33257/A
4 vols.

76697

# JOURNAL
## DU REGNE
## DE
# HENRY IV.
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

*Par M.* PIERRE DE L'ETOILE,
*Grand Audiencier en la Chancellerie de Paris.*

AVEC DES REMARQUES
Hiſtoriques & Politiques
DU CHEVALIER C. B. A.

*Et pluſieurs Pieces Hiſtoriques du même tems.*

TOME QUATRIE'ME.

A LA HAYE,
Chez les Freres VAILLANT.

M. DCC. XLI.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

# JOURNAL
## DU REGNE
## DE
# HENRY IV.

### JANVIER. 1610.

LE Lundi 4 du mois de Janvier, est arrivé à Paris Christian Prince d'Anhalt, député vers le Roy par l'Electeur Palatin, & le Duc de Virtemberg. Le Roy l'a reçu avec toute bienveillance, avec promesse qu'il donneroit secours aux Princes Protestans unis, & qu'il envoyeroit un Ambassadeur à l'assemblée qui devoit se faire à Hale, pour trouver les moyens de concilier les Prétendans à la succession de Guillaume Duc de Julliers, Cleves, Berghe, &c. à condition que la Religion Catholique ne sera point molestée dans ces Duchez en la personne de ceux qui l'ont professée du vivant du Duc Guillaume.

1610. Le Lundi 11 de Janvier, le Prince d'Anhalt sur les nouvelles qu'il avoit reçuës que les Prétendans aux Duchez de Julliers, Cleves, &c. avoient commencé la guerre de part & d'autres; il fut prendre congé du Roy, & partit pour se rendre à Cleves.

Les Principaux Prétendans sont, 1°. l'Empereur 1, 2°. l'Electeur de Brandebourg, qui a épousé la fille aînée de Marie Eleonor, fille aînée du Duc Guillaume, 3°. Volfgan Guillaume

1 *Les principaux prétendans sont* 1°. *l'Empereur.* ] La mort de Jean Guillaume Duc de Juliers, Cleves, &c. avoit déja été le sujet d'une guerre entre les Princes Allemans, qui prétendoient succéder à ce Duc, à ses biens & à ses honneurs. L'Empereur fut un des premiers prétendans §. parce que ses Etats étoient des fiefs & des membres de l'Empire, & au défaut d'héritiers mâles, ils lui appartenoient. C'est sur ce motif qu'il en fit un don à Léopold d'Autriche, son frere, Evêque de Strasbourg & de Passau.

Le deuxiéme prétendant fut * Jean Sigismond Electeur de Brandebourg, comme mari de la fille aînée d'Eleonor sœur aînée du défunct Jean Guillaume Duc de Juliers. Cet Electeur fut le premier qui introduisit dans ses Etats, vers l'an 1614. la doctrine de Calvin, que ses successeurs ont suivie. Il mourut le 21 Décembre 1619.

† Wolfranc Guillaume fils de Philippe-Loüis Duc de Neubourg, fut le troisiéme prétendant, à cause que sa mere Anne de Cléves avoit survécu son frere Jean Guillaume, au lieu qu'Eléonore l'aînée des deux sœurs étoit décédée avant la mort du Duc de Juliers & de Cléves.

Magdeleine

§ *Serres.*
* *Dupleix.*
† *Le même.*

laume Comte Palatin de Neubourg, fils d'Anne de Julliers, seconde fille dudit Guillaume, 4°. Madeleine troisiéme fille du Duc Guillaume, veuve du Duc des deux Ponts, 5°. le Marquis de Burgau, mari de Sibille, quatriéme fille dudit Guillaume, 6°. l'Electeur de Saxe 1610.

Magdeleine troisiéme fille de Guillaume Duc de Juliers y prétendoit aussi, parce qu'elle avoit survécu : elle étoit femme de Jean I Duc des deux Ponts & Comte Palatin du Veldents.

Le Marquis de Burgeaux étoit le quatriéme pretendant, parcequ'il avoit épousé Sibille quatriéme sœur du Duc Guillaume, & de plus il étoit fondé § sur un privilege de Charles V de l'an 1646. qui portoit, qu'au défaut des mâles, les filles du Duc Guillaume étoient toutes appellées à la succession, & que Sibille sa femme, l'une des trois filles dudit Duc Guillaume, qui restoient en vie, devoit avoir sa troisiéme partie ausdits Etats.

Christian II Electeur de Saxe étoit le sixiéme prétendant, fondé sur le don que l'Empereur Frederic III avoit fait dès l'année 1483 à Albert Duc de Saxe, pour les grands services qu'il avoit rendus à l'Empire ; lequel pour les réconnoître, lui avoit donné les Duchés de Juliers & de Berghe *, en cas de vacation par la mort du Duc Guillaume de Juliers, ou en quelque autre façon qu'elles pussent vacquer, & que cette donation avoit été confirmée audit Albert & à ses enfans mâles par l'Empereur Maximilien I, l'an 1486. Ces actes autentiques faisoient voir, que le Duché de Juliers, Cléves, &c. étoient des fiefs masculins de l'Empire, & qu'ils lui appartenoient par la concession de la puissance Impériale. Cette grande affaire, après de grandes contestations

§ *Merc. Fran. T. I. p.* 401.
* *Le même, p.* 400.

1610. Saxe par un don que l'Empereur & l'Empire ont fait à ses predécesseurs, au cas qu'un Duc de Julliers & de Cléves mourût sans enfans mâles, & ce, pour les services qu'ils ont rendu dans tous les siécles à l'Empire, & à l'Empereur. De moy je crois que tous ces Princes ont droit; mais que le plus fort l'emportera.

Le Jeudy 21 du mois de Janvier, mourut à Paris en l'Hôtel de Balagny, Alphonse Cors 2, dit d'Ornano: huit jours auparavant, étant dans la résolution de se faire tailler de la pierre, & croyant mourir dans cette operation, comme il y est mort effectivement, il fut voir

Sa

contestations entre le Marquis de Brandebourg assisté par les François & les Hollandois, & le Duc de Neubourg, fut terminée par le partage qui fut fait de cette succession entre ces deux Princes. Le premier eut le Duché de Cléves & les Comtés de la Marke & de Ravensberg, & le second, les Duchés de Juliers & de Berghe.

2 *Alphonse Corse.*] Voiez la remarque sur ce mot.

L'auteur des remarques sur l'Histoire de France a écrit, qu'Alphonse *Corse* dit le Maréchal *d'Ornano*, le § jour de devant qu'il se fit tailler, étant allé trouver le Roy, lui dit: Sire, j'ai fait mon testament & me suis disposé à mourir: je recommande à Votre Majesté mes enfans, qui ont grand besoin de son support; & pour décharge de ma conscience, je crois devoir vous rappeller avant mourir, ce que je vous ai dit autrefois de votre Conseil, qu'il ne vaut rien, au moins pour la plûpart, & qu'il est besoin de le changer pour le soulagement de votre peuple & la sureté de votre Etat: Sur quoi, le Roy l'ayant embrassé, lui répondit: J'y ai pensé & j'y penserai encore, & lorsque vous serez

§ *Page 295.*

sa Majesté, & lui dire le dernier adieu; le Roy le reçut gracieusement, & parla long-tems d'affaires avec lui: pendant lequel on remarqua que les larmes couloient le long du visage du Roy, & que lorsqu'il prit congé, il ne put lui parler. Il étoit Colonel général des Corses, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général en Dauphiné, puis en Guyenne, Maréchal de France. Il avoit été nourri & élevé à la Cour du Roy Henry II. comme enfant d'honneur des Princes de France, & demeura toujours attaché au party d'Henry 1610.

rez guéri, comme je l'espere, je me servirai de votre aide & de vos conseils en cette affaire & autres importantes: pensez à votre santé, je penserai à vos enfans.

Quelque tems auparavant, ce Maréchal parlant au Roy § sur divers abus qui étoient dans le Roiaume, dont le Roy lui avoit permis de dire son avis, il lui dit, qu'il étoit en très-mauvaise estime parmi son peuple, que dans toute la Guyenne on n'avoit jamais tant médit du feu Roy, comme on faisoit par tout de sa Majesté, en un mot, que son peuple se plaignoit publiquement des nouvelles charges dont on l'accabloit journellement, lesquelles étoient beaucoup plus grandes que celles qu'il avoit souffertes sous le feu Roy pendant les guerres; & pour ne rien déguiser, votre peuple n'en peut plus; que si pour une levée de soixante mille écus que fit faire le feu Roy pour donner à Messieurs de Joyeuse & d'Espernon, le peuple l'eut en horreur, que pensez-vous, Sire, vous qui ne levez pas seulement les mille écus, mais les millions d'écus? je craindrois fort pour Votre Majesté un désespoir & une révolte. Le feu Roy avoit plus de Noblesse que vous

§ *Mem. pour l'Hist. de Fr. T. II. p. 280. & suiv.*

1610. ryIII. après la mort duquel il suivit celui d'Henry IV. qu'il reconnut des premiers, s'unit avec le Seigneur de Lesdiguieres & le Connétable de Monmorency pour le service du Roy, & remit sous l'obéissance les Villes de Lyon, de Grenoble, & de Valence.

Le Mardi 26 Janvier, on apprit que les Princes Allemands prétendans aux Etats de Julliers, faisoient de reciproques incursions, invasions & prises dans ces Etats; l'armée des Princes a forcé le Château de Glesse, où l'Archiduc Leopold avoit une forte garnison; que le Comte Mansfeld du parti de l'Archiduc avoit été fait prisonnier de Seildan, par Frideric comte de Solme, qu'un Herault de l'Empereur avoit été surpris par les gens des Princes, lorsqu'il alloit à Cologne porter un Mandement de l'Empereur. Le Comte de Lippe s'est emparé des terres qui sont à sa bienséance, contre lequel les Princes de Brandebourg & de Neubourg ont protesté le huit de ce mois.

Il paroît un manifeste des Princes Allemans, adressé

vous n'en avez, & plus de peuple à sa devotion; & cependant ce bon Prince fut contraint de quitter Paris & sa maison à ces rebelles, & nous tous avec lui, heureux de remporter nos têtes le jour des barricades. Ce discours fit d'abord entrer le Roy en colére; mais après y avoir bien pensé, il l'en remercia, le caressa fort & l'emmena à S. Germain, où il lui fit l'honneur de dire tout haut en presence de la Cour, que depuis son avenement à la Couronne, il n'avoit pas trouvé en son Royaume ni Prince ni autre qui lui eût parlé si franchement que M. *d'Ornano*, ni qui lui eût dit la vérité.

addreſſé aux Etats de Julliers, Cleves, & 1610.
Berghe, dans lequel ils diſent que les Mandemens réiterez de l'Empereur ſont contraires au droit commun & à toutes les conſtitutions de l'Empire; & ainſi ils entreprenoient la défenſe de tous leurs ſujets, & habitans de leur pays, eſperant les mettre en repos avec l'aide & ſecours promis par les très-puiſſans Rois leurs Alliez, & les Electeurs, Princes & Republiques leurs amis. Ils les exhortent auſſi de ne pas s'ébahir des attentats de leurs ennemis; ains ſe maintenir entre eux en la même fidelité, qu'ils avoient gardée à leurs prédeceſſeurs Ducs. Enfin ils promettent en foi & parole de Princes d'employer leur ſang pour la défenſe de tous & chacun, comme auſſi de punir ſeverement tous ceux qui ſeroient rebelles à ce préſent écrit.

## FEVRIER.

Le Jeudi 18 de Février, Monſeigneur le Dauphin alla entendre la Meſſe aux Auguſtins, dans la Chapelle des Chevaliers du S. Eſprit. Il donna au Pere Abraham Langlois, Chantre ordinaire de la Muſique du Roy & ſon Chapelain qui l'accompagna juſqu'à ſon caroſſe, deux piſtoles d'Eſpagne pour les petits novices, afin qu'ils priaſſent Dieu pour lui.

Le même jour par des lettres venuës d'Allemagne, on apprit que le huitiéme de ce mois l'Archiduc Leopold s'étoit emparé de la Ville & du Château de Caleof, place & voiſinage d'Aix la-Chapelle, où il mit une bonne garniſon; mais que le lendemain il en avoit été chaſ-

1610. sé honteusement par Frederic Comte de Solme, Lieutenant des Princes.

En ce mois, le Roy fit Maréchal de France le Seigneur de Lesdiguieres 3, personnage de valeur, & le renvoya en son Gouvernement du Dauphiné pour y lever des troupes, & pour s'appointer avec le Duc de Savoye.

Le Colonel Galatis fut aussi envoyé en Suisse pour y lever six mille hommes. On dit qu'au commencement du Printems, le Roy se mettra à la tête de ses troupes 4, mais on ne dit ne pour qui, ne contre qui.

MARS.

3 *Le Seigneur de Lesdiguieres* ] Le jour que ce nouveau Maréchal de France prêta à la Cour le serment, il étoit habillé de noir, conduit par M. le Duc de Vendôme : il avoit à son col un chaîne de pierreries fort riche & à son chapeau une grande rose de diamans. Six Pairs de France ; içavoir, Messieurs de Vendôme §, de Guise, de Montbazon, de Rohan, de Sully & M. le Grand l'accompagnerent. Auguste Galland fut son Avocat : son discours ne répondit pas à la grandeur de son sujet, qui fut un Maréchal non de nécessité, tels qu'étoient les Maréchaux de Brissac, de la Chastre, de Montluc, Balagny, de Joyeuse, qui furent honorés de ce titre après la réduction de Paris ; mais des nécessaires, lequel avoit joint les armes avec les lettres & s'étoit rendu par ses exploits l'admiration de l'Europe, la terreur de l'Espagnol & le fleau de la Savoye, aiant été toujours fidéle & zélé serviteur du Roy, qui l'honora du titre de premier & du plus grand Capitaine de son Royaume.

4 *Le Roy se mettra à la tête de ses troupes.* ] Ces troupes étoient au nombre de quarante mille hommes,

§ *Mem. pour l'Hist. de Fr. T. II. p. 294.*

Pendant les trois premiers jours de ce mois de Mars, on a conduit sur les bords de la Marne cinquante canons sortis de l'Arsenal, avec quantité de poudres, boulets, chariots, & autres engins de guerre, pour être conduits sur des bateaux à Châlons.

Le

mes, qui étoient déja assemblés aux environs de Châlons, sous le commandement § & la conduite du Duc de Nevers Gouverneur de la Province de Champagne; de six mille Suisses, qui avoient le Duc de Rohan pour Colonel, sans parler de quatre mille Gentilshommes & des Gardes qui devoient accompagner le Roy. L'Artillerie étoit composée de cinquante canons & de quantité de poudres, boulets, chariots & autres choses nécessaires. Ces grands préparatifs, qu'on auguroit être destinés pour la liberté d'Allemagne & pour la restitution de Juliers, donnerent de la jalousie aux voisins & jetterent l'allarme parmi les ennemis de la France; les uns & les autres disoient publiquement, que ce seroit une grande témérité de penser s'opposer à un Prince qui portoit les honorables titres *de vaillant, de puissant & d'heureux.* La mort déplorable de ce grand Roy, qui arriva bientôt après, rassura les uns & les autres & laissa dans le secret les desseins qu'il avoit eû de lever une si puissante armée.

D'Aubigné a écrit ¶, que le Roy Henry le Grand avoit résolu de partager entre les Princes Italiens les Seigneuries que le Roy d'Espagne tenoit en Italie, de jetter en même temps trois armées dans l'Espagne,

§ *Serres, T. V. p. 923.*
¶ *Dupleix, p. 400.*

1610. Le Lundi 8 de Mars, sur les neuf heures du matin, Madame Louise de Lorraine, femme de Monseigneur François de Bourbon, Prince de Conty, accoucha au Louvre d'une fille, laquelle fut apportée le même jour à la maison Abbatiale, où ledit Prince réside.

Le

l'Espagne, pour la subjuguer entiérement avec les secours des Hollandois & des Anglois, d'arracher l'Empire des mains des Princes d'Autriche, & remettant l'Election libre, faire élire le Duc de Baviere Empereur; d'éteindre dans la Flandre la domination Espagnole. Le Baron de Puffendorf a écrit à peu près dans le même sens : Henry IV, dit-il *, resolut de se servir des querelles survenues au sujet de la succession du Duché de Juliers, pour se venger des embûches que les Espagnols lui dressoient continuellement, & pour cela il forma le dessein d'abaisser une bonne fois la puissance excessive de la maison d'Autriche & de la resserrer dans les bornes de l'Espagne & de ses Etats héréditaires en Allemagne. Dans cette vûe, il se lia avec les Rois du Nord, les Etats d'Hollande, les Princes Protestans d'Allemagne, la Baviére, les Suisses, la Savoye & avec le Pape même. Mezeray ajoute ¶ *que l'amour n'étoit pas la derniere cause de ce vaste projet; car il est vrai qu'Henry le Grand vouloit se servir de cette occasion à contraindre l'Archiduc à lui remettre Madame la Princesse de Condé entre les mains.* Sur quoi il est impossible de ne considerer pas en ce lieu, combien cette passion ordinaire presque à tous les hommes, est dangereuse aux Princes, quand elle les porte à l'excès d'un aveuglement. Le Roy lui-même dans un entretien qu'il eut avec le Nonce, ne put s'empêcher

* *Introduction à l'Hist. gén. & pol. de l'Univ. Tome I. p.* 418.

¶ *Mezeray, Vie de Madame de Medicis, T. I. p.* 23.

Le Vendredi 19 de Mars, la fille du Prince de Conty venuë au monde le huitiéme dudit mois fut baptisée dans la maison dudit Prince, par Monsieur Henry le Maire Docteur en Théologie & Curé de S. Sulpice, & pour ce qu'on voyoit qu'elle alloit bientôt mourir, par ordre de mondit Prince, ont été choisis & élûs deux pauvres de ladite paroisse; sçavoir Jacques de Essart pour parain, & Martine Demarés pour maraine, lesquels lui ont donné le nom de Marie. 1610.

Le Samedi 20 Mars, elle mourut entre onze & douze heures de la nuit, & le lendemain fut ensevelie, & mise dans le caveau de sa cousi-

né

s'empêcher de faire connoître que cette Princesse avoit beaucoup de part à cet armement. § Sa Majesté lui demanda un jour quelle nouvelle il avoit de Rome, & ce qu'on disoit de cette guerre. Le Nonce lui répondit, qu'un chacun étoit étonné des grands preparatifs de guerre qu'on voyoit, sans qu'on sçache ce que Sa Majesté en veut faire; mais encore, dit le Roy, où pense-t'on que je veuille donner? Après plusieurs autres réponses que le Nonce fit à Sa Majesté, se voyant fort pressé, il répondit, que les plus avisés croyoient que le principal sujet de ses armes, étoit Madame la Princesse de Condé, qu'il vouloit avoir. Alors le Roy tout émû & en colére, & jurant, répondit au Nonce: Oui certainement, je veux l'avoir & je l'aurai; personne ne m'en peut empêcher, non pas même le Lieutenant de Dieu sur terre. Son pere qui est un de mes bons & anciens serviteurs, me la demande, les larmes aux yeux, ce que je lui ai promis & ce que je ferai.

5

§ *Mem. pour l'Hist. de Fr. Tome II. p. 303.*

1610. ne germaine, Catherine de Bourbon, dans l'Eglise de S. Germain des Prez.

Le même jour furent rendus publics les reglemens que le Roy vouloit être observez dans son Royaume pendant le tems qu'il seroit à la tête de ses armées : sçavoir, que la Reine seroit Regente 5 pendant son absence, & qu'elle seroit assistée dans le Gouvernement, par un Conseil composé de quinze personnes, qui sont les Cardinaux de Joyeuse & du Perron ; les Ducs de Mayenne, de Montmorency, de Montbason ; les Maréchaux de Brissac & de Fervaques ; Château-neuf, en qualité de Garde des sçeaux de la Regence ; Achille de Harlay, Premier Président du Parlement ; Nicolaï, Premier Président de la Chambre des Comptes ;

5 *La Reine seroit Regente pendant son absence.*] Henry le Grand pour assurer son Etat & sa couronne à ses enfans, pendant le tems qu'il seroit à la tête de ses armées, se resolut de laisser la Regence à la Reine ; & outre le Conseil qu'il lui laissa, composé de quinze personnes les plus notables, il lui donna quelques préceptes particuliers nécessaires au Gouvernement de son Etat §, 1°. d'être fort retenue & reservée au changement des Ministres, 2°. de ne pas se laisser gouverner par des étrangers & surtout, qu'elle ne leur donnât point de part à la conduite de ses Etats, 3°. qu'elle maintînt les Parlemens & l'autorité qui leur appartenoit, de rendre la justice au tiers & au quart ; mais qu'elle se donnât bien garde de leur laisser prendre connoissance du Gouvernement de l'Etat, ni faire aucune

§ *Hist. de Marie de Medicis*, T. I. *p.* 27. *& suiv.*

pres ; le Comte de Château-vieux, le Seigneur de Liencourt ; Pontcarré, Conseiller en Parlement ; Gesvres, Secretaire d'Etat ; & Maupeau, Contrôleur des Finances. Dans ce Conseil, tout devoit être déterminé par la pluralité des voix, où la Reine n'avoit que la sienne. 1610.

Le Jeudi 25 du mois de Mars, fête de l'Annonciation, fut célébrée la premiere Messe en la Chapelle des Bons-hommes près la place Royale, par le Reverend Pere, Frere François Humbland, Correcteur & Provincial des Minimes en France, & par le même fut fait exhortation à la fin de la Messe, dans laquelle il rendit mille bénédictions à la Divine Providence, de ce qu'il avoit inspiré au Roy de leur donner un lieu autrefois destiné par Henry III. aux exercices de la pénitence, qu'ils esperoient continuer, Dieu aidant.

## AVRIL.

Le 3 du mois d'Avril, qui fut un Samedi, une

aucune action, par laquelle ils fussent séparement autoriser la prétention imaginaire qu'ils avoient d'être tuteurs des Rois. 4°. Qu'elle ne prît point conseil de ses passions, ni ne formât aucune resolution, pendant qu'elle seroit préoccupée. 5°. Qu'elle traitât bien les Jesuites, mais en empêchât autant qu'elle pourroit, l'accroissement & surtout leur établissement sur les frontiéres. 6°. De ne point avantager les Grands en rien qui puisse porter préjudice au service du Roy, ou diminuer son autorité ; mais que dans les choses indifférentes & qui ne peuvent être de cette conséquence, elle fût soigneuse de les contenter.

1610. une bonne Demoiſelle appellée de Sainte Reine, donna par permiſſion du Roy, ſa maiſon appellée l'Hôtel de Meſieres, ſize au Fauxbourg Saint Germain, aux Peres Jeſuites pour y commencer la maiſon de probation ou le Noviciat, afin d'inſtruire ceux qui veulent être reçûs dans leur Société, à leur guiſe, qui eſt, qu'après avoir demeuré en probation par le terme de deux ans, & en icelui appris & conſideré les charges qu'il leur conviendra porter, s'ils en ſont contens & ſont jugez propres à leurs inſtituts, ils font les trois vœux de Religion non ſolemnellement, & ils ne font profeſſion ſolemnelle que quelques années après, ſi toutefois ils ſont trouvez propres pour parvenir à la perfection que demande cette politique Compagnie : ils n'ont rien en propre, encore qu'ils ayent droit à leur bien pour une juſte cauſe.

Le Dimanche 4 d'Avril, jour de Pâques fleuries, la Reine inſtiguée par Conchiny & ſa femme 6 de preſſer le Roy de la faire ſacrer & couronner auparavant qu'il partît pour l'armée, a ſupplié très-inſtamment Sa Majeſté de lui faire

6 *La Reine inſtiguée par Conchiny & ſa femme.* ] *Concini* ou *Concino* étoit né à Florence, où ſon pere étoit parvenu de la condition de ſimple Notaire, à la Charge de Secretaire d'Etat : il vint en France avec la Reine Marie de Medicis femme d'Henry V : il ne fut d'abord que Gentilhomme Ordinaire de cette Princeſſe ; mais il devint enſuite ſon grand Ecuyer & s'éleva prodigieuſement, par le credit qu'avoit auprès de la Reine une fille qu'il épouſa, plûtôt par intérêt que par amour ; c'étoit Léonore Galligai fille d'un Menuiſier & de la nourrice de cette

re cet honneur, disant que ce sacre étoit né- 1610.
cessaire, pour lui acquerir plus de dignité, & plus d'éclat aux yeux du peuple, & même pour autoriser la regence, qu'elle lui confioit pendant

cette Princesse qui l'emmena en France sous le titre de sa femme de chambre. Ces deux personnes se rendirent entiérement maîtres de l'esprit de la Reine, & par leurs artifices & leurs rapports ils avoient entretenu la discorde entre le Roy & la Reine: & furent cause du mauvais ménage qui rendit la vie si amére à Henry le Grand. Voici comme en parlent Messieurs de Perefixe & Mezeray ¶ » Ces » petites gens d'Italie, afin de se rendre de plus » en plus nécessaires, aigrissoient le mal qu'ils » auroient dû pallier, & » par la malignité de leurs » rapports & de leurs conseils §, envenimoient » les déplaisirs de la Reine; si bien qu'au lieu » de ramener l'esprit de » son mari par des caresses attrayantes, & de » regagner son cœur par » les mêmes appas qui le » lui deroboient, elle l'éloignoit davantage par » ses gronderies & par ses » reproches. C'étoit une » affaire perpétuelle à la » Cour, que ce démêlé » entre les deux époux: » leurs plus intimes con» fidens n'étoient pas » moins occupés en cette » négociation, que le » Conseil aux plus gran» des affaires de l'Etat, » & ce désordre dura aussi » longtems que leur ma» riage, &c. Le même Historien ajoute † dans la vie qu'il a fait de cette Reine, qu'il avoit appris de ceux qui avoient en ce tems grande part au maniment des affaires, que l'excès de la mauvaise intelligence qui étoit quelquefois entre leurs Majestés, étoit venu à tel point, que le Roy leur a dit

¶ *Page* 1263.
§ *Perefixe, Hist. d'Henry le Grand, p.* 463.
† *Hist. de Marie de Medicis, Tom. I. pag.* 9.

1610. pendant son absence. Le Roy lui remontra même avec feu que cette cérémonie couteroit de grandes sommes, & qu'elle ne se pouvoit faire sans y perdre beaucoup de tems, dont il avoit besoin, parce que ses Alliez l'attendoient incessamment. La Reine ne discontinua pas de le prier, jusques à ce qu'il lui dît qu'il donneroit les ordres pour cela.

Le Mardi 6 d'Avril, le Roy donna des Lettres Patentes pour le sacre, couronnement & entrée

dit plusieurs fois, qu'il se resoudroit enfin de la prier de vivre dans une de ses maisons, séparée. Un jour par le mauvais conseil de Concini, la Reine s'étoit resolue d'avertir le Roy de certaines personnes de la Cour, qui lui parloient d'amour, & par ce moyen, disoit ce favori, la Reine feroit connoître au Roy, qu'elle n'étoit pas capable de rien sçavoir sans le lui communiquer & en même tems elle le détachera de ses amours illicites; mais la Reine ayant communiqué ce dessein au Marquis de Rosni, elle en fut détournée; il lui représenta qu'elle alloit donner au Roy le plus grand & le plus juste soupçon, qu'un mari de sa qualité peut avoir de sa femme, parce qu'il n'y a point d'homme de jugement qui ignore qu'on ne parle point d'amour à une personne de sa condition, sans avoir premierement reconnu, qu'elle l'auroit pour agréable & sans qu'elle fît la moitié du chemin, & que le Roy pourroit penser que les motifs qui l'avoient portée à faire cette § découverte, seroient, ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connue par autre voye, ou le dégoût qu'elle auroit pris de ceux qu'elle voudroit accuser, pour en preferer quelqu'autre plus agréable à ses yeux.

Le Roy haïssoit ces deux personnes,

§ *Page* 11.

entrée de la Reine ; & tout devoit être fini au 1610.
5 de May 7. Ce qui fut publié par les Herault & trompettes de Sa Majesté, en tous les carrefours de la Ville de Paris ; sçavoir, le sacre & couronnement en la Ville de Saint Denis en France, & son entrée en la Ville de Paris.

Le Samedi 10 d'Avril & Samedi Saint, les sieurs Sanguin Prévôt des Marchands, Jean Lambert Bourgeois & Maître Jean Thevenot Echevins, qui avoient déja fait travailler aux décorations nécessaires pour l'entrée de la Ville, sont allez au Louvre, & ont supplié Sa Majesté, que vû les grands préparatifs qu'il convenoit faire, il lui plût que le jour arrêté, fut

personnes, n'ayant accordé à Léonore la Charge de Dame d'atour de la Reine, qu'aux pressentes sollicitations de la Marquise de Verneuil, & *Concini* ne l'eût point épousée sans les mêmes sollicitations. L'un & l'autre, après qu'ils eurent possedé § plusieurs Charges considérables & avoir amassé de grandes richesses, firent une fin tragique. *Concini* fut tué par ordre de Louis XIII en 1617 : son corps qu'on avoit enterré secretement dans l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, fut deterré le lendemain, traîné par les rues, brulé, & les os jettés dans la riviére de Seine. Léonore sa femme fut pendue & brulée en Gréve par Arrêt du Parlement.

7 *Tout devoit être fini au cinquiéme de May.*] Le premier ordre que le Roy avoit donné pour le Sacre & le Couronnement de la Reine, & pour son entrée dans la ville de Paris, fut suspendu à un autre jour, à la volonté du Roy. Les nouvelles qu'il avoit reçu, que la Princesse de Condé devoit revenir & que l'Archiduc

§ *Hist. de Louis XIII.*

1610. fut remis à la fin de May à cauſe de la briéveté du tems pour achever les préparatifs jà commencez. Prêt, ou non prêt, leur a dit le Roy, le couronnement ſe fera le treiſiéme de May, & l'entrée le Dimanche enſuivant: ce qui a été pareillement publié.

Le Jeudi 15 d'Avril, Meſſieurs de la Cour du Parlement ont fait ſçavoir aux Auguſtins, qu'attendu que la magnificence & feſtin du jour de l'entrée de la Reine ſe devoient faire à la Salle du Palais, pour donner lieu aux préparations & apprêts qu'il étoit expedient de faire pour une ſi grande ſolemnité, & réjouiſſance publique, ils quitteroient ledit lieu, & feroient leurs ſéances dans leur Couvent, comme il avoit été pratiqué autrefois. [8]

Le lendemain 16 du mois d'Avril, l'Econome & Procureur dudit Couvent, appellé le Pere

chiduc étoit reſolu de la renvoyer, ne trouvant pas à propos ¶ que pour une femme, il expoſât ſes Etats à une cruelle guerre, furent la cauſe de ce ſecond ordre; mais l'eſpérance dont il ſe flattoit, s'étant évanouie, le Roy, ſans écouter les remontrances du Prevôt des Marchands & des Echevins qui ſupplioient Sa Majeſté de remettre cette cérémonie à la fin du mois de May, déclara ſa volonté en leur diſant, que les préparatifs auſquels on travailloit, fuſſent achevés ou non, le Sacre de la Reine ſe feroit le 13 de May, & l'entrée le Dimanche après.

8 *Comme il avoit été pratiqué autrefois.* ] En 1548 la peſte s'étant communiquée dans les priſons de la Conciergerie, où elle faiſoit de grands ravages, la Cour

¶ *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. T. II. page* 302.

Pere Beuf, fit transporter les tables de leur refectoire au dortoir, pour y servir pendant tout le tems que la Salle du Palais seroit occupée. 1610.

Le Samedi 17 d'Avril, les Charpentiers & Massons commencerent à disposer pour recevoir toutes les Chambres du Parlement; le grand refectoire fut divisé en quatre, par autant de cloisons pour les quatre Chambres des Enquêtes: Le petit refectoire où il falloit monter huit dégrez, fut destiné pour la Grande Chambre, le Chapitre pour leurs consultations, le Cloître pour les Greffiers, Ecrivains, Huissiers & autres.

Le Dimanche de Quasimodo 18 d'Avril, la très-Chrétienne Reine de France & de Navarre, Marie de Medicis, fit rendre le Pain benit de la Confrerie du S. Sepulchre dans l'Eglise des Cordeliers. Ce pain fut porté dans un carosse, où étoient deux Ecuyers de la Reine, suivi d'un autre où étoient quatre Dames de ladite Reine qui le présenterent à son nom pendant la grande Messe.

Le Mardi 27 Avril à dix heures du matin, Messieurs du Parlement, précédez des Archers de

Cour du Parlement de Paris fut tenir son siége dans le Couvent des Augustins de Paris §, où elle donna ses Audiences pendant près de deux mois. Toutes les fois que l'on marie les enfans de France, ou qu'il se fait une entrée du Roy ou de la Reine, cette même Cour se transporte dans la même maison, soit à cause de sa proximité, soit à cause qu'elle est commode pour y recevoir toutes les Chambres.

9

§ *Dubreuil, T. II. p. 426.*

1610. de la Sénéchaussée, suivis de tous leurs suppôts, & d'une grande foule de peuple se rendirent aux Augustins, & y tinrent la premiere séance.

Le lendemain on eut nouvelle que les six mille Suisses que Galatis avoit levez en Suisse pour le service du Roy, étoient arrivez en France, & qu'une armée du Roy de trente mille hommes de pied, & de six mille chevaux marchoit vers la Champagne.

## MAY.

Le Mardi 4 du mois de May, le Maréchal d'Ancre [9] étant allé au Parlement qui se tenoit aux Augustins, & étant entré sans y prendre garde dans une des Chambres des Enquêtes avec des Eperons dorez [10] à ses bottes, & le chapeau en tête; les Clercs du Palais se sont jettez sur lui, les lui ont ôtez avec son chapeau, & lui ont donné quelques coups. Un

Page

9 *Le Maréchal d'Ancre.*] Le Journaliste donne ici à *Concino* le titre de Maréchal d'Ancre; c'est une erreur: il n'acheta le Marquisat d'Ancre qui est situé en Picardie *, que peu après la mort d'Henry IV, & il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1615, n'ayant eu cette Charge, qu'après la mort du Maréchal de Fervaques, auquel il succéda. Peut être que le Journaliste n'a écrit cet article qu'environ 1615 sur d'autres memoires.

10 *Avec des épérons dorés. Concino* enivré de sa faveur & de l'immense protection de la Reine, ne

* *Hist. de Marie de Medicis, T. I. p.* 234.

Page de la Reine ayant voulu le secourir, ayant couru sur lesdits Clercs avec dix domestiques dudit sieur d'Ancre furent battus & ensanglantez. Tout ce qu'on a pû faire a été de le tirer de la mêlée & le mener dans la Chambre d'un Religieux Augustin, appellé le Pere Abraham Langlois, Musicien de leurs Majestez, qui sur le soir le fit sauver, & conduire en son Hôtel. 1610.

Le lendemain le Marquis d'Ancre fit sa plainte au Roy; ce que la Cour du Parlement ayant sçû, députa vers Sa Majesté dix Conseillers pour lui représenter l'immunité de leur demeure : cela se passa doucement, le regret demeurant audit sieur d'Ancre, auquel Sa Majesté dit que l'épée qu'il portoit n'étoit pas aussi affilée que la plume de ces Messieurs.

Ce jourd'hui Samedi 8 de May, j'ai été promener par la Ville pour voir comme les autres, les préparatifs pour l'entrée de notre Reine : dans toutes les ruës où elle doit passer pour aller

ne pensoit pas peut-être, qu'en entrant dans le Parlement, il entroit dans un endroit privilegié, où l'on ne soufre point des éperons d'or, des bottes & des habits indécens. Les Clercs s'en offenserent & l'eussent encore plus maltraité; sans le secours qu'un Religieux Augustin lui donna. La plainte qu'il en porta au Roy, irrita de nouveau les Clercs *, qui animés sous main par quelques personnes qui ne croyoient pas déplaire au Roy, ils s'attroupérent plusieurs fois par la Ville, faisant contenance de le chercher pour tirer raison de l'injure qu'ils estimoient leur avoir été faite.

15

* Le même, p. 50.

1610. aller au Palais, on ne voit que des arcs triomphaux des rochers artificiels, des portaux, des théâtres, des deviſes, & des inſcriptions d'honneur, des figures & fictions tirées ici de la ſainte Bible, & là des Fables : brief, un million d'inventions & de richeſſes dignes de la capacité des habitans de Paris ſeulement.

Le Mercredi 12 de May la Reine alla à Saint Denis en France accompagnée de Monſeigneur le Dauphin, de Madame, de la Reine Marguerite Ducheſſe de Valois, & de pluſieurs Princeſſes & Dames. Deux heures après, le Roy s'y rendit auſſi avec tous les Princes & Seigneurs de la Cour.

Le Jeudi 13 de Mai, la Reine fut ſacrée & couronnée [11] Reine de France en l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis, après lequel ſacre Sa Majeſté revêtuë de ſon habit Royal, & ayant la couronne ſur la tête communia vers les trois heures après midi, étant encore à jeun. Voici la relation qui a été donnée à l'Imprimeur, de cette auguſte & Royale cérémonie.

Il y avoit un grand échaffaut au milieu du chœur de l'Egliſe de S. Denis, aſſis devant le grand Autel d'icelle, de la hauteur de neuf pieds ou environ, ayant de longueur vingt-huit pieds ſur vingt deux de large ; au milieu de cet échaffaut & ſur le derriere il y avoit un haut dais de la hauteur d'un peu plus d'un pied, où l'on montoit deux marches, lequel haut dais & marches de neuf à dix pieds de long

11 *La Reine fut ſacrée & couronnée.* ] Voyez la relation de cette magnifique cérémonie dans le Journal.

long, étoient couverts d'un grand drap de pied, & sur icelui étoit le trône pour asseoir la Reine, & ce trône étoit couvert de velours, parsemé de fleurs de lys d'or en broderie, & au-dessus un dais de semblable parure. Le fond & escalier dudit échaffaut, étoit couvert de velours cramoisy semé de broderie d'or. 1610.

Il y avoit d'autres échaffauts à main droite & à main seneſtre, tant pour les Princes, Chevaliers des Ordres du Roy, Gentilshommes de la Chambre, & autres grands Seigneurs, Capitaines, &c. que pour les Ambassadeurs, Dames & Damoiselles de la Reine & autres.

Dedans l'enclos du maître Autel à gauche, il y avoit un banc couvert de drap d'or, pour Messieurs les Cardinaux de Gondy, de Sourdis & du Perron, & derriere iceux un autre pour les Archevêques, Evêques & autres Prélats, tant pour servir au sacre & couronnement & à la Messe que pour y assister; près de l'Autel du même côté y avoit une table magnifiquement préparée pour y poser les grande & petite couronnes, le sceptre, la main de Justice, & l'anneau pour ledit sacre: de l'autre côté une chaire de velours violet brodée d'or avec deux oreillers de même, pour M. le Cardinal de Joyeuse faisant l'office, & derriere une autre table pour y mettre le pain, vin & cierge: le parterre du chœur, depuis le grand échaffaut jusqu'à l'Autel, étoit couvert de velours cramoisy brodé d'or.

Le matin du 13 de Mai la Reine étoit en sa chambre habillée en corset, surcot d'hermines, manteau, ornement de tête & autres ha-

1610. bits Royaux ; son manteau étoit de velours semé de fleurs de lys d'or fourré d'hermines, ayant la queuë longue de sept aunes, son ornement de tête tout garni de pierreries, comme aussi son surcot enrichi de gros diamans, rubis & émeraudes, de valeur & de prix inestimables.

Monseigneur le Dauphin, Madame, la Reine Marguerite [12], les Princes & Seigneurs, les Cardinaux de Gondy & de Sourdis, & autres invitez à cette solemnité étant allez au logis de la Reine, on commença à partir pour aller à l'Eglise. Premierement les Suisses vêtus de velours tanné, blanc, bleu, & incarnat, 2°, les deux compagnies de cent Gentilshommes, les uns vêtus de satin tanné avec passemens d'or, & les autres ayant pourpoint de satin blanc, & les chausses de satin tanné ; 3°. les Gentilshommes de la Chambre, Chambellans & autres superbement vêtus ; 4°. les Chevaliers

12 *Madame la Reine Marguerite.* ] La Reine Marguerite eût bien desiré * de ne point assister à cette cérémonie, mais de demeurer en son Hôtel & de feindre une maladie, si elle n'eût eu la crainte d'offenser le Roy. Dans cette occasion elle se representa ce qu'elle étoit par sa naissance, ce qu'elle avoit été par son mariage, & cependant elle se voyoit obligée de marcher après Madame encore enfant : elle usa de beaucoup de dissimulation, & ce ne fut qu'en presence de ses plus confidens domestiques, qu'elle montra sa douleur accompagnée de larmes, de murmures & de reproches.

13

* *Dupleix*, *p.* 403.

Chevaliers du S. Esprit, ayant tous leur grand 1610.
Ordre au col; 5°. les Trompettes habillez de velours bleu; 6°. les Heraults revêtus de leurs cottes d'armes; 7°. les Huissiers de la Chambre portans leurs masses.

Puis, suivoient les Princes, tous vêtus en diverses couleurs de toile d'or, la cape de même couleur, le capuchon couvert de pierreries, avec la tocque dont les cordons n'étoient que perles & diamans. Les plus proches de la Reine étoient M. le Prince de Conty, M. le Comte d'Anguien; Monseigneur le Dauphin vêtu de toile d'argent, la cappe de même couverte de diamans & pierreries, marchoit de bonne grace devant la Reine sa mere; laquelle étoit soutenuë de deux Seigneurs, pour Messieurs les Ducs d'Orleans & d'Anjou; la queüe de son manteau étoit portée par Mesdames la Princesse doüairiere de Condé, la Princesse de Conty, la doüairiere de Monpensier, & la Duchesse de Mercœur. Les queües des manteaux de ces quatre Princesses étoient aussi portées par quatre Comtes ou Barons vêtus de toile d'or & d'argent, avec la cappe & la tocque semées de pierreries.

Après marchoient Madame & la Reine Marguerite, avec leurs manteaux couverts de fleurs de lys d'or en broderie, dont les queües étoient portées par des Barons; ensuite venoient les autres Princesses & Duchesses dont les queües de leurs manteaux étoient pareillement portées par des Seigneurs de qualité: toutes lesdites Princesses & Duchesses portoient sur leurs têtes leurs chapeaux & cercles de Duchesses enrichis

1610. richis de perles & de diamans. Les seules veuves n'étoient vêtues si richement.

Avec cette Compagnie la Reine arriva à l'Eglise, se mit à genoux sur une oreiller devant le grand Autel, où étoient jà M. le Cardinal de Joyeuse en ornemens Pontificaux, avec le Cardinal du Perron, & grand nombre d'Evêques, Prélats, & Abbez, aux deux côtez dudit Autel. La Reine ayant fait sa priere & baisé un Reliquaire qui lui fut présenté par le Cardinal de Joyeuse, elle fut conduite en son trône, en même ordre qu'elle étoit venuë. Monseigneur le Dauphin s'assit dans la chaire qui lui étoit préparée, Madame & la Reine Marguerite, ayant fait chacune une grande reverence, ainsi que les autres Princesses & Duchesses s'assirent. Les Cardinaux de Gondy & de Sourdis descendirent pour prendre leurs places: & les Princes se mirent à l'échaffaut destiné pour eux: pendant tout ce tems là, les hautbois & autres joueurs d'instrumens vêtus des livrées de la Reine, ayant le pourpoint de satin blanc & les chausses de velours bleu, jouerent divers airs.

Peu de tems après lesdits Cardinaux monterent sur l'échaffaut pour reconduire Sa Majesté à l'Autel, laquelle avec Monseigneur le Dauphin & les Princes y descendit en le même ordre que dessus, les mêmes Princesses portant la queüe de son manteau: s'étant prosternée & fait encore quelques prieres, elle fut levée par Monseigneur le Dauphin & Madame; & inclinant sa tête, le sieur Cardinal de Joyeuse commença les Oraisons requises, & prit de la main de deux Evêques l'Ampoule & la platine;

tine ; puis ayant versé de la sainte Onction sur la platine, il en oignit la Reine sur le chef, & après en la poitrine, disant : *Au nom du Pere, & du Fils & du Saint Esprit. Cette onction d'huile te profite en honneur & confirmation éternelle.* Ensuite il prit l'anneau de la main d'un autre Evêque, & le mit au doigt de la Reine, disant l'Oraison competente. 1610.

Un autre Evêque lui ayant présenté le sceptre & la main de Justice, il les mit ès mains de la Reine, en continuant les Oraisons sur ce requises. Puis un autre Evêque lui ayant baillé la grande couronne, il la présenta sur le chef de la Reine sans l'attacher, mais soutenuë de Monseigneur le Dauphin & de Madame, l'ayant entierement levée de dessus son chef, il la mit entre les mains de M. le Prince de Conty, & au lieu d'icelle en fut posée sur sa tête par Monseigneur le Dauphin & Madame, une autre moins pésante & plus petite, mais toute couverte & enrichie de diamans, de rubis, & de perles d'un très-grand prix ; & en la mettant sur la tête, ledit Cardinal lui dit : *Prens la couronne de gloire, honneur & liesse, afin que tu reluises splendide, & soit couronnée de joye perdurable :* & continua ses Oraisons.

Le sacre & couronnemt fini, la Reine se déchargea du sceptre & de la main de Justice entre les mains des deux Princes, puis fut ramenée en son trône au même ordre que dessus : & étant assise, M. le Prince de Conty posa devant Sa Majesté la grande couronne qu'il portoit sur un escabeau couvert de drap d'or, & se tint à genoux près ledit escabeau. Le Prince qui portoit le sceptre se mit à genoux du côté droit

1610. droit de la Reine, & celui qui portoit la main de Justice du côté gauche.

Chacun ayant pris sa place, le Cardinal de Joyeuse commença la Messe ; après l'Evangile trois Grandes Dames porterent le pain, le vin, & le cierge, auquel il y avoit treize pieces d'or attachées ; après l'élevation du *Corpus Domini*, quand ce vint à l'*Agnus Dei*, on porta la paix à la Reine, pour la baiser avec les cérémonies accoumées : après quoi elle fut menée au grand Autel, au même ordre que dessus & reçut en grande révérence & dévotion la sainte Eucharistie, & peu de tems après retourna en son trône, où elle acheva d'ouïr la Messe.

Sur la fin de la Messe, un des Herauts d'armes fit largesse, de par la Reine, d'une grande quantité de pieces d'or & d'argent fabriquées exprès, en les jettant au peuple qui étoit dans l'Eglise. Cependant la Reine descendit de son trône, & fut ramenée en sa Chambre, en pareil ordre & cérémonie qu'elle avoit été conduite à l'Eglise.

A la sortie de l'Eglise, le Roy content de cette cérémonie devança la Reine, & s'en alla dans sa chambre, où il se mit à la fenêtre, & lui jetta même, comme elle passoit au-dessous quelques goûtes d'eau ; puis incontinent il descendit, & la reçut au bas des dégrez où leurs Majestez, avec mille conjouissances monterent en haut, où un grand festin étoit préparé ; après lequel leurs Majestez remonterent en carosse & rentrerent dans Paris par la porte S. Martin, & allerent coucher au Louvre.

Monsieur

Monsieur le Prince de Condé [13] étant en campagne n'est point venu à cette cérémonie, & le Comte de Soissons, pour quelque pique [14] qu'il a euë, n'a pas voulu s'y trouver; les 1610.

13 *Le Prince de Condé.*] Voyez la remarque sur ce mot. Ce Prince étoit sorti du Royaume à cause des mécontentemens qu'il avoit eu à la cour ¶ de la part du Roy, soit devant, soit après son mariage; entre autres, une lettre amoureuse que ce Prince avoit écrite & le messager qui l'avoit envoyée à sa femme, & surtout le déguisement en Flamand, sous lequel le Roy avoit été voir sa femme en Picardie, & que lui-même l'avoit vû déguisé en valet de chasse; de plus, les paroles rudes dont le Duc de Sulli s'étoit servi en lui parlant de la part du Roy; entre autres, qu'il lui avoit dit, *qu'il y auroit beaucoup d'ignorans opprimés*, lui firent connoître, que ne pouvant point espérer une heure de repos en France: il avoit mieux aimé se retirer pour éviter de nouveaux chagrins.

14 *Le Comte de Soissons pour quelque picque.*] Charles de Bourbon Comte de Soissons § ne voulut point se trouver au Sacre de la Reine & se retira dans une de ses maisons, pour ne vouloir pas consentir que la femme du Duc de Vendôme fils naturel du Roy, portât à cette cérémonie une robbe semée de Fleurs de Lys, comme les Princesses du sang; ce que le Roy desiroit ardemment pour la grande tendresse qu'il avoit pour le Duc de Vendôme *. D'autres disent que le Roy, après avoir accordé au Comte de Soissons plusieurs choses à contre cœur, lui avoit mandé, qu'il lui tiendroit ce qu'il lui avoit promis; mais qu'il devoit être

¶ *Recueil des piéces curieuses, p. 15. de l'édit. de Cologne 1613.*

§ *Hist. de Marie de Medicis, T. I. p. 57.*

* *Mem. pour l'Hist. de Fr. T. II. p. 304.*

1610. les Ambassadeurs d'Espagne & de Venise, ont eu querelle ensemble; mais au lieu de troubler la fête, ils ont donné occasion de rire à leurs dépens.

Le Vendredi 14 du mois de May, jour triste & fatal pour la France[15], le Roy sur les dix heures

être assuré aussi de n'avoir plus de part en ses bonnes graces & que l'ayant contraint de lui accorder ce qu'il ne vouloit point, ils ne se verroient jamais de bon cœur. Laquelle parole ayant été portée au Comte de Soissons, il monta aussitôt à cheval & avec Madame la Princesse sa femme, se retira à la campagne.

15 *Jour triste & fatal pour la France.* ] C'étoit le 14 du mois de May de l'an 1610 auquel le Roy fut assassiné. Ce jour de plus fut prevenu par divers présages & avertissemens: les Historiens contemporains de ce Prince rapportent § que six mois auparavant, le Roy étant chez Zamet, après avoir diné, se retira dans une chambre, disant qu'il vouloit reposer: il envoya chercher *Thomassin* un des plus célébres Astrologues de ce tems: il l'interrogea de plusieurs choses concernant sa personne & son Etat, *Thomassin* lui dit, qu'il avoit à se garder du mois de May 1610, jusques à lui désigner l'heure & le jour auquel il devoit être tué; mais il s'en mocqua.

Un Gentilhomme † Bearnois avoit reçu ordre dans une vision, d'aller à Fontainebleau dire au Roy qu'il mourroit bientôt: il y alla en effet; mais le Roy qui ne croyoit pas à ces prédictions, pensa d'abord que ce fût une invention pour avoir quelque recompense: il fit presenter trois cens écus à ce Gentilhomme pour son voyage; mais les ayant refusés & protesté, qu'il n'étoit venu que pour s'acquitter de ce devoir qui lui

§ *Le même, p.* 309.
† *Dupleix, Hist. de Fr, p.* 411. *p.* 13.

heures du matin fut entendre la Messe aux Feuillans : au retour il se retira dans son cabinet, où le Duc de Vendôme, son fils naturel qu'il 1610.

lui sembloit très important à la vie de Sa Majesté, il entra en quelque appréhension de cet avis. La Reine peu de jours avant son couronnement, étant couchée dans son lit auprès du Roy, songea qu'on donnoit un coup de couteau à son époux, & s'étant éveillée en sursaut, avec frayeur & tremoussement de tous les membres, le Roy lui demanda qu'est-ce qu'elle avoit, elle dissimula pendant quelque tems un songe si horrible ; mais pressée par le Roy de le lui déclarer, elle le fit ; mais le Roy n'en fit aucun cas.

Le Duc de Guise & le Marquis de Bassompierre revenant * des Tuilleries le premier jour de May, furent s'appuyer en attendant le Roy, sur ces balustres de fer qui regardent sur la Cour du Louvre, alors le may que l'on y avoit planté au milieu, tomba sans être agité par le vent, ni par aucune autre cause apparente & fut renversé du côté du petit dégré qui alloit à la chambre du Roy. Bassompierre dit alors à M. de Guise : Je voudrois qu'il m'eût couté quelque chose de bon que cela ne fût point arrivé, voilà un très-mauvais présage, Dieu veuille garder le Roy qui est le may du Louvre. Sur quoi M. de Guise lui dit, que vous êtes fol, de penser à cela : il lui répondit, qu'on feroit en Italie & en Allemagne bien plus d'état d'un tel présage, que nous ne faisons ici : Dieu conserve le Roy & tout ce qui lui touche. Le Roy qui étoit venu les joindre doucement & qui avoit entendu tout ce qu'ils avoient dit, les interrompit en leur disant : Vous êtes des fols de vous amuser à tous ces présages » Il y a trente ans que tous les Astrologues & ceux qui en » veulent paroître, me » prédisent

* *Mem. de Bassomp. T. I. p. 287.*

1610. qu'il aimoit fort, vint lui dire qu'un nommé la Broſſe [16], qui faiſoit profeſſion d'Aſtrologie, lui avoit dit que la conſtellation ſous laquelle Sa Majeſté étoit née le menacoit d'un grand danger d'un coup de couteau dans le cœur ; & que pour cet effet, lui & ſes complices, picquoient tous les jours une image de cire blanche au cœur & lui recommandoit d'en faire avertir S. M. Le Prieur de Montargis montra cette lettre à Madame de Hayes femme du Gouverneur alors abſent, puis par le conſeil des principaux de la Ville, il en donna avis à M. le Chancelier.

» prédiſent chaque année, que je cours fortune de mourir ; & en celle que je mourrai, on remarquera tous les préſages, qui m'en ont averti dans cette année dont on fera cas & on ne parlera pas de ceux qui ſont advenus les années précédentes.

§ En l'an 1607 un Prêtre de Montargis, trouva ſur l'Autel (le lendemain de la foire qu'on tient dans ce lieu) une lettre liée avec du fil blanc † adreſſée au Prieur de Montargis, dans laquelle on lui donnoit avis, qu'un grand rouſſeau natif d'Angoulême devoit, avant qu'il fût trois ans, tuer le Roy

Le même Hiſtorien rapporte *, qu'un mois ou deux avant la mort du Roy, coururent par toutes les chambres du Louvre, ces quatre vers ſuivans, qu'on diſoit être de Noſtradamus.

*Cinq décades & ſept n'auront borné la courſe*
*Du grand lyon Cethé, qu'un jeune léonceau*
*Avec la lyonne, ayant recours à l'ourſe,*
*Fuitif de ſon rival, tranchera le fuſeau.*

16. *La Broſſe.* ] Ce que le Journaliſte rapporte de la Broſſe,

§ *Mezeray, Tom. I. p. 1290.*
† *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. Tom. II. p. 312.*
* *Page 323.*

danger ce jour-là, ainsi qu'il l'avertit de se bien garder : A quoi le Roy répondit en riant à M. de Vendôme : *La Brosse est un vieil matois, qui a envie d'avoir de votre argent ; & vous un jeune* 1610.

Brosse qui se picquoit d'Astrologie & des avis que le Duc de Vendôme donna au Roy le jour de sa mort, est confirmé par Pierre Mathieu Dupleix, par le Mercure François & par plusieurs autres Historiens du tems : tous ces témoins ne permettent pas de douter de la prédiction de la Brosse, du discours du Duc de Vendôme au Roy & de la réponse de Sa Majesté à ce jeune Prince. Cependant Pierre Petit prétend que toute cette histoire est un pur conte ; voici comme il en parle * » Un de nos » Historiens (*Pierre Mathieu*), parlant de la » mort de notre grand » Roy Henry IV, n'a-t-il » pas dit, qu'en ayant été » averti par un Prince en- » core vivant (le Duc de » Vendôme) la veille que » ce malheureux coup ar- » riva, Sa Majesté mépri » sant cet avis, lui avoit » répondu, que la *Brosse* » *est un vieux matois & vous un jeune fol, de le croire* ? Ce qu'ayant » moi même voulu ap- » prendre par la bouche de » ce Prince, il y a plus de » trois ans, en présence » d'une Princesse d'un » grand mérite (Mada- » me de Chevreuse) il me » fit l'honneur de me dire » que cela étoit faux & » depuis deux jours çà ; » seulement pour m'en » éclaircir davantage & ne » rien publier par écrit de » cette conséquence, sans » en être bien assuré, j'ai » eu l'honneur de lui en » reparler en présence de » plusieurs personnes de » sa maison, il m'a con- » firmé la même chose ; » ajoûtant de plus, que » l'Historien avoit con- » fondu le tems & les cho- » ses, & que la Brosse lui » avoit bien dit après ce » malheureux accident, » qu'il l'avoit prévû par » l'horoscope de Sa Maje- » sté

* *Differt. sur les Comètes, p. 89.*

1610. *jeune fol de le croire : nos jours ſont comptez devant Dieu ;* & ſur ce, le Duc de Vendôme fut avertir la Reine qui pria le Roi de ne pas ſortir du Louvre le reſte du jour : à quoi il fit la même réponſe.

Après le dîné, le Roi s'eſt mis ſur ſon lit pour dormir, mais ne pouvant recevoir de ſommeil, il s'eſt levé, triſte, inquiet, & rêveur, & a promené dans ſa chambre quelque tems, &

» ſté ( comme font tou-
» jours les Aſtrologues
» quand les choſes ſont
» arrivées ) ; mais non
» pas qu'il l'en eût averti
» la veille pour le dire a
» Sa Majeſté. Cela eſt
» pourtant écrit par un
» Auteur François & du
» même tems, qui ne le
» croira donc pas à l'ave-
» nir ? ..... Il eſt pour-
» tant comme je le dis, &
» ſi on en doute, on s'en
» peut éclaircir ; & je ne
» ſuis pas marri, que l'oc-
» caſion ſe préſente ici de
» le rapporter ; tant afin
» de déſabuſer la poſté
» rité, que pour faire voir
» qu'il y a beaucoup de
» choſes écrites de cette
» nature, auſquelles on
» ne doit ajouter aucune-
» ment créance. M. Pierre
» *Petit* étoit Intendant
» des Fortifications.

L'Auteur de l'abregé de la vie de Henry le Grand, qui eſt à la fin des diſcours d'Etat de M. de Nevers, eſt du même avis ſur ce fait † : *Je ſçai*, dit-il, *que quelques Hiſtoriens ont écrit, que le vieux la Broſſe qui faiſoit profeſſion de l'Aſtrologie, avoit été trouver M. le Duc de Vendôme le jour du Couronnement de la Reine Marie de Medicis & lui avoit donné avis, que le Roi étoit menacé le jour ſuivant de quelque accident bien funeſte &, que ſur cet avertiſſement, M. de Vendôme étoit allé le Vendredi au lever du Roi & l'avoit conjuré de ne point ſortir de la journée ; mais je ſçai que M. de Vendôme*

† *Mem. de Nevers, T. II. p. 895.*

& s'est jetté derechef sur le lit ; mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé & a demandé à l'Exempt des Gardes, quelle heure il étoit. L'Exempt lui a répondu qu'il étoit quatre heures, & à dit : Sire, je vois Votre Majesté triste & toute pensive, il vaudroit mieux prendre un peu l'air, cela la réjouiroit. C'est bien dit : & bien, faites apprêter mon carosse, j'irai à l'Arsenal voir le Duc de Sully [17], qui est indisposé & qui se baigne aujourd'hui. 1618.

Le carosse étant prêt, il est sorti du Louvre accompagné du Duc de Montbazon, du Duc

*dôme a dit à plusieurs personnes, que cela étoit faux & que la Brosse ne lui en avoit jamais parlé.*

17 *J'irai à l'Arsenal voir le Duc de Sully.* ] Le Duc de Sully étoit en ce tems-là un des Seigneurs de la Cour le plus en faveur & le plus honoré. Voici ses titres : Maximilien de *Bethune*, *Chevalier*, *Duc* de Henrichemont & de Boisbelle, * *Marquis* de Rosni, *Comte* de Dourdan, *Sire* d'Orval, Montrond & S. Amand, *Baron* d'Espineuil, Bruyeres, le Châtel, Villebon, la Chapelle, Novion, Bangy & Boutin, *Conseiller* du Roi en tous ses Conseils, *Capitaine Lieutenant* de 200 hommes d'armes d'Ordonnance du Roi, sous le titre de la Reine, *Grand-Maître* & Capitaine Général de l'Artillerie, *Grand-Voyer* de France, *Sur-Intendant* des Finances, Fortifications & Bâtimens du Roi, *Gouverneur* & Lieutenant Général pour Sa Majesté en Poitou, Châteleraudois & Lodunois ; *Gouverneur* de Mante & de Gergeau & *Capitaine* du Château de la Bastille ; mais bientôt après il perdit une partie de ses Charges. Le jour même de la mort du Roi, au lieu d'aller offrir ses services à la Reine & au nouveau Roi, comme

* *Mem. de Rosni.*

1610. Duc d'Eſpernon, du Maréchal de Lavardin, Roquelaure, la Force, Mirebeau, & Liancourt premier Ecuyer. En même tems, il chargea le ſieur de Vitry Capitaine de ſes Gardes, d'aller au Palais faire diligenter les apprêts [18] qui s'y faiſoient pour l'entrée de la Reine, & fit demeurer ſes Gardes au Louvre. De façon que le Roi ne fut ſuivi que d'un petit nombre de

comme firent tous les grands Seigneurs qui ſe trouverent à Paris *, il s'enferma dans la Baſtille & envoya en même tems enlever tout le pain qu'il put trouver aux Halles & chez les Boulangers : il dépêcha auſſi en diligence vers M. de Rohan, ſon gendre, pour lui faire tourner tête avec ſix mille Suiſſes qui étoient en Champagne & dont il étoit Colonel Général, & marcher droit à Paris, ce qui fut depuis un des prétextes que l'on prit pour l'éloigner des affaires.

18 *Faire diligenter les apprêts.* ] L'Auteur de la conſolation aux François ſur la paix & Couronnement de la Reine & de Louis XIII, nous a laiſſé le détail des préparatifs & des magnificences qu'on avoit diſpoſées pour l'entrée de la Reine.

† Hors la Porte S. Denys, il y avoit une fort belle fauſſe porte accompagnée de pluſieurs autres édifices. Au haut de cette porte on avoit repréſenté pluſieurs dauphins qui portoient deux navires & au milieu, les armoiries du Roi & de la Reine, & au-deſſous, il y avoit quatre Anges relevés en boſſe & aux deux côtés de cette porte, deux grandes ſtatues qui repréſentoient la paix & l'abondance.

Auprès de la fontaine de Ponceau, on avoit elevé un autre portail qui avoit d'un côté un Jupiter, & de l'autre, une Venus avec

* *Mém. de Baſſomp.*
† *Page 6 & ſuiv.*

de Gentilshommes à cheval, & quelques valets de pied. Le caroſſe étoit malheureuſement ouvert de chaque portiere, parce qu'il faiſoit beau tems, & que le Roi vouloit voir en paſſant les préparatifs qu'on faiſoit dans la Ville. Son caroſſe entrant de la ruë S. Honoré, dans celle de la Ferronnerie, trouva d'un côté un chariot chargé de vin, & de l'autre côté un autre chargé de foin, leſquels faiſant embarras il fut contraint de s'arrêter, à cauſe que la ruë eſt fort étroite, par les boutiques qui 1610.

avec un tableau, dans lequel la Reine, le Dauphin avec ſes freres & ſes ſœurs, étoient repréſentés, qui ſoutenoient un monde couvert de palmes & de lauriers; plus haut étoit le portrait du Roi & de la Reine, ſe tenant la main l'un & l'autre & au milieu, un arbre chargé de fleurs; de l'autre côté on y voioit un char attelé à deux chevaux, ſur lequel étoit une Déeſſe.

En entrant dans la rue S. Denys, on trouvoit un portail, dont les côtés étoient ornés du portrait au naturel du Roi & de la Reine & au-deſſous, un Paradis terreſtre; quelques pas plus avant, un autre portrait & à ſes deux côtés, deux tableaux, l'un d'une Déeſſe qui traînoit un navire & l'autre, d'un Mercure qui prenoit une Déeſſe qui s'élevoit dans une nue & plus haut, une tour ſurmontée d'une Vierge tenant ſon petit entre les bras & aux deux côtés de cette tour, deux Déeſſes, chacune ſur un char l'une traînée par deux lyons, & l'autre par deux chevaux blancs.

Auprès de l'Egliſe Saint Innocent, s'élevoit un grand rocher, que deux Déeſſes tenant chacune un vaſe, arroſoient; & de l'autre main, une corne d'abondance, d'où ſortoient des fruits & des fleurs & au-deſſous de ce rocher, une figure de la Reine avec une Couronne Royale ſur ſa tête. Auprès de Sainte Oportune, un autre portail enrichi de pluſieurs fi-

1610. qui sont bâties contre la muraille du Cimetiere de S. Innocent.

Dans cet embarras une grande partie des valets de pied passa dans le Cimetiere pour courir plus à l'aise & devancer le carosse du Roi

gures, emblêmes & dévises, & auprès du grand Châtelet, un autre rocher, au pied duquel étoit d'un côté le Dieu *Neptune* & de l'autre côté, la Déesse *Tetis*; du milieu du même rocher, sortoit un grand vaisseau, portant sur son mât la Déesse de la foi & plusieurs dauphins au naturel.

A l'entrée du Pont de Notre Dame, il y avoit un magnifique portail, embelli de diverses figures relevées en bosse & des deux côtés de la rue *, regnoient soixante & quatre grandes figures d'hommes & de femmes, ayant les bras étendus l'un à l'autre & soutenant chacun deux armes de France, & sur leur tête, un panier d'osier plein de toute sorte de fleurs & de fruits d'une excellente beauté. Cette rue étoit couverte & ornée des plus riches tapisseries, sur lesquelles les armes du Roi & de la Reine étoient embrassées avec des emblêmes; à l'autre bout de la même rue étoit un autre portail, sur lequel étoit un tableau représentant un char de triomphe, dans lequel étoit le Roi: ce char étoit traîné par deux chevaux gris pomelés, conduits par un Ange sonant de la trompette.

Au bout de la rue Neuve Notre-Dame qui va au petit Châtelet, on avoit disposé une grande & belle salle pour y placer la musique. Mais tous ces ornemens, toutes les raretés, toutes les magnificences préparées dans toutes les rues par lesquelles devoit passer la Reine, n'approchoient pas de celles du Palais, où tout y étoit riche, grand & magnifique.

19

* *On voit encore sur le Pont Notre-Dame des restes de ces personnages.*

Roi au bout de ladite ruë : des deux seuls valets de pied qui avoient suivi le carosse, l'un s'avança pour détourner cet embarras, & l'autre s'abaissa pour renouer sa jarretiere, lorsqu'un Scelerat sorti des enfers, appellé François Ravaillac [19], natif d'Angoulême, qui avoit eu le tems pendant cet embarras de remarquer le côté où étoit le Roi, monte sur la roue dudit carosse, & d'un couteau tranchant de deux côtez, lui porte un coup entre la seconde & la troisiéme côte, un peu au-dessus du cœur, qui a fait que le Roi s'est écrié : *Je suis blessé* ; mais le Scelerat sans s'effrayer a redoublé 1610.

19 *Appellé François Ravaillac.*] Il étoit d'Angoulême & avoit mal vécu pendant sa vie. La perte d'un procès qu'il avoit poursuivi longtems, ayant réduit son pere & sa mere à l'aumône, il s'étoit jetté comme en un refuge dans le Monastere des Feuillans ; * mais en étant sorti à cause de la foiblesse & de la débilité de son cerveau, cette foiblesse qui approchoit de la folie, se changea dans la suite en fureur : il fut retenu pendant un an en prison dans son pays, pour un homicide dans lequel il avoit trempé. Pendant sa prison il avoit eu des visions & des imaginations étrangeres contre la conduite du Roi, qui le porterent dans la suite à l'assassiner : il y avoit trois ans entiers qu'il entretenoit cette monstrueuse idée dans son esprit, pendant lesquels il fit trois voyages à Paris pour la mettre en execution : le dernier fut aux Fêtes de Pâques ; mais il voulut attendre le Sacre & le Couronnement de la Reine, afin qu'elle ne fût pas privée, disoit-il, d'un honneur dont elle étoit si digne. Le jour qu'il executa son

* *Serres, T. V. p. 943.*

1610. blé, & l'a frappé d'un second coup dans le cœur, dont le Roi est mort, sans avoir pû jetter qu'un grand soupir : ce second a été suivi d'un troisiéme, tant le Parricide étoit animé contre son Roi ; mais qui n'a porté que dans la manche du Duc de Montbazon.

Chose surprenante, nul des Seigneurs qui étoient dans le caroſſe n'a vû frapper le Roi [20] ; & si ce monstre d'enfer eût jetté son couteau, on n'eût sçû à qui s'en prendre ; mais il s'est tenu là comme pour se faire voir, & pour se glorifier du plus grand des assassinats. Les Seigneurs

son détestable dessein, il demeura longtems au Louvre assis, en attendant la sortie du Roi : il le vit monter en caroſſe & auroit fait son coup entre les deux portes, s'il n'eût aperçû que le Duc d'Espernon étoit à la place où il croyoit que le Roi se fût mis † : il suivit son caroſſe jusques à la rue de la Feronnerie, où étant arrêté par des charettes, il mit son pied au-dessus de la roue du caroſſe, & lui donna deux coups de couteau dans le corps & étendit tout roide mort ce grand Roi, au milieu de ses plus valeureux & plus fidéles Capitaines.

20 *Nul des Seigneurs qui étoient dans le caroſſe, n'a vû frapper le Roi.*] Ces Seigneurs étoient Hercules de *Rohan* Duc de Montbazon, Grand Veneur de France, Jean Louis de *Nogaret* de la Valette Duc d'Espernon Pair, Amiral & Colonel général de l'Infanterie de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Metz, d'Angoumois & de Xaintonge, né en 1554 & mort en 1642, Jean de *Beaumonoir* III du nom, Marquis de Lavardin, Maréchal de France, mort en 1614, Antoine Seigneur de *Roquelaure*. Maréchal de France & Lieutenant Général

† *Merc. Franc. T. II. p.* 423.

gneurs ont été bien empêchez, les uns pour assister le Roi, & les autres pour se saisir du Parricide ; icelui pris & mis en sûreté [21], ils ont tâché d'appaiser le grand tumulte causé parmi le Peuple par la croyance que le Roi étoit mort : Mais il a été aucunement fini par un des Seigneurs qui dit hautement que le Roi n'étoit que blessé, & qu'on portât du vin ; cependant ils ont abbatu les portieres du carosse, & sont retournez vîtement au Louvre, afin, ont-ils dit, de faire panser le Roi. 1610.

Le carosse étant arrivé au Louvre, la mort du Roi a été annoncée à la Reine qui étoit dans son cabinet, d'où elle est sortie incontinent pour aller jetter des larmes sur son cher époux ; elle a été retenuë par M. le Chancelier qui en venoit d'être instruit ; lequel lui a dit que les Rois ne meurent point en France & l'ayant ramené dans son cabinet, il lui a remontré la nécessité de réserver les pleurs & les larmes

Général au Gouvernement de Guyenne, mort en 1625, Jacques *Nompar de Caumont* Duc de la Force, Pair & Maréchal de France, Général des armées du Roi, mort en 1652, le sieur de *Liancourt* son premier Ecuyer & le Marquis de *Mirabeau*.

21 *Icelui pris & mis en sûreté.* ] Après cet execrable attentat, ceux qui étoient à la suite du Roi & entre autres, *S. Michel*, * l'un de ses Gentilshommes ordinaires, poussé d'un juste ressentiment, avoit déja mis la main à l'épée pour le tuer ; mais le Duc *d'Espernon* se ressouvenant du déplaisir qu'il avoit eu & du blâme qu'on avoit donné, avec raison, à ceux qui tuerent Jacques *Clément* après la mort d'Henry

* *Hist. de la Vie du Duc d'Espernon*, p. 238.

1610. larmes à un autre tems, & que Sa Majesté devoit travailler à chercher des remedes pour prévenir les funestes suites de cette mort inopinée.

A cinq heures du soir il n'y avoit qu'au Louvre qu'on sçût certainement la mort du Roi : dans le quartier même de la Feronnerie, où il avoit été tué, on croyoit qu'il avoit été blessé seulement. Ce bruit parvint aux Augustins, avant la fin de l'Audience : le bruit, le murmure qui augmentoit chaque instant, par les gens qui se rendoient dans la cour qui est devant la Salle de la Grande Chambre, parvint bientôt jusqu'aux oreilles de M. de Blancmesnil, deuxiéme Président de la Grand'Chambre, & actuellement tenant l'Audience en icelle. A ce bruit il se leva comme pour recueillir les avis sur la cause qui se plaidoit ; mais au lieu de parler de la cause, il remontre à la Chambre l'importance de ce bruit, qui ne pouvoit être sans qu'il fût arrivé quelque funeste accident, les disposa à lever le siége & à rompre l'Audience ; ce qui fut executé.

Sur ces entrefaites arriva M. l'Evêque de Beauvais, fils dudit Président Blancmesnil, qui lui amenoit son carosse pour l'emmener en sa maison, & lui fit part du bruit épandu dans le quartier ; à quoi il répondit en ancien Sénateur Romain, que l'Etat & la Patrie exigeoient de lui de ne pas quitter, voire de mourir,

ry III, cria à *S. Michel* & au valet de pied qui avoit la même pensée, qu'il y alloit de leur vie, s'ils touchoient à ce Malheureux. On l'arrêta pour le mettre entre les mains de la Justice.

mourir, pour assurer l'obéissance dûe au Roi successeur, & continua d'exhorter les Messieurs de sa Chambre & ceux des Enquêtes, de ne pas bouger. On envoya querir sur le champ Messieurs les Gens du Roi, & autant de Conseillers qui n'étoient point entrez ce jour-là, & qui étoient proche des Augustins; de quoi il donna aussi avis à Messire Achille de Harlai Premier Président, lors fort attaqué des goutes. Dès que les Gens du Roi furent arrivez, ils furent deputez pour aller au Louvre, pour apprendre l'état des affaires & la volonté du Roi. Cependant le Président Seguier, auquel le Duc d'Espernon avoit dit ce qui se passoit, se rendit aux Augustins. 1610.

D'un autre côté les Princes, Ducs & Grands Seigneurs qui étoient à Paris, s'étoient rendus en hâte au Louvre pour servir le Roi, & assister la Reine de leur pouvoir & autorité; entre lesquels étoient le Prince de Conty, les Ducs de Fronsac, de Mayenne, de Montmorency, de plusieurs Maréchaux de France, & Chevaliers des Ordres du Roi, & ce, pour prévenir les désordres qui étoient à craindre. Pour cela le sieur de Vitry eut ordre d'assembler tous les enfans du Roi en une chambre, & sur-tout le Roi à présent regnant, & que personne n'eût à approcher d'eux. Les Ducs de Guise & d'Espernon furent chargez de faire monter à cheval le plus de Noblesse qu'il se pourroit, & aller par toute la Ville dire que le Roi n'étoit point mort, mais seulement blessé; le Jay Lieutenant Civil, & Sanguin Prévôt des Marchands eurent ordre de faire fermer les portes de la Ville, de s'emparer des clefs, de prendre

1610. prendre tous leurs Officiers, d'empêcher toutes émotions & attroupemens, & d'assurer à haute voix le peuple que le Roy n'étoit que blessé, les gardes qui étoient dans les Fauxbourgs eurent ordre de se venir placer sur le Pont neuf, dans la ruë Dauphine & aux environs des Augustins, afin d'investir le Parlement, le contraindre s'il falloit, & de déclarer la Reine Regente : tout ce que dessus, a été fidellement exécuté.

Les Gens du Roy revenus du Louvre, trouverent aux Augustins M. le Premier Président qui s'y étoit fait porter en une chaise ; auquel & aux Chambres assemblées ayant confirmé la mort de Sa Majesté, ils commencerent à déliberer sur la réquisition faite par les Gens du Roy. Lors sont entrez dans la Grande Chambre, M. de Guise & M. d'Espernon [22] envoyez par la Reine, pour voir ce qui se passeroit. M. de Guise n'a point pris place, mais a demeuré appuyé sur le dos des basses selles, entre le Premier & Second Président : M. d'Espernon

22 *Lors sont entrez dans la Grande Chambre M. de Guise & M. d'Espernon.*] Ces deux Seigneurs qui depuis quelque tems étoient ennemis l'un de l'autre, se reconcilierent heureusement & ayant paru à cheval dans les rues de Paris, prévinrent les désordres que la mort du Roy auroit pû causer parmi le peuple qui avoit déja fermé les boutiques & pour le rassurer, crioient que le Roy n'étoit point mort, mais qu'il n'étoit que blessé. Après avoir mis ordre dans la Ville, ils allerent aux Augustins où le Parlement tenoit ses audiences, le Palais étant alors préparé pour la cérémonie du Couronnement de la Reine, & étant entrés dans la Grand'-Chambre, le Duc de *Guise* ne prit point de place ; mais M. d'*Espernon* en prit,

non en a pris, & a fait rapport des ordres donnez dans la Ville pour la sureté d'icelle à l'obéissance de Louis XIII. 1610.

Ensuite sur la requisition des Gens du Roy, le Parlement les Chambres assemblées, a donné l'Arrêt suivant: *Sur ce que le Procureur Général a remontré à la Cour, que le Roy étant présentement décédé par un très-cruel, très-inhumain & très-exécrable parricide commis en sa personne sacrée; il étoit nécessaire pourvoir aux affaires du Roy regnant & de son Etat, requeroit qu'il fût promptement donné ordre à ce qui concernoit son service & le bien de son Etat, qui ne pouvoit être réglé & gouverné que par la Reine, pendant le bas âge dudit Seigneur son fils, & qu'il plût à ladite Cour la déclarer Regente, pour être pourvû par elle aux affaires du Royaume: la matiere mise en délibération, ladite Cour a déclaré & déclare*

prit, tenant l'épée à la main, mais dans son fourreau.

» * Il commença son » discours par les excuses » de ce qu'il paroissoit » dans une si auguste as- » semblée avec la confu- » sion où il étoit: il dit » que son épée étoit en- » core dans le fourreau; » mais que si avant de se » séparer, on ne donnoit » ordre à la sûreté de la » Ville & de l'Etat, en dé- » clarant la Reine Regen- » te, il voyoit à son grand » regret, qu'il la faudroit » tirer contre les enne- » mis de la Couronne » & remplir la Ville de » sang & de confusion; » qu'il sçavoit que dans » la compagnie il y en » avoit qui demandoient » du tems pour délibérer » longuement sur l'affaire » qu'il leur proposoit; » mais qu'il étoit obligé » de leur représenter, qu'el- » le n'avoit rien de pré- » judiciable que le retar- » dement,

* *Le même, p.* 244.

1610 *clare ladite Reine mere du Roy Regente en France, pour avoir l'administration des affaires du Roiaume pendant le bas âge dudit Seigneur son fils, avec toute puissance & autorité. Fait en Parlement le quatorziéme jour de May mil six cens dix.*

Environ les sept heures furent députez pour aller au Louvre le Président de Blancmesnil & dix Conseillers, pour reconnoître de la part de la Cour Louis XIII. comme son Roy, Prince légitime & naturel Seigneur, & présenter à la Reine l'Arrêt cy dessus. Lorsque ces Députez ont été au Pont-neuf, les Soldats qu'on y avoit posez, leur refuserent le passage, bien qu'ils fussent conduits par les mêmes Exempts qui avoient deux heures auparavant conduit les Gens du Roy. Après quelques résistances, il proteste contre les Chefs & les Capitaines des désordres qui pourroient s'ensuivre; & alors ils eurent

» dement, que c'étoit prudence en beaucoup de » grandes occurrences de » ne rien hâter & de conduire lentement les affaires par degrés à leur » conclusion; qu'en celle-ci tout au contraire, » il falloit trancher tout » d'un coup toutes les difficultés & passer de la » proposition aux resolutions; que ce qui se pouvoit faire ce jour-là » sans péril, ne se feroit » pas le lendemain sans » meurtre & sans carnage; & de fait, quel prétexte, disoit-il, pouvoient avoir de demander du délay, ceux qui » étoient dans ce sentiment? Qu'est-ce qu'on » desiroit d'eux, qui ne fût dans l'ordre de la justice & de la nature? A » qui pouvoit on mieux » confier la fortune du » Roy, qu'à la Princesse » qui l'avoit mis au monde, & celle de l'Etat, qu'à » elle-même, qui, depuis » dix ans, avoit travaillé » conjointement avec le » feu Roy, pour l'élever » au point de grandeur où

» elle

eurent le passage livré pour faire leur légation. 1610.
En moins de demi-heure Blancmenil retourna au Parlement ; & après avoir assuré les Chambres de ce qu'il avoit fait, l'Audience fut finie.

Monsieur le Procureur Général qui ne se porte pas bien a pris le chemin du Louvre, pour rendre ses premiers devoirs au Roy & à la Reine Regente; mais pensant entrer dans la Chambre de la Reine, il est entré dans celle où le corps mort du Roy étoit sur un lit, la face couverte d'un linceul, vêtu d'un satin noir, & autour des flambeaux & des Religieux qui commençoient les vigiles ; lui ayant jetté de l'eau bénîte, le visage plein de larmes, il alla voir la Reine, puis le nouveau Roy.

Vers les neuf heures du soir du même jour, un grand nombre des Seigneurs alloit par la Ville

» elle étoit montée : que » le Roy avoit déja mis » entre ses mains la Regence du Royaume, » pour disposer de sa conduite durant son absence ; qu'après un préjugé si » favorable, il ne pouvoit » croire qu'il y eût personne qui osât contredire les sentimens d'un » si grand Prince & si intéressé au bien de l'Etat ; » que de suivre les sentimens & l'exemple du » Roy, c'étoit en effet le » moyen de maintenir la » paix & le repos dont la » France avoit joui ¶ depuis plusieurs années ; » que chacun sçavoit les » mécontentemens qui étoient dans l'esprit des » personnes de grande » condition, qu'ils ne » manquoient pas, comme on pouvoit croire, » de partisans, que l'humeur impatiente des » François leur en attacheroit tous les jours de » nouveaux pour se prévaloir des désordres, si à » bonne heure on n'en retranchoit la matiere. » Qu'ils se hâtassent donc, » pendant

¶ *Le même, p.* 445.

1610. Ville, & disoient en passant : Voici le Roy qui vient, il se porte bien, Dieu merci : Comme il étoit nuit, le peuple croyant que le Roy étoit en cette compagnie, se mit à crier à force : *Vive le Roy ;* ce cri s'étant communiqué d'un quartier à l'autre, toute la Ville retentit de vive le Roy ; il n'y avoit que les quartiers du Louvre & des Augustins où l'on sçût la vérité.

Le même soir on donna des gardes aux Ambassadeurs des Princes étrangers, afin de conserver leurs personnes, & principalement celui d'Espagne, qui n'étoit bien agréable au peuple. On fit partir en poste la plûpart des Gouverneurs des Provinces & des Places, pour maintenir le bon ordre en toutes choses : bien des choses se sont passées en ce jour, que le trouble, l'embarras & la douleur ont fait passer de ma mémoire : Mais ce que je n'oublierai jamais ;

» pendant que les choses » étoient en leur entier, » susceptibles des meilleures impressions, de » leur donner les meilleures formes ; que la chose dépendoit personnellement de leurs suffrages ; qu'il avoit fait » prendre les armes au » Regiment des Gardes, » à tous les serviteurs du » Roy & à ses amis particuliers, afin qu'ils eussent la liberté & la seureté convenable pour » délibérer ; qu'il sçavoit » bien que ce qu'il les exhortoit de faire maintenant, étoit sans exemple ; mais qu'il esperoit » qu'une action si utile & » si importante au bien de » l'Etat, serviroit un jour » d'exemple, & ajouteroit » à la dignité de cette illustre compagnie un avantage qui lui étoit justement dû, qu'elle ne » l'avoit jusques ici possedé ; qu'ils n'appréhendassent point de mettre » en compromis leur autorité ; que leurs résolutions pour hautes & » pour généreuses qu'elles

» pussent

jamais, sont les plaintes, les clameurs, les larmes, non-seulement du peuple de tout sexe, mais des gens de qualité, qui ont pleuré ce bon Roy, comme leur bon pere, & qui donnent mille & mille malédictions aux instigateurs de ce parricide. 1610.

Le reste de la nuit fut fort tranquille; le Procureur Général envoya aux Augustins les gens nécessaires, pour accommoder la Grande Salle, & y préparer le siége pour le Roy, sur lequel on mit le daix du Roy Louis XII. parce que Sa Majesté porte le nom de Louis & est le XIIIe. du nom.

Le Samedi 15 du mois de May, le corps du Roy fut ouvert en présence de vingt-six Médecins ou Chirurgiens, qui lui trouvèrent toutes les parties si bien conditionnées qu'il auroit pû vivre encore trente ans, selon le cours de la nature. Ses entrailles ont été portées le même

» pussent être, seroient » sans doute exécutées & » qu'il étoit prêt de mou- » rir avec ses amis, pour » les faire inviolablement » observer.

Après ce discours, le Duc d'Espernon apperçevant un grand silence, sortit de la Salle; mais afin de faire mieux connoître que ce qu'il venoit de conseiller, avoit avec soi quelque sorte de nécessité, il dit tout haut, *que ce qu'il avoit proposé, étoit le mieux qu'on pouvoit faire & qu'il falloit absolument & promptement s'y résoudre* *. La Chambre délibera & tous conclurent, qu'il valoit mieux faire trop que trop peu en cette occasion, où il étoit dangereux d'avoir les bras croisés, & qu'ils ne sçauroient être blâmés de faire la volonté du Roy, puisqu'elle leur étoit connuë

* *Mezeray, Vie de Marie de Medicis, T. I. p. 56.*

1610. me jour à Saint Denis, & le cœur gardé pour être transporté au College de la Fléche.

Vers les huit heures du matin, le Parlement s'est assemblé derechef aux Augustins, les Présidens avec leur manteaux & mortiers, & les Conseillers avec leurs robes & chaperons d'écarlate. Demi-heure après est arrivé le sieur de Sillery Chancelier de France, accompagné de plusieurs Maîtres des Requêtes : au-devant d'icelui sont allez les sieurs Jean de Voix, & Jean Courtin, qui l'ont reçu hors du parquet des Huissiers. Ledit sieur Chancelier revêtu d'une robe de velours noir, s'est placé au-dessus de M. le Premier Président : ensuite sont arrivez séparement, le Duc de Mayenne, le Connétable, les Cardinaux & Prélats.

En attendant l'arrivée de Sa Majesté, on a fait l'information de vie & mœurs de l'Abbé de Saint Denis, frere de M. de Guise, pourvû de l'Archevêché de Reims, mais non sacré ; afin qu'il pût prendre place audit Parlement, en cette qualité, & non comme Abbé Commendataire ; l'information faite, il prêta serment de Pair de France & puis prit séance.

Sur les dix heures Sa Majesté arriva revêtu d'un habit violet, monté sur une petite hacquenée blanche, assisté des Princes, Ducs, Seigneurs,

nue & à tous ceux qui avoient eu l'honneur de l'approcher. Sur ce fondement & autres semblables, ils passerent en cette rencontre très utilement les bornes de leur pouvoir ; ce qu'ils firent plutôt pour donner l'exemple de reconnoître la Reine Regente, que par autorité qu'ils eussent d'y obliger le Royaume, en vertu de leur Arrêt qu'ils prononcerent dès le même soir.

gneurs, & principaux Officiers de la Couronne tous à pied : la Reine en son carosse arriva aussi, accompagnée des Princesses & Duchesses, habillée non des beaux habits qu'on lui avoit préparez pour son entrée, *non est conveniens luctibus ille color*, mais couverte d'un grand crêpe noir. 1610.

Leurs Majestez étant arrivées à la porte des Augustins, le Capitaine de ses Gardes fut s'emparer des huis du Parlement, & les Députez nommez pour aller au-devant de leurs Majestez; sçavoir, Messieurs les Présidens Potier & Forget, Messieurs Jean de Voix, Jean Courtin, Prosper Bovin & Jean Scarron, Conseillers, qui reçurent leurs Majestez à la porte du Cloître sortant la rue, où le Roy mit pied à terre, & la Reine sa mere. & les conduisirent avec prou de peine (à cause de la multitude du peuple) jusques à la Grand'Chambre. Lesdits Députez entrerent devant le Roy, suivis de la Reine, des Princes, & Seigneurs qui prirent tous leurs places destinées par les Maîtres de cérémonies : sçavoir,

Le Roy seul séant en son lit de Justice, la Reine sa mere à son côté droit, une place vuide toutes fois entre deux : plus bas aux hauts sieges, le Prince de Conty, le Comte d'Anguien, fils du Comte de Soissons absent, le Duc de Guise Pair, le Duc de Montmorency Pair, le Duc d'Espernon Pair, le Duc de Sully Pair; le Maréchal de Brissac, le Maréchal de Lavardin, le Maréchal de Bois-Dauphin.

Aux hauts siéges du côté fenestre, le Cardinal de Joyeuse, le Cardinal de Gondy, le Cardinal de Sourdis, le Cardinal du Perron, l'Ar-

1610. chevêque de Rheims Duc & Pair, l'Evêque de Beauvais Comte & Pair, l'Evêque de Noyon Comte & Pair, l'Evêque de Paris non Pair, mais Conseiller-né au Parlement

Au côté du Roy en bas sur la premiere marche de son trône étoit le sieur de Souvré, son Gouverneur, à genoux; sur la seconde marche à ses pieds, le Duc d'Elbœuf pour le grand Chambellan, aux pieds du Chambellan le Baron de Chappe Prévôt de Paris.

En la chaire qui étoit au-dessous à part étoit M. le Chancelier, aux bas sieges du Greffier de la Cour & des Gens du Roy, Messieurs les sept Présidens à Mortier, du Harlay, Premier Président, Potier, Forget, de Thou, Seguier, Molé, Camus.

Dans le parquet, devant lesdits sieurs Présidens, en une chaire à cause de son indisposition, le Duc de Mayenne Pair.

Aux bas sieges dans le parquet, l'Evêque de Beziers Grand Aumônier de la Reine, de l'Aubespine & Camus Conseillers d'Etat, & plusieurs Maîtres des Requêtes.

Aux bas sieges du parquet, & au Barreau du côté fenestre, les Conseillers de la Cour au nombre de six vingt-quatre.

Le silence fait, la Reine fit l'ouverture de l'Assemblée par une harangue courte & succincte, qu'elle eut assez de peine de faire, à raison des soupirs qui étouffoient ses paroles, & qui étoient précédez de grosses larmes, qui étoient autant de témoignages irréprochables du deuil qu'elle avoit dans l'interieur, de la perte de son cher & bien aimé époux. Après qu'elle eût tellement quellement fini son discours,

discours, elle r'abaissa son voile & descendit pour se retirer; mais les Princes & toute la Compagnie la supplierent de rester, & d'honorer l'Assemblée de sa présence; ce que, après quelques refus, elle accorda & reprit sa place. 1610.

Puis le Roy surmontant la grandeur de son âge, profera quelques paroles sur le sujet de sa venue, avec une grace & une gravité vrayment Royale.

Après se leva M. le Chancelier, & ayant fait deux grandes reverences, représenta en peu de paroles la grande esperance que l'on devoit avoir de Sa Majesté, & ensuite déclara la sage conduite de la Reine sa mere, la haute estime qu'avoit fait de sa Royale personne, le Roy défunt avant son décès, l'ayant jugée très-digne d'administrer & regir son Royaume, si tant étoit qu'il plût à Dieu l'appeller à soi, avant que son fils eût atteint l'âge competant d'être majeur, & de pouvoir conduire le timon d'un Empire que ses soins laborieux, que ses travaux infatigables, & que la valeur de ses bras victorieux, lui laissoient paisible.

Ensuite M. le Premier Président du Harlay commença sa harangue, & après lui M. Servin. Avocat du Roy en ladite Cour, pour le Procureur Général, qui conspiroient à une même fin & un même but, qui étoit que la Reine fût éluë Regente en France, pour avoir soin de la personne Royale de son fils, & la conduite & administration des affaires de ses Royaumes à l'imitation des Reines Blanche, mere du Roy S. Louis, & de Marguerite sa chere épouse, toutes deux très-sages, très-ver-

1610. tueuſes & très-pieuſes Princeſſes ; ainſi qu'il avoit été arrêté au Parlement, les Chambres aſſemblées le jour d'auparavant.

Après ces harangues, qui ſeront ſans doute imprimées tout au long, M. le Chancelier alla au Conſeil du Roy ſeul, de lui à la Reine ſa mere ſeule, lui faiſant entendre l'avis & la volonté du Roy ; puis deſcendit, prit l'avis de Meſſieurs les Préſidens, & remonta pour prendre celui des Princes, Ducs, Pairs, enſuite de l'autre côté celui des Prélats : enfin redeſcendu, il prit l'avis de ceux qui étoient en bas & des Conſeillers ; & ce fait retourna en ſa place, & prononça l'Arrêt qui s'enſuit.

» Le Roy ſéant en ſon lit de Juſtice, par l'avis des Princes de ſon ſang, autres Princes, » Prélats, Duc, Pairs, & Officiers de la Couronne, ouï & requerant ſon Procureur Général, a déclaré & déclare, conformément à » l'Arrêt donné en ſa Cour de Parlement le » jour d'hier, la Reine ſa mere Regente en » France, pour avoir ſoin de l'éducation & » nourriture de ſa perſonne, & l'adminiſtration des affaires de ſon Royaume, pendant ſon bas âge : & ſera le préſent Arrêt publié & regiſtré en tous les Bailliages, » Sénéchauſſées, & autres Siéges Royaux, du reſſort de ladite Cour, & en toutes les autres Cours de Parlement de ſondit Royaume. Fait en Parlement le quinziéme jour » de May mil ſix cens dix.

Après la levée de la Cour, la Reine très-affligée, mais auſſi très-ſatisfaite de ce qui venoit d'être fait, ſe rendit au Louvre ; & le Roi accompagné des Princes, Seigneurs & Gentilshommes,

hommes, entouré de ſes Gardes, alla à Notre-Dame, où tout le peuple cria fort haut : *Vive le Roy*, mais la plûpart les larmes aux yeux. 1610.

Sur le ſoir, les Gardes poſez en pluſieurs places, & carrefours furent levez, les armes furent laiſſées ès mains des habitans qui par leur douleur & leur triſteſſe, marquoient le vif reſſentiment qu'ils avoient de la mort du Roy, & l'amour qu'ils portoient à ſon fils regnant.

Pendant tous ces jours, grand nombre de perſonnes de tout état furent au Louvre y voir le corps du Roy défunt ; il étoit couché ſur ſon lit la face découverte, vêtu d'un pourpoint de ſatin blanc, avec un bonnet de velours rouge brodé d'or. Au tour de ſon lit étoient des Religieux & des Prêtres des Monaſteres de Paris, qui étoient mandez pour dire les Vigiles des Morts, leſquels ſe relevent les uns après les autres.

Ce même jour le parricide François Ravaillac, qui après ſon aſſaſſinat avoit été gardé par des Archers dans l'Hôtel de Raix, fut conduit priſonnier à la Conciergerie, & enfermé dans la Tour qu'on appelle de Montgomery, & dans icelle il fut aſſis & lié en une chaire, ayant les fers aux pieds & les mains liées derriere le dos, gardé & obſervé jour & nuit, où pluſieurs perſonnes furent le voir, par curioſité ou par d'autres motifs, ce que bon nombre de perſonnes graves & judicieuſes ont trouvé fort mauvais, diſant que les Juges ne ſe ſoucioient pas de connoître les inſtigateurs. [23]

M.

23 *Les Juges ne ſe ſoucioient pas de connoître les inſti-*

1610. M. Juſtel m'a donné ce jour ſon nouveau Livre, lequel il m'avoit communiqué dès longtems, & qu'il a fait imprimer à Paris *in*-8°. Grec & Latin par Adrian Beys, intitulé : *Codex Canonum Eccleſiæ univerſæ, à Juſtiniano Imperatore confirmatus :* œuvre digne de lui & de ſon eſprit, à laquelle tous les gens de bien, & nommément ceux qui affectent la réunion &

*gateurs.* ] Il eſt certain qu'on croyoit alors que l'infâme *Ravaillac* avoit des ¶ complices de ſon crime. Le procès fut fait par la Cour du Parlement contre le corps mort du Prevôt des Maréchaux de Pluviers, lequel accuſé par une bonne vérification de témoins, d'avoir dit dans Pluviers, jouant ou regardant jouer dans un jardin à la boule, à l'heure même que le Roy fut tué, *Le Roy vient d'être tué & eſt mort à cette heure, n'en doutez point.* Ce langage eſt une preuve qu'il étoit complice ; ce qui eſt confirmé par ſa mort précipitée, qui en a caché peut-être beaucoup d'autres.

La lettre qu'un Marchand d'Anvers écrivit à un autre Marchand Flamand, dans laquelle il lui mande, *que c'eſt* † *choſe étrange de ce qui a été parlé ici de la mort du Roy douze jours avant qu'elle fût arrivée : nous ſommes ſurpris de ce que cette fâcheuſe nouvelle ait couru dans ce lieu ; il ſemble que quelques-uns ſçavoient ce qui devoit arriver.* * Le même Auteur rapporte, qu'un des principaux de la Ville de Cambray, dit, huit jours avant ce fâcheux accident, en parlant d'Henry IV : *Ce vieillard a de grands deſſeins ; mais il n'ira guéres loin.*

Guy Patin § rapporte, qu'un

¶ *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. T. II. p.* 327.
† *Nicolas Paſquier en ſes lettres.*
* *Abregé de l'Hiſt. de Fr. T. VI. p.* 433.
§ *Lettre* 122.

& reformation de l'Eglise ont contribué tout ce qu'ils ont pû & aidé ledit Justel de leurs vieux Regiſtres & Livres, tant Manuſcrits Grecs, qu'autres ſervans à cette matiere (dont il 1610.

qu'un homme en mourant en Hollande, dit qu'il étoit frere de *Ravaillac* & que ſi ſon frere eût manqué le coup, il étoit prêt à l'exécuter, pour venger l'injure qu'Henry IV avoit fait à ſa ſœur, de l'avoir débauchée & pour s'être mocqué d'elle dans la ſuite.

Une autre lettre de Zelande adreſſée à M. *Target* ¶, lui donnoit avis, comme tous ceux de ce pays-là, quinze jours avant que la mort du Roy arrivât, recevoient des avis ſur avis, qu'il ſe tramoit quelque choſe de grand contre la France, & que par toutes les terres de l'obéiſſance de l'Archiduc, on y faiſoit jour & nuit des prieres publiques pour la bonne iſſûe de cette entrepriſe.

† De Flandres, on écrivit du douze May à *Roger* Orfévre & Valet de Chambre de la Reine, une lettre par laquelle on déploroit la mort du Roy qui n'arriva que le quatorze.

§ Cinq ou ſix mois avant la mort du Roy, on manda d'Allemagne à M. de Villeroy, que le Roy couroit très-grande fortune le 14 de May, jour auquel il fut tué.

* Pluſieurs jours avant ſa mort, on apprit qu'on diſoit à Cologne, qu'il avoit été tué d'un coup de couteau, que les Eſpagnols ſe le diſoient à l'oreille l'un à l'autre, & à Maſtricht un d'entre eux aſſura, que s'il ne l'étoit encore, il le ſeroit infailliblement.

A Paris, M. de Lomenie en plein Conſeil & en préſence de la Reine, reprocha au P. Cotton, que lui

¶ *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. T. II. p. 328.*
† *Vie de Marie de Medicis, T. I. p. 68.*
§ *Ibid.*
* *Le même, p. 69.*

1610. il m'en a montré un bon nombre ) je lui avois prêté le Manuscrit Grec de feu mon pere, qu'il a mis le premier à son *Index Auctorum* en ces mots : *Acta Concilii Ephesini MSS. è Bibliotheca V. C. Petri Stellæ Græce.*

De

lui & la Société de Jesuites avoient tué le Roy.

Le fameux Arrêt du Parlement de Paris sur le fait de la *Coman*. Voici le précis de cette grande affaire, tiré du second tome des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, & de la déclaration & interrogation de cette femme, imprimée en 1616. Jacqueline Levoyer ditte de *Coman* femme d'Isaac de *Varenne*, laquelle avoit mené une vie peu réglée, n'ayant pas pû parler ni au Roy ni à la Reine d'une conspiration contre la famille Royale, qui devoit être exécutée par *Ravaillac*, auquel elle avoit parlé le jour de l'Ascension de l'an 1609, & qu'il lui avoit découvert ce pernicieux projet ; étant allée plusieurs fois au Louvre, où elle avoit intéressé une Femme de Chambre de la Reine pour lui procurer une audience, mais inutilement, elle alla aux Jesuites §, pour en parler au P. *Cotton* ; mais en son absence elle fut obligée d'en parler au Pere Procureur de la Maison, auquel elle découvrit tout ce qu'elle avoit appris, tant de la bouche de Ravaillac, que de la Demoiselle Charlotte du *Tillet* confidente de la Marquise de *Verneuil* & de quelques autres complices. Ce Pere lui répondit, qu'il feroit ce que Dieu lui conseilleroit & qu'elle s'en retournât en paix ; sur quoi elle lui repartit, qu'elle se déchargeoit sur lui de cette affaire & qu'il ne falloit pas ainsi laisser tuer le Roy.

Les personnes qu'elle accusa comme auteurs de cette conjuration, étoient le Duc d'*Espernon*, la Marquise de *Verneuil*, la Demoiselle du *Tillet*, de laquelle

§ *Déclaration de la Coman.*

De moi-même j'estime fort ce Labeur de M. Justel, pour ce qu'il ne dit rien de soi-même, mais pour éclaircir nos tenebres en tems où on ferme 1610.

quelle elle avoit appris une grande partie de cet attentat, d'Estienne *Sauvage* Valet de chambre du Sr. d'*Entragues* pere, & du nommé Jacques *Gaudin*, qui en avoit eu connoissance; mais voyant que tous ses soins n'avoient eu aucun effet, † elle s'avisa d'en parler à la Reine *Marguerite*; ce qu'elle fit un jour dans la Chapelle de Notre-Dame de bonnes nouvelles de l'Eglise de S. Victor, la suppliant de vouloir l'écouter, & que ce qu'elle lui vouloit dire, touchoit la vie du Roy; la Reine qui la reconnut pour avoir été une de ses femmes, & craignant que si elle refusoit de l'entendre, on rejetteroit la faute sur elle, lui donna audience, & après l'avoir écoutée, elle en donna incessamment avis à la Reine Regente ¶ qui répondit, que c'étoit une mauvaise femme qui accusoit tout le monde, & qu'elle ne sçavoit pas si enfin elle ne l'accuseroit pas elle-même; cependant on fit ressouvenir la Reine, que peu de tems avant la mort du Roy, on lui avoit presenté une lettre de la part de la Marquise de *Verneuil*, qu'elle ne voulut point lire & la jetta au feu. Cette lettre étoit à la vérité sous le nom de cette Marquise; mais elle étoit écrite par la *Coman*, qui s'étoit servie de ce nom, afin que la Reine la lût & qu'elle vît toute l'intrigue de la conjuration du depuis exécutée pour le malheur de la France. La Reine donna ordre au Prevôt de se saisir de cette femme: on l'interrogea: on l'envoya à la Conciergerie & le Parlement en prit connoissance.

* Le sieur d'*Espernon* qui étoit un des plus intéressés

† *Merc. Fran. T. XXII. p. 15.*
¶ *Mem. pour l'Hist. de Fr. T. II. p. 357.*
* *Idem, p. 358.*

1610. ferme les yeux à la verité, se sert de la lumiere de toute l'Antiquité Romaine, qu'il est bien mal-aisé de dédire & désavouer. Aussi-tôt que j'aurai achevé de le lire j'en croîtrai mes paquets que j'ai sur la réunion de l'Eglise, dans lesquels

fés dans cette affaire & qui poursuivoit avec ardeur la mort de son accusatrice, visitoit avec soin les Juges. Un jour il fut voir le premier Président pour en apprendre des nouvelles; ce Magistrat qui étoit naturellement grave, & surtout pour ceux qui ne lui plaisoient pas, le rebuta fort, lui disant: *Je ne suis pas votre Rapporteur, mais votre Juge;* & comme le sieur Duc lui eut repliqué, que c'étoit comme ami qu'il le lui demandoit: *Je n'ai point d'ami*, répondit-il, *je vous ferai justice, contentez-vous de cela.* Le Duc d'Espernon s'en retourna mal content; il en fit sa plainte à la Reine, qui lui envoya un de ses Gentilshommes avec charge de lui dire, qu'elle avoit appris qu'il traitoit mal M. d'*Espernon* & qu'elle le prioit de le vouloir traiter plus doucement à l'avenir, comme un Seigneur de sa qualité & de son mérite; à quoi le premier Président fit réponse: *Il y a cinquante ans que je suis Juge & trente que j'ai l'honneur d'être le Chef de la Cour Souveraine des Pairs de ce Royaume, & je n'ai jamais vû ni Duc, ni Seigneur, ni Pair, ni homme de quelque grande qualité qu'il fût, accusé d'un crime de léze-Majesté, comme est M. d'Espernon, qui vint voir ses Juges tout botté & éperonné avec une épée à son côté; ne faillez de dire cela à la Reine.*

Un écrit intitulé: *Rencontre du Duc d'Espernon & de François Ravaillac*, § rapporte que ce Duc s'étant rendu en Angoulême d'où étoit cet assassin & dont il étoit le Gouverneur, *Ravaillac* avec deux autres de ses complices, furent le voir, auxquels, en presence du P. *Cotton*, il

§ *Voyez la piéce.*

lesquels se retrouveront plus de cent Traitez divers sur cette matiere, tant anciens que modernes, que j'ai ramassé dès long-tems sous les Cottes de 2. 2. 2. 1610.

Le

il dit : Et bien, mes amis, ne voulez-vous pas finir l'affaire que vous avez entreprise, *qui est de tuer le Roy Henry IV, parce qu'il prétend ruiner le S. Pere & le Roy d'Espagne, & maintenir le Roy d'Angleterre & le Comte Maurice & tous les hérétiques de France, & veut ôter tous les Rois Chrétiens de leur Trône, à la faveur de ces hérétiques.....* Alors *Ravaillac* prenant la parole, ils s'engagerent de chercher le moyen de le tuer. Le jour de la mort de ce Prince, *Ravaillac* trouva le Roy en son caroſſe & le Duc avec lui & quelques autres, *& comme il eût aviſé ledit Ravaillac, il commença à amuſer le Roy de diſcours, & alors le perfide Ravaillac ſe jetta ſur le* Roy *& lui bailla un coup de couteau, mais ledit Duc voyant que ce n'étoit rien & que le Roy s'écria qu'il étoit bleſſé, il lui fit ſigne qu'il redoublât; alors ce miſerable du ſecond coup, tua le Roy en lui perçant le cœur.*

Un manuſcrit trouvé après la mort du Duc d'Aumale en ſon cabinet & ſigné de ſa main, * ajoute que le Duc d'Eſpernon *voyant frapper le Roy à la mort, lui donna un coup de couteau dans le côté pour plûtôt abréger le cours de ſa vie; le Duc de Montbaſon vit bien donner le coup de couteau par d'Eſpernon; mais il n'avoit garde d'en dire aucune choſe, comme adhérant à cet aſſaſſinat.* C'eſt peut-être ce qui donna occaſion au premier Préſident, de répondre à un Gentilhomme que la Reine lui avoit envoyé pour le prier de lui mander ce qu'il lui ſembloit de ce procès : ¶ *Vous direz à la Reine, que Dieu m'a reſervé à vivre en ce ſiécle, pour*

* *Voyez la piéce.*

¶ *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. T. II. p. 358.*

1610. Le Dimanche 16 de Mai, on ne parloit que de la mort du Roi, on répétoit les histoires tragiques de tous les tems, qui avoient quelque trait approchant à cette mort : aucuns étudioient les Almanachs, & m'en fut montré un qui portoit que dans le mois de May de cette année, un vieillard mourroit, ce qu'on applique à notre bon Roy, comme si dans le même

*pour y voir & entendre des choses si étranges, que je n'eusse jamais crû le pouvoir voir ni ouïr de mon vivant ;* & lorsqu'un de ses amis, en lui parlant de la même affaire, lui eût insinué, que la Demoiselle de *Coman* accusant tant de gens, & même des plus grands du Royaume, parloit à la volée & sans preuves ; il dit en levant les yeux au Ciel & les deux bras en haut : *Il n'y en a que trop, il n'y en a que trop.*

§ L'Arrêt qui intervint le 30 Juillet de l'an 1610, déclare *Goudin* & *Sauvage* purs & innocens du très abominable parricide commis en la personne du feu Roy, & les autres qu'elle avoit aussi accusé, & condamna ladite *Coman*, de finir ses jours entre quatre murailles. Cet Arrêt parut trop doux pour punir une calomnie de cette importance contre des personnes de la qualité du Duc d'*Espernon* & de la Marquise de *Verneuil ;* & on peut croire que la preuve manqua plûtôt à cette femme, que la vérité † *& que le tems ne portoit pas de faire autrement, ayant égard à la qualité des accusés.*

A la déclaration de la Demoiselle de *Coman*, on ajoutera le *Factum* du nommé Pierre du Jardin sieur de Lagarde.

Pierre du Jardin fut un soldat de fortune, & natif de Rouen : dès qu'il fut en état de porter les armes, il fut reçû dans le Regiment

§ *Merc. Fran. T. II. p.* 17.
† *Mem. pour l'Hist. de Fr. T. II. p.* 361.

même mois plusieurs autres vieillards dans Paris & dans toute la France ne sont pas morts, & s'il faut avoir quelque confiance à ces débiteurs de rêveries & d'imaginations. 1610.

D'autres disoient hautement, qu'il falloit retrancher de la société certains prêcheurs & défenseurs, qui par ci-devant on dit & écrit qu'il est loisible de tuer un tyran, & que cette erreur avoit été la cause des attentats commis, tant sur le Roy Henry III. que sur notre bon Roy.

Sa Majesté passant par la ruë S. Honoré pour aller

ment des Gardes du Roy sous M. de *Grillon*, puis M. *de Givry* Lieutenant Colonel de la Cavalerie légére de France, lui donna une place d'Arquebusier à cheval. M. de *Guise* connoissant sa bravoure, l'attira à son service & l'employa à celui du Roy sous ses commandemens, jusqu'à ce que la Province fût reduite à l'obéissance de Sa Majesté. Du service de M. de *Guise*, il passa à celui de M. de *Lesdiguieres*, en qualité de Chevau-Leger : pendant que la paix de Savoye se traitoit, il fut connu du Maréchal de *Biron*, qui l'ayant pris chez lui, l'emmena en Bourgogne, où sa reputation par plusieurs combats, s'augmenta parmi ceux de sa profession & lui acquit l'amitié de ce Maréchal. La paix ayant été conclue, il partit de France & se rendit dans les Etats de Venise : la Seigneurie ayant connu son courage & son expérience dans l'art militaire, l'honora de l'Enseigne Colonelle dans le Regiment François, où il demeura jusques à ce que le Roy eût fait la paix entre la Seigneurie & le Pape : il refusa les emplois que la Seigneurie lui presenta ; s'il vouloit demeurer dans ses Etats ; mais son inclination pour la guerre le fit partir pour aller trouver le Duc de *Mercœur* Lieutenant Général des armes Chrétiennes pour Sa Majesté Impériale, où il servit

1610. aller ouïr la Messe aux Feuillans, y eut un Gentilhomme qui s'étant arrêté pour le voir, demanda si c'étoit là le Roy que nous avions à cette heure, & lui ayant été répondu qu'oui, voilà un chaud Roy, dit-il en riant tout haut: Sur laquelle parole il fut aussi-tôt saisi & mené prisonnier.

Ce jour on fit le Prêche à Charenton comme de coutume, mais en moindre compagnie de beaucoup: Car plusieurs intimidez & encore étourdis du coup, quelque assurance qu'on leur donnât, aimerent mieux garder leurs maisons que d'y aller. M. de Mayenne le jour de devant

vit pendant neuf ans en qualité de Capitaine & s'y distingua dans plusieurs occasions. La tréve générale étant faite entre Sa Majesté Impériale & le Grand Sultan, il s'en retourna à Venise, où il servit quelque tems; puis il alla à Florence, ensuite à Rome & à Naples, où il demeura quelque tems.

Pendant le tems qu'il demeura dans cette derniere Ville, il fit connoissance avec plusieurs François refugiés, entre autres avec le nommé la *Bruyere* autrefois zélé Ligueur, lequel lui en fit connoître plusieurs autres de toute sorte de nations, & surtout un Pere Jesuite appellé *Alagon* oncle du Duc de *Lerme* premier Ministre & favori du Roy d'Espagne. Dans une visite qu'il lui rendit, ce Pere ayant appris qu'il avoit été Gendarme du Maréchal de *Biron*, l'en félicita, lui disant qu'il avoit servi le plus grand Capitaine de son tems & qu'il lui sembloit que Dieu l'avoit conservé pour venger la mort du Maréchal de Biron & pour servir la Chrétienté; & que s'il vouloit le croire, il le rendroit le plus heureux homme de sa condition dans le Royaume du plus puissant Roy de la terre, où il lui feroit donner une grande pension, s'il vouloit tuer le Roy de France, cet ennemi des Catholiques. Du Jardin

cacha

devant avoir averti la Reine de donner ordre pour cela à la porte S. Antoine ; usant de ces mots : *Ne doutez point, Madame, que comme nous Catholiques serions marris de perdre demain la Messe sans y aller ; qu'eux aussi pareillement ne voudront perdre leur Prêche, ni s'en passer non plus que nous de la Messe :* Ce que la Reine prit de bonne part ; mais l'ordre s'y trouva si aisé qu'il n'en fallut point d'autre que celui que le peuple y apporta de soi-même: Car on ne le vit jamais plus sage, coy & paisible ; & ce contre 1610.

cacha le trouble de son ame, que lui causoit cette proposition & pour ne pas risquer sa vie dans un païs où le Pere Alagon étoit tout puissant ; il dissimula son indignation & lui répondit, que c'étoit une grande & hazardeuse entreprise, à laquelle il étoit bien nécessaire de penser, & que dans peu de jours il lui diroit sa volonté. Le P. Alagon croyant avoir trouvé l'homme qu'il cherchoit, donna des ordres secrets pour le faire divertir & lui fit faire plusieurs festins. Dans un de ces repas où se trouverent Jacques *Hebert* Sécretaire du feu Maréchal de *Biron*, Louis d'*Aix* Gouverneur de Marseille lors de la mort de *Cazava*, le susdit *la Bruyere* & le nommé *Roux* Provençal, tous refugiés à Naples & implacables ennemis du Roi *Henri IV*, arriva François *Ravaillac*, qui fut reçu avec de grandes caresses & prié de manger avec eux. L'un d'eux lui demanda quelles affaires l'appelloient à Naples, il répondit qu'il portoit des lettres au Vice-Roi de Naples de la part du Duc d'Espernon, dont il vouloit retirer réponse après dîner, pour s'en retourner en France, où étant il falloit qu'aux dépens de sa vie, il tuât le Roi & qu'il s'assuroit de faire le coup.

*Du Jardin* ne pouvant plus douter du dessein de ces assassins, chercha les moyens de les quitter & d'en donner avis en France ; il sortit de son logis un

1610. tre l'intention & opinion de beaucoup, qui ne desiroient ni ne pensoient qu'il se dût montrer si sage.

Le Ministre du Moulin prêcha, & sur la mort du Roi (qu'il loua fort & regretta) fit pleurer tout le monde, & prit occasion sur ce sujet d'exhorter le peuple à pénitence & amendement de vie, disant que nos péchez l'avoient tué, lui recommandant surtout la paix, union & concorde fraternellement avec leurs voisins & prochains, bien que de contraire Religion.

Les

matin avec le jour & fut trouver le sieur *Zamet*, auquel il déclara le tout, pour en avertir promptement le Roi; ce qu'il fit en dépêchant des courriers au Roi, à M. de *Breves* lors Ambassadeur à Rome, & au sieur *Zamet* son frere qui étoit alors à Paris; & ne pouvant plus demeurer à Naples, il prit des lettres du sieur *Zamet* & se rendit à Rome auprès de l'Ambassadeur de France, qui lui ayant donné des lettres pour M. de *Villeroy*, il retourna en France avec le Duc de *Nevers* & se rendit à Fontainebleau, où il fut présenté au Roi, qui lui dit qu'il étoit déja averti des desseins qu'on tramoit à Naples contre sa personne; mais qu'il rendroit ses ennemis si petits, qu'ils ne lui feroient point de mal; cependant qu'il se retirât auprès du grand Maréchal de Pologne; mais revenant en France par ordre de ce Maréchal pour des affaires d'importance, il apprit à Francfort, que *Ravaillac* avoit tué le Roi: cette nouvelle le rendit malade & l'obligea de se faire transporter à Metz, d'où quelque tems après il partit avec le Maréchal *de la Châtre*, qui alloit avec une armée à Julliers; mais la paix étant faite il prit la résolution de revenir en France; passant au Village de *Fize*, il fut attaqué par plusieurs hommes armés, qui, après l'avoir blessé d'un grand nombre de coups & le croyant mort,

le

Les Prêcheurs & les Docteurs Catholiques prêcherent la même chose en la plûpart des Eglises de Paris; chose merveilleuse, & qui ne pouvoit procéder que de Dieu, vû la malice de ce siécle, & de ce monstre de peuple bigarré & composé de tant de têtes. 1610.

Le Lundi 17 de May, arriva le Comte de Soissons [24], qui pour certaines raisons n'avoit point

le jetterent dans un fossé. Il se releva & se traînant tout couvert de sang & de playes, il se rendit à *Mezieres* où étoit le Duc de *Nevers*, qui le fit conduire à Paris, où ayant présenté une Requête au Roi, il lui donna un Office de Controlleur général des bierres; mais poursuivant les expéditions de cette Charge, il fut mis en prison, & les Juges n'ayant pas trouvé en lui aucun crime & sans avoir un Arrêt de décharge *, un Exempt le tira de la Conciergerie, lui mettant en main pour récompense, un Brevet en forme de six cens livres de pension, avec des Lettres de provision de Controlleur des bierres à Paris, qu'il montroit à Rouen à tous ceux qui les vouloient voir. On trouvera à la fin de ce Tome, l'Arrêt donné par la Cour du Parlement ¶.

24 *Arriva le Comte de Soissons.* ] M. le Comte de Soissons, dont on a marqué ailleurs le motif qui le fit retirer dans une de ses maisons avant la mort du Roi; à son retour il apprit à S. Cloud, que la Reine avoit été déclarée Régente, que le Roi Louis XIII avoit déja tenu son premier lit de Justice au Parlement †. A son arrivée à Paris, il jetta d'abord feu & flamme, se plaignant premierement de ce que cette résolution avoit été prise & executée en son absence

* *Manuscrit du tems.*
¶ *Piéce V.*
† *Vie de Marie de Médicis, T. I. p. 588.*

1610. point assisté au couronnement de la Reine, & s'étoit retiré en une sienne maison près de Chartres.

absence & que cette précipitation lui avoit ôté le gré du consentement qu'il y eût, disoit-il, apporté, ainsi qu'il l'avoit promis à la Reine dès long-tems; puis il soutint que la Régence étoit nulle, qu'il n'appartenoit point au Parlement de se mêler du Gouvernement & de la direction de la Royauté, moins encore de l'établissement d'une Régence, qui ne pouvoit être établie que par le testament des Rois, par Déclaration faite de leur vivant, ou par l'assemblée des Etats Généraux: il ajouta même, que quand le Parlement pourroit prétendre le pouvoir de déliberer & ordonner de la Régence, ce ne pourroit être qu'après avoir dûement averti & appellé les Princes du sang, Ducs, Pairs & Grands du Royaume, comme étant la plus importante affaire de l'Etat; ce qui n'avoit pas été pratiqué en cette vexation. Enfin, que depuis que la Monarchie est établie, il ne se trouve aucun exemple d'une pareille entrepriſe; que le pouvoir du Parlement* est restraint dans les bornes de l'administration de la Justice, qui ne s'étend point à la direction de l'Etat; qu'au reste la pratique ordinaire étoit, que les meres des Rois avoient l'éducation de leurs enfans, & que le Gouvernement en appartenoit aux Princes du sang, à l'exclusion de tous autres.

Ce discours prononcé de la bouche d'un Prince vif & entreprenant, embarrassa les Ministres, qui appréhendoient son indignation: ils tâcherent de l'adoucir, autant pour les intérêts de la Reine, que pour les leurs; & pour cet effet ils se dechargerent d'abord sur le Parlement, disant qu'il avoit fait cette Déclaration de la Régence de son propre mouvement; ensuite il s'excuserent sur la nécessité qu'il

* *Page 59.*

Chartres. Le Duc d'Eſpernon & beaucoup de Nobleſſe 1610.

qu'il y avoit eu de prévenir les maux qui euſſent pû arriver par le retardement d'une Régence, & ſur l'intention de ce même Parlement, qui n'avoit point été d'établir la Régence de la Reine par ſon autorité ; mais ſeulement déclarer, que la volonté du feu Roi avoit toujours été, que le Gouvernement fût entre ſes mains, non-ſeulement en ſon abſence pendant ſon voyage ; mais en cas qu'il plût à Dieu de diſpoſer de lui. Si ces raiſons contenterent ce Prince, on n'en ſçait rien ¶ ; cependant il fut au Louvre baiſer les mains du nouveau Roi & à la Reine Régente, laquelle lui fit un grand accueil, & ce Prince qui ne manqua jamais de belles paroles, commença premiérement à déteſter le cruel aſſaſſinat commis en la perſonne du Roi, lequel il proteſta de venger, puis proteſta d'employer juſqu'à ſa vie pour le ſalut de l'Etat & la manutention de ſon autorité & à la conſervation du Roi ſon fils.

La Reine ayant appris par le ſieur de *Bullion*, que ce Comte fermeroit les yeux ſur ce qu'on pourroit lui demander, ſi on lui accordoit cinquante mille écus de penſion, le Gouvernement de Normandie, qui étoit alors vacant par la mort du Duc de *Montpenſier* décédé dans le tems du feu Roi, la ſurvivance * du Gouvernement du Dauphiné & de la Charge de Grand-Maître pour ſon fils qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans ; & de plus, qu'on l'acquittât de 200000 écus qu'il devoit à M. de Savoye, à cauſe du Duché de Montcalier appartenant à ſa femme, qui étoit dans le Piémont. Ces demandes, quoique très-grandes lui furent accordées, & le Comte entra dans les intérêts de la Reine, auſquels il fut attaché quelque tems.

25

¶ *Mém. pour l'Hiſt. de Fr. T. II. p* 317.
* *Hiſt. de la Vie de Marie de Médicis, T. I. p.* 84.

1610. Noblesse furent au-devant de lui [25], & le conduisirent au Louvre où il fut saluer leurs Majestez, les assurant qu'en apprenant la triste nouvelle de la mort du Roi, il en étoit tombé malade, ce qui avoit retardé son retour jusqu'à ce jour.

Il fut aussi-tôt au Louvre saluer le nouveau Roi & baiser les mains à la Reine regnante, laquelle lui fit un grand accueil & le reçut avec un fort bon visage. Lui qui n'a jamais eu faute de belles paroles, après plusieurs complimens & offres de service, pour témoigner le ressentiment qu'il avoit de l'honneur qu'il recevoit de Sa Majesté en cette bonne réception, commença premierement à détester l'infâme parricide & cruel assassinat commis en la personne

25 *Le Duc d'Espernon... fut au-devant de lui.*] Depuis la mort d'Henry le Grand, le Duc d'Espernon qui avoit efficacement servi * la Reine pour la faire déclarer Régente, étoit le Seigneur *le plus considéré qui fût dans l'Etat. La Reine lui avoit donné un appartement au Louvre, ne croyant pas à ce qu'elle disoit, pouvoir y être en sûreté, que par ses soins : toutes les dépêches lui étoient communiqués, ses ordres & ses conseils suivis en toutes choses.* Le Comte de Soissons le voyant dans ce grand crédit, en le remerciant de la peine qu'il avoit pris de lui venir au-devant, forma le dessein de faire liaison avec lui : il lui promit son amitié, ne doutant qu'il ne le servît dans ses projets. Ce Prince jugeoit que le Prince de Condé retournant à la Cour, comme il feroit bientôt, il voudroit prendre le rang & les avantages qui étoient dûs à sa qualité, il vouloit de son côté s'établir

* *Hist. de la Vie du Duc d'Espernon, p. 248. & suiv.*

sonne du Roi son Seigneur, lequel il protesta de venger. Puis descendant aux soupirs & regrets, (qui en matiere de Prince de son caractere sont bien souvent autant, ou plus à la langue qu'au cœur) finit par les protestations ordinaires d'employer tout ce que Dieu lui avoit donné, & ce qui pouvoit dépendre de lui, jusques à sa vie & à son sang pour le bien & salut de l'Etat, & conservation de la Couronne au Roi son fils, son Prince naturel & souverain Seigneur sous les justes commandemens de sa Régence & autorité. Il en protesta autant à la Noblesse, qui en grande compagnie le reconduisit jusques à son logis, se louant fort de la Reine; sur les louanges de laquelle il s'étendit bien avant, comme aussi sur celles du feu Roi, lequel il regretta infiniment, & avec tant de passion, que comme il est Prince bien disant, beaucoup ne sçavoient ce qu'ils en devoient croire; si qu'il attira ce jour à soi les yeux & les cœurs de la plûpart de ceux de cette assemblée. M. de Sully, qui étoit pour ce regard hors de soupçon de toute feinte & duquel ayant perdu son bon Maître, on pouvoit véritablement 1610.

blir de telle sorte, avant l'arrivée du Prince de Condé, que rien ne le pût ébranler; en quoi il croyoit que le Duc d'*Espernon* pouvoit lui être d'une grande utilité; de plus, il esperoit de faire par son moyen, † le mariage de Mademoiselle de *Montpensier* sa petite niéce, avec Louis de Bourbon son fils, qui fut ensuite Comte de Soissons; mais n'ayant pas réussi, cette liaison fut rompue.

26

† *Page* 249.

1610. tablement dire : *Ploratur lacrimis amissa pecunia veris*, ne fut des derniers à rechercher ses bonnes graces & faire sa paix avec ce Prince qu'il sçavoit avoir offensé : Et combien qu'il ne lui en fachât beaucoup & qu'il l'eût souhaité en la place de l'autre ; si l'alla-t'il trouver, pensant à l'affaire qu'il en pouvoit avoir : Et après de grandes excuses & basses soumissions supplia son Excellence de lui en pardonner la faute (qui n'étoit proprement sienne toutesfois ; mais du feu Roi,) ne s'étant rien dit ni passé en cette affaire que de l'exprès commandement de Sa Majesté, qui lui avoit fait faire tout ce qu'il avoit fait, de laquelle satisfaction & déclaration M. le Comte se contenta (ou fit semblant de se contenter) & l'ayant étroitement embrassé, se dit son ami (comme devant) & Sully son serviteur, (comme il avoit toûjours été).

Ce jour deux heures avant l'arrivée de M. le Comte avoit été arrêté dans l'antichambre de la Reine, un Gentilhomme François, qui voyant les filles de ladite Reine pleurer pour la mort du Roi, s'en étoit moqué, leur disant qu'elles en verroient bien d'autres, & qu'elles gardassent hardiment leurs larmes, dont elles auroient plus à faire d'ici à quelque tems (& bientôt) que non pas à cette heure-là. Le Reine le conta à Monsieur de Soissons.

Le jour même fut constitué prisonnier à Paris par le Prévôt Defunctis un méchant garnement de Soldat, qui avoit été Prêtre, & depuis de la Compagnie du Capitaine S. Mathieu, la veuve duquel le décela, & le fit prendre pour les propos que ledit Soldat lui avoit tenus

tenus deux fois entre Paris & Charenton, dignes d'être recueillis pour l'accident survenu, & que pour être véritable & de conséquence, je coucherai ici, les ayant appris d'un homme d'honneur mien ami, auquel ladite veuve S. Mathieu l'a conté. 1610.

Le Dimanche de devant le Vendredi que le Roi fut tué, qui étoit le 9 May, ce Soldat rencontra au delà de la Porte S. Antoine sur le chemin de Charenton la veuve du Capitaine S. Mathieu Huguenot, l'ayant reconnuë & elle lui, l'accosta, & après quelque propos lui demanda si elle étoit toujours à Paris, elle lui dit qu'oui. Et qu'y faites vous tant, va dire l'autre? Que j'y fais, dit-elle? j'y ai prou d'affaires, qui m'y retiennent malgré moi, avec un méchant procès, dont je ne puis venir à bout. Ma foi, dit-il, il n'y a ni procès ni affaire que je ne quittasse là si j'étois que de vous. Je voudrois pour le bien que je vous veux que vous en fussiez bien loin dehors. Pourquoi, dit-elle? Pour ce, dit-il, que devant qu'il soit huit jours il y a danger qu'il ne tombe un si grand esclandre à Paris, que bienheureux sera celui qui en sera bien loin, & de moi je vous conseille en ami d'en sortir plutôt que plus tard, & m'en croyez hardiment. Je le ferois volontiers, dit-elle, si je pouvois; mais étant au fort de mes affaires, je ne puis abandonner Paris, où j'espere que Dieu me gardera comme ailleurs. De fait cette femme (comme elle a conté depuis) ne prenant garde autrement à ces propos, & aussi qu'elle connoissoit le Soldat pour un débauché & corrompu qui lui faisoit possible ce discours plus pour envie qu'il avoit que cela advînt,

1610. vînt, que pour autre connoissance qu'il en eût, poursuit son chemin avec lui sans penser autrement à tout ce qu'il lui en disoit, jusques à ce qu'étant parvenus à l'entrée du Temple, où le Prêche n'étoit encore commencé, le Soldat lui commence à dire qu'il ne vouloit pas oüir leur Prêche; mais bien voir, dit-il, en riant la disposition de vos Gardes, qui sont une multitude de Pauvres arrangez en haye des deux côtez à l'entrée du Temple; les ayant regardez, il dit à cette femme : *Voilà tous ces gros maraux & gueux, que nous avons accoutumé de voir à Paris à l'entrée de nos Eglises. Voyez-vous pas* (lui dit-il) *ces Soldats mêlez parmi ? Il n'y en a un seul que je ne connoisse de ceux-là. Ce sont tous Voleurs; mais entre les autres j'en remarque quatre que voilà destinez pour quatre mauvais coups : mais le plus méchant & le plus déterminé de tous, je ne le vois point ici, & m'étonne qu'il n'y soit.* Et là dessus prend congé de cette femme & lui dit adieu, laquelle songe tout aussi peu aux dernieres paroles & propos de cet homme comme aux premiers, & ayant ouï le Prêche, s'en revint à Paris sans penser à autre chose qu'à ses affaires.

Le Vendredi venu, auquel jour le Roi fut assassiné, cette femme commence à penser au discours de son Soldat, & le Dimanche d'après ne sçachant si elle devoit aller à Charenton ou quoi, ayant sçu que d'autres avoient ja fait la planche, s'enhardit d'y aller après eux. Sur le chemin elle rencontra encore son Soldat, auquel tout étonnée elle dit; je crois que vous êtes Prophête : Je vous croirai une autre fois; mais pour ce coup (graces à Dieu) nous

en

en avons été quittes pour la peur. Ce n'eſt encore rien que cela, lui dit l'autre, la partie n'eſt pas achevée. Il y a d'autres coups qui ſuivent celui-ci auſſi mauvais & plus dangereux; & pourtant ſi me voulez croire, comme vous dites, vous ne ſerez que ſage de ſortir de là où vous êtes, plutôt que plus tard; & à l'inſtant traverſant le chemin laiſſe cette femme toute éperduë, & plus étonnée que devant, laquelle ruminant en ſoi-même les propos précédens & ſubſéquens que cet homme lui avoit tenus, & craignant d'en être en peine ſi elle ne les reveloit, lui venant à être pris, ayant grande apparence qu'il étoit de cette malheureuſe menée & conſpiration, en avertit incontinent les Miniſtres; entr'autres M. Durant, qui tout auſſi-tôt lui donna entrée par le moyen d'un de ſes amis à M. Defunctis, lequel l'ayant ouïe là-deſſus, ayant appris d'elle la demeure du Compagnon, & l'heure qu'on lui pourroit parler, s'y tranſporta à dix heures du ſoir ſi à point qu'il n'eût autre peine, ſinon à lui commander de le ſuivre; ce qu'il fit & le logea en maiſon de ſûreté. Cette hiſtoire étant bien véritable comme elle eſt, a fait eſperer à beaucoup la découverte enfin d'une ſi malheureuſe & abominable entrepriſe, ſi les lâches procédures qu'on y tient, au grand regret de tous les gens de bien, n'en empêchent les fruits & les effets: Car il ſemble à en ouïr parler, que nous craignions de nous montrer trop exacts & ſeveres à la recherche d'un crime le plus méchant & barbare, & qui plus importe à cet Etat qu'aucun autre qui ait 1610.

été

1610. été perpetré en Europe depuis plus de mille ans en çà.

On crioit ce jour par la Ville les bagatelles suivantes, que j'achetai, & me couterent quatre sols. *Le discours lamentable sur la mort du Roi*, fait par Pelletier, qu'on disoit s'être bien pû passer d'y mettre son nom (étant mensonger au principal, & comme tel défendu). *Les soupirs de la France*, de même air que l'autre. *Les deux Arrêts du 14 & 15 May* pour la Régence de la Reine pendant le bas âge du Roi, que la nécessité a autorisé, & qui se trouveront possible meilleurs & plus utiles à cet Etat que beaucoup n'ont pensé. Le Portrait en taille douce de notre nouveau Roi Louis XIII. qu'on n'appelloit il n'y a que trois jours le Dauphin (lequel on aimeroit mieux voir portrait encore en cette qualité qu'en celle de Roi) avec un treizain imprimé en une feuille sur les 14 lettres de son nom renversées, & n'y a rien de si fat que cela.

Le Roi songea cette nuit qu'on le vouloit assassiner, si que pour l'assurer & relever de cette peur on fut contraint de le transporter de son lit en celui de la Reine. Gardez-moi bien, (disoit-il ordinairement à ses Gardes) de peur qu'on ne me tue, comme on a fait le feu Roi mon pere.

Le Mardi 18, François Ravaillac, ce Monstre d'enfer, fut amené devant Messieurs de la Cour du Parlement les Chambres assemblées; devant de sortir de la Tour, on lui avoit voilé la tête en sorte qu'il ne voyoit où on le menoit. Etant arrivé au milieu du Parquet, on le fit seoir sur la sellette, tournant la face vers

le

le Premier Préſident, & il fut dévoilé : on avoit crû que le premier aſpect de ces Juges venerables, le rempliroit de terreur & le porteroit à repentance, & à reveler ſes complices ; mais on fut trompé : il regarda froidement tous ſes Juges, ſe mit à genoux, baiſa la terre, & répondit hardiment aux interrogations à lui faites, conformément à ce qu'il avoit déja dit : ſçavoir, a avoué qu'il avoit commis le parricide en la perſonne du Roi, qu'il n'avoit point de complices, &c. 1610.

La Cour aſſemblée délibera ſur les formes & procédures qu'on devoit tenir au procès & condamnation de ce déteſtable parricide & aſſaſſin de ſon Roi François Ravaillac, & ſur tout des Queſtions & Tortures les plus extraordinaires & cruelles où il étoit beſoin d'appliquer ce miſerable, ſans le tourment deſquelles il n'y avoit apparence qu'il dût jamais rien dire, confeſſer ni déceler aucun de ſes Fauteurs & Complices, ſe montrant de jour en jour plus réſolu & opiniâtre, ne ſe faiſant que moquer, tant des menaces, que des promeſſes qui à cet effet lui étoient journellement propoſées par ſes Juges, pour l'amener à quelque raiſon & reconnoiſſance. Pour ces cauſes & autres fut déliberé en cette aſſemblée de ſe ſervir en ce fait extraordinaire d'extraordinaires Queſtions, même étrangeres, & de tous autres tourmens les plus cruels inventez pour tirer la verité de la bouche de ceux qui ne la veulent dire. Fut propoſée entre les autres celle de Geneve, qu'on nomme la *Barathe* ou la *Beuriere*, qui eſt une Queſtion ſi preſſante & ſi cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu perſonne

1610. sonne à qui on l'ait donnée, qui n'ait été contraint de parler : Sur quoi les opinions se trouverent fort diverses, les uns (qui étoient les meilleurs & plus anciens) l'approuvant, autres timides, nâgeant entre deux eaux, sujets à changer d'opinions & à revenir, ne firent rien qui vaille. Il y en eut beaucoup qui remontrerent (mais mal à propos, comme si en ce fait il n'eût été question que d'un meurtre ou assassinat d'un Particulier) que c'étoit chose inaudite & contre les formes ordinaires de la Cour de se servir de Questions & Tortures extraordinaires & mandier de nos Voisins & Etrangers ce dont nous étions garnis suffisamment chez nous, ne manquant point, graces à Dieu, d'outils & d'instrumens aussi mauvais que les leurs pour extorquer la verité de ceux qui ne la vouloient dire. Il s'en trouva quelques-uns (que je ne puis appeller que badins & Oisons cornus, qui se fondant simplement sur la Religion, dirent que quand l'invention en eût été la meilleure du monde, toutesfois que venant de la part des Hérétiques & mêmement de Genêve, on ne s'en pouvoit servir utilement, & qu'elle devoit être à pur & à plein rejettée. Ainsi la plûpart d'entr'eux, qui ne se connoissoient qu'à courir après le saq & l'argent, ayant opiné *in mitiorem* (*seu deteriorem*) l'emporterent ce jour à la pluralité des voix.

Tacite au 6me Livre de ses Annales, dit qu'il faut que les Juges soient suffisans à manier les affaires : mais qu'ils ne fassent pas les suffisans. Nos Conseillers ne sçavent ce que c'est que du premier, mais pratiquent prou le dernier.

R. E. me donna ce jour un sien Sonnet, adressé

sé par lui à notre nouveau Roy, sur la mort & assassinat du feu Roy son pere. 1610.

Ce jour, comme plusieurs des Gentilshommes & Seigneurs étant au Louvre, selon les devis ordinaires de la petite Cour de ce tems, détestassent, pleurassent & regretassent le malheur advenu en la personne du feu Roi, les uns d'une façon, les autres d'une autre; les uns plus, les autres moins, M. le Grand qui étoit bien un de ceux qui le pouvoient & devoient plus regretter, entre ses autres plaintes & regrets qu'il en faisoit, disoit au Comte du Lud (qui étoit de la classe des moins) qu'outre les commoditez qu'il en recevoit, il lui disoit toujours de si bonnes & belles paroles, que quand il n'en eût eu autre chose, elles étoient seules suffisantes de le contenter, même sortant de la bouche d'un Prince, dit il, le plus affable & débonnaire qui fût sous la cappe du Ciel, auquel le Comte qui n'a jamais faute de bonnes rencontres & réparties: Une chose (lui répondit-il) vous doit consoler, c'est que M. son Lieutenant qui est ici arrivé, vous en donnera d'aussi bonnes & belles que lui, & si ne demandez que de belles paroles, vous trouverez que n'y aurez pas beaucoup perdu: Car vous le recouvrerez en celui-ci, qui vous contentera prou de ce côté-là.

Le Mercredi 19, cet infâme parricide & detestable Assassin François Ravaillac, fut interrogé par M. le Premier Président, lequel voyant qu'il ne lui étoit possible de rien tirer de cet homme, pour l'intimider lui dit (selon le bruit même qu'on avoit fait courir à Paris exprès pour cela) que la Cour avoit dépêché à Angoulesme

1610. me en toute diligence prendre prisonniers son pere & sa mere & les amener ici, où étant, s'il ne vouloit dire autre chose, ils les feroient mourir cruellement en sa présence, voire & éteindroient par le feu, si besoin étoit, jusques au dernier de sa maudite race, chose permise & autorisée par les Loix saintes & prophanes en un crime si énorme qu'étoit le sien de Leze-Majesté au premier chef : A quoi ce paillard vouloit repliquer, niant impudemment à M. le Premier Président que jamais cela eût été pratiqué, ni qui se peut justement faire selon toutes les Loix Divines & Humaines ; sur quoi on disoit que M. le Premier Président lui avoit allégué quelque Concile. Quoique c'en soit, on le vit fort émû de cette sienne proposition & menace ; mais sans rien dire ne confesser non plus qu'auparavant

Le même jour le Pere d'Aubigny Jésuite, avec lequel ledit Ravaillac avoit eu quelques conférences, & qui avoit été pour ce mis en arrêt, lui fut confronté, auquel il soutint qu'étant en l'Eglise des Jésuites de la rue S. Antoine, il lui avoit parlé après qu'il eut dit la Messe, & lui déclara qu'il avoit eu de grandes visions & imaginations que le Roi devoit réduire ceux de la Religion prétendue réformée, qu'il lui avoit montré à lui Pere d'Aubigny, un couteau où il y avoit un cœur & une croix, qu'il lui avoit donné un sol ; ce que le Pere d'Aubigny a dit être tout faux, qu'il étoit un méchant homme, & qu'il ne devoit accuser personne à faux : cependant ledit Ravaillac a ajouté qu'il tenoit ledit Pere d'Aubigny pour homme de bien & bon Religieux.

Entre

Entre les personnes, qui par curiosité ou autrement furent voir ledit Ravaillac, le Pere Cotton Jesuite fut du nombre, & il lui dit comme son confrere avoit déja fait, qu'il regardât bien d'accuser des innocens; sur lesquelles paroles on a dit que ce conseil étoit vraiment Chrétien, mais qu'il pourroit être prou interessé. Sur ce a été ajoûté par une personne digne de foi, que ledit Pere Cotton étant en bonne compagnie, le sieur de Lomenie lui avoit dit que c'étoit lui & la Société des Jesuites qui avoient tué le Roy. 1610.

Il y eut aussi un jeune Valet d'Apotiquaire de cette Ville âgé de 15 à 16 ans seulement, pauvre innocent & idiot (qui s'étoit voulu faire de cette fête à crédit pour se faire pendre à bon escient) qui lui fut confronté : Mais ce miserable se mocqua de lui, & enfin le déchargea de tout; comme aussi la jeunesse & peu d'experience de ce pauvre garçon mal avisé lui avoit fait dire ce qu'on ne lui demandoit pas, à sçavoir qu'il connoissoit cet homme, & qu'il avoit souvent parlé & communiqué avec lui, dangereuse communication pour le tems & fait dont il étoit question.

Beaucoup de personnes de toutes qualitez alloient voir Ravaillac en la prison, & la plupart par curiosité plus que pour autre cause, (encore que cette liberté, permise indifferemmen à un chacun ne fut trouvée gueres bonne de beaucoup d'honnêtes hommes.) Le Pere Cotton même y alla, qui lui dit, qu'il regardât bien, (parole qui ne tomba pas à terre) puis lui eut bien voulu persuader, s'il eût pû, qu'il eût été Huguenot, lui disant que jamais

1610. on ne lui persuaderoit qu'il pût tomber en l'esprit d'un Catholique Romain ( tel qu'il se disoit ) de perpetrer un si mauvais & malheureux acte : Mais celui-ci se mocqua dudit Pere Cotton, bien que Jesuite, comme des autres, lesquels il renvoyoit plaisamment. Vous seriez bien étonnez (disoit-il à tel qui lui en demandoit des nouvelles ) si je disois que ce fût vous qui me l'auriez fait faire. Il ne le dit pas au Pere Cotton ; car beaucoup l'eussent pris à bon escient, & en lui tout méchant qu'il étoit, restoit encore quelque scrupule de conscience pour ne point scandaliser les Freres de sa Société.

Le Jeudi 20 jour & Fête de l'Ascension, tous les Prédicateurs tant de Paris que de Charenton exhorterent unanimement le peuple à paix, union & concorde mutuelle ; & à se tenir unis & serrez sous l'obéissance du Roy & justes commandemens de la Reine Regente sa mere, ornans la mémoire du feu Roy de titres & éloges magnifiques, & condamnans avec imprécations & malédictions le detestable parricide commis en la personne sacrée de Sa Majesté.

Vinrent aussi nouvelles de tous côtez de la bonne union par toutes des Provinces & Villes du Royaume & sages comportemens du peuple ( chose rare, voire j'oserai dire impossible pour le regard du peuple, si Dieu n'y tient la main, comme il a fait visiblement en ce grand changement & commotion. ) Les Catholiques ayant en leurs Villes où ils se sont trouvez les plus forts, pris en leur sauve-garde & protection les Huguenots ; comme aussi les Huguenots pareillement les Catholiques

où

où ils se sont trouvez les maîtres, s'étant jurez les uns aux autres inviolable fidelité & mutuel secours au cas qu'on les voulût offenser ; nouvelles autant agréables aux bons François amis de cet Etat, comme désagréables aux autres qui n'en demandent que la ruine & subversion. 1610.

Le Vendredi 21, le Parlement qui se tenoit aux Augustins avec toutes les incommoditez du monde, retourna au Palais. Mais par une plus incommode occasion & triste accident, qui en rentrant faisoit pleurer tout le monde.

Le Samedi 22, la plûpart des Portes de Paris demeurerent fermées jusques à 10 heures du matin, & ce à l'occasion d'un homme qu'on y cherchoit : duquel on avoit baillé le Portrait à la Reine, qui la devoit tuer elle & le Roy son fils. On le designoit pour être grand, chauve, la barbe blonde, & qui avoit un cheval dont les quatre pieds étoient blancs. Les Quarteniers & Dixeniers de Paris furent empêchez toute la nuit à le chercher par toutes les Hôtelleries : mais ils ne le trouverent pas.

Le même jour la Reine Marguerite fit chanter aux Augustins un beau service pour le repos de l'ame du Roy défunt, dont elle avoit été la chere épouse vingt-deux ans, & qui volontairement agréa, avec la dispense du Pape, la défunion & dissolution du mariage, specialement, parce que le Seigneur ne l'avoit pas beni d'une heureuse lignée, qui étoit grandement souhaitée par les bons François, pour prévenir des maux beaucoup plus grands, qui fussent arrivez, en cas que Sa Majesté fut allée de vie à trepas, sans avoir laissé des enfans mâles.

1610. Le Dimanche 23, le Pere Portugais Cordelier avec quelques Curez de Paris, entr'autres celui de S. Barthelemy & de S. Paul, prêcherent & prônerent les Jesuites; & en paroles couvertes (mais non tant qu'elles ne fussent intelligibles à beaucoup) les taxerent comme Fauteurs & Complices de l'assassinat du feu Roy, les arguant par leurs propres Ecrits & Livres, & principalement de Mariana & Becanus, par la lecture desquels il semble qu'on puisse justement colliger qu'une des principales charitez de ces gens soit d'envoyer de bonne heure en Paradis les Rois & Princes qui ne les favorisent à leur gré, ou qui ne sont Catholiques à la Mariane.

Le Mardi 25, mourut à Paris mon Procureur au Châtelet nommé Vorse. Je ne regrette pas volontiers telles gens; mais celui-ci me servoit fidellement & étoit homme de bien, & voudrois que mon Procureur en la Cour nommé Ragu fût en sa place. J'aurois perdu ce que je veux perdre.

Il y eut prise ce jour entre M. de Lomenie & le Pere Cotton en plein Conseil, auquel Lomenie dit que c'étoit lui voirement qui avoit tué le Roy, & la Société de ses Jesuites. Et sur ce que ceux du Conseil lui dirent qu'il apportât un peu plus de moderation, dit que le regret qu'il avoit de la mort de son bon Maître lui pouvoit bien causer un peu trop de passion en paroles; mais qu'il ne parloit qu'en presence de la Reine. En même tems Beringuan en eut à Delorme Premier Médecin de la Reine, qui soutenoit les Jesuites, & lui en dit autant.

Le

Le Jeudi 27 fut prononcé & exécuté à Paris l'Arrêt de la Cour du Parlement, donné contre le très-méchant Parricide François Ravaillac, duquel la teneur s'ensuit. 1610.

Veu par la Cour les Grand-Chambre, Tournelle & de l'Edit assemblées, le procès criminel fait par les Présidens & Conseillers à ce commis, à la Requête du Procureur-Général du Roy, à l'encontre de François Ravaillac, Praticien de la Ville d'Angoulesme, Prisonnier en la Conciergerie du Palais, Informations, Interrogatoires, confessions, dénegations, confrontation de témoins: Conclusions du Procureur Général du Roy; Ouï & interrogé par ladite Cour sur les cas à lui imposez. Procès-verbal des Interrogatoires à lui faits à la Question, à laquelle de l'Ordonnance de la Cour auroit été appliqué le 25 de ce mois pour la révélation de ses Complices: Tout consideré; Dit a este', que ladite Cour a déclaré & déclare ledit Ravaillac dûement atteint & convaincu du crime de Leze-Majesté divine & humaine au premier chef, pour le très-méchant, très-abominable & très-détestable parricide commis en la personne du feu Roy Henry IV. de très-bonne & très-louable mémoire: pour réparation duquel l'a condamné & condamne à faire amende honorable devant la principale Porte de l'Eglise de Paris, où il sera mené & conduit dans un tombereau; là nud & en chemise, tenant une torche ardente du poids de deux livres, dire & déclarer que malheureusement & proditoirement il a commis ledit très-méchant & très-détestable parricide & tué ledit Sieigneur Roy de deux coups de

1610. de couteau dans le corps, dont se repent, demande pardon à Dieu, au Roy & à la Justice; de la conduit à la Place de Greve, & sur un Echaffaut qui y sera dressé, ténaillé aux mamelles, bras, cuisses & gras des jambes : Sa main dextre y tenant le couteau duquel a commis ledit parricide arse & brûlée de feu de soufre, & sur les endroits où il sera ténaillé, jetté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix resine, brûlé de la cire & soufre fondus : Ce fait son corps tiré & démembré à quatre chevaux, ses corps & membres consommez au feu, reduits en cendres jettées au vent; a déclaré & déclare tous ses biens acquis & confisquez au Roy; ordonné que la maison où il avoit été né sera démolie, celui à qui elle appartient préalablement indemnisé, sans que sur le fonds puisse à l'avenir être fait autre bâtiment; & que dans quinzaine après la publication du présent Arrêt, à son de trompe & cri public, son pere & sa mere vuideront le Royaume, avec deffenses d'y venir jamais, à peine d'être pendus & étranglez sans autre forme ni figure de procès. A fait & fait deffenses à ses freres, sœurs, oncles, & autres porter cy-après ledit nom de Ravaillac, leur enjoint le changer en autre sur les mêmes peines, & au Substitut du Procureur Général du Roy faire publier & exécuter le present Arrêt, à peine de s'en prendre à lui. Et avant l'exécution dudit Ravaillac, ordonné qu'il sera derechef appliqué à la question pour la révelation de ses complices. *Signé*, VOISIN.

L'exécution de cet Arrêt pour le regard de la personne de ce miserable, fut faite ce jour à Paris

ris entiérement selon sa forme & teneur ; mais avec un si grand concours & foule de peuple, cruellement animé & acharné contre ce méchant parricide, à cause de la mort de son Roy, qu'on eût bien de la peine à le sauver de sa fureur, chacun y voulant mettre la main, hommes, femmes, filles, & jusques aux enfans, avec tel tumulte, cris & hurlemens de tout le monde, imprécations & maledictions qu'on ne s'entendoit pas l'un l'autre, si qu'il sembloit que le Ciel & la terre s'allassent mêler ensemble ; tellement que nonostant la grande garde qu'on lui avoit donnée afin qu'on n'en pût approcher, il ne se pût sauver de force horions & gourmades qu'on lui donna, même de quelques femmes, dont il emporta les marques. 1610.

La plus grande part des Princes & Seigneurs qui lors étoient à Paris se trouverent à l'Hôtel de Ville pour voir cette exécution, où quelques uns d'entr'eux (& même des Grands, disoit-on) la regarderent d'yeux fort secs, étant seulement marris qu'ils ne se pouvoient mieux servir, & à une grande œuvre, des mains & cœur de ce peuple passionné & qui ne se montroit que trop affectionné (à leur gré) à la mémoire de leur bon Roy & Prince.

Finalement ce malheureux & miserable assassin se voyant prêt d'être tiré & démembré par les chevaux, & que tout le peuple continuoit plus que devant sa fureur & rage contre lui, ayant même refusé de lui donner un *Salve Regina*, & crié tout haut qu'il ne lui en falloit point pour ce qu'il étoit plus damné que Judas, se retournant vers son Confesseur lui dit ces paroles, dignes d'être notées pour sa fin. M.

1610. avant que mourir, comme j'en suis prêt, je vous veux bien décharger ma conscience d'une chose qui est, que si j'eusse pensé de voir ce que je vois, & un peuple si affectionné à son Roy, je n'eusse jamais entrepris le coup que j'ai fait, & m'en repens de bon cœur; mais je m'étois fermement persuadé (vû ce que j'en oyois dire) que je ferois un sacrifice agréable au public, & que le public m'en auroit de l'obligation, où au contraire je vois que c'est lui qui fournit les chevaux pour me déchirer. Au reste je vous prie, M. me donner l'absolution s'il vous plaît, car je n'en puis plus. Mon ami, lui dit-il, je ne vous la puis donner si vous ne confessez vos complices; même en crime de Leze-Majesté il nous est deffendu de la donner sinon en relevant ses fauteurs & complices. Monsieur, répondit-il, je n'en ai point, je vous l'ai déja dit; je ne vous la donnerai point aussi, repliqua le Confesseur: au moins, lui repondit cet effronté paillard, donnez la moi à condition, c'est chose que vous ni autre ne me pouvez refuser, au cas qu'il soit vrai ce que je dis, que je n'en ai point. Alors lui dit son Confesseur, je le veux en ce cas là & vous la donne; mais où le contraire sera vrai, au lieu de l'absolution, je vous prononce votre damnation, & vous déclare dès maintenant qu'au sortir de cette vie que vous allez perdre, votre ame va droit en enfer avec tous les Diables, sans aucune ressource ni espoir de misericorde, & pensez-y si vous voulez. Je la reçois & accepte, dit-il, à cette condition. Ce fut la derniere parole qu'il dit à M. de Filefac qu'on lui avoit donné pour Confesseur avec M. Gamache, tous deux fort honnêtes

honnêtes hommes, gens de bien, & des premiers & plus suffisans de la Faculté. 1610.

Incontinent après fut ledit Ravaillac appliqué sur les chevaux, où à la deuxiéme tirade il expira. Et comme le Bourreau voulut en jetter les membres & quartiers dans le feu, le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eut fils de bonne mere qui n'en voulût avoir sa piece, jusqu'aux enfans qui en firent du feu aux coins des ruës. Voilà avec quelle furie & rage le peuple témoigna le regret qu'il avoit à la mort de son Roy; ce qu'on n'eût cru aisément si on ne l'eût vû.

Que si les procedures de nos Magistrats à l'endroit de ce monstre de nature eussent été aussi chaudes à en découvrir les Auteurs & complices, comme se sont montrées échauffées celles du peuple à la vengeance même de sa charogne morte, on ne seroit aujourd'hui en peine de craindre ce dont avec raison on se défie; mais la lâcheté y a été si grande, & contre ceux même qu'on a pris depuis, qu'elle fait mal au cœur de tous les gens de bien, & particuliérement à moi, auquel la douleur que j'en ai fait tomber la plume des doigts pour n'en écrire davantage.

Le même jour, sur les plaintes portées à la Cour par l'Archevêque d'Aix, par le P. Coeffeteau [26], & par autres personnes sages, que ledit Ravaillac, interrogé par eux sur le parricide

26 *Par le Pere Coefeteau.* ] Nicolas *Caefeteau* prit l'habit de Religieux dans l'Ordre de S. Dominique en 1588 : il fit de grands progrès dans les études & son mérite l'éleva aux premieres Charges, il fut

1610. ricide par lui commis, leur avoit répondu conformément aux maximes de Mariana [27], de Becanus

fut Professeur en Théologie §, Prieur, Vicaire Général & puis Définiteur Général de France. La Reine Marguerite de Valois le choisit pour être son Prédicateur, & le Roy Henry le Grand le chargea de répondre au livre du Roy de la Grande Bretagne : il répondit depuis à celui du sieur Duplessis-Mornay sur l'Eucharistie & réfuta son livre intitulé : *Mystére d'iniquité*. Le Pape Gregoire XV. le chargea d'écrire contre *Marc Antoine de Dominis*, il s'acquitta avec honneur de cet employ par son livre intitulé : *De sacra Monarchia Ecclesiæ, &c.* Il augmenta la République des Lettres par plusieurs autres ouvrages. Le Roy Louis XIII le nomma à l'Evêché de Lombés, puis à celui de Xaintes : il s'excusa d'accepter l'un & l'autre & se contenta d'une pension : il fut nommé ensuite Administrateur de l'Evêché de Metz, avec le titre d'Evêque de *Dardania*, enfin à celui de Marseille, lequel il ceda à François de Lomenie son Confrere, avant que de s'en mettre en possession. Il mourut à Paris le 21 d'Avril 1623, âgé de 49 ans : il est enterré dans la Chapelle de S. Thomas de l'Eglise des Religieux de son Ordre du grand Couvent de Paris, où l'on voit cette Epitaphe.

*Nicolaus Coefeteau hujus de familiæ heroibus, Metentium olim suffraganeus, post hæc Præsul Massiliæ, scribere stilo suo Regibus velut ac Pontificibus Propheta renunciari, denatus XXI Aprilis M. D. C. XXIII ; qualis egressus revertitur. Ergo da quod reddetur, horas ut videat quæ audis. Requiescat in pace. Amen.*

27 *Aux maximes de Mariana.* ] On a tiré du livre du Jesuite Mariana les maximes suivantes. 1°, » Que

§ *Ste. Marthe, Gall. Christ. T. III. p. 668.*

» Que selon le consente-
» ment des Théologiens
» & des Philosophes, un
» Prince qui de vive force
» & sans le consentement
» public de la nation,
» s'est saisi de la Souve-
» raineté, est un homme
» à qui chaque particu
» lier est en droit d'ôter
» la vie *, *perimi à quo-*
» *cumque, vita & Princi-*
» *patu spoliari posse*; 2°.
» Que si un Prince créé
» légitimement, ou suc-
» cesseur légitime de ses
» ancêtres, renverse la
» religion & les loix pu-
» bliques, sans déférer
» aux remontrances de la
» nation, il faut s'en dé-
» faire par les voyes les
» plus sûres; 3°. Que le
» moyen le plus court &
» le plus sûr de s'en de-
» faire, est d'assembler les
» Etats § & de le dépose
» dans cette assemblée &
» d'y ordonner, qu'on
» prendra les armes con-
» tre lui, si cela est né-
» cessaire pour ôter la ty-
» rannie. 4°. Qu'on peut
» faire mourir un tel
» Prince, & que chaque
» particulier qui aura as-
» sez de courage pour
» entreprendre de le fai-
» re, a droit de le faire.
» 5°. Que si l'on ne peut
» pas tenir les Etats &
» qu'il paroisse néan-
» moins que la volonté
» du peuple est, qu'on se
» défasse du tyran, il n'y
» a point de particulier
» qui ne puisse legitime-
» ment tuer ce Prince,
» pour satisfaire aux de-
» sirs du peuple †: *Qui*
» *votis publicis favens*,
» *eum perimere tentaverit*,
» *haud quaquam iniquè*
» *eum feciſſe exiſtimabo.*
» 6°. Que le jugement
» d'un particulier ou de
» plusieurs, ne suffit pas;
» mais qu'il faut se regler
» sur la voix du peuple,
» & consulter même des
» hommes doctes & gra-
» ves ¶: *Neque enim id*
» *in cujuſquam privati ar-*
» *bitrio ponimus, non in*
» *multis, niſi publica vox*
» *populi adſit, viri erudi-*
» *ti & graves in conſilium*
» *adhibentes.* 7°. Qu'à la
» vérité, il y a plus de
» courage

1610.

* *Mariana, de Rege & Regis institutione, p.* 58.
§ *Page* 60.
† *Page* 60.
¶ *Le même.*

1610. de Becanus [28], & autres qui ont écrit qu'il étoit

» courage à s'élever ou-
» vertement contre le ty-
» ran ; mais qu'il n'y a
» pas moins de prudence,
» de l'attaquer clandesti-
» nement & de le faire
» périr dans les piéges
» qu'on lui tendra § : *Est*
» *quidem majoris virtutis*
» *& animi simultatem a-*
» *pertè exercere, palam in*
» *hostem Reipublicæ irrue-*
» *re ; sed non minoris pru-*
» *dentiæ, fraudi & insi-*
» *diis locum captare quod*
» *sine motu contingat mi-*
» *nori certe periculo publi-*
» *co atque privato.* 8°.
» Qu'encore qu'il ne sem-
» ble pas y avoir de la dif-
» ference entre un assas-
» sin qui tue d'un coup de
» couteau. & un homme
» qui empoisonne ; néan-
» moins, parce que le
» Christianisme a abrogé
» les loix des Athéniens
» qui ordonnoient aux
» coupables, d'avaler un
» breuvage empoisonné,
» Mariana n'approuve
» point qu'on se défasse
» d'un tyran par le moyen
» du poison mêlé dans les
» alimens : il veut que si
» on recourt au poison,
» on l'applique ou aux
» habits ou à la selle du
» cheval * *Ergo me auto-*
» *re, neque noxium medi-*
» *camentum hosti detur,*
» *neque lethale venenum*
» *in cibo & potu tempere-*
» *tur in ejus perniciem ;*
» *hoc tamen temperamento*
» *uti in hac quidem disputa-*
» *tione libebit, si non ip-*
» *se qui perimitur, vene-*
» *num haurire cogitetur,*
» *quo intimis medullis con-*
» *cepto pereat ; sed exterius*
» *ab alio exhibeatur nihil*
» *adjuvante eo qui peri-*
» *mendus est ; nimirum*
» *cum tanta vis est veneni,*
» *ut sella aut veste deli-*
» *buta vim interficiendi*
» *habeat.*

Mariana pose ces principes après avoir loué l'action de Jacques *Clement* & rejetté les principes de ceux qui la condamnent. Voyez ci-dessus la remarque sur ce mot *Mariana.*

28 *De Becanus.*] Martin

§ *Page 64.*
* *Page 67.*

étoit permis de tuer les Tyrans ; ladite Cour a donné 1610.

un Becan Jesuite, enseigna pendant vingt-deux ans la Théologie à Vienne en Autriche & dans plusieurs autres Villes avec reputation : il fut Confesseur de Ferdinand II. Nous avons de lui plusieurs ouvrages de Théologie & de controverse ; entre autres, la *Controverse Anglicane*, qui est une réponse du livre intitulé *Tortura Torti* ; dans lequel il favorise la doctrine de *Marinna* son confrere. Cet ouvrage fut condamné par l'Inquisition en 1613.

On trouve dans cet Auteur les propositions suivantes : *Le Pontife * pouvoit au vieux Testament, commander que les Rois ladres habitassent à part ; & s'ils ne vouloient obéir, pouvoit ordonner que la vie leur fût ôtée. Il n'y a rien de plus certain, & de-là nous concluons, que le Pontife a pu priver les Rois de leur Royaume à double titre ; le premier, parce qu'il pouvoit ôter la vie s'ils étoient désobéissans ; donc il leur pouvoit aussi ôter le Royaume. Personne ne doute de cela, &c.*

*Je dirai plus, le consentement du peuple a eu tant de pouvoir en telle affaire, qu'encore qu'il eût un héritier legitime survivant, auquel le Royaume appartînt § & que cela fût manifesté à tous ; toutefois si le peuple en eût élû un autre, delaissant l'héritier legitime, en ce cas, celui que le peuple auroit élû, eût été le vrai Roy, &c.*

*Vous direz oui, mais Joyada Pontife n'a pas privé seulement du Royaume, mais encore de la vie ; ainsi s'il a fait cela d'autorité Pontificale, il s'ensuit que les Pontifes du vieil Testament, ont eu puissance ¶ non-seulement de déposer, mais encore de tuer les Rois, &c. Je répons : Joyada Pontife a ôté à Athalie premierement*

* *Becanus, Controversia Anglicana, de potestate Regis ac Pontificis, p. 115. de l'édit. de Mayence 1612.*

§ *Page 120.*

¶ *Page 123.*

1610. donné un Arrêt [29] qui ordonne qu'à la diligence

*ment le Royaume, puis il lui a ôté la vie ; il lui a ôté le Royaume, comme à une Reine & perſonne publique: il lui a ôté la vie, comme à une perſonne privée, &c.*

Ces propoſitions & pluſieurs autres furent déférées a la Faculté de Théologie de Paris, qui les auroit cenſurées ; § mais le Cardinal de *Bonzi* écrivit à Maître Jean *Fillezac* Docteur & Syndic de la Faculté, lui commandant de faire entendre aux Docteurs, que la Reine défendoit toute déliberation ſur le ſujet de ce livre en toutes leurs aſſemblées, juſqu'à ce qu'elle en eût autrement ordonné.

Cette conteſtation * recommença l'année ſuivante ; les Docteurs peu contens de la réponſe que le Cardinal de *Bonzi* leur avoit faite de la part de la Reine, leur défendant de procéder à la cenſure de ce livre pour quelque tems, allerent trouver Monſieur le Chancelier, le ſeptiéme de Janvier, lui répreſentant l'importance de cette mauvaiſe doctrine, la créance ancienne de la Faculté toute contraire & l'obligation qu'ils avoient d'y pourvoir ; le Chancelier les mena au Louvre, les preſenta à la Reine, qui les remettant à faire ſçavoir le lendemain ſa volonté par lui, il leur fit réponſe, que Sa Majeſté leur permettoit d'examiner cette matiere ; mais auparavant que le premier jour de Février, auquel devoit ſe tenir leur premiere aſſemblée, fut venu, le Nonce leur envoya la cenſure qui en avoit été faite à Rome le 3 de Janvier, par laquelle on le mettoit à la ſeconde claſſe des livres défendus. Cette cenſure leur étant preſentée en leur aſſemblée le premier jour de Janvier, ils ne paſſerent pas outre à en faire une nouvelle.

[29] *Ladite Cour a donné un Arrêt.* ] Voici la teneur de cet Arrêt » La » Cour ,

§ *Cenſures de la Faculté de Théologie de Paris, p. 96.*
* *Hiſt. de Marie de Medicis*, T. I. p. 218. *& ſuiv.*

ce du Doyen & Syndic de la Faculté de Théologie, ladite Faculté sera assemblée au premier jour, pour déliberer sur la confirmation du Decret d'icelle, du 13 Décembre mil quatre cens treize, confirmé par le Concile de Constance : *Qu'il n'est pas loisible à aucun, pour quelque cause & occasion que puisse être, d'attenter aux personnes sacrées des Rois & autres Princes Souverains ;* & que le Decret qui interviendra sera soussigné de tous les Docteurs de ladite Faculté, ayant assisté à ladite déliberation, &c. 1610.

Le Vendredi 28, M. le Maréchal de Bouillon avec moyenne compagnie arriva à Paris, & aussi-tôt s'en alla au Louvre saluer le nouveau Roy & baiser les mains à la Reine regente, qui lui fit fort bon accueil & reception.

Le

» Cour, la Grand'Cham-
» bre, Tournelle & de
» l'Edit, assemblées, pro-
» cédant au jugement du
» procès criminel & ex-
» traordinaire, * fait à la
» requête du Procureur
» Général du Roy, pour
» le très-méchant, très-
» cruel & très détestable
» parricide commis en la
* personne sacrée du Roy
» Henry VI. Ouï sur ce
» le Procureur Général du
» Roy, a ordonné & or-
» donne, qu'à la diligen-
» ce du Doyen & Syndic
» de la Faculté de Théo-
» logie, ladite Faculté
» sera assemblée au pre-
» mier jour, pour là dé-
» liberer sur la confirma-
» tion du Decret d'icelle,
» du 13 Décembre 1413,
» résolu par la censure de
» cent quarante Docteurs
» de ladite Faculté, de-
» puis autorisée par le
» Concile de Constance,
» qu'il n'est loisible à au-
» cun, pour quelque cau-
» se & occasion que puis-
» se être, d'attenter aux
» personnes sacrées des
» Rois

* *Merc. Fran.* T. II. p. 325.

1610. Le Samedi 29 fut pris prisonnier près du Temple à Paris, un grand vaurien de Masson (que chacun tenoit pour un très-méchant garnement) auquel accusé d'avoir par plusieurs fois médit du feu Roy, menacé celui-ci, & la Reine, fut trouvé un grand couteau (avec des Lettres) de la forme & façon approchante de celui de Ravaillac, sur lequel même on disoit qu'on avoit trouvé gravé en ces mots : *Je le ferai à mon tour.* Il fut pris par un Commissaire nommé Cointereau, demeurant à la Banniere de France au Marché Palus, que j'ai vû autrefois servir de Clerc à M. le Lieutenant Criminel. Ce maraud étoit pensionnaire de l'Archiduc, duquel on disoit que depuis peu il avoit touché encore deux cens pistoles.

On crioit ce jour l'Arrêt imprimé de ce méchant parricide Ravaillac, que j'ai acheté un sol.

» Rois & autres Princes » Souverains, &c. Fait, » &c.

La Faculté de Théologie s'assembla le 4 Juin & renouvella & confirma son ancien Décret, auquel de plus elle ajoute, que dans la suite, les Docteurs & Bacheliers jureroient d'enseigner la vérité de cette doctrine en leurs leçons & d'en instruire le peuple par leurs préditations. En conséquence de ce Décret, § la Cour condamna le 8 Juin 1610 le livre de *Mariana* qui a pour titre : *De Rege & Regis institutione*, à être brulé par la main du bourreau, & défendit sous de grandes peines, de l'imprimer & vendre en ce Royaume ; de plus, ordonna, que le Décret du 4 Juin, sera registré dans les Registres de la Cour ; Ouï & ce requerant le Procureur Général du Roy & lû chaque année à

§ *Censures de la Faculté de Théologie*, p. 87.

fol. Mettayer imprima auſſi *in*-4°. en groſſes lettres une déploration funébre de G. Critton ſur la mort du Roi, laquelle il avoit prononcée à Cambrai le 24 de ce mois, & qu'un mien ami M. C. m'a donnée. Elle eſt inſcrite *Parentalia Henrico IV. Franciæ Navarræque Regi optimo parenti patriæ.* Il y a un peu de pédantiſme & de coyonnerie dedans, & fut deffendu de la vendre. 1610.

Notre nouveau Roi fut fouetté ce jour par commandement de la Reine Régente ſa mere, pour n'avoir voulu prier Dieu. M. de Souvrai n'y vouloit mettre la main, juſques à ce que forcé par Sa Majeſté, fut contraint d'en executer le commandement. Le Roi ſe voyant pris: je vois bien, dit-il à M. de Souvrai, qu'il faut que j'en paſſe par-là, puiſque la Reine le veut, mais regardez bien au moins de ne me frapper pas gueres fort. Peu après étant allé trouver

à pareil jour en l'aſſemblée de ladite Faculté, & publié au premier jour de Dimanche aux Prônes des Parroiſſes de cette Ville & Fauxbourgs de Paris.

Henri de *Gondy* Carnal de Retz, Evêque de Paris & le Nonce, ſe plaignirent contre cet Arrêt, que la Cour n'avoit pû juridiquement donner qu'après l'avoir communiqué à l'Evêque, * étant une affaire purement Eccléſiaſtique. La Reine ayant reçû la plainte de ces deux Prélats, manda le premier Préſident, auquel M. le Chancelier de la part de Sa Majeſté, lui repréſenta, que la Cour ne devoit point avoir jugé le livre de Mariana, ſans y avoir appellé l'Evêque; le premier Préſident lui répondit, que l'Evêque de Paris n'entendoit pas cette affaire

* *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. T. II. p. 326.*

1610. ver la Reine, S. M. s'étant levée & lui ayant fait la révérence comme de coutume, j'aimemerois mieux (va dire ce Prince tout brusquement) qu'on ne me fît point tant de révérences & qu'on ne me fit point fouetter.

Le Dimanche 30, jour de la Pentecôte, les Prédicateurs de Paris se trouverent unis avec ceux de Charenton à prêcher l'union entre les Peuples; & après avoir unanimement détesté l'execrable parricide commis en la personne du Roi, & fait un excellent panégyrique de ses vertus, exhorterent fort le Peuple à l'amour, obéissance & fidélité de celui-ci, sous l'autorité & juste commandement de la Reine sa mere. Le Ministre Durant en son Prêche qu'il fit ce jour à Charenton sur ce sujet, tira les larmes des yeux de l'assistance, comme aussi fit le Capucin qui prêcha à S. André, lequel entre

affaire & qu'il n'avoit aucun juste sujet de se plaindre de la Cour qui n'avoit rien fait que ce qu'elle devoit faire, & que quand il plairoit à Sa Majesté, il lui diroit en sa présence & apprendroit à l'Evêque de Paris, ce qu'il ne sçavoit pas & pourquoi il ne pouvoit ni ne devoit être appellé à ce jugement.

Le P. *Gontier* Jésuite prêchant dans l'Eglise du Petit S. Antoine, dit à l'occasion du livre de *Mariana*, que la Société l'avoit condamné & plusieurs d'entre eux avoient écrit contre; cependant, qu'il paroissoit dur, que pour un demi-feuillet qui étoit mauvais & qu'il étoit aisé d'ôter, on eût brûlé tout le livre: puis il insinua, que dans la noble Compagnie de la Cour du Parlement, il y en avoit qui étoient plus mûs de leurs passions, que du zéle de la justice, & qu'on pouvoit dire des écrits de *Mariana*, ce qu'on avoit dit de ceux d'Origénes: *Ubi bene nihil melius: ubi male, nihil pejus.*

tre autres choſes dit, qu'il falloit vivre en paix les uns avec les autres, nonobſtant la diverſité de Religion, les diſputes de laquelle il falloit renvoyer aux Ecoles & à la Sorbonne, & que le peuple en cela, ſans s'en mêler davantage, pour ce que telles matieres n'étoient de ſon gibier, ſe devoit contenter d'obéir ſimplement aux Edits du feu Roy leur bon Maître, ce grand patron & reſtaurateur de l'Etat, qui par raiſon d'Etat, l'avoit fait & jugé néceſſaire pour le repos de ſon peuple, & qu'en le ſuivant nous ne pouvions faillir. 1610.

Le jeûne fut publié à Charenton au Jeudy, puis remis au Mercredy 2 du prochain mois, jour que M. l'Evêque de Paris fit publier ſon Mandement pour l'Oraiſon des quarante heures dans les Egliſes de Paris par lui choiſies à cet effet. Voilà comme les uns & les autres (chacun à ſa mode) ſe préparoient à pénitence, qu'on ne pouvoit faire aſſez exacte, vû le tems calamiteux où nous étions & le fleau de Dieu qu'on voyoit pendre ſur nos têtes, prêt à nous battre & eſcacher, ſi nous ne nous retournions & convertiſſions à lui.

Le Lundy 31 & dernier de ce mois, les Jeſuites ayant eu & obtenu ce que dès long-tems ils avoient deſiré & pourchaſſé, à ſçavoir le cœur du Roy, partirent de Paris pour le porter quant & eux à la Flêche [30], où après un ſolemnel

30 *Pour porter à leur maiſon de la Fléche le cœur du Roy.*] Voici la relation de cette tranſlation ¶ : Henry

¶ *Merc. Fran. Tom. I. p. 331 & ſuiv.*

1610. lemnel Service fait pour l'ame de Sa Majesté, ils le devoient cérimonieusement & pompeusement enterrer selon les accords faits & passez entre eux & le feu Roy, duquel encore vivant ils avoient stipulé le cœur (tant ils étoient impatiens de l'avoir). Il y avoit 3 carrosses, dans lesquels les Jesuites étoient, accompagnez d'un grand nombre de Cavalerie, des principaux Seigneurs de la Noblesse étant alors à Paris, qui les conduisirent jusques au Bourg la Reine seulement, & rentrerent à Paris qu'il étoit encore matin; car aussi en étoient ils partis devant cinq heures. Entre les autres y étoient M. le

Henry le Grand de son vivant avoit aimé la Flêche, petite Ville en Anjou, parce qu'on lui avoit dit qu'il y avoit été conçû; quoique des Historiens ayent écrit que c'étoit en Picardie. Le sieur de la Varenne qui est de cette Ville, pour l'intérêt de sa patrie, lui procura l'établissement d'un College de Jesuites en 1604. Le Roy en fondant ce Collége, lui donna son cœur après sa mort; ce fut ce qui porta le sieur de la Varenne de parler à la Reine de cette promesse, laquelle ordonna qu'elle fût exécutée de point en point: il donna incessamment avis au Pere Cotton & aux Jesuites de la Maison de S. Louis rue S. Antoine, de cet ordre & leur envoya des carrosses pour se rendre au Louvre & venir recevoir le cœur de ce grand Roy.

Le P. Cotton accompagné de plusieurs de ses Collégues, étant arrivé au Louvre, salua le Roy & la Reine, puis il entra dans la chambre où l'on embaumoit le corps du défunct & où M. le Prince de Conty, après s'être mis à genou devant le cœur de ce grand Roy & fait une priere pour son ame, il le prit sur un coussin paré d'une gaze brochée d'or, & le mit entre les mains du P. *Jacquinot* Supérieur de la Maison de

le Maréchal de Bouillon (bien qu'assez mauvais Jesuite), Messieurs le Grand, d'Espernon & autres, M. de la Varenne comme leur bon patron, protecteur & Mécénas, les conduisit jusques à la Flêche, & ne les abandonna point qu'il ne les eût mis dedans à sauveté; homme vertueux à la vérité, & de ceux dont parle le Prophête Jeremie chap. 5. qui ont été faits à l'endroit des femmes comme chevaux amoureux & comme les étalons. Un chacun (dit le Prophête) henniſſoit après la femme de son prochain, qui étoit le tems du feu Roy qui a avancé & fait regner cetui-ci. Cependant les hommes d'affaires & d'Etat tiennent, que si on fût sorti ce jour de Paris une ou deux heures 1610.

de S. Louis, lequel revêtu d'un Surplis & de l'Etole, le reçut au nom de la Compagnie des Jesuites, avec protestation d'une éternelle reconnoissance pour les avoir honorés d'un dépôt & d'un gage si précieux; puis plusieurs Seigneurs portans des flambeaux allumés, le conduisirent à la grande porte du Louvre, où les carrosses les attendoient. Le P. *Jacquinot* avec quatre de ses compagnons & deux Gentilshommes, entrerent dans le même carrosse dans lequel il avoit été tué, & suivi des autres carrosses & des Gardes de corps de la Compagnie du sieur de *Vitry*, arriverent à la Maison de S. Louis sur les huit heures du soir, où plusieurs, nonobstant la pluye & l'incommodité du tems, allerent baiser le cœur & jetter de l'eau bénite.

Ayant demeuré trois jours dans la Chapelle domestique de cette Maison, la veille de l'Ascension on l'exposa à la vûe du peuple, au côté droit du grand Autel, où il fut jusques au Lundi après la Pentecôte; tous les jours chaque Prêtre Jesuite, après avoir dit sa Messe, y alloit dire le *De profundis* & l'après-dînée, quelques-uns des Re-

1610. res plus tard, les Jesuites ne fussent jamais venus à bout d'emporter de Paris le cœur du Roy, qu'il n'y eût eu au moins une sédition : & ce ils le tiennent tous pour article indubitable.

Pendant ce mois & avant la mort du Roy, regnerent à Paris force maladies frenetiques, aliénations d'esprit & humeurs mélancoliques très-mauvaises plus que jamais. La nuit précédente ce malheureux assassinat, au Mont S. Hilaire à Paris en une même rue, advinrent trois prodigieux accidens, comme préfages du malheur à venir ; l'un d'un Prêtre, qui soudainement & sans aucun autre mal précédent, perdit l'esprit, & encore aujourd'hui (comme on m'a

ligieux y alloient dire le Pseautier.

Le P. *Armand* Provincial des Jesuites de France, étoit à Nevers lorsque le Roy fut assassiné : il se rendit incontinent à Paris, & ayant appris du sieur de *la Varenne*, que l'on partiroit le lendemain de la Pentecôte pour porter ce cœur Royal en dépôt à la Flêche, les Jesuites choisirent vingt d'entre eux pour l'accompagner : ils dirent tous la Messe de grand matin & sur les quatre heures entrerent dans les carrosses qui les attendoient à la porte de leur Eglise. Le P. *Armand* en Surplis & Etole, tenant le cœur Royal sur un carreau de velours noir couvert d'un crêpe, se mit au fond du carrosse du Roy, avec cinq autres Jesuites.

Le Duc de *Montbazon* & le sieur de *la Varenne* qui avoient la charge de cette conduite, monterent à cheval, comme aussi plusieurs Princes & Seigneurs, avertis de l'heure de ce départ, se rendirent à l'Eglise des Jesuites ; entre autres, M. le Comte de Soissons, le Duc d'Espernon & le grand Ecuyer, le Duc de Bellegarde. En sortant de l'Eglise S. Louis, il y avoit cinq ou six cens chevaux

m'a assuré) courtles rues. L'autre d'un homme qui se précipita du haut d'une fenêtre en bas & se rompit le col tout net ; & le troisiéme, d'une femme jeune encore & forte, qui en vingt-quatre heures mourut d'un dévoyement. 1610.

Depuis le 14 de ce mois, jour de cette prodigieuse & tragique mort de notre Roy, sont partis pour aller après lui les suivans de ma connoissance, M. de Hacqueville Premier Président du Grand Conseil âgé de 80 ans, proche parent de feu ma femme; la Grange le Roy, Gouverneur de Melun aussi fort âgé, bon serviteur, mais bien payé de son Maître ; le sire de la Haye Marchand Orfevre demeurant sur le Pont au Change à Paris, lequel ayant ingra-

tement

vaux pour cette conduite ; mais on partit si matin, que peu le virent, au regret de plus de cent mille personnes ; quoique les laquais allassent frappant de porte en porte, pour avertir un chacun de ce départ : plusieurs en passant se joignirent à la troupe & firent un gros de mille ou douze cens chevaux, qui furent jusques au Bourg-la-Reine, puis prirent congé de ceux qui avoient la garde de la conduite, après que les plus grands eurent rendu le dernier office au cœur de leur Roy, par un baiser.

Lorsque le bruit fut repandu dans la Ville de ce départ, plusieurs qui déja avoient loué des chambres & des boutiques, pour avoir le bonheur de le voir passer, furent fort tristes & montrerent par leurs discours la douleur qu'ils sentoient dans leur cœur. Tous les Habitans des *Bourgs* & Villages & sur le grand chemin par où le cœur passoit, alloient au-devant avec la Croix & les Prêtres & le conduisoient jusques à ce que d'autres fussent venus au-devant. On n'entendoit que pleurs & gemissemens des Villageois de tout sexe & de toute sorte d'âges.

Le sieur de *Laferté* Gouverneur de Chartres & plu-

1610. tement médit du feu Roy encore vivant, duquel après Dieu il tenoit la vie & qui depuis peu lui avoit pardonné, craignant d'en être recherché après sa mort, même de la façon qu'elle étoit advenue, en mourut soudain de frayeur & d'appréhension (& non comme on a voulu dire) de regret & de douleur qu'il en eut; Boucherat Auditeur des Comptes, que l'ignorance des Médecins qui sur l'assurance du Chirurgien encore plus ignorant, le firent tailler, pensant qu'il eût la pierre, où ils n'en trouverent non plus que sur sa main, a fait mourir, la gangrene s'étant mise en sa playe & causé la mort à cet homme regretté de tous les gens de

sieurs Seigneurs allerent deux lieues au-devant: le Clergé avec le Corps de la Ville, le reçurent hors de leur porte & le conduisirent jusques dans la grande Eglise, où il fut posé & veillé par le Doyen & les Chanoines.

Le Comte de *Negrepelisse* Gouverneur du Mans, plusieurs Seigneurs, le Lieutenant Général & les Officiers de Justice, suivis d'une grande multitude de peuple, allerent sur le grand chemin par où il devoit passer, qui étoit à une lieue du lieu, où beaucoup s'estimerent heureux de baiser ou toucher le carreau où reposoit ce précieux dépôt.

La Ville de la Flèche lui fit une très-belle reception, le Prévôt avec ses Archers, douze cens écoliers, les Peres Recolets, dix-neuf Paroisses venues de dehors, suivies de celle de la Ville, allerent au-devant; puis suivoient les Peres Jesuites du Collége Royal, chacun un cierge à la main: ensuite marchoit le sieur de *la Varenne*, le Baron de *Sainte-Suzanne* son fils, vingt-quatre Seigneurs écoliers, les Officiers de Justice & les Bourgeois, portans tous des flambeaux de cire blanche allumés. Cette nombreuse Procession alla hors de la Ville, jusques au lieu où l'on avoit dressé

une

de bien & de moi particuliérement, qui avois 1610.
été son compagnon de prison à la Conciergerie, lorsque le feu Henry III fut assassiné par le Moine; la Barde Avocat en la Cour, gendre de M. Bouthillier honnête homme, lequel mourant laissa à regret cinq ou six petits enfans qu'il avoit, & à son beaupere (homme d'esprit) sujet de tristes discours, sur l'avance qu'il avoit faite en sa fille en la mariant, cause, ainsi qu'on disoit, de la mort de cetui-ci. Prou d'autres (comme il nous faut tous aller après le feu Roy) moururent à Paris depuis l'infortuné coup du 14 jusqu'à la fin du mois; mais je n'ai voulu coucher ici que ceux de ma connoissance.

Pour une table couverte de noir, sur laquelle le P. *Armand* avoit posé le cœur Royal, proche de laquelle étoit le Duc de *Montbazon* & ceux qui l'avoient conduit; tous ceux qui étoient à cette Procession, passerent devant cette table en fléchissant le genouil.

En entrant dans la Ville de la Flêche; les Jesuites de Paris se joignirent avec ceux de la Flêche, le P. *Armand* reprit le cœur, un Héraut d'armes le précédoit, deux Exempts & douze Archers des Gardes, lui faisoient escorte avec le pistolet à la main, & deux lui soutenoient les bras. Le Duc de Montbazon, le sieur de la Varenne & tous les Seculiers: suivoient après: la Porte de la Ville étoit revêtue de deuil & d'écussons: l'Eglise de S. Thomas de la Flêche étoit tendue de noir, où arrivés & le Service fini, le Pere Cotton fit l'Oraison funébre, entrecoupée de soupirs & de larmes, en laquelle il fit entendre à tous la particuliere obligation que les Jesuites avoient à la memoire du defunct Roy, pour les bienfaits qu'ils avoient reçûs de lui. Après l'Oraison funébre, le Duc de Montbazon prit le cœur de la main du P. Armand & le porta jusques au Collége, lequel étoit tout tendu de noir; & au milieu de

1610. Pour mon regard ayant eu en ce mois quelques adjournemens de près pour me préparer au voyage des autres, & Dieu toutesfois sur la fin d'icelui m'ayant donné quelque relâche, j'ai pris de mon mal seulement un demi-congé, m'attendant bien qu'il ne sera pas longtems sans me venir revoir.

## JUIN.

Le Mardy premier de ce mois, la curiosité m'a fait ôtet d'un gros livre de Police relié en bazanne violette *in*-8°. dans lequel j'ai ramassé divers

de la grande Cour, on avoit fait un arc de vingt-sept pieds de hauteur & de vingt-six en largeur: son ouverture large de dix & haute de dix-huit, pardessus lequel on passoit pour aller à la grande sale tendue de noir, qu'on fit alors servir de Chapelle. On ne voyoit dans tout ce Collége que d'armes & des fleurs de lys d'argent, avec des emblêmes & tableaux, où étoient plusieurs devises & distiques qui les expliquoient.

Le Hérault étant debout sur l'échaffaut, reçut le cœur Royal des mains du Duc de Montbazon & ayant prononcé à haute voix: *Ci git le cœur d'Henry IV, très-haut, très-puissant & très-Chrétien Roy de France & de Navarre*, & ayant repeté par trois fois: *Le Roy est mort, priez pour son ame*, il le logea au lieu de son repos; attendant que les urnes plus richement sculptées soient faites, lesquelles seront mises devant le Maître Autel de l'Eglise.

Pour mémoire perpétuelle, il fut arrêté à la Maison de Ville de la Flêche, qu'à l'avenir le quatriéme Juin, il se feroit une Procession générale solemnelle depuis l'Eglise de S. Thomas jusques aux Jesuites, en laquelle assisteroient tous les Ecclésiastiques & habitans, & au retour il se feroit un Service solemnel pour le defunct;

&

divers vieux Edits & Ordonnances sur le fait de ladite Police, des Lettres Patentes du Roy Henry II, données à Compiegne le 14 May 1554, avec l'Arrêt de la Cour sur icelles, faisant mention entre autres choses, de la démolition de quelques Loges, Boutiques & échoppes construites dans & le long de la rue de la Ferronerie à Paris joignant le Cimetiere des Innocens, qui étoit de la Croisée de la Ville & le passage du Roy pour aller de son Château du Louvre en sa maison des Tournelles, & l'ai ôté dudit livre exprès, pour l'inserer en mes ramas que je fais sur la mort d'Henry IV, qui se trouve advenue le même jour de la datte de ces Lettres d'Henry II; sçavoir, le 14 May. Remarque curieuse, que je n'ai pû laisser passer, sans m'en souvenir & dont j'ai été premierement avisé par Mr Pau Advocat en la Cour. 1610.

Le Jeudy 3, fut publié à la Cour une nouvelle Déclaration du Roy [31] sur les Edits de pacification,

& en ce jour cesseroit toute Jurisdiction & œuvres mécaniques.

Sur ce précieux présent que le Roy avoit fait aux Jesuites, l'auteur des considérations à la France, sur la consolation envoyée de Rome à la Reine mere du Roy Louis XIII & Regente en France, fit ce sizain:

*La Secte qui a supplanté*
*Le Prince qui l'avoit planté,*
*Qui ayant échappé à la guerre,*
*Grand Roy, ensemble grand vainqueur,*
*Par les arts fut porté par terre*
*De ceux qui possedoient son cœur.*

31 *Nouvelle Déclaration du Roy.* ] Auparavant de donner

1610. fication, laquelle aussi-tôt imprimée & criée, j'ai achetée un sol.

Le Samedi 5, j'ai reçû des lettres de Londres d'un mien ami dattées du 22 du passé, par lesquelles (me donnant avis ordinairement de tout ce qui se passe de-delà) m'écrit sur les affaires de ce tems & sur la nouvelle de la mort du Roy, ce qui s'ensuit.

» Le Roy dès qu'il eut cette malheureuse » nouvelle donner la Déclaration sur les Edits de pacification, il fallut former un Conseil, par l'avis duquel la Reine conduisoit toutes choses. Le Roy se disposant à partir, environ un mois avant sa mort, en avoit formé un composé de quinze personnes, dans lequel tout devoit être terminé par la pluralité des voix, où la Reine ne devoit avoir que la sienne; mais la mort du Roy changea cette disposition, & il y eut de très-grandes difficultés pour en former un nouveau, parce que la plûpart des Grands & des Officiers de la Couronne, prétendoient y être admis.

Le Comte de *Soissons* croyoit que sa naissance lui en donnoit l'entrée: le Connétable de *Montmorency* ne croyoit pas qu'on l'en pût exclurre †, non plus que le Cardinal de *Joyeuse*. Ceux de la maison de *Guise*, qui prétendoient se relever en cette conjoncture & aller du pair avec celle de *Bourbon*, faisoient de grandes instances pour y avoir leur place; mais le Duc de *Mayenne* venant en concurrence avec le le Duc de *Guise*, y fut un obstacle, parce que l'un & l'autre vouloient la même chose; ainsi il y en auroit fallu admettre deux de la même Maison. Il sembloit toutefois que l'âge & l'expérience du dernier, le devoient faire passer devant son neveu, & d'autant plus que le feu Roy, trois ou quatre années auparavant

† *Mem. de la Regence de Marie de Medicis, p. 6. &c.*

» nouvelle qui en fournit aujourd'hui à tout 1610.
» le monde, envoya exprès un grand Seigneur
» de là où il étoit, à près de cinquante lieues
» de Londres à M. l'Ambassadeur, pour le
» consoler & lui dire, qu'il assurât son jeune
» Maître & la Reine sa mere, que suivant le
» bon accord fait par M. de Victri entre le
» Roi son feu frere & lui, que le survivant se
» porteroit pour pere des enfans du décédé, il
» lui offroit entiérement tout son aide & pou-
» voir sans aucune réservation. La Reine en a
» abandonné son ballet de deuil, le Prince en
» a

paravant dans une maladie qu'il eut à Fontainebleau d'une rétention d'urine, formant un Conseil, l'avoit nommé entre ceux qui y devoient assister : outre ses prétentions, le Duc de *Nevers* qui disputoit la préséance avec la Maison de Guise, demandoit à y entrer : le Duc de *Longueville* qui étoit fort jeune & le Comte de *S. Paul* cadet de la même maison, ne paroissoient pas fort empressés, à cause de leur grande jeunesse, non plus que le Duc de *Vendôme* ; pour le Duc de *Bouillon* & le Duc d'*Espernon*, il y avoit entre eux une si grande jalousie, qu'il étoit difficile que l'un y pût entrer au préjudice de l'autre ; cependant le Duc d'*Espernon* étoit fort considérable § à cause de la Charge de Colonel Général de l'Infanterie & de ses grands établissemens ; le Duc de *Bouillon* ne l'étoit pas moins à cause de *Sedan*, de ses alliances & intelligences avec les Princes étrangers & le crédit qu'il avoit dans son parti.

Les Ministres qui vouloient, à l'exclusion de tous, sous l'autorité de la Reine, avoir seuls l'entiére direction des affaires, voyant qu'ils n'en pourroient point exclure M. le Prince quand il seroit de

de

§ *Page* 8.

1610. » a pleuré, M. le Grand Tréſorier en a parlé
» divinement en pleine Aſſemblée des Etats,
» juſques à dire, que le bras droit d'Angleter-
» re étoit perdu. Brief, tous ceux même qui
» ſe licentioient quelquefois d'en médire, ont
» aujourd'hui ſes louanges en la bouche avec
» le plus de regret & de recommandation, &
» la Ligue offenſive & défenſive encommen-
» cée envers & contre tous, n'en tiendra pas
» moins. Le Roy aſſiſte vigoureuſement la
» guerre de Cleves. Il traita hier en ſa Cham-
» bre privée les Ambaſſadeurs des Etats, auſ-
» quels il commença lui-même à boire, & au
» bon ſuccès de cette guerre; & pour ce faire,
» ſe leva en pied, choſe qu'il n'a pas autre-
» ment

de retour, non plus que M. le Comte de Soiſſons, le Cardinal de Joyeuſe & le Connétable de Montmorency, n'étoient pas fâchés de voir naître toutes ces prétentions pour parvenir à leur deſſein; jugeant que plus on y admettroit de perſonnes, & moins aucun de tous ceux qui y entreroient, auroient de force & de crédit auprès de la Reine à leur préjudice, qu'on s'appercevroit bientôt qu'il n'y auroit point de ſecret dans les affaires quand elles ſeroient communiquées à tant de perſonnes; que les uns avec le tems, pour en éloigner les autres, s'abſtiendroient d'y entrer & après, ſous prétexte de les envoyer en leurs Charges, on en pourroit éloigner une bonne partie; mais qu'à ce commencement, & juſqu'à ce que le Prince fût de retour, qu'il ne falloit point mécontenter perſonne. Ainſi tous y ayant l'entrée il ſe forma plutôt une aſſemblée confuſe, qu'un conſeil réglé, cependant les Miniſtres prenoient des heures particulieres ſelon les occaſions pour parler ſecrettement à la Reine & pour la préparer aux choſes qui devoient être propoſées au Conſeil & reſolues après en la préſence de tous.

» ment fort accoutumé, leur recommandant 1610.
» fort l'union entre eux; brief ils s'en vont
» bien contens de Sa Majesté. Tout ceci n'est
» rien au prix de ce que j'attends de vous, je
» vous prie, &c.

Le Dimanche 6, Frere Anselme Cochu Jacobin, à Saint Gervais le matin, & après dîner, l'Abbé Dubois [32] de l'Ordre de Cisteaux, à Saint Eustache, donnerent fort sur les Jésuites, prescherent contre eux, & la doctrine erronée contenue en leurs écrits & livres, alléguans entre les autres les livres de Mariana & de Becanus; surtout l'Abbé Dubois prêcha violemment contre, disant qu'ils avoient tué le feu Roi & étoient cause en partie du malheureux assassinat commis en sa personne sacrée, déclama un peu en Soldat & Capitaine échauffé; comme aussi il en avoit fait la profession avec honneur long-tems après avoir quitté celle de Moine Célestin (mais avec raison & sans scandale.)

32 *L'Abbé Dubois.* ] Jean *Dubois* Abbé de Beaulieu avoit été Moine Célestin, & depuis étant sorti de cet Ordre avec la permission du Pape Clément VIII, il prit le parti des armes, & servit avec beaucoup de valeur plusieurs années le Roi Henry III qui l'appelloit l'Empereur des Moines. Depuis le Cardinal Seraphin *Olivier* qui l'aimoit beaucoup à cause de sa science & du grand don de la parole qu'il avoit, l'adopta dans sa famille & lui procura l'Abbaye de Beaulieu. Il fut † un de ceux qui après la mort d'Henry le Grand, prêcha contre les Jésuites, disant qu'ils avoient tué le Roi & que leur doctrine contenue

† *Mém. pour l'Hist. de Fr. T. II. p.* 339.

1610. le). Le feu Roi Henri III qui faisoit cas de sa valeur, l'appelloit l'Empereur des Moines, homme au reste qui sçavoit & sur la Catholicité duquel il n'y avoit que mordre ; mais sage, mondain & accort, & qui sçavoit aller & parler aussi bien que les Jésuites.

Ce Lundi 7, fut vérifié à la Cour une nouvelle Déclaration du Roi pour la défense du port d'armes, laquelle ayant été aussitôt imprimée & criée, j'ai acheté un sol.

Le Mardi 8, la Cour assemblée sur le fait des Jésuites, qui avoient là dedans prou d'envieux & contredisans ; mais beaucoup d'amis aussi & de grands fauteurs, après avoir demeuré aux opinions jusqu'après midi, finalement adjugea au feu le livre de Mariana comme impie, hérétique, mal parlant de l'autorité des Rois & pernicieux à l'Etat ; ce que encore qu'il fût notoirement vrai, si ne laissa-t'il d'y avoir combat d'opinions sur le brûler ; M. Deslandes entre autres, se roidissoit fort contre cette opinion,

contenue dans les livres de *Mariana* & de *Beccanus*, étoit cause en partie du malheureux assassinat commis en sa sacrée personne : il eut plusieurs prises avec le P. *Cotton*, dont les suites l'obligerent de quitter le Royaume & d'aller à Rome, où il fut arrêté & mis en prison par ordre de l'Inquisition ; on crut alors que les Jésuites avoient eu part à sa détention, pour avoir prêché contre eux après la mort du Roi, d'autres * disent, que c'est à la requête du Procureur Général de l'Ordre des Célestins, dont il étoit sorti, sans avoir rendu compte du maniment des affaires. qu'il

* *Merc. Fran. T. II. p.* 135.

nion, dit que si nous brûlions les livres des Jésuites, il falloit à plus forte raison brûler ceux de Luther & de Calvin. Auquel repliqua fort plaisamment (mais pertinemment & à propos) un Conseiller d'Eglise qui étoit près de lui, que les livres de Calvin avoient été brûlez, il y avoit long-tems, & qu'on n'avoit pas accoutumé de brûler les livres deux fois; & que mès que ceux des Jésuites l'eussent été une fois, qu'on n'en parleroit plus. Il fut proposé en cette Assemblée, de défendre les Chaires publiques aux Jésuites & qu'ils n'eussent plus à prêcher, sinon à leurs Assemblées & Congrégations particulieres; mais cette seconde opinion fut si animeusement & si passionnement contredite par un Président de dedans (leur bon ami) qu'il ne se pût tenir de dire, que si on tenoit cette proposition, il demandoit son congé pour se lever & ne plus revenir; ainsi on se contenta de faire brûler le livre de Mariana: comme il fut ce jour executé publiquement 1610.

qu'il avoit eû entre les mains. Quelques uns ajoutent, qu'il avoit autrefois tué un homme d'un coup de poing à Avignon Terre du Pape, & qu'il étoit mort en prison; sur quoi on fit les Vers suivans.

*..... Les Pourvoyeurs d'Italie*
*Ont donné invention jolie,*
*Pour la Romagne convenu,*
*Que moyennant certaine somme,*
*On enverroit Dubois à Rome,*
*Avant que l'Hiver fût venu.*

*François, si le nouveau Borée*
*Veut passer par votre contrée,*

1610. ment & par la main du Bourreau, devant la grande Eglise de Paris; mais sans nommer aucunement le nom de *Jésuite*, lequel fut même supprimé par le cri de l'Arrêt, qui portoit simplement le nom de *Jean Mariana*, comme si le nom de *Jésuite* eût fait peur à la Cour, usant en cet endroit de plus de respect à leur Société, que jamais elle n'avoit fait à la Cour.

Le Mercredi 9, M. le Premier Président alla au Louvre trouver la Reine Régente sur les plaintes & opposition de l'Evêque de Paris, principalement à l'Arrêt donné par la Cour contre le livre de Mariana, lequel il soutenoit lui avoir dû être communiqué; & que Messieurs de la Cour, attendu que c'étoit un fait proprement Ecclésiastique, ne pouvoient passer au jugement, sans préalablement l'y appeller; ce qui fut remontré audit Premier Président par M. le Chancelier en présence de la Reine; auquel le Premier Président, gravement & sagement, comme toujours, fit réponse, que l'Evêque de Paris ne l'entendoit pas, qu'il n'avoit pour ce regard aucun sujet de se plaindre

*Par charité je vous semonds,*
*Que dans un sac on me le lie,*
*Comme fit le Roi d'Aolie,*
*De peur qu'il ne passe les Monts.*

*Car si une fois il échappe*
*Jusques dans les terres du Pape,*
*Et qu'il y gèle tant soit peu,*
*L'on ne fera plus de scrupule,*
*Sans attendre une sainte Bulle,*
*De mettre votre Bois au feu.*

Le Poëte avoit sans doute crû que l'Abbé Dubois étoit

plaindre de la Cour, qui n'avoit rien fait que ce qu'elle devoit faire ; & quand il plairoit à Sa Majesté, lui diroit en sa présence & apprendroit à l'Evêque de Paris ce qu'il ne sçavoit pas, & pourquoi il ne pouvoit, ni ne devoit y être appellé. 1610.

Puis étant entré sur le discours des Jésuites, parla contre eux comme de coutume fort librement & hardiment, qui est tout ce que j'en sçais; car pour le regard des particularités qui en courent, interruptions de M. d'Espernon & braves réparties faites à ce Seigneur, tant par lui, que par M. le Président de Thou (bien qu'elles méritent d'être solemnellement enregistrées pour la vertu de ces deux grands Personnages amis de l'Etat & de la vérité) si est-ce que pour ne les tenir pas guéres certaines, & ne les pouvoir croire, je remettrai à les écrire, quand j'en aurai appris plus certaines nouvelles. Une chose sçai-je bien, que M. d'Espernon parlant sur ce sujet (& par la bouche, ainsi qu'on disoit de son Président) dit qu'il ne suffisoit pas de faire les choses justes si on ne les faisoit justement.

Il avoit aussi un peu auparavant déclaré à la Reine, (ce que je sçais assurément) que qui toucheroit les Jésuites, il le toucheroit; & qu'avant

étoit mort en prison; mais des Mémoires plus sûrs ¶, nous apprennent, que le Pape Grégoire XV le fit sortir & qu'il mourut peu de jours après dans la même Ville de Rome, le 28 Août 1626.



¶ *Moreri.*

1610. vant que souffrir qu'on leur fît tort ou violence, il y perdroit ses moyens & sa vie ; ce qui avoit intimidé la Reine & fait proposer au Conseil de défendre la Chaire à l'Abbé Dubois & à tous ceux qui s'ingereroient doresnavant à son exemple de dénigrer en leurs Chaires cette Société & auroit par même moyen rendu vains & inutiles les bons conseils & sages remontrances de leurs contraires, affectionnans le bien de l'Etat & repos public, qui en avoient parlé franchement & en gens de bien, comme M. le Premier Président, le Président de Thou, l'Avocat du Roi Servin & autres, ausquels finalement la honte & le démenti (comme on dit communément) sont demeurés & en gardent les gages, une plus grande autorité ayant flétri & absorbé la leur ; si qu'ils n'ont pû jusques à aujourd'hui venir à bout de faire seulement imprimer & publier leur Arrêt.

Le Vendredi 11, les Jésuites qui étoient partis le dernier du passé pour conduire le cœur du Roi à la Flêche, revinrent ce jour à Paris avec Mr de la Varenne leur guide & conducteur, lequel leur donna à tous à dîner, & étoient 24, ausquels après le dîner il tint les propos suivans, que j'ai appris d'un mien ami qui les a oüis, & n'en étoit pas loin.

Mes Peres, vous n'ignorez point, comme de tout tems j'ai grandement aimé & honoré votre Compagnie, pour l'avancement & conservation de laquelle j'ai fait toujours ce que j'ai pû ; vous sçavez de quel pied & affection j'y ai marché à toutes les occasions qui se sont présentées à la défendre & relever, même du vivant du feu Roi mon bon Maître ; ayant été mi-

se

se bas & comme atterrée par les mauvais com- 1610.
portemens & indiscrétions de quelques-uns des vôtres: j'employai toute la faveur & crédit que Dieu m'avoit donné près Sa Majesté (& crois qu'il ne vous a point nui, comme vous l'avez souvent depuis reconnu) à vous rétablir & remettre où vous êtes maintenant, mais à condition (dont je demeurai même caution & pleige à l'endroit de Sa Majesté) de ne rien entreprendre contre l'Etat, ni ne vous entremêler en aucune maniere des affaires d'icelui, ains doucement vous contenir aux termes & limites de votre profession; ce que me promîtes tous & le jurâtes très-religieusement, & toutefois très-irréligieusement l'avez transgressé; dont beaucoup de gens de bien m'ont fait souvent de grands reproches & plaintes, qui continuent encore aujourd'hui plus que jamais & à mon grand regret. Je vous avise, Messieurs, que si ne gardez à effacer ces sinistres opinions qu'on a conçû de vous & de votre Compagnie, par belles & contraires actions, dignes de votre nom & profession, que de tant que vous m'avez eu pour ami, vous m'aurez pour ennemi, & qu'au lieu que j'ai procuré votre paix, repos & retour, j'en solliciterai la ruine, pour vous renvoyer encore plus loin que de là où vous êtes venus. Au reste, je ne vous celerai point, qu'il court un bruit ici mauvais & sourd, qui est venu à mes oreilles & qu'on m'a voulu faire croire, qu'il y avoit aucuns d'entre vous, fauteurs & complices de ce malheureux coup & assassinat du feu Roi: je n'en ai rien crû, mais si tant étoit que j'en découvrisse quelque chose, je vous déclare que je

1610. vous envoyerai prendre les uns après les autres & vous ferai étrangler dans mon écurie. Voilà la Harangue de la Varenne aux Jésuites ; mais il est bien tems, disoit-on, de fermer l'estable quand les chevaux s'en sont allés. La Varenne les a toujours portés en croupe & mal pour cet Etat : il vient après le coup, comme on dit, il vaudroit mieux que c'eût été devant; encore qu'il n'en ait rien crû ; car cette croyance ne nous guérit de rien & ne nous sauve du malheur que ce méchant coup nous apporte

Le Samedi 12, M. le Président Vergne m'a donné la copie d'une lettre de l'Abbé Dubois au Médecin Duret, fâché de ce qu'il avoit prêché contre les Jésuites, sur ce que ledit Duret l'avoit appellé *Apostat*, avec une autre lettre sur ce sujet, du Pere Commolet Jésuite audit Abbé & la réponse de l'Abbé à ladite lettre.

M. D. B. m'en a donné une autre Latine au Cardinal Bellarmin sur le même sujet, qui est la meilleure & la mieux faite de toutes, de laquelle on tient aussi pour Auteur ledit Abbé Dubois.

Le Dimanche 13, le Pere Gontier en son Eglise du Petit S. Antoine des Jésuites, fit un Sermon aussi Jésuitique & séditieux, que ceux de son Carême dernier à S. Eustache ; parlant de Mariana, dit, qu'ils étoient douze mille de leur Congrégation, qui tous souscriroient à la condamnation du livre, que ceux de leur Compagnie avoient écrit contre ; & toutefois que pour cela il ne seroit jamais trouvé juste de l'avoir condamné avant que les ouïr : que pour un demi feuillet d'un livre qu'il falloit ôter, pour ce qu'il ne valoit rien, il sembloit dur de brûler

brûler tout le livre ; mais qu'en cette noble & célébre Compagnie de la Cour, il y en avoit qui avoient des cœurs de plomb, lesquels ne pardonnoient jamais, plus émûs de leurs passions, que du zéle de la Justice. Il fit après une distinction des Catholiques, pratiquée par la Ligue & usitée pendant le tems d'icelle, qui a coûté cher à beaucoup de gens de bien, & qui est le but des Jésuites aujourd'hui, disant qu'il y en avoit parmi nous qui se disoient Catholiques & ne l'étoient point, pires & beaucoup plus dangereux que les Huguenots, desquels étant découverts on se pouvoit garder & non de ceux-ci, qui étoient autant de serpens qu'on couvoit dans son sein : Parla de l'Abbé Dubois & autres qui avoient prêché contre eux ; mais ouvertement & avec mépris, comme les jugeant indignes de réponse. 1610.

Et pour le regard de cette grande question : *An tyrannum occidere liceat*, sur laquelle beaucoup l'attendoient & desiroient de l'ouïr, ayant fait mine de la vouloir traiter, après l'avoir un peu entamé, la laissa là tout plat, sans en rien décider ; & tournant le tout en charlatannerie : Mon Prince (dit-il, adressant son propos au Roi deffunt, qui étoit là où il le demandoit, disoit-on, il y avoit long-tems) Qu'as-tu jamais fait en ta vie, pourquoi on te dût tenir pour tyran ! Mais que n'as-tu fait au contraire, qui ne fût digne d'un grand & saint Roi tel que tu étois ! Et comme s'il eût voulu dresser une Apologie pour défendre ce que personne n'impugnoit, (si ce n'étoit lui d'avanture & ceux de sa faction) se rendit ridicule à tous les hommes d'esprit, se montra vrai Jésuite ; c'est-

1610. à-dire, fin, accort & déguisé, propre à beffler & à tromper un peuple qui ne s'arrête qu'aux paroles & à la superficie.

J'obmettois une particularité notable de son Sermon, que tant d'incidens m'ont fait oublier, sçavoir est, la comparaison qu'il fit de Mariana avec le bon Pere Origéne, & des écrits de ce Jésuite avec ceux de l'autre, desquels on disoit : *Ubi bene, nihil melius, ubi male, nemo pejus :* Et qu'on en pouvoit dire autant de ceux de Mariana.

Ce jour fut fait l'accord de M. le Maréchal de Bouillon & de M. de Sully, lequel avoit été mal mené quelques jours auparavant par ledit sieur Maréchal, & eût été pirement traité de lui, si M. de Guise n'y fût intervenu pour se mettre entre deux, le voyant en colere très-grande. Entre autres paroles qui lui toucherent fort au cœur, ledit Seigneur Maréchal lui dit, qu'il ne se haussât point davantage, qu'il n'avoit pas toujours été ce qu'il étoit : pour son regard de lui & des Seigneurs de sa qualité, ils avoient toujours été & seroient ce qu'ils étoient & lui n'étoit plus ce qu'il avoit été. On disoit que leur différend procédoit du Gouvernement & des Comptes de l'Artillerie, que le Duc de Sully avoit dédaigné de communiquer à M. de Bouillon ; mais leur querelle sourdoit de bien plus haut ; à sçavoir, du siége de Sédan, duquel M. de Bouillon tenant pour auteur principal ledit de Sully ne l'avoit onc aimé depuis, vû ni regardé de bon cœur.

La raison de l'Etat présent & de leur Religion conjoints ensemble & faits inséparables de nécessité par ce nouvel accident & mutation, causerent

causerent cette paix nécessaire & fit que M. de Bouillon donna à la cause du public, sa passion & intérêt particulier par la suasion & exhortement des Ministres qui s'entremêlerent & employerent de tous les deux côtés à en faire l'accord & reconciliation ; tellement que ledit sieur de Bouillon, au sortir du Prêche de M. du Ferrier à Charenton, qui éloquemment & avec grande véhémence, avoit traité exprès de ce sujet en sa Prédication, alla voir M. de Sully à l'Arsenal, où après avoir long-tems discouru ensemble de la nécessité qu'ils avoient de s'accorder & de l'artifice de leurs ennemis à les désunir, se donnerent les mains, s'embrasserent & après avoir juré & promis l'un à l'autre une sincere amitié & réconciliation fraternelle, se départirent bons amis, au grand contentement de tous les bons François gens de bien, regret & déplaisir des Jésuites & Faciendaires d'Espagne. 1610.

Le Lundi 14, s'éleva à Paris sur les 4 heures après midi, une furieuse tempête (mais qui ne dura guéres) entremêlée d'éclairs, grosse gréle & grand tonnerre, lequel tomba en cinq ou six endroits, même sur l'Eglise des Mathurins ; mais sans blesser ni offenser personne, fors qu'un Soldat des Gardes à la Porte S. Jacques, auquel ledit tonnerre brûla & emporta tout le ventre & l'étendit mort sur la place.

J'achetai ce jour 2 sols l'Ordre & Cérémonies observées à l'enterrement du Roi Henry II, réimprimées par Robinot, pour la direction de celles d'Henry IV, qu'on étoit sur le point de faire.

Le Mercredi 15, on me donna la copie suivante

1610. vante d'une lettre qui couroit ici, écrite par M. le Prince de Condé 33 à Madame la Princesse sa mere, datée de Milan du dernier du mois passé. La voici.

*Madame ma mere, je vous envoye deux lettres, l'une au Roi, l'autre à la Reine, pour me condouloir avec eux de l'horrible assassinat commis en la personne du feu Roi mon Seigneur, & leur témoigner l'extrême regret que j'en ai eu; comme aussi leur offrir mon très-humble service. La Reine sçait mieux que personne la juste cause que j'ai eue de sortir de France: C'est pourquoi je vous supplie l'assurer, que tout ce qu'on peut lui avoir dit que j'aye parlé de cette cause-là, est très-faux, lui aiant toujours gardé & au Roi mon Seigneur son fils en paroles & effets, l'honneur & respect que doit un très-humble Sujet; & pour ce que votre prudence sçaura mieux lui donner par vos discours, cette assurance de la vérité de mes paroles, je m'y remettrai; attendant l'honneur de ses commandemens & des vôtres, & demeurerai*

33 *Lettre écrite par M. le Prince de Condé.* ] D'abord qu'Henry de Bourbon eut appris la triste nouvelle de la mort d'Henry le Grand, il en écrivit à la Reine, pour lui témoigner l'extrême regret qu'il en avoit & en même tems il lui demanda de lui faire connoître ses ordres; mais pendant que ce Prince se disposoit de rentrer dans son devoir §, le Comte de *Fuentes* ayant appris le décès du Roi, alla lui rendre visite & l'engageant dans une longue conversation, il employa toute la force de son esprit & tous les artifices dont il fut capable pour picquer son ambition & lui ouvrir

§ *Mem. de la Regence de Marie de Médicis, p.* 5.

*rerai pour jamais, Madame ma mere, Votre très-humble, très-obéissant Fils & Serviteur,* HENRY DE BOURBON. 1610.

A Milan, ce dernier May 1610.

Le Mercredi 16, un petit méchant garçonnet apprentif d'un Tisserand de cette Ville, qui se disoit âgé de près de 14 ans, mais qui n'en montroit pas avoir plus de douze, fut condamné par Sentence du Châtelet à être pendu & étranglé, nonobstant son âge, pour avoir dit & impudemment perseveré à dire, que s'il eût pû recouvrir un cherme & un couteau, il eût tué le Roi & la Reine. Ses parens & son maître dépoſoient que ce petit maraud étoit tellement mal né, qu'il ne se plaisoit qu'à mal faire, enclin à tous vices & méchancetés; ce qu'aussi mon neveu Avocat du Roi au Châtelet, qui l'avoit interrogé, me confirma, & qu'en sa vie il n'avoit vû une plus traître mine ni un plus résolu petit paillard, qu'il étoit; ce qui fut cause de le condamner au gibet, pour étouffer en sa naissance ce petit Vipereau, qui en croissant, ne pouvoit faire que beaucoup de mal. Il appella de sa Sentence à la Cour.

Le

» vrir un chemin facile à » la Royauté par les se- » cours puissans qu'il lui » promit de la part du Roi » d'Espagne son Maître; » de plus l'Ambassadeur » d'Espagne qui étoit à » Rome, voulut péné- » trer les sentimens du » Pape Paul V, & lui fit » de grandes ouvertures » d'une pensée si extraor- » dinaire, auſquelles Sa » Sainteté ne voulut ja- » mais répondre, non » plus que Monsieur le » Prince, qui partit de » Milan pour alle à Bru- » xelles, où il avoit laiſ- » sé Madame la Princeſ-

» se

1610. Le Jeudi 17. le Président Vergne me donna un nouvel écrit de l'Abbé Dubois contre les Jésuites, (qui ne babillent pas tant, mais font) intitulé : *Les 12 Articles de Foi politiques des Jésuites de France, avec les 13 contraires ceux des Catholiques, Apostoliques & Romains.* Ce ne sont que toutes sottises, redites & fadaises, & vaudroit mieux ne pas tant dire, mais faire.

Le Vendredi 19, la fille d'une Lavandiere fut prise prisonniere en la rue S. Thomas du Louvre, pour s'être vantée tout haut de tuer avec un couteau le Roi & la Reine : puisque le métier en va jusques aux Lavandieres, je vous laisse à penser ce que deviendra le reste.

Le Samedi 19, le corps mort du Prévôt des Maréchaux de Pluviers, après avoir été traîné des prisons de la Conciergerie (où il avoit été serré, il y avoit environ huit jours) sur une claye par la Ville, fut pendu par les pieds, puis brûlé en la Place de Gréve à Paris.

Cet homme mal famé & renommé par tout, (& qui avoit deux fils Jésuites, *quod notandum*) reconnu de tous pour un très mauvais serviteur du Roi (mais très-bon de la Maison d'Antragues

» sa, pour de là venir en » France. A Bruxelles il » fut encore sollicité par » les Espagnols des mêmes choses dont il avoit » été pressé à § Milan par » le Comte de *Fuentes*; » à quoi il ne voulut non » plus entendre que la » premiere fois; bien que » le Cardinal *Bentivoglio*, lors Nonce auprès » de l'Archiduc, lui en » eût porté des paroles » puissantes & capables de » l'y engager; se mon- » trant

§ *Page* 14.

tragues & de la Marquise de Verneuil) au reste tenu au pays pour un larron & concussionnaire, fut déferé & accusé par bonne vérification de témoins, d'avoir dit dans Pluviers, jouant ou regardant jouer dans un Jardin à la courte boule, à l'heure même que le Roi fut tué : *Le Roi vient d'être tué & est mort à cette heure : n'en doutez point.* Et quelque jours auparavant avoir tenu le même ou semblable langage, à quoi on n'avoit autrement pris garde, jusques à ce que la fortune advenue fit croire que ce paillard sçavoit l'entreprise & qu'il étoit des Complices de ce malheureux assassinat ; tellement qu'étant veillé, guetté & couru en toute diligence, fut finalement attrapé & conduit prisonnier à Paris en la Conciergerie du Palais, où on fut tout ébahi, que peu après on le trouva mort, & disoit-on, qu'il s'étoit étranglé avec les cordons de ses calçons. 1610.

La Cour de Parlement, tout mort qu'il étoit, ne laissa pas de lui faire son procès, doublement criminel, & pour s'être rendu coupable du crime de Leze-Majesté ; mais au bout, un homme mort ne parle point (qui est ce qu'on demandoit) car s'il eût parlé, il en eût possible trop dit pour l'honneur & profit de beaucoup, qu'on

» trant en cela plus passionné pour les intérêts » d'Espagne, que bon & » fidéle Ministre du Pape » son Maître, de qui les » intentions étoient bien » différentes. Cependant le Comte de *Fuentes* se consola du refus que lui fit M. le Prince, dans l'esperance qu'il eut que ce Prince étant à la Cour de France, auroit bientôt occasion d'être mécontent ; ce qui favorisoit les affaires de son Maître, comme il arriva dans la suite.

1610. qu'on ne vouloit point fâcher : C'eſt pourquoi on a eu opinion de ces pieds plats de Bauſſerons, qui par-tout à Pluviers & aux environs, vont diſans : *Mon Dieu, que la mort de ce méchant homme ainſi advenue, vient bien à point pour M. d'Entragues, la Marquiſe ſa fille & tous ceux de ſa maiſon !*

On trouva à ce miſerable un outil & inſtrument de Faux-monnoyeur, qu'ils appellent une *Jument*, duquel on penſoit que cet homme, qui avoit le bruit de s'en mêler, s'aidoit ; mais on trouva que c'étoit un engin propre à rompre les treillis & barreaux de fer voire des plus forts, comme ſont ceux de la Baſtille, pour en tirer le Comte d'Auvergne.

Ce jour la Cour commua la peine de mort donnée par Sentence du Châtelet du Mercredi 16 de ce mois à l'encontre de ce jeune fils de Tiſſerand, qui avoit eu volonté de tuer le Roi & la Reine, au ſimple fouet & aux Galleres, ayant égard à ſon âge, encore qu'il ne pût être aſſez court, vû les indices de ſon méchant & dépravé naturel. Au moins, diſoit quelqu'un, duquel je ne puis improuver l'opinion, ſi en lui ſauvant la vie, on lui eût crevé les yeux & confiné le reſte de ſes jours dans les Quinze-vingts de Paris, avec une plaque au-devant de ſa robe, dans laquelle il y eut gravé : *Pour avoir voulu tuer le Roi & la Reine* ; on ſe fut aſſuré de lui pour ne pouvoir jamais faire mal, encore qu'il en eût la volonté, & ſi eût ſervi d'inſtruction & d'exemple au peuple & d'une *donne garde* à la jeuneſſe d'aujourd'hui, impie & débordée du tout ; où n'ayant été condamné qu'aux Galleres,

le

le simple crédit l'en peut tirer & le remettre en la même voie qu'il étoit. 1610.

J'ai recouvert en ce jour par hazard un *Aphorismi Confessariorum* d'Emmanuel Sa, que je cherchois il y a long-tems, imprimé en Espagne à Barcelonne *in*-16°. 1602. J'en avois de Paris, l'un en Latin, l'autre en François; mais châtrez par les Jésuites mêmes. Voyez audit livre *cap. Princeps, num.* 2°. *pagg* 366. *& cap. Tyrannus, num.* 2°. *pag.* 436. Un Marchand de Lyon, demeurant au Lyon d'argent me l'a vendu ce jour un quart d'écu, qu'on vendoit 40 sols au meilleur marché, pour ce que des long-tems il ne s'en recouvreroit point ici. Il n'y a pas encore un an, qu'un mien ami en acheta un soixante & dix sols.

M. d'Espernon partit ce jour de Paris pour aller à Compiegne querir le corps du feu Roi Henry III. son bon Maître, & de-là le conduire à S. Denys & l'y faire enterrer.

On blâmoit le feu Roi de l'avoir laissé là plus de 20 ans, sans l'honorer de ce que bien lui appartenoit, & s'en être autrement soucié.

Il y en a qui ont voulu alleguer pour cause principale de ceci la Prophétie d'un *Aio te Æacida*, qui avoit dit à Sa Majesté, qu'il se gardât d'une pompe funébre, & que le Roi l'ayant entendu de celle de l'enterrement du feu Roi (au lieu qu'il la falloit prendre de celle de l'entrée de la Reine, qui lui a été funeste) avoit toujours differé & finalement s'étoit résolu de ne le point faire; mais cette opinion s'accorde mal avec l'humeur du Roi. Il ne nous l'a que trop fait sentir à nos dépens: Plutôt croirois-

1610. rois-je que cette pompe étant funeste à sa bourse, auroit été volontiers différée & aisément oubliée de Sa Majesté.

Le Dimanche 20, M. Targer m'a montré dans les Augustins une lettre qu'il avoit reçue de Zélande, dattée du 8 de ce mois, par laquelle on lui donne avis comme tous ceux de ce Pays-là, ont un extrême regret & déplaisir de la mort du Roi; & toutefois que cette nouvelle ne les avoit pas fort étonnés, pour ce que plus de quinze jours auparavant qu'elle advînt, ils étoient bien avertis, que par toutes les Terres de l'obéissance de l'Archiduc, se faisoient nuit & jour Prieres publiques & particulieres, pour la conduite d'une grande entreprise qui se pratiquoit en France, laquelle on prioit Dieu vouloir conduire & bénir; & me dit ledit Targer, qu'il porteroit ladite lettre ce jour-là à M. le Premier Président.

Le Mercredi 23 veille de la S. Jean, fut fait à S. Denys l'enterrement du feu Roi Henry III, sans aucune pompe ni solemnité Royale, & si peu de cérémonie qu'on y observa, fut faite avec désordre & toute confusion, simbolisante avec la fin du regne de ce pauvre Prince, auquel les Moines ayant par une détestable ingratitude, tourné le dos & persécuté en la mort, n'en firent pas moins après; car il fallut que les Valets de pied au défaut des Moines, qui n'y voulurent aller pour quelques droits prétendu par eux, sur lesquels ils se fondoient & qu'ils alléguoient pour excuse, bien que leur avarice en fût le vrai fondement, allassent querir le corps au cabaret de l'Epée Royale, où il gissoit & l'emportassent à l'Eglise, comme ils firent

firent & le laisserent tomber au beau milieu de l'Eglise. Un seul des Princes ne s'y trouva, fors Messieurs les Comtes de S. Pol & de Lauraguais (encore tous deux bâtards) pas un de ceux de la Maison de Guise, ce qu'ils avoient ja projetté, à cause du massacre de Blois, ayant accoutumé de mieux venger leurs morts, que nous ne faisons celles de nos Rois, sur lesquels même ils vengent celle de leur Maison, comme nous avons vû, ou au contraire il semble que nous craignons, tant sommes lâches & poltrons, de fâcher le moindre Seigneur, particulierement en la juste recherche des meurtres & assassinats de nos Rois, comme il paroît en celles des deux derniers, qui se trouveront enfin vengées l'une comme l'autre. 1610.

M. d'Espernon, M. le Grand, M. le Premier Président, le sieur de Liancourt, Benoise & quelques autres Seigneurs, Valets, Officiers & Domestiques de la Maison de ce Prince, s'y trouverent, mais peu. M. le Cardinal de Joyeuse fit l'Office, d'Oraison funebre il n'y en eut point. Les traits & linéamens de la Ligue, qu'on eût volontiers fait revivre si on eût pû, effacerent le lustre de si peu de cérémonies qu'on observa à l'enterrement de ce grand Roy, vrayement bon, s'il eût rencontré un bon siecle.

Le feu de Saint Jean en Gréve à cause de la mort du Roy survenue, se fit ce jour avec aussi peu de cérémonie, que celui que l'on a accoutumé de faire devant les plus petites maisons de Paris, sans may, sans cannonades, sans collation à la Ville, & sans aucune autre fanfare, sagement à la vérité; mais encore plus utilement pour le peuple, si en éteignant ceux-

1610. ci, on en allumoit d'autres pour reduire & consommer en cendres tant de méchans garnemens boutefeux de cet Etat, qu'on se contente de prendre tous les jours, sans en faire aucune justice.

Le Vendredi 25, un Frippier de Paris accusé & convaincu d'avoir miserablement forcé trois filles qu'il avoit, l'une âgée d'onze ans, l'autre de neuf & l'autre de quatre, fut par Sentence du Châtelet condamné à être brûlé tout vif, & son procès quant & lui, afin que ce fait tant énorme, fût enseveli & éteint à jamais dans les cendres d'oubliance. Celle d'onze ans fut trouvée toute corrompue, & celle de neuf, toute perdue & gâtée. La petite de quatre, que son monstre de pere avoit tentée & forcée du doigt, & qui lui dit devant les Juges, qu'après l'avoir jettée sur le lit, il lui avoit bien fait bobo par où elle pissoit, toute rompue, déchirée & perdue à jamais, qui est une abomination des plus exécrables & maudites de ce tems, que j'écris avec horreur sur ce papier qui en rougit; mais bien véritable, m'ayant été confirmée par mon neveu qui a assisté au procès & condamnation de ce miserable.

Ce jour, le Roy accompagné de tous les Princes, Seigneurs & Gentilshommes de sa Cour, alla solemnellement donner de l'eau bénite au feu Roy son pere, pendant laquelle cérémonie, qui fut belle, fut pris prisonnier par soupçon au Louvre un homme déguisé en paysan & vêtu d'une squenille de toile fort jaune comme ces vignerons de Solongne. On disoit qu'il s'étoit efforcé de tirer l'épée d'un de ceux qui le menoient; mais celui qui le conduisit jusqu'au

Fort-

Fort-l'Evêque (homme veritable & de mes amis) ne vit rien de cela; c'eſt pourquoi je le tiens pour fabuleux; bien me dit-il, qu'il avoit de belles mains & blanches qui ne ſentoient point ſon vigneron. 1610.

Le Samedi 26, j'ai reçû de Londres une lettre d'un mien ami, en datte du 16 de ce mois, par laquelle il me mande ce qui s'enſuit.

*Aujourd'hui toutes les nouvelles que je vous pourrois dire, ne ſont que Fêtes, Balets, Tournois & magnificences pour la création de M. le Prince de Galles, qui fut avant hier; mais, comme on dit, s'il y a quelque choſe de plus, le porteur vous dira le reſte.*

*Il y a Edit du Roy d'hier ſeulement, à tous Papiſtes de ſe retirer chez eux & n'approcher la Cour du Roy & de la Reine, ou du Prince, ni Londres de cinq lieues à la ronde & d'être déſarmez par tout le Royaume; comme auſſi à tous Prêtres & Jéſuites, de vuider dans quinzaine. J'eſpere vous faire voir cet Edit bientôt, avec une belle harangue au Roy.*

L'enterrement du Roy fut crié & publié ce jour à Paris au Palais & par tout à Mardi prochain 29 du mois, jour de S. Pierre.

J'achetai ce jour des regrets funébres, qu'on crioit ſur la mort d'Henry IV par Charles Remond Abbé de la Frenade, avec une autre niaiſerie de Nerveſe intitulée: *Diſcours funébre ſur la mort dudit Roy*, qui valent autant l'un que l'autre; mais principalement le ſens de celui de l'Abbé, qui eſt tellement implicite & couché en ſi beaux termes, qu'on n'en entend pas la moitié, & doute-t'on bien fort s'il s'eſt enten-

1610. du ſoi même. Ils m'ont couté quatre ſols les deux.

Le Lundi 28, M. le Préſident Vergne m'a fait voir le dénombrement des Compagnies & forces que M. le Maréchal de la Châtre mene en Cléves, pour la guerre de laquelle (au refus de M. de Bouillon qui s'eſt excuſé & ſagement, de l'accepter) fut ledit Maréchal nommé & déclaré Chef & Lieutenant Général des armées de S. M. Ses forces, en papier, au moins, paſſent dix mille hommes, avec leſquels les Jeſuites craignans qu'il ne fît à l'avanture trop d'exploits, & ſurtout voulans pourvoir au ſalut de ſon ame, unie autrefois avec la leur par la Sainte Ligue & Union, députerent vers lui pour l'en détourner, lui faiſant remontrer que cette guerre étoit proprement une guerre de Religion, qui ne tendoit qu'à établir les Huguenots & ruiner les Catholiques, les victoires & trophées de laquelle ne lui pourroient jamais tourner qu'à honte & déshonneur de ſa maiſon. Mais il ne les voulut écouter là-deſſus & s'en plaignit même au Conſeil, ayant dit à Mr. le Préſident de Thou, lequel il alla voir avant que partir, qu'il n'avoit plus que deux ou trois ans dans le ventre, & qu'il deſiroit de combler la fin de ſon âge de gloire d'avoir bien fait pour le ſalut de la France, conſervation de cet Etat & ſervice du Roy ſon Maître; afin auſſi, lui dit-il, Monſieur, que je puiſſe avoir place en quelque petit coin de votre Hiſtoire. S'il le fait, il trompera beaucoup de gens de bien, & les Jeſuites le rayeront de leur livre de vie. Mais de moi je crois plûtôt qu'autre-

ment

ment il les contentera, & fera plus pour eux, qu'ils ne pensent. 1610.

Ce jour la Reine sur le soir alla donner de l'eau bénite au feu Roy son mari.

Le Mardy 29, jour de S. Pierre, le corps du feu Roy fut porté du Louvre à Notre-Dame avec les pompes, solemnitez & cérémonies accoutumées d'observer aux obséques & enterremens des Rois de France. Il y eut si grand concours & affluence du peuple à les voir passer, que le monde s'y entretuoit.

Pour la préséance & ordre de marche, survinrent grands debats & altercations aux Compagnies, & y en eut une grande entre l'Evêque de Paris & la Cour du Parlement, sur la place que doit tenir la Cour près de l'effigie du Roy, de laquelle s'empara enfin violemment & impudemment ledit Evêque & l'emporta de haute lutte, soutenu & favorisé, ainsi qu'on disoit, de Mr. le Comte de Soissons, qui en fit boire à la Cour l'affront tout entier, sauf à en avoir la raison, comme ils ont eu à la publication de l'Arrêt du livre de Mariana, dont le procès est demeuré pendu au croc, au bout duquel on pourroit bien attacher cetui-ci.

Les autres Compagnies firent à coups de poing, principalement ceux des Aydes contre les Comptes, où les gourmades & horions donnerent la préséance à ceux qui sçurent mieux jouer des pieds & des mains.

Ce jour M. de Guise passant par la ruë Saint Honoré (aussi prodigue de bonnetades au peuple, qu'étoit feu son pere, qui avoit accoutumé de saluer jusqu'aux Crocheteurs & Harangeres de Paris), comme il saluoit en passant jusqu'aux

1610. plus petits, & même deux ou trois femmes du commun qui étoient à une porte, l'une d'elles va dire tout haut : *Ma foi tu as beau nous saluer, nous n'avons que faire de tes salutations, non plus que de celles de ton pere : elles nous ont fait manger de la vache enragée & du cheveau, nous n'y retournerons plus.*

Le Mercredi 30 & dernier du mois, le corps de Sa Majesté fut porté de Notre-Dame à S. Denys en pareille pompe & magnificence, que le jour de devant, & le lendemain premier de Juillet, après son Service fait en ladite Eglise, fut solemnellement enterré & mis en la Tombe de ses Prédécesseurs.

En ces cérémonies y eut recharge de bravades à la Cour & nouvel affront qui leur fut fait en la célébration des graces qu'on a accoutumé venir dire à leur table, lequel honneur ne leur avoit été jamais dénié ni débattu. M. le Comte de Soissons aussi, exprès pour les braver, ainsi qu'on disoit, ne voulut rompre le bâton en leur présence, comme il s'est accoutumé de faire de tout tems.

M. le Premier Président vrai Atlas de cette Compagnie, justement indigné du peu de respect qu'on lui portoit, se plaignoit de n'être point secondé, comme il étoit vrai, voir les principaux de ses compagnons qui devoient maintenir l'autorité de la Cour, étoient ceux qui l'opprimoient, & sous main la trahissoient & vendoient à ceux qui n'en demandoient que la ruine & l'anéantissement : que si ledit Premier Président eût été soutenu (comme il étoit bien raisonnable) il eût sans doute rétabli l'autorité de cet auguste Parlement : car il étoit

*potens*

*potens opere & sermone*, & le Pison de notre âge, décrit par Tacite au sixiéme Livre de ses Annales, qui n'enclinoit jamais à opinion qui sentît son homme lâche. 1610.

Sur la fin de ce mois, par toutes les Eglises & Paroisses de Paris, on fit les Services solemnels pour le remede de l'ame du feu Roy, & des Sermons & Oraisons Funébres quasi par tout en l'honneur & recommandation de la mémoire de Sa Majesté. Le Pere Portugais commença le Mardi 22 de ce mois à S. Jacques de la Boucherie, qui ne fit pas grande chose. A l'issue de son Sermon, survint une dispute entre un Prêtre de ladite Paroisse & un Médecin nommé Dovinet, que je connois fort honnête homme, sur l'article d'un Concile, duquel je n'ai retenu le nom, allégué par ledit Portugais, où il déclare tous assassins des Rois damnés éternellement. A quoi ce Prêtre, comme s'il eût favorisé les assassins, contrariant ouvertement & violemment, & se voyant contredit fermement de l'autre, s'échappa enfin de telle façon, qu'ayant lâché des traits contre le Roy & l'Etat, jusques à en médire ouvertement, fut déféré à M. le Premier Président qui l'envoya prisonnier.

L'Abbé Dubois à S. Leu & S. Gilles traita plus doucement que de coutume les Jesuites, si qu'on disoit qu'il avoit chanté la Palinodie & fait comme une retractation de ce qu'il avoit prêché contre eux à S. Eustache, ce que ledit Abbé nioit fort & ferme, & même s'étant trouvé sur le Président Vergne où j'étois, nous montra & lut le double du Sermon qu'il y avoit fait bien éloigné de cela; mais comme on dit,

1610. le papier souffre tout. De moi j'ai oüi tenir ce langage en bonne compagnie audit Abbé (qui a un bel esprit & fort) qu'il eût aimé mieux subir la domination du Turc, que celle du Jesuite & de l'Espagnol.

Le Curé de S. Paul à S. Paul, les traita encore plus rudement qu'il n'avoit fait, dont étant mandé par M. le Chancelier, ne s'en voulut dédire, ains persista à dénigrer lesdits Jesuites & défendre ce qu'il en avoit prêché; mais M. le Chancelier ayant égard à l'humeur du personnage & qu'il étoit Curé d'une des plus grandes Paroisses de Paris, où il étoit supporté & aimé, étant pour lors accompagné de 12 ou 15 de ses Paroissiens, le renvoya fort doucement, & plus qu'il n'eût fait un plus habile que lui. Son Oraison au reste ne fut que piétrerie & fadaise.

Coiffereau à S. Benoît ne parla d'eux en bien ni en mal, loua fort le Roy, recommanda au peuple sa mémoire, & fut louée son Oraison d'une belle disposition & suite accompagnée d'élégance & modestie.

Le bon homme de S. Germain à S. André, n'en parla point, ne fit ne bien ne mal, & toutefois plus du premier que de l'autre, en ce qu'après avoir fort loué & regretté le feu Roy, selon la capacité de son esprit & doctrine, recommanda l'union & la paix au peuple.

Deslandes Jacobin à S. Merry, fut celui qui fit le mieux, au rapport de ceux qui s'y connoissoient; car, sans s'arrêter aux contes & vanités, dont les Sermons de la plûpart ont été notez, & celui du Portugais entre autres, sans faire mention des Jesuites, ni semblables fadaises,

daiſes, fit un Sermon vraiment Chrétien & 1610.
ſubſtantieux, édificatif pour le peuple, à l'honneur & recommandation du feu Roy, lequel il loua fort, gravant au cœur d'icelui ſa mémoire; mais ſurtout leur recommandant en cette perte ſi grande, une vraie & vive pénitence & amendement de vie. Pour moi je tiens ce Jacobin, que j'ai oüi prêcher l'Advent dernier à S. Severin, pour le Prédicateur de Paris qui prêche le mieux aujourd'hui & le plus purement.

M. Coſpean Evêque d'Aire, le jour Saint Pierre à Notre-Dame, où le corps du Roy fut apporté, fit l'Oraiſon Funébre avec apparat, loua le Roy & les Jeſuites & prêcha (*El pauco* en Eſpagnol, diſoit-on) duquel il a le viſage, la barbe & la contenance.

M. d'Anger finalement en ferma le pas à S. Denys, par celle qu'il fit dans la grande Egliſe, le jour de l'enterrement du feu Roy en icelle le premier Juillet 1610, où entre autres choſes fort communes & triviales, louant les Jeſuites, & blâmant ceux de la Cour à leur nez, *cette ſainte Compagnie*, dit-il, *injuſtement calomniée*; qui étoit leur donner droit à la viſiere.

Il y eut prou d'autres Sermons & Oraiſons Funébres, qui ſe firent ſur la mort de ce grand Roy; mais les ſus écrites ſont des principales & des principaux, à la plûpart deſquels quand on eût fait la même défenſe qu'on fut d'avis de faire à ceux qui vouloient pourtraire Alexandre le Grand, on n'eût que bien fait, ce ſemble; puiſqu'ils n'y entendoient autre choſe.

Le Mercredi dernier de ce mois, M. le Quart Avocat au privé Conſeil, m'a fait voir un

1610. un livre de Jesuite que je n'avois encore vû (& si j'en ai vû & lû beaucoup) imprimé à Ingolstad *in*-8°. l'an 1689 intitulé: *Ad Aphorismos Doctrinæ Jesuitarum aliorumque Pontificiorum ex dictis, scriptis actisque publicis collectis, Declaratio Apologica Seb. Heissii à Societate Jesu.*

Duquel livre, avant que de le rendre, qui fut dès le lendemain, j'ai extrait le passage suivant, servant à la matiere d'Etat qui s'agite aujourd'hui sur le meurtre & assassinat des Rois tyrans, de laquelle il ne s'en trouve point aujourd'hui de plus suffisans pour en parler, que les Jesuites.

Page 158. *Interim certum manet, Regiam potestatem etiam Christ. Regibus, non à Deo immediatè, sed ab ipsis fere subditis datam esse, & quod inde consequitur ab eisdem unanimiter consentientibus hanc potestatem Regi auferri posse, si manifestè tyrannus convincatur, ut rectè tradit Joannes Mariana. lib. 1. de Rege, cap. 6, page 59.*

J'ai échangé ce même jour une Histoire du nouveau Monde que j'avois deux fois avec le premier tome de l'Histoire de Serre *in*-16°. à deux livres de Ribadeneira Jesuite que je n'avois point; l'un est son Prince contre Macchiavel, traduit en François par le Pere Balinghem Jesuite & nouvellement imprimé à Douay *in*-8°. en cet an 1610, duquel j'ai extrait les passages suivans, qui servent à montrer combien ces bonnes gens parlent honorablement de nos Rois & Princes.

*Liv. 1. des vertus du Prince Chrétien, pag. 86. 87.*

Parlant du Roy Henry III, qui fit mourir à

à Blois les deux Princes Lorrains, » se persua- 1610.
» dant, dit-il, que par la mort de ces deux
» freres & valeureux Princes, il faciliteroit les
» difficultés de son Royaume, & qu'il seroit
» craint & obéi de tous, sans aucune repu-
» gnance & contradiction ; mais d'autant que
» la résolution qu'il prit, fut un conseil de Po-
» litiques Macchiavélistes & non conforme à
» la Loi du Seigneur ; voilà pourquoi par un
» juste Jugement de Dieu, le même Roy Hen-
» ry fut mis à mort par la main d'un pauvre,
» simple & jeune Religieux, d'un coup de
» couteau qu'il lui tira, le Roy étant en sa
» propre chambre & entouré de ses serviteurs
» & Gardes du Corps & accompagné d'une
» puissante Armée, au moyen de laquelle il
» pensoit dans peu de jours raser la Ville de
» Paris.

*Liv.* 2, *des vertus du Prince Chrétien, page* 265.

» Nous lisons s'être trouvé Prince qui se
» vêtoit & mangeoit en Moine en certain Mo-
» nastere, qu'il avoit lui-même bâti, chan-
» tant au Chœur avec les Moines & faisant
» tout le reste des cérémonies Religieuses,
» pour tant plus aisément tromper, détruire
» & ruiner ses Sujets & son Etat ; ce qui a été
» pratiqué par Jean Basile, Duc de Moscovie,
» & par Henry III, Roy de France.

*Liv.* 2, *des vertus du Prince Chrètien, page* 316.

» Certains Auteurs écrivent d'Henry III,
» Roy de France, qu'en une seule année, qui
» fut

1610. » fut l'an 1584, il donna à ses flatteurs & » bouffons six millions d'or, & qu'il n'y avoit » chose aucune ne sacrée, ne prophane, ne sé- » culiere, ne Ecclésiastique en son Royaume » qui pût échapper ses mains, attendu qu'il » leva la Gabelle même de la naissance des » hommes & de leur sépulture, qui est l'oc- » casion pourquoi il fut tant haï en son Royau- » me.

L'autre livre dudit Ribadeneira, est un Catalogue Latin imprimé *in*-8°. à Lyon par Pillehote 1609, contenant un dénombrement assez curieux des résidences, Provinces, gestes, écrits & nombre de ceux de cette Société, au bout duquel ils ont ajouté leurs Martyrs, où j'en ai trouvé 9 davantage qu'en leur Martyrologe imprimé en une grande feuille *in-folio* en taille douce; à sçavoir 111 en celui-ci & 102 seulement en l'autre. Entre les Gens d'Eglise, il y a *Duo Sacerdotes Anonymi*, qui n'est point en celui de leur feuille, & les prens pour Guignard avec quelque autre. En celui des Laïcs, *Duo Laïci Anonymi*; Je pense que ce pourroit être Pierre Barriere & Jean Châtel leur Disciple.

J'ai adjouté l'un & l'autre à mes paquets Jesuitiques cottez XX.

Un mien ami fort honnête homme & mauvais Jesuite m'a donné le même jour les Vers Latins suivans, qu'il avoit fait sur l'assassinat du feu Roy.

*O dirum scelus! O nostræ dira omina gentis!*
*Gallia quæ tantos sub amico sydere quondam*
*Extulit*

*Extulit alma Deos, fatalibus impia monſtris* 1610.
*Ubera in exitium proprium fœcunda miniſtrat,*
*Feraleſque videt jamjam conſurgere cultros.*
*Heu nimium, proceres! pietatis imagine capti*
*Ludimus, & tantas nequicquam admittimus artes,*
*Sentimuſque dolos! Num cœco lumine fictos*
*Conſpexiſſe! juvat Sociæ ſynonima gentis*
*Hoſpitia hæc referunt tam diri conſcia caſus.*
*Quare agite, & ſi quid veri mens auguris optat*
*Sedibus è patruis fatalem exſcindite gentem,*
*Atque ſolum antiquum repetat, quo perfidus auſter*
*Perſtat, & arentes depaſcit gramine campos.*
*Nulla viris pietas Hiſpana merentibus æra.*

*Dum Navarræas Rex Gallicus obſidet arces,*
*Loyola adverſo ſaucius enſe cadit.*
*Quod memorans illum gens quæ dignita parentem eſt,*
*Quæ Chriſti nomen vendicat ipſa ſibi,*
*Sunt, ait, ultrices in regia pectora dextræ,*
*Purgatumque novo crimine crimen erit.*
*Sub Duce Gallorum, quia gens orbata parente*
*Ipſa ſuo eſt Princeps Sceptra Navarra petens.*
*Qui primus Gallis dabit & ſua jura Navarris,*
*Confeſſus tacito vulnere gentis erit.*

D. V.

On m'en a donné d'autres ce jour imprimez, non contre les Jeſuites, mais ſimplement en déteſtation de ce cruel & exécrable parricide, faits par Barbonius, très-élégans & très-beaux, & auſquels ne manque rien, ledit Barbonius emportant le prix aujourd'hui par-deſſus tous

les

1610. les Poëtes Latins de ce siécle. Ils sont intitulés: *Diræ in parricidam*, dédiés au Cardinal du Perron, auquel il adresse une petite Epitre au commencement, qui est très bien faite.

Le Pere Cotton ce jour accompagné de deux autres, alla trouver M. le Procureur Général, & le supplia très-humblement au nom de toute la Société des Jesuites, leur vouloir permettre de faire imprimer une Apologie pour la défense des calomnies toutes apparentes dont on avoit chargé leur Compagnie, avec commandement & inhibition expresse à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, de les contredire ou y faire réponse; laquelle adjonction fut trouvée si impertinente & impudente, qu'un Conseiller de la Cour l'ayant entendue, dit tout haut, que quand il n'y eût eu que lui pour y répondre, qu'il l'eût fait, tant la Requête étoit incivile & hors de propos. M. le Procureur Général les en esconduisit aussi tout à plat & les envoya aux fins de non-recevoir.

En ce mois & sur le commencement d'icelui, mourut Monseigneur l'Archevêque de Rouen, frere bâtard du feu Roy. La Reine regnante en ayant eu la nouvelle, donna deux de ses Abbayes; celle de S. Florent à M. de Souvray, celle de Marmoutier, qui étoit beaucoup meilleure, voire une des plus belles de la France, & que M. de Souvray avoit fait demander, dont il avoit été esconduit par S. M. au frere de la Conchine sa favorite, qui étoit un grand personnage, lequel apprenant à lire depuis quatre ans, n'y pouvoit encore mordre. On l'appelloit le Magot de la Cour, parce que outre ce qu'il étoit fort laid & difforme, il avoit

avoit si mauvaise mine, que jamais Conchine n'avoit osé prendre la hardiesse de le présenter au feu Roy, craignant que Sa Majesté ne s'en mocquât. 1610.

Les Moines aussi de Marmoutier n'en vouloient point, disoient qu'ils avoient accoutumé d'être commandés par des Princes & non par des Menuisiers comme cetui-ci, qu'on avoit vû jouer du rabot en pleine boutique; & combien que le Pape soit assez puissant pour leur en faire passer carriere, si est-ce que, comme disoit ces jours passez un Abbé en une compagnie où j'étois, *hoc genus Dæmoniorum non ejicitur.*

Au surplus, on a remarqué une chose en la mort de ce grand Prelat, bon Serviteur du Roy, digne d'être notée (si tant est qu'elle soit vraie comme on assure) c'est qu'à l'heure même que S. M. fut tuée, il prit à ce Prince, qu'on dit n'avoir jamais sçû sa mort, une saignée de nez du côté gauche, qui lui a duré jusques à la fin de sa vie.

Au même-tems la Reine Regente sur un faux avis qu'elle reçut de la mort de M. de Boëce Gouverneur de Bourg en Bresse, brave Seigneur & valeureux, & qui étoit de la Religion, donna ce Gouvernement à son favori Conchine Italien, dont il y eut du bruit; & ledit Boëce étant revenu en convalescence, sans avoir été malade (ainsi qu'on disoit) bien averti de tout ce qui s'étoit passé, écrivit à la Reine, qu'il ne doutoit point que Sa M. n'eût été surprise, lorsqu'elle avoit si vîtement accordé la provision de son Gouvernement; attendu qu'il en avoit Lettres & promesse du

Roy

1610. Roy pour la survivance à son fils, dont il la supplioit très-humblement lui vouloir envoyer la confirmation, & que se portant bien graces à Dieu & l'un & l'autre, ils étoient aussi resolus & déliberés que jamais, de bien & fidélement servir leurs Majestés.

Sur la fin de ce mois, arriverent à Paris les principaux Seigneurs, Gouverneurs & Capitaines des Places que commandoient ceux de la religion en Poitou, Xaintonge, Angoumois & Languedoc, pour prêter le serment de fidelité au nouveau Roy & à la Reine Regente sa mere; ce qu'ils firent sans exception aucune ni reservation, fors de leur Edit, auquel ils supplioient leurs Majestés les vouloir entretenir, protestans au reste tous unanimement de venger la mort du feu Roy & la répéter sur tous ceux qui s'en trouveroient auteurs, fauteurs & complices, de quelque qualité, état ou condition qu'ils puissent être.

M. d'Aubigny entre les autres, Gouverneur de Maillezas, brave Gentilhomme & docte, parla fort, se fit ouïr au Conseil, & dit qu'ils étoient d'une religion en laquelle personne ne les dispensoit, comme en beaucoup d'autres, de la subjection naturelle & observance qu'on devoit aux Rois, laquelle ils reconnoissoient leur devoir selon la parole de Dieu, comme à leurs Princes naturels & Seigneurs Souverains.

Ce fut lui qui dit au feu Roy, lorsqu'il fut blessé par Chastel à la lévre, que de sa lévre il avoit renoncé Dieu, & partant que Dieu l'y avoit frappé; mais qu'il prît garde à ce que le second coup ne fût porté au cœur: Parole trop hardie

hardie d'un subjet à son Roy, si c'eût été un autre que d'Aubigny auquel Sa Majesté, pour ce qu'il l'aimoit, permettoit de tout dire, & n'en trouvoit rien mauvais, lui ayant même à cette heure-là commandé de lui dire librement ce qu'il sentoit de ce coup. 1610.

Un Député du Dauphiné (& pense-t'on que c'étoit un Ministre) parla aussi fort hardiment à la Reine, dit que la doctrine qu'ils tenoient & prêchoient, étoit absolue pour la subjection & obéissance que les sujets devoient à leurs Rois, Princes & Magistrats. Ce que le Pere Cotton, qui étoit près de la cheminée, entendant, secouoit la tête & chauvissoit des oreilles.

Le peu de recherche qu'on faisoit en ce tems de la mort du feu Roy & le peu d'envie qu'on montroit avoir de faire justice des coupables, offençoient beaucoup de personnes & donnoient sujet de parler au peuple. Les plus discrets & ceux qui se pensoient mieux connoître aux affaires (en quoi souvent ils se trompoient) disoient qu'en cela on suivoit sagement le conseil de Tacite, qui dit en son Liv. XI de ses Annales, qu'il faut premierement pourvoir à sa sûreté, & puis après faire justice; & au XIV Liv. desdites Annales, que si les Grands qu'on ne peut punir promptement sans danger, font de la menée, le remède à tels maux est de n'en entendre rien & feindre de n'en rien sçavoir. Mais de moi, je ne tiens pas les gens de ce siécle pour si grands hommes d'Etat, qu'ils voisent étudier leur Tacite pour faire profit de ses maximes à la conservation du nôtre. Plûtôt craindrois je ce que dit Salluste en son Catilina, qu'il nous advînt qu'en épargnant un petit

1610. nombre de méchans, faisant largesse du sang de nos Rois, qui est le nôtre, nous causassions enfin le saccagement de tous les gens de bien.

La querelle survenue en ce mois entre le Prince de Conty & le Comte de Soissons, à cause du Gouvernement de Normandie, accordé par la Reine audit Comte de Soissons, trouble la Cour.

Le Duc d'Espernon d'autre côté, confirmé par Sa Majesté en usurpation de son nouveau regne d'Austrasie, s'en fait croire par tout, possede la Reine regnante, & appuyé de l'autorité & faveur du Comte de Soissons (qui se sert de lui pour contre-carrer les desseins du Prince de Conty son frere, & de ceux de la maison de Guise ses proches parens & alliés) la tourne & manie à son plaisir & lui fait faire ce qu'il veut, dont chacun murmure & fait mal penser de cet Etat à beaucoup.

Le Maréchal de Bouillon & le Duc de Sully, avec ceux de la religion se tiennent serrés & unis ensemble par raison d'Etat, regardans le jeu, & craignans qu'à la fin tout retombe sur eux, se tiennent sur leur garde, ayant été avertis que M. d'Espernon avoit dit, qu'il les falloit rechasser à Ablon, & que Charenton n'étoit qu'une tolerance pour un tems, contraire à leur Edit même, que le feu Roy leur avoit accordé; mais cela n'est pas si aisé à faire comme il pense, dit M. de Bouillon l'ayant entendu (duquel & de M. de Sully, ceux de Guise se disent amis & de tous ceux de la religion, qui n'ont toutefois grande occasion, ce semble, de s'y fier, si ce n'est sur bons gages.)

Voilà quelle étoit la division de nos Princes

& grands Seigneurs de ce tems, laquelle la 1610.
Reine regnante mieux conseillée, devroit étouffer de bonne heure & en graine, comme on dit; car l'issue des querelles entre les Princes & grands Seigneurs, est telle qu'il s'en suit, comme dit Ciceron en sa Harangue *de Aruspic. Resp.* ruine de l'Etat, ou nouvelle domination de celui qui demeure le plus fort.

Mais il semble au lieu de les éteindre, que nous ayons envie de les fomenter & entretenir; car nous nous servons d'une maniere de gens qui ont les mains habiles & trop, plus serrantes que les griffes des chats, tellement que si nous courons fortune du côté de l'ambition, nous n'en courons guéres moins du côté de l'avarice qui fourage frauduleusement; au reste grands hommes d'Etat en Conchierie de Medecine, ausquels nous ouvrons notre cabinet pour y résoudre des plus importantes affaires, & les sermons aux autres, laissans-là notre premier Secretaire d'Etat, occupé à ne rien faire, lequel toutefois en a plus oublié que tels gens n'en sçauront jamais, & qui justement indigné de ce mépris, minute tous les jours son congé aux dépens de la France.

Pour le comble de la farce, la Conchine inspirée a des inspirations & revelations nocturnes qui l'inspirent de dire à la Reine, que si elle veut que le Roy son fils regne sûrement & longuement, & elle aussi, qu'elle ne doit souffrir deux religions en son Royaume, & que le malheur du Roy n'est procédé que de cela.

En ce mois vinrent à Paris divers avis de Rome sur la mort du feu Roy, entre lesquels un

1610. de mes amis m'en communiqua un fort particulier que lui écrivoit un Abbé de ses amis & des miens aussi, Camerier pour le jourd'hui de Sa Sainteté, par lequel il lui mandoit que le 23 Mai à une heure après minuit, le Pape étant dans son lit, avoit reçû la nouvelle du prodigieux assassinat commis en la personne d'Henry IV Roy de France & de Navarre, & que ne pouvant contenir ses larmes, auroit à l'instant envoyé avertir l'Ambassadeur de France de ce triste accident, avec commandement de le venir trouver aussi-tôt qu'il seroit jour, ce qu'ayant fait, S. S. aussi-tôt fondant en larmes, l'auroit tenu embrassé un assez longtems, avec des démonstrations d'amitié & privautés non accoutumées aux Papes : *Vous avez perdu*, lui dit-il, *votre Roy & votre Maître, & moi mon bon Fils aîné, Prince bon, grand & incomparable, vrai Fils de l'Eglise, affectionné à ce Saint Siége, nous devons tous sentir cette triste mort : votre France plus ira en avant & plus sentira la perte qu'elle a faite en la mort de ce grand Monarque, duquel comme Chef de l'Eglise, je veux par un privilége singulier honorer la memoire par-dessus tous les autres Rois qui l'ont précédé.* De fait Sa Sainteté célébra ce jour solemnellement la Messe, & le 28 May en fit faire en sa Chapelle les funerailles magnifiques ausquelles il assista comme à l'Oraison funebre, ce qui n'a jamais été remarqué avoir été fait par Pape quelconque. Car encore que quelquefois, mais bien rarement, ils se soient trouvés aux Obséques, jamais toutefois à Oraison funébre qui se fait en icelles. Le pis que je vois en tout cela, c'est que nos Hérétiques & beaucoup d'autres qui

ne

ne le font pas, font des risées de toutes ces mines Papales & cérémonies affectées & extraordinaires, disans tout haut que *certè non ita ageret Sanctitas Sua, nisi fingeret.* Les Romanistes à la vérité sont fort déguisez; mais les François sont déniaisez. 1610.

En ce mois moururent à Paris de ma connoissance Mademoiselle la Présidente Rebours, Mademoiselle de Revigny, le Greffier Fourmager fort riche, l'Escapolier âgé de 80 ans, frere du Président au Mortier, ainsi nommé, pour ce qu'il étoit Grand Intendant des Bâtimens de la Reine Marguerite, Bouthaut Secretaire du Roy, mien ami, fort honnête homme, & Marc Orry l'Imprimeur.

En ce mois la Sainte Beuve se voulant montrer aussi charitable à l'endroit des Jesuites, comme beaucoup d'autres de la Ligue principalement, qu'elle avoit obligez en toutes sortes & cachez souvent entre sa chair & sa chemise, leur donna l'Hôtel de Mezieres aux Fauxbourg S. Germain, qu'elle avoit acheté exprès pour eux.

Le Pere (ou vipere) Maschaut dit qu'ils tenoient l'Université de Paris bouclée, desquels les paroles bien véritables, le sens doit être expliqué un de ces jours par un ancien Avocat du Parlement de Paris.

Les copies de l'Arrêt du Parlement contre le livre de Mariana avec le Decret de la Sorbonne couroient à Paris par tout écrites à la main au défaut de l'impression que les viperes Jésuites avoient empêché jusques alors.

En ce tems le jeune Jaupitre Valet de Chambre du Roy, reçû en la place de son pere, & jà

1610. exerçant l'état, jeune homme gaillard, disposé & adroit, & qui étoit aimé & favori de feu Sa Majesté, s'en alla rendre Capucin aux Capucins de Rouen, au desçû de tous ses parens & amis, mû & transporté d'un sot caprice de dévotion, ou plûtôt d'irreligion, puisqu'elle est directement contre le Commandement de Dieu, qui veut qu'on honore pere & mere; ce qui est meilleur aussi & plus agréable à Dieu, que toutes les œuvres & mérites des Capucins. Le pere & la mere fort désolez allerent à Rouen le trouver aux Capucins, pour tâcher à le réduire à leur volonté & le ramener; mais il ne leur fut possible d'en venir à bout, non plus qu'aux autres; le diable se montrant toujours fort en cela pour ce qu'il y va de son intérêt. Ce que le pauvre pere voyant, se retira par devers la Reine, pour la supplier de vouloir permettre que son second fils fût reçû audit état en la place de l'autre, ce qu'il obtint aisément de Sa Majesté; sçachant combien le feu Roi avoit aimé le pere & le fils, & après prit plaisir que ledit Jaupitre l'entretînt sur la mort du Roy, auquel étant accouru au Louvre aussi-tôt qu'il en avoit sçû la nouvelle, il avoit rendu le dernier service, lui ayant ôté son pourpoint & chemise toute ensanglantée. Elle lui demanda entre autres choses s'il y avoit beaucoup de sang, à laquelle ayant fait réponse qu'oui, je le crois, dit la Reine; car le Roy étoit fort sanguin. Ces paroles qui sentoient son cœur dur, ne sont tombées à terre.

En ce mois, un se disant Gentilhomme eut la tête tranchée dans la Ville d'Estampes, pour avoit outrageusement médit du feu Roy, de

cetui-

cetui-ci & de la Reine, & avoit voulu soutenir que la Couronne appartenoit à M. le Prince de Condé & non à autre : Desquels propos, l'information en ayant été faite & par bons témoins vérifiée contre lui, le tout mis entre les mains de M. le Premier Président, bon serviteur du Roy & de l'Etat, & lequel s'il eût été crû & secondé, eût fait faire justice des complices & fauteurs du malheureux assassinat commis en la personne sacrée de Sa Majesté; craignant qu'on n'en fît comme de beaucoup d'autres, fut d'avis de le faire mourir là chaudement & à petit bruit, de peur qu'étant amené ici, on trouvât moyen par les longueurs ou autrement d'endormir la Cour, & finalement lui sauver la vie, laquelle il perdit justement & tout à point; dont nous sommes tenus audit Premier Président, comme de beaucoup d'autres bonnes justices. 1610.

Un méchant garnement fut amené prisonnier à Paris pour avoir, le 28 Mai dernier dit publiquement & tout haut dans la Ville d'Auxerre, que c'étoit une belle dépêche que du feu Roy, loué l'assassin en termes exprès & condamné la memoire de Sa Majesté : les piéces & informations ayant été mises par M. Bulion Maître des Requêtes entre les mains de M. le Chancelier, qui sont autres que celles du Premier Président, on n'en a onques puis ouï parler, & ne sçait-on que tout est devenu.

1610.

## *PETITES OBSERVATIONS CURIEUSES, MAIS VERITABLES.*

LOrsque le Roy fut tué, la Reine étant dans le Louvre, s'étant élevé un grand bruit, Sa Majesté fut effrayée; voulant sçavoir ce que c'étoit, le premier qu'elle advisa fut M. de Souvrai, auquel elle demanda ce que c'étoit, & si son fils d'Orléans n'avoit point quelque mal, ou s'il n'étoit point mort. A quoi ledit Souvrai ayant fait réponse que non, & qu'il se portoit bien; mais que le Roy venoit d'être blessé, se laissant incontinent aller aux pleurs & aux sanglots, dit qu'elle le vouloit aller voir. Et sur l'heure entra M. le Chancelier, qui tenant notre petit Roy par la main, le montrant à la Reine lui dit: *Voilà le Roy, Madame, vous n'en pouvez plus avoir d'autre; votre sagesse & constance doit suppléer à cet indicible malheur, pour la réparation duquel & conservation du demeurant, Nous avons besoin, Messieurs vos enfans & tout ce pauvre Etat, de votre invincible vertu & non de vos larmes, étant appellée aujourd'hui à de plus importantes & meilleures affaires que celles-là.*

M. d'Orléans, outre la portée de son âge, fut, non sans grande admiration, touché si fort de cette perte, qu'il se vouloit tuer, & pour cet effet demanda un poignard, (autres disent le couteau de ce miserable) disant qu'il ne vouloit survivre à son Papa, ce que le lendemain la Reine toute fondante en larmes récita à son dîner, où le Pere Cotton assistant, loua la bonté du naturel, générosité & magnanimité de

de ce jeune Prince, faisant un discours des Grands, qu'on disoit s'être tuez à semblables occasions (bien qu'il ne soit permis, disoit-il, aux Chrétiens) & toutefois on ne trouve point que telles resolutions ayent été prises que de cœurs grands, hauts & infiniment généreux; jamais cette pensée n'ayant saisi les ames viles & basses du commun. Lequel discours dudit Jesuite mal répondant à sa profession, fut jugé plus flatteur & prophane qu'autrement par tous ceux qui l'ouïrent. 1610.

Ceux à la vérité qui ont l'honneur d'approcher la personne de ce Prince, en font tous un jugement non vulgaire d'un grand esprit, courage & valeur ineſtimable; mais sur d'autres conjectures que celles du P. Cotton, qui sont purement payennes & non chrétiennes.

Les bâtisseurs des horoscopes & revolutions des nativitez des Grands (encore que je ne sois de ceux qui soient d'avis de s'y arrêter) disent tous que ce Prince sera si grand, qu'il fera parler de soi par tout le monde, fera Roy après cetui-ci, vengera cruellement & exemplairement la mort du feu Roy son pere (comme dès maintenant il n'a autre chose dans la bouche, sinon qu'il vengera un jour la mort de son papa) ne fera jamais amis du Pape, voire, pensent jusques-là de dire, qu'il ruinera Rome & en chassera le Pape de son Siége. Ce qui étant venu jusqu'aux oreilles de la Reine, dit que si Dieu lui donnoit vie, elle le garderoit bien (pour le regard de Rome & du Pape) d'en aller jusques-là.

Quant à notre Roy, on n'en fait pas jugement d'un si grand esprit que de l'autre, bien que

1610. que genereux & guerrier; mais fort opiniâtre & mal aisé à démouvoir de ce qu'il veut, ne s'arrêtant guéres à aucune action, si ce n'est à la peinture, laquelle il aime & se rend assidu après, y faisant de grands progrès pour son âge. Acte & métier duquel jamais reste de lourdaut ne fut capable; pour le regard des autres occupations, enfant enfantissime.

Ces jours passez lui ayant été donné un passereau, étant en peine de sçavoir si on lui donneroit une crête rouge ou jaune, voulut qu'on envoyât querir M. le Grand pour en avoir son conseil, lequel étant venu, ledit sieur le remit à sa direction comme chose indifferente, ou jaune, ou verte, ou rouge; & cependant se souvenant du feu Roy son Maître, on voyoit tomber dudit sieur le Grand les larmes des yeux.

Un Peintre demeurant au bout du Pont S. Michel, peignit notre petit Roy avec une grande pique sur l'épaule & en étala le portrait en ce tems en pleine rue; qui sont des armes qu'on ne remarque point avoir été jamais données en pourtraitrure aux Rois par Peintres quelconques: moins à un jeune Roy comme le nôtre, qui n'a encore les épaules assez fortes pour porter & soutenir une pique. Je l'ai vû & beaucoup d'autres qui l'ont noté aussi-bien comme moi; aussi cela comme ridicule & inusité, a été ôté par commandement ou autrement, & ne voit-on plus en passant, comme on faisoit notre Roy avec sa pique.

Sur la fin de ce mois, Monsieur le Ministre Ferrier qui avoit proposé de demeurer ici un an, se retira à Nîmes, ne sçait-on pourquoi.

En ce tems, par Arrêt du Consistoire & de l'Ordonnance

l'Ordonnance des Ministres furent abbatues & misés bas au Cimetiére S. Pere les tombes qu'on y avoit dressées à plusieurs & diverses personnes, tendantes à remettre sus la superstition. 1610.

## JUILLET.

Le Samedi 3, la Reine Regente fit sa premiere sortie du Louvre depuis la mort du feu Roy son mari, alla à Notre-Dame dans son carosse, suivi de cinq ou six autres, fort accompagnée & entourée de tous côtez des Gardes & Harquebusiers, que conduisoit la Châtaigneraie Capitaine de ses Gardes. Tous les Princes, hormis le Comte de Soissons, étoient à l'entour à cheval, avec force Cavalerie & Noblesse qui les suivoit; entre laquelle paroissoit par-dessus les autres brave & fort en couche M. d'Espernon, rajeuni de plus de dix ans depuis la mort de son Maître, portant sa tête aussi haute que celle de son cheval, sur lequel il monta pour accompagner la Reine dans la Cour même du Louvre; ce qui fut trouvé fort étrange, & ne se remarque point qu'autres Princes du Sang ayent jamais entrepris cetui-là, non pas ceux de Guise même, bien qu'assez entreprenans & ausquels le grand crédit & avantage de leurs affaires, sembloient le pouvoir aucunement permettre. Le bon homme de M. de Montpensier en faisoit de la difficulté, tout Prince du Sang qu'il étoit, montrant en cela son humilité; au contraire de cetui-ci, qui s'élevant impétueusement, semble vouloir choquer en son orgueil son ouvrier même.

L'après-dînée la Reine continuant ses dévo-

tions,

1610. tions, alla à S. Victor, Egliſe que Sa Majeſté a toujours aimée & ſouvent viſitée, & où elle fut conduite avec pareille garde & ſuite, que celle du matin.

J'achetai ce jour deux ſols un portrait du feu Roy en taille-douce en ſon lit de deuil, ſi mal fait qu'il ſembloit proprement qu'on l'eût taillé de cette façon pour s'en mocquer; car il reſſembloit mieux à un gribouri ou à un hibou, qu'à un Roy. Un méchant hérétique dit ce jour dans le Palais, que les viperes Jeſuites avoient fourni le modéle pour le tailler de cette ſorte & qu'il le ſçavoit bien.

Le Lundi 5, j'ai acheté trois ſols une lettre du Pere Cotton, qu'on crioit par cette Ville imprimée nouvellement par Chapelet, intitulée: *Lettre déclaratoire, ou deſcrotoire de la doctrine des Jeſuites, conforme aux Décrets du Concile de Conſtance., adreſſée à la Reine mere du Roy Regente en France, par le Pere Cotton, &c.*

Cette lettre eſt artificieuſe; mais douce & bien ſucrée par-deſſus, molle & plate comme Cotton.

Le Mardi 6, on crioit une Oraiſon funébre imprimée en cette Ville par Rolin Thierri, ſur le trepas d'Henry le Grand IVe de ce nom, prononcée en l'Egliſe de S. Agnan d'Orléans par F. Pierre d'Amour Docteur en Théologie, laquelle j'ai acheté deux ſols.

Le Jeudi 8, cet abominable inceſtueux de Frippier, lequel pour avoir forcé ſes trois filles, (auſquelles on a ajouté depuis ſon fils qu'il avoit voulu pendre après & tué ſa femme à laquelle il auroit donné deux ou trois coups de poignard) avoit été par Sentence du Châtelet

de

de Paris du mois passé, condamné à être brûlé & son procès quand & lui, la Sentence confirmée par la Cour, fut ce jour envoyé mourir aux Halles, où après avoir été étranglé au poteau, fut son corps reduit & consommé en cendres. Rare exemple d'une prodigieuse abomination de notre siécle & présage des malheurs à venir, crioit tout ce pauvre peuple voyant traîner au supplice ce misérable. 1610.

La Reine Marguerite donna ce jour-là collation magnifique & somptueuse à la Reine Regente en sa belle maison d'Issy, au sortir de laquelle Sa Majesté monta sur un genet d'Espagne qu'elle galoppa bravement jusques à l'entrée du Fauxbourg, qu'elle se remit dans son carosse, entouré tout autour de force Gardes, si qu'une pauvre & simple femme s'écria tout haut: *Plût à Dieu, Madame, qu'on eût aussi-bien gardé notre pauvre Roy; nous n'en serions pas là où nous en sommes!* lesquelles paroles, ainsi comme on disoit, avoient tout étonné la Reine.

J'ai prêté ce jour à Gilles Robinot, à la priere d'un mien ami, un *Coronatio & Consecratio Regum Franciæ*, imprimé à Paris *in*-8°. il y a bien cent ans, fort rare & qui ne se trouve point, au bout duquel est le Couronnement d'Henry II, lequel ledit Robinot vouloit r'imprimer pour direction de celui de notre Roy qu'on disoit devoir être bientôt sacré & couronné, lequel s'il imprime il m'en doit donner une douzaine & me rendre le mien, relié en veau noir, tiré du paquet numero 32, où il le faut remettre.

Le Vendredi 9, M. le Maréchal de Bouillon partit de Paris pour aller au-devant de M. le Prince

1610. Prince de Condé avec Madame la Princesse sa mere, M. de la Trimouille & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes. La Reine n'avoit trouvé bon que les Princes y allassent, & leur en avoit fait défense à cause de leurs querelles. On disoit que M. le Comte de Soissons étoit l'auteur de ces défenses, & qu'il se les étoit fait faire par la Reine, & par conséquent aux autres. C'étoit le bruit commun de la Cour.

Le Lundi 12, on crioit l'Oraison funébre faite par le Pere Portugais sur la mort du Roy, laquelle ils ont imprimée, retranchée; & quand elle eût été toute entiere n'eut guéres mieux valu; car j'ai ouï dire à un honnête homme capable d'en juger, qui l'avoit ouïe tout du long, qu'en sa vie il n'avoit entendu traiter si fadement & froidement un tant noble sujet que celui-là.

On crioit aussi le même jour un discours funébre sur la mort du Roy, fait par la Fonds Angevin, qui vaut mieux que l'autre & est digne d'être recueilli. Les deux m'ont couté cinq sols.

Le Mardi 13, fut pris prisonnier à Paris Gilles Robinot, pour avoir imprimé dès l'an passé 1609, un livre intitulé : *Les Triomphes du Roy*, livre rempli d'infinies fadaises, vain babil & médisances sanglantes contre ceux de la religion, où il y a même un peu de l'Etat mêlé parmi, mais dont on s'est avisé bien tard, l'Imprimeur en ayant obtenu un Privilége du Roy, signé Brigard, qui a été cause de le lui faire vendre publiquement depuis un an, n'y ayant guéres boutique au Palais sur lequel ledit livre, qu'on recherche si animeusement aujourd'hui,

d'hui, ne traînât, joint que son Auteur, qui est 1610.
l'Abbé de la Frenade (à qui l'usage de la langue en cet écrit satyrique n'a servi, ce semble, que d'instrument de médisances) est à Paris, allant & venant librement, & qui avoue ledit livre pour sien. Ce qui étant la décharge entiere de l'Imprimeur, semble bien être contre tout ordre & forme de Justice, retenir l'innocent & laisser libre le coupable. Car quant à la recherche de la vie de Robinot, qu'on dit avoir toujours été & être encore Ligueur, cela n'a rien de commun avec ce fait ici, qui est purement Abbatial, & son écrit de tant plus dangereux, que son venin est couvert de l'amorce des louanges du Roy, qui est être de la Ligue plus dangereusement que l'Imprimeur, qui n'a fait mal, que par l'instrument d'autrui, & encore armé de sauf-conduit & passeport Royal.

Ce jour M. le Président de Thou sortit de Paris, pour aller au-devant de M. le Prince, du conseil duquel il étoit chef, & disoit-on que ledit sieur Prince devoit être ici le 25 de ce mois.

Le Mercredi 14, on m'a montré l'Elegie de Gourdon sur la mort du Roy, que le nom & réputation du personnage, que j'ai connu & hanté familiairement étant ici, m'avoit fait envie de voir; mais je n'ai rien trouvé de si plat ni fade, & suis marri qu'il y a mis son nom. Elle est imprimée à Londres, comme je crois, en une petite feuille, ne contient que 25 distiques, desquels la Pimante m'a dit qu'il me feroit une copie, dont je ne me soucie autrement, sinon pour la curiosité que j'ai de ramasser tout ce qui se fait sur ce sujet & bon & mauvais. Il faut

1610. faut mettre cette Elegie avec un *Henrici IV. justa* d'une demie-feuille *in*-4°. imprimé nouvellement à Saumur, que G. L. N. m'a donné ce jour; car ils valent autant l'un que l'autre, auſquels j'apparierois volontiers les beaux vers latins imprimés ſur cette matiere de Chanteclerc imprimés chez Morel; mais principalement ceux de Marſile, duquel il ſemble que feu M. Paſſerat avoit eu quelque raiſon de dire, qu'il n'y avoit point de reſurrection pour lui, d'autant que jamais ne viendroit au Jugement.

On me les a tous donnez, en quoi je trouve qu'on ne m'a pas fait grand preſent.

Ce jour même ſur le ſoir bien tard, M. le Préſident Vergne m'envoya la réponſe imprimée faite par l'Abbé du Bois, à la lettre du P. Cotton, qui n'eſt point impertinente & mérite d'être recueillie. Je la lui renvoyai le lendemain matin, pour ce qu'il m'en avoit fait prier.

Le Jeudi 15, je fus adviſé par un mien ami, auſſi mauvais Jeſuite que moi, de régarder en l'Apologie Latine de Bellarmin imprimée *in*-8°. en cet an 1610 jouxte l'exemplaire de Rome, dont j'en ai deux; l'un en mes paquets Jeſuitiques, & l'autre en celui des affaires d'Angleterre, l'endroit où il parle de la mort du feu Roy Henry III, que j'ai trouvé en la page 327 & 328, duquel paſſage j'ai fait le ſuivant extrait mot pour mot.

*Addit ſecundo, extare orationem in Conſiſtorio à Sixto V. Pontifice Maximo habitam, in qua laudatur cædes Henrici III, Francorum Regis, & ipſe Monachus cædis patrator.*

*Reſpondeo Sixti V orationem nullam extare, niſi*

*si apud hostes Ecclesiæ qui Anti-Sixtum ediderunt.* 1610.
*Quamvis autem hosti fides haberi non debeat, neque etiam si hostis non esset, fides ei haberi non posset, cum Sixtus orationem illam in Consistorio secreto, nullo excipiente habuerit, neque eam orationem vel ipse ediderit, vel ab aliquo alio edi jusserit; esto tamen ut vis, sit oratio Sixti V. Pontif. ea quæ in Anti-Sixto legitur; quid in ea reperies nisi laudes & admirationem sapientiæ & providentiæ Dei? Hoc unum admiratur, & laudibus in cœlum Sixtus extollit, quòd ad Regem Maximum in medio exercitus sui sedentem, multisque custodiis circumvallatum, simplex Monachus, non mutato habitu, neque gladio clipeove armatus libere penetraverit, eumque unico cultelli ictu necaverit. Qua oratione, admonitos voluit Reges Sixtus Pontifex, eum qui dixit, Nolite tangere Christos meos, sæpe per inopinatos eventus pœnas de illis sumere qui inaccessibiles & inviolabiles videntur. Imperaverat Rex ille, virum sacratum Episcopali & Cardinalitia dignitate fulgentem & Jacobo Regi Angliæ arctissimo sanguinis vinculo conjunctum mactari. Ultus est Deus Christum suum, dum per alium sacratum virum, alioqui militiæ imperitum & inermem, Regem eundem non sine manifesto divinæ providentiæ miraculo interfecit.*

Le Vendredi 16, un Frere ignorant s'étant adressé pour demander l'aumône avec sa boëte à un Orloger tenant sa boutique en la Cour du Palais en la Place du Change, se voyant un peu rudement esconduit de lui, pour ce que ce Frere l'importunoit fort, se tournant à la fin à la passion & aux injures, l'appella Huguenot & Lutherien (encore qu'il ne le fût

1610. point, mais grand Catholique Romain ) le menaça d'une seconde S. Barthelemi, qui se feroit possible plûtôt qu'on ne pensoit, & que le Roy Charles IX n'étoit pas mort, & là-dessus empoignant une platine de cuivre qui étoit sur la boutique dudit Orloger, la lui jetta & l'assena sur le nez où il le blessa & le fit fort saigner, dont à l'instant ledit Frere ayant été saisi & arrêté par le peuple, qui s'étant là amassé à grande foule, le vouloit traîner prisonnier comme séditieux qu'il étoit, lui fut fait voye par quelques-uns, qui n'en eussent pas tant fait à quelque homme de bien, & s'évada quitte pour quelques horions; autres disent coups de bâton qu'il reçut. J'arrivois lors à la Place du Change avec M. Guittard sur les dix heures du matin, & voulus sçavoir, avant que partir de l'Orloger même, auquel le nez saignoit encore, comme tout cela s'étoit passé, qui me le dit, & tout plein de ceux qui l'avoient vû, de la façon ou à peu-près de ce que je viens d'écrire, dont j'ai bien voulu charger ce Regiſtre, pour ce que les bruits d'une Saint Barthelemi proche, étoient fréquens à Paris & ailleurs, semez & apostez à dessein par quelques brouillons d'Etat, ennemis conjurez du repos d'icelui, qui par tels artifices tâchoient d'y porter le peuple, sous l'appui & instigation de quelques Grands; mais de la pipperie desquels il étoit tant las & recreu, étant fait sage par les exemples du passé, qu'il n'étoit plus possible de faire mordre le peuple à cet appas, qui au contraire crioit tout haut & en chantant le suivant Vaudeville, qu'on me vient de dire tout à cette heure.

*Vive*

1610.

*Vive le Pape & le Roy Catholique,*
*Vive Bourbon avec sa sainte Ligue.*
*Vive le Roy, la Reine & son Conseil.*
*Vivent les bons & vaillans Huguenots,*
*Vive Sully avec tous ses suppots;*
*Vive le diable, pourvû qu'ayons repos.*

Nous n'avons que faire de leurs querelles, disoit ces jours passez une bonne femme en bonne compagnie; qu'ils s'accordent s'ils veulent, ou s'ils peuvent, tout ainsi qu'ils voudront. Nous sçavons comme ces gens-là ont accoutumé de traiter leurs amis; nous en avons mangé du chien, du chat & du cheval. Je ne suis plus d'avis que nous y retournions pour le prix; qui trouvera ces viandes bonnes, ne les épargne pas. De moi j'en suis si saoule & si haudie, que je n'ai plus d'envie d'en tâter.

La Châtaigneraie Capitaine des Gardes de la Reine, conta ce jour à un Gentilhomme de ma connoissance qui me l'a dit, comme le jour de devant il s'étoit saisi dans le Louvre & fait prendre prisonnier un méchant garnement, qui assuroit que dans la fin d'Aoust il se feroit une seconde S. Barthelemi à Paris pleine & entiere, où on verroit couler le sang de tous côtez par les rues; & au cas qu'il n'advînt, vouloit être tiré à quatre chevaux.

Et l'Abbé du Bois sur le Président Vergne, nous conta qu'étant au logis du Lieutenant Civil, il avoit vû deux compagnons qui se disoient Prêtres, mais deguisez pour tirer argent; lesquels s'étant obligez par corps d'une somme à un certain personnage; comme le

1610. Lieutenant Civil fut prêt de les envoyer prisonniers à faute de payer, eux s'aidans & contestans toujours sur leur qualité de Prêtres, & ledit Lieutenant leur répondant au contraire, qu'il ne lui en apparoissoit point, voyant qu'ils ne pouvoient rien gagner sur lui, ni se sauver d'aller en prison, commencerent à dire tout haut, qu'ils voyoient bien que tout Paris s'en alloit Huguenot, & qu'on n'y supportoit que les Huguenots; mais qu'il n'en iroit pas toujours ainsi. Desquels propos seditieux & scandaleux l'Abbé du Bois se sentant offensé, pria M. le Lieutenant Civil de leur faire donner les estrivieres, & que ce seroit lui le premier qui y aideroit & y mettroit la main, pour leur apprendre d'être si impudens de tenir en sa presence un tel langage, auquel effrontément ils vont répondre, qu'ils s'étonnoient, vû l'habit qu'il portoit, comme il étoit lui même si insolent de parler pour les Huguenots. Alors le dit Abbé entrant en colere, les menaça de leur donner des coups de bâton, sauf le respect de M. le Lieutenant qui les envoya sur l'heure en prison, étant grand ami dudit Abbé, de la bouche duquel je tiens ce discours.

Ce jour M. d'Espernon, qui avoit fait doubler toutes les Gardes à Paris, & proposé les jours de devant, sous l'autorité de M. le Comte de Soissons, d'y mettre des Garnisons, principalement aux maisons & avenues proche des portes de la Ville (ce qui avoit, ainsi qu'on disoit, fort allarmé & mécontenté M. le Prince) sortit de Paris, accompagné de bien cent chevaux pour aller au-devant de son Excellence, comme

comme aussi fit M. de Sully [34] d'autre côté accompagné de plus de 200, ayant remporté l'honneur de l'avoir rencontré avec une des plus belles troupes de toutes celles qui étoient sorties pour aller au-devant de lui. 1610.

M. le Prince dîna au Bourget, où il rebrousſa chemin pour aller à S. Denys donner de l'eau benite au feu Roy. A quoi le porta principalement (encore que ſans cela il n'eût laiſſé poſſible de le faire) l'avis que lui en envoya d'ici par homme exprès Madame d'Angoulême, lui faiſant entendre que la Reine auroit fort agréable qu'il y allât, & qu'elle lui avoit demandé par pluſieurs fois, s'il n'y iroit point.

Après dîner ledit ſieur Prince s'achemina du Bourget à Paris, & ſur le chemin (entretenu longtems par M. de Sully) reçut force billets & avertiſſemens de ſe donner de garde & n'entrer

34 *Comme auſſi M. de Sully.*] Maximilien de Bethune Duc de Sully, prevoyant que ſous ce nouveau regne ſon crédit alloit diminuer, il tâcha de s'aſſurer de l'amitié de M. le Prince, & alla au-devant de lui à ſon retour de Flandres; mais l'amitié des Grands n'eſt pas toujours durable. Ce même Prince § perſuadé par le Comte de Soiſſons, reſolut de l'éloigner de la Cour, il en fit parler au Duc de Bouillon qui dit qu'il ne pouvoit rien arriver au Duc de Sully qu'il n'eût merité; mais qu'il n'y vouloit en rien contribuer; tant pour ce qu'il jugeoit bien qu'il n'étoit pas néceſſaire, que parce qu'il ne vouloit pas que les Huguenots lui puſſent reprocher qu'il eût éloigné ſon frere ¶ du Miniſteriat. M.

§ *Hiſt. de Marie de Medicis*, T. I. p. 127.

¶ *Ils étoient tous deux Huguenots.*

1610. trer si-tôt ni si legerement dedans Paris; & disoit-on que le dernier lui fut envoyé par M. le Président de Thou, qui l'assuroit que c'étoient tous faux bruits qu'on avoit fait courir à dessein & qu'il pouvoit venir en toute sûreté, si que poursuivant son chemin il arriva comme quatre heures sonnoient à la Porte S. Martin, où pour la grande compagnie & troupes de Cavalerie qu'il avoit, que les uns comptoient à 2000 chevaux, autres à 1800, & les moindres à 12 & 1500, fut contraint s'arrêter un fort longtems. Il étoit monté sur un hacquenée pie très-belle & bonne qu'on disoit que l'Archiduc lui avoit donnée, ayant à sa main droite M. le Prince d'Orange son beau-frere, & à la gauche le Comte de Beaumont fils de M. le Premier Président qui lui parloit, étant entre ces deux tout habillé de noir, fut remarqué de tous fort triste, & comme un homme qui a peur, descontenancé, se jouant tantôt au collet

M. le Prince & M. le Comte en parlerent les premiers à la Reine, les Ministres les seconderent, & le Marquis d'*Ancre* lui donna le dernier coup.

On representa à la Reine ¶ que la rudesse de l'esprit du Duc de Sully, lui feroit perdre beaucoup de serviteurs s'il restoit dans le Ministere, qu'outre son propre naturel qui le portoit à traiter incivilement ceux qui étoient au-dessous de lui, il en usoit ainsi pour avoir droit d'être peu civil avec tout le monde & qu'il avoit vêcu de cette sorte avec le feu Roy, qui le souffroit tant par bonté extraordinaire, que parce qu'il estimoit que cette humeur barbare effarouchoit ceux qui autrement l'eussent accablé de

¶ *Le même, p.* 129.

let de sa chemise, puis à ses gands qu'il mordoit, après à sa barbe & à son menton, & voyoit-on bien qu'il n'écoutoit guéres ce qu'on lui disoit & qu'il pensoit ailleurs. 1610.

Arrivé au Louvre, bien qu'il se composât de tout ce qu'il étoit possible, si ne laissoit-on pas de remarquer à son port & à son visage, que l'apprehension lui continuoit toujours, voire qu'elle étoit redoublée par ce même qu'on ferma la porte à la plus grande part de ceux de sa suite, ne laissant entrer que sa personne avec petite compagnie.

Finalement comme il étoit prêt d'entrer en la chambre du Roy, ayant sçû que sa Majesté étoit en celle de la Reine, s'y achemina tout aussi-tôt pour le saluer & lui baiser les mains, comme il fit, & à la Reine Regente qui le contenta tant par le bon accueil, reception & bon visage qu'elle lui montra, qu'au sortir il dit que la Reine l'avoit éternellement obligé, avec laquelle

de demandes & d'importunités; mais que la saison ne permettoit plus ni les contestations d'un tel esprit envers son Maître, § ni les offenses que chacun recevoit avec plus d'aigreur de ses refus, que des refus même; qu'au reste, s'il avoit bien fait les affaires du Roy en son administration, il n'avoit pas oublié les siennes. Ce qui paroissoit d'autant plus clairement, qu'étant entré avec six mille livres de rente en la Charge, il en avoit aujourd'hui plus de cent cinquante mille.

Ces discours ne furent pas longtems cachés à M. de Sully: il † fit moitié de gré, moitié de force ce qu'il prevoyoit devoir lui arriver

§ *Le même, p.* 130.
† *Mem. pour l'Hist. de Fr. T. II. p.* 357.

1610. laquelle ayant demeuré fort peu, en sortit grandement accompagné de Gentilshommes & Seigneurs, & de M. de Guise entre autres, qui alloit côte à côte de lui sur le Pont-neuf, où je le vis passer sur les six heures du soir, portant un visage plus gai & assûré, & toutesfois triste encore & mélancolique.

Il fut conduit par toute cette troupe jusques en son logis, qui étoit à l'Hôtel de Lyon, proche de nous, où il n'étoit pas fils de bonne mere qui ne l'y vînt saluer, reconnoître & faire sa cour.

M. le Comte de Soissons fort accompagné, ayant comme un bataillon dressé de trois hocqs de Cavalerie, vint saluer son Excellence; & après force complimens & soumissions (comme d'un cadet, disoit-on, à son ainé) parlerent quelque tems ensemble, & s'en départirent en apparence grands cousins & amis. C'est tout ce que j'en sçai; car pour le regard des propos

arriver nécessairement, & se démit de l'administration des Finances & du Gouvernement de la *Bastille*. La Reine le fit Maréchal de France & lui donna un Brevet de cent mille écus, lequel il refusa & écrivit à la Reine en ces termes :

» Madame *, j'ai l'esprit impatiemment agité, c'est de la résolution trop absolue que prend Votre Majesté, de me faire prendre de l'argent pour recompenser de mes Charges; non que je ne juge assez combien cet expédient est nécessaire pour le bien de votre service; mais d'ailleurs il m'est si préjudiciable & si contraire

* *Merc. Fran. T. II. p. 6.*

propos qu'ils tinrent, qu'on déguise aujourd'hui en mille façons, & que beaucoup se mêlent de reciter, qui n'en ont jamais entendu un mot, les plus sages qui les empruntent, les renvoyoient sur la conscience de ceux desquels ils les ont pris. 1610.

Sur les neuf heures du soir, ledit Seigneur Prince retourna au Louvre en grande compagnie, pour se trouver au coucher du Roy, lequel il desguillota, tira ses chausses & n'en partit qu'il ne l'eût mis au lit, puis s'en alla donner le bon soir à la Reine avant que se retirer chez lui qui fut bien tard. De quoi Sa Majesté se montra fort contente.

On disoit que son Altesse ne respiroit que le service de leurs Majestez, & qu'il avoit protesté ne tenir jamais parti que celui du Roy & de la Reine, voire & s'opposer de toute sa puissance à tous autres contraires pour les ruiner & terrasser, maintenir aussi l'autorité des Parlemens; comme de fait il commença dès le lendemain

» contraire à mes demandes, que quelque puissance que j'aye sur moi » pour vous complaire, » je n'en ai point assez » pour l'accepter. Au contraire, Madame, je suis » forcé de le refuser & de » preferer mon devoir en » ce sujet, mon intérêt » particulier à celui de » Votre Majesté. De toutes les voyes proposées * pour sortir de ce dessein, celle-ci me doit » être plus odieuse; aussi » l'ai-je en horreur & la » tiens comme procédée, » non de la bonté de Votre Majesté, mais de la » malice des mes ennemis. » Car, Madame, pourquoi n'a t'on pas plûtôt » rejetté ce pretexte sur » mon humeur farouche, » incompatible, éloignée » de toute gratification, » de toute société, de toute dissimulation, ou sur » le peu d'ordre que j'ai » peut-

1610. demain qu'il fut arrivé à aller voir M. le Premier Président, Messieurs de Thou & Molé, pour les en gratifier & assurer, prenant un pied tout contraire au Gouvernement de M. le Comte son cousin, qui les avoit négligez & vilipendez. Tout cela, ainsi qu'on disoit, selon les instructions de M. le Maréchal de Bouillon avec lequel il en avoit longtems conferé dans Senlis, tous les deux pratics & exercitez des plus aux affaires d'Etat. Le Connétable vieux routier en cela & sage mondain, M. de Bouillon son neveu d'un grand jugement froid, accord & prudent, pour la conduite d'une menée & advisé à se garder d'une surprise aussi bien que son oncle, le conseil desquels si ce jeune Prince (qui les aime, craint & respecte fort) se resout une fois de suivre au gouvernement & maniement des affaires où il est aujourd'hui appellé; il est sans doute qu'en maintenant & conservant entiere l'autorité du Roy & de la Reine, il établira la sienne, fera sa maison, & ses affaires, dissipera les nuages & brouillards des factions & factieux qui battent & brouillent l'eau pour d'autres Pêcheurs, étant une maxime d'Etat infaillible, que le fruit du trouble ne demeure jamais guéres à celui qui l'a émû, & que quiconque entreprend de remuer un Etat, est volontiers le premier absorbé

» peut-être donné aux affaires de mes Charges, » sur le mauvais ménage » dont j'ai usé au fait des » Finances; sur les maux » qui en sont procédées, » sur les fortes intelligences que j'ai pratiquées » dedans & dehors le » Royaume & sur l'extrême soin que j'ai pris de » m'établir pour la conservation de ma fortune.... Car de publier » que

absorbé en sa ruine. Il y a plus, & qui est le principal, c'est que Dieu le benira & conduira : le peuple autrement mal disposé au remuement & à la guerre, l'aimera & le suivra; tous les gens de bien l'assisteront, & le bras fort de la Justice armé de son autorité, sous les justes commandemens du Roy & de la Reine, terrassera & renversera tout ce qui se pourra presenter de rebelles & factieux ; & finalement pour comble de sa gloire emportera l'honneur d'avoir sauvé & maintenu en paix l'Etat d'un Roy mineur, menacé d'un grand trouble & changement, si on n'y met la main à bon escient & de bonne heure. 1610.

Le Samedi 17, la Reine à son dîner dit tout haut qu'il y avoit de méchantes gens à Paris, qui faisoient courir de mauvais bruits & en avoient semé contre elle même de très faux, publians qu'elle vouloit faire une S. Barthelemy de ceux de la Religion, que la Reine Marguerite l'ayant envoyée prier de la venir visiter pour ce qu'elle étoit malade, & qu'elle ne pouvoit l'aller trouver, ayant cependant chose de conséquence à lui communiquer, s'y étant transportée, lui avoit donné ce bel avis, qu'elle disoit venir de bonne part, dont elle étoit demeurée fort étonnée ; étant chose à quoi elle n'avoit jamais pensé,

» que j'aye demandé récompense de ma Charge des Finances, ni autre récompense, encore » d'une Charge de Maréchal de France ; c'est » chose qui ne peut véritablement être soutenue. L'impudence de » mes ennemis & la complaisance d'aucuns de » mes amis, ne sera jamais assez forte pour » aucunement le témoigner, &c.

1610. penſé, & qu'elle ne voudroit faire quand elle pourroit, ſçachant qu'elle mettroit le feu dans le Royaume de ſon fils, qu'elle lui vouloit garder & conſerver, & que ceux de la Religion avoient bien ſervi le feu Roy, auſſi avoit-elle promis de les maintenir & leur en avoit donné ſa foi & ſa parole, qu'elle vouloit inviolablement tenir, & que tels diſcoureurs la tenoient pour femme de bien peu d'eſprit & de jugement; mais que Dieu merci elle ne l'étoit pas juſques-là & leur feroit paroître.

On diſoit qu'elle s'étoit fort offenſée de ces bruits, comme elle fit paroître à M. de Villarnon & Deputez des Egliſes lorſqu'ils la vinrent trouver pour s'en plaindre; car eux-mêmes en avoient eu l'allarme chaude, s'étant tenus barricadez toute la nuit en leur maiſon ſur l'avis qu'on leur en avoit donné. La Reine leur dit qu'elle en avoit conçû tel deplaiſir, que s'ils en pouvoient découvrir les auteurs, elle en feroit faire une juſtice exemplaire, & les traiteroit à toute rigueur.

Ce jour M. le Comte de Soiſſons étant dans ſa chambre où il y avoit plus de trente ou quarante Gentilshommes, menaça de donner de ſon poignard dans le ſein au premier qui ſeroit ſi hardi de dire que les Jeſuites avoient fait mourir le Roy; qu'il ſçavoit que ce langage étoit commun aujourd'hui en la bouche de beaucoup; mais que le premier qui s'ingereroit de le tenir, qu'il lui feroit perdre la vie, & qu'il s'en aſſurât.

Ce jour même on me dit comme la nuit précédente avoit été crié aux armes devant le Palais par quelques Gentilshommes, au moins

ſe

se disans tels ; car c'étoient gens attitrez & en- 1610.
voyez là exprès pour voir s'ils pourroient émouvoir quelque chose pour commencer une sédition & un massacre ; mais les Boutiquiers de-là autour étant sortis, avec leurs armes, les contraignirent de se retirer plus vîte qu'ils ne vouloient, un d'entre eux ayant été blessé d'un coup de pique. Celui qui me l'a dit, est un Mercier tenant sa boutique en la Place du Change au Palais nommé S. Germain, rousseau que je connois bon bourgeois & homme de bien, qui sortit avec ses armes comme les autres pour donner la chasse à cette canaille : M. le P. Président l'ayant entendu, dit qu'on n'avoit fait qu'une faute, qui étoit qu'on devoit tuer celui à qui on avoit donné le coup de pique, ou le prendre prisonnier.

M. de la Varenne presenta ce jour à M. le Prince le Pere Gontier Jesuite avec le suivant éloge (aussi véritable & recommandable de la part du presentant que du presenté) que c'étoit le plus homme de bien qui fût au monde, le plus digne de sa charge & le premier de ceux de sa profession ; au reste bon serviteur du Roy & de l'Etat, & particulierement de son Excellence, à laquelle il avoit voué & vouoit son très-humble & éternel service.

M. le Prince le reçut fort bien & avec un bon visage, comme il fait un chacun ; sauf à s'informer plus particulierement quand le cas y escherra de ceux qui ont ouï ses Sermons pendant le Carême sur la vérité des propositions & promesses de la Varenne, & après avoir préalablement pris là-dessus le conseil de M. le Maréchal de Bouillon sur la créance qu'on peut

1610. peut prendre de la fidélité de ce nouveau ſerviteur, affectionné au bien & repos de cet Etat, par-deſſus tous les viperes de ſa Société Judaïque.

M. le Préſident Seguier un de leurs bons Seigneurs & principaux Patrons, vint le même jour ſaluer M. le Prince, & après pluſieurs flateuſes ſoumiſſions, reverences, offres de ſervice & complimens, qui ne manquent jamais à un Courtiſan comme lui (encore fait de la main de M. d'Eſpernon) exhorta ce jeune Prince à la paix & manutention de l'Etat & de la Religion ſous les juſtes commandemens du Roy, autoriſez de la Reine Regente ſa mere. Les deux moyens propoſez ſommairement par lui, furent pour le regard de l'Etat, l'union des Princes & particulierement la ſienne avec M. le Comte de Soiſſons (par conſéquence avec M. d'Eſpernon ſon bon Maître) l'autre pour la Religion, de maintenir & approcher près la perſonne de leurs Majeſtez & la ſienne les bons Docteurs & Prélats de vie & doctrine approuvée, nommément ceux (qui par la diverſité de nos Religions, étant haïs & calomniez injuſtement) les deſvoyez de la Foi tâchent tous les jours de perdre & éloigner d'ici tant qu'ils peuvent. Ce ſont les Jeſuites à mon avis, deſquels ce bon Préſident a toujours été & ſe montre plus que jamais pere & protecteur.

Le Dimanche 18, le Pere Gontier prêcha à S. Etienne du Mont auſſi ſéditieuſement que de coutume, où ſe trouva M. d'Eſpernon leur garant & protecteur, lequel il attendit juſques à deux heures paſſées; il n'y failloit point, non

plus

plus qu'aux autres devotions, quelque superstitieuses qu'elles fussent, dont on a accoutumé d'amuser l'ignorance de ceux de Paris, pensant captiver la benevolence du peuple par-là & faire croire qu'il étoit ce que possible il n'étoit point, en quoi toutefois il n'avançoit pas beaucoup, mais le contraire. 1610.

J'ai vû, dit Montagne en ses Essais, *Liv. I. ch. 29 de la Modération, tel Grand blesser la réputation de sa Religion pour se montrer Religieux, outre tout exemple des hommes de sa sorte;* on en peut quasi dire autant de ce Seigneur. Il y avoit huit jours que ce bon Pere Jesuite en sa presence avoit prêché en la même Eglise que les Huguenots s'étoient vantez d'être neuf cens mille ames de leur religion en France : *c'est beaucoup*, dit-il, *mes amis. Mais quand ainsi seroit, que par toute la France ce nombre se trouvât, quest-ce au prix de celui de nous autres Catholiques? Je m'assure que nous nous trouverons être cinq, voire six & sept fois autant qu'eux*, comme s'il eût voulu ja dresser un rolle & denombrement, disoit-on, des forces des deux Partis pour se choquer en campagne rase; car à quoi cette extravagance hors le sujet de tout Evangile, peut-elle servir aujourd'hui, disoient les meilleurs Catholiques, sinon à désunion & sédition?

Maître Antoine Fuzil Curé de Saint Barthelemy, prêcha à ses Paroissiens ce jour tout le contraire du Jesuite, les exhortant à paix, union & concorde, & surtout à une bonne vie & exemplaire pour réunir & ramener les desvoyez de la Foi au Giron de l'Eglise, & qu'ils ne crussent ceux qui par la division & la guerre,

1610. guerre, prétendoient faire ce que la seule charité Chrétienne pouvoit effectuer : *Surtout, mes amis*, dit-il, (qui étoit le bon mot) *donnez-vous garde de ces gens qui vont demandant l'aumône en caroſſe.*

Le Lundi 19, j'achetai les bagages suivans imprimez, qui se crioient & vendoient par tout, funébres ci-après dédiez à la Reine, *les Larmes de France*, Stances sur *la mort du Roy, de Mademoiſelle de Rohan. Portrait d'Henry le Grand*, imprimé en une grande feuille en taille douce par I. le Clerc, avec le sommaire de la vie & mort d'icelui; l'Arret du livre de Mariana avec la censure de la Sorbonne (qui se livroit sous le manteau) & l'Oraison funebre de Deslandes Jacobin dans l'Egliſe S. Merri, qui est la meilleure de toutes : payé demi-quart d'écu, de tout 8 sols.

Ledit jour un Serrurier tua tout roide mort sur le pas de la porte de l'Egliſe S. Paul à Paris un Prêtre, duquel ledit Serrurier venoit d'ouïr la Messe; étant pris, le confessa & dit, que puisque le Prêtre étoit mort, & qu'il l'avoit tué, il ne soucioit plus de mourir. Acte qui fut remarqué de sinistre présage à Paris pour les mauvais bruits qui y couroient.

La nuit de ce jour il y eut à Paris un grand bruit de remuement, les Maisons & Hôtels des Grands barricadez, pleins d'armes & Corps de Gardes, donnent l'épouvante au peuple, qui ne sçait à qui on en veut, & lequel cependant on voudroit bien pouſſer à la danse & le faire de fête si on pouvoit, mais pour néant, bien & sagement pour lui & pour nous.

M. de Bouillon ayant eu avis des Gardes doublées

doublées de M. d'Espernon, & comme ledit sieur d'Espernon avoit changé le mot & se doutant de n'avoir seulement un Duc, mais un Prince pour ennemi, arme fort en sa maison, veille lui-même & se tient sur ses gardes, comme aussi font ceux de Guise & de Sully, qui tiennent toute la nuit leurs chevaux bridés & sellés, prêts à monter dessus au premier signal. 1610.

Les Huguenots particuliers font bon guêt & plus les assurez qu'ils ne sont, ayant belle peur que le jeu ne se tourne enfin contre eux, & que les mâtins du troupeau (nouveaux Huguenots d'Etat) n'abandonnent aux loups les pauvres Huguenots de Religion.

Ce qui allarme le Peuple en tout ceci, c'est une jeune Noblesse Françoise qui court les ruës de Paris toute la nuit avec un tel bruit & insolences & cliquetis de leurs armes & chevaux, qu'on les prendroit proprement pour ces jeunes écoliers, qui ayant secoué le joug par la perte de leur Maître, font les chevaux échapez, les fols & les mauvais, où du vivant du feu Roi, un seul clin d'œil de Sa Majesté, contenoit en devoir grands & petits & la discipline qu'il tenoit en sa main, rangeoit nos Princes à la raison; si qu'à juste titre il semble qu'on pouvoit appeller ce grand Roi *flagellum Principum & Magnatum.*

On a fait une remarque ce jour (de préfage aux Curieux & non hors de propos, vû ce que nous voyons tous les jours) de quatre Soldats qu'on trouva l'après-dînée, jouans à la courte boule dans la Grande Salle dorée, impudemment & sans aucun respect de la justice qui se rend en ce lieu, ce que leur ayant été remontré

1610. par un Avocat de la Cour, tant s'en faut qu'ils s'en émuſſent pour en ſortir, qu'au contraire continuans leur jeu, ils le renvoyerent avec broccards & iniures. Le Greffier Voiſin en paſſant les y vid, mais empêché après ſa Pratique, les laiſſa-là.

La nuit du Mardi 20, renfort de bruits tumultueux, Cavalerie par la Ville, force allans & venans, portant divers avis de ſe donner garde, ceux de la Maiſon de M. le Prince en armes, font bon guêt & garde & ſentinelle tout du long de la nuit. Conchine le vient trouver ſur le minuit de la part de la Reine pour l'aſſurer, lui fait offre du Louvre pour y coucher, s'il ne ſe trouve aſſez aſſuré où il eſt. On diſoit que toutes ces méfiances procedoient d'un avis qu'avoit donné le jour de devant Madame de la Tremoille audit ſieur Prince de ſe tenir ſur ſes gardes, parce qu'on l'avoit avertie pour certain qu'on vouloit attenter à ſa perſonne, & que M. le Prince l'ayant redit à la Reine, avoit eu aſſez froide réponſe de Sa Majeſté, vû l'importance du fait. Le jeu que jouent les Princes ſur ce théâtre, nous eſt couvert; les avis qui courent contre eux, ſont ſouvent eux-mêmes qui ſe les font donner; leurs peurs & défiances ſont artificieuſes; c'eſt pourquoi le plus ſûr eſt de dire, *je n'y connois rien*, comme auſſi je ne fais. Auſſi donnai-je ici en cette fricaſſée de mes rêveries diverſes & mélancoliques, ce qui eſt de la créance du commun, non pour ce qui eſt à croire. *Famæ rerum ſtandum eſt.* J'en écris plus ici que je n'en crois.

Robinot ſortit ce jour de priſon, ayant achevé

vé sa huitaine, qui étoit ce qu'on vouloit faire pour lui faire sentir (encore qu'en l'impression de ce livre il n'y eût point de sa faute) qu'il étoit trop entreprenant & prompt à tels ouvrages, qui sentent leur Ligue au coin de laquelle il a été de tout tems suspect d'être frappé & l'est encore. 1610.

Pour le regard de l'Abbé qu'on connoît bien pire que lui, & qui seul en devoit être en peine, il est Abbé & non Imprimeur, ami & favori du Duc d'Espernon à qui il a dédié ce beau livre, & duquel aussi l'Hôtel lui a servi & sert encore pour cela de garand & retraite. *Famæ student & non conscientiæ.* C'est le trictrac de la justice de ce tems, aussi bien que de celui du Poëte : *dat veniam Corvis, vexat censura Columbas.*

J'ai appris ce jour que le Pere Cotton étant entré en conférence sous la permission de la Reine, qui desiroit l'accorder avec l'Abbé Dubois, ennemi déclaré de lui & des Jésuites, y étant demeuré cinq heures entieres le iour de devant au logis de Mr le Lieutenant Civil, sans se pouvoir accorder, finalement ledit P. Cotton, pour le surprendre, lui auroit demandé s'il pensoit que les Jésuites eussent fait mourir le feu Roi, & s'il croyoit qu'il l'eût tué. *Non*, lui répondit l'Abbé Dubois, *car si je le croyois, je vous sauterois*, dit il, *tout à cette heure* (jurant une bonne mort-dieu d'Abbé) *à la gorge, & vous étranglerois & jetterois par ces fenêtres.* Puis il lui demanda si les Jésuites n'étoient point Catholiques. *Comme le Diable*, dit-il.

Cet Abbé avoit aussi-bien que le corps un bel esprit & fort; mais un peu violent, turbu-

1610. lent & plus guerrier que Théologien. Au reſte bon & fidéle ſerviteur du Roi & de la Reine, laquelle auſſi l'ayant reconnu pour tel, n'avoit voulu recevoir les accuſations propoſées contre lui à Sa Majeſté par le Pere Cotton qui lui vouloit perſuader de le chaſſer. *Non*, dit la Reine, *je ne le veux pas chaſſer ; car il eſt mon ſerviteur ; mais bien je deſire vous accorder.* Sur quoi fut tenue cette conférence qui enfin revint à rien.

Le Mercredi 21, Meſſieurs de Villarnon & Mirande Députez des Egliſes, allerent trouver la Reine Régente pour ſe plaindre à elle des mauvais bruits qu'on faiſoit courir par tout à leur déſavantage & défaveur ; & que ſous l'aveu de ſon autorité on s'apprêtoit à leur courir ſus ; ce qu'ils ne s'étoient jamais pû perſuader de Sa Majeſté ; vû les ſolemnels ſermens & promeſſes qu'elle leur avoit fait de les maintenir, voire depuis quelques jours, comme auſſi il ne ſe trouveroit point que de leur côté ils euſſent en rien enfraint ou contrevenu aux proteſtations & ſermens de fidélité qu'ils en avoient prêté entre ſes mains. La Reine leur fit réponſe que c'étoient faux bruits que quelques factieux mauvais ſerviteurs de l'Etat, & ennemis du Roi ſon fils & d'elle, avoient fait courir ; mais qu'ils n'en priſſent point l'allarme pour cela ; que tout ainſi qu'elle s'aſſuroit d'eux & de leur fidélité ; auſſi vouloit-elle qu'ils s'aſſuraſſent de ſa protection & de ſa bienveillance, laquelle ne leur défaudroit jamais, non plus qu'avoit fait celle du feu Roi, ſon très-honoré mari & Seigneur ; qu'elle les prioit de le faire entendre & l'écrire à toutes leurs Egliſes de

quelle

quelle sincere affection elle y procédoit, leur en renouvellant derechef la foi & la promesse, & que de brief elle le feroit entendre par ses lettres, qu'elle vouloit écrire elle-même aux principaux de leurs Eglises. Ce sont fort belles paroles & qui portent en ce tems médecine. 1610.

Ce jour furent publiées défenses à Paris criées par les carrefours à 4 trompettes, de tirer coups d'arquebuses ni de mousquets passé sept heures du soir, sur peine de la vie. Car à Paris depuis la mort du feu Roi, l'usage de telles scopeteries étoit si commun, & plus la nuit que le jour, qu'il sembloit toujours qu'on fût à la veille des Barricades; ce qui effrayoit le Peuple.

On me donna ce jour une nouvelle fadaise Jésuitique imprimée, portant ce titre: *Le Convoi du cœur d'Henry IV Très-Chrétien, Roi de France & de Navarre, depuis Paris jusqu'à son College Royal de la Flèche*, & une autre du tout inepte, manquante de sens commun, intitulée, *l'Enseigne du Prévoyant.*

Ce jour sur les six heures du soir, M. L. F. venant de voir M. de Bouillon, me dit la nouvelle qu'il venoit de recevoir de la mort de M. Erard à Sédan, Ingénieur du Roi & son bon serviteur, la mort duquel avoit causé en partie la sienne, ainsi qu'on disoit, homme de grand esprit & excellent en son Art; mais surtout homme de bien & craignant Dieu, qui est le principal & que j'estime plus que tout le reste.

Le Jeudi 22, le Pere Gonthier qui prêchoit à Saint Etienne du Mont, chanta comme une demie palinodie, de ce qu'il avoit prêché les ours de devant, même Dimanche dernier en

1610. ce lieu même, où il avoit appellé les Catholiques *Lethargiques*, qui ne sentoient, dit-il, les affronts que leur faisoient leurs ennemis tous les jours, lesquels ils souffroient devant leurs yeux prendre tel pied & accroissement, qu'il y avoit danger que bientôt ils n'en sentissent de tristes effets, & autres semblables propos séditieux. Au contraire il prêcha ce jour une demie union avec eux, & que pour les réduire il n'y falloit employer le fer ni les armes materielles, mais les spirituelles, qui étoient l'exemple & la bonne vie.

On disoit que M. de Mayenne étoit cause en partie de cette mutation en mieux dudit Jésuite (laquelle reversion ne se fait guéres) pour avoir sévérement reprimandé & châtié de paroles fort aigres l'impudence & témérité de quelques-uns de leur Société, députez pardevers lui pour lui remontrer & faire entendre le mécontentement qu'avoient les bons Catholiques, de ce que s'étant toujours avec les Princes de sa Maison, opposé pour la défense de la foi Catholique aux armes & factions des Hérétiques, maintenant ils les supportoient, & n'avoient point de meilleurs amis & protecteurs que lui & ceux de sa Maison. Ce que M. de Mayenne avoit reçû de si mauvaise part, que les ayant appellé eux-mêmes destructeurs de la Religion & de l'Etat, les auroit renvoyé avec menace de les faire châtier, s'ils continuoient leurs factions & séditieuses prédications.

On remarque que M. d'Espernon qui n'avoit jamais accoutumé d'y faillir, n'assista point ce jour au Sermon de son Jésuite.

M.

M. le Prince de Conti éloigné par mécontentement de Paris & de la Cour, y rentra ce jour sur les six heures du soir, avec M. le Prince de Condé son neveu, tous deux fort accompagnez de Seigneurs & de Noblesse. On disoit que l'accord (à quoi M. le Prince s'étoit fort employé) s'étoit fait moyennant la somme de cinquante mille écus, que la Reine avoit promis lui donner avec le premier Gouvernement qui viendroit à vacquer, comme aussi à M. de Guise deux cens mille écus pour lui aider à acquitter ses dettes, & journellement à d'autres, qui sçavoient un peu contrefaire les mauvais. Ainsi se vuidoient petit à petit l'argent & les finances de notre Arsenal, que ce pauvre Prince avec tant de peine y avoit amassées & fait serrer si soigneusement par son confident Sully, auquel il en faisoit assez mal au cœur, mais sans en oser parler qu'à demie bouche. 1610.

Tacite au XIII. Liv. de ses Annales, dit, que l'Etat ne peut demeurer debout si on diminue les revenus qui le soutiennent, voire si quelquefois on ne les augmente, dont nous sommes bien loin. Et au II. de ses Histoires il dit, qu'il ne faut pas donner à poignées aux Particuliers, pour puis après pincer tant plus vivement le Public. Nous faisons toutefois l'un & l'autre. La Reine souffrant se laisser intimider par ceux que le seul regard de S. M. devroit faire trembler.

Le Vendredi 23, M. le Prince de Condé avec M. le Prince de Conti son oncle, accompagnez de force Noblesse, Seigneurs & Princes, & entre les autres de ceux de la Maison de Guise, vinrent au Parlement où ils prirent leur

1610. séance accoutumée. Et après avoir ouï une Cause assez belle, mais mal plaidée par Messieurs de la Bionniere & Paris qui ne firent rien qui vaille, se leverent sans avoir rien été dit ni harangué de part & d'autre, l'un se fut trouvé bien empêché de le faire; l'autre se contentoit de se montrer à la Cour pour dire: *Je m'en étois allé, me voilà revenu.*

Fut sagement ordonné par la Cour que les Princes seuls y auroient séance, pour cette fois seulement, à cause de la dispute de préséance survenue entre les Pairs Laïcs & Ecclésiastiques qui ja en étoient bien avant aux prises. M. de Montbazon ayant dit à Messieurs de Beauvais & Noyon, que c'étoit chose qu'ils ne souffriroient point, toutefois que s'ils leur vouloient promettre qu'à la premiere bataille rangée qui se donneroit, ils seroient les premiers à la tête, ils le lairroient passer devant & marcheroient derriere pour être à couvert des coups. Mais cela fut sur le champ appointé, de façon que Messieurs de Beauvais & de Noyon avec Messieurs de Montbazon, de Sully & autres, tant Ecclésiastiques que Laïcs, demeurerent entre deux selles le cul à terre, & n'y eut que les deux Princes qui s'assirent.

M. le Comte de Soissons prenant excuse sur sa maladie, ne s'y trouva point; M. d'Espernon non plus, prenant la sienne, comme on a cru, sur ce qu'il ne s'y vouloit pas trouver.

Le Samedi 24, j'ai prêté à M. le Président Vergne mon livre de Receptes, relié *in*-4° en parchemin, & lui m'a prêté le sien *in-folio* relié aussi en parchemin, dont il fait beaucoup d'état, comme je fais aussi du mien.

Le

Le Lundi 26, j'ai acheté un sol une nouvelle bagatelle qu'on crioit par cette Ville, intitulée : *Censure de la Sacrée Faculté de Théologie de Paris, contre les Impies & execrables Parricides des Rois & des Princes* imprimée par Heureux Blanvillain. 1610.

Le Mardi 27, on m'a donné deux nouvelles bagatelles de Vers François sur la mort du Roi. L'une imprimée en une demie-feuille *in-folio*, où les Jésuites sont pincés ( & crois qu'on n'y a encore pris garde ). L'autre demie-feuille aussi *in-8°*. par un Paul Fleury Messin, qui n'est que fadaise.

Ce jour le petit M. Ch. m'a donné ( & crois que c'est de sa façon ) le Sonnet suivant sur la mort du Roi, qui n'est des plus mauvais.

*Un Roi si redouté, si clément & si doux,*
*Le plus grand qui jamais portera diadême,*
*Avoir été meurtri de deux barbares coups,*
*Non par un Etranger, mais par un François même ?*
*Et puis nous méritons qu'on fasse état de nous,*
*Et que Dieu désormais nous cherisse & nous aime.*
*O prodige ! ô malheur ! ô rage trop extrême !*
*Que la terre plutôt nous engloutisse tous.*
*Un Roi dont la prudence & la valeur guerriere,*
*De tous les autres Rois offusquoit la lumiere.*
*Après avoir dompté tant de sanglans périls,*
*Après avoir sauvé la France de nauffrage,*
*Falloit-il qu'un meurtrier, un démon plein de rage,*
*Le dépouillât de vie au milieu de Paris ?*

J'ai

1610. J'ai acheté ce jour deux sols l'Oraison funébre sur la mort du Roi qu'on crioit par cette Ville, faite par le petit Carme de la Reine Marguerite nommé Petriny, qui avoit prêché le Carême à S. Barthelemi, & duquel on disoit que les Sermons sentoient un peu son bouffon; comme aussi cette Oraison n'est que fadaise.

On prit ce jour prisonnier un Soldat des Gardes de la Compagnie du Capitaine Bonouvrier, qu'on disoit avoir parlé (qui le décela) de tuer le Roi & la Reine, & fut dès le lendemain interrogé par le Président Jeanin, auquel M. de Lomenie en cet Acte servit de Greffier. Il fut condamné aux Galeres seulement avec un retentum, ainsi qu'on disoit, de le jetter dans la Mer aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Marseille.

Ce jour même le Seigneur de Conchine Italien fut reçû Conseiller d'Etat, & en fit le serment au Louvre entre les mains de la Reine Régente sa bonne Maîtresse.

Pour bien donner conseil en matiere d'Etat, (dit Ciceron au II. Livre de son Orateur) le point principal est de bien connoître l'Etat. Si cet Etranger le connoît ou non, j'en remets la décision au Conseil de la petite écritoire, dont on parle tant, & sur l'établissement duquel on m'a promis me donner des Vers qui courent ici sous main.

Le Mercredi 28 jour de Sainte Anne, on m'a donné l'Oraison funébre prononcée à Rome en la Chapelle du S. Pere au Vatican aux obséques du feu Roi par Jacques Seguier Philosophe & Théologien François de la Ville de Rhodés,

Rhodés, imprimée à Paris par Jean du Carroy. 1610.
Elle est courte & mal faite.

Ce jour un mien ami me fit parler dans les Augustins (où je demeurai exprès pour cela jusques à près de midi) à un Augustin dudit Couvent, Confesseur de feue Madame de Nemours, Prieur de Montargis, pour apprendre de sa bouche propre, comme de celui qui en pouvoit mieux sçavoir des nouvelles que personne, la lettre lui en ayant été adressée, une particularité très-notable sur l'assassiat perpetré depuis par cette ame damnée de Ravaillac en la personne du feu Roi, contenu en un avis envoyé à ce Prieur, qu'on m'avoit assuré pour véritable, & lequel toutefois je n'avois pû croire jusques à ce que j'eusse parlé à lui-même. Voici au vrai ce qu'il m'en dit.

Le 15 Octobre 1604 qui étoit le lendemain de la Foire de Montargis, comme un de mes Prêtres s'apprêtoit à dire la Messe, il trouva sur l'Autel une lettre liée avec du fil blanc; l'inscription de laquelle portoit: *Au Prieur de Montargis.* Me l'ayant tout aussi-tôt apportée, l'ayant ouverte, je trouvai, sans en pouvoir & aucunement reconnoître ni l'Ecrivain ni l'écriture qui étoit assez mauvaise, & ladite lettre assez mal couchée, que sommairement il me donnoit un avis, qu'il disoit bien certain, d'un grand homme rousseau natif d'Angoulême, lequel avant qu'il fût trois ans, devoit tuer le Roi d'un couteau, dont il lui donneroit dans le cœur; & qu'avec ses fauteurs & complices ils avoient pour cet effet une image de cire blanche qu'ils picquoient tous les jours au cœur, & pourtant que j'eusse à en tenir

avertie

1610. avertie Sa Majesté : ce qu'il eût déja fait s'il eût pû. Mais qu'il sçavoit que tout aussitôt on l'eût fait mourir, & qu'il n'y alloit que de sa vie. Une pareille fut trouvée le même jour attachée à la porte du Château, addressée à Madame des Hayes femme du Gouverneur. Je me trouvai lors bien empêché, nous disoit ce Moine, de la façon que nous devions tenir en la procédure de cet avertissement. Finalement ayant pris conseil de M. le Lieutenant Général & autres des Principaux & plus advisés de la Ville, fut arrêté d'envoyer à la Cour par homme exprès le Procès-verbal qu'on avoit fait faire, avec les deux susdites lettres, & mettre le tout entre les mains de M. le Chancelier, pour en adviser & avertir le Roi : ce qui fut fait. Mais ledit Chancelier n'en fit autrement grand état, se fondant possible sur quelques considerations que nous n'entendons pas, & s'étant contenté de louer notre diligence & fidéle affection au service du Roi, on en ouït oncques plus parler, sinon après ce misérable coup qui a réveillé & réveille encore tous les jours les esprits pour y penser. Voilà au vrai le discours que nous en fit ce bon Prieur, lequel j'eus à peine loisir de dîner pour enregistrer fidélement ici, comme chose très-mémorable & notable.

Le Vendredi 30, un Soldat des Gardes ayant été condamné à passer par les armes pour avoir tué de sa fourchette un sien compagnon de Soldat avec lequel il avoit pris querelle, fut sur l'heure de l'execution, comme il étoit ja attaché au poteau, délivré par la grace qu'on lui envoya : le tué ayant été reconnu de tous pour

un

un hargneux & querelleur, & toutefois d'une vive appréhenſion qui le ſaiſit, en perdit à l'inſtant la parole : Et combien qu'il eût été ſaigné deux ou trois fois, ne l'avoit encore recouverte le lendemain. 1610.

Je ſçus auſſi ce jour par un à qui le Préſident Jeanin l'avoit conté, que l'autre Soldat accuſé d'avoir parlé de tuer le Roi & la Reine, étoit un pauvre garçon de cuiſinier, qui n'ayant plus que frire s'étoit jetté aux Gardes ; & lequel jamais n'avoit parlé à perſonne de tuer Roi ni Reine ; mais bien duquel preſſé de l'incommodité ſoldateſque auſſi bien que de celle de la cuiſine, étoit échappé quelques mauvaiſes paroles & audacieuſes aſſez ordinaires en la bouche des gens de ce métier, comme entr'autres, d'avoir dit que ſi la Reine étoit morte, nous aurions le guerre qui leur fût venue bien à point, comme à beaucoup de haires déplumez & méchans garnemens tels que cetui-ci. Pour le regard des couteaux qu'on diſoit lui avoir été trouvez ; c'étoit une guaine où il y en avoit deux de cuiſine deſquels il ſe ſervoit en ſon état de cuiſinier ; & toutefois tout Paris étoit émû & en allarme de cette nouvelle.

On me donna ce jour une fadaiſe imprimée d'un fol nommé *Viettes*, intitulée : *La Récréation mondaine, condeſcendue au voyage & retour de Monſeigneur le Prince*, qui eſt une belle & riche piéce pour la Confrairie S. Mathurin.

Ce jour même un homme d'aſſez bonne façon habillé de noir, fut pris priſonnier au Louvre à une heure après midi, accuſé d'avoir voulu attenter à la perſonne du Roi, & conduit par

1610. par trois Archers au Fort-l'Evêque, & disoit un chacun qu'il s'étoit efforcé de se tronsonner la langue.

En ce mois mourut à Paris M. de Lac Avocat en la Cour, attenué d'une longue & pénible maladie, qui étoit un tremblement universel de tous ses membres, qu'il a porté 12 ou 15 ans contre toutes les maximes de la Médecine & des Médecins; auſquels j'ai ouï assurer que jamais homme après cet accident n'avoit survêcû les 10 ans. Il étoit âgé de 63 au plus, encore qu'on lui en donnât davantage; car nous avons été compagnons. Pauget Avocat, le Président Gayan qui âgé de plus de 80 ans se voulut aller baigner, Brissonnet le Conseiller de la Grand'Chambre âgé de 68 ans & le Chauffecire la Planche.

En ce mois l'Etat de Brissonnet vendu cinquante mille livres.

L'Hôtel de Gondy donné à M. le Prince; à M. de Guise deux cens mille écus. M. d'Espernon se partit des premiers & bien à point.

Le Pere Baudouin Jesuite déguisé sous le nom du sieur Antonio Venero pris prisonnier à Heidelberg, mande à l'Archiduc, qu'à quelque prix que ce soit, soit par argent, par amis, faveur ou recommandation du Pape & des Grands même de l'Armée, qu'on ait à le délivrer, & pour cause.

Le dernier de ce mois on me donna le suivant Quatrain en forme de Prophétie, que celui qui me le bailla, assura avoir couru toutes les chambres & cabinets du Louvre, où on le trouvoit semé un mois ou deux avant la mort du Roy:

*Cinq*

1610.

*Cinq Décades & sept n'auront borné la course*
*Du grand Lyon Celtic qu'un jeune Leonceau*
*Avecque sa Lyonne ayant recours à l'Ourse*
*Fuitif de son Rival, tranchera le fuseau.*

Le Pere Fronton Jésuite dit à Casaubon qu'il n'y auroit tant d'intérêt à la mort de cent Rois, voire de tous les Rois de la Terre, qu'à la révelation d'une confession.

## AOUST.

Le Lundi 2, le Sacre du Roi arrêté au Conseil à Rheims le 25 de ce mois jour de S. Louis; remis au 4 Octobre.

Ce jour j'ai acheté un sol les imprécations & furies, qui est la traduction des Vers Latins de *N. Borbonius*, intitulée: *Diræ in parricidam*, faite par le Prévôt du Dorat, fort bien, & qui ne doit guéres au Latin dudit Bourbon.

Le Vendredi 6 *Funus Regium*, les obséques du Roi, avec l'Oraison Funébre sur la mort du Roi, prononcée en l'Eglise de Rouen par le P. François Vrevin Jésuite.

M. de Villeroy en ce tems fort mal content de la Cour & de la Reine à laquelle il refusa signer un écrit patent de quarante mille écus pour Conchine pour acheter le Gouvernement de Montdidier, Roye & Peronne, que M. de Créqui lui avoit vendu. La Reine avoit envoyé querir M. de Sully pour lui demander s'il n'y avoit point moyen de trouver cette somme sans toucher à l'argent de l'Arsenal, lui ayant répondu que non, la vérification à

la

1610. la Cour présentée est refusée, disant que c'est un bien pupillaire auquel il n'étoit loisible de toucher. Les douze cens mille écus de Puget fouettez.

Sept millions de livres tirez de l'Arsenal depuis la mort du Roi, jusques au premier Août.

En ce même tems le Chevalier Desmarais avec ses deux freres ayant querelle avec Dunes fils de feu M. d'Entragues & qu'on appelloit aussi Dunes, s'étant assignez pour se battre en la Campagne, Dunes & aussi ce Chevalier avec un autre des siens y furent tuez.

En ce même temps la Compagnie du Comte de Soissons ayant séjourné huit jours seulement à l'entour de Dreux, y fait tort de six vingt mille francs. L'avoine étant faillie, mettent leurs chevaux dans les bleds & se font traiter en Rois.

En ce même tems le Roi tout pensif ayant été interrogé du Pere Cotton ce qu'il avoit: *Je ne vous le dirai pas; car vous l'écririez tout aussitôt en Espagne.* Le Roy tanse de la Reine, le Pere Cotton s'en étant plaint, dit que c'étoit sa nourrice qui le lui avoit dit; & que tout ce qu'on disoit ici, qu'il le mandoit aussi-tôt en Espagne, dont elle cuida avoir son congé, & le Roi le sçachant dit qu'il se souvint qu'il l'avoit fait tanser par la Reine, & qu'il ne seroit pas toujours petit comme il étoit.

En même tems le Roi auquel on avoit donné un petit phaon de biche, étant aux Thuilleries & prenant plaisir de chasser après, se déroba de la Compagnie & se cacha en un buisson, dont tout le monde étoit troublé, ne sçachant

chant ce que le Roy étoit devenu. La Reine même se mit aux fenêtres : Enfin étant trouvé, Souvrai l'ayant menacé du fouet, lui dit, que s'il le lui donnoit pour cette occasion, à cause de la Reine il lui feroit toujours bonne mine, mais que jamais il ne l'aimeroit. La Reine lui dit que M. de Souvrai ne le fouetteroit pas ; mais elle, s'il lui arrivoit plus. Il promit de n'y plus retourner. 1610.

En même tems on eut nouvelles de la mort du Premier Président de Bourdeaux nommé Daphis, homme très-suffisant & digne de cette Charge. A la recommandation de M. d'Espernon fut pourvû en sa place un nommé Nemond dit de Pressac Président de la troisiéme Chambre, homme riche de quatre cens mille écus, Beau-frere de M. de Lanauve Conseiller en la Cour, & n'étoit âgé que de 35 ans. Pendant l'absence de M. le Prince il avoit été demandé par M. d'Espernon ; encore que ledit Prince en eût déja parlé pour Boissise, fit dire à M. d'Espernon, qu'il ne trouvoit pas bon qu'il entreprît sur son Gouvernement, & qu'il ne pouvoit souffrir celui-là ; qu'on y mît qui on voudroit, pourvû que ce ne fût point celui là, se souvenant que lui seul avoit empêché un don qu'il avoit obtenu.

Le Samedy 7, M. le Prince va requerir sa femme à Chantilly. Cet accord ayant été moyenné par la Reine conseillée de deux méchans hommes Rochefort & Viré, tous deux Ligueurs favorisans les Jesuites, la mene à Valeri, où la laisse, & s'en revient à Paris.

Le Dimanche 8, il y avoit un Hermite enfrocqué jusques au bout du nez, portant un

1610. Chapelet & reliques du métier au col, avec la figure d'une mort sur l'estomach, ayant une fenêtre au derriere de son habit, où il s'alloit fouettant, mais pas beaucoup; ayant un fouet à la main, auquel il y avoit des chenettes au bout & en frappant sur les épaules, comme ces Avocats quand ils jettent leurs bourlets sur les épaules tout doucement, alloit disant: *Pardonne à ce peuple leurs péchés.* Il parloit aussi de Sodome & Gomorre.

En ce tems, Georget à la Cour n'appelle le Roy que Monseigneur le Dauphin, lui porte des Moineaux. Le Roy étoit aux Thuilleries qui regardoit l'Etang; aussi-tôt qu'il avisa Georget, laissa-là tout le monde, le baise, lui saute au col, le retient près de lui, & dit à M. de Souvrai qu'il veut que le lendemain il soit habillé; ce qui fut fait.

Le Lundi 9, harangue funébre de Coiffereau sur la mort du Roy assez bien faite à comparaison de la plûpart des autres, avec des remontrances du Maître des Requêtes Pasquier à la Reine sur la conservation de cet Etat pendant la minorité du Roy.

Le Mercredy 11, j'ai achetté cinq sols la harangue funébre du Docteur Valladier sur la mort du Roy prononcée par lui à Metz le 21 Juin. Il a été autrefois de la Compagnie des Jesuites, & montre assez par son Oraison, qu'il n'a pas oublié tout ce qu'ils lui ont montré. Il étoit Vicaire Général du Cardinal de Givry en l'Evêché de Metz, sans lequel lorsque les Jesuites le chasserent de leur Compagnie, il s'alloit rendre Huguenot; mais ledit Cardinal fit tant envers le Pape, qu'il l'absolût des vœux qu'il

qu'il avoit fait aux Jesuites, & lui promet de lui faire donner de quoi vivre en l'Etat de l'Eglise. 1610.

Ledit jour on m'a donné des Vers François très-beaux sur les amours du feu Roy & de Madame la Princesse, qui contiennent une feuille d'écriture.

Le Dimanche 15 à deux heures après minuit est mort en cette Ville M. de Vic Gouverneur de Calais.

Le Mardi 17, j'ai achevé de lire l'Histoire Latine de Botterai; de laquelle je ne puis dire autre chose, sinon que *Verborum flumen ubique vidi, mentis & judicii vix guttam, sunt Nundinæ loquacitatis* de S. Augustin.

Le Jeudi 19, M. le Comte de Quaylus dit à mon gendre qu'il avoit vû mener un homme prisonnier, qui disoit avoir eu une revelation pour aller dire à la Reine qu'elle ne devoit souffrir deux religions; autrement qu'il lui en prendroit mal.

Ce jour on m'a donné la suivante recherche curieuse sur le nombre de 14 fatal au Roy defunt. Premierement, il est né 14 siécles, 14 decades & 14 ans après la Nativité de Notre-Seigneur; 2°, le premier jour qu'il a vû, a été le 14 Décembre, & le dernier le 14 May. 3°, 14 lettres en son nom; 4°, a vêcu 4 fois 14 ans, 4 fois 14 jours & 14 semaines; 5°, a été Roy, tant de France que de Navarre 14 Tréterides; 6°, fut blessé par Jean Châtel 14 jours après le 14 Decembre en l'année 94; entre lequel tems & celui de sa mort n'y a que 14 ans, 14 mois & 14 fois 5 jours; 7°. 14 jours après le 13 Février qui est le 27 dudit mois en l'année 94 fut

1610. sacré à Chartres ; 8°, le 14 Mars gagna la bataille d'Ivri ; 9°, Monseigneur le Dauphin naquit 14 jours après, le 14 Septembre ; fut baptisé le 14 Aoust ; 10°, le Roy fut tué le 14 Mai, 14 siécles, 14 olympiades ou lustres après l'Incarnation ; 11°, ce fut 2 fois 14 heures après que la Reine entra en pompe royale en l'Eglise S. Denys pour y être couronnée ; 12°, Ravaillac fut exécuté 14 jours après la mort du Roy en l'année 1610 ; laquelle se divise justement par 14 ; car 115 fois 14 font 1610.

Le Samedi 21, M. le Président de Verdun, Premier Président de Toloſe arriva à Paris, accompagné de bien cent chevaux, & 10 ou 12 carrosses. Loge à l'Hôtel de Roquelaure.

Le 21, le Roy assit la premiere pierre du nouveau College qui se fait à Cambray. M. de Sully lui présenta une truelle d'argent avec laquelle il massonna ladite pierre, & y mit quatre médailles d'or & deux d'argent où son portrait étoit.

Le Dimanche 29 Aoust, le Roy fut aux Cordeliers voir sa Bibliothéque où se trouva Casaubon avec le Pere Cotton, qui conférerent de la religion. Le Roy voulut dîner au Refectoire, où il vit dîner les Moines, & prit longtems plaisir à les voir briffer, s'enquerant des raisons, pourquoi & comment.

## OCTOBRE.

Le Samedi 2, le Roy partit pour aller à Rheims pour son Sacre. M. le Prince seul fait Chevalier du S. Esprit. Le Cardinal de Joyeuse

se pour la prééminence Ecclésiastique & préséance le refuse. 1610.

Le Dimanche 17 le Sacre. Requête presentée à la Cour par les Jesuites pour le rétablissement de leur Collége ; opposition du Recteur à icelle. Ordonné que la cause se plaideroit.

M. le Prince & le Comte de Soissons d'accord.

## NOVEMBRE.

Le Jeudi 18 Novembre, la cause des Jesuites étant prête d'être plaidée, est remise à huitaine, qui venoit au Vendredi 26, pour ce que le Jeudi étoit la Fête Sainte Catherine : Elle est empêchée par la Reine, & cependant Arrêt sage & notable donné ce jour contre le Livre de Bellarmin [35] *de la puissance du Pape.*

Un Libraire nommé Joualin pris pour l'Anti-Cotton, condamné au Châtelet à faire amande honorable. En ayant appellé à la Cour au rapport de M. Mesnard, Conseiller, est absous.

Le Samedi 27, M. le Premier Président averti que les Ecclesiastiques assistez du Nonce & de

35 *Contre le Livre de Bellarmin*] Ce livre est une réponse que le Cardinal de Bellarmin fait à *Barclay* qui avoit donné au public un livre contre ce Cardinal, intitulé : *Barclayus de potestate Papæ.* Ce Cardinal donnoit au Pape une puissance temporelle sur les Empereurs, les Rois, les Princes Souverains ; Barclay au contraire démontroit que les Papes n'avoient aucune puissance temporelle sur les Princes seculiers & temporels ; que les choses spirituelles leur avoient été seulement commises, & ne devoient user d'autres peines, que des peines spirituelles, ni ne pouvoient démettre & déposer les

1610. de M. de Paris, vouloient s'assembler pour défendre de publier & imprimer l'Arrêt, mande à M. Servin qu'il eût à le faire dépêcher vîtement; ce qu'il fit, & en fit imprimer tout aussi-tôt en placard une grande quantité, & en livre de demie-feuille tout plein.

Le Mardi M. le Premier Président mandé par la Reine, sur ce que M. le Nonce menaçoit de s'en aller, parla vertueusement en presence des Princes, dit que ce Livre est une canonisation du dernier malheur advenu; & que si le feu Roy eût vêcu, on n'eût osé penser seulement à lui faire voir la lumiere, qu'il étoit méchant & détestable, & si les propositions y contenues avoient lieu, que la Reine ne seroit plus Reine ni Regente, ni vous Messieurs les Princes, n'êtes plus Princes du Sang; que de lui il n'y avoit intérêt que pour le lieu qu'il tenoit, auquel il étoit obligé de rendre la justice & maintenir l'autorité des Rois. A quoi la Reine ayant repliqué qu'on advisât de contenter le Nonce & ne mécontenter point le Pape, M. le Premier

Rois & les Princes Souverains, pour quelque occasion que ce soit. † Le livre de Bellarmin ayant paru en France, Monsieur *Servin* Premier Advocat du Roy, assisté de Mr. *Duret* Premier Substitut de M. le Premier Président, le defererent à la Cour, avec les notes de ce qu'il avoit de contraire aux Puissances ordonnées & établies de Dieu. Sur quoi après le sçavant discours que M. *Servin* eût fait à la Cour, il fut défendu par Arrêt, de recevoir, tenir, imprimer, ni exposer en vente sous peine de crime de Léze-Majesté,

† *Mercure Fran. T. II. p. 24.*

Premier Président dit qu'il falloit sçavoir si le Pape avouoit le Livre, ce qu'il ne pensoit pas; toutefois si tant étoit que la Cour, pourvû qu'on ne lui liât point les mains, sçavoir bien ce qu'elle avoit à faire. M. le Chancelier dit, qu'il falloit apporter de l'accommodation en cette affaire. Il ne se peut, dit M. le Premier Président, de moi, je ne m'accommode que de la volonté du Roy, Monsieur, & m'étonne de vous qui avez été de la Compagnie, & qui sçavez que c'est de l'autorité d'une Cour, comme vous ne la souteniez point autrement. 1610.

Le Nonce fait imprimer l'Arrêt du Conseil d'Etat. Les copies saisies par le Procureur Général, dont il se plaint, disant qu'il en vouloit envoyer aux Pays-Bas, en Savoye, en Portugal, & par tout, le Procureur Général dit, que c'est pourquoi il est bien aise de l'avoir fait saisir.

En ce mois Saint Germain & Losse par Arrêt du Conseil d'Etat, furent condamnez à être exécutez en effigie; l'Arrêt surfis à cause de la composition qu'ils promirent faire.

Le dernier jour de Novembre il y eut Arrêt donné au Conseil d'Etat, par lequel il fut dit que la publication de l'Arrêt de la Cour touchant le Nonce en ayant fait de grandes plaintes, le Roy suivant l'affection de ses prédécesseurs vers le Saint Siége, en fit surseoir l'exécution.

jesté, ledit Livre, contenant des propositions contraires à l'indépendance que l'autorité Royale a de toute autre Puissance, que de celle de Dieu †; mais



† *Hist. de Marie de Medicis, Tom. I. p. 83.*

1610. chant le Livre de Bellarmin, surseoiroit jusques à ce que le Roy en eût autrement ordonné, signifié ledit jour au Procureur Général.

Défenses ce jour à ceux de Charanton, de vendre plus audit Charanton aucuns Livres ni d'Etat ni d'autres; mais ils les vendoient sous le manteau.

## DECEMBRE.

Le Samedi 4, le Lieutenant Criminel saisit tout ce qu'il trouva en l'Imprimerie de Carroy, qui avoit déja eu le fouet pour le Livre du Breton, de ces petits Libelles diffamatoires qui courent, le Tocsin, l'Anticotton [36] & d'autres, & la copie d'une lettre du Pays-Bas contre les Jesuites, dont la plûpart n'étoient encore achevés d'imprimer; ledit Carroy s'étant absenté, on laissa garnison en sa maison. Interdiction au Lieutenant Criminel d'en connoître.

Un Sorboniste nommé David qui prêchoit l'Avent

[36] *L'Anticotton & autres.* ] C'est le titre d'un livre qu'on a imputé pendant quelque tems au Ministre Pierre *du Moulin.* La doctrine de *Mariana* qui enseigne que dans certaines occasions il est permis de tuer les Rois, donna occasion à cet écrit. Ce livre ayant été porté en France, on fit un extrait de quelques propositions séditieuses qu'on y avoit trouvé, lesquelles on présenta au Roy Henry IV. § Sa Majesté les ayant lûes, fit appeller le P. Cotton, & lui demanda s'il approuvoit cette doctrine, il repondit

§ *Bayle, sur le mot Mariana.*

l'Avent à Saint Benoît, au commencement de son sermon, disoit: Nous prierons Dieu pour la personne de Notre Saint Pere le Pape, pour celle de notre Roy très-Chrétien Louis XIII, & pour celle de la Reine Regente sa mere, pour Messieurs de la Cour de Parlement & tous les bons François. 1610.

Le Samedi 11 M. d'Espernon tire la barbe à un Archer des Gardes, qui ne le vouloit laisser entrer au Louvre.

Le Vendredi 17, M. le Prince de Condé sortit de cette Ville mal content & sans dire adieu à la Reine, s'en alla en sa maison de Valeri, d'où il revint à Paris le Mercredi 29, & le lendemain se trouva à la reception de l'Amiral de France à la Cour de Duc & Pair, avec le Connétable, Sully & autres. Dolé fut son Avocat.

Depuis le premier Septembre jusques au dernier jour de cet an, sont morts à Paris de ma connoissance seulement, Foüet Maître de mes enfans, Darsi Maître des Comptes, gendre de M. Gueffier Avocat du Roy au Châtelet,

pondit qu'il ne l'approuvoit pas. Alors le Roy lui commanda d'écrire contre; mais il s'en excusa sur divers prétextes. Ce grand Roy étant mort, & voiant que la Société des Jesuites étoit accusée que le scélérat *Ravaillac* avoit suivi par son attentat cette doctrine, il donna au Public un Traité sous le titre de *Lettre déclaratoire de la doctrine des Jesuites*, dans lequel il soutint que la Société n'a point approuvé ce livre, & qu'au contraire elle l'a condamné dans une Congregation Provinciale tenue à Paris en 1606, approuvée par le Pere Claude *Aquaviva* leur Général; & quoique ce livre eût été approuvé par

1610. let, Marcilly, l'Argentier, le Doyen Seguier, Monmagni Maître des Requêtes, Madame la Chanceliere, Dumont beau-frere de Regnard, Mesdemoiselles l'Intendante Arnault & la Controlleuse sa sœur, Lozon Conseiller en la Cour, Godard Conseiller, la fille du Camus Notaire de feu mon pere nouvellement mariée, Madame Raval mere de la femme d'Aumont Procureur en la Cour, le Bailleur, l'Auditeur Buiet, Mademoiselle Lardet, Luffon le Medecin, Biran fils de Roquelaure, la Comtesse de Grammont empoisonnée, ainsi qu'on disoit par son mari, deux Chandeliers en un même jour, l'un en la rue S. Jacques, & l'autre près S. Hilaire; l'un se nommoit la Fosse, & l'autre Perrier, Doujat Conseiller en la Cour des Aydes, Sainte Marie, l'Avocat Général du Roy à Toulouse nommé Cahomel, Charbonnier Auditeur des Comptes, Loysel Conseiller, gendre du Président Bailli, la Villeneuve Maître des Comptes. du Haillan, Marchand Constructeur du Pont Marchand, Champion

par quelques Recteurs de la Compagnie; on ne devoit pas conclure que ce fût la doctrine de toute la Société, puisque leur Général avoit commandé que tous les exemplaires de ce livre fussent supprimés comme très-pernicieux, que tous les Jesuites reconnoissoient la vérité de la doctrine du Decret du Concile de Constance, portée en la session XV, & soutenoient par tout que la Déclaration faite en Sorbonne en l'an 1413 & celle du 4 de Juin de la presente année, devoient être reçues & tenues inviolables de tous les Chrétiens.

Contre cet écrit, il en parut quelque tems après un autre, sous le titre d'*Anticotton*, qui prétendoit prouver

pion Marchand de soye, demeurant en la rue au Feure à Paris vis-à-vis la petite porte Saint Innocent, lequel se rompit le col en travaillant en son jardin, qui étoit fort beau & de profit, pour être singulier en Simples, dont il faisoit des bouquets & les vendoit bien cherement aux Dames & Demoiselles de Paris & à leurs serviteurs, & y en avoit tel qu'il vendoit dix ou douze écus.

JANVIER.

prouver que la doctrine de *Mariana* est la doctrine des Jesuites. ¶ C'est ce Livre avec quelques autres libelles diffamatoires, qui fut saisi par le Lieutenant Criminel dans l'Imprimerie de *Carroi*; quelques jours auparavant, *Joualin* Libraire fut pour le même fait condamné pas Sentence du Châtelet, à faire amende honorable; mais en ayant appellé à la Cour du Parlement, il fut renvoyé absous au rapport de M. *Mesnard*. On se plaignoit alors de ce que les libelles diffamatoires des Jesuites sembloient être autorisés, & qu'on ne recherchoit que ceux qu'on écrivoit contre eux.

¶ *Mem. pour l'Hist. de France, T. II. p. 352.*

## JANVIER.

1611. LE Samedi premier, le Roy en l'Eglise Saint Louis des Jesuites, ouït le Sermon du Pere Binet duquel le Pere Cotton avoit fait fête à Sa Majesté & à M. de Souvrai. Mais il ne fit rien qui vaille, & se mettant sur les louanges de S. Louis, descendit finalement à celles du feu Roy, qui leur avoit donné son cœur, parla contre les invectives faites contre eux, esperoit que cetui-ci leur donneroit aussi le sien, & mille autres fadaises, dont M. de Souvrai dit au Pere Cotton, qu'il n'avoit rien dit qui vaille.

Le Mardi 5 à quatre heures du matin, fut marié le Duc de Guise avec Madame de Montpensier par M. le Cardinal de Joyeuse dans la Chapelle de l'Hôtel de Montpensier. Au sortir de la Messe coucherent ensemble, & puis s'en alla ledit Duc de Guise dîner à l'Hôtel de Guise.

Le Lundi 10, arriva M. de Bouillon à Paris.

Le Mardi, Mercredi & Jeudi, remuemens au Louvre pour Mademoiselle de Montpensier promise au Duc d'Orléans, que la Reine avoit accordé nonobstant le contrat qui en avoit été fait par le Roy à M. le Comte de Soissons pour le Comte d'Anguien son fils, à quoi s'opposoient le Cardinal de Joyeuse, d'Espernon & la plûpart des Princes & Seigneurs de la Cour.

Le Vendredi l'accord fait. M. de Guise fort bien assisté & mieux que le Comte de Soissons, même des Huguenots, & de M. de Bouillon entre autres.

M.

M. de Sully demande son congé avec recompense d'un Etat de Maréchal de France & cent mille écus. 1611.

Bruit de Geneve investi. Le Samedi 15, secours de six mille hommes de guerre accordé au Conseil. La Noue partit en poste pour s'y en aller.

Ledit jour 15, fut empriſonnée une Demoiselle qui étoit à la Reine Marguerite, pour avoir dit & soutenu que le Duc d'Espernon étoit un des principaux Auteurs de la mort du feu Roy, avec la Marquise de Verneuil, Mademoiselle du Tillet & autres. Elle se nommoit Comant.

Le 24 de ce mois M. de Sully hors l'Arsenal. Bruit qu'il a le Brevet expédié d'un Etat de Maréchal de France avec tant de mille écus de récompense. Se démet volontairement de l'administration des Finances, *tanquam è ſpecula prævidens tempeſtatem futuram.*

Le Mardi 25, les Chambres assemblées sur le fait de la Demoiselle Comant, plusieurs prises de corps décernées. La du Tillet a un ajournement personnel à la Cour, la Villiers Hotteman & la Présidente S. André.

Le Lundi 24, le Duc d'Espernon étant en la Gallerie des Merciers, amusant à marchander des Livres, envoye querir le Président Seguier, avec lequel il demeura longtems enfermé dans une des Chambres du Palais.

Divrai Greffier de la Cour. Rousseau avertit Mrs. de la Cour que ladite Demoiselle Comant lui avoit dit que s'étant confessée aux Jesuites auſquels elle l'avoit dit, ils lui avoient enchargé de n'en point parler. Elle dépose entre autres choses, qu'ayant adressé des lettres à la

1611. la Reine peu après la mort du Roy, où tout le dessein étoit découvert, la Reine voyant que c'étoit la Verneuil, du nom de laquelle elle s'étoit servie, jetta la lettre dans le feu.

Le Dimanche 30, la Marquise de Verneuil sur M. le Premier Président, fut interrogée du fait depuis une heure après dîner jusqu'à cinq heures du soir.

## FEVRIER.

Le Mercredi 2, un Conseiller d'Eglise en la Cour du Parlement nommé Ray, prêcha à S. Severin, ce que Messieurs de la Cour ne trouverent bon.

Le Samedi 5, M. de Sully sort de Paris, rend le Brevet de cent mille écus. Madame de Sully lui reproche sa hauteſſe & fierté. Il lui dit que de la fille d'un petit Chicaneur & Solliciteur, il l'avoit fait Ducheſſe. Arnaud prend congé.

Mareſcot arrive, apporte de Florence la Généalogie du sieur de Conchine, qu'on appelle le Marquis d'Ancre, qui étoit fils d'un Secretaire du Duc de Florence, lequel on a vû en cette Ville mandier ſes repas, n'avoir de quoi acheter de ſouliers, même ſur le ſieur Baltazar qu'il attendoit ſouvent juſques à une & deux heures, n'ayant de quoi dîner; ſa femme étoit fille d'un Menuiſier, & l'Abbé de Marmouſtier ſon fils, on l'a vû ſervir à Florence pour enterrer les morts.

Le Dimanche 6, querelle entre le Vicomte de Rabac & la Chaſteigneraie. Meſſieurs le Grand & d'Eſpernon mêlés. La Chaſteigneraie

à la Bastille. La Reine quitta son dîner pour les mettre d'accord. 1611.

Le Dimanche 13 qui étoit le Dimanche Gras, M. de Sully qui de Rosni étoit revenu à Paris il y avoit trois ou quatre jours, ayant rencontré par la Ville des Masques, les fit bien battre. Point de balets, peu de mariages, point de bois à Paris, tout cher, tout morfondu, de même la saison.

En ce tems M. d'Espernon étant allé trouver M. le P. Président, lui demanda ce qu'il pensoit de l'affaire de la Demoiselle Comant & comme il en alloit. Je ne suis pas votre Rapporteur, lui répondit-il, pour vous le dire; auquel M. d'Espernon ayant repliqué qu'il l'étoit venu voir pour le prier de lui en vouloir dire comme son ami. Je n'ai point d'amis, lui répondit le Premier Président. Je vois que vous y apportez de la passion, dit M. d'Espernon, mais je ne m'en soucie, ni ne vous en veux recuser; car je vous défie d'y faire tout ce que vous pourrez, la Justice sera toujours pour moi. Je l'ai, dit M. le Premier Président, toujours rendue & vous la rendrai, & quant à me recuser, vous ne pouvez. S'en étant plaint à la Reine, elle le lui envoya dire par un de ses Gens. Vous direz, dit-il, à la Reine, qu'il y a 50 ans que j'ai l'honneur d'être Juge en la Cour Souveraine des Pairs de ce Royaume; mais je n'ai vu encore aucun Seigneur de quelque qualité qu'il fût, ni Pair, ni Duc accusé comme M. d'Espernon, qui vînt pour se justifier avec une épée à son côté, botté & éperonné. Ayant entendu la conclusion des Gens du Roy conforme au vouloir de la Reine, qui se rapportoient

à

1611. à celles des Aréopagites, qui remettoient à cent ans une cause où ils trouvoient de la difficulté, il ne put tenir de s'écrier qu'il regrettoit n'être mort il y avoit dix ans, pour ne point voir les injustices qui se commettoient aujourd'hui par tout.

La peste à Basle très-grande & furieuse, emporte entre autres hommes doctes, Grinæus & Constans Ministre.

David Bachelier en Théologie empêché par M. de Paris de prêcher le Carême à S. Barthelemi, où il avoit été arrêté & désigné. Le Curé prend sa place, & appelle les Jesuites ses nouveaux Prophêtes agraphez & y prêche: David en appelle comme d'abus. L'Evêque de Paris prétendoit qu'il avoit prêché quelque chose mal à propos, *id est*, contre les Jesuites, & arrive que le Premier Président s'en étoit mêlé, disant sur ce que les fauteurs desdits Jesuites l'avoient voulu empêcher, qu'il vouloit qu'il y prêchât. Il avoit dit prêchant à S. Innocent, que puisqu'on avoit permis aux Jesuites d'emporter le cœur du Roy, qu'il falloit qu'ils rapportassent la dent de Chastel: Et dans l'Eglise S. Etienne du Mont, taxant le P. Gonthier, qu'il n'avoit point touché 200 écus pour en conter ni poursuivre l'appointement d'un plat à dix francs par jour.

Le Jeudy 17, le Pere Cotton fait dire aux Prédicateurs par les Paroisses, qu'il prêchera à 2 heures après midi au Louvre. On disoit qu'il devoit faire afficher par les Carrefours cet avis, comme on fait ceux des Charlatans & Comédiens.

MARS.

Le Samedi 5, Arrêt donné par la Cour où M. le Premier Président se trouva, touchant la Demoiselle & autres prisonniers pour l'assassinat du feu Roy, par lequel il fut dit qu'il en seroit plus amplement informé sur ce fait; & cependant les prisons ouvertes à ceux qui pour cette cause y étoient détenus.

Le Dimanche 6, David cherché & cruellement persécuté par M. de Paris, s'étant jetté aux pieds de la Reine regnante pour la supplier lui vouloir faire justice par M. le Chancelier de l'Evêque de Paris son ennemi mortel & capital, la Reine lui ayant répondu qu'elle lui en parleroit, dit à M. le Chancelier, n'ayant bien entendu ce que lui avoit dit l'autre, comme il est à présupposer, que ledit David se plaignoit qu'il s'étoit déclaré son ennemi capital; tellement qu'au lieu d'amander son marché, il l'empire.

Le Mardi 8, M. de la Noue écrit ici, & à M. de Bouillon entre autres, qu'il ne s'amuse pas aux bruits qu'on fait courir à dessein, & que pour cersain, Genéve doit être assiégé.

Le Mercredi 16, fut défendu le livre du Jesuite Sanchez *de Matrimonio*. J'étois sur Perier quand le Commissaire Langlois y vint. L'Ordonnance portoit *pour être le livre abominable & la lecture d'icelui mauvaise & pernicieuse.*

Le Lundi 25, M. Turquet me donna la lettre qu'il écrivoit à son fils, sur ce qu'on lui vou-

1611. loit faire abjurer sa Religion au moyen d'un livre que du Perron frere du Cardinal lui avoit baillé. Ledit jour M. de Bouillon sortit de cette ville pour aller à Sedan ; le Président Jeannin l'étant allé trouver le jour de devant pour lui faire signer la promesse qu'il lui avoit faite de revenir trouver leurs Majestez dans trois semaines.

Le Mercredi 23, le Roy & la Reine partirent pour aller à Fontainebleau. La Reine avant que partir nous donna un Premier Président qui étoit Verdun. Ses lettres furent scellées à neuf heures du matin.

*Il primo Heretico, il secundo cattivo, il terzo ne conosco.* Lettre du Pape à la Reine sur les trois Contendans à l'Etat de Premier Président, de Thou, Jambeville & Verdun.

La femme du Président de Verdun, fille de Jean le Guay Marchand de drap de soye, qui fourniſſoit tout plein de bonnes Maisons de Paris, entre autres celles des Monthelons, & a fourni long tems la nôtre.

M. de Bouillon avant que partir de cette Ville étoit allé trouver la Reine, qui lui avoit montré des lettres de M. le Prince de Condé qu'elle lui chargea de porter au Président de Thou, M. de Bouillon les lui montra & lui dit qu'il ne falloit jamais se courroucer contre son ventre ni contre son Maître. La Reine lui bailloit permission de se défaire de son Etat à qui bon lui sembleroit, & de prendre telles finances qu'il voudroit, qu'il nommât qui bon lui sembleroit, qu'elle l'approuveroit. Conchine fut chez lui de la part de la Reine, disant qu'elle

le desiroit le voir & lui parler; mais il n'y voulut aller, disant que la Reine l'avoit trop mépriſé, navré & ulcéré jusques au fonds du cœur. Conchine y retourna & lui dit qu'il n'y venoit de la part de la Reine; mais comme son ami, qu'il lui conseilloit d'aller trouver Sa Majesté. Il lui répondit que le conseil en étoit tout pris, qu'elle l'avoit trop maltraité pour y aller. A quoi ledit Conchine répondit que c'étoient paroles de Philosophe. J'en aurois besoin d'un bon, dit-il, vû ce qu'on m'a fait, & n'y voulut aller. *Non lo faro mai*, dit la Reine à ceux qui lui parloient du Président de Thou. 1611.

L'Etat de Premier Président revient à M. de Verdun à trois cens mille livres, lequel en a payé cinquante mille livres comptant, qu'on disoit que d'Argouge & Cennami avoient fourni tout en monnoye blanche; M. de Harlay n'ayant voulu prendre de l'or qu'au taux du Roy, ayant refusé un sac desdits cinquante mille francs en sols, M. de Ligni lui bailla sa promesse & cinquante mille livres, le Comte de Beaumont, le Baron de Rochefort & autres ayant eu leurs épingles, & le Vendredi premier d'Avril, sur quelque pointille de sa procuration ayant tiré de lui & de sa bourse dix mille francs.

## AVRIL.

Le Mercredi 6, mourut à Paris la Comtesse de la Roche, & le lendemain mourut la Comtesse de Saulx.

Le Vendredi 8, mourut G. Gitton, Lecteur du Roy, lequel en mourant, dit ces paroles:

1611. *Valete amici, valete superstites mortalitatis immemores.*

Le Samedi 9, le Président Verdun fit le serment à la Cour de Premier Président, fit une harangue courte, à laquelle le Président Blancmenil répondit aussi brievement, dit qu'il étoit & seroit à jamais très-humble Serviteur de la Cour; que les anciens d'icelle il les traiteroit & honoreroit comme ses pères, ses compagnons & contemporains comme ses freres, & les plus jeunes comme ses amis. Il en sortit entre le Président Blancmesnil & le Président Molé. Le Président Seguier y étoit aussi.

Le Lundi 11, le Premier Président de Verdun fit l'ouverture du Parlement, ne fit rien qui vaille, allégua force Grec & Latin, qui étoit une enchaînure de lieux communs. L'Avocat du Roy Lebret triompha.

Le Mardi 12, le Premier Président fit trois actions célébres. La premiere fit faire un grand silence en l'Audience, après avoir tansé les Huissiers, infirma la Sentence du Lieutenant-Civil, avec défenses de ne plus s'en mêler.

Quarante-sept Brelans à Paris autorisés, publics & célébres, dont le Lieutenant-Civil touche tous les jours de chacun une pistolle. Ce sont 47 pistolles. Le Premier Président dit que le Lieutenant-Civil & le Procureur du Roy au Châtelet font grande chere aux dépens des Bourgeois de Paris, & si ne leur en coute-t'il rien; car ils n'achetent point la chair, mais s'ils en veulent doresnavant manger, ils l'acheteront, ou ils n'en auront point.

Le Mercedi la Mercuriale. La Sorbonne ce jour

jour va saluer M. le Premier Président, lequel 1611.
leur promet de les entretenir en leurs privileges & les défendre envers & contre tous, même contre les Jesuites.

Le Jeudi 14, mande les Ministres qui y allerent tous trois, il s'offrit fort à eux, leur promit justice, s'ils avoient quelques plaintes à lui faire, qu'ils le pouvoient faire librement, voulans sçavoir leurs noms & surnoms, d'où ils étoient, qu'il les maintiendroit en leur Edit. Un d'entre eux lui dit qu'ils avoient à se plaindre de quelques Colporteurs de cette Ville qui alloient crians contre eux par la Ville des singeries & libelles diffamatoires, qui encore qu'ils fussent notoirement faux, ne laissoient pourtant d'émouvoir le peuple & l'animer contre eux, qu'ils avoient donné ordre qu'à Charenton on n'en publiât plus; dit qu'il y donneroit ordre, les pria de l'aller voir, que sa porte leur seroit ouverte jour & nuit.

Il y a, dit-il, trois ou quatre Clercs de Procureurs du Palais que je veux faire pendre, lesquels se vantent d'être riches de quarante ou cinquante mille écus, Bigot, Tardif & Rigomier trois des anciens. Dit à M. de Villemereau, Conseiller à la Cour, qu'il y en avoit qui parloient de la publication du Concile de Trente, qu'il perdroit la vie avant que d'y consentir; & pour le regard du différend de M. de Paris avec ceux de la Cour & de ses appellations comme d'abus, qu'il y consentiroit aussi peu, & qu'il se montreroit plus roide en cette affaire, que n'étoit son Prédécesseur.

Le Mercredi 20, ledit Premier Président re-

1611. vint de Fontainebleau. La Police de Paris ôtée au Lieutenant-Civil, mise entre les mains dudit sieur Premier Président.

Bruit de la mort en ces jours de Sigongne Gouverneur de Dieppe. Son Gouvernement donné par la Reine à Villars-Oudan Ligueur parfait. M. de la Curée bon Serviteur du Roy, refusé. On ne trouva de quoi faire enterrer Sigongne.

Le Dimanche 27, le P. Gonthier dans l'Eglise S. Louis des Jesuites, prêche séditieusement, scandalise autant & plus les Catholiques que les autres, dit que l'assemblée de quatre Pelez veulent ici donner la loi à la Reine, qu'il n'y en a pas pour un dejeuner, émeut le Peuple manifestement à sédition.

M. de la Mirande le Jeudi 21 va trouver le Premier Président revenu nouvellement de Fontainebleau lui en fait des plaintes, y trouve le P. Cotton avec un autre qui étoient là venus pour prevenir cette accusation, dit que le Pere Gonthier s'étoit à la vérité un peu oublié; qu'il se laissoit aisément échapper, & que le zéle & la promptitude l'emportoient de ce côté là, plus qu'ne faisoit quelque malice ou mauvais dessein.

Le lendemain le Pere Gonthier mandé dudit Premier Président accompagné du Pere Cotton & du Général de leur Compagnie allerent trouver ledit Premier Président, qui leur en fit une griéve & verte reprimande, disant que s'il retournoit plus, il lui en feroit connoître & amander la faute; & qu'eux tous en général s'ils s'ingeroient doresenavant de parler ou prêcher

en

en façon quelconque de l'Etat, qu'il les épargneroit moins encore que les autres. 1611.

Le Dimanche 24, mourut du Hamel l'Avocat âgé de 98 ans, homme de bien & de mes amis.

M. le Premier Préſident ayant envoyé dire au Lieutenant-Civil qu'il eût à lui mettre entre ſes mains les Regiſtres de la Police de Paris, ayant fait refus & réponſe qu'il ne les pouvoit pas envoyer, & que tels Titres ne ſe tranſportoient point d'où ils étoient, il lui envoya dire qu'il ne lui avoit pas dit qu'il les envoyât, mais qu'il les lui apportât.

Le Mardi 26 de ce mois, Reglemens publiez par la Ville ſur les chairs de la Boucherie, la chandelle & autres denrées, que chacun ſe plaignoit être rencheries preſque de moitié depuis que le Jay avoit été Lieutenant Civil. Les bouchers crient de ce qu'ils ont baillé de bon argent & puis on ſe mocque d'eux.

Le Samedi dernier de ce mois le livre d'Auguſtin ayant été mis entre les mains de l'Avocat Servin par A. Perier qui en avoit reçu deux par la voye de Francfort, fut porté à la Cour.

## MAY.

Un Prêtre ayant vendu à un Soldat un anneau, dont ils firent le prix en préſence de l'Orfévre même, auſſi-tôt que le Soldat l'eût achetté, il lui prit comme une démangeaiſon par tout & une envie de tuer le Roy. De fait il alla trouver ſon Orfévre, le pria de lui demonter ſon anneau, pour voir ce qu'il pourroit y

1611. avoir dedans. L'Orfévre tout étonné lui demande la raiſon pourquoi : il lui dit que depuis qu'il avoit acheté cet anneau d'un Prêtre, qu'il n'avoit ocques puis vû, il lui étoit pris une envie de faire un mauvais coup, & enfin preſſé par l'Orfévre, lui dit que c'étoit de tuer le Roy. L'Orfévre ayant fait venir de ſes voiſins pour témoins, fait ſaiſir le Soldat, qu'on conſtitua priſonnier, le Prêtre ne comparoiſſant plus il y avoit long-tems.

Le Lundi 13, un Sorcier à Brevane deux lieues de Cronne, jetta un ſort ſur les vignes, ſur leſquelles la gelée n'ayant point paſſé, furent à l'inſtant gelées & gâtées, & fut pris priſonnier par le Prevôt.

Le 29, émotion du peuple contre ceux de la Religion, enterrant un enfant à la Trinité. Le Premier Préſident en promit juſtice.

Le Dimanche 15, un Jacobin nommé le Maltois, diſputa ſes Théſes adreſſées au Nonce, qui furent les premieres, & diſcontinuées juſques au Vendredi 28, veille de la Trinité, qu'on leur fit défenſes de par Meſſieurs du Conſeil & de la Cour, de plus diſputer.

Depuis ce 15 juſques au 20, on ne diſputa point, pour ce que tous n'étoient pas arrivez. Le 20 on recommença & continua-t-on juſqu'au dernier du mois, qui étoit le Mardi, ſans interruption que de deux jours à cauſe des Théſes, *An Papa ſuper Concilium, aut Concilium ſuper Papam.* Richer Grand-Maître du Cardinal & Syndic de la Sorbonne s'oppoſe à ces diſputes. Le Préſident d'Oſambrai auſſi, qui parla pour les libertez de l'Egliſe Gallicane.

Défenſes

Défenses par la Cour de les disputer. Le Nonce en fougue s'altere. 1611.

Le Dimanche de la Pentecôte, le Roy & la Reine s'y trouverent. L'Abbé du Bois disputa, & par ses crieries étonna tout le monde, dit à un Espagnol qui avoit fort loué le Roy, qu'il louoit Dieu de ce que le S. Esprit étoit descendu sur lui; pour ce que ceux de sa Nation n'avoient guéres accoutumé de louer les Rois. Le petit Roy cracque des mains comme les autres.

Le Lundi 30 May, le Roy & la Reine s'en allerent à Fontainebleau.

Mercredi 1, M. le Premier Président fut au Chancelier demander, ainsi qu'on disoit, le S. Esprit pour l'affaire de la Trinité, dont on disoit que ledit Chancelier, avoit dit qu'il en falloit faire justice, ou pour le moins le semblant.

M. le Prince va en son Gouvernement de Guyenne. On disoit que le plus beau Gouvernement pour lui étoit celui du Roy & de la Cour, fait Catholique la mere de Rochefort. L'amitié qu'il porte audit de Rochefort merveilleuse.

M. d'Espernon à Angoulême. On donne avis à ceux de la Rochelle de se garder de lui.

Le Samedi 14 May, jour du bout de l'an du feu Roy, on reçut un avis de Messieurs Bongars & Ansel, datté de Heildeberg du 4 de ce mois, contenant les particularitez suivantes.

Vous sçavez que l'Empereur s'étant opposé au Couronnement de Mathias ne dispute plus que de sa retraite & de son entretenement avec quelque apparence d'honneur. Les Etats se maintiennent résolus, & la plûpart crient

1611. crient aux oreilles de Mathias que toutes ouvertures de reconciliation, ſont autant de piéges pour l'attraper. Le Baron Chragimbert eſt paſſé à Francfort venant de viſiter les Electeurs Eccléſiſtiques, & allant vers Caſſel trouver M. le Landgrave de la part du Roy Matthias. Les Ambaſſadeurs de Sileſie, deſquels eſt Chef un Prince des Ligues, ſont arrivez à Prague avec 24 carroſſes & 100 chevaux. On a trouvé au Chapelain de l'Empereur deux diables enfermez dans deux verres & un chien noir qu'il avoit baptiſé & nommé Matthias.

Les Etats de Bohême ne veulent traiter avec l'Empereur par Entremetteurs ni par Ecrits, mais bouche à bouche. Thuiſſet & Enagnez, ſont envoyez vers les Catholiques; un autre qui eſt Lutherien vers Saxe & ceux de delà. De Hanau ce dernier Avril.

Annibal comme Vice-Chancelier de l'Empereur & premier Secretaire a eu la gehenne à trois fois & lui a-t-on arraché le deſſous des aiſſelles avec tenailles. Le Chancelier de Lupolde eſt traité de même pour lui faire confeſſer les deſſeins de ſon Maître, les Etats ne s'étant voulu contenter des articles qu'il leur avoit donnés.

Le Marquis de Brandebourg, le Duc de Saxe & celui de Neubourg ſont d'accord de la ſucceſſion de Juliers & de Cleves, à quoi a fort travaillé Monſeigneur le Landgrave Maurice, qui s'en va en ſes Duchez faire exécuter la Tranſaction faite entre eux.

L'Archiduc Leopold & partie de ſes Capitaines ſont retirez à Paſſau, tâchent de ſe reconcilier

concilier. Leurs gens de guerre qui ſont à Budenic commencent à s'écouler & débander depuis qu'ils ont vû qu'ils étoient mis au Ban Impérial & que le Duc de Baviere a pris le parti de Matthias. 1611.

Le Roy Matthias demande ſecours aux trois Etats de Hongrie ; ce qui fait croire qu'il ſe pourra tenir une aſſemblée : en ce ſujet nous avons encore nos gens de guerre ſur les Confins commandez par le Comte Jean de Naſſau. Nous attendons au premier jour ici le Prince d'Anhalt.

*Autres avis du même jour quatre May, de Marſeille.*

Pour nouvelles de ce Pays, il ne ſe parle maintenant ici que de ſorcellerie qu'on a découvert par le moyen de deux jeunes filles qui ſe ſont venues rendre à la main de Juſtice, leſquelles ſont poſſedées du Diable, étant ſorcieres & en ont découvert pluſieurs, entre autre un Me. Loys Chanoine de l'Egliſe appellée N. D. des Accules, qui s'eſt trouvé le plus grand ſorcier de cette Province & confeſſoit les principales Maiſons de cette Ville, ayant fait une cabale de Seurettes, leſquelles ſe trouvent la plûpart enſorcelées d'hommes & femmes, vieux, jeunes & enfans, qui cauſent beaucoup de diſpute parmi les Catholiques touchant l'adminiſtration des Sacremens qu'il adminiſtroit, tant de l'Autel, Communion, Baptême, Confeſſion que autres. Il faudroit un volume pour vous dire tout ce qui s'y paſſe. La

cabale

1611. cabale eſt groſſe, & en a-t-on amené juſques à 17 à la Conciergerie d'Aix, accuſez de ce crime.

Notre Prêtre Sorcier a été brûlé à Aix le Samedi dernier Avril, ſans rien dire, de peur d'intéreſſer trop de perſonnes en ſa confeſſion.

## JUIN.

En ce mois de Juin, le Secretaire de M. Deſmarais Gendre de M. le Chancelier, priſonnier pour avoir fait ſceller une remiſſion dont il avoit touché 1500 piſtolles, comme ſi Mr. le Chancelier l'avoit ſcellée, & que ledit Seigneur Chancelier avoit refuſée, par une des plus ſubtiles applications de Sceau qui ſe puiſſe imaginer. La remiſſion étoit pour le gendre de Roquelaure, qui avoit fouetté excellemment le Lieutenant-Général de Tulles, laquelle le feu Roy avoit refuſée, & y avoit près de trois ans qu'elle étoit pourſuivie.

Le Dimanche 19 à ſept heures du ſoir mourut M. le Grand-Maître Seguier ſieur de Ranci.

Le Lundi 20, on m'a donné la propoſition faite par le Duc de Sully à l'Aſſemblée de Saumur. Rien de ſi vain ni de ſi mal pour un homme d'eſprit & d'Etat comme il eſt.

Le Mercredi 22, le Baron d'Aubeterre parent de Madame du Maine jugé banni pour 9 ans.

Le Jeudi 21, l'Edit des Berlans publié à la Cour. Servin triomphe. Le Premier Préſident en prononce l'Arrêt.

Le Vendredi 24, mourut Madame Brulart à ſept

sept heures du soir, fut enterrée à 11 heures. 1611.

En ce mois nouvelles du mariage de M. de Nemours avec la fille de Savoye, & Madame d'Aumale comme désesperée, ayant été promis à sa fille. Mesdames, disoit le feu Roi, si vous voulez dîner avec moi, je vous donnerai d'un bon & gras chappon, montrant ledit de Nemours au doigt.

M. de Miraumont âgé de 60 ans ou environ, ayant dit à son homme qu'il s'en allât à la Ville, le trouva à son retour, mort couvert de son drap, qui fut Mardi 8 de ce mois.

En ce mois, M. Dolet âgé de 58 à 59 ans, Avocat meurt à Paris. Il lui fut trouvé 11 pierres. Meurt aussi M. Bertaut Evêque de Seez.

En ce mois mourut M. de Trigni sieur de Marivaux Gouverneur d'Amiens, chargé de neuf enfans. Il avoit été fort sollicité par sa femme de se défaire de ce Gouvernement; car on lui offrit cent mille écus, il en vouloit avoir six vingt mille, pour ce qu'il disoit que tous les ans il en tiroit vingt mille écus. Si c'étoit justement ou injustement on ne sçait; car on ne sçait que c'est que de justice ou injustice, comme dit M. de Sully à un Conseiller de Toloſe.

En ce mois on fait grande garde à la Rochelle, & si exacte pour l'avis qu'on leur donnoit de se garder, même de M. d'Espernon qui étoit à Angoulême, qu'un certain homme y étant allé avoit été arrêté à la porte & interrogé qui il étoit; après qu'il eût dit son nom & nommé ceux qui lui devoient de l'argent, eut commandement de sortir dans vingt-quatre heures. Ce qu'ayant trouvé étrange, on lui montra

1611. montra son portrait représenté au vrai & au naïf.

Ceux de Troyes ne veulent point de Jesuites, disans à la Reine qu'ils avoient été cause du soulevement & rebellion qu'ils avoient fait contre les deux Rois derniers ; & que quand le Conseil ordonneroit au contraire, il seroit mal aisé de les y établir sans trouble du Pays.

Le Pere Cotton étoit derriere la chaire de la Reine, lequel tôt après, sous ombre d'aller à Clairveaux, alla à Troyes pour y faire ses menées ; mais il perdit son tems & sa peine, & lui fut fait commandement de sortir par le Gouverneur, M. de Praslin y étant venu aussi pour cet effet.

## JUILLET.

La Roche Guiffart qui avoit tué à Genéve le fils de M. Turquet, pris prisonnier à Paris le Dimanche 10 de ce mois à dix heures du matin, est mis dehors à 11 heures du soir par le Lieutenant Criminel, du commandement exprès de la Reine.

Le Vendredi 15, Baronville fils de Montescot, tué par Darsi au bout du Pont-Neuf près les Augustins.

En ce mois à Bourges, un nommé Paris Docteur de Sorbonne, jeune, mais homme de bien, disposa tellement le peuple en ses Sermons contre les Jesuites, qu'un des leurs ayant pris la Chaire dans l'Eglise S. Etienne, fut contraint de la quitter, voulant refuter ce que Paris avoit dit. Un Recollet ayant pris la Chaire, voulant

vuolant poursuivre ce que le Jesuite avoit commencé, fut aussi interrompu & fut contraint de désister de prêcher. 1611.

A Orléans en ce mois, M. de Marcoussi ayant voulu émouvoir le peuple, y fut repoussé, & M. de Mayenne en même-tems fit une réponse généreuse à ceux qui le vouloient pousser à la guerre contre les Huguenots.

Le Samedi 30, la Coman jugée, enfermée entre quatre murailles, à tenir prison perpétuelle, & cependant ceux qu'elle avoit accusez, déchargez & déclarez innocens; ce qui s'accordoit mal. On y besoignoit dès le Samedi précédent 23.

## AOUST.

Le Dimanche 7, deux Gentilshommes députez du Languedoc, l'un pour le tiers Etat & l'autre pour la Noblesse, se battirent à cheval vers le Temple à Paris. Celui de la Noblesse demeura prisonnier, & celui du Tiers Etat fut tué & étendu mort sur la place & porté au Châtelet. On disoit que la Noblesse avoit tué le Tiers Etat, & qu'il eût valu mieux qu'il eût été tué que se laisser prendre.

Le Marquis d'Ancre joue six vingt mille pistolles.

Le Jeudi 11, le Roy & la Reine reviennent à Paris de Fontainebleau. M. le Fevre reçû le lendemain, commença sa premiere leçon au Roy.

Le Vendredi 12, le Marquis d'Ancre accompagné de cent chevaux, va en Picardie.

Le

1611. Le Lundi 15, le Roy aux Augustins touche les malades. Le Comte de Soissons, le Cardinal du Perron y sont. Le Pere Cotton tient le Roy une heure à confesse, qui au sortir de-là se met au lit, tant il étoit las; l'après-dinée retourne à Saint André ouïr le Sermon, où l'Abbé de Bourgueil prêchoit, dort tout du long; M. de Souvray l'éveille, mais pour néant demande s'il n'y a pas moyen de faire porter son lit au Sermon.

Un nommé Reboul qui avoit été autrefois de la Religion & à M. de Bouillon, du depuis s'étant revolté, étoit appointé & stipendié du Pape pour écrire, est prisonnier à Rome pour avoir écrit un libelle diffamatoire contre le sieur de Villeroy, contenant des choses des plus atroces & sanglantes du monde.

Plaintes du Nonce au Pape contre le livre de Servin, desquelles M. de Villeroi fait peu d'état. Le livre de Dumoulin pour le Roy d'Angleterre, saisi à la Boutique de Berton par Requête répondue du Chancelier & Premier Président, qui enfin lui en baillent mainlevée, à l'instance de l'Ambassadeur d'Angleterre. Ce fut le Samedi 20 de ce mois. Le Chancelier appelle Dumoulin homme de bien, le prie de continuer ses Prêches modestement.

En l'Eglise Saint Louis deux Tableaux de Saint Charlemagne & de Saint Louis, ôtez par les Jesuites, pour y mettre en leur place deux de leurs Fondateurs. C'étoit le Pere Binet & le Pere Jaquinot qu'ils avoient mis; mais le Président de Liverdis l'ayant découvert, leur dit que s'ils n'y remettoient ceux qu'ils en avoient

avoient ôté, qu'il les leur feroit remettre par Arrêt de la Cour. 1611.

Le Vendredy 26, nouvelles de Rome de la mort de Pinelli à Rome Doyen des Cardinaux, & Dascoli Sous-Doyen qui moururent à deux jours près l'un de l'autre, le Cardinal de Joyeuse y succede. Le Pape fait onze Cardinaux, dont l'Evêque de Beziers, encore qu'il soit Italien, toutefois pour l'amener de son Evêché qui est en France fait François, en est un, & le Nonce frustré ne l'est point, ni M. de Rheims.

Le Mercredi 31 & dernier, le Marquis d'Ancre revient de son voyage de Picardie en grande compagnie.

Les livres de Duplessis arrêtez à la Douane.

Le Nonce du Pape crie à ce qu'ils soient défendus. Lesdits livres rendus, à la charge de n'en point vendre à Paris.

## SEPTEMBRE

M. Botin Conseiller au Grand-Conseil Doyen, qui laisse trente mille écus d'argent comptant à sa fille pour la marier, M. Emeri Conseiller audit Grand-Conseil avec M. Perdulcis le Médecin, qui moururent en deux heures à la fin de ce mois.

Le Vendredi 23, partit de cette Ville mon fils pour aller en la Basse-Normandie prendre par Etat & faire inventaire des Titres des Terres de Madame de Longueville.

Le Dimanche 25, l'Ambassadrice d'Angleterre étant accouchée d'une fille, ayant pris le Roi & la Reine Régente pour la tenir, fut

1611. baptisée au logis de l'Ambassadeur. La Reine la fit tenir par la Princesse d'Orange, & le Roi par M. de Bouillon, fut nommée *Louise-Marie*.

Le Mardi 27, l'Hôtel de Luxembourg acheté par la Reine trente mille écus. Dolé l'Avocat appellé au Contrat.

# PIECES JUSTIFICATIVES.

## I.

*EXTRAIT D'UN MANUSCRIT trouvé après la mort de Monsieur le Duc d'Aumalle † en son Cabinet ; icelui étant signé de sa main pour approbation d'icelui & cachetté de ses armes.*

J'Ai loué Sa Majesté Catholique, comme ayant reçû d'elle retraite en mes afflictions, & Son Alteſſe & l'Infante son épouse ; & comme m'aimant d'une telle façon, qu'il n'y a que moi seul qui puisse témoigner le bien & l'honneur particulier & général que j'ai reçû d'eux. J'en parle (à mon regret) de la France, de laquelle j'ai reçû un abregé de courtoisie, & faisant le courroux & la vengeance que j'ai contre ceux qui m'ont injustement traité, & me contentant que ce que je dirai d'icelle, n'est que pour les bienfaits que j'en ai reçûs. Ce n'est pas sans raison qu'écrivant une partie

† *Charles de Lorraine, second fils de Claude, né le 25 Janvier 1515, mort dans le Pays-Bas vers l'an 1619.*

tie des traîtres & des trahisons, si ce papier reçoit de mes yeux autant de larmes que de lettres que peut former ma plume. Non France! Ce n'est pas d'aujourd'hui que tu as reconnu le secret de mon cœur, pour pouvoir empêcher l'execution des coups de couteau donnez, dont mille playes sont si sanglantes, qu'il n'y a que le Ciel seul qui puisse empêcher qu'il ne saigne tous les jours. Je ne parlerai pas du Maréchal de *Biron*, puisque à juste cause & raison il a été salarié de son entrepriſe; mais *Lafin* qui en a été le dénonciateur, devoit ensuite de sa dénonciation recevoir double mort; mais à la vérité le Roi, ce grand Roi Henri Quatriéme, sa parole donnée étoit irrévocable. Le Comte d'*Auvergne* n'a pas seulement été de cette mêlange du dessein de *Biron*; mais auparavant & depuis, & est tellement acharné à mal faire, qu'il n'a pas été si bien gardé depuis qu'il est en la Bastille, que l'on n'aye encore vû écrit de sa main des lettres autant étranges, que le corps en est abominable. Celui qui étoit Gouverneur de Marseille, qui fut executé à Paris, fut à la vérité puni en son entrepriſe, sans punir le Lieutenant du Dauphiné qui étoit son adjoint & confident. Le vieil Regnard, qui le plus souvent beuvant & mangeant a le portrait du Savoyard au bout de la table, qui a causé l'absence de M. de *Nemours* en Piémont, lequel se fait adorer à Grenoble, comme Dieu entre ceux de la Religion, bien que dans le cœur il ne le soit aucunement; mais fait semblant d'y vivre, afin que si ses trahisons sont découvertes, il soit reçû d'eux. Il n'y a pas quatre ans, qu'un Entrepreneur

trepreneur du Duc de Savoye a entré dans la Citadelle de Barault, du consentement de *Demorge* son neveu, dont il reçut quelques deniers pour satisfaire une partie des dettes, desquelles il étoit poursuivi : tellement que cet Entrepreneur en a un parfait modéle, & de plus véritable, comme tiré & dedans & dehors.

Si la Citadelle de Bourg n'eût été rasée, l'entreprise en étoit faite, moyenant cent cinquante mille écus que *Bouesle* le Gouverneur d'icelle en devoit toucher en la Franche-Comté. Voilà pourquoi il a eu du sujet de se plaindre des cinquante mille écus que l'on lui a baillé pour récompense, faisant par ce moyen perte de cent mille écus. La brigue de d'Espernon a fait ensorte de faire sortir le sieur de *d'Arquiene* de la Citadelle de Metz, parce qu'il étoit capable de le contredire, & voire même l'empêcher d'entrer en icelle ; & n'a pas tenu à lui d'être pensionnaire du Roi d'Espagne, si Sa Majesté Catholique lui eût voulu accorder le Gouvernement de *Milan*, après la mort du Comte de *Fuentes*, lorsque le Roi fut en voyage de Limoges ; & si ledit Gouvernement lui eût été accordé n'étoit plus François. Son entreprise dissimulée de la Rochelle n'eût été faite qu'au profit de l'Espagne, les lettres en étant reçûes, & Compagnies navales faites. C'est le traître des traîtres, & nul ne peut aller au pair en la trahison avec lui ; ayant communication avec les démons & familiers & généraux qui sont auteurs des troubles & des perfidies. Il est auteur de la mort du Roi, ayant suscité plusieurs désespérez gueux, & misérables

bles qu'il faisoit traiter par gens à titres ; mais poursuivans leurs desseins & prêts de l'executer, Dieu empêchoit ses coups malheureux, & voyant par d'Espernon que les jours assignez & les occasions manifestes refroidissoient ces pauvres gens, il les faisoit empoisonner, de crainte que frappez au cœur d'une juste repentance, ils se fussent rendus dénonciateurs de cette entreprise abominable ; mais néanmoins il a tant poursuivi, qu'enfin il a trouvé le méchant *Ravaillac* qui étoit d'Angoulême, Ville de ses Gouvernemens, qu'il a gagné tellement, qu'au signal qui lui fut fait par ce perfide, le Roi sentit la rigueur des Parques ; mais bien plus lui qui étoit dans le carrosse, voyant frapper le Roi à la mort, lui donna un coup de couteau dans le côté, pour plutôt abreger le cours de sa vie. Se peut-il trouver un traître plus abominable ? Le Duc de *Montbazon* vit bien donner le coup de couteau par d'*Espernon* ; mais il n'avoit garde de dire aucune chose, comme adhérant à cet assassinat, & aujourd'hui on se sert encore de son conseil aux affaires secrettes ; Conseil qui ne résoudroit rien que pour avoir la Couronne, s'il pouvoit. Ses dignités & ses qualités lui font faire beaucoup de coups fourrez. Le Maréchal d'*Ornano* lui a publiquement chanté la vérité des trahisons qu'il a faites au Roi Henri III, desquelles il se tut, n'ayant rien de capable pour répondre à ses injures qui étoient du tout atroces. Ne lui a-t'on pas dit que les poux le mangeroient vif ; d'autres, qu'il se précipiteroit de soi-même de rage & de fureur, qu'il ne pourra faire réussir un dessein contre ceux qui le to-

lerent.

lerent. *Labrosse* ne l'a-t'il pas dit à *Rosni* en présence de d'*Espernon*, que son cœur deviendroit enragé, dont on a vû à l'instant son démon lui faire rouller les yeux en sa tête, comme voulant se venger de *Labrosse*, l'appellant imposteur. Lorsque le Roi après sa mort donnoit son offre du Colonel de l'Infanterie au Duc de *Vendôme*, il le vouloit empoisonnet, parce qu'il vouloit que son cadet l'eût. Neuf jours auparavant la mort du Roi, d'Espernon a écrit à un Gentilhomme de la garnison de Metz son parent qui y avoit commandement, que le Roi étoit malade, & qu'il eût l'œil à la garnison d'icelle, se promettant que le trouble d'icelle eût été grand en France. Le Maréchal de *Brissac* n'a-t'il pas enragément rompu son ordre & son cabinet, lorsque les Jésuites lui annoncerent la mort de ce grand Roi, comme courroucé de n'avoir participé à cet assassinat, dont les bons Peres lui promettoient le Paradis ? Y a-t'il nation plus pernicieuse pour la France, que ces Peres, qui sous prétexte de leurs Prédications, châtouillent tellement les oreilles des auditeurs, que l'on les tient pour uniques entre les gens de bien ? Ces bons Peres qui sous leurs confessions font couler mille & mille pas à cent *Chastels* & plus de *Ravaillacs*, se sont à la fin vengez du plus pur sang que jamais la France aye eu en partage, voire tellement vengez que la Flêche en a eu son cœur pour eux repaître plus aisément de la rage qu'ils avoient de celui qui lui servoit d'étui ; & ne faut point douter que ces bons Peres le retirent souvent de terre & font ouverture de son plomb, pour voir s'il renaît pour se venger

d'eux, & lui donnent mille coups de couteau; cela étant, que non pas de voir s'il pourroit comme font tous les autres cœurs; car son cœur étant vraiment royal ne peut souffrir cette playe, sans tous les jours en faire rejaillir une goute de sang, comme la playe du Marchand assassiné s'ouvre & reflaigne à la vûe de ses assassinateurs. Le Gouverneur de Perpignan en Navarre, n'avoit-il pas reçû pension de la France, & les affaires ne seroient-elles pas faites de ce Royaume, qui légitimement & naturellement appartient à la France, n'eût été un paquet envoyé en diligence par les traîtres, qui fut l'occasion que le Gouverneur fut écorché vif au même lieu? N'a-t'on pas montré au Duc *du Maine* en Espagne, lors de son Ambassade, infinité de traîtres qui s'y sont tous retirez, prenans noms de Banqueroutiers, qui sont couchez sur l'état des traîtres & des trahisons? Le Commandeur de *Silleri* n'y a-t'il pas vû son cousin & confident, bû, mangé, couché & communiqué avec lui, & a un tel pouvoir de faire augmenter sa pension, de traiter leur Etat du Roi, offrant de sa part, étant à Paris, d'augmenter celle de Dom Pedro de *Tallaura*, d'autant & plus; laquelle augmentation de pension à fait tellement concevoir de jalousie à *Lestre* qui est en Espagne, lequel est résolu si on ne lui en fait autant, de venir sous même assurance & ôtage, que vint *Lasin* se rendant dénonciateur des traîtres, mais il n'en viendra pas là. J'ai reçû lettre par laquelle il est content & plus aimé qu'auparavant. Celui qui fut rompu à Fontainebleau, n'a été executé qu'à la suscitation de ceux à qui il auroit promis

mis & reçû argent, se rendant eux-mêmes dénonciateurs contre lui, sçachant qu'il étoit disposé de faire la dénonciation à l'encontre d'eux. J'en tais les noms, parce qu'ils me touchent. Le Conseil de la France n'est tenu pour la plûpart que par des faquins & des sieurs coyons, qui pêchent à leur aise dans l'étang du bas âge du Roi. Je m'étonne comme on met au Conseil secret d'un Royaume si notable, des gens qui jamais n'ont rendu aucune preuve de fidélité. Se peut-il trouver en Italie un plus grand charlatan que Dolé, un chetif Avocat que l'on a vû écoutant & promenant sans rien faire? *Buillon* & les autres ont été des petits fripons, & on punit les coupeurs de bourse & les voleurs de nuit pour un rien, & on laisse les grands voleurs, qui non-seulement ont volé de jour & de nuit le pauvre peuple; mais commettant sacrilege ont mis la main sur les deniers Royaux, ont pillé la Bastille, enfoncé les coffres & enlevé les grands trésors que le Roi défunct (que Dieu absolve) avoit pris tant de peine à réserver, les préjugeant que la mort le venant surprendre, le bas âge de son fils permettoit de trouver ce grand amas pour appaiser, comme l'on a fait, les révoltes. La France est tellement aveuglée, qu'elle souffre les serpens qui lui jettent le venin, au lieu de les lapider. Ceux même qui administrent l'Etat & grosse somme d'argent, ne scellent que pour toute sorte de rémissions, même au préjudice des Ordonnances; & puis quand ils ne sçauront plus que prendre, & que leurs exactions & concussions, seront découvertes, ils ont chacun d'eux fait choix des Gardes pour

les

lès mettre à couvert. *Silleri* & *Jeanin* seront Cardinaux ; *Dolé* ne veut point de Chapeau rouge, il ne veut qu'être Archevêque de Sens, offrant à M. du Perron deux cens mille écus de récompense. *Buillon* est trop désireux d'argent, il se retirera dans une maison de plaisance, où il fera battre monoye; il est homme qui volontiers acheteroit une Souveraineté, pour n'être point recherché de ses grandes voleries.

Le surplus contenu audit Extrait, je le mettrai sous silence, comme étant des choses si abominables, que cela venant à la vérification, il faudroit ériger des Bourreaux en titre d'Office ; mais pourtant les choses ne seront point tenues tant en secret qu'un mien ami étant hors de ce bourbier, je ferai connoître le reste du manuscrit.

M. D. C. X V I.

*Je ne suis point Espagnol ni François,*
*Et si pourtant taire je ne sçaurois*
*La mort d'un Roi, ce grand Roi votre pere,*
*Ni tous ceux-là qui faisoient les beaux beaux,*
*Qui malheureux ont forgé les couteaux,*
*Pour faire perdre à ce Roi la lumiere.*

## II.

### *FACTUM DE PIERRE DU JARDIN Sieur & Capitaine de Lagarde.*

LEs afflictions qui ſurviennent aux hommes, procédent ordinairement de deux cauſes ; aux méchans, par une juſte punition que Dieu fait de leurs malefices ; aux bons, par une correction paternelle dont Dieu ſe ſert pour leur faire connoître leurs offenſes & les ramener à repentance, afin de les retirer des vices des hommes à ſoi. Et parce que nous ignorons quels des hommes ſont ceux que Dieu punit comme Juge, & quels Dieu corrige comme Pere ; ce jugement étant réſervé à Dieu, qui ſeul connoît les cœurs, nous ne devons jamais juger ni condamner perſonne, comme il nous eſt défendu en ſa parole ; au contraire la charité nous oblige, lorſque nous voyons nos prochains affligez de quelque ſorte d'adverſité que ce ſoit, d'avoir commiſeration d'eux, compâtir en leurs afflictions, joindre nos prieres aux leurs, pour obtenir de Dieu le pardon & la délivrance qu'ils attendent. Il arrive pourtant que par un défaut de charité nous eſtimons les vices des autres plus grands & leurs tribulations moindres que les nôtres, & jugeons bien ſouvent avec beaucoup de legereté, ceux là être coupables qui ſont toutefois innocens, pour les voir affligez de quelque longue priſon ; nous imaginant en

eux

eux de grands crimes au moindre bruit ; & néanmoins pour la plûpart, l'issue nous fait voir leur innocence & notre erreur ; le contraire arrivant de ce que nous nous étions figuré, d'où peut être advenu que plusieurs mêmes du commun peuple, qui ne sçavent pas la vie dudit sieur de Lagarde, ni la droiture & sincérité de ses actions, ont conçû de son empriſonnement & de la qualité des prisons, des opinions désavantageuses à son honneur, lesquelles il a juste sujet d'effacer de l'esprit de ceux qui peuvent en être préoccupez. Ce sera par la connoissance qu'il desire leur donner de sa vie & comportemens, des services qu'il a rendus au feu Roi, pour la conservation de sa personne & de son Etat, & finalement des causes de sa prison, étant bien assuré qu'il n'y a aucun homme qui lise cet abrégé sans haine ou passion, qui ne confesse que depuis plusieurs siécles, il n'y a point eu Soldat qui ait plus fidélement servi son Roi & son Etat, & qui ait couru plus de dangers que lui pour ce sujet. C'est à quoi ce Sommaire est employé : le Lecteur est supplié de le lire avec attention & patience. Ceux qui ont eu connoissance dudit sieur de Lagarde lors de son enfance, témoignent que les actions qu'il rendoit à cet âge puéril, étoient des vives images de celles qu'il a rendues depuis. Cela vient de ce qu'en l'ame des enfans, les qualités & inclinations de l'homme sont empreintes comme au pepin, préſageant de bien loin les choses où leur affection naturelle doit les porter ; car comme il ne s'adonnoit en ce bas âge parmi ses compagnons, sinon à imiter ou contrefaire ;

faire les actions convenables à la milice ; auſſi lorſqu'il fut venu en âge d'en pouvoir rendre quelque fruit, il fut mis par ſa ſeule conduite au Regiment des Gardes du Roy ſous le ſieur de *Grillon*, où il ſe rendit ſi recommandable, que Monſieur de *Givry* Lieutenant Colonel de la Cavalerie Legere de France, lui donna une place d'Arquebuſier à cheval, ſous la charge du Capitaine *Chantra*, qui l'employa en pluſieurs bonnes occaſions, où il ſe porta de telle façon, que Monſieur le Duc de *Guiſe* l'attira à ſon ſervice & l'employa pour celui du Roy ſous ſes commandemens, juſques à ce que la Provence fût reduite à l'obéiſſance de Sa Majeſté. Il rendit en ce Pays en diverſes rencontres pluſieurs actions honorables, qui attirerent à ſoi l'affection de pluſieurs Grands, & donnoient ſujet d'y demeurer plus longuement ; mais comme en ce tems là ſon âge & ſon humeur le portoient à rechercher les occaſions auſquelles il pouvoit acquerir plus d'honneur, il ſe rendit auprès de Monſieur le Maréchal de *Leſdiguieres*, qui pour lors avoit une grande armée ſur pied, pour aller en Savoye au ſervice du Roy, où lui fut donné une place de Chevau-Leger, ſous la conduite du ſieur de *Labonne*, en la Compagnie duquel il fut autant de tems que la guerre de Savoye dura ; ayant toujours rendu la ſuite de ſes actions concorde à leur commencement. Pendant que la paix ſe traitoit en Savoye, il fut connu par le ſieur Maréchal de *Biron* qui l'ayant pris chez lui, l'emmena vers la Bourgogne & Maconnois, & le fit porter pour le ſervice du Roy dans des combats dont le ſuccès accrut grandement

ſa

ſa reputation parmi ceux de ſa profeſſion, & le rendit poſſeſſeur de l'amitié dudit ſieur de *Biron*; mais la paix ayant fait quitter les armes en France, il prit réſolution d'aller rechercher la guerre ailleurs, vint trouver Sa Majeſté à Paris, & ayant pris congé d'elle, il accompagna ledit feu ſieur de *Biron* en Bourgogne, & ſçachant la confédération & alliance qui étoit entre le Roi & la Seigneurie de Veniſe, partit de France, accompagné de quelque nombre de Soldats, avec leſquels il paſſa juſques dans l'Etat de Veniſe, à la vûe & contre le gré du Comte de *Fuentes* qui commandoit alors pour le Roi d'Eſpagne en la Duché de Milan. Cette action avec le rapport de quelques Soldats, donna connoiſſance du ſieur de Lagarde à ladite Seigneurie, qui l'honora de l'Enſeigne Colonelle, ſous la conduite du Colonel Jules *Bitellé* dans le Régiment François, où il demeura juſques à ce que par l'entremiſe du feu Roi Henry le Grand, la paix fût faite entre la Seigneurie & le Pape. La Seigneurie voulut le retenir par quelques entretenemens qu'elle lui préſenta en aucunes de ſes Places; mais comme ſon humeur étoit incompatible avec l'oiſiveté, & ſon ambition portée plus haut, il ne put borner ſa fortune ſi bas: avant que partir, il communiqua pluſieurs ſecrets propres à la guerre, ſoit pour l'attaque ou pour la défenſe des Places à la Seigneurie, laquelle enfin lui donna congé avec beaucoup de regret. Etant parti de Veniſe, il s'en alla trouver Monſieur le Duc de *Mercœur*, Lieutenant Général des Armées Chrétiennes de Sa Majeſté Impériale, où il fut deux ans Capitaine,

taine, entretenu pour le service de la Chrétienté contre les Barbares. Durant ce tems il y eut plusieurs rencontres avec les Infidéles, où le sieur de *Lagarde* a laissé des exemples qui nous apprennent quels dangers le courage & la naissance d'un homme peut surmonter; que si l'on dit que ce qu'il en faisoit, étoit pour son avancement, il avoue que cette considération peut avoir eu quelque pouvoir sur lui; mais qu'il l'a toujours mise en oubli, quand il a été question de servir à sa patrie & à ceux de sa nation, pour lesquels il a une infinité de fois exposé sa vie en de tels dangers, que ceux qui n'aimeroient qu'eux-mêmes, attribueroient plutôt cela au désespoir & à la témérité, qu'à aucun desir qu'il eût à secourir ses amis. Pour preuve de cette affection, entre mille exemples que je pourrois apporter, un seul me pourra suffire.

L'Armée Chrétienne étoit campée en l'Isle de *Trigonie*, & le sieur de *Lagarde* venoit le long du Danube avec vingt-deux hommes pour s'y joindre, lorsqu'à sa vûe le Grand Prévôt de l'Empereur & ses Archers, au nombre de six vingt, mûrent querelle en l'encontre de quelques François, qui pour n'entendre la langue du Pays, reclamerent son assistance pour les mettre d'accord. Le sieur de *Lagarde* voulant pour cet effet mettre pied à terre, le Prevôt qui appréhendoit que ce fût pour le frapper, s'avança & lui donna un coup de hallebarde sur la tête, & commença de frapper ceux qui étoient avec lui; nécessité qui obligea le sieur de *Lagarde* à la défense: il met la main à l'épée, se rue sur le Prevôt & ses Archers, les poursuit,

poursuit, en blesse une partie, met en fuite l'autre. Pendant ce combat, les François pour lesquels la dispute avoit été prise, jugeant par l'inégalité du nombre des gens, la partie inégale, abandonnerent leur protecteur & par leur lâcheté rendirent le danger plus grand & l'action plus glorieuse. En ce même tems lui survint un accident où il fut en un danger remarquable: il avoit fait association d'amitié avec un nommé *Brocard de Baron* Capitaine Italien, tous deux ensemble avec peu de gens, donnerent jusques dans la porte de Bude, tenue par le Turc, dans un gros de Cavalerie & Infanterie Turque, dont ils firent plusieurs prisonniers & emporterent le butin. Il est vrai que *Brocard* ayant quitté le sieur de *Lagarde* au besoin dans le péril éminent, cette lâcheté fit naître une question au partage du butin. Il n'étoit pas raisonnable que *Brocard* y participât, pour n'avoir combattu ni suivi la victoire; néanmoins le sieur de *Lagarde* usant de courtoisie en son endroit, lui en voulut faire part, remit la décision du différend au Général de l'Armée: *Brocard* ne voulut s'y présenter, crainte de mettre en vûe sa lâcheté; mais tâcha d'en éteindre la mémoire par la mort de son ennemi, qu'il trama & conjura en son cœur. Pour cet effet il se transporta à la tente du sieur de *Lagarde* qui dînoit, & s'étant saluez, *Brocard* tira son épée, & par derriere lui en donna un coup au travers du corps, d'où il n'eût l'assurance de la retirer, comme fit le sieur de *Lagarde*, qui se l'étant tirée, en tua cet assassin, & ayant fait juger cette action si honorable & juste, continua son service à la Chrétienté sous les

les commandemens de l'Empereur, jusqu'à ce que la tréve générale fût faite entre Sa Majesté Impériale & le Grand Sultan.

La tréve publiée, le sieur de *Lagarde* s'en retourna vers la Seigneurie de Venise, où la guerre étoit. A son arrivée le sieur de *Martinango* Colonel de 2000 hommes de pied, sur la connoissance qu'il en eut, lui donna sa premiere Compagnie, composée de deux cens hommes, avec laquelle il rendit de bons & signalez services à la Seigneurie, jusques au tems que M. le Cardinal de *Joyeuse* fit la paix entre le Pape & la Seigneurie.

La paix ayant fait poser les armes à la Seigneurie, le sieur de *Lagarde* prit la resolution de suivre autre parti; mais sur le point ayant été volé, il fut contraint pour prendre le voleur plus facilement d'avoir lettres du Grand Duc de *Toscane*; mais les frais & les poursuites furent inutiles, & sinon à lui acquerir la connoissance du Duc & se faire connoître à lui: chose qui réussit tellement à son avantage, que le Grand Duc lui donna une Compagnie pour naviger, laquelle il accepta & le voyage ensemble avec le Capitaine Orcille *Autier* Biscaien vers plusieurs Villes du Levant, où ils prirent plusieurs vaisseaux Turcs. Les combats qui furent rendus à ces prises, seroient trop longs à reciter: ils amenerent donc le butin au Grand Duc, duquel le sieur de *Lagarde* prit congé, après avoir demeuré quelque tems à son service & en sa Cour.

Il part donc de Florence pour aller à Rome voir M. d'*Alincourt*, lors y étant Ambassadeur

pour le Roy, & recevoir ſes commandemens pour le ſervice de Sa Majeſté ; ce qu'ayant fait & pris congé dudit ſieur d'*Alincourt*, il partit de Rome & s'en alla vers Naples, où il trouva un nommé le Capitaine Jacques *Pierre* qui faiſoit un armement pour Michel *Veyde*. Le deſir qu'il avoit encore de voir la mer, le fit embarquer juſques à Meſſine, pour y accompagner le ſieur *Vanufle* d'Amſterdam. Etant arrivé à Meſſine, il y ſejourne deux mois, & s'en retourne à Naples ſur une petite barque, après avoir garanti ſa vie d'une tourmente arrivée par l'impétuoſité des vents & des vagues auſſi périlleuſes qu'il s'en peut imaginer. Le calme venu, parut un autre danger auſſi grand : c'étoit une barque d'*Alamente* en Calabre, munie de quarante hommes Calabrois, qui, pour butiner ce qui étoit dans la barque du ſieur de *Lagarde*, lui donnerent la charge & le voulurent contraindre d'aborder. Mais comme Dieu aſſiſte ceux qui ont les intentions droites, le ſieur de *Lagarde* & ſon pilote avec peu de gens, au regard du nombre de leurs ennemis, expérimenterent en cette occaſion le ſecours du Ciel ; car s'étant mis ſur la défenſe avec leurs épées & quelques pierres qui étoient dans leur batteau, & venus aux mains, la plus grande partie de ces Calabrois furent bleſſez ou tuez ; & la frayeur qui les avoit déja ſaiſis, commençoit à leur faire prendre la fuite, lorſque le ſecours d'une fregate Calabroiſe ſurvint, qui leur fit prendre courage & leur mit derechef les armes à la main. De leur réſiſter, c'eût été au ſieur de *Lagarde* une témérité, non

non pas une vaillance, un moyen de prolonger sa vie, non de la sauver; ce qui l'obligea de se rendre à composition honorable, après toutefois avoir rendu combat un long tems; mais cette composition ne fut qu'une fourbe des Calabrois n'ayant pas tenu leur parole, ains au contraire usé de toute sorte de rigueurs contre le sieur de *Lagarde*, jusques à le vouloir faire mourir; car après l'avoir blessé de plusieurs coups, le tinrent huit jours prisonnier dans une tour, d'où l'ayant enfin délivré, il s'en vint en S. François de *Paule*, & depuis à *Naples*, où il demeura quelque temps, pendant lequel ayant appris qu'il y avoit quelques François à Naples, il lui fut donné connoissance d'un nommé de la *Bruyere*, refugié audit Naples depuis la Ligue, lequel lui en fit connoître plusieurs autres & des étrangers aussi, même un nommé le Pere *Alagon* Jésuite, oncle du Duc de *Lerme* Espagnol, lequel *Alagon* ils furent voir quelques jours après, & entre autres discours communs, ce Jésuite s'informa du sieur de *Lagarde*, s'il avoit connu le feu Maréchal de *Biron*; *Lagarde* répond qu'il avoit été Gendarme de sa Compagnie pour le service du Roi. Je vous en aime davantage, dit *Alagon:* vous avez servi le plus grand Capitaine de ce tems; & parlant du Roi, disoit des paroles pleines de mépris de Sa Majesté, lui attribuant de mauvaises volontés contre les Catholiques.

Ces discours ayant mis le sieur de *Lagarde* en grande perplexité, lui font juger que telles paroles tendoient à quelque fin pernicieuse;

de sorte que, pour en découvrir le dessein, il dissimule le ressentiment qu'il avoit d'entendre médire de son Prince, répond à ce sujet, qu'il y avoit long-tems qu'il étoit hors de France & qu'il ne sçavoit comme l'on vivoit, qu'il n'avoit jamais reconnu au Roi qn'une grande bonté & valeur incomparable ; néanmoins qu'il portoit un extrême regret de la mort dudit feu Maréchal de *Biron*, pour avoir attaché ses esperances à lui. Cette réponse fit ouvrir davantage en paroles Alagon : il fait une harangue au sieur de *Lagarde*, par laquelle entre autres choses, il lui disoit que Dieu l'avoit conservé pour servir la Chrétienté, & que s'il le vouloit croire, il le rendroit l'homme le plus heureux de sa condition dans le Royaume du plus puissant Roi de la terre, où il lui feroit donner une grande pension. Le sieur de *Lagarde* qui voyoit déja où tendoit ce discours, néanmoins pour découvrir plus avant, fait semblant de n'en présumer aucune fin mauvaise, répond qu'il seroit bien aise de s'avancer & rendre sa condition meilleure en faisant quelque service à la Chrétienté, & que si la chose pour laquelle le Pere Alagon lui propose récompense, étoit licite, en lui donnant le moien, il l'essayeroit. Alagon déçû par la feinte de ce discours, s'ouvre entiérement au sieur de *Lagarde*, & montre quelle est la fin de ses harangues. Je vous ai, dit-il, parlé cidevant du Roi de France touchant les mécontentemens qu'en reçoivent les Catholiques & la mauvaise estime que l'on en fait ; si vous vouliez entreprendre de le tuer, chose qui vous

vous seroit facile, je vous ferai l'un des plus riches Gentilshommes qui soit en la Cour du Roi d'Espagne, où vous recevriez autant d'honneur que vous sçauriez desirer. Ces paroles si damnables, quoique prévûes, étonnerent d'abord le sieur de *Lagarde*; & comme les premiers mouvemens ne sont pas en notre puissance, il fut en très-grande peine de dissimuler le ressentiment qu'il en avoit; mais le desir dont il étoit porté à servir son Roy en une occasion si importante, où il s'agissoit non-seulement de la conservation de sa personne, mais aussi de son Etat, lui fit répondre à ce sujet, que c'étoit une grande & hazardeuse entrepriſe, à laquelle il étoit bien nécessaire de penser, & que dans peu de jours il se donneroit l'honneur de le revoir pour lui en dire sa volonté. Chacun voit que la nécessité obligeoit *Lagarde* à faire cette réponse; car s'il l'eût refusé simplement, il ne pouvoit sauver sa vie, on l'eût fait mourir, crainte qu'il ne découvrît l'entrepriſe; il ne voulut donc rompre, afin d'avoir tems de découvrir les autres desseins qui pouvoient suivre celui-là. Il demande quelques jours pour y penser; laissant le Pere *Alagon* en cette croyance, qu'il pouvoit avoir trouvé l'homme qu'il cherchoit; cependant il est tenu de près par quelques-uns, qu'il reconnut depuis être de la Faction. On le traite par festins & banquets diverses fois; entre autres un nommé Charles *Hebert* Secretaire du feu Maréchal de *Biron*, un Louis d'*Aix*, Gouverneur de Marseille lors de la mort de *Casau*, & le susdit de *la Bruyere*, tous

refugiés audit *Naples*. Au dernier repas qu'il prit, qui fut chez cet *Hebert*, se trouva avec les susdits, un nommé *Roux* Provençal, & pendant qu'ils étoient à table, il survint un certain homme * à lui inconnu, vêtu d'écarlate violette, qui fut reçû de la compagnie avec grandes caresses & prié de manger avec eux : il s'assit à table, & enquis par quelqu'un des susnommez quelles affaires l'emmenoient à Naples, répond qu'il apportoit des lettres au Viceroi de Naples de la part d'un Seigneur * François, lequel nomma, & dont le sieur de *Lagarde* a déclaré le nom devant les Seigneurs du Parlement, lorsqu'il a été interrogé : desquelles lettres il vouloit tirer réponse après dîner pour s'en retourner en France, où étant, il falloit aux dépens de sa vie, qu'il tuât le Roi, & qu'il s'assuroit de faire le coup. Le Sr. de *Lagarde* étonné de ce discours, s'informa du plus proche de soi qui étoit cet homme, il le lui nomma : durant le dîner furent tenus plusieurs autres propos entremêlez de ce damnable dessein, à l'ouie desquels la dissimulation fut grandement requise au sieur de *Lagarde*, pour n'effacer l'opinion qu'il avoit donnée à ces parricides, & ne leur imprimer aucun mauvais soupçon de la sincérité qu'il réservoit en sa conscience pour le service de son Roi & de son Etat.

* Ravaillac.

* Duc d'Espernon.

Le lendemain, *la Bruyere* emmena ledit Sr. de *Lagarde* chez ledit P. *Alagon* Jesuite, qui le reçut avec beaucoup de caresses, l'entretient de plusieurs discours & particuliérement de ce malheureux parricide, lui demande s'il ne l'a

point

point encore résolu, s'il veut refuser son avancement & telles autres paroles. *Lagarde* lui demande la façon d'y procéder. *Alagon* répond que cela se pourroit faire d'un coup de pistolet à la chasse du cerf; sur quoi *Lagarde* lui promet que dans huit jours il le verroit pour lui dire sa derniere résolution; cependant la fréquentation qu'il avoit eue avec les autres Factionnaires, & laquelle il continuoit, lui donna connoissance de leurs desseins, & que pour l'execution d'iceux on faisoit un armement de cent Galeres & de dix ou douze Gallions, de vingt-cinq mille hommes soldoyez pour trois mois, la flotte chargée de canon, poudre à canon, poudre pour empoisonner les eaux, quantité d'armes de plusieurs sortes, comme pieux, pioches, pailes, hottes, échelles, ponts à crochet & autres en grand nombre, pour venir fondre en France; ayant compris en la partie le sieur de *Lagarde* lequel pensant avoir déja tout reconnu, & qu'il étoit tems d'échaper à cette bande d'assassins qui l'éclairoient d'assez près, il part de son logis le matin un peu avant le jour & s'en va trouver le Sr *Zamet* étant alors à Naples auquel il déclare le tout, pour en avertir promptement le Roi; à quoi ledit sieur *Zamet* se porta diligemment: il dépêcha des couriers, tant à Sa Majesté, qu'à M. de *Breues*, lors Ambassadeur à Rome, & au sieur *Zamet* son frere qui étoit pour lors à Paris; les avertissant de toutes les choses, afin qu'on y pourvût; & parce que le sieur de *Lagarde* depuis avoir donné cet avis, ne pouvoit plus longuement demeurer

en ce pays-là, il prit lettres du sieur *Zamet* addressantes au sieur *Rabbi* Maître des courriers à Rome, pour le présenter au sieur de *Breues*, & partit de Naples. Etant arrivé à Gayette, il reçoit lettre du susdit la *Bruyere* l'un des conspirateurs qui lui parloit encore de l'execution de ce dessein : il continua son chemin vers Rome, où étant, il fut présenté par ledit *Rabbi* audit sieur de *Breues*, lequel ayant ouï de sa bouche les mêmes choses qu'il avoit déclarées au sieur *Zamet*, le fait séjourner quelque tems à Rome, & jusques à ce que ledit sieur de *Lagarde* ayant reçû lettres dudit sieur *Zamet* qui le prioit d'achever son voyage en France, prit lettres dudit sieur de *Breues* adressantes à Monsieur de *Villeroi*, part de Rome avec Monsieur de *Nevers*, & s'en vient en France jusques à Fontainebleau, où il donna les lettres au sieur de *Villeroi*, & fut présenté par Monsieur le grand Maréchal de Pologne au Roi, auquel il fit entendre les desseins qu'on tramoit à Naples contre sa personne & son Etat, & les préparatifs qu'on faisoit pour l'execution d'iceux, & lui donna la lettre de la *Bruyere* qu'il avoit reçûe à Gayette, laquelle Sa Majesté lut & rendit au sieur de *Lagarde*, lui disant qu'il en avoit eu avis par le sieur *Zamet* & par son Ambassadeur à Rome, qu'il continuât à le servir fidélement & qu'il fit ce qui lui seroit dit par Monsieur le Grand Maréchal de Pologne, qu'il gardât bien ces lettres, afin de les trouver lorsque Sa Majesté les lui redemanderoit ; disant aussi qu'il rendroit ses ennemis si petits, qu'ils ne lui feroient point de mal.

Suivant

Suivant ce commandement, ledit sieur de *Lagarde* partit de Fontainebleau pour venir en cette Ville trouver ledit sieur Maréchal, lequel il accompagna en un long voyage qu'il fit en Angleterre, Hollande, Flandres, Frise, Allemagne & Pologne, ausquels Païs ledit Sr de *Lagarde* fut employé toujours au service de Sa Majesté sous les commandemens dudit sieur grand Maréchal, qui le renvoya quelque tems en France pour certaines affaires concernantes Sadite Majesté. Il partit donc de la Pologne pour faire le voyage en diligence; mais il apprit à Francfort par le sieur de *Bougare* Agent du Roi la pitoyable nouvelle de sa mort arrivée par l'entreprise découverte par le sieur de *Lagarde*; désastre qui l'affligea d'autant plus, que lui même en avoit découvert les auteurs, & qu'il lui sembloit qu'on n'avoit pas fait l'estime telle qu'on devoit de l'avis qu'il en avoit donné. De plus il voyoit par la perte de ce valeureux Monarque, celle de sa fortune & des services par lui rendus: il devient malade de tristesse & tint le lit pendant long-tems à Francfort: de là il se fit porter à Metz où il sejourna jusques à ce que l'armée du Roi conduite par Monsieur le Maréchal de *Lachastre*, fût au Païs Messin, duquel il partit avec ledit sieur Maréchal pour l'accompagner à Julliers, & voir si la reprise des armes lui seroit favorable plus qu'elle n'avoit été par le passé, mais peu après la paix ayant été faite, il prit resolution de revenir en France; ce qu'ayant appris quelques-uns de ses ennemis, & qu'il pouvoit beaucoup nuire aux conspirateurs de la mort du feu Roi,

il

il fut attendu au Village de *Tiſe* par pluſieurs hommes armez qui ſe jetterent ſur lui, prirent ſon équipage, & le frapperent de tant de coups, qu'ils le jetterent dans un foſſé, croyant qu'il étoit mort : il ſe traîna tout couvert de ſang & de playes juſques à *Mezieres*, où étoit M. de *Nevers*, qui lui donna le moyen de ſe conduire juſques à Paris, où il préſenta requête au Roy & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil, tendante à fin que pour les bons & agreables ſervices par lui rendus au feu Roy & à ſon Etat, récompenſe condigne lui fut donnée. Cette requête étant refuſée au Conſeil, il la préſente à Meſſieurs des Etats pour lors convoquez aux Auguſtins à Paris, qui ne lui firent non plus de réponſe, quoique pleine de juſtice & d'équité, juſtifiée par actes & piéces ſuffiſantes; cela fut cauſe que s'étant retiré à Sa Majeſté par autres moyens, elle lui fit don d'un Office de Controlleur Général des bierres, duquel pourſuivant les expéditions en l'année 1615, il fut mis priſonnier à la Baſtille, comme s'il eût été criminel de léze-Majeſté, où il endura infinies rigueurs & mauvais traitemens durant neuf mois qu'il y fut, pendant leſquels il ne fut point interrogé : de-là fut tranſporté en cette Conciergerie, mis dans pluſieurs tours, de l'une à l'autre, avec mille incommodités ; pendant ce tems il fut ouï devant le célébre Parlement ſur toutes les demandes qui lui furent faites ſelon la vérité de ce qui s'étoit paſſé; de ſorte que n'ayant trouvé en lui crime quelconque, la Cour ne touche plus avant ſur lui ; mais Sa Majeſté le retient

tient à son service & lui donne moyen de s'y entretenir lui & sa famille, en attendant sa liberté. Que le sieur de *Lagarde* sçache pourquoi, ce lui est une chose inconnue, ou seroit que ce fût un jour pour s'en servir contre les auteurs de la mort du feu Roi.

De ce dessus un chacun pourra recueillir les causes de sa prison, & s'il est juste ou injuste de le priver non-seulement de récompense, mais aussi de liberté. Toutefois au lieu de bien, Dieu lui a donné la patience & le desir de régler toujours les volontés de ses Supérieurs : il supplie les gens de bien de prier Dieu pour sa liberté, afin qu'il puisse continuer le reste de ses jours au service de Sa Majesté & de sa patrie.

Le Capitaine LAGARDE.

## III.

### *MANIFESTE DE PIERRE DU JARDIN, Sieur & Capitaine de Lagarde, prisonnier en la Conciergerie du Palais à Paris.*

MOY *Lagarde* étant à *Naples*, je fus traité plusieurs fois par Charles *Hebert* Secretaire du feu Maréchal de *Biron*, où étoit Mathieu de *la Bruyere* * Lieutenant Particulier au Châtelet pendant la Ligue, qui étoit un des principaux auteurs de la conspiration, & le sieur *Roux* Provençal, & Louis d'*Aix*, ci-devant Gouverneur de Marseille au tems de la mort de Casau; tous lesquels avec ledit *Lagarde* étant au logis dudit sieur de *la Bruyere*, dînant ensemble, se trouva *Ravaillac* qui dit, qu'il tueroit le Roi, ou qu'il mourroit en la peine; & qu'il avoit apporté des lettres du Sr. d'*Espernon* au Vice-Roi de Naples Comte de *Benevente*, & qu'après dîner il en vouloit aller retirer réponse dudit Vice-Roi de Naples.

Quelques jours après ledit de *la Bruyere* mena ledit *Lagarde* chez le Pere *Alagon* Jesuite, oncle du Duc de *Lerme* Espagnol; lequel Jesuite lui proposa d'entreprendre l'exécution dont

* *Il étoit fils de Mathieu la Bruyere, l'un & l'autre Ligueurs: étant chassé de Paris, il passa en Flandres, puis à Naples, où il ne cessa de travailler à des conspirations contre le Roi.*

dont s'étoit chargé ledit *Ravaillac*, comme l'estimant digne d'une telle entreprise, pour laquelle il lui feroit donner cinquante mille écus & le feroit Grand en Espagne.

A l'instant que j'eus découvert ces choses, je fus avertir M. *Zamet*, le lendemain au matin à la pointe du jour, lequel fit serment sur les saints Evangiles, qu'il ne me découvriroit & ne m'accuseroit point pour ledit avertissement, sous laquelle assurance je lui racontai toute l'affaire ci-dessus; lequel aussi-tôt qu'il l'eût entendu, écrivit au Roi & au sieur Zamet son frere, étant lors à Paris, les avertissant d'un grand armement qui se faisoit audit Naples de cent Galéres & dix ou douze galions chargez de poudre, canons, pics, pioches, hottes, pailes, pétards, ponts à crochets, poudre pour empoisonner les eaux, force vivres & vingt-cinq mille hommes entretenus pour trois mois, le tout pour s'en venir en France.

Moi voyant ce pernicieux dessein, je partis de Naples, ayant lettres du sieur *Zamet* adressantes à M. *Rabbi* Maître des Courriers de Sa Majesté à Rome, qui est François, lequel me présenta à M. de *Breues* Ambassadeur pour Sa Majesté audit Rome, chez lequel je fus plus d'un mois & lui déclarai tout.

Pendant lequel séjour je reçus lettres du Sr *Zamet*, qui me conjure au nom de Dieu de parachever mon voyage en France, lesquelles lettres sont ès mains de Nosseigneurs du Parlement, qui sçavent assez la candeur de mon affection au service de Sa Majesté, & les périls

rils & dangers que j'en ai encourus. Il y a d'autres lettres ès mains de mesdits Seigneurs de Parlement, que ledit sieur de la *Bruyere*, l'un des susdits, m'écrivit, lesquelles je reçus à *Gayette*, qui déclarent tout ce que dessus, même par mes interrogations devant ce célébre Parlement : par plusieurs fois en ont ouï de ma bouche la vérité de ce que dessus, lettres, passeports, lettres-patentes & autres piéces, témoignent assez cette vérité, le zéle & affection que j'ai envers le Roi & son Etat.

A mon partement de Rome, je pris lettres dudit sieur de *Breues* Ambassadeur adressantes à M. de Villeroi, auquel je les donnai à Fontainebleau le lendemain que M. le Duc de *Nevers* fut arrivé, avec lequel sieur Duc je vins de Rome. Le lendemain j'eus audience de Sa Majesté, à laquelle je donnai les lettres qu'il lut en ma présence de plusieurs Seigneurs que j'ai nommez par mesdits interrogatoires par plusieurs fois, & me commanda Sadite Majesté de les bien garder ; ce que j'ai fait, les ayant depuis mis ès mains de mesdits Sieurs du Parlement.

Et de plus me commanda Sadite Majesté, d'accompagner M. le Grand Maréchal de Pologne & faire ce qu'il me commanderoit pour le service de Sadite Majesté, tant en Flandre, Angleterre, Hollande, Pologne, Allemagne, & de ne parler des choses susdites qu'à ceux à qui j'en avois parlé ; & qu'il rendroit ses ennemis si petits, qu'ils ne lui feroient point du mal, & que ce que Dieu garde, est bien gardé.

Voila tout ce qui s'est passé selon la vérité :

si

si j'ai délinqué quelque chose pour quelque crime que ce soit, je supplie Sa Majesté de commander à son Parlement de me faire mon procès, ou bien de me donner la liberté, afin de pouvoir employer le reste de mes jours à son service.

## IV.

### *INTERROGATION ET DECLARATION de Mademoiſelle de COMAN.*

POUR faire voir aux vrais François la ſainteté de mon intention & la pureté de mes deſſeins, de faire un très-humble ſervice au Roy, à la Reine & à Monſeigneur le Dauphin à preſent Roi de France & de Navarre, que Dieu nous veuille garder, & ayant été plûtôt pouſſée par la divine puiſſance de Dieu, non par aucun deſir de profit ou ambition, ſuſcitation d'aucune perſonne particuliere ni générale; mais au contraire j'en ai foulé aux pieds les faveurs avantageuſes, mille offres, grandes promeſſes, même ai haï ma propre vie, pour apporter de l'utilité à la France & de la fermeté en l'Etat; proteſtant par le Dieu vivant, regnant & tout-puiſſant au Ciel & en Terre, que moi pauvre miſerable pechereſſe ſuis indigne de nommer, je n'ai dit, ni dépoſé à Juſtice autre choſe que pure vérité, & que ſeulement j'ai connoiſſance parfaite que les choſes que j'ai depoſées, ſont vraies & véritables, dont j'appelle Dieu à témoin, pour avoir été vûes de mes yeux, ouïes de mes oreilles & touchées de ma main, dont par le vif reſſentiment de mon ame, j'ai été touchée & contrainte par la playe de ce bon Roi, où étant pour

pour lors accompagnée d'une tremblante crainte du péril éminent aux personnes sacrées du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, fit que sans considération du péril que je sçavois m'être certain, des peines & des travaux qui me seroient préparés & des combats qu'il me faudroit souffrir, & sous respect des parens & autres particuliers, je me resolus sur les attentats pretendus; d'abondant j'ai averti la Justice en l'année 1611 au mois de Janvier pour me jetter au précipice où je suis maintenant, ayant sçû toutes les conspirations que l'on avoit resolues ès personnes Roiales de leurs Majestez; ce que je sçavois dès le voyage de *Sedan*, qu'il avoit été arrêté d'en faire l'exécution; & pour faire paroître la vérité & comme j'en ai eu la connoissance parfaite; ç'a été la familiarité que j'eus avec la Marquise de *Verneuil*, par le moien de la Dame de *Chantemerle* sa sœur, étant du pays de mon mari, qui étoit la cause qu'elle me preferoit à tous autres pour le recit qu'on lui avoit fait de moi, qui me rendit si familiere avec elle, voire de ses plus cheres affections. Etant donc la Marquise au retour du voyage de *Sedan*, laquelle pour lors n'avoit guéres de personnes à qui se fier, sortant tout fraichement de prison, étoit en tels ombrages, que tout lui faisoit horreur; tellement que j'eusse bien voulu me retirer aux champs, encore que je fusse venue à Paris pour mes affaires particulieres, aussi que j'avois été priée par Madame d'*Entragues* d'accompagner ladite Marquise, ce que j'avois repugné quelque tems pour raisons qui ne se peuvent écrire. Enfin je m'y accordai, où alors je pris toute

la conduite de leurs affaires, voire des plus particulieres ; non que je veuille ladite Dame d'*Entragues* être atteinte de la contagion dont les autres sont blessez ; mais seulement pour montrer les avis & affaires que j'ai eu avec eux, qui m'a fait parvenir à la vraie & parfaite connoissance de leurs pernicieux desseins, non par une imagination ou artifice d'aucune personne ; y aiant donc demeuré quelque tems, la Dame de *Chantemerle* me prie & me conjure d'aller demeurer en son logis, où je demeurai quelques huit mois, pendant lequel tems j'appris toutes sortes de nouvelles, allant & venant toujours avec ladite Marquise : je parlois peu, pour le desir que j'avois d'avoir connoissance de leurs desseins, & pendant se fit quelque entrevûe du Roy & de la Marquise, où toujours j'étois appellée & à plusieurs autres assemblées secrettes de quelques personnes de qualité vrais François en apparence ; mais d'autres tout au contraire, & voyant par raison que je ne devois perdre la faveur, laquelle Dieu me prêtoit, afin de l'emploier au service du Roi, & obligeasse la France par ma fidélité, & que j'y veillasse en telle sorte, qu'ils fussent empêchez en leurs damnables desseins ; & comme ils me persuadoient étant audit lieu, où toujours étoit parlé du Maréchal de *Biron*, les rejettons duquel reverdissoient tous les jours dans le cœur de ceux qui étoient de cette menée. Aiant donc l'oreille des principaux, je ne devois négliger un tems si favorable, ce que rejettois au commencement de faire, tant pour la peur que j'avois d'être suscitée & par crainte d'être éprouvée, que par la foiblesse

foibleſſe de mon naturel & de la petiteſſe de ma puiſſance, je fus contrainte à vouloir ce qui m'étoit perſuadé, après les proteſtations requiſes & néceſſaires à telle choſe d'importance, je donnai ma parole inviolable; là donc j'emploie toute ſorte de ſoins, j'épie & cherche tous les moiens de plus en plus pour découvrir toutes leurs intentions, afin de ſervir leurs Roiales Majeſtez.

La premiere action remarquable fut après le pourparler que fit le Duc de *Sulli* du mariage du Duc de *Guiſe* & de la Marquiſe de *Verneuil* chez le ſieur de *Villemonté*, duquel lieu ledit ſieur de *Sulli* étant ſorti, ladite Marquiſe & ſa ſœur de *Chantemerle* y demeurerent à ſouper & une fille nommée *Viliers* & moi, où alors fut propoſée cette alliance d'amitié, étant commencée auparavant & conclue ſept ou huit mois devant; aiant eu cette connoiſſance ſi remarquable, m'en fit rechercher d'autres qui furent bientôt après; qui fut auparavant de Noël, comme la Marquiſe alloit au Sermon du Pere *Gontier* à S. Jean. Une fois entre autres elle y alla & monta droit au prépitie où étoit M. d'*Eſpernon*, où alors la Marquiſe me fit paſſer derriere leurs chaiſes, de peur qu'ils ne fuſſent entendus de perſonne, & alors conclurent la mort du Roi, comme je l'ai déclaré au commencement de ma dépoſition à Juſtice; auquel lieu ils tinrent tels propos & ſi abominables, que je les tairai, de peur de faire rougir le papier & faire horreur au Lecteur. Après le Sermon, prirent congé l'un de l'autre: alors je me trouvai fort étonnée: toutefois je m'aſſurai incontinent après, & me tins

ſongeuſe d'avoir entendu telle perfidie & abominables deſſeins conſpirez contre leurs Majeſtez, pour leur en faire le rapport; parquoi je doutois ſi je pourrois être reçue à mon dire, avant que de montrer par écrit; & encore que le chemin m'en fût bientôt ouvert par une lettre envoiée à la Marquiſe, de laquelle elle fut en peine, à cauſe d'une femme magicienne qui fut priſe comme on lui avoit apportée, laquelle étoit même de ſon pays, ladite Marquiſe m'écrit & me prie de ſçavoir toute la vérité, & lui mander ce que je faiſois. Quelques jours après Noël, m'envoia le traître *Ravaillac* & m'écrivit ces mots *de Marcouſſi :* Mademoiſelle de Coman, je vous envoie cet homme par *Etienne* Valet de chambre de mon pere, je vous le recommande, aiez-en ſoin. Je l'ai reçû, ſans m'enquerir qui il étoit, & venant de ſa part, lui ai fait bailler à boire & à manger; le voiant toutefois homme fort triſte & mal habillé, je l'envoiai prendre logis à la Ville, ce qu'il a fait chez un nommé *la Riviere* & un autre, tous confidens de la Marquiſe, & deſquels elle ſe ſervoit en tels uſages qu'elle les connoiſſoit propres & expérimentées.

Un jour entre autres ledit parricide beuvant & mangeant en mon logis, je lui demandai pourquoi la Marquiſe faiſoit tant de conte de lui, vû que c'étoit ſa coutume de ne ſe ſoucier guéres de perſonne : il me répondit alors qu'il ſollicitoit les affaires de M. d'*Eſpernon* & pluſieurs autres particularités. Durant donc un ſi long ſejour qu'il mangeoit & venoit chez moi, je ne pus jamais découvrir ſon pernicieux deſſein : il faiſoit toujours la châtemite; toutefois

tefois ſes actions ſuivantes me firent remarquer que toutes ſes apparences vraies n'étoient aſſez fortes pour me faire ſuccer le ſuc de ſon pernicieux deſſein ; ce qu'ignorant pour lors, lui permets boire & manger chez moi ſept ou huit ſemaines, pendant lequel tems je lui laiſſai un procès à ſolliciter. Au Mardi gras je m'en allai à Verneuil, où je paſſai tout le Carême : la Cour s'en alla à Chantilly, après Pâques je retournai à Paris, où arrivant, Dieu ſçait ſi j'appris des nouvelles : je ne trouve plus mon ſolliciteur, dont je ne me ſoucie guéres : je ne laiſſe de ſolliciter mes affaires dans l'embarraſſement de celles de la Marquiſe. Pâques & Pentecôte enſuivant je retournai à Verneuil, où elle me fit conduire par pluſieurs Meſſagers, dont je n'étois marrie, pour avoir de plus en plus la connoiſſance de leurs conceptions, je m'y aſſujettis, comme même à la Saint Jean. L'année ſuivante, le Roi découvrit les menées de *Sedan*, confident de la Marquiſe, lequel il fit bannir, elle étant pour lors à Verneuil ; & ſa ſœur de *Chantemerle* aiant ſçu ces nouvelles, m'écrivit comme à la tréſoriere de ſes plus cheres affections, me priant de parler à lui, où il étoit retiré en un lieu ſecrettement & commodément : les lettres vont en Eſpagne & ſans bruit ; ſçachant trop bien ces menées pour les taire, je me conſeille. Sçavoir ſi je ſerois reçue à mon dire, & déclarer telles choſes d'importance, ſans rien avoir par écrit que verbalement. L'on me répond que non : je m'aviſai d'en écrire au Comte de *Schomberg* & à la Demoiſelle de *Gourvay*, les priant de me mander l'heure que je

pourrois les trouver à leur logis pour leur dire chose qui étoit d'importance au Roi & à l'Etat : ils me voulurent prevenir par courtoisie & vinrent en mon logis, où je leur proposai les grands hazards que couroient les personnes du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, les menées qui se traitoient hors & dedans Paris, qui enfin seroient l'entiere subversion de l'Etat, s'il n'y étoit bientôt remedié ; alors me répondirent pour toute satisfaction, qu'ils ne se vouloient embrouiller. Lors j'en écrivis au sieur de *la Magdelaine*, auquel je fis entendre tout ceci, & ne me répondit rien ; tout est sourd, & me voyant privée d'y pouvoir remedier, & ne sçachant à qui m'adresser pour avertir Sa Majesté, afin d'empêcher un si malheureux dessein ; je me songeai moi, ce bruit ne peut être si couvert, que quelque bruit n'en sorte, comme les amours du Duc de *Guise* & de la Marquise de *Verneuil*, dont le Roi en eut le bruit au mois de Septembre auparavant les contagions, ainsi que je l'ai déclaré à Justice. Ladite Marquise vint à Paris malade pour se purger de cette calomnie devant Sa Majesté avec plusieurs, dont elle fut renvoiée innocente comme auparavant. Lors de ce tems, quoique ce soit quelque tems après, m'écrivit qu'on lui avoit rapporté que je lui voulois faire un mauvais office, toutefois qu'elle ne se le pouvoit persuader ; donc pour lui faire perdre cette mauvaise opinion, je l'allai trouver, m'en conjura plusieurs fois : quoi voiant je l'assure du contraire, afin de ne perdre mon crédit & parvenir à mon dessein, je me mis chez la Demoiselle du *Tillet* par importunité, où j'appris

pris toutes sortes de nouvelles, & plus que je n'en voulois sçavoir; & un jour d'Ascension en l'année 1609, sortant dudit logis, je rencontrai ce damné *Ravaillac* qui me dit qu'il venoit du Bois *Malherbes*, & me déclara alors toutes ses pernicieuses intentions & desseins; ce qu'aiant entendu me défiai de lui. Après avoir appris son logis, je m'en allai droit au Louvre, sans entrer en autre lieu & monte en l'antichambre de la Reine, & priai l'Huissier de me faire parler à une Femme de chambre de la Reine, ce qu'il fit; à laquelle je demandai si elle avoit assez de crédit de me faire parler à la Reine, & que j'avois chose à lui dire qui importoit au bien du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, & le lendemain je ferois prendre lettres qu'on envoyoit en Espagne, par lesquelles on reconnoîtroit les services que je ferois aux Roiales Majestez & à la France. Je demeurai & tins trois jours au Louvre, pendant lequel tems on envoia lesdites lettres en Espagne; la Reine s'en alla à Chartres, & retourna par Anet. Pendant son voiage, me fut envoiée une femme de Chaperon, laquelle me vint trouver aux Augustins, & me dit que la Reine me commandoit que je ne manquasse à l'aller trouver sitôt qu'elle seroit de retour de son voiage; ce que je fis: où allant je rencontrai le Roi à l'entrée du Louvre comme il sortoit, & retourna promptement au cabinet de la Reine à son habillé, ouït la Messe avec elle: après dîné monterent en carrosse & allerent voir la Reine *Marguerite*, de-là s'en allerent coucher à Conflans & le lendemain à Fontainebleau. Je

demeurai tout le jour à attendre la Reine à sa commodité, dont me voiant frustrée de ne pouvoir parler à elle, & les lettres étant parties, je m'affligeai extrémement, & comme au déſeſpoir, ne ſçachant plus à qui m'adreſſer, voiant tant de monde entaché, que par mon ſoin je voulois empêcher; lors j'écrivis encore à une femme de la Reine à Fontainebleau, pour ſçavoir ſi avec loiſir je pourrois parler au Roi & à la Reine, vû que le mal preſſoit. A la Pentecôte & à la Fête-Dieu enſuivant je rencontrai le traitre *Ravaillac* qui s'en vint droit à moi avec pleurs, me priant & conjurant de ne rapporter ni dire ſon malheureux & damnable deſſein qu'il m'avoit déclaré, me diſant qu'il s'en repentoit & qu'il n'y ſongeroit jamais plus; à quoi je n'ai voulu ajouter foi ni aſſurance à ſes paroles, pour être choſe d'importance, aiant ſi peu de ſûreté d'un tel homme; lors je me reſolus d'aller aux Jeſuites, où je demandai à parler au Pere *Cotton*: l'on me fait réponſe qu'il eſt à la Ville & qu'il s'en alloit le lendemain à Fontainebleau: un appellé Pere Procureur me dit qu'il ne viendroit que bien tard & qu'il partiroit de grand matin, que je pouvois parler à lui; mais ſi c'étoit choſe qu'il lui pût dire, qu'il en feroit fidéle rapport. Je retournai donc le lendemain matin, le Pere Procureur me répond que ledit Pere *Cotton* étoit pour lors parti; je fus contrainte de lui déclarer tout, & le conjurai d'en avertir le Pere *Cotton*, pour en avertir le Roi & la Reine. Quand il m'eût entendue, & ſçût tout, me répondit qu'il feroit ce que Dieu lui conſeilleroit, & que j'allaſſe en paix & priaſſe Dieu. Je lui répondis qu'il

qu'il ne falloit ainſi laiſſer tuer le Roi, & que je l'en chargerois & m'en déchargerois ſur lui; lors il me dit que ce n'étoit à moi à me mêler de telles affaires, & qu'on m'accuſeroit être de la partie : je lui répondis derechef que s'il manquoit le dire au Pere *Cotton*, que j'eſperois bientôt aller à Fontainebleau; & cependant il me dit que ſi je ſçavois quelque choſe de particulier, j'allaſſe le trouver; ce que je lui promis : cependant je m'en allai, penſant qu'il avertiroit le Pere *Cotton*, & eſperant faire mon voiage de Fontainebleau. Quelques jours après je fus arrêtée priſonniere, ne pouvant ſçavoir qui m'avoit prêté cette charité, qui fut un grand malheur, & comme au déſeſpoir, me voiant privée de pouvoir ſervir leurs Roiales Majeſtez, je me réſolus de déclarer à tout le monde dans la priſon; eſperant que par ce moien leurs Majeſtez en fuſſent averties; même j'en parlai à un Apoticaire de la Reine, afin qu'il en fît ſon devoir pour empêcher cet audieux & damnable mesfait qui s'en eſt enſuivi, à mon grand regret, dont je prie Dieu qu'il lui plaiſe mettre au cœur des bons François demande juſtice en être faite, les complices & auteurs de ce parricide, ſoient pris & découverts. Je le prierai toute ma vie en ce lieu, où je ſuis miſerable, conſtante & reſolue pour la vérité.

## V.

### *RENCONTRE DE MONSIEUR le Duc d'Espernon & de François Ravaillac, exécuté à mort dans la Ville de Paris en l'année 1610.*

COMBIEN aujourd'hui le peuple endure beaucoup de choses pour maintenir la vérité; est-il possible, ô bon Dieu, que l'on doute des choses qui sont véritables! car, pour vous dire ce qui est arrivé depuis cinq ans en ça à la France, & afin d'exterminer ceux de la Religion, le Duc d'*Espernon* avec ses partisans, pratiqua six garnemens, pour faire tuer le Roi Henri le Grand d'heureuse mémoire; trois desquels ont été faits mourir par Arrêts de la Cour de Parlement de Paris, Cour Souveraine qui n'a jamais manqué à l'endroit de la Souveraineté de nos Rois, & pour contenir un chacun en son devoir. Le Duc d'*Espernon* voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de ses desseins, & qu'il y avoit trois de ces meurtriers qui avoient été exécutez, se retire de la Cour & vient à Angoulême, & y demeura deux mois; tellement que les autres trois vinrent le trouver; & aiant conferé ensemble par plusieurs fois, le Duc d'*Espernon* & le P. *Cotton* les embrasserent l'un après l'autre, leur disant; Si vous avez volonté de faire ce que nous avons ci-devant dit, & aussi que ne manquerez

querez point d'argent, & que ferons tous les jours célébrer Messes pour vous; & pour cet effet nous envoyerons par toutes les Congregations de notre Ordre & des Freres Convers (dit le Pere *Cotton*) afin de le faire sçavoir; & alors Monsieur d'*Espernon* depêcha des courriers par toute la France, & le semblable fit aussi Pere *Cotton* en la presence de *Ravaillac* & de ses deux compagnons; & alors ces trois meurtriers firent serment en recevant la Communion du Pere *Cotton*, de faire ce qu'ils leur commanderoient, moiennant l'absolution du S. Pere le Pape, ce qu'ils leur promirent de faire. Alors Monsieur d'*Espernon* & le Pere *Cotton* se leverent de leurs siéges & vont consulter ensemble avec quelques autres, & firent retirer ces trois miserables en la chambre des méditations, étant avec un Pere Minime du Couvent de la Ville de Barcelonne qui les exhortoit de poursuivre ce qu'ils avoient entrepris. Alors le Pere *Mathieu* vient les appeller pour parler à Monsieur d'*Espernon* & au Pere *Cotton*; & comme ils furent entrez dans la chambre, ledit Duc & Pere Cotton leur dirent ces mots: Et bien mes amis, ne voulez-vous pas obéir aux commandemens de ces Messieurs, nos Peres & moi, qui sommes ici assemblez pour l'affaire qu'avez entrepris, qui est de tuer le Roi Henri quatriéme; & parce que nous voions qu'il prétend ruiner le S. Pere & le Roi d'Espagne, & maintenir le Roi d'Angleterre & le Comte Maurice, & tous les Hérétiques de la France, & aussi qu'il veut ôter tous les Rois Chrétiens de leurs Trônes,

à la faveur de ces Hérétiques ? Ne voulez-vous pas exécuter ce qui vous sera commandé de la part de ces Messieurs & de moi ? Alors *Ravaillac* prenant la parole, dit, Monsieur, & vous aussi mes Peres, je ferai moi & mes compagnons, tout cela que nous commanderez ; moiennant aussi que nous promettiez que le S. Pere nous absoudra de tous nos péchez, & vous aussi Monsieur, qui êtes Gouverneur de la Province d'où je suis né & natif, & auquel particulierement j'ai de l'obligation en votre endroit ; car jamais vous ne m'avez laissé destitué d'aucunes commoditez. Je vous promets de me transporter dans Paris moi & mes compagnons, moiennant que nous donniez à chacun deux-cens écus ; & eux & moi prendrons droit le chemin, & vous assure que nous ne faudrons de l'attraper ce tyran qui veut ôter le S. Pere du Saint Siége. Alors ils leur délivrerent l'argent. *Ravaillac* & ses compagnons étant arrivez à Paris, chercherent par tout le moien d'exécuter leurs desseins, & voiant qu'ils n'y pouvoient parvenir & qu'ils n'avoient plus d'argent, *Ravaillac* s'en va trouver ledit Duc & lui dit qu'ils ne pouvoient demeurer en ville à cause de la nécessité qui les pressoit (car il y avoit bien six semaines qu'ils étoient à Paris & ne pouvoient trouver moien d'exécuter leur miserable & damnable dessein) qu'ils n'avoient point d'argent, qu'ils dépendoient beaucoup pour frequenter le peuple & pour approcher du Louvre. Alors ledit Duc & Pere *Cotton* leur baillerent encore à chacun cent écus, avec protestation qu'ils exécuteroient ce qu'ils avoient entrepris ;

entrepris ; & alors *Ravaillac* leur fit réponſe : Meſſieurs, vous ſçavez que vous nous avez promis de nous faire avoir l'abſolution du S. Pere ; ce qu'ils leur promirent derechef & leur dirent : Allez, mes enfans, allez tuer ce tyran, ce fauteur d'Hérétiques, & nous faiſons célébrer tous les jours des Meſſes pour vous. Ce miſerable *Ravaillac* trouva notre bon Roi, le Pere de la France, l'arbitre de la Chrétienté, qui étoit en ſon caroſſe & le Duc avec lui & quelques autres, & comme il aviſe ledit *Ravaillac*, il commença à amuſer le Roi de diſcours ; & alors ce perfide *Ravaillac* ſe jette ſur le Roi, il lui baille un coup de couteau ; mais ledit Duc voiant que ce n'étoit rien, & que le Roi s'écria qu'il étoit bleſſé, lui fit ſigne qu'il redoublât ; alors ce miſerable du ſecond coup tua le Roi en lui perçant le cœur. O miſerable ! Plût-à-Dieu que les chiens euſſent mangé, non pas toi, mais toute ta lignée, & que jamais tu n'euſſe été ! car tu nous porte beaucoup de dommage : tu as reçû beaucoup d'argent dudit Duc & de ſes partiſans pour tuer ton Roi ? qui jamais ne t'avoit fait aucun mal ; mais tu en reçois maintenant ton ſalaire. Car miſerable que tu es ! que t'avoit-il fait ce bon Roi ? mais la Demoiſelle qui eſt aux Filles Repenties à Paris en ſçauroit bien que dire ; car le Duc d'*Eſpernon* ton maître t'eût bien traité davantage, afin d'exécuter ſes paſſions & celles de ſes adhérans, & penſoit même faire tuer d'autres Princes & Seigneurs qui étoient en Cour ; témoin même que ladite Demoiſelle aiant voulu parler & dire que le Duc d'*Eſper-*

*non*

*non* lui avoit payé la pension de *Ravaillac* l'espace de quatre mois & d'avantage, & qu'il l'entretenoit même d'habits ; & pour assouvir les desirs de ce méchant, il fallut, à sa persuasion, que tu couchasses avec cette pauvre Demoiselle. Mais aussi quand elle a voulu déposer contre ledit Duc, il l'a accusée que c'étoit une putain & qu'elle avoit eu trois enfans, & qu'elle n'étoit pas croiable. Elle persiste toujours à sa premiere déposition ; & comme il y avoit un autre témoin que l'on pouvoit faire venir pour être ouï, on le trouva mort en un cachot ; car on l'avoit empoisonné. Voilà comme il s'est sauvé le pelerin & a fait mettre cette Demoiselle aux Filles Repenties, où elle a achevé le reste de sa vie. Mais aujourd'hui la France voit, à son grand regret, ce qu'elle ne voudroit point ; il manie l'Etat, lui & ses partisans comme ils veulent ; mais si le Duc avoit songé à ce phantôme qui s'apparut à lui étant en son carrosse, qui étoit *Ravaillac*, & qui lui dit : Ha ! miserable d'*Espernon*, tu es cause que je suis damné, tu es cause que j'ai tué mon Roi, qui jamais ne m'avoit fait que du bien ; & maintenant tu fais en France avec tes partisans ce que tu veux, & principalement ton compagnon le Marquis d'*Ancre*. Mais je t'avise que ta place est prête & que ton terme est expiré, & que mon maître à qui je suis, & comme tu es, t'attend de jour à autre, & seras plus rudement traité que moi ; car avec tes belles paroles, Pere *Cotton* & toi, m'avez trompé. Est-ce la promesse que me faisois, & aussi ce beau Marquis d'*Ancre*, qui me promettoit aussi-bien

que

que toi beaucoup de choſes ? & maintenant j'endure à cauſe du parricide que m'avez fait faire. Sachez que je vous attends de jour à autre, & que vos places ſont prêtes, il y a longtems ; & pour le regard de ce qu'entreprenez, n'en viendrez jamais à bout ; car Starot votre maître eſt venu à cette heure en la chambre & a dit à Belzebu qui eſt ſon maître, que dans quinze jours votre terme eſt expiré, & amenera vos corps & vos ames avec vous. Ainſi je vous attends ; car vous êtes damnez auſſi-bien que moi.

## VI.

### *ARREST DU XII AOUST mil six cens seize.*

VEu par la Cour, les Grand'Chambre, Tournelle & de l'Edit assemblées, les auditions en vertu de l'Arrêt du 20 Juin, faites à la requête du Procureur Général du Roi; & Pierre du Jardin dit Lagarde prisonnier, renvoié, pour être ouï sur ce qui concerne le parricide commis en la personne du feu Roi, faire & parfaire le procès à ceux qui s'en trouveront coupables; ensemble tradition de l'Ambassadeur de Rome nommé par ledit Lagarde, écritures & missions à lui representées & m'entionnées & dites auditions, conclusions du Procureur Général du Roi; Ouï & interrogé en ladite cour, & tout considéré: Ladite Cour a ordonné & ordonne que le sieur Zamet Maître des courriers de Rome, & Raby, seront ouïs à la requête du Procureur Général du Roi, sur faits resultans qui seront extraits des auditions dudit Lagarde; & le sieur Brisse, les nommez Pion, Bornai, Varenne & Dehaire assignez en ladite Cour, pour être pareillement ouïs sur ce qui resulte des susdites auditions. Outre, ordonne que vérification sera faite de sa missive du 22 Aoust 1609, souscriront par comparaison des seings & écritures du Lieutenant la Bonniere, qui seront apportez

portez & représentez par les Clercs du Greffe du Châtelet, & eux sur ce ouïs, ensemble Maîtres Ecrivains, Clercs, Notaires & gens à ce connoisseurs; & outre les Ecrivains soient ouïs sur la manufacture du papier de ladite missive, laquelle sera paraphée du Greffier, & ordonné ce qu'il appartiendra.

*Reg. Cotté* C I. *fol.* 425.

# VII.

## *LA CHEMISE SANGLANTE d'Henry le Grand en l'année 1615.*

HELAS ! helas ! faut-il que je reprenne mes cendres, pour souffrir un nouvel assassinat ? faut-il que mon sang couvre pour jamais les carreaux de cette grande & superbe Ville de Paris, l'œil de l'Europe ? faut-il que mon fils voye le Louvre & couche dans ma chambre, sans sentiment de douleur, de voir les cendres de son pere & son sang couler partout, sans volonté de le venger ? Cruel siécle, où la méconnoissance regne & le vice est en vigueur !

Louis XIII ( mon cher fils ) c'est à vous que je parle ; c'est à vous dont je me plains : je trouve long votre silence : tant que vous n'avez pû parler, tant que vous avez été sous les verges, sans appui & sans soutien : mais à present que votre cousin le Prince de *Condé*, la remue pour un si pieux office, à present que vous êtes majeur & pouvez commander, ne rougissez-vous point de honte, qu'il vous devance à la poursuite de cette vengeance ? Au contraire vous lui jettez sur les bras une armée pour l'opprimer : vous le voulez exterminer, & trouvez juste de le perdre ; comme s'il demandoit votre Sceptre. Par ainsi c'est me donner lieu de croire que vous desirez, non de

de laisser mes os en paix, mais que je reprenne mes cendres pour encore souffrir un nouvel assassinat.

J'excuserois certes votre faute sur votre minonorité, & sçai bien que les mauvaises paroles & les rigueurs dont on a usé en votre endroit, vous ont empêché de parler, & vous plaindre de ce qui se passe au Louvre, que le Chevalier de *Vendome* votre frere à été exilé, pour vous en avoir averti; mais à present que vous êtes Roi & puissant, permettrez-vous que je souffre encore un nouvel assassinat?

Vous me direz (je m'assure) que vous n'y pouvez encore donner ordre, & que vous courez tous les jours la même fortune que moi, si vous parlez tant soit peu: que vous avez été contraint de souffrir que *Conchine* ait été préferé à vous au cabinet de votre mere, qu'il l'y ait entretenue tant qu'il ait voulu, tandis que vous frappiez honteusement à la porte; bref, que vous n'avez que le nom de Roi, & les autres en font la charge; mais que ne vous servez-vous de votre cousin, que ne le maintenez-vous, pour empêcher le trouble qu'on donne à mes cendres, & détourner un nouvel assassinat?

Votre mere ne parle que par l'organe de *Conchine* & sa sorciere de femme. Ce coyon est premier Gentilhomme de votre Chambre, maître de vos trésors & de vos meilleures Villes; & ce traître Chancelier vend votre Couronne & votre personne à vos ennemis & à vos sujets, & vend la justice à beaux deniers comptans. Ce fripier de Commandeur son frere, pour les voleries qu'il a faites depuis ma mort,

s'eſt fait des plus riches de votre Etat. Cet ivrogne de *Dolé* & le loup de *Bullion*, ſont les conſeillers & maquereaux du déſordre : d'Eſpernon tient encore les armes ſous la France, deſquelles *Ravaillac* m'a mis dans le tombeau. Ce ſont mes aſſaſſins & mes bourreaux ; & vous les ſouffrez près de votre perſonne ; vous ſouffrez qu'ils troublent mes os & mes cendres, & qu'ils oſent encore faire un autre aſſaſſinat.

Vous avez raiſon de craindre pour votre perſonne ; car ſi la terreur de l'Europe a pû être aſſaſſinée dans la Ville Capitale de ſon Royaume, au milieu d'une puiſſante armée & au plus beau de ſes jours, que devez vous attendre de meilleur, en une ſaiſon ſi mauvaiſe ; ſi ce n'eſt qu'à cauſe de votre âge on vous donne le boucon de Florence, au lieu d'un coup de couteau ?

Mon fils, mon très-cher fils, éveillez-vous : prenez pitié du ſang de votre pere : il eſt encore tout chaud & diſtillant. Voyez cette chemiſe qui en eſt toute trempée : la France le pleure : vos parens le vengent. Hé ! pour Dieu, ne demeurez ſtupide à cette juſte & ſainte demande, ne ſoyez ingrat envers votre pere, & vous ſouvenez que ſon ſang crie vengeance devant Dieu.

Mon fils, pour diſpoſer votre ame à me faire juſtice, & vous la faire à vous même, arrêtez-vous, je vous prie, contemplez, contemplez cette chemiſe ſanglante, & donnez aux cendres de votre pere le loiſir de vous raconter ce que vous ne ſçavez point, ou que vous feignez d'ignorer.

Après

Après ma conquête de la Savoye & que j'eus épousé la Reine votre mere, cette sorciere Galahi, que j'avois honorée d'approcher & servir ma femme, à cause qu'elle est fille d'une sienne Nourrice, Lavandiere de Florence de son premier métier, se rendit si passionnement amoureuse de ce coyon de *Conchine*, que votre mere fut contrainte de les marier ensemble; & dès-lors on introduisit en France le *boucon*, & le premier qui l'éprouva, fut un jeune *Italien*, duquel Conchine a eu le bien par aubeine. Voilà le commencement de sa fortune; mais s'étant approché bien près de mon Louvre & de ma chambre, & chassé par faux artifices Dom Jean de *Medicis* votre oncle, brave Prince & dont je regrettai la retraite, il commença dès-lors à brouiller mon mariage, & y semer de la division parmi. M'en étant apperçû, & l'en ayant trouvé l'auteur & la cause, je lui fis sçavoir qu'il eût à sortir de mon Royaume; & desors ma mort fut arrêtée, l'exécution toutefois differée jusques après le Sacre de la Reine; estimant ma mort leur être infructeuse, si cet acte de Majesté n'étoit accepté, pour autoriser une Regence qu'on preparoit de longue main; & pour ce, on pratiqua mes secrets ennemis qui se disoient mes serviteurs bien fidéles; & de fait le lendemain de cette cérémonie on me fit assassiner dans mon carrosse.

Le deuil & le regret de ma mort fut en apparence bien grand au Louvre: on y oioit de grands cris, on y vit des torrens de larmes pour une heure; mais dès aussitôt que mon

cœur en eût traversé la Cour, on fit une tréve á ce grand déseſpoir ; & cet infidele & ingrat Chancelier qui étoit de la conſpiration, eut plus hâte d'envoyer aux Auguſtins l'Arrêt qui avoit été fait de la nouvelle Regence, que de faire recherche, ni plaindre le déſaſtre de ma mort. Tellement que le Parlement épouvanté, menacé & intimidé, ayant trop legerement donné un Arrêt d'une ſi grande importance, au préjudice des loix de l'Etat, le trouble ceſſa en mon Château du Louvre : on y fit bonne chere, tandis que mes bons ſujets pleuroient ; & la mort du Grand Henry n'étoit plus qu'un miracle du prompt établiſſement d'une nouvelle grandeur.

Mon cœur qui devoit être ſi précieux à votre mere, pour l'honneur que je lui avois fait de la rendre compagne de mon lit & de mon Sceptre, eſt conſigné entre les mains de mes meurtriers & par eux conduit en triomphe dans la Flêche : mes os, le tréſor de mon peuple, ſont portez à Saint Denys, & au lieu d'être conduits par mon ſang, avec larmes de ſang, on ſe contente des larmes de mes ſujets, pendant qu'on conſidere la cérémonie gayement par une petite lozangue & fenêtre vitrée, que l'on fit rompre à cet effet, & que ſans aucune contenance de deuil, on voit mon effigie traverſer la Cour du Château.

On deſſeigne à l'inſtant des chambres baſſes, de petits cabinets, des eſcaliers ſecrets & des pont-levis, pour entrer plus aiſément en mon Louvre. On ne ſe montre plus : tout ſe fait en cachette : on y prêche une doctrine nouvelle

nouvelle : les mots de conſcience ſont introduits, & le P. *Cotton* y eſt en credit pour les délices de la bonne fortune.

Accident étrange (mon fils) qui eſt arrivé en votre Royaume pendant cela : c'eſt (mon très cher cœur) que votre mere a été pluſieurs fois malade juſques à l'extrêmité, telle qu'il a été par fois néceſſaire de lui ouvrir la veine ; la ſaigner, le pied en l'eau, empêcher les vomiſſemens qui l'incommodoient, faire ceſſer des évacuations dont elle étoit fort travaillée, & rabattre l'enflure, que le trop prendre d'eau lui avoit cauſé, qui la menaçoit d'ydropiſie : tout cela par l'aide de cet habile Juif *Montalto* Eſpagnol.

Ce miſerable qui l'approche, eſt cauſe de tant de travail qu'elle ſouffre : il a les yeux de baſilic, deſquels il tue tout ce qu'il regarde : ſon haleine eſt punaiſe, & ſon corps tellement gâté, que ce n'eſt plus qu'une ſentine de verolle & d'infection ; & cependant (mon fils) vous ne ſoignez point à la ſanté & au ſalut de cette Princeſſe de qui vous êtes fils.

Or, en ces extrêmités, *Conchine* qui médite le haut de la fortune, s'enrichit de vos tréſors, ruine entiérement votre peuple par ſes maudites inventions, & veut empieter votre Royaume pendant votre bas âge, s'il peut. A quoi faire tant de Charges, tant de Places, tant de Villes tant d'Edifices, tant de Benéfices, tant de Gouvernemens, tant de dons, tant de penſions, tant de pots de vin, tant de penſionnaires, tant de ſuivans, tant d'équipages, tant d'autorité, de crédit, de faveur & de puiſſance ? & pourquoi croyez-vous qu'il main-

tienne le Chancelier & son frere, *Dolé* & *Bullion*, que pour y parvenir ? Pourquoi m'auroit-il fait assassiner, empoisonner votre frere d'Orléans, & mon cousin le Comte de *Soissons*, emprisonner le Duc de *Vendôme* votre frere, entrepris de chasser mon neveu le Duc de *Condé*, menacer *Villeroi* de bastonades, & lui ravir la gloire de la paix, assassiner le Duc de *Longueville* mon neveu & feu *Prouville*, tyranniser les habitans d'Amiens, entreprendre sur mon neveu de *Guise* & lui vouloir ravir ce que vous lui aviez accordé; bref de vouloir mettre le feu dans votre Royaume; que pour s'établir en votre place ? & pour y parvenir, il s'est acquis le Duc d'*Espernon*, sous promesse de le faire Connétable; mais voiez & revoiez cette chemise sanglante, & considerez, s'il est possible, que vous prenniez votre chemise en assurance des mains d'un assassin des Rois & d'un voleur de Couronnes, qui n'a trouvé marche plus sûre pour y monter, que l'affection & bonne volonté de vos parens, la mort de votre pere & la Charge de Premier Gentilhomme de votre Chambre, qu'il a acquise de vos deniers.

Votre mariage n'est qu'un simple prétexte, pour être maintenu; le Chancelier m'en parla deux ans avant ma mort, & voiant que c'étoit la chose du monde que je haïssois le plus, & que connoissant qu'il étoit pensionnaire d'Espagne, j'avois résolu de le chasser, il a été aussi du conseil de mes assassins.

Qui vous y porte & qui y porte votre mere si passionnément que l'ambition qu'ils ont de gouverner & de regner toujours, & vous

tenir

tenir sous leur tutelle ? Votre majorité leur donne des licences que votre minorité leur défendoit ; on vous entretient en France, afin que vous n'aiez point aucun mouvement de votre devoir : votre instruction est indigne de votre âge & de votre naissance, & du nom que vous portez. Aussi c'est ce qu'il leur faut ; car si vous veniez à vous connoître & à les connoître, hé ! qui les pourra sauver : ils vous tiennent pourtant en esclavitude, sans que personne vous approche & parle à vous, que par leur commandement ; les Princes mêmes n'osent vous entretenir. La Reine fait ce qu'elle veut, & non ce que vous desirez : d'*Espernon* ose & entreprend : le Chancelier conseille & scelle : son fils signe : *Conchine* prend & usurpe : le Commandeur vole & brigande : *Dolé* & *Bullion* courent, picorent & portent les paquets. Voyez & considerez, je vous prie, à qui ma mort a été utile, & d'autre part regardez combien il y a d'ames dans ce Royaume qui me pleurent & regrettent tous les jours.

Sous mon regne avez-vous vû, ou ouï dire qu'on ait couru sus aux Princes du Sang, ni assassiné personne ? avez-vous vû le peuple se plaindre de taille, la Noblesse foulée & opprimée comme elle est à present, ma Bastille & mon épargne sans argent ? & toutefois j'avois des guerres & des ennemis à combattre, des dettes à payer, mon Domaine à décharger, des Peuples à reduire sous mon obéissance, des Alliés à secourir & à contracter des alliances. Non, vous ne l'avez vû ni ouï dire ; aussi j'avois un *Sully* que vous avez chassé. De ce tems-là la corruption étoit bannie de la Justice,

ce, & ces gens l'introduisent à present. Mon Conseil étoit composé de gens de bien & fidéles François; & le vôtre ne l'est que de cinq ou six pensionnaires *Conchinolles* Espagnols. On ne sçavoit ce que c'étoit de vendre la Justice, ni les Arrêts; & ceux-ci le font à beaux deniers comptans. On n'avoit jamais ouï dire que les Chefs du Parlement fissent des Arrêts faux contre les Princes de Sang de France; & cela est à present en usage. Bref, sous mon regne tout étoit bien, & sous le vôtre, tout est mal. Et à tout cela serez-vous stupide & sans sentiment? Votre cousin mon cher neveu, est en campagne, le voilà qu'il porte ma chemise sanglante, qu'il arbore à la vûe de tous côtez, avec cette devise: France, venge la mort de ton Roi. Rebroussez (mon cher fils) rebroussez chemin, tournez sur vos pas: soyez protecteur des armes justes de votre cousin, faites voir à tout le monde que vous êtes fils du Grand Henry: vengez le sang de votre pere: donnez paix à mes os, & ne permettez que je souffre un nouvel assassinat, par les armes qu'on veut vous induire de prendre injustement contre votre cousin, contre les autres Princes vos parens qui l'assistent, contre tant de Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, grands Seigneurs, Eccléfiastiques, Gentilshommes, Villes, Communautés & tous vos autres Sujets qui le suivent, tant d'une que d'autre religion, qui sacrifient leur vie pour venger la mort de leur Roi. Adieu, mon fils, & pensez à ce que je vous dis; car si vous avez des yeux & d'oreilles, vous le connoîtrez & l'entendrez. *Amen.*

VIII.

# VIII.

## *AVERTISSEMENT.*

*Sur la Piéce ſuivante.*

QUoique la Relation que Charles Ducheſne a faite des exploits militaires d'Henry IV. pendant les trois premiers mois de ſon Regne, ſoit très-courte, elle mérite cependant de voir le jour, puiſqu'elle contient des événemens très importans, dont il a été témoin.

Du ſuccès de ces évenemens dépendoit en quelque ſorte la fortune de ce Prince; & le combat d'Arques qui ſe donna deux mois après ſon avénement au Trône, & dans lequel ce Prince, à la tête d'un Corps de Troupes peu conſidérable, repouſſa les vives attaques de l'Armée nombreuſe que commandoit le Duc de Mayenne, aſſura ſur ſa tête la Couronne, qui étoit peut-être perduë pour lui, s'il eût été vaincu. Ce ſuccès éclatant abbatit le courage des Ligueurs, qui ne ſe releva plus; redoubla celui des Sujets fidéles au Roy, & détermina

détermina un grand nombre de personnes qui n'étoient point encore décidées, à se déclarer pour lui.

Tous ces grands évenemens, il en faut convenir, sont très-connus : ils se trouvent dans tous nos Historiens ; & ils sont décrits avec beaucoup d'étenduë dans les Mémoires du Duc d'Angoulême *. La Relation de Ducheſne ne fera cependant pas inutile. Elle est à la vérité, moins détaillée que celle du Duc d'Angoulême ; mais elle lui est conforme dans presque tous les faits qu'ils rapportent l'un & l'autre ; & ce concert est un garant de l'exactitude & de la fidélité de ces deux Ecrivains.

Le

* Charles de Valois fils naturel de Charles IX. Il porta d'abord le nom de Grand Prieur de France, ensuite de Comte d'Auvergne, & enfin de Duc d'Angoulême.

Ses Mémoires ont été imprimez sous ce titre : *Mémoires très-particuliers pour servir à l'Hist. d'Henry III. Roy de France & de Pologne, & d'Henry IV. Roy de France & de Navarre. Par.* 1667. in-12. Les Mem. du Duc d'Angoulême ne contiennent que les 135 premieres pages de ce volume.

Ces Mémoires sont très-instructifs ; mais ils ne comprennent que le récit de la mort d'Henry III. & la relation de la journée d'Arques. Il y a grande apparence que le Duc d'Angoulême avoit écrit toute l'Histoire de sa vie qui a été très-longue, ou du moins de la plus grande partie ;

Le Récit de Ducheſne ſervira auſſi à corriger quelques fautes qui ont échappé au Duc d'Angoulême, ou qui ſe ſont gliſſées dans l'impreſſion de ſon Ouvrage. Enfin Ducheſne a rapporté des circonſtances & des Particularités qui ne ſe trouvent point dans les Mémoires du Duc ; & il a conſervé la mémoire d'un fait très-important que l'on ne ſe ſouvient pas d'avoir lû ailleurs. L'on ſçait qu'après la mort d'Henry III, la Ligue déféra la Couronne au Cardinal de Bourbon qui étoit alors détenu en priſon. Ducheſne nous apprend, page 310. que ce Cardinal envoya un Gentilhomme à Henry IV, pour déſavouer la Ligue, & le reconnoître pour ſon légitime Roy.

Quelques recherches que l'on ait faites, on n'a pû rien découvrir ſur Charles Ducheſne. Il y avoit dans le même temps un autre Médecin qui portoit le même

partie ; & il avoit eu le temps de le faire pendant le long ſéjour qu'il avoit fait à la Baſtille, où il s'amuſoit à compoſer des Ouvrages dont quelques-uns ont été imprimez.

Il ſeroit fort à ſouhaiter que l'on pût recouvrer la ſuite de ſes Mémoires. Si elle exiſte, elle doit être remplie de faits bien curieux ; car ſous le Regne d'Henry IV, ce Duc ſe mêla d'affaires bien délicates.

même nom de famille. Il étoit de la Guyenne ; & il eſt connu par quelques Ouvrages qu'il a fait imprimer ; mais ſon nom de Baptême eſt différent de celui du Médecin d'Henry IV.

On ne peut aſſurer que le Manuſcrit ſur lequel cette Relation a été imprimée, ſoit l'Autographe de Ducheſne ; & quelques fautes qui s'y trouvent, & qui ne peuvent venir que d'un Copiſte, donnent lieu d'en douter : on a pris la liberté de les corriger. Mais il eſt certain que le Manuſcrit a été écrit à peu près dans le temps auquel l'Ouvrage a été compoſé.

## *RECIT VERITABLE DE CE QUI s'eſt paſſé au voyage du Roy Henry Quatriéme, de Dieppe, juſques à ſon retour, depuis le décès du Roy Henry Troiſiéme. Par Charles Ducheſne, Médecin du Roy, preſent lors & ſervant Sa Majeſté.* *

APrès le décès du Roy deffunct, & la Déclaration faicte par le Roy à préſent regnant, de la forme qu'il entendoit gouverner ſon Royaume, avec la proteſtation de venger l'aſſaſſinat commis en la perſonne de ſon Prédéceſſeur, & la recognoiſſance à l'inſtant faite de Sa Majeſté par les Princes, Officiers principaux de la Couronne, & pluſieurs autres Seigneurs qualifiez, entre leſquels furent le Prince de Conty, Duc de Montpenſier, de Longueville, de Luxembour & de Monbazon, Meſſieurs les Mareſchaux de Byron & d'Aumont, les ſieurs d'Inteville, Rambouillet, Chaſteauvieux, de Richelieu, de Manou, de Baqueville, de la Curée, & autres de marque.

Son principal ſoin fut d'en faire conduire le corps

* *Il y a, à la marge de ce titre écrit de la même main :* Ce diſcours n'a été veu ne communiqué à perſonne.

Le ſuccedz de ce voyage eſt plein de miracles ; & monſtre comme Dieu protege les Roys.

* Compiegne corps à Compeigne *. En ceſte triſteſſe & parmi ces larmes, un bon nombre de l'armée demanda congé pour s'aller rafreſchir des travaux paſſez. Entre ceux-ci, le Duc d'Eſpernon tint le premier rang, avec une bonne troupe de chevaux d'élite, & beaucoup de gens de pied. Le ſieur de la Trimoulle feit de meſme, qui fut ſuivy par les Sieurs de Saint Gelays & la Boullays, & pluſieurs autres de Guyenne & Poitou. D'autre coſté le ſieur Dampierre Mareſchal de Camp, le Comte de Choiſy, & le ſieur de Vitry (qui depuis s'eſt déclaré de la Ligue) à la perſuaſion de ſon oncle le ſieur de la Chaſtre, feirent auſſi leur retraite, & ont été ſuivis de bon nombre de Nobleſſe. Le Roy voyant que ſon armée ſe diſſipoit ainſy, & que le Duc de Longueville avec ceux de la Pycardie & l'Iſle de France (qui l'avoint accompaigné) demandoint auſſi à ſe retirer, que ceux de la Champaigne faiſoint de meſme, & que le Mareſchal d'Aumont inſiſtoit à obtenir la Lieutenance Généralle que le Roy deffunct lui avoit dès longtemps accordée ès Provinces de Champaigne & Bourgongne, adviſa de ſéparer ſon armée en trois, retenant la premiere auprès de lui, compoſée de douze cents bons chevaux, quinze cents Harquebuziers à cheval, ſix mille hommes de pied François en pluſieurs Régimens, la pluſpart Harquebuziers, & ſix mille Suiſſes ſoubz trente Enſeignes des Régimens de Galati & de Soulleure *, & les quatre de Neufchatel, & encore deux de Lanſquenetz, & environ cent Reiſtres ſous la charge du ſieur de Haraucour;

* Soleure.

quatre

quatre canons de baterye, avec les poudres, bouletz & autre équipage, où il y a plus de six cens chevaux de charroy. La deuxiéme armée fut baillée audit Duc de Longueville, pour aller du costé de Pycardie en son Gouvernement, assisté des sieurs de la Nouë, de Givry, & autre Noblesse, avec sept Enseignes de Grisons & quelques Régimens François de gens de pied. Le Maréchal d'Aumont eut charge de la troisiéme, pour aller du costé de Champaigne & Bourgongne, & principalement à Châlons qui branloit aucunement lors. Cette armée fut composée de la Noblesse de Champaigne ou étoit le sieur d'Inteville, & autres, d'un Régiment de Suisses de Glaris, qui est de treize Enseignes, & de quelques Régimens François. En cet ordre les armées se séparerent. Le Roi tira avec la sienne du costé de Beauvoisys, & s'asseura de Clermont & de Creil, puis de Gisors, & donna ordre à la seuretté de Meulan, où il laissa pour Gouverneur le sieur de Bellangreville † avec son Régiment, & ordonna de la fortification de la Place par l'Architecte du Cerceau ¶. Il a faict le mesme à Pontoise où il a laissé le sieur de Miraumont l'aisné. A Estempes, le bon homme Petro Paulo Tosingay * Gentilhomme Florentin; à Pluviers, le sieur de Miraumont le jeune, où depuis est arrivé le sieur de Dunes, & les Che-

vaux-

† *Le D. d'Ang. page 39 le nomme* Bellengreville.
¶ *Il est mal nommé, ibid.* du Cerceau.
* *Il est appellé ibid.* Joussin.

vaux-Legers de Carle de Birague le jeune ; à Gergeau, le ſieur du Faur avec le Regiment du Sr. de la Granville ; à Gien, le Sr. de Tannerre de l'Auxerrois ; à Nogent-le-Roy, le ſieur de Béthune ; & le ſemblable, en quelques autres Places de moindre conſéquence. Les choſes ainſi diſpoſées, Sa Majeſté délibérant de paſſer la Riviere de Seyne, au Pont de l'Arche, pour de-là s'aller rendre à Tours, & illec pourvoir aux affaires de l'Eſtat, & à ſon établiſſement, en fut divertie ſous quelques autres pratiques & aſſeurances que les Normands lui donnoient, déchaſſez qu'ils étoient de leurs maiſons ; lui faiſant entendre qu'à ſa ſeule veuë la Ville de Rouen, & à ſon exemple, tout le ſurplus de la Normandye, ſe remettroit à ſon obéiſſance. Sa Majeſté qui avoit auſſi des deſſeins du côté de Dieppe pour le ſecours qu'elle attendoit d'Angleterre & d'Ecoſſe, s'arreſta à cette derniere délibération ; & s'acheminant en ce voyage, Gournay ſe rendit, où il laiſſa pour Gouverneur le ſieur de Rubempré, & ſept Enſeignes de ſon Regiment ; & arriva au Pont Saint Pierre, le Mardy 22 Aouſt, où il ſejourna encore le jour enſuivant ; & le Jeudy 24, fit paſſer & marcher ſon armée en ordre de bataille, où commandoit à l'avangarde le Duc de Monpenſier, & Sa Majeſté aſſiſtée du Mareſchal de Byron, à la bataille. Ceſte armée ſe recognut lors du nombre dont elle eſt cy-deſſus compoſée, de trois-cens mulets pour les vivres, & d'un nombre exceſſif de charroy & bagaige. Ce même jour elle logea à Dernetal, qui eſt ung grand Bourg de

mille

mille ou douze cens feus, tout l'joignant les Fauxbourgs de Rouen, qui furent auſſi ſaiſis au meſme inſtant juſques à la porte Saint Hillaire; & le ſieur de Chaſtillon faiſant la Charge de Colonnel de l'Infanterie (pour l'abſence de Monſieur d'Eſpernon) logé aux Chartreux au-deſſous du Fort Sainte Katherine. Dès cette premiere journée, ceux de la Ville & du Fort ſaluerent l'armée à force de canonnades, comme ils feirent auſſi durant les huict jours qu'elle ſéjourna en ce logis; mais avec fort peu d'effect & dommage, ſinon de la bleſſure qui arriva à la perſonne du ſieur de Vignolles Meſtre de Camp d'un Régiment. L'Artillerye du Roy fut placée à un quart de lieuë de la Ville, entre Dernetal & le Fauxbourg, gardée par les Suiſſes; mais elle n'a aucunement tiré le Samedy 26 Aouſt, Sa Majeſté avec quatre ou cinq cens chevaux alla à Dieppe où elle ſe rendit ledit jour, & dépeſcha le Sr. de Beauvais la Nocle devers la Royne d'Angleterre, & ſéjourna trois jours audit Dieppe, & y fut receu par le Commandeur de Chaſte Gouverneur de la Place, & par les Habitans avec tant de joye, allégreſſe & contentement, qu'il eſt impoſſible de plus. Durant ce ſéjour, les ſieurs de Hallot, de Montmorency, d'Allégre & autres Gentilshommes de Normandye, vont à la guerre en nombre d'environ deux cens chevaux, preinrent leur chemin du coſté de Neufchaſtel, Ville occupée par la Ligue, ès environs de laquelle ung Gentilhomme du Pays, nommé le ſieur de Catillon, avoit aſſemblé environ cent chevaux & quinze cens hom-

mes de pied, ainſi qu'il avoit faict auparavant à diverſes foys; mais eſtant ceſte troupe compoſée de gens ramaſſez, à la ſeule veuë des trouppes deſdits ſieurs de Hallot & autres ſuſdits, elle ſe rompit, & ſe ſauvaledit de Catillon, laiſſant néanmoins les ſiens à la boucherye, dont il demeura ſur la place plus de deux cens, pluſieurs bleſſez, autres noyez, tous dévaliſez, & environ cent priſonniers: puis Neuchaſtel ſe rendit au Roy, où l'un des Gentilshommes de la ſuite dudit ſieur d'Allégre fut laiſſé Gouverneur avec peu de garniſon. Le Roy retourné à Dernetal, les eſcarmouches continuerent; entre leſquelles il s'en feit une, où l'ennemi commandé par le Duc d'Aumalle, & le Comte de Briſſac ſortant de la Ville & paſſant par le dedans du Fort Sainte Katherine, alla avec environ trois cens chevaux attaquer le Village où étoient logez les Chevaux-Legers du Roy. Au commencement il donna juſques aux barriguades, & y furent tuez le ſieur de Perſigny frere du ſieur de Guittry Maréchal de Camp, ung autre Gentilhomme, & trois Chevaux-Legers du coſté du Roy; & de celui de l'ennemy qui fut chaſſé juſques au Fort en le battant, quelque vingt ou vingt-deux hommes à cheval & autres bleſſez. L'eſcarmouche dura par harquebuzades le reſte de la journée, où le Roy arriva en perſonne avec environ cinq cens chevaux; mais il n'y eut plus d'ordre de combattre, pour ce que l'ennemy étoit du tout retiré en la Ville. Les autres eſcarmouches des jours précédens & ſuccédens, ont été plus legeres; néantmoins il s'eſt trouvé

que

que parmi ces factions, l'ennemi a perdu près de cent à six-vingtz hommes mortz à la place, & quelque cinquante prisonniers, sans que du costé du Roy il y soit demeuré douze hommes. Lignou Capitaine assez cognu, tenant son party, fut blessé à un pied, & de ceste blessure est depuis mort à Dieppe. Pendant ce séjour de Dernetal, le Roy sceut que le Duc de Mayenne avec son armée renforcée de Suisses, Reistres, Lansquenetz & autres gens de guerre que lui avoint ameinez le Duc de Nemours, & le sieur de Bassompierre, au lieu d'assiéger Estempes (comme le bruit avoit couru) prenoit ung autre dessein, qui étoit d'aller à Verneüil au Perche, pour, joint avec le sieur de la Chastre, & autres qui s'étoint quelques jours auparavant départis d'avec luy, affronter le Roy & empescher son voyage de Tours: ce qui occasionna le Roy voyant son armée jà fort harassée, & grandement inférieure à celle dudit sieur du Mayne, qui étoit toute fresche & reposée, joint la sollicitation que ceux de Dieppe lui faisoint, de purger la Garnison d'Eu & du Chasteau de Guamaches, qui leur estoit à grande incommodité, de prendre résolution de partir de Dernetal, & tenir son chemin devers la mer. En cette sorte l'armée délogea le 11 de Septembre, le Roy faisant lui-mesme la retraite, accompagné du Mareschal de Byron, sieur de Chatillon & autres Seigneurs. L'ennemy ne se monstra que par canonnades, sans offencer. Le mesme jour l'armée logea à Cailly, le lendemain à Torcy le

Grant *, & les jours suivans à Emvermeuil. En ce lieu le Roy délibera de la prise d'Eu, où commandoit le sieur de Launay, ayant avec lui quelque soixante soldatz, outre les habitans. Du commencement il feit contenance de vouloir tenir, ayant faict bruler quelques maisons d'un Fauxbourg; mais sans attendre la veuë du canon de l'armée où Sa Majesté estoit en personne, il se rendit le sixiesme de Septembre, avec ceste composition, de fortir armes & bagues sauves, & les habitans à la mercy du Roy. En son lieu le sieur de Mons Senarpont fut estably par le Roy Gouverneur en ceste place, avec environ deux cens Soldatz: Sa Majesté n'y entra pas; ains alla loger au Tresport sur la mer, qui n'en est éloignée que d'une petite demye lieuë. Audit lieu de Tresport, six des principaux habitans d'Eu se vinrent jetter à ses pieds, la requerant d'avoir pitié d'eux, & ne les traicter à la rigueur, avec promesse à l'avenir de ne suivre autre party que le sien. Sa Majesté les reçut en composition de payer vingt mille livres, & quelques bledz pour la nourriture de l'armée; à quoy a été par eux satisfait; & n'ont aussi receu autre dommage, foule ne incommodité, soit en général ou particulier. Le Roy demeura encores le septiéme de Septembre audit lieu du Tresport, & en partit le huictiéme, ayant ce mesme jour fait loger son armée au Bourg d'Arques, & autres Villages voisins, qui est

ung

* *Ce lieu & le suivant sont nommés* Gercy-le-Grand Anvermensy *dans les Mem. du Duc d'Ang. p. 51.*

ung logis de très-forte assiette, mais non fermé. Le Duc de Mayenne voyant que le Roy ne poursuivoit son chemin & premier dessein, sçavoir le voyage de Tours, print aussi de sa part autre délibération, & laissant le costé de la Beausse, vint à Mantes & à Vernon, & feit passer son armée la riviere de Seyne. Ce faict, il tira du costé de Gournay qu'il prit après quelques coups de canon, pendant qu'on parloit de composition : & ainsi le sieur de Rubembré qui y commandoit, prisonnier, depuis meiné à Beauvais, sept Enseignes de son Régiment, la pluspart dévalisées, & le reste demeuré en leur armée & service dudit sieur Duc. Poursuivant son chemin, Neuchastel se rendit à lui : aussi fit Eu après quelques volées de canon, & en sortirent les gens de guerre par composition. Cependant le Roi étoit à Arques, faisoit faire de grandes trenchées de costé & d'autre, où partye de son armée se logea ; & y a audit Arques ung Chasteau très-fort de toute ancienneté, où il y a garnison ordonnée, & qui est fourny d'artillerye, & autres munitions nécessaires. En poursuivant les tranchées, plusieurs Compagnies de l'armée du Roy vont à la guerre. Le sieur d'Osboc † Gentilhomme Normand qui avoit prins son chemin du costé de Roüen, rencontra deux Compaignies

† *Il est nommé* Osbo *dans les Mem. du Duc d'Ang. p. 64. C'est apparemment le même qui est appellé* Ausboc *dans la liste qui est à la fin de ce petit Ouvrage ; &* Aubos *dans celle qui termine les Mém. du Duc d'Ang.*

Compaignies de gens de pied de l'ennemy, qui conduisoit en son camp des vivres & munitions : il les défeit, & tailla en piéces, prit les Drappeaux, & eut les charettes, vivres & munitions, & tout le bagaige de ceste suitte : quelques-uns demeurerent prisonniers. Et alors Sa Majesté fut avertye que l'ennemy, au lieu d'entreprandre sur le logis d'Arques, faisoit dessein sur le grand Fort du Pollet près Dieppe ; ce qui lui feit donner ordre au restablissement des deux Fortz qui le couvrent, & à faire plusieurs tranchées, où le sieur de Chastillon fut logé avec les gens de pied François & quelques piéces d'artillerye : & craignant que l'ennemy n'entrepriſt aussi sur les tranchées d'Arques, qui n'est éloigné de Dieppe sinon d'une lieuë, Sa Majesté retournoit tous les soirs coucher en son logis d'Arques, où étoint les Suisses & les Lansquenetz, & le reste des François. Toute la Cavalerye étoit logée par les Villages voisins ; & furent placez aux tranchées les quatre canons de batterye & quatre autres moyennes ameinées de Dieppe. Durant ce temps-là vindrent nouvelles au Roy des entrepriſes de Tours, & des executions qu'on y a faict faire, comme aussi de la difficulté faicte par le sieur de Souvray de se dessaisir de la personne du jeune Duc de Guyse qui estoit en sa garde, & pareillement de quelque crainte qu'on avoit de perdre Caën ; mais pour ce que cela ne touche point le voyage du Roi, il n'en sera ici parlé d'avantage. L'ennemy qui avoit séjourné trois ou quatre jours à Eu & ès environs, faisoit contenance de tourner sa te-

re devers Abbleville ¶, qui n'en eſt éloigné que de ſept lieues ; mais c'eſtoit à la vérité pour joindre le Marquis du Pont † avec ſept ou huict cens chevaux, les troupes du ſieur de Balaigny d'environ trois cens chevaux, & autres forces envoyées par le Duc de Parme ; de maniere qu'ayant joint ce qu'il attendoit, ſon armée ſe trouva compoſée d'environ ſept mille chevaux, entre leſquels il n'y en a qu'environ ſix cens François, qui § ſont de ſix à ſept mille hommes ; plus quelques Harquebuſiers à cheval ; huict piéces d'artyllerye, les poudres, boulletz & munitions néceſſaires. En cet équipage il veint ſe préſenter à demye lieue d'Arques le Vendredy 15 de Septembre, & le lendemain y eut une eſcarmouche entre l'armée du Roi & la ſienne ; commandant lors en celle du Roi le Mareſchal de Byron pour l'abſence de Sa Majeſté qui étoit au Fort du Pollet à Dieppe, où étoit l'apparence du plus grand danger.

Toutefois Sa Majeſté s'y achemina incontinent, & fut l'ennemy chaſſé du Village de Martingliſe *, où il s'étoit logé avec perte de plus de deux ‡ hommes tuez ſur la place, & autres bleſſez,

¶ *Cor.* Abbeville, *là & plus bas.*

† *Fils du Duc de Lorraine.*

§ *Ces mots parroiſſent inutiles ; & peut-être le texte eſt-il corrompu.*

* *Ce lieu eſt nommé* Martin-Egliſe *dans les Mém. du Duc d'Ang. & dans quelques autres Hiſt.*

‡ *Il manque là un nombre, & il faut ſuppléer celui de cent. Il eſt dit dans les Mém. du Duc d'Ang. p 74 que le Duc de Mayenne perdit plus de trois cens hommes dans cette eſcarmouche.*

bleſſez, la pluſpart gens de pied, ſans que du coſté du Roi il y euſt perte, ſinon de deux hommes tuez, & quelques bleſſez. Ce Village ainſy habandonné, l'ennemy y revint loger, & le lendemain dix-ſeptieſme de Septembre, il y eut encore quelques eſcarmouches de ce coſté-là, mais legeres; & du coſté du Pollet où commandoit Monſieur de Chaſtillon, il s'en feit d'aſſez ſignalées pour les combats qui y furent rendus de part & d'autre, les uns chaſſans tantoſt leur ennemy d'une haye, & le ſemblable par le party contraire. Ce jour l'ennemy perdit plus de deux cens hommes ſur la place mortz, pluſieurs bleſſez & priſonniers. Du coſté du Roi, il en mourut deux, & cinq ou ſix bleſſez. Durant les autres jours il ſe feit peu de choſe; mais le Jeudy jour de S. Mathieu vingt-unieſme Septembre, on vid la plus furieuſe eſcarmouche qui ſoit avenuë de toutes ces guerres. Dès le ſoir du Mercredy, l'ennemy prépara toutes ſes forces pour ſe rendre maiſtre de la fauſſe tranchée ¶ qui eſt entre Martinglize & Arques, où étoit encloſe une Chapelle, & trois ou quatre petites maiſons. Le Roy en eut quelque petit avertiſſement, & ſe trouva lui-meſme ſur le lieu dès la minuit, avec deux cens Chevaux-Legers commandez par les Seigneurs de l'Horge, Maligny † & d'Arembure *, & quelques autres Gentilshommes volontaires.

¶ *Il faut peut-être corriger* foſſe tranchée.

† *Le D. d'Ang. p.* 94 *le nomme* Malagny.

* *Il eſt toujours nommé* de Rembures *dans les Mém. du Duc d'Ang.*

lontaires. Il y avoit à l'ordinaire dans ceſte tranchée deux Enſeignes de Lanſquenetz & les avanturiers François & Suiſſes. L'ennemy avoit par ſtratagême arreſté que les Lanſquenetz faiſant la ſeconde pointe de ce qui ſe préſenteroit de ſa part, monſtreroint contenance de ſe rendre, criant : *Vive le Roy*, afin que ſur ce bonheur & bonne nouvelle, il euſt moins de ſoing à ſe défendre, & que ſe rendans au Roy, & demandans à parler à Sa Majeſté (ainſi qu'ils feirent) ilz euſſent moyen de le tuer ou de le prendre, étans en nombre de bien quinze cens hommes.

L'eſcarmouche commencea à cinq heures du matin avec tant d'harquebuzades, qu'il ſembloit que ce fuſt une groſſe greſle. Ceux du Roy accouragez par ſa préſence, feirent ſi bien, que de premiere abbordée ils font reculer l'ennemy, & en tuerent pluſieurs, & font priſonnier le ſieur de Belin, Mareſchal de Camp de ſon Régiment, & pluſieurs autres, & grand nombre des principaux mis en fuite. L'artyllerye tiroit des deux coſtez. Le Seigneur de Chaſtillon eſtoit ſur la deſcente d'un vallon à la faveur d'un taillis, qui avec des Harquebuziers François feit très-grand devoir; mais il ne ſceut être au commencement, eſtant pour lors au Fauxbourg du Pollet de Dieppe. Les Lanſquenetz de l'ennemy, ou pour l'exécution du ſtratagême cy-deſſus, ou pour l'opinion par eux conceuë que les affaires de l'ennemy feuſſent en mauvais eſtat, vindrent à la tranchée & préſentans leurs Enſeignes, & faiſant toute autre contenance d'amys, & de ſe rendre, en ceſte qualité furent introduits dedans

la

la tranchée (contre l'opinion néantmoins de plusieurs qui conseilloient de les faire désarmer) mais le peu de temps qu'on eut pour en résoudre, & l'ouverture qu'ils avoint faicte du vivant du Roy deffunct, de se retirer à son service, furent cause, & entre autres le Mareschal de Byron insista qu'il les failloit recevoir comme amys, sans leur faire mal ny déplaisir; à quoi le Roy condescendit. Ces Lansquenetz demandoint toujours à parler au Roy; & toutesfoys encores qu'il fust assez près d'eux hors la tranchée, on ne voulut qu'ils en eussent connoissance.

* Corps. Cependant l'ennemy s'approche en trois gros hostz * de Cavalerye, où il y avoit bien huict cens lances, & tout le reste de son armée, tant à cheval qu'à pied, suivoint ses Reistres sur la queuë. Ses Lansquenetz le voyant ainsy furieusement approcher, tournent incontinent teste devers luy (oublians l'ancienne fidélité) & se rendans maistres de la tranchée, en laquelle ils avoint été introduitz, commencerent à tirer & à frapper sur ceux du Roy, qui estoint avec eux dedans la tranchée (ce qui mit l'armée du Roy en grande perplexité & en pareil doute de l'issuë & évenement de ceste journée) car desfors ils prindrent les deux Drappeaux des Lansquenetz du Roy, avec environ deux cens prisonniers de ceste nation, & vingt-cinq ou trente Soldatz François, pareillement le Comte de Rochefort§ (qui ne s'étoit point espargné) par

§ *A present* M. de Montbazon, *dit le D. d'Ang. p.* 86.

par eux blessé & meiné prisonnier ; c'est le second filz du Prince de Guimenay, & trois ou quatre Gentilshommes. La Cavalerye combattoit lors de part & d'autre dans ung champ près la tranchée ; mais parce que celle du costé du Roy qui n'avoit esté advertye, n'estoit encore arrivée, la partye n'eust esté tenable pour luy, sans l'extresme soing qu'il avoit de disposer toutes choses, & en ordonner avec une grande magnanimité, ne s'espargnant luimesme au combat aucunement. En ce conflict, le Conte de Rousſy, frere du Conte de la Rochefouchaut* fut tué d'un coup de lance à l'œil ; le sieur de Basqueville § blessé en la jambe qu'on lui a du depuis couppée au-dessus du genou, est aussi mort : & du costé de l'ennemy, une Cornette de Cavalerye prise, le sieur de Sagonne Maistre de Camp de la Cavalerye-Legere, combattu par le Grand Prieur de France † (qui en ceste journée-là, à plusieurs & diverses fois, feit de signallées preuves de sa valeur en l'aage de seize ans non encores parfaictement accomplis) commandant entre autres trois Compaignies de Chevaux-Legers, & trois autres soustenues par celles du Prince de Condé & de Conty, & seignemment de celle du sieur de la Force, qui combattit tellement que trois chevaux furent tuez sous lui, & deux blessez. Ledit sieur Grand Prieur

* Rochefoucaud.

§ *Il est nommé plus haut* Baqueville, *le D. d'Ang. l'appelle* Bacqueville, *& c'est son véritable nom.*

† *Nommé depuis le* D. d'Ang. *C'est lui qui a écrit les Mém. citez dans ces Notes.*

Prieur dans la meslée, & au gros du combat, rencontra * ledit sieur de Sagonne, luy tira son pistolet, & après luy jetta par la teste, lequel se trouva blessé au-dessous de la ceinture, & perdit tellement son sang, qu'estant conduit sur son cheval par quatre hommes qui le soustenoient, tomba néantmoins de grande foiblesse, & mourut enfin. Le sieur d'Arembure qui conduisoit les Chevaux-Legers du Roy, s'y porta aussi vaillamment, & y fut blessé au poignet. Le Duc de Montpensier feit aussi très-grand effect, estant arrivé fort à propos, comme plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes de nom; parmy lesquels, le sieur de Maligny, filz de Monsieur Beauvais la Nocle, ne doit estre oublié, non plus que le sieur de Richelieu, à qui l'aage ancien n'empescha pas qu'il ne retournast l'espée toute sanglante de ceste rude meslée. Le sieur de S. André, frere du Conte de Saulx, & plusieurs autres de nom, jusques au nombre de soixante Gentilshommes, plus de trente Capitaines & de deux cens soldatz, sont aussi mortz, avec grand nombre de blessez; & du costé du Roy, environ cinquante pour le plus; ce qui se recognust sur le champ, qui après avoir esté gardé par l'ennemy avec la tranchée, retiré aucuns des corps mortz & blessez des siens, & faict brusler une maison, où il y en avoit faict jetter plusieurs autres, fut enfin chassé, tant par la

* *Voyez les Mém. du Duc d'Ang. p.* 85.

§ *Le D. d'Ang. p.* 90, *dit que* S. André *étoit frere de* Vince *Gentilhomme Provençal.*

la cannonade, que par la valleur & adreſſe de l'armée du Roy, qui ſe renforcea ſur la fin de Cavallerye, étant advertie, mais bien tard; autrement il baſtoit très-mal pour le ſieur Duc de Mayenne. Ses Suiſſes commandez par Galaty feirent une ſi brave contenance, que l'ennemy n'oſa oncques les attaquer; & eſt très-certain (ainſy que le Duc du Mayne l'a depuis confeſſé, & le ſieur de Belin teſmoigné) que ſi le Roy euſt été ſecouru promptement ſeulement de deux cens hommes de cheval, ſemblables à ceux qui eſtoint avec luy dès le commencement, l'armée du ſuſdit Duc eſtoit perduë. Il demeura toujours au gros, & ne s'approcha guéres. Le Duc de Nemours fut plus près, & un peu bleſſé à ung pied; mais c'eſt peu de choſe. Les Duc & Chevallier d'Aumalle ne comparurent comme point, & a-t'on opinion qu'ils eſtoint du coſté du Polet vers Dieppe, ayans logé au Village appellé Neuville. Le bruit fut grand de la mort du Duc de Mayenne, puis du Marquis du Pont, & de quelques autres; comme il eſt auſſi croyable, qu'il y eut de pareils bruitz en leur armée d'aucuns du party du Roy, ainſi qu'il advient ordinairement ſur le point de ſemblables Factions; mais dès le meſme jour tout cela ſe trouva faux. Après la chaſſe de l'ennemy, le Roy Maiſtre de la tranchée & du champ, loua fort la valleur des Suiſſes, toucha en la main des Colonels & Capitaines, & ayant prins ſon vin, les feit boire en ſa propre couppe. Il reconnut auſſy la valeur de ceux des ſiens qui avoint bien faict, & n'eut pas faute

de

de recognoistre ceux qui estoint allez froidement à la charge. Puis il ordonna de rendre graces à Dieu de l'heur & grande assistance qu'il avoit eu de luy en cette journée; luy avec ceux de sa religion sur le champ mesme par le chant du Pseaume : *Or peult bien dire Israël maintenant;* & les Catholiques, par le Chant *Te Deum laudamus* en l'Eglise d'Arques.

Ce jour-là & les deux ensuivans, il logea audit Arques, & y eut lors peu de bruit entre les deux armées; chascun estant attentif à faire panser les blessez, & se reposer. Le Samedy vingt-troisiesme Septembre, le sieur de Stafort † Ambassadeur de la Royne d'Angleterre, & le sieur de Boisy Gentilhomme François, venantz d'Angleterre, arriverent au Havre de Dieppe avec treize vaisseaux; & y avoit deux cens mille francz en deniers, la plûpart que ceste Royne a presté au Roy; soixante & dix milliers de poudre à canon; trois mille boullets; les deux cens pour canon, & le surplus pour coulevrines; des bledz, farines, pains cuictz, vins, bieres, draps, cuirs, bottes, soulliers, & autres denrées & marchandises, pour accommoder l'armée. Il y avoit aussy quelque cinquante Gentilshommes Angloys avec leurs chevaux, qui sont venus offrir leur service au Roi, pour le desir qu'ilz ont de voir ceste guerre. On attend encores des Angloys & Ecossois, gens de guerre. Dès le soir dudit vingt-troisiesme Septembre, dès la minuict, l'ennemy

† *Il est nommé* Stuffort *dans les Mém. du Duc d'Ang. p. 97 & le Gentilhomme François qui l'accompagnoit*, Bossy.

my deſlogea de tous les Villages où eſtoit ſon armée, ſans avoir faict ſonner ny tambour ny trompette, & fut dès le matin du Dimanche xxiiij^me. jour à quatre lieuës d'Arques, ayant laiſſé des armes de toutes ſortes en aſſez bon nombre, des boulletz de canon, & des vivres en pluſieurs endroitz, qui furent apportez à Dieppe. Auſſi furent ledit jour priſes douze charettes attellées, chargées de poudres, boulletz & vivres, qui lui venoint d'Ableville, & la pluſpart des Officiers de ſon artillerye qui les conduiſoint priſonniers. Le Roy le voyant ainſy deſlogé, laiſſa le ſieur de Lagarde avec ſon Régiment de François au Chaſteau d'Arques, qui eſt de très-grande conſéquence; & ledit jour quitta ſon logis dudit Arques, & vint à Dieppe, pour illec prandre réſolution ſelon les avis qu'il auroit des deſſings de l'ennemy, lequel ayant appris (par des advertiſſementz d'aucuns priſonniers des ſiens, qui ſont en l'armée du Roy) que SaMajeſté avoit quitté ſondit logis d'Arques, retourna ſa teſte, & vint avec ſon armée loger de l'autre coſté de Dieppe ès Villages qui ſont au-deſſus & au devant de la Citadelle, où il comparut dès le Lundy au ſoir: ce qui a donné occaſion à Sa Majeſté de faire travailler aux Fortz & tranchées qui couvrent la Ville & la Citadelle. Outre la garniſon ordinaire, logea deux Enſeignes de Suiſſes, le Mercredy xxvij^me. que l'ennemy ſe préſenta dès le matin. Il faiſoit contenance de vouloir forcer les tranchées; au moyen de quoy Sa Majeſté y eſtant en perſonne, y feit auſſy acheminer tous

les Suisses, la plus part de ses François, & tous ceux de la Noblesse qui estoint montez à cheval, descendre & remeiner leurs chevaux, les retenantz néantmoins avec leurs armes, & chasqun une picque ou hallebarde pour défendre lesditz Fortz & tranchées ; mais l'ennemy les voyant d'une si belle résolution, se contint & se retira.

Lors les gens de cheval remontez, il y eut quelques escarmouches de peu d'effect ; ce qui s'est continué le 28. 29. & 30e. dudit moys de Septembre, durant lesquelz l'ennemy a faict brusler la plus part du Bourg d'Arques, & s'est logé à Bouteilles, Village qui est entre Arques & Dieppe, que le Roy avoit faict aussy brusler. En ce tems furent prises neuf charrettes attelées de quatre chevaux chasqune, & aussy sur chasque grande caisse pleine de pain venant du costé d'Ableville. Ledit 30me. Septembre, on s'apperçoit que l'ennemy recognoissoit les lieux advantageux pour y loger de l'artillerye ; & de faict durant toute la nuit de ce jour, il feit faire des tranchées en une haute butte qui regarde la Ville de Dieppe ; mais principalement la porte de la Barre qui n'en est esloignée que d'un petit cart de lieuë, & qui se myre * de ceste butte, comme si l'on estoit dehors. Il munit les tranchées de gabions, & y feit placer deux canons & trois coulevrines. Le Roy qui en estoit suffisamment averty, fut lui-mesme en ses tranchées dans la minuict §, donnant ordre

* se voit.

§ *Au milieu de la nuict.*

dre à tout ce qui seroit nécessaire pour résister à son ennemy. Il feit en cette nuict tellement travailler, que l'on couvrit d'une grande courtine de fumier la porte de la Barre, & ladite courtine de grandes voiles de Navires, de peur que ceux qui travailloint, ne fussent offensez. Dès la poincte du jour du Dimanche premier Octobre, fut tiré aux gabions de l'ennemy de deux gros canons de batterye, qui estoint sur la tranchée; luy de son costé commanceant aussy de ses cinq piéces toujours ensemble; mais au lieu de s'addresser aux tranchées du Roy, il feit tirer en ruine & meurtre dedans la Ville, tantost en un endroit, tantost en un autre; & continua ceste batterye jusques à douze vollées fort furieusement. L'artillerye du Roy tant des tranchées que de la Citadelle & de la Ville, lui respondoint de mesmes; & dura cecy jusques sur les neuf heures du matin, que deux de ses piéces furent desmontées par l'artillerye du Roy; & voyant le peu d'exploict qu'il faisoit, & la crainte de les avoir engaigées trop avant; les feit retirer. Entre ses premiers coups, il y en eut ung du canon qui de grand hazard vint tomber donnant devant le logis du Roy, puis du mur de la Ville, & du hault pavé à la hauteur d'un homme, percea le torchis de la cuisine de ce logis regardant sur la ruë, & tua l'un des Cuisiniers de sa Majesté. Des autres coups, il y eut encores une servante & un enfant tuez, un mast de Navire couppé, deux Navires percez, & plusieurs coups dessus les thuilles & couvertures des maisons; Sa Majesté estoit ce-

pendant à ſes tranchées, qui faiſoit elle-meſme tirer, tantoſt en un endroit, tantoſt en un autre. Entre les coups de ſes canons, il y en eut deux (que lui-meſme poincta) qui donnerent au travers du gros de l'ennemy & de ſes Reiſtres, & y feirent grand jour, ce qui les feit incontinent retirer dedans ung vallon ſans eſtre plus apperceuz. Le reſte de la journée ſe paſſa en coups de canon de la part du Roy, & en grand nombre d'harquebuzades d'ung & d'autre; & faict l'ennemy en ceſte journée travailler à ſes tranchées, comme pour loger plus bas ſon artillerye; tout ainſy que ſi luy-meſme euſt eſté aſſiégé. On n'a point ſceu au vray ce qu'il a perdu en ce jour. Du coſté du Roy, il n'y a eu que deux hommes bleſſez; mais du coſté du Bourg d'Arques, où l'ennemy avoit fait loger quelques Régimentz de gens de pied, pour ſe prévaloir des moulins qui y ſont, le ſieur de Lagarde qui commandoit pour le Roy au Chaſteau, feit une rude charge ſur eux; en tua quelque cinquante, autres priſonniers, & le ſurplus en fuitte & effroy, ayant laiſſé environ cinquante canons d'arquebuzes deſſus ſon Corps de Garde. Ce jour meſmes ſont arrivez au Havre de Dieppe, douze Navires de guerre Eſcoſſois, où il y a ſoixante hommes de cheval, & douze cens de pied en huict Enſeignes, commandez par le ſieur Douyn; leſquels le Roy veid le jour enſuivant en un Bataillon; & à l'inſtant lui fut apportée une Enſeigne de gens de pied, gaignée ſur l'ennemy, & priſe ſur ſes tranchées par les François qui avoint eſté à l'eſcarmo uche.

mouche. Depuis ce jour jusques au Vendredy sixiesme Octobre, il n'y a rien eu de marque entre les deux armées, sinon par canonnades du costé du Roy, & escarmouches legeres de part & d'autre. Et ledit jour, l'ennemy dès le grand matin, ayant deslors faict marcher son bagaige, puis son infanterye, puis laissé sa Cavalerye pour faire la retraite, il brusla deux ou trois Villages où il estoit logé, mesme le plus prochain Village de Dieppe, nommé Janval, où ses gens de pied François furent fort engaigez; mais la Cavalerye les en délivra. Le Roy faict tirer force coups de canon dedans le Village & dedans le gros de la Cavalerye, où par fois il y avoit du jour; toutesfoys la perte n'a esté grande. Il se recognut lorsqu'il avoit sept mille chevaux. De ses gens de pied, n'en a peu estre faict pareil jugement à cet instant-là, parce que la plusparт partit à minuict; toutesfoys il n'y avoit gueres moins de trente mille hommes; ainsy qu'on l'a peu recueillir par le rapport mesmes de quelques prisonniers des siens qui estoint detenus en l'armée du Roy, & de gens de marque. Et le Roy avec sa Cavalerye qui se trouva de douze cens bons chevaux, & autres d'Harquebuziers à cheval, presentz * sur la retraite de l'ennemy assisté de ses Harquebuziers François, & quelques Picquiers; mais il n'y eut autre effort pour ceste journée, ¶ que l'ennemy passant

* *Peut-être* pressent.
¶ *Suppl.* Sinon.

sant quelquefoys à la veue du Chasteau d'Arques, fut salué par l'Artillerye qui y estoit, alla coucher à Longueville & à Basqueville, ayant avec toute son armée séjourné trois semaines entieres ès environs de Dieppe, sans avoir tenté, ny faict entrepriſe de conſéquence, ſinon celle du jour de ſa malheure, qui ne luy profitta pas, faute de pourſuite & bonne reſolution. Il ſe trouve qu'il a perdu depuis qu'il eſt icy abordé, plus de ſix à ſept cens hommes tuez, grand nombre de bleſſez, & beaucoup de priſonniers, voire de marque & de nom, & une grande diſſipation du ſurplus de ſon armée. Du coſté du Roy, il y a peu perdu au regard de l'ennemy; ne s'eſtant trouvé en tout & par tout que ſa perte ſoit de cent hommes avec la priſon de ſes Lanſquenetz §. Pluſieurs des ſiens ſe viennent journellement rendre au Roy. Pendant ces factions guerrieres, le ſieur de Touzelles Chambellan de Monſeigneur le Cardinal de Bourbon, eſt venu trouver le Roy, avec lettres de ſon Maiſtre, portans en ſubſtance la recognoiſſance qu'il faict à Sa Majeſté comme à ſon Roy, & premier ¶ Souverain, lequel il ſupplie le recognoiſtre pour ſon Oncle & meilleur Parent, Suject & Serviteur, & demande de le voir, & liberté de ſa priſon

§ *Qui furent pris par les Lanſquenetz du Duc de Mayenne, qui comme on a veu plus haut, eſtoient entrez dans les retranchemens du Roy feignans de ſe vouloir rendre à luy.*

¶ *Il y a dans le MS.* Prier, *avec une marque d'abbréviation.*

prison de Maillezays, pour l'extresme envye qu'il a de le venir trouver pour le servir, si l'occasion s'en présente, ayant Sadite Majesté son service pour aggréable. Aussi la Royne Douairyere * a envoyé devers le Roy, le remercier de ses visitations; se compleignant depuis la mort du Roy deffunct son Seigneur, aucuns de ceux de sa maison n'avoir envoyé vers elle, soit pour la visiter, ou conseiller § en ses afflictions (dont elle demande vengeance à Dieu) & implore l'assistance du Roy, qui luy a promis de ne luy défaillir en rien; & que pour son douaire (dont elle demande provision) il la traictera à son contentement.

---

* *Veuve d'Henry III.*
§ *Peut-être* consoler.

## *SUIT LE MEMOIRE DES PRINCIPAUX qui assistoint le Roy.* †

LE Roy.
Le Prince de Conty.
Le Duc de Montpencier.
Le Mareschal de Byron.
Le Seigneur de Chastillon.
Le Duc de Monbazon.
Le Conte de Rochefort.
Le Conte de la Rochefoucault.
Le Conte de Rousſy.
Le Grand Prieur de France.
Grand Escuyer.
Monsieur de Danville.
Monsieur de Maintenon.
Monsieur de Laforce.
Chasteauvieux.
D'Allegre.
Basqueville.
D'O.
Rames son oncle,

Allot

† *Il y a une semblable liste à la fin des Mém. d'Angoulême, page 133, & elle est plus ample, & rangée dans un autre ordre. Il y a cependant quelques personnes nommées dans celle cy, qui ne se trouvent point dans l'autre, où il y a quelques noms défigurez, qui peuvent être corrigez par la liste donnée par Charles Ducheſne.*

§ *Il y a dans la liste des Mém. d'Angoulême,*
Bacqueville.
Roannés.
*Et dans le MS. de Charles Ducheſne au bas d'une colonne,*
Basqueville *,
*Et au bas de la seconde colonne,*
D'O,
* Rames son oncle.

Allot de Montmorency.
Crevecœur* son frere.
Le Conte de Torigny.
Rieux, Mareschal de Camp.
Guittry, Mareschal de Camp.
Maligny la Nocle.
L'Orge.
Richelieu.
Arembure.
Clermont d'Amboise.
Montatere.
Vignolles.
Ausboc.
De Monts Senarpont.
Ste. Marie du Mont.
Mont Canisy.
La Mote Beuveron.

* Crevecœur.

FIN.

Par Charles Ducheſne Médecin du Roy, qui eſtoit en tout ce voyage, & lors en ſervice pour Sa Majeſté, qui pour ſon contentement a recuilly de jour à autre ce qui ſe paſſa en ce voyage.

---

*Enſorte qu'il paroît par ces renvois, que* Rames *étoit oncle de* Baſqueville, *& non pas d'O, dont le nom paroît ajouté après coup.*

*On laiſſera à examiner aux Généalogiſtes, ſi au lieu de* Rames, *il faut corriger* Roannés ; *& ſi le Duc de ce nom qui vivoit alors, étoit oncle de* Bacqueville.

# IX.

## *DISCOURS VERITABLE DE LA Victoire obtenüe par le Roy, en la Bataille donnée près le village d'Eury *, le Mercredy quatorzieme jour de Mars, mil cinq cens nonante.*

A TOURS.
Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

LA guerre & le feu ont cela de semblable, que comme quand l'vn rencontre une matiere de soy bien disposée à brusler, il ne tarde gueres à en faire saillir de la flamme, au contraire si c'est quelque souche terrestre & humide, il l'a plustost reduite en cendres qu'il en soit apparu une seule estincelle. Ainsi quand l'autre enflamme vn cœur genereux, elle le pousse aussi tost aux peines & aux perils, & ne tarde gueres qu'il n'en apparoisse quelque belle lumiere. Mais si c'est un courage pesant & mol, elle l'appesantist & amollit dauantage, & plus le peril est pressant, moins il a de force & vigueur. Les preuves de cela nous ont esté si familieres aux actions du Roy & de ses ennemis, qu'il ne s'est passé quasi jour depuis son aduenement à la Couronne que nous n'en ayons eu quelqu'vne. Mais entre toutes, celle de ceste heureuse victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner

* *Le Village d'*Eury *dont il est parlé daus les Piéces suivantes IX. & X. est le même que celui qui est nommé* Ivry *dans le Journal.*

donner sur eux en la bataille qui fut donnee pres d'Eury le quatorzieſme iour de ce mois, excelle les autres, & est si celebre & memorable qu'elle merite estre descripte, & que la description soit bien confirmee par bons tesmoignages : car plus elle sera veritable, moins elle sera vraisemblable & credible. Pendant que le Roy recouvroit en moins d'un mois par sieges & assauts huict ou dix des meilleures Villes de la basse Normandie, le Duc de Mayenne menaçoit & se vantoit tous les jours qu'il ne faudroit d'y venir auec son armee pour luy faire leuer le siege ; où il le rencontreroit mesmes celui de la Ville de Honnefleur qui a vn port de mer. Toutesfois il ne s'en est mis iamais en aucun deuoir. Sa Maiesté, au contraire sans les menacer ayant recouvert ladite Ville de Honnefleur, luy vint faire leuer celuy qu'il tenoit il y auoit lors plus de quinze iours deuant la Ville & Fort de Meulan, distant dudit Honnefleur de plus de trente lieües, luy ayant ce faisant presenté la bataille qu'il y auoit grande apparence qu'il deuoit accepter : ayant deslors vne fois autant de forces que Sa Maiesté en pouvoit avoir. Toutesfois ledit Duc de Mayenne n'estimant pas son aduantage assez grand, ne voulut pas ioindre pour ceste fois : & ayant aduis que quinze cens lances & quatre ou cinq cens harquebusiers à cheual que l'on luy enuoyoit de Flandres, estoient desia entrez en France, il les alla recueillir. Ce pendant Sa Maiesté se resolut de reprendre le premier dessein qu'elle auoit eu d'assieger la Ville de Dreux, où elle fut rencontree de Messieurs le Grand Prieur & Mareschal d'Aumont

&

& du sieur de Giury, qui luy amenerent de bonne trouppes. Peu de jours apres qu'elle fut arriuee audit siege, & comme elle l'alloit pressant & achevant, elle fut aduertie que ledit Duc de Mayenne, ayant ioinct lesdictes forces estrangeres conduites par le Comte d'Aiguemont qui en estoit General, publioit qu'il venoit droict affronter l'armee de Sa Maiesté: asseurant ceux de son party qu'il la forceroit au combat en quelque lieu qu'il la peust rencontrer. Et de fait bien tost apres elle sçeut qu'il auoit la teste tournee vers la riviere de Seine pour la venir passer sur le Pont de la Ville de Mante (qui tenoit pour eux) & qui n'est distant de celle de Dreux que de huict ou neuf lieuës. Sur quoy Sa Maiesté bien qu'elle eust consideré que c'estoit au Duc de Mayenne qui ne subsistoit que par une force empruntee de precipiter & hazarder, & qu'à elle le temporisement ne lui pouuoit apporter que de l'aduantage, qu'elle avoit des forces estrangeres en Champaigne qui cheminoient pour la venir rencontrer qui valloient bien celles de Flandres qu'auoient recouuertes les ennemis: & que l'euenement d'vne bataille estoit perilleux mesmement en ces quartiers esloignez de ses retraictes, & aussi que ceux qui font l'iniure sont ordinairement plus courageux que ceux qui la repoussent. Elle eut neantmoins d'autres raisons plus fortes & solides, dont i'estime que les plus certaines furent la confiance qu'elle a en la bonté de Dieu, & la iustice de sa cause, & aussi en la cognoissance qu'elle a de ceux à qui elle a affaire: les ayant desia maniez à Arques & ailleurs, où ils avoient tousiours

siours conſervé leur poſſeſſion de fuir, & d'eſtre battus : & ſe reſolut de ne leur point faire perdre leur voyage. Et ayant eu aduis certain que ledit Duc de Mayenne & ſon armee eſtoit entierement paſſee & advancee juſques au village de Dammartin, qui eſtoit deux lieües en avant vers elle, elle partit de deuant ledit Dreux le Lundy douzieſme, & commencea deſlors de faire marcher ſon armee en bataille, de ſorte que ceux de la Ville ſe contenterent d'en veoir l'ordre de deſſus leurs murailles ſans en approcher de plus pres. Sadite Maieſté vint ledit iour loger à la ville de Nonancourt, qui s'eſtoit peu de tems auparavant fait prendre par aſſault, & fut pour prendre le gué d'vne petite riviere qui y paſſe. Si toſt qu'elle y fut arrivee elle feit aduertir que le lendemain vn chacun ſe tinſt preſt. Le ſoir & la nuict eſtant ſadite Maieſté retiree, elle dreſſa & peignit elle meſme l'ordre & le plan de ſa bataille, lequel dès le grand matin elle monſtra à Monſieur de Montpenſier & à Meſſieurs les Mareſchaux de Biron & d'Aumont, Baron de Biron Mareſchal de camp, & autres des principaux Capitaines de ladite armee, qui tous d'vne voix le trouverent ſi bien & auec tant de iugement & prudence militaire qu'ils n'y changerent de rien. Elle le meit au meſme temps entre les mains dudit Sieur Baron de Biron, pour aduertir chacun de ſon rang & place. Elle choiſit ce meſme matin le Sieur de Vicq, qui eſt l'vn des anciens Maiſtres de camp de l'infanterie Françoiſe pour Sergent de bataille. Cela fait ſa Majeſté voulut entamer ce grand

œuvre

œuvre par vne sainte priere qu'il fit publiquement à Dieu : l'attestant qu'il cognoissoit l'interieur de son cœur, & qu'il sçavoit si c'estoit appetit de sang, desir de vengeance ou quelque autre dessein de gloire ou d'ambition, qu'il le fist resoudre à ce combat, qu'il estoit son juge & temoin irreprochable, que rien ne luy poussoit que la charité qu'il porte à son pauvre peuple, duquel il prefere le repos à la seureté de sa vie. Le supplia d'en ordonner sa volonté, comme il le verroit estre necessaire pour le bien de la Chrestienté, & le vouloir en particulier conseruer autant qu'il le congnoissoit propre & utile au bien & repos de cet Estat & non plus. Ceste priere eloquente aux termes, mais qui paroissoit encores plus pure & devote en l'intention, ravit tant tous les assistans que chacun à son exemple en fit de mesme, & l'on veist aussi tost les Eglises dudit Nonancourt pleines de Princes, Seigneurs, Noblesse & soldats de toutes nations ouïr la Messe, se communier & faire toutes offices de bons & vrays Catholiques. Ceux de la religion feirent aussi de leur part leurs prieres & devotions. Cela fait l'on eust iugé aux contenances assurees d'vn chacun qu'il n'y auoit celui qui n'eust une revelation particuliere de son bon Ange de l'heureux succez qui en devoit arriuer. Sadite Maiesté feit assigner les rendez vous au village de sainct André, distant dudit Nonancourt de quatre lieuës sur le chemin pour aller à Eury, où elle estimoit que l'ennemy & son armee fust logee. Au delà dudit village y a vne forte grande plaine

bordee

bordee à veüe de quelques autres villages, & d'vn petit bois appellé la Haye des pics. Toutes lesdites trouppes y estans arriuees, sa Maiesté avec mesdits Sieurs les Mareschaux de Biron & d'Aumont, & ledit sieur Baron de Biron Mareschal de Camp commencerent à les dresser en bataille suyuant le plan qui en auoit esté resolu qui estoit tel. Sa Maiesté qui a experimenté en d'autres batailles & combats qu'il est plus aduantageux de faire combattre la Cauallerie en escadron que en haye, mesme la sienne qui ne porte point de lances, elle departit toute sadite Cauallerie en sept Regimens rengez en autant d'escadrons, & toute son infanterie aux flancs desdits escadrons qui auoit chacun vne trouppe d'enfans perduz. Le front de ladite armee estoit quasi en droite ligne: toutesfois faisans vn peu de corne par les deux bouts: Le premier escadron de la main gauche estoit celuy de Monsieur le Mareschal d'Aumont, qui pouvoit estre de trois cens bons chevaux, qui auoit à ses deux costez deux Regimens d'Infanterie Françoise. Le second estoit celui de Monsieur de Montpensier qui estoit de mesme nombre de trois cens chevaux, & auoit au costé gauche quatre ou cinq cens Lansquenetz: au costé droit vn Regiment de Suisses couverts, chacun desdites forces estrangeres, d'Infanterie Françoise. Vn peu devant lesdits deux escadrons, estoit celui de la Cavallerie legere en deux trouppes: l'vne où estoit Monsieur le Grand Prieur Colonnel d'icelle, & en l'autre le Sieur de Giury Mareschal de Camp de ladite cavalerie legere, qui pouuoient

uoient faire quatre cens bons chevaux. Vn peu tirant plus à la gauche estoit l'artillerie qui estoit de quatre Canons & deux Couleurines. Le quatriesme estoit celuy dudit Sieur Baron de Biron qui pouuoit être de deux cens cinquante cheuaux, & en mesme ligne que celuy desdits cheuaux legers, vn peu plus à la gauche & quasi au deuant de celui de mondit Sieur de Montpensier. Le cinquiesme escadron estoit celuy du Roy, qui faisoit cinq rangs : en chacun desquels il y pouvoit avoir de front de six vingts chevaux, de sorte qu'il pouvoit estre de six cens bons cheuaux. Il avoit à sa gauche deux Regimens de Suisses des Cantons de Claris & Grisons ; & à sa droite vn autre gros bataillon de deux autres Regimens de Suisses : l'vn du Canton de Soleurre, & l'autre du Colonnel Balthazard qui estoient les deux de dix-huict enseignes. Lesdits bataillons ayans chacun aux aisles de la main droite le Regiment des Gardes & de Brigneux : & de la gauche, ceux de Vignoles & de S. Iean. Le sixiesme estoit celuy de Monsieur le Mareschal de Biron, qui pouuoit estre de deux cens cinquante bons cheuaux, ayant aussi à ses deux costez deux Regimens d'Infanterie Françoise : Et le septiesme estoit celuy des Reistres qui pouuoient estre aussi de deux cens cinquante cheuaux, & qui auoient comme les autres, aux costez, de l'Infanterie Françoise. Les choses auoient si bien esté disposees, & le Roy, mesdits Sieurs les Mareschaux, & Baron de Biron y firent telle diligence qu'en moins d'vne eure cela fut mieux en l'ordre qu'il devoit estre

qu'vn

qu'vn peintre ne l'euſt ſçeu pourtraire, pendant que ſa Maieſté fiſt un peu raſſeoir ſon armée en ceſt ordre, qui peut eſtre ſur les deux heures après midy, y arriua Monſieur le Prince de Conty auec ſa trouppe de Cauallerie, & quelque Infanterie : y arriuerent auſſi enſemble auec les leurs les Sieurs de la Guiſche grand Maiſtre de l'artillerie & du Pleſſis Mornay, auſquels ſur l'aduis de leur arriuée, avoit eſté donné place dans l'Eſcadron de Sa Maieſté. Cependant ſa Maieſté auoit enuoyé les cheueaux-legers deſcouurir du coſté de la main droite, eſtimant que l'ennemy fuſt logé audit Eury, qui eſt un grand Bourg où eſt vn Pont ſur la riuiere d'Heure, & en reſolution de l'y aller attaquer : mais ils n'eurent pas fait vn quart de lieüe qu'ils deſcouurirent & aduertirent que l'ennemy auoit eſté plus diligent que l'on n'auoit penſé, & qu'il eſtoit tout paſſé au deçà de ladite riuiere d'Heure, & qu'il commençoit à paroiſtre en bataille. L'on a ſçeu depuis que cette diligence qu'il auoit faicte de paſſer ladite riviere d'Heure, n'eſtoit pas en opinion de trouuer l'Armee du Roy ſi pres : au contraire c'eſtoit pour s'aduancer pour la venir rencontrer près de Verneuil, où ils eſtimoient que ſa Maieſté ſur le bruit de leur acheminement, ſe feuſt retiree. Et de fait ils auoient deſia enuoyé leurs Mareſchaux des logis & Fourriers pour faire leurs logis dans tous ces villages qui bordoient ladite plaine où l'armee de ſa Maieſté s'eſtoit miſe en bataille. Si toſt que cette nouuelle fut uenue que l'ennemy paroiſſoit, l'on entendit vne allegreſſe vniuerſel-

le en toute l'Armee, à laquelle sa Maiesté feit au mesme temps tourner la teste du costé où il estoit, & n'eut gueres cheminé que l'on commença à le descouurir à veuë; toutesfois fort esloigné, & entre les vns & les autres y auoit vn village, duquel ils s'estoient saisis, que sa Maiesté feit incontinent attaquer, & leur feit quitter. Il y auoit apparence qu'eux ayans veu le grand chemin que sa Maiesté auoit faict pour les uenir rencontrer, qu'ils luy garderoient pour le moins ce respect de luy venir vn peu au deuant: toutesfois ils demeurerent immobiles. Sadite Maiesté voyant qu'il se faisoit desia tard, & le Soleil pres de se coucher, & n'ayant peu recognoistre qu'elle estoit l'assiette de leur Camp, qu'il y auoit grande coniecture qu'elle deuoit estre aduantageuse, puisqu'ils en estoient si ialoux qu'ils ne la vouloient point abandonner, elle ne fut pas conseillee d'aduancer d'auantage, & se tint ferme, enuoyant & allant tousiours elle mesme recognoistre l'ennemy, & l'entretenant incessamment de quelques escarmouches, où l'on commençoit à recognoistre que la resolution & valleur estoit bien inegalle des vns aux autres. Car douze de ceux de sa Maiesté en faisoient tousiours tourner deux fois autant. Il y fut prins de leurs prisonniers, qui rapporterent que le nombre de leurs gens de guerre estoit plus grand que l'on ne disoit, & au reste que l'on leur faisoit entendre qu'ils venoient plustost à la suitte d'vne routte ja aduenue, que pour disputer vne bataille. Pendant que ladite armee estoit ainsi en cest ordre, arriuerent les trouppes des garnisons de Diep-

pe,

pe, Eureux, le Pont de l'Arche, & autres compagnies de Seigneurs & Gentilshommes de Normandie, qui pouuoient estre de deux cens bons cheuaux, & plus, qui prinrent aussi-tost place dans le Regiment de Monsieur de Montpensier. Lesdictes deux Armees demeurerent ainsi tout ce iour à la veüe l'une de l'autre, sans qu'il s'y entrepriſt rien dauantage que quelques legeres escarmouches, & la prinse de ce village que l'on leur fiſt quitter. La nuict estoit quasi toute fermee qu'elles estoient encores en bataille : en fin elles furent contraintes de se loger. Le logis de la personne du Roy fut à Foucrainuille, qui est vn petit village, vn peu à la gauche de ladite plaine, où l'Armee auoit esté premierement miſe en bataille. Le reste de l'Armee fut logé aux autres villages, que ceux de la Ligue pensoient auoir ce iour là pour eux. Comme le Roy auoit esté quasi le premier qui s'estoit le matin trouué au Rendez-vous, aussi fut-il le dernier à se retirer au logis, ayant voulu auant que de partir, veoir la forme du logis des ennemis, & ordonner de toutes les gardes de son Armee. Estant sa Majesté arriuee à sondit logis, qu'il estoit plus de deux heures de nuict, ayant vn peu repeu, il enuoya aduertir un chacun de se tenir preſt à la pointe du iour : il le fut bien pluſtoſt. Car s'estant ietté sur vne paillaſſe & reposé deux heures, soudain il commença à enuoyer querir des nouuelles des ennemis. L'on luy rapporta premierement qu'il y auoit apparence qu'ils euſſent repaſſé la riuiere, parce qu'en leur place de bataille il y auoit des

feux ; mais qu'il sembloit qu'il n'y eust personne derriere. Il y r'enuoya pour la seconde fois, & luy fut rapporté que sans doute les ennemis n'auoient point repassé la riuiere, & qu'ils estoient logez aux villages qui bordent ladite riuiere d'Heure au derriere leur dite place de bataille : & au reste qu'il n'y auoit point d'apparence qu'ils feussent pour repasser, parce que s'ils l'euſſent voulu faire, ils y euſſent commencé des la nuict. Ce rapport conforta sa Maiesté, qui sembloit apprehender de perdre ceste occasion. Elle recommença ceste journee comme elle avoit faict la precedente, par une tres-deuote priere à Dieu qu'elle feist publiquement, & tout haut parlant à Dieu deuant les hommes, ainsi qu'il parle & escrit auec les hommes, comme estimant estre touſiours venu & entendu de Dieu. Le poinct du iour venu, les Princes, mesdits Seigneurs les Mareschaux commencerent à se rendre pres de sa Maiesté, qui meist derechef la forme de la bataille en deliberation, où il fut par eux conclud qu'il ne s'y pouuoit rien adiouster de mieux. Pendant que sa Maiesté voulut desieuner, lesdits Princes, Mareschaux, & autres Seigneurs, furent ouyr la Messe, & faire leurs deuotions, & de là chacun alla repaistre. Et encores que ceste nuict euſt esté bien rude pour plusieurs, ayans la pluspart esté contraints de camper : toutesfois la confirmation de ceste nouuelle que ce iour là se donneroit la bataille, les remplit tous de telle allegresse, que le iour couurit auec les tenebres de la nuict toute la memoire du mal & de la peine qu'ils y auoient receuë & tout le iour precedent.

dent. Sa Maiesté se rendit au champ de bataille sur les neuf heures, & peu apres s'y rendirent toutes les trouppes, lesquelles à mesure qu'elles arrivoient, estoient desia toutes sçauantes de leurs places. De sorte que sur les dix heures du matin toute l'armee estoit en l'ordre qu'elle devoit estre. Celle des ennemis parut aussi en mesme temps en lieu vn peu plus releué, & aussi vn peu plus reculé qu'elle n'estoit le iour precedent. L'ordre & disposition de leur armee pour la Bataille estoit quasi pareille à celle de sa Maiesté, excepté que les poinctes auançoient dauantage, & auoient vn peu plus de forme de croissant. Ainsi que la Cornette de sa Maiesté estoit au milieu de ses Escadrons, si estoit celle dudit Duc de Mayenne: mais c'estoit au milieu de deux Escadrons de lances de celles qui estoient venues de Flandres, qui pouuoient estre de douze ou treize cens cheuaux. Ladite Cornette dudit Duc de Mayenne pouuoit estre de deux cens cinquante cheuaux, & bien autant qui estoient de la trouppe du Duc de Nemours qui s'y vint ioindre qui faisoient vn troisiesme Escadron au milieu des deux autres, faisans pres de dixhuict cens cheuaux qui marchoient tousiours ensemble. C'est pourquoy ledit Duc de Nemours & le Cheualier d'Aumales s'estimerent plus seurement en ce gros Escadron, que l'vn parmy les cheuaux legers & l'autre à la teste de l'Infanterie dont ils estoient Colonnels. Aux costez dudit Escadron estoient leurs deux Regimens de Suisses couuerts aussi d'Infanterie Françoise. Il y auoit apres deux autres

Escadrons moyens de lances : celuy de leur main droite estoit de leurs cheuaux legers François, Albanois & Italiens : celuy de main gauche estoit encores de Wallons & Espagnols : entre deux estoit aussi de l'Infanterie tant de François que de Lansquenets. Les deux pointes estoient deux gros Hocs de Reistres qui pouuoient estre, celui de leur main droite de sept cens cheuaux, & celuy de la gauche de cinq cens. Ils n'auoient que deux couleurines & deux bastardes qui estoient à leur main gauche. Sa Maiesté ayant recongneu qu'ils estoient opiniastres & ne vouloient aucunement s'advancer, elle resolut de faire le voyage entier en bonne intention de leur en faire faire la despense, & s'auança de plus de cent cinquante pas, gaignant aussi par ce moyen le dessus du Soleil & du vent qui eust peu reietter toute la fumee des harquebusades dans son Armee : aduantage qui n'est pas petit un iour de Bataille. Comme elle fut r'approchee, sadite Maiesté & tous ses Capitaines recongneurent à veue, que les ennemis estoient bien plus grand nombre que l'on n'auoit estimé : car il fut iugé qu'ils estoient plus de quatre mil cheuaux, & de dix à douze mil hommes de pied. Mais il semble que ce fut un surcrez de courage qui leur fust donné. L'armee de la Ligue estoit bien plus chargee de clinquant d'or & d'argent sur leurs cazaques : mais celle du Roy l'estoit bien plus de fer, & ne se pouuoit rien veoir de plus formidable que deux mil Gentilshommes armez à cru depuis la teste jusques aux pieds, bruslans d'affection de faire en telle occasion

caſion vn bon ſeruice à leur Roy, à leur Patrie, & ſeruir par meſme moyen à la conſeruation de leurs fortunes & familles, qu'ils voyoient que l'on vouloit expoſer en proye aux eſtrangers. Ceſte reſolution valloit deux fois autant de forces comme il y parut, & que ce n'eſt pas en cela le nombre qui fait le poix. Sa Maieſté eſtant à la teſte de ſon Eſcadron, dont le premier rang n'eſtoit que Princes, Comtes, Cheualiers du ſainct Eſprit, & des principaux Seigneurs & Gentilshommes des principales familles de la France, elle recommença à prier Dieu & feit exhorter vn chacun d'en faire le ſemblable, comme il fut faict auec un zele ſi ardant qu'il eſt indubitable qu'il penetra le Ciel. Elle partit auſſi toſt dudit Eſcadron, & commencea à faire vne paſſade à la teſte de ſon armee, animant vn chacun auec une graue modeſtie, & neantmoins pleine d'aſſeurance & de reſolution. Retournee qu'elle fut en ſa place, arriua le Sieur de Mariuault qui la vint aduertir que les trouppes de Picardie qu'amenoient les Sieurs de Humieres, de Moüy, & autres Seigneurs & Gentils-hommes du pays, qui pouuoient eſtre de plus de deux cens cheuaux, eſtoint à deux mil pas du champ de Bataille. Pour cela (comme s'il euſt eſté conduit de l'Eſprit de Dieu qui luy preſcriuiſt l'heure qu'il deuoit commencer) il ne la voulut pas differer d'vn poinct, & enuoya commandement au Sieur de la Guiche grand Maiſtre de l'artillerie de faire tirer : ce qu'il fiſt incontinent & auec grande promptitude & treſ-à-propos, dont les ennemis receurent

grand dommage. Il auoit fait tirer neuf canonnades auant que les autres euſſent commencé. Apres trois ou quatre volees de part & d'autre, l'Eſcadron de leurs anciens cheuaux legers, tant François, Italiens, que Albanois, qui pouuoient eſtre de cinq à ſix cens cheuaux, voulut s'aduancer pour venir à la charge contre celuy de mondit ſieur le Mareſchal d'Aumont menant auec eux les Lanſquenets qui eſtoient à leurs coſtez. Mais ledit Sieur Mareſchal voulut entamer le combat & le leur fiſt à eux meſmes recevoir ſi rude & furieux, qu'il les perça de part en part, & auſſitoſt l'on n'en veit plus que le dos & les croupes de leurs cheuaux, les menans battans juſques à un petit bois qui eſtoit derriere, où ledit Sieur Mareſchal feit ferme pour reuenir retrouuer le Roy, comme il en auoit eu commandement. Au meſme temps que ceux là fuyoient, le Hoc de Reiſtres de leur main droicte qui vouloit venir vers l'Artillerie, y trouuant les cheuaux legers qui s'y eſtoient aduancez, leur feit une charge qui fut ſi bien receuë, que ſans les enfoncer ils tournerent tout court ſe r'allier derriere. Cependant vn autre Eſcadron de lances, de Wallons & Flamans, voyant leſdits cheuaux legers de ſa Maieſté vn peu ſeparez par l'effort qu'auoit faict parmy eux cette trouppe de Reiſtres, leur voulut venir faire vne autre charge : Mais ledit Seigneur Baron de Biron s'advança, & ne l'ayant peu prendre par la teſte, en print vne partie de la queüe qu'il perça, & y fut bleſſé au bras & au viſage. Au devant du reſte mon-

dit

dit Sieur de Montpenſier s'achemina, & leur feiſt vne tres belle charge, en laquelle ayant eſté luy meſme porté par terre, & incontinent remonté, s'y comporta auec telle valleur, qu'il demeura maiſtre de la place. En ce meſme inſtant le gros Eſcadron dudit Duc de Mayenne (lequel il n'auoit fait ſi fort que pour combattre auec aduantage celui de ſa Maieſté) s'aduança pour venir à la charge, faiſant marches à ſon aile gauche quatre cens harquebuziers à cheual, qu'ils appellent Carabins, qui ſont armez de plaſtrons & morions, leſquels firent vne ſalue de vingt-cinq pas pres ſur celuy de ſadite Maieſté. Ladite ſalue acheuee, la teſte dudit gros Eſcadron affronta celle de celuy de ſa Maieſté, du front duquel l'on la veit partir la longueur deux fois de ſon cheual deuant aucun autre, & ſe meſler ſi furieuſement parmy les ennemis, qu'il feiſt bien recognoiſtre que ſi auparauant il auoit, en commandant & ordonnant, bien fait l'office d'vn grand Roy & d'vn grand Capitaine, au combat il ſceut bien faire celuy d'vn braue & magnanime gendarme. Ceſte rencontre fut tres-furieuſe, n'ayant neantmoins iamais eſté au pouuoir de ceſte eſpouuantable foreſt de lances de faulſer l'Eſcadron de ſa Maieſté, laquelle au contraire fut ſi bien ſuyuie qu'elle perça celuy de ſes ennemis, & fut vn grand quart d'heure parmy eux touſiours combattant. Cependant ce gros corps, duquel on auoit ainſi affoibli le fondement, commença à chanceler, & en moins de rien l'on veit le dos de ceux qui venoient de preſenter ſi furieuſement le viſage,

&

leurs testes & bras encores tous armez, employer l'aide & secours de leurs tallons qui ne l'estoient point. Ce commencement de victoire ne pouuoit encores resiouir l'armee, ne voyant point le Roy, mais aussi tost l'on le veit apparoistre couuert du sang de ses ennemis, sans que Dieu mercy ils eussent veu vne goutte du sien, encores qu'il fust assez remarquable par vn grand pannache blanc qu'il auoit à son accoustrement de teste, & vn autre que portoit son Cheual, qui auoit autant donné de terreur à ses ennemis, qu'il donna de consolation à tous les siens quand ils le veirent de retour de ceste meslee : Auant que sortir de laquelle en reuenant n'estant pas accompagné de plus de douze ou quinze de sa trouppe, elle rencontra entre les deux bataillons des Suisses ennemis, trois estendards de Wallons, & quelques autres qui les accompagnoient portans tous les croix rouges, qu'elle chargea si valeureusement, que lesdites cornettes luy demeurerent, & ceux qui les portoient & accompagnoient morts & tuez sur la place. Arriuee qu'elle fut quasi au lieu d'où elle estoit partie, il se feist de toute l'Armee (en signe d'action de graces à Dieu, de ce qu'il estoit sain & sauue) vn cry vniuersel de viue le Roy. Arriuant se ioignit à elle ledit Sieur Mareschal d'Aumont auec vne bonne troupe qu'il auoit r'alliee, entre autres dudict Sieur Grand Prieur, & de quelques vns des siens. En mesme temps y arriva aussi ledict Sieur Baron de Biron, & ainsi sadite Maiesté auec ceste trouppe r'alliee, & qui grossit en vn instant, alla trouuer

uer ledict Sieur Mareſchal de Biron qui eſtoit demeuré ferme auec la Trouppe de Conſerue, laquelle ſans frapper auoit autant ou plus faict de mal aux ennemis que nulle autre, parce qu'ayant veu cela ſain & entier, & ce vieil General d'Armee à la teſte, ils iugerent bien qu'ayant entamé tant de Batailles en ſa vie, qu'il ſçauroit bien acheuer d'en rompre vne deſia demy esbranlee. Sa Majeſté eut ce plaiſir de veoir ſes ennemis luy laiſſer la place toute couuerte de leurs morts, & ne reſtoit plus que leurs Suiſſes, leſquels bien qu'abandonnez de toute leur Cauallerie, qui à gauche & à droict auoit pris party, neantmoins ne laiſſerent de faire tres bonne contenance. Il auoit vne fois eſté propoſé de les enuoyer rompre par l'Infanterie Françoiſe, de main droicte qui n'avoit point combattu: toutesfois ſa Maieſté ſe reſouvenant de l'ancienne amitié & alliance que cette nation a de tout temps eu auec ceſte Couronne, elle ſe contenta (les ayans renuoyez audit Sieur Mareſchal de Biron) de leur faire grace, & au lieu de leur enuoyer la mort, comme elle pouuoit faire, elle leur enuoya la vie, qu'ils receurent à grande miſericorde. Et ayans mis les armes bas paſſerent du coſté de ſadite Maieſté. Ce qui eſtoit auec eux de François iouyrent de ceſte meſme clemence. Au meſme inſtant que le Roy ſe ioignit auec ledit Sieur Mareſchal de Biron, elle y fut rencontree deſdites trouppes de Picardie. Lors ainſi que premierement elle auoit dignement fait l'office de Capitaine & de Gendarme, elle voulut faire celui de General

neral de l'armee, qui eſt de pourſuiure la Victoire auec ſon gros. Et ayant ietté deuant elle, ledit Sieur Grand Prieur auec vne trouppe à ſa gauche, & ledit Sieur Baron de Biron auec vne autre à la droite, ayant auec elle le reſte de la Cauallerie qui s'eſtoit r'alliee, & leſdites trouppes de Picardie, elle ſe meiſt à ſuyure la victoire, eſtant accompagnee de Meſſieurs les Princes de Conty, de Montpenſier, & Comte de ſainct Paul, & deſdits Sieurs Mareſchal d'Aumont, de la Trimouille, & infinis autres Seigneurs Capitaines & Gentilshommes de ladite armee, laiſſant ledit Sieur Mareſchal de Biron auec le corps d'icelle qui ſuyuoit apres. Si le combat a eſté peu honorable pour l'armee de la Ligue, la retraitte le fut encores moins, s'eſtant faite ſans aucun ordre ny rien de remarquable, ſinon que l'on veit la peur fournir de diſpoſition aux plus indiſpos, & le pris qui deuoit eſtre à aller en auant, fut à reculler en arriere. Ladite retraitte ſe feit de deux coſtez Le Duc de Nemours, Baſſompierre, le Vicomte de Tauanne, Roſne & quelques autres prinrent la routte de Chartres, & ledit Duc de Mayénne, & le gros de ceux qui ſe retiroient, le chemin d'Eury pour y paſſer la riuiere. Ils voulurent emmener auec eux leur artillerie : mais ce metail inſenſible n'auoit point de peur, auſſi ne peut-il aller ſi viſte que les autres, & demeura par les chemins comme firent tous leurs bagages. Le temps que ſa Maieſté arreſta à pardonner auſdits Suiſſes donna grand aduantage à ceux qui ſe retiroient, de ſorte que quand elle fut arriuee

uee à Eury, elle trouua que ledit Duc de Mayenne auoit pieça passé, & auoit apres lui rompu le Pont, qui fut cause de la mort & perte d'vne infinité des siens, specialement des Reistres, dont vne grande partie se noyerent, estants contraints pour empêcher les rues à fin que l'on ne les peust suyvre, de coupper les iarets de leurs cheuaux, & en faire des remparts, dans lesdites rues. Estant le Pont dudit Eury rompu, & le gué y estant tresdangereux, sa Maiesté fut conseillée de venir passer ladite riviere au gué d'Annet qui est beaucoup meilleur; qui fut vne grande lieue & demie de destour. Toutesfois cela n'empescha pas qu'elle ne trouuast les chemins bordez de fuiars qui n'auoient pu estre si diligens que les autres, lesquels demeuroient à discretion. Ceux qui voulurent eschapper dans les bois tomboient entre les mains des paysans qui leur estoient bien plus cruels que n'estoient les gens de guerre. Sadite Maiesté les poursuyuit jusques quasi aux portes de la Ville de Mante, sans que iamais aucun d'eux tournast visage pour veoir qui les poursuyvoit: & si ceux de ladite Ville eussent persisté en leur premiere oppinion qui estoit de ne leur ouurir point les portes, il n'en fust demeuré vn seul qui n'eust esté tué ou pris. Mais en fin vaincuz des prieres & coniurations dudit Duc de Mayenne, ils se contenterent de le laisser entrer, à la charge que ce qu'il le suyvoit passeroit dès la nuict, delà le Pont, dix à dix, qui fut leur salut. Sadite Maiesté en estant advertie alla loger au village de Rosny à vne lieue

pres

pres dudit Mante, auſſi mal garny de bagage pour cette nuict, que eſtoient ſes ennemis. Il ſe peut dire auec verité que ceſte deffaite a eſté vne paſſeroute ſans pareille : car il ne s'en troue gueres à qui il ne ſoit demeuré quelque honneur, ſoit au commencement du combat ou en la retraitte, excepté à celle cy qui n'eſt comblee que de honte & de perte. Toute l'Infanterie a eſté taillee en pieces, ſauf ceux qui ſe ſont renduz : quoy que ce ſoit, il ne leur en reſte point. De leur Cauallerie, il en a eſté tué ou noyé plus de quinze cens & y en a plus de quatre cens priſonniers. Entre les morts ont eſté recongneuz pour principaux le Comte d'Aiguemont Cheualier de l'ordre de la Toyſon, Colonnel des trouppes enuoyees par le Prince de Parme, le ieune Comte de Brunſuic, le Sieur de la Chaſtaigneraye & pluſieurs autres dont l'on ne ſçait pas encores les noms. Des priſonniers ſe trouuerent, le Comte d'Auſtfriſt de la maiſon d'Auſtfriſt qui eſtoit auec les Reiſtres & pluſieurs Seigneurs eſtrangers tant Eſpagnols, Flamans que Italiens. Et des François, les Sieurs de Boiſ-dauphin, Sigongne qui portoit la Cornette blanche dudit Duc de Mayenne, Meſdauid, Fontaine Martel, Lonchant, Lodom, de Hugueſſan, Falandre, les Maiſtres de Camp, Tenifay, la Caſtelliere & Deſcuneux, & infinis autres. Il y a plus de vingt Cornettes de Cauallerie qui ſont demeurees : entre leſquelles eſt leur Cornette blanche, le grand Eſtendart du General des Eſpagnols & Flamans, & les Cornettes des Collonnels de Reiſtres, plus de ſoixante Enſeignes

gnes de gens de pied, tant de François, Flamans que Lanſquenets, ſans y comprendre les vingt-quatre Enſeignes de Suiſſes qui ſe ſont rendues. De ceux de l'armee de ſa Maieſté, y ont eſté tuez les Sieurs de Clermont d'Antragues, l'vn des Capitaines de ſes Gardes qui mourut bien pres de la perſonne de ſon Maiſtre, le Sieur Dys Chombert, lequel ayant commandé & mené de groſſes trouppes de ſa nation ſe contenta pour ceſte iournée d'eſtre ſimple Gend'arme à la Cornette de ſa Maieſté, les Sieurs de Lancaulnay de Normandie aagé de ſeptante deux ans, de Crenay Cornette de Monſieur de Montpenſier, Feiquieres & vne vingtaine d'autres Gentils-hommes pour le plus. De bleſſez le Sieur Marquis de Neſle, lequel bien qu'il ſoit Capitaine des Genſd'armes, voulut combattre au premier rang des cheuaux legiers, le Sieur Comte de Choiſy qui auoit amené une bonne trouppe, & les Sieurs Do, Comte de Lude, Montlouet, Lauergne, Roſny & peut eſtre vne vingtaine d'autres Gentils-hommes dont la pluſpart ne ſont que legierement bleſſez & les autres pour le moins ſans peril de mort. La Nobleſſe Françoiſe a bien fait congnoiſtre en ceſte occaſion qu'elle n'eſt point degeneree de ſes anceſtres: qu'elle eſt touſiours tres affectionnee envers ſon Roy & Prince legitime, & que s'il y a de la rebellion qu'elle vient de la boüe & fange du peuple, ſuſcitee & eſmeüe par les factions des eſtrangers, plus par terreur que par ambition. Si iamais ſubiects ont peu obliger leur Prince, il ſe peut dire que le Roy eſt obligé à

ſa

sa Noblesse, qui est si volontairement accourüe à son secours, sans solde, sans equipage; & quasi sans semonce, & luy a fait vn si grand & signalé service. Le Roy a aussi grandement obligé sa Noblesse de leur auoir fourny vn si beau subiect de faire preuue de leur fidelité & valeur, ressuscitans la reputation de la valeur de leurs peres, mais chacun de sa part, auec diuerse gratitude, payera ceste obligation, le Roy en leur faisant part selon leurs merites des honneurs qu'il a à distribuer infiniz: & eux en redoublant la foy; & l'affection qu'ils doiuent naturellement à sa Maiesté. Il s'est peu recongnoistre en ce combat deux ou trois choses si extraordinaires & miraculeuses qu'ils ont deu faire iuger que la main de Dieu y a voulu grandement operer. La premiere a esté ceste ferme resolution qui a esté touſiours au cœur de ce Prince de chercher de donner vne bataille à ses ennemis, auec ferme confiance que la victoire luy en demeureroit, & dont nulle raison ny prudence humaine ne l'a peu iamais desmouuoir, luy qui en toutes autres affaires est le plus maniable, & qui differe autant aux aduis & conseils d'autruy: l'autre qu'en la mesme place du combat au mesme temps qu'il a voulu commencer, il a semblé que la terre ait fait naistre des hommes armez pour son seruice, comme il s'est veu que la veille & le iour du combat, il lui arriua plus de six cens cheuaux, sans lesquels neantmoins il estoit tout resolu de combattre: & la troisieme que deux mil Gentils hommes Francois (dont il n'y en a pas eu plus de douze cens qui ayent combattu)

combattu) ayent deffait & mis en telle route vne armee de quatre mil cheuaux, & de douze mil hommes de pied, leur cavallerie eſtant freiſche, bien montee & bien armee. Leur tort eſt leur ſeule excuſe, & ne peuuent par autre moyen diminuer la gloire de ceux qui les ont vaincuz, que confeſſant qu'ils eſtoient premierement combattuz de leurs conſciences, auant que de venir au combat où ils ſont venuz, comme les criminels qui par apprehenſion vont ja demy morts au ſupplice. Car l'attente de la peine n'eſt moins penible que le mal, & eſt treſ-certain que qui l'attend la ſouffre, & qui la merite l'attend. La France leur a pour le moins ceſte obligation qu'il ſont cauſe que les eſtrangers qui depuis trente ans n'auoyent point combattu contre la Nobleſſe Françoiſe, pourront certifier leurs Princes que les enfans frapent auſſi bien que les peres, & ſe contenteront d'oreſnauant pluſtoſt de viure en leurs fouyers en patience, que de venir mourir ici ſans honneur ni ſans ſepulture. Les François qui reſtent de ceſte deffaicte ont ceſte conſolation que c'eſt le mieux qui leur pouvoit aduenir que d'y eſtre vaincuz, maintenant que ſans eſtre blaſmez de caprice ou legereté auec toute euidente raiſon, ils ſe peuuent retirer des mauuais conſeils qu'ils ont prins : les peuples recongnoiſſans que le deſſeing de leurs Chefs ſont en leur commodité particuliere, & non en la choſe dont ils prennent le pretexte, les Chefs ayans eſſaié que les honneurs & les inimitiez des Peuples ſe peuvent tenir en meſme compte, & que s'il ne ſe

faut affliger de l'vn, moins se faut il esleuer de l'autre. Au reste, que ce n'est pas auec les murailles, mais avec les hommes que l'on peut faire la guerre. Qu'ils sentent bien qu'ils n'en ont plus, & qu'auant qu'ils en puissent recouurer que la campagne demeure longuement ouuerte. Mais le plus grand fondement qu'ils doiuent auoir à se resoudre de tirer du fruit de leur mal'heur, est en la clemence & debonnaireté du Roi qui n'a nul fiel, qui ne respire que toute douceur & bonté, qui espargne le sang de son Peuple plus que le sien : Qu'ils peuvent bien recongnoistre auoir toutes les parties d'vn grand Roy & d'vn grand Capitaine. Que Dieu l'ayant voulu exercer par tant de fortunes extraordinaires, ce a indubitablement esté pour le reserver à quelque grand effect extraordinaire : Que c'est certainement pour estre l'Hercule de nos mal'heurs, pour estre l'Alexandre des rebellions noüees, liguees & liees ensemble. S'ils le considerent de plus loing, ils recongnoistront que tout ce que l'on a entreprins contre luy, n'a iamais seruy que de l'agrandir & fortifier dauantage : Qu'il en adviendra ainsi de cette rebellion tant plus elle durera, & est à craindre que ceste grande facilité que son bon naturel propose à ses subiets desobeissans, si elle est par eux à present negligee, enfin (comme le vin le plus doux, faict le vinaigre le plus fort) ne se conuertisse en vne rigoureuse iustice. Ce qu'ils preuiendront s'ils sont bien conseillez. Le chemin plus facile à la reconciliation, est par la repentance. Les plus grands crimes font les meilleures loix,

loix, comme ils ont esté cause du mal, il faut qu'ils le soyent du bien, ainsy qu'ils le peuuent estre, & tel que le fruit qui en reuiendra estoufera la memoire de tous nos mal'heurs passez. Dieu nous fait assez entendre que cela se doit faire, aydant à la foiblesse de nostre iugement par miracles en terre, & figures au Ciel, comme il faisoit du tems que la Foy estoit en son premier aage. Il ne reste sinon qu'il nous face la grace de le bien comprendre, & que nous sçachions aussi bien vser de la bonté & clemence de nostre Roy, comme il sçait faire de sa victoire, de laquelle l'on n'a point veu que l'effect luy ayt tant pleu que luy en deplaist la cause. Ceux des Villes de Vernon & de Mante, où sont deux des principaux Ponts de la riviere de Seine, lesquels les premiers ont eu recours à sa clemence seront bons tesmoins si leur condition en est empiree. Dieu veuille que les autres puissent suiure ce bon exemple, & que le reflux de la reünion à l'obeyssance de sa Majesté soit aussi prompt, que le flux de la separation en a esté violent & rapide, afin que nous sauuions cest aage d'estre remarqué à la posterité, comme il en a esté menacé, pour le siecle des Parricides de leur Patrie.

## X.

*DISCOURS DE CE QUI S'EST passé en l'armee du Roy, depuis la Bataille donnée pres d'Eury, le quatorzieſme de Mars, iuſqu'au deuxieſme du mois de May, mil cinq cens nonante.*

A TOURS,

Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

IL eſt veu par le diſcours de la Bataille donnee pres d'Eury, le Mardy quatorzieſme du mois de Mars dernier, comme le Roy pourſuiuit ce même iour la fuite des ennemis touſiours augmentant ſa victoire, iuſqu'aux portes de la Ville de Mante diſtant dudit Eury de ſept grandes lieuës, Sadite Maieſté ne ſe retira de ladite pourſuitte qu'il ne feuſt vue heure de nuict, & ſe logea au Village de Roſny, diſtant dudict Mante d'vne petite lieuë, & ne laiſſa d'enuoyer toute la nuict à la guerre: & n'y eut trouppe de celles qui furent enuoyees qui ne gaignaſt ſon voyage, & ne feiſt quelque defaite deſdits ennemis iuſques ſur les foſſez dudit Mante.

Sadite Maieſté feit le lendemain vn autre logis entre ledit Roſny & la Ville de Vernon, attendant le reſte de ſon armee, & ſon artillerie qui eſtoit demeuree au Village d'Annet, diſtant

distant dudit Eury d'vne petite lieuë. Ce pendant elle feist sommer ladite Ville de Vernon, qui a vn fort beau Pont sur la riviere de Seyne qui lui estoit necessaire, en intention, si elle ne se rendoit de la prendre par force. Ladite Ville prist la meilleure resolution & se rendit le Vendredy, & y entra sadite Maiesté le mesme iour, sans qu'il s'y feist aucun autre desordre, que si elle y feust arrivee en pleine paix auec sa Cour.

Elle y seiourna le Samedy, Dimanche & Lundy, & pendant ledit temps, elle feist acheminer Monsieur le Mareschal d'Aumont auec ses trouppes pres la Ville de Mante, qui a pareillement vn Pont sur ladite riviere de Seyne: & qui au reste depuis les dernieres guerres a esté grandement fortifié, qui fut cause que combien que ceux de la Ville n'eussent point voulu receuoir de garnison des ennemis, ils disputerent vn peu auant que de se rendre, neantmoins ledit Lundy ils se resolurent de se soubmettre à l'obeyssance de sa Maiesté, laquelle y arriva le Mardy ensuyuant, ayant fait le mesme traitement qu'à ceux dudit Vernon. Elle y trouua dedans trois canons de ceux des ennemis, & quelques munitions d'artillerie, que la haste qu'ils auoient de partir les contraignit d'y laisser.

Ce pendant le Duc de Mayenne auec ce qu'il auoit peu ramasser de Cauallerie de ladite fuitte, se retira à Pontoise, & ne s'y trouuant pas seurement il donna iusques à sainct Denys distant d'vne lieuë de Paris, d'où il fut visité du Cardinal Caëtan enuoyé de Rome sous le nom

de Legat, des Princesses ses parentes & des principaux de ladite Ville pour le consoler sur ceste affliction. Il ne voulut pas prendre le hazard d'entrer de iour dans Paris, craignant l'insolence du Peuple & de l'oyr imprudemment & à ses yeux déclamer sur ceste routte. Mais il y entra de nuit en carrosse, & en sortit quelques heures apres, ne pouuant abandonner ce qui restoit qu'il ne se mutinast, encores ne peut il si bien faire qu'au partir de Mante les Espagnols & Wallons ne se battissent avec les Reistres, à qui auroit l'honneur & le pris d'avoir fuy des premiers. Monsieur de Nemours demeura pour Gouuerneur audit Paris, & se resolut dés le premier iour de quitter tous les fauxbourgs, & retirer dans la Ville quelques Lansquenets qui les gardoient auparavant.

Sadite Maiesté fut contrainte de seiourner huict iours entiers audit Mante, pour rafreschir vn peu son armee qui estoit fort harrassee, & principalement pour faire remonter son artillerie qui estoit en assez mauuais estat, pour le grand chemin qu'elle avoit fait tout le long de l'hyuer. Elle y attendoit aussi des munitions qu'elle faisoit venir de Normandie. Peu de iours apres qu'elle y fut arriuee, Monsieur le Mareschal de Biron luy feist entendre & veoir comme il estoit fort sollicité dudit Cardinal Caëtan, de pouuoir parler à luy s'offrant de venir sur sa parolle en quelque lieu qu'il voudroit. Sadite Maiesté trouua bon qu'il le viſt, & luy ayant ledit Sieur Mareschal envoyé la seureté de sa parolle & vn passeport du Roy, ledit

ledit Cardinal Caëtan se rendit en la maison de Noisy, qui est à Monsieur le Mareschal de Retz, & où estoit Monsieur le Cardinal de Gondy son frere. Ledit Sieur Mareschal de Biron s'y rendit aussi, & ne dura ceste entreueue qu'vne heure deuant disner & deux heures apres, & ne se passa quasi qu'en ce compliment de la part dudit Cardinal à l'endroit dudit Sieur Mareschal qu'il trouua tresresolu pour ce qui estoit de son particulier. Et pour le fait general luy en parla aussi, de sorte que ledit Sieur Cardinal, bien qu'il fust accompagné de force Euesques & gens de Conseil, feit neantmoins congnoistre qu'il y a peine à soustenir une mauvaise cause.

Le mesme iour que ledit Sieur Mareschal de Biron partit pour aller à Noisy, le sieur de Villeroy qui auoit fait demander vn passeport au Roy, pour aller iusqu'à la maison de son pere prenant son chemin pres de Mante, il s'en approcha à vne lieuë & feit sonder s'il pouvoit baiser les mains de sa Maiesté, pour le moins de pouuoir parler au Sieur du Plessis Mornay, ce que sa Maiesté trouua bon, & estant ensemble pour couurir l'occasion de son voyage comme s'il n'eust esté enuoyé de personne, il ne voulut commencer à parler que de son particulier, & employer ledit Sieur du Plessis pour avoir permission de se pouuoir retirer chez luy. Toutesfois en fin il entra sur le general soubs pretexte de l'affection particuliere qu'il auoit d'y seruir, & decouurit vne partie de sa charge qu'il auoit de celuy qui l'y auoit enuoyé, sur laquelle n'y ayant pas grand

fondement, il n'euſt auſſi que reſponce generalle.

Sadite Maieſté ainſi qu'elle auoit recouuert les cinq Ponts qui ſont ſur la riuiere de Seyne de Paris à Rouen, elle reſolut auſſi d'auoir ceux qui ſont au deſſus de Paris, auec deſſein d'en faire le meſme ſur la riuiere de Marne. Afin de faire apres faire à ceux de Paris vn peu d'abſtinence, qui eſt le meilleur regime qui leur peut eſtre donné pour temperer leur furie & colere, aymant mieux ſadite Maieſté tarder un peu dauantage à recouurer ladite Ville, & la recouurer plus entiere.

Elle partit dudit Mante le vingthuictieſme, & vingt loger à Beyne : de là lendemain elle fut à Cheureuſe qui eſt une petite Ville où il y a vn Chaſteau qui eſt bon, & où ceux de la Ligue tenoyent garniſon qui faiſoit bien du mal au pays. Ladite Ville & Chaſteau appartient aux enfans de feu Monſieur de Guiſe. Madame ſa doüairiere envoya vers le Roy luy offrir, non pas ſeulement ſa maiſon, mais ſon treſ-humble ſervice, luy ayant fait demander un paſſeport pour luy venir faire la reuerence. Sadite Maieſté voulut que ladite Ville feuſt reſpectee comme ſi elle n'euſt iamais eſté rebelle. Il laiſſa neantmoins quelque garniſon au Chaſteau.

Elle vint le lendemain à Lynas ſoubs Montehery, & le lendemain enſuyuant ſe rendit devant Corbeil, où ceux de la Ville qui auoient le meſme iour capitulé ſur le ſoir ſe voulurent raviſer, mais en fin ils prindrent la meilleure reſolution.

Sadite

Sadite Maiesté logea pour seiour au Prieure sainct Iean en l'Isle, qui est entre Essonne & ledit Corbeil. Elle eust la nouuelle du combat qui se peut dire vne petite bataille aduenue pres la Ville d'Issoire en Auuergne, le mesme iour que celle qui fut pres d'Eury. Ayant ceux de la Ligue assemblé toutes leurs forces pour empescher le secours que les seruiteurs du Roy vouloient donner à ceux qui auoient pris ladite Ville d'Issoire, qui y auoient depuis esté assiegez tant par le dedans par ceux de la Citadelle de ladite Ville, que par les dehors, par l'armee des ennemis, qui y estoit arriuee auant que les seruiteurs de sadite Maiesté, peussent estre assemblez : mais ceux de dedans s'estans si bien deffendus quasi un mois durant, qu'ils leur donnerent loisir de se mettre ensemble. Ils y arriuerent ledit quatorzieſme Mars, & combattirent si heureusement que toute l'armee ennemie fut deffaicte. Les Sieurs de Randan de sainct Marc, & iusques au nombre de soixante Gentils-hommes y furent tuez sur la place, en demeura dauantage de prisonniers, & le reste mis en route, & leur artillerie prinse, & le lendemain la Citadelle de ladite Ville fust rendue.

Elle eut au mesme temps nouuelle d'une autre deffaicte par les Reistres, & autres gens de guerre qui sont pour le service de sa Maiesté à Mets d'vn Regiment de Neruieze, Espagnols & de quelque Cauallerie pres du Village de Louueuy, le xxij. xxiij. ou xxiiij. dudit mois de Mars.

Sadite Maiesté seiourna audit Corbeil, iusqu'au

qu'au Ieudy, pendant lequel temps, ceux de la Ville de Lagny qui eſt à ſix lieues de Paris, où eſt un pont ſur la riviere de Marne, ſe remeirent en l'obéiſſance de ſa Maieſté.

Eſtant audit Corbeil arriva vne depeſche de Rome de Monſieur de Luxembourg, qui a r'apporté à ſa Maieſté comme le Sieur de Luxembourg a eſté treſlonguement entendu par le Pape, lequel au lieu de ceſte grande colere & inimitié que l'on publioit qu'il portoit au Roy, n'a montré que toute douceur & deſir d'affermir la bonne intelligence que ſes predeceſſeurs ont touſiours euë auec ceſte Couronne, qu'il recognoiſt bien lui eſtre plus aſſeuree qu'aucune autre, & au reſte que tant s'en faut qu'il parle d'excommunier les Princes, Seigneurs, Gentils hommes & autres Catholiques qui ſont demeurez au ſeruice du Roy, au contraire qu'il leur enuoye ſa benediction par un Brief que leur apporte le porteur de ceſte depeſche, auſſi favorable qu'ils l'euſſent peu deſirer. Ayant auſſi eſcrit par ledit porteur audit Cardinal Caëtan, une lettre de creance laquelle il a expoſé à ſa Maieſté eſtre qu'il eſt mal content de luy, de ce que au lieu qu'il eſtoit enuoyé pour temperer par la douceur les affaires de France qu'il ſçait qu'il n'a fait que les aigrir dauantage, s'eſtant declaré tout partial pour ceux de la Ligue: ayant auſſi trouué mauvais qu'il ſe ſoit retiré à Paris, & que ſon intention eſtoit qu'il ſe tint en vn lieu neutre. Qu'il luy commande de ſortir dudit Paris, & s'aboucher à Meſſieurs les Cardinaux de Vendoſme, & de Lenoncourt, comme il lui avoit premierement ordonné.

Pendant

Pendant le seiour que sa Maiesté feist audit Corbeil, elle feist inuestir la Ville de Melun qui est aussi sur ladite Riuiere de Seyne. Elle y arriua le mesme iour du Ieudy. Ladite Ville est composée de trois Villes, séparees de deux Ponts, de sorte que celle du milieu est vne Isle où est vn Chasteau qui est fort bon. La plus grande desdites Villes est celle du costé de la Brie, laquelle Sa Maiesté se resolut d'attaquer comme elle feist le Samedy ensuiuant, l'ayant fait battre de sept canons & deux couleurines dont elle feist deux batteries. Ceux de Paris y auoient enuoyé peu de iours auparauant trois Regimens qui ne s'estoient point trouuez à la bataille, & pouuoient estre dans ladite Ville quatre cens hommes de pied, & de soixante ou quatre vingts bons cheuaux, outre plus de huict cens de ceux de la Ville qui portent les armes. Toutesfois ayant Sa Maiesté fait battre vn Portail & vn Rauelin qui le couuroit, après auoir esté tiré enuiron deux cens coups de canon, le Capitaine & soldats impatiens de l'assaut encores qu'il n'y eust qu'vn trou qui estoit à plus de vingt pieds de terre, ne laisserent de donner auec telle furie que leur seule contenance feist peur à ceux de dedans, qui les laisserent monter auec vne grande eschelle, encores falloit-il vne corde pour se tirer l'vn après l'autre, & y estant entré quelque nombre, ils donnerent dans la Ville où ceux de dedans voulurent faire vn peu de teste, mais ce ne fust que de mine, & tout ce qu'ils peurent faire ce fut de repasser le Pont & se retirer dedans ladicte Ville du milieu. Il y eust quelque

que cinquante ou soixante de ceux qui ne furent pas assez diligens qui demeurerent dans les rues, sans perte d'un seul de ceux de l'armee de sa Maiesté. Le lendemain se rendirent & voulurent ceste vanité d'auoir deux iours de terme, si dans ledit temps, ledit Duc de Mayenne qui estoit à Soissons distant pres de 40 lieuës de là ne venoit avec son armee faire lever le siege à sadite Maiesté. Ce qu'il ne feist point, & ainsi ils sortirent le Mercredy xj. du present mois d'Auril, se pouuant vanter de n'avoir pas faict mieux que ceux de la bataille, & des autres Villes qui ont esté prinses, & qu'ils n'ont point gasté la possession qu'ils ont de fuyr & d'estre battuz. Pendant le seiour dudit Melun les Villes de Moret, de Crecy & de Prouins se sont rendues.

Ledit Sieur de Villeroy qui au partir d'aupres de Mante, où il estoit venu, estoit allé droit trouuer ledit Sieur Duc de Mayenne, arriua auec permission de sadite Maiesté, audit Melun le Mercredy xj. dudit mois, & n'a point celé à ceste fois qu'il venoit de la part dudit Sieur Duc de Mayenne rechercher la paix, sur quoi sa Maiesté a declaré de l'entendre fort volontiers, monstrant de ne desirer rien tant que de faire office de pere commun de tous ses subiects, & de les veoir tous bien reünis en son obeyssance par vne bonne paix. Ayant remis au premier logis qu'il fera au partir dudit Melun d'oüir ledit Sieur de Villeroy lequel s'est laissé entendre que quoy qu'il reüssisse de ceste negociation qu'il est tout resolu de se retirer de ce party, s'il plaist à sa Maiesté le re-

cevoir

ceuoir en sa bonne grace, & parler comme de lui, au nom des principaux de leur Conseil, qui est bien signé que leurs affaires ne sont pas en bon estat.

Sadite Maiesté part presentement pour aller à Beauuais Nangy, & de là acheuer de recouurer tous les autres Ponts de la riviere de Seyne, qui sont iusques à Troies, pour apres s'asseurer de ceux de la riviere de Marne, dont il ne reste plus que celuy qui est à Meaux.

L'armee de Monsieur de Longueuille qui est de douze cens Reistres, de mil cheuaux François, & de trois mil soldats s'est entretenue pres dudit Prouins, & doit iondre sa Maiesté dans un iour ou deux & estans ses forces iointes, sa Maiesté sera mieux preparee à vne seconde bataille. que n'est ledit Sieur de Mayenne qui l'a publié par tout & tient ce pendant garnison audit Soissons.

## XI.

*DISCOURS DE CE QUI S'EST passé en l'armee du Roy, depuis le 13 du mois d'Auril dernier, jusqu'au 2 du mois de May : Envoyé par un Gentilhomme qui est pres sa Maiesté, à un sien amy.*

A TOURS,

Chez IAMET METTAYER Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

LA Ville de Montereaufaultyonne ayant esté prinse & réduite en l'obeyssance du Roy, dés le quatorzieſme Avril, comme il est dict aux memoires precedents, sa Maiesté y entra le Dimanche 15. & y seiourna iusques au 18. pour y establir la garnison, & pourueoir au payement d'icelle, afin qu'elle n'y fust à aucune oppression des habitans de ladite Ville. Pendant le peu de seiour qu'elle y feist, les Villes de Bray sur Seyne, & Pont sur Yonne se rendirent, qui ont chacune vn Pont sur chacune desdites riuieres, comme feirent aussi quatre ou cinq petites Villes qui sont entre lesdictes deux riuieres, où les ennemis tenoient touſiours quelques garnisons.

Elle arriva audit Bray sur Seyne le 17. & dés le meſme iour enuoya sommer la Ville de Nogent sur Seyne, qui a aussi un pont sur ladicte riuiere. Les habitans de laquelle bien qu'il y eust dedans bonne garnison, neantmoins

moins ayans sçeu le bon traictement qu'auoient receu les autres qui s'estoient rendues, contraignirent ladicte garnison de sortir, & se rendirent à sadite Maiesté, comme feit le mesme iour la Ville de Pont sur Seine, & le lendemain celle de Mery sur Seyne fut prinse par escalade. En celle dudict Nogent s'est trouué grande quantité de sel, duquel outre la commodité que sa Maiesté en tirera, elle peut secourir les autres Villes qui en auoient grande necessité.

Sadite Maiesté, pour la reuerence du bon iour de Pasques, pour prendre pour elle, & donner loisir à vn chacun de faire ses deuotions, resolut d'acheuer toute la sepmaine audict Bray, n'ayant laissé cependant d'enuoyer sommer la Ville de Sens, plustost sur l'aduis qu'elle eut qu'ils estoient en diuision & incertitude dedans, que pour desseing qu'elle eust fait d'y rien entreprendre pour ceste fois. Leur response fut qu'ils demandoient delay iusques au lendemain de Pasques.

Sadite Maiesté eust ce mesme iour aduis que sa bonté & douceur qui luy a acquis & conserué beaucoup de places, luy en auoit fait perdre une, & que pour auoir voulu soulager les habitans de la Ville de Verneuil de la garnison qui y eust esté bien necessaire, ils en auroient esté si ingrats qu'ils auroient liuré ladite Ville aux ennemys, sur lesquels elle auroit esté prinse au mois de Feurier dernier.

Ce pendant que le Vicomte de Tauanes estoit couru en diligence en ceste entrepriſe, avec ce qu'il y auoit de cauallerie & quelque peu d'arquebuziers

d'arquebuziers à cheual, il auoit laissé douze cens hommes de pied qu'il auoit faict sortir de Rouen, & autres garnisons pour l'attendre : dont Monsieur de Montpensier aduerti, y auroit enuoyé vn Regiment d'Infanterie, & trois compagnies de Cauallerie qui les ont entierement deffaits, ne s'en estant pas sauué vne centaine ; & tous les Capitaines tuez ou prins auec tous leurs drappeaux, & de-là est ledit sieur de Montpensier passé outre, pour recouurer ledict Verneuil, comme il y a grande apparence qu'il fera.

Sadite Maiesté eust au-mesme temps aduis certain, comme le Regiment de Poncenac qui estoit redressé depuis la bataille, & pouuoit estre de cinq cens hommes, s'en allant à Soissons trouuer Monsieur de Mayenne, fut rencontré de Monsieur de Humieres pres de Compiegne, & fut tout taillé en pieces, tous les Capitaines aussi tuez ou prins, & tous les drappeaux dudict Regiment.

Le lendemain de Pasques sadite Maiesté n'envoya le trompette à Sens qui rapporta qu'ils ne se vouloient point rendre, sur quoy sa Maiesté commença à resoudre son partement pour rapprocher de Paris, où elle estoit appellée par plusieurs bonnes & preignantes occasions : mais le lendemain le sieur de Chanuallon qui commandoit dans ladite Ville de Sens, feist entendre à Monsieur le Mareschal d'Aumont, qu'il eust desiré de parler à luy. Ce que Sa Maiesté luy permist, & là commença de traicter de ladite place, & dura ledit traicté iusques au Ieudy. Le Vendredy

le

le Capitaine la Mothe Coutelas qui commande pour les ennemis dans la Ville d'Auxerre, intime amy de Chanuallon, le Lieutenant particulier, & un des Echevins de ladite Ville, garnis de pouuoir a eux donné par deliberation faite en l'Hoſtel de Ville bien ſigné & approuué, aſſiſtez d'un bon nombre d'autres des principaux habitans de ladite Ville, vinrent trouuer & reſoudre ladite capitulation auec ſa Maieſté, la ſuppliant inſtamment de vouloir paſſer par ladite Ville : ce qu'elle leur promiſt, encores qu'il portaſt peril d'alonger ſon deſſein de s'approcher dudit Paris. Elle ordonna audit Mareſchal d'Aumont de s'y en aller loger le lendemain, faiſant eſtat d'y aller le lendemain enſuyuant.

Pendant que Monſieur le Mareſchal de Biron eſtoit à Prouins, où il eſtoit allé pour ordonner de la garniſon de ladite Ville & autres affaires, le Cardinal Caëtan qui prend qualité de Legat du Pape, depeſcha vers luy pour l'aduertir qu'il deſiroit enuoyer vers luy l'Evêque de Seneda, pour luy communiquer de ſa part de quelque affaire d'importance, pourueu qui lui enuoyaſt ſeureté pour ſon voyage. A quoy ledit Sieur Mareſchal ne voulut rien reſpondre qu'il n'euſt premierement ſceu la volonté de ſa Maieſté qui le trouua bon, & feit depeſcher vn paſſeport audit Eueſque de Seneda qui luy fut enuoyé, & duquel il s'eſt ſerui. Il arriua audit Bray le Vendredy 17. Et ledit Sieur Mareſchal lui feiſt marquer vn bon logis qu'il luy feiſt meubler, le traita ledit iour & le lendemain à diſner qui fut tout le ſeiour qu'il y feiſt.

Toute sa Legation n'estoit que pour persuader ledit Mareschal, de conseiller à sa Maiesté vne suspension d'armes, qu'il recongneust bien estre vn artifice des Parisiens. Aussi lui feist il responſe que sa Maiesté estoit bien resolue de ne point perdre temps, & qu'elle vouloit ou vne paix absoluë, ou une guerre guerroyable. Ledict Euesque dit le lendemain la Messe & fut estonné d'y auoir veu assister tant de Princes, Cheualiers du sainct Esprit, & des principaux Seigneurs qui s'y trouuerent pres sa Maiesté. Il veit Meſſieurs les Duc de Longueuille, Comte de sainct Paul, & Grand Prieur de France. Et leur apporta la benediction du Pape & du Legat. Il demanda à veoir ledit Sieur Mareschal d'Aumont, mais il étoit allé à Sens. Il ne demanda point à veoir le Roi estant audit Bray, mais s'en retournant delà à Prouins l'ayant rencontré en chemin qu'il estoit à la chasse, il s'aduança, meist pied à terre & luy feist la reuerence, comme il fut fort humainement receu de sa Maiesté qui le feit incontinent remonter, & alla son chemin plus d'vne demy heure touſiours parlant à luy, dont l'on a sceu depuis que ledit Eveſque estoit demeuré tres satisfait: & d'autant plus mal informé des suppositions de la Ligue, de laquelle luy qui est perſonnage de grandes lettres & fort aduisé, n'est pas à en descouurir la cause & les desseins.

Peu de iours auparauant son arrivee, auoient esté interceptees plusieurs depeſches de Rome, par lesquelles l'on aduertissoit ledict Cardinal Caëtan de l'audace du Comte d'Oliuares Ambaſſadeur

baſſadeur d'Eſpaigne qui auoit fait menaſſer le Pape qu'il auoit charge du Roy ſon Maiſtre, en cas qu'il ne r'envoyaſt Monſieur de Luxembourg, & qu'il n'excommuniaſt tous les Catholiques qui ſont au ſeruice de ſa Maieſté, de proteſter de ne le vouloir plus recongnoiſtre; mais que le Pape avoit montré courage, ayant fait congregation pour deliberer s'il deuoit chaſſer ledict Ambaſſadeur ou bien le faire punir en ſa perſonne, comme il declara eſtre ſon opinion : ce qui eſtoit encores indecis lors deſdites deſpeſches qui ſont du vingtieſme Mars dernier.

Sa Maieſté ledit Samedy au ſoir à ſon retour de la chaſſe, fut aduertie par ledict Sieur Mareſchal d'Aumont, que ſur l'execution de la capitulation & remiſe de ladite Ville de Sens, eſtoit aduenue une ſouleuation du menu peuple conteſtant de ne ſe point rendre, & iuſques là que ledit Sieur de Chanuallon mandoit au Roy qu'il auoit eſté contrainct de ſe retirer dans l'Archeueſché auec ceux de ſon party, pour euiter la furie du peuple : mais que au peril de ſa vie il accompliroit ce qu'il auoit promis, que la Mothe Coutelas qui eſtoit avec ledit Sieur Mareſchal d'Aumon, voulant y entrer y auoit eſté repouſſé.

Cela donna occaſion à ſa Maieſté en chemin faignant de faire paſſer ſon armée par là en intention de fauoriſer ceux qui tenoient pour la capitulation contre les mutins, y ayant apparence qu'ils ne pourroient pas ſe deffendre du dedans & du dehors tout enſemble, ſi tant eſtoit que la contention fuſt telle entre eux & qu'on vouloit faire croire.

Ainſi ſa Maieſté feiſt inveſtir promptement la Ville & logea ſon armee auec vne diligence incroyable, tellement qu'en vn meſme temps ils ſe trouuerent inveſtis, battus & aſſaillis. Depuis ceſte heure là, on ne s'apperçeut plus de rumeur ny diviſion en la Ville. Et nonobſtant parce que ſa Maieſté eſtoit en doute de l'eſtat du dedans & ne vouloit pas laiſſer perdre en ceſte ambiguité ſes bons ſubiects qui auoient tenu ſon party, ſa Maieſté enuoya quelque nombre d'harquebuſiers pour ſe loger ſur la breſche qui n'eſtoit qu'vne tour ouuerte, & quelques pas de courtine, n'y ayant eſté tiré que deux cens coups de canon prou ſuffiſans toutesfois, ſi partie de ceux de dedans euſt eſté en armes pour elle comme l'on avoit aſſeuré.

Leſdits harquebuſiers ſe logerent & furent ſuyuis de pluſieurs, tant de la Nobleſſe que des Regimens, pour y donner; mais outre ce qu'il apparut aſſez par la forme de leur deffence qu'ils n'eſtoient pas en diuiſion dedans la Ville, ſa Maieſté feuſt aduertie par vne voye ſecrette, qu'ils eſtoient bien d'accord, & non ſans occaſion d'avoir opinion que la negotiation dés le commencement n'auoit pas eſté ſincere.

Sa Maieſté voyant cela ſe reſolut de continuer, ſans perdre temps, ſon voyage devers Paris, voyant bien qu'en ceſte Ville là pluſieurs autres ſe prennent, & de ce pas retira ſon artillerie & achemina ſon armee.

En l'effort ſuſdict fait à Sens, il a perdu dix ſoldats, & quelques Gentilshommes bleſſez.

Et

Et entre autres les Seigneurs de Prallin, & Auantigny, que l'on eſpere neantmoins qu'ils gueriront, y ayant au reſte grande apparence que ceſte perfidie couſtera plus cher à leur cauſe generalle. Et que le voyage que Sa Maieſté faict maintenant devers Paris, ne doit pas à ſes ennemis eſtre de meilleur augure que leur a eſté l'euenement du ſiege de Dreux.

Ce iourd'huy ſa Maieſté a eu aduis que le 18. du mois paſſé, les Sieurs de Serolle & Deſteaux auec les forces qui ſont à Metz, ayans entreprins de ſecourir le lieu de Felin, que le Duc de Lorraine, ſur qui il auoit eſté prins auoit enuoyé aſſieger & n'y eſtans peu arriver à temps que ledit lieu n'euſt eſté rendu, ſe reſolurent de ſe reuancher ſur le retour de ceux qui auoient faict ce ſiege, & de leur canon, comme il aduint, les ayans le lendemain combattus ſi heureuſement qu'il y eſt demeuré plus de quatre vingts hommes de cheual, & plus de quatre cens ſoldats de pied morts ſur la place. Entre autres trois des principaux Chefs, pluſieurs bleſſez, dont ſont Artigite & Gaſtine, plus de cinquante priſonniers, & leur canon demeuré.

# XII.

*DISCOURS DE CE QUI S'EST passé en l'armee du Roy, depuis son arriuee deuant Paris, iusques au neufiesme de Juillet 1590.*

*Auec vne Lettre escripte par le Roy aux Habitans de Paris.*

A TOURS,
Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy, 1590.

LE Roy ayant recouuert toutes les Villes & Ponts de la riuiere de Seyne, depuis Troyes iusques à Paris, & depuis ledit Paris iusques à Rouen, s'estant aussi asseuré de la riuiere de Yonne, depuis Sens iusques à Montereau, & recouvert aussi Laigny qui ferme la riuiere de Marne, il resolut toutes les riuieres venantes à Paris estant siennes, & ayant faict & dressé de bons & grands Magazins de viures pour son armee, de venir serrer Paris de plus pres, afin de le reduire par la necessité, & par ce moyen le sauuer du sac qui eust esté ineuitable, s'il se fust voulu resoudre de le prendre par la force.

Pour ceste effect il arriua auec son armee au village de Chelles, distant de quatre bonnes lieues le neufiesme iour de May. Dès le lendemain il fit voir ladite Ville de Paris, & y fist attaquer vne furieuse escarmouche, & sa cauallerie

caullerie donna iuſques ſur la contreſcarpe de la porte ſainct Martin, & y eut grand meurtre des ennemis. Monſieur de la Nouë y eut ſon cheual tué ſouz luy, & y receut vne harquebuzade à la cuiſſe, dont il eſt bien guary. Les deux iours prochains enſuyuans ſa Maieſté fiſt prendre les ponts de Charenton, & ſainct Maur, qui ſe firent battre & aſſaillir. En fin s'eſtans renduz à diſcretion les principaux des gens de guerre qui ſe trouuerent furent penduz. Un autre iour apres ſa Maieſté fiſt bruſler les Moulins, & ne paſſa dès là en auant aucune iournée qu'il ne s'entreprinſt quelque choſe contre les ennemis, & ne s'y fiſt de tres belles eſcarmouches.

Sadite Maieſté ayant ſeiourné quelques iours audict Chelles, reſolut de s'approcher plus pres de ladite Ville, & vint loger au village de Gonneſſe qui n'en eſt qu'à deux lieues & demie, & continua encores mieux que deuant de viſiter ceux dudict Paris, ayant approché ſon infanterie en tous les villages qui aboutiſſent quaſi les fauxbourgs de ſainct Martin, ſainct Denis, & ceux qui ſont de ce coſté, & faict pareillement enuironner & comme inueſtir la Ville de ſainct Denis.

Sadite Maieſté ordonna le ſieur de Giury Mareſchal de camp de la Caullerie legere audit Charenton & Conflanc auec pres de quatre cens cheuaux, & bon nombre d'infanterie, où depuis il avoit fait & dreſſé vne forme de camp fortifié, où il ſeroit malayſé de le forcer. Et pareillement vn pont à bateaux ſur la riuiere, par le moyen duquel il leur faict la guerre des

deux costez, & ferme le passage de la Beausse, dont il pourroit venir quelque secours de vitures en ladite Ville.

Sa Maiesté fit aussi passer Monsieur le Mareschal d'Aumont au pont sainct Cloud, auec de bonnes forces de caallerie, de sorte que rien ne pouuoit plus estre porté audict Paris des villages voisins, sans extresme peril.

Ayant ainsi pourueu à cerner & enuironner Paris & sainct Denis, sa Maiesté voyant que les ennemis se pouuoient encores ayder de la riuiere d'Oyse pour faire quelque magazin de Pontoise, elle resolut de leur oster ceste commodité, & partant dudict Gonnesse vint assieger la Ville & Chasteau de Beaumont sur Oyse où Potrincourt qui en estoit Gouuerneur pour la Ligue, trouua moyen d'entrer, & fit contenance de la vouloir opiniastrer, toutesfois il la rendit, comme fit aussi celuy qui tenoit le Chasteau de l'Isle Adam, & celuy de Conflanc. Sadite Maiesté fit delà vne caualcade iusques à Gisors, tant pour s'asseurer de ladite Ville, que pour y laisser quelques forces, qui peussent oster ausdits ennemis la communication de Beauuais à Pontoise, & de la Normandie à Paris, comme elle y ordonna Monsieur le Comte de sainct Paul, auec vne bonne troupe de caallerie.

A son retour à Argenteul elle eut nouuelles que Monsieur le Prince de Conty auoit prins la Ville de la Ferté Bernard, qui restoit seule de tout le Pays du Maine entre les mains des ennemis. Au mesme temps aussi elle sceut que ceux de Chartres & d'Orleans estans assemblez

souz

ſouz la conduite du ſieur de la Bourdaiziere, auoient pris la Ville de Chaſteaudun, qui fut cauſe qu'elle manda audict ſieur Mareſchal d'Aumont de s'y en aller pour la recouurer, ayant enuoyé en ſon lieu le ſieur de ſainct Luc commander audit ſainct Cloud. Ledit ſieur Mareſchal fiſt audit voyage telle diligence, qu'y eſtant auſſi arriué mondit Sieur le Prince de Conty, ladite Ville de Chaſteaudun fuſt bien toſt apres reprinſe, s'eſtant rendue à diſcretion, & y en ayant eu quelques-vns de penduz.

Pendant ce temps le ſieur Duc du Maine ſentant le ſecours de Flandres venir lentement, ſe reſolut d'aller luy-meſmes porter ſa plainte & ſa pitié au Duc de Parme qu'il alla trouuer à Bruxelles, & en ayant obtenu quelques promeſſes, & du Sieur de Balagny, qu'il fut pareillement courtiſer à Cambray, & meſmes amené auec luy quelques forces de pied & de cheual, il commença à publier qu'il s'aduançoit pour venir ſecourir Paris, dequoy ſa Maieſté eſtant aduertie, elle reſolut de luy aller au deuant, & partit dudit Gonneſſe ſans aucun bagage, auec douze cens cheuaux François & trois cens Reiſtres, & bien peu de harquebuziers à cheual, & fiſt dixſept ou dixhuit lieues d'vne traite, pour le rencontrer. Mais s'il prinſt bien de la peine pour le veoir, ledict Sieur Duc du Maine en prinſt encores dauantage pour ne le veoir point, & ſe ſauua auec toute ſon armee, bien qu'elle fuſt deux fois plus forte dans la Ville & Fauxbourgs de Laon: de ſorte que ce voyage ne fiſt autre effect, que

de

de faire cognoiſtre aux Pariſiens qu'ils ne deuoient pas faire grand eſtat de ce ſecours.

Sadite Maieſté de retour à Gonneſſe où elle auoit laiſſé Monſieur le Mareſchal de Biron auec le corps de l'armee, reſolut de s'approcher encores de Paris, & vint loger à Auberuilliers, pour d'vn meſme lieu aſſieger & Paris & ſainct Denis.

Peu de temps auparauant ceux de Paris, ayans faict rechercher le Roy de donner vn paſſeport à l'Archeueſque de Lyon, le ſieur de Vitry, deux Conſeillers du Parlement, & le Procureur de l'Hoſtel de Ville pour aller trouuer ledit ſieur du Maine, pour le ſemondre, comme ils diſoient, de ſe reſoudre à la paix, auec declaration qu'à ſon refus ils traicteroient pour leur particulier, ſur laquelle propoſition ſadicte Maieſté leur auoit accordé ledict paſſeport. Mais ayant depuis veu par lettres interceptees, leſquelles il leur a faict veoir, que leur legation eſtoit à tout contraire effect, elle reuoqua ledit paſſeport, leur ayant depuis faict entendre la cauſe par ſes lettres cloſes, & pour leur faire ſçauoir que ſa volonté eſtoit touſiours diſpoſee à leur faire grace quand ils la rechercheroient comme ils doiuent, & en quoy elle ne vouloit permettre qu'ils employaſſent autres interceſſeurs qu'eux meſmes.

Eſtant audict Auberuilliers elle reſolut de faire loger quelques pieces ſur le hault de la Montaigne de Mont-marte, dont il ſe tire dans la Ville, & en ont ceux de dedans receu grand dommage, ne s'eſtant auſſi paſſé iour qu'il ne s'y ſoit attaqué de fortes eſcarmouches, où il leur

leur est tué infinitz de leurs gens, mesmes depuis que les bleds commencent à meurir, de ceux qui entreprennent d'en venir couper comme ils s'y hazardent à troupes tant la necessité les presse, & semble que ceux de ladite Ville ne soient pas marris que l'on leur tue ainsi leurs gens, parce qu'ils se deschargent par ce moyen d'autant de bouches. Ce qu'ils ne pourroient pas faire honnestement, & sans plus de peril d'autre façon, car leur necessité y est telle qu'aux boucheries ouuertes ils y ont vendu la chair des asnes, & des cheuaux, & y a plus de quinze iours qu'ils en sont reduits au pain d'auoine, & est certain qu'ils n'en sçauroient avoir au plus que iusques au vingtiesme de ce mois. Et neantmoins ils persistent en leur opiniastreté, laquelle Dieu permet pour faire leur penitence plus longue, & semble qu'il les ayt condamnez à quelque plus cruel supplice, puis qu'ils perdent les occasions de leur salut, comme c'en est vn grand indice que l'armee de sa Maiesté qui ne peut estre de plus de dix mille hommes de pied, & trois mille cheuaux tienne assiegé Paris, sainct Denis & Damp-martin en mesme temps où il y a six fois autant d'hommes portans les armes.

Par lettres interceptees d'Italie, il se voit que le Pape recognoist bien clairement qu'il a esté doublement trompé, premierement aux desseins & intentions de ceux de la Ligue, qu'il estimoit n'estre qu'au fait de la religion, & voit maintenant n'en seruir que de pretexte, & le vrai subiect de ceste guerre estre en l'ambition de l'Estat, & puis aux deportemens de

de son Legat, qui au lieu de composer les choses, comme c'estoit sa charge, n'a faict que les aigrir, s'estant plus conduit selon les intentions du Roy d'Espagne, que de son maistre, qui en est si mal satisfaict, que l'on escrit, qu'il n'en sera pas quitte pour perdre le Chapeau, & qu'il en pourra bien perdre le moule tout à faict.

Sa Maiesté a eu advis de la deffaicte de Monsieur d'Aumalle faicte par le Seigneur de Humieres qui le rencontra en Picardie inopinement, & bien qu'il n'eust que cent cheuaux, & ledit Sieur d'Aumalle trois fois dauantage; il le chargea si furieusement qu'il en eust encores le mesme estonnement qu'il eust vn an auparauant à la bataille de Senlis, & se sauua à deux ou trois relais iusques à Amiens, en estant demeuré cinquante ou soixante des siens de morts sur la place, & vne douzaine des principaux de prisonniers.

Ledict Sieur du Maine s'en pensoit reuancher sur la Ville de Senlis, & ayant faict dresser vne practique auec les Cordeliers & Chanoines de ladite Ville, & desia fait entrer en ladite Ville en habit desguisé douze tant Capitaines que soldats pour conduire les autres, fist approcher la nuict de Mardy troisiesme de ce mois de Iuillet, Rosne auec deux cens cheuaux, & mil harquebuziers, fist donner la nuict vne escallade où ils furent bien repoussez & battus. Et depuis les douze qui estoient entrez dans ladite Ville, penduz auec plusieurs autres qui se sont trouuez estre de ladite coniuration.

Le

Le cinquieſme dudict mois de Iuillet a eſté reſolu la Capitulation de la Ville de ſainct Denis, à la charge que ceux de dedans ne ſoient dans Lundy midy enſuyuant ſecouruz par ledict Sieur du Maine, à quoy il eſt prins ſoigneuſe garde, ayant ſa Maieſté voulu faire ceſte nuict la premiere garde auec ceux de ſa Cornette.

Sur les bruits que ledict Sieur Duc du Maine faiſoit courir qu'il venoit donner vne ſeconde bataille, il eſt accouru & accourt tous les iours vne ſi grande quantité de Nobleſſe, qu'il ſe retrouue maintenant pres du Roy enuiron deux mil Gentilshommes, mondict Seigneur le Prince de Conty, & ledict Sieur le Mareſchal d'Aumont y eſtans arrivez enſemble, auec tres bonnes trouppes, de ſorte qu'il y a grande apparence que ſi quinze ou ſeize cens Gentilshommes gaignerent la premiere bataille, qu'vne fois autant qu'il y en aura icy, ne perdra pas ceſte-cy, ſi ledit Sieur du Maine en prend le hazard: mais s'il ne ſe haſte plus qu'il n'a fait juſques icy, il eſt certain qu'il y arriuera trop tard, & trouvera Paris perdu.

L'on tient que le Duc de Parme luy enuoye le Comte Charles auec deux mil tant Houallons qu'Eſpagnolz, & de ſept à huict cens cheuaux: que le Duc de Lorraine luy enuoye le Comte de Vaudemont ſon ſecond filz, auec cinq ou ſix cens cheuaux, & que Balagny le vient ioindre auec deux ou trois cens, & enuiron mil chevaux qu'il peut ramaſſer de François, entre leſquels ne ſe trouueront pas deux

cens

cens Gentilshommes. De sorte que son armee pourra estre de trois mil cheuaux, & de six à sept mil hommes de pied. Celle de sa Maiesté est dès ceste heure de trois mil cheuaux François, & de huict à neuf cens Reistres, & six mil tant Suysses que de Lasquenets, & de plus de quatre mil harquebuziers François, sans deux mil pour le moins que conduit Monsieur de Chastillon, qui sera icy dans quatre ou cinq jours au plus tard.

Sa Maiesté a tresbonnes nouvelles de son armee d'Allemagne, qu'elle sera tresforte & puissante, & commencera à cheminer dans six sepmaines au plus tard, ne l'ayant pas voulu haster dauantage, & se contentera de l'auoir quand elle enuoyera rafreschir vne partie de celle qui est maintenant pres d'elle.

*Du neufiesme iour dudict moys de Iuillet.*

LA capitulation cy devant faicte de ladite Ville de sainct Denis effectuee, ayant sa Maiesté voulu demeurer elle mesme en garde toute la nuict du Dimanche, pour empescher qu'aucun secours n'y entrast (comme elle auoit aduis de plusieurs lieux qu'ils auoient dessein d'y en faire entrer peu ou prou pour rompre ladite capitulation) il y avoit dans ladite Ville sept Regimens d'Infanterie, & en sont sortis encores pres de huit cens hommes de guerre.

Samedy dernier le Cardinal Caëtan qui est à Paris fist demander seureté au Roy, de pouuoir parler au fauxbourg sainct Germain, en la maison du sieur de Gondy, au sieur Marquis de Pizani,

Pizani, qui eſt pres de ſa Maieſté qui l'accorda, & enuoya ſon paſſeport audict Cardinal qui l'accepta : qui eſt ſigne, puis qu'il a demandé ſeureté pour venir audit fauxbourg que bien toſt il ſera en peine d'en demander pour pouuoir demeurer en la Ville.

D'autre part le ſieur de Villeroi a redemandé à parler au Sieur de Chemerault ſon allié, ſouz pretexte de vouloir impetrer ſeureté pour ſa retraite particuliere. Mais ç'a eſté pour recommencer ſes premieres propoſitions, pour l'accord general : à quoy ſa Maieſté monſtre touſiours tres bonne diſpoſition.

Sadite Maieſté comme elle a voulu maintenir tous les bons ſeruiteurs du feu Roy en toutes leurs charges, & s'eſt ſpecialement voulu ſeruir de tous les Officiers de la Couronne, elle a auſſi voulu rappeller Monſieur le Chancelier qui ſe trouue maintenant pres d'elle.

*S'enſuit la copie de la Lettre que le Roy a eſcrit aux Manans & Habitans de la Ville de Paris : dont cy deſſus eſt faite mention.*

MAnans & habitans de noſtre Ville de Paris, parce que vous aurez peu demeurer eſtonnez de ce que nous auons reuoqué le paſſeport que nous auons premierement accordé à ceux que vous auiez deputez pour aller trouuer le Duc de Mayenne, & que nous ne doutons point que ceux qui ſouz les faux pretextes de religion & de liberté, vous ont précipitez aux extreſmes perils où vous eſtes, & qui ne fondans plus leurs eſperances que ſur vos deſeſpoirs

ſeſpoirs ne tachent maintenant ſur ce ſuiet, que de vous deſeſperer de trouuer iamais en nous aucune grace & clemence. Nous vous auons bien voulu faire ceſte cy, pour vous informer premierement que la principalle cauſe que nous auons eu de reuoquer ledict paſſeport a eſté pour ce que nous auons veu dans vne lettre de l'vn qui tient des premieres charges d'entre vous, laquelle a eſté interceptee, & que nous auons fait veoir auſdits deputez, comme le ſubiect de leur legation eſtoit tout autre que celuy que l'on nous auoit fait entendre qu'il deuoit eſtre, & que ce n'eſtoit que pour aigrir & enuenimer les affaires, au lieu d'y apporter remede & temperament comme ils diſoient que c'eſtoit leur charge & intention: de laquelle ayant ce teſmoignage en main ſi contraire, nous ne les auons plus eſtimez dignes de la ſeureté qu'ils nous auoient fait demander pour leurdict voyage, n'eſtant raiſonnable que noſtre authorité leur ſeruiſt de moyen à ſi mauuais deſſeins plus preiudiciables à voſtre bien particulier qu'ils ne le peuuent eſtre au general de nos affaires. Nous auons auſſi bien voulu vous declarer icy, que tant s'en faut que vous deuiez ſur ce apprehender & craindre que nous ayons voulu par là retirer ceſte particuliere affection que nous vous auons touſiours promiſe, qu'au contraire vous pouuez vous aſſeurer qu'elle nous augmente tant plus nous congnoiſſons qu'elle vous eſt tres neceſſaire, & que nous entendrons touſiours treſ-volontiers vos ſupplications & requeſtes, leſquelles meriteront de nous plus de faveur

de

de vos seules mains que de quelques autres intercesseurs que vous y puissiez employer, voulant que la grace que vous receurez soit entierement faicte à vous, comme nous ne pouuons permettre que vous la deuiez & en soyez obligez à autres qu'à nous. Ceux de vous qui ont eu plus de iugement, ont deu preuoir de long-tems, l'estat où vous en estes, mais vostre necessité presente en fournit maintenant aux plus simples assez pour congnoistre que la chose est irremediable. Il n'y peut auoir que les plus coulpables & desesperez, qui ayment mieux consentir à la ruine publique, que de souffrir que rien suruiue à l'effect de leur ambition, qui vous peuuent troubler en cela. La derniere description que vous auez faite de vos viures doit faire la solution de toutes leurs vaines propositions. Nous sçauons comme vous quelle a esté, & iusque à quelle heure vous pouuez subsister, & sçauons dauantage, ce que vous ne sçauez pas & surquoy vous estes abusez, que le secours que l'on vous promet est imaginaire. Le voyage que nous venons de faire nous l'a encores mieux faict congnoistre que auparauant, comme vous mesmes vous en pouuez maintenant apperceuoir puis que ledit Duc de Mayenne se recullе de vous au lieu de s'en approcher, qui est vn indice assez euident que son dessein n'est plus que à son particulier, auquel neantmoins voyant que le temps de vostre opiniastreté luy peust grandement seruir, c'est la seule raison pour laquelle il vous y entretient, ou bien s'il luy succedoit mieux que par toute raison il ne deuroit faire pour vous

pouuoir plus facilement liurer entre les mains des Eſpagnols comme il eſt tout commun qu'il l'a ainſi trafiqué & contracté avec eux. Vous ayant bien voulu dire ſuccintement ce que deſſus, tant pour la decharge de notre conſcience enuers Dieu, & ne laiſſer rien de ce qui eſt de noſtre deuoir, & qui peut ſeruir à voſtre bien, que pour vous faire touſiours congnoiſtre le charitable ſoin que nous auons de vous & de voſtre conſeruation, & comme ne deuez entrer en aucun deſeſpoir de ne pouuoir recouurer noſtre grace, laquelle en vous reduiſant à ce qui eſt de voſtre deuoir vous ſera touſiours fauorable & propice, & qu'auſſi peu deuez-vous avoir aucune apprehenſion, que nous ſoyons pour rien innouer, alterer ou changer au faict de la religion Catholique, laquelle nous proteſtons deuant Dieu de vouloir conſeruer, maintenir & la prendre en notre protection auec tous ceux qui en font profeſſion, & ſouffrirons auſſi peu qu'il y ſoit rien attenté ou entrepris, que à noſtre propre perſonne. Ce ſera à vous à vous conſeiller, & recourir à ſa ſainte bonté, à ce qu'il luy plaiſe vous deſſiller les yeux pour pouuoir diſcerner ce qui eſt de voſtre ſalut ou de voſtre ruine, vous donner moyen de vous retirer du peril qui vous eſt ſi imminent, & vous pouuoir ſeruir de ce peu de loiſir qui vous reſte qui eſt veritablement bien brief: mais toutesfois encores tel qu'il vous peut ſeruir, pourueu que vous le voulliez & n'en laiſſiez eſcouler l'occaſion. Aduiſez y donc de bonne heure, & faites que voſtre exemple en ce fait, couure la memoire de celuy par

lequel

lequel vne si grande multitude de peuples se sont à vostre imitation laissez enueloper aux malheurs qu'ils souffrent, & qui leur empireront infailliblement comme les vostres. Mais si vous remettez à l'extremité, il n'y aura plus lieu de penitence n'y de remede: dequoy vous n'auriez aucune iuste occasion de vous plaindre que de vos mauuais conseils & non de nous qui vous faisons assez congnoistre comme nous auons plus de soin & de pitié de vous, que vous n'auez de vous mesmes. Donné au Camp de Auberuilliers ce quinzieſme Iuin, mil cinq cens quatre vingts & dix.

Signé, HENRY.

Et plus bas, FORGET.

# XIII.

*DISCOURS DE CE QUI S'EST passé en l'armee du Roy, depuis le vingt-troisiesme Iuillet, iusques au septiesme Aouſt mil cinq cens nonante.*

ENSEMBLE,

*La copie d'vne lettre des Parisiens au Duc de Mayenne, & vne de Madame de Mayenne à ſon mary.*

A TOURS,

Chez IAMET METTAYER Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

LE Mardy vingtquatrieſme Iuillet, le Roy eſtant à ſainct Denis ſur l'aduis qu'il eut que Monſieur le Duc de Mayenne s'eſloignoit, reſoleuſt de preſſer Paris de plus pres, oſter toute communication, & empeſcher exactement l'entree des viures par la priſe de tous les faulxbourgs.

Au ſortir du Conſeil ſa Maieſté alla à Montmartre, fait commander aux maiſtres de Camp de ſe tenir preſts pour donner tous en meſme temps: fait le deſpartement des trouppes, & les diſpoſe pour donner en l'ordre cy apres recité, commençant à la porte ſainct Martin, & ſuyuant à la main droite iuſques à ſainct Victor.

Monſieur le Baron de Biron auec les Regimens

mens de la garde & de Parauere donna aux faulxbourgs S. Martin, Monſieur de Feruaques aux faulxbourgs ſainct Denis, auec le Regiment de Vigniolles, & la Mothe Therergeau.

Monſieur de ſainct Luc auec le Regiment de Magezy, & autres à la porte de Montmartre.

Monſieur le Mareſchal de Biron aux faulxbourgs ſainct Honoré, auec le Regiment des Gardes Françoiſes, & vn Regiment de Suiſſes.

Delà la riuiere Monſieur le Mareſchal d'Aumont, & Monſieur de Lauardin l'vn des Mareſchaux de Camp, donnerent aux faulxbourgs ſainct Germain, & portes de Neſle & de Buſſy.

Monſieur de Chaſtillon aux faulxbourgs ſainct Iacques, ſainct Michel, S. Marceau & S. Victor.

La preſſouppee ſa Maieſté monte à cheual, & retourna audit lieu de Montmartre, accompagnant de ſa veue l'execution deſdits faulxbourgs. Ce fuſt entre dix & vnze heures du ſoir, on veiſt les tours & la cortine en feu des coups des pieces & harquebuſades. Les cloches ſonnoient l'alarme, tout eſt en rumeur dans la ville, & tout le dehors perdu pour eux, nos ſoldats donnent iuſques ſur les bords des foſſez, tout contre le battecu des portes, dreſſent leurs barecades, s'y logent fortement, & auec peu de perte ayant percé de maiſon en maiſon.

Le Mercredy vingt cinquieſme ſa Maieſté va dés le point du iour ſuyure tous leſdits faulxbourgs, viſita les corps de garde, les retranchemens, le hazard, la peyne & le trauail de la nuict feuſt allegé par ceſte viſite, chacun

se sentant honoré que sadite Maiesté voyoit son ouurage.

Monsieur le Mareschal de Biron feist mettre la mesme nuict deux canons en batterie sur le paué vis à vis de la porte sainct Honoré, feist rompre dés le poinct du iour les deffences du Portail, quelque coup donna iusques dans la Ville, & le long de la rue sainct Honoré.

Le Ieudy vingt-sixiesme sa Maiesté est encores à cheual dès le poinct du iour, depart de Chaliot pres les bons Hommes, fait pourueoir aux viures, & va passer la presdinee aux faulxbourgs sainct Iacques & sainct Germain. Ceux qui estoient dans l'Abbaye dudit faulxbourg sainct Germain se rendirent, & sa Maiesté reuint coucher à Chaliot.

Le Vendredy vingt-septiesme sa Maiesté va visiter le faulxbourg S. Honoré, entre aux Tuilleries, se promene aux allees, & reuint passer la presdinee audit Chaliot, où elle eust aduis par Monsieur le Comte de Chaunes, que pour certain Monsieur de Mayenne s'aduanceoit portant la teste de son armee vers la Ferté sus Jouaire.

Sa Maiesté communicque ceste nouuelle à Messieurs les Princes & autres Sieurs & Capitaines, estans pres d'elle qui la reçoiuent à honneur & auec grande allegresse.

Le Samedy vingt huictiesme ceste nouuelle est confirmee, & que Monsieur de Mayenne faisoit trayner grand nombre de Mantelets, & grande quatité de pics, tranches, cordaiges & autres vtils seruans à se retrancher, sa Maiesté assemble dans son Cabinet Messieurs les

Princes,

Princes, Officiers de sa Couronne, & autres Capitaines de son armee, discourt ce que Monsieur de Mayenne pouuoit & deuoit faire, permet à chacun d'en parler auec honneste liberté, fait entrer tout plain de ieunes Sieurs, pour se rendre capables en escoutant, & cherche parmy tant d'oppinions diuerses à recueillir quelque clarté sur les intentions & desseings dudit Sieur de Mayenne, retourna coucher à sainct Denis pour resouldre plus meurement ce qu'on auoit à faire & seruir à Dieu le Dimanche matin.

Ce iour de Dimanche vingt neufiesme sa Maiesté monte encores à cheual, la prefdisnee congnoissant que ses visites n'estoient infructueuses à son armee.

Les Lundy & Mardy se passent sans effect notable.

Le Mercredy matin premier iour d'Aoust, sa Maiesté feust aduertie de diuers lieux que Monsieur de Mayenne s'aduanceoit, elle assemble vn Conseil general, propose ce qu'on auoit à faire, monstrant que Paris estoit l'ame de son desseing: & la venue dudit Sieur de Mayenne vn accident, discours de l'assiette du pays, des aduantages des logis fauorables, soit que Monsieur de Mayenne entreprenne deçà ou delà l'eau, de la difference des hommes, de l'vne armee à l'autre, monstre la confiance singuliere qu'il prend apres la faueur de Dieu, sur sa Noblesse qui accourd de tous les endroits de son Royaume. Bref la bataille raisonne dans la chambre, dans la Court, & dans l'armee. Exhorte vn chacun de si preparer par or-

donnance & cry public, en fait chaſſer les garces qui eſtoient parmy les trouppes, chacun eſt aduerty de s'abſtenir de blaſphemes, & diſpoſer ſon corps & ſa conſcience à vne heureuſe iournee.

Le Ieudy on depeſcha de toutes parts, & ſur les vnze heures du ſoir ſa Maieſté receuſt vn aduis de Lagny comme les cheuaux legers & les Reiſtres de Dampmartin qui eſtoient aduancez ſur le chemin de Meaux auoient eſté chargez. Ceſt aduis eſtoit ſi mal exprimé & d'vn ſtille ſi confus, qu'il en faleuſt apprendre l'interpretation ſur le lieu. Sa Maieſté comme à cheual ſur le poinct du iour, va donner vn tour iuſques audit Lagny, pourueoir à la ſeurté de la place, enuoye le Sieur de Guitry à la guerre, pour prendre langue, & reuient coucher audit ſainct Denys.

Ledit Samedy quatrieſme Aouſt ſa Maieſté repreſente au Conſeil l'aduis qu'il auoit de l'eſtat de Paris, que pour certain ils s'eſtoient aſſemblez au Palais & à la maiſon de ville, & auoient propoſé qu'il falloit commencer à traicter; on demanda paſſeport pour Meſſieurs les Cardinal de Gondy & Archeueſque de Lyon Primat des Gaules, pour eux, leur train, auec carroſſes, Mulets & equipages, on le refuſe ſi ample, car pour venir trouuer ſa Maieſté ſi pres, il ne falloit pas mener Mulets ny coffres, afin qu'ils recongnoiſſent qu'on congnoiſſoit qu'ils vouloient tirer les affaires en longueur, & faire naiſtre vne occaſſion d'aller trouuer Monſieur de Mayenne. On reforme le paſſeport pour ſe rendre le lendemain Dimanche cinquieſme

quieſme au petit ſainct Anthoine pres la Baſtille, où ſa Maieſté prendroit la peyne de ſe trouuer & accourciroit d'autant leur voyage. Ledit paſſeport eſt donné à Monſieur d'Andelot le Dimanche matin, & l'entreueue remiſe iuſques au lendemain.

Sa Majeſté part de ſainct Denys le Lundy matin, ayant fait aduertir Meſſeigneurs les Princes qui eſtoient la plus part en leurs quartiers de s'en venir pour l'accompagner à ladite entreueue. Se rend ſur les huict heures à ladite Abbaye ſainct Anthoine, viſite les gardes & les barrequades, tient conſeil ſur la façon qu'il deuoit receuoir ces Meſſieurs, & tandiz que de la Baſtille & du rampart de l'Arcenac, on n'eſpargne point les canonades, à vne heure apres midy on s'apperceuſt que ces Meſſieurs eſtoient à la porte preſts à ſortir auec leurs Caroſſes, Monſieur le Baron de Biron les feuſt receuoir ſur le paué, à cent pas pres de ladite porte, & furent conduits à ſa Maieſté dans ladite Abbaye: elle les receuſt d'vne fort courtoiſe façon, & ſe retire en ſa chambre aſſiſtee de Meſſeigneurs les Princes du ſang, Meſſieurs les Mareſchaux de France & autres Officiers de la Couronne, & Sieurs de ſon Conſeil. Monſieur le Cardinal de Gondy porta la parole, commençant ſa harangue ſur les maux dont ce Royaume eſt trauaillé par la longueur des guerres, que le ſeul deſir de les veoir amoindrir les a fait acheminer vers ſa Maieſté, auec charge de Meſſieurs de Paris de paſſer outre vers Monſieur le Duc de Mayenne, pour traicter vne paix generale: voyla le but & le ſommaire de leur charge.

A l'entree du Cloistre suyuie de tant de noblesse qu'il fallut changer du lieu qu'on auoit appresté pour les ouyr. La foule estoit si grande qu'on ne la peust arrester, sa Maiesté leur dist, ne le trouuez pas estrange, Messieurs, ceste noblesse me presse bien encores plus aux batailles.

Sa Maiesté les ayans fait retirer delibera sur les responses qu'il leur deuoit faire, ayans neantmoins aduisé de parler à part à l'vn & à l'autre. Elle fait appeller Monsieur le Cardinal de Gondy, luy parle longuement & auec priuauté, & ledit Sieur Cardinal au partir delà, est entretenu de plusieurs, mesmes de Messeigneurs les Chancelier & Marefchal de Biron, qui s'esbahyssent de les veoir sans l'ordre du S. Esprit, il s'excuse que ce seroit assez pour se faire assommer à Paris, mais qu'il ne l'auoit point en si peu de reuerence qu'il ne le portast dans sa poche, comme de fait il le leur monstra.

Monsieur l'Archeuesque de Lyon feust apres appellé, sa Maiesté feust une heure durant auec luy retirez à vne fenestre, & apres les auoir renuoyez, sa Maiesté communiqua à mesdits Sieurs les Princes Officiers de la Couronne, & autres de son Conseil, ce qu'elle auoit appris de plus particulier en ceste conference separee, qui estoit en somme qu'ils se vouloient faire chemin pour aller trouuer Monsieur de Mayenne. Apres auoir encores deliberé, la dessus sa Maiesté commande à Monsieur de Reuol Secretaire d'Estat, d'aller demander le pouuoir à mondit Sieur le Cardinal de Gondy & Archeuesque

Archeuesque de Lyon, il estoit dressé en forme d'extrait des regiſtres du Parlement, le Conseil assemblé au Palais à la salle sainct Loys. Auoit prié Messieurs les Cardinal de Gondy & Archeuesque de Lyon, Primat des Gaules, de s'acheminer vers le Roy de Nauarre, & delà vers Monsieur de Mayenne pour traicter vne paix generale, le pouuoir leur fust rendu, & les enuoya on appeller pour entendre la responſe de sa Maiesté, laquelle reprenant l'ordre de leur propoſition leur dist; nul ne congnoiſt mieux que moy les maux que mon Royaume souffre, nul n'y a tant d'intereſt & nul ne peut rechercher le remede à ſes maux auec plus d'ardeur ny de volonté. Maux qu'on peut dire extremes & perilleux depuis la guerre de la Ligue, guerre qui a fait mourir notre Roy, & pollué l'honneur de la nation Françoiſe. Qu'il trouueroit bon ſi les Venitiens ou quelques autres Potentats ſes voiſins ſe vouloient entremettre de ce qui eſt à demeſſer entre luy & Monsieur de Mayenne, qui eſt auiourd'hui chef d'vne armee compoſee d'Eſpagnols, mais que de ſes ſubjets de Paris, il ne le ſçauroit approuuer, ils doiuent s'adreſſer à luy d'autre façon, luy qui ſeul leur peut faire beaucoup de mal, & deſpartir auſſi beaucoup de faueur & de grace, comme il en a la volonté; il eſt leur Roy, la ville de Paris eſtant ſa fille aiſnee, il porte impaciement le peril où elle s'expoſe, il a moyen de les reduire de viue force s'il veut. Mais qu'il peut dire encores comme la vraye mere, qu'il a mieux aymé que ſon enfant demeuraſt entier que partagé, qu'on

paiſt

paiſt ſon peuple de continuelles menſonges, artifices & deſguiſemens ; qu'ayant à receuoir allegement en l'extremité où ils ſont, Sa Maieſté veut qu'ils le tiennent immediatement d'elle, non à l'occaſion du Roy d'Eſpagne, ny par l'entremiſe de Monſieur de Mayenne, qu'auec l'ayde de Dieu, & l'aſſiſtance de Meſſieurs les Princes Officiers de la Couronne qui ſont tous pres d'elle, & de tant de nobleſſe qui la ſert & l'accompagne, elle empeſchera que le Roy d'Eſpagne ne face de nouuelles colonnies en France : vous deuriez, dit-elle, mourir de honte, vous qui eſtes naiz François, de vous aſſeruir ſoubs la domination Eſpagnolle, & d'auoir veu mourir dix mil ames de faim par les rues de Paris, ſans oſer faire ſemblant d'en auoir regret pour n'offenſer le Legat, ou Meſſer Dom Diego de Mandozze. Vous en ſerez reſponſables devant Dieu, & de dix mil ames qui peuuent mourir dans moins de dix iours, ce luy eſt vn mauuais exemple ſur ce qu'ils deſirent au fait de ſa religion, de veoir qu'ils laiſſent deperir leurs brebis avec tant d'inhumanité ſans occaſion legitime, faute de remonſtrer la verité & chercher les ſalutaires remedes ; car quant à l'exemple que on allegue de ceux de Senſerre, on leur vouloit oultre la religion, oſter leurs honneurs, leurs biens & leurs vies. Si on les euſt voulu ſeulement laiſſer viure, ils n'euſſent iamais recouru à la defence, mais à ſes ſubiets de Paris, ſa Maieſté ne veut oſter la religion, l'honneur, la vie ny les moyens, ſur l'exemple de ceux de Gand, ſa Maieſté n'en ſçait pas l'hiſtoire, mais equiuo-

quant

quant à Gands de Vendosme, elle sçait bien qu'apres leur auoir offert & pressez d'accepter toutes les plus douces conditions qu'on pouuoit imaginer, ores qu'estans doublement ses subiets, ils l'eussent doublement offensé. Voulant oublier ceste faute elle viſt, & à son grand regret, que Dieu les vouluſt punir & perdre, il craint la mesme de sa ville de Paris. De dire que Paris pris par l'extreme extremité, il n'en restera que le nom: on se trompe, il est Prince de foy, entier en sa parolle, ses desportemens si doux, qu'il s'asseure que peu de ses subiets s'en retireront, si ce ne sont (peut estre) les seize. Sa demeure à Paris y attirera cent mil de ses subiets, elle tend la main à tout le monde pour la paix, ayant mesme mandé à Monsieur de Mayenne par Monsieur de Brissac, qu'elle voudroit auoir perdu vn de ses doigts qu'il hazardast la bataille, s'asseurant auec l'ayde de Dieu de la gaigner, & voudroit auoir perdu deux de ses doigts pour auoir la paix, elle est assez aduertie de la necessité de son peuple de Paris, reduit à manger du pain d'auoine, & tout pour l'amour du Roy d'Espaigne qui escrit au Prince de Parme, qu'il ayme mieux hazarder la Flandres que de perdre Paris, & en parle comme s'il estoit à luy: leur fondement est foible sur vn Roy qui chet ordinairement du haut mal, & qui veut neantmoins dissiper ceste Monarchie, & dans ses ruynes, trente petits Roys se voudroient esleuer, mais sa Maiesté espere de les rendre tous Roys du Brisilh, elle est appellee à ceste Couronne par vn ordre naturel & legitime, ayant ceſt avantaige

ge sur les Roys ses predecesseurs, qu'il se trouuera peu de bonnes maisons en son Royaume qui ne luy soient alliees en particulier, pour les diuerses successions que la Maison de Nauarre a recueillies, ou par les partages ou mariages qui sont interuenus. Quant la France seroit vn Royaume electif, il auroit le plus de suffrages qu'auec tant de gens de bien attachez par tant de lyens d'amitié & de deuoir, elle espere de chasser les croix rouges, sans qu'ils les viennent triompher en sa ville capitale, d'où il chasseroit enfin Monsieur de Mayenne, & tous ceux qui le y auroient appellé, faisant de ce Royaume vn Theatre de cruauté, & vne vallee de miseres.

Sa Maiesté sans s'arrester aux mots de leur pouuoir tres defectueux, quoy qu'ils se fissent feste de l'auoir fort consulté, leur remonstre que Paris estant plus pressé, a besoing de plus prompt remede, offre huict iours de terme pour aller mandier le secours de Monsieur de Mayenne, à la charge qu'on traictera dés à present pour Paris, & qu'on luy baillera ostages d'accomplir ce qui sera arresté; que si dans ledit terme ledit Sieur de Mayenne ne les deliure, la capitulation sortira à effect; comme au contraire sa Maiesté rendra lesdits ostages, & pour tesmoigner encores combien elle est disposee à la paix, lesdits Sieurs Cardinal & Archeuesque pourront aller trouuer lesdits de Mayenne pour ouurir le traicté d'vne paix generale. Si l'on s'accorde d'y comprendre Paris, la capitulation particuliere sera pour non aduenue, comme aussi si le siege n'est leué, & ledit

ledit traité general resolu dans lesdis huict iours, sadite Maiesté sera recongneue audit Paris : on repliqua qu'on desire commencer par vn traicté general, que sa Maiesté estant chef des Huguenots en a vsé de mesme, elle leur demande s'ils auoient esté employez aux paix de ce temps là, pour en sçauoir les procedures, Monsieur le Mareschal de Biron (dit-elle) & Pontcarré vous pourroient dire comme l'on si conduisoit. Dés qu'on faisoit sentir aux Huguenots que le Roy leur accorderoit la paix, ils la luy demandoient à mains iointes & en toute humilité, n'ayans iamais songé ny mis en dispute la recongnoissance du Roy, qui n'est pas petite difference pour se vouloir ayder de ceste exemple, & au contraire sa Maiesté les bras ouuers, comme vn chacun à la paix. Chassons, dit-elle, le mal hors du Royaume, afin qu'eslargissant nos limites ie puisse soulager mes subiets, il n'est iour qu'il ne se ruyne pour dix mille escus de bastimens aux faulxbourgs de Paris, & il n'est pas iusques aux iardins, aux vergers, & allees de Cypres, à quoy ie n'aye regret, remontrez à mes subiets la sincerité de mes intentions, esclairciſſez les, ie vous prie, des ombrages qu'on leur donne, & des fauces esperances dont on les repaist. Et tourna lors sa veue sur le Curé de sainct Seurin, & quelque autre homme d'Eglise qui estoit entré dans la chambre quant & lesdits depputez, le reste de l'action se passa auec beaucoup de modestie, & d'honnestes propos de part & d'autre.

*Coppie de la lettre des Parisiens escripte au Duc de Mayenne apres les faulses nouuelles qui leur auoit escripte de la deffaite de l'auantgarde de l'armee du Roy.*

LEs nouuelles de l'heureux succez duquel il a pleu à Dieu fauoriser les Catholiques à la premiere veue & rencontre des armees, nous eussent apporté beaucoup de plaisir & contentement sy l'extremité des maux qui nous accablent, ne nous auoient de longtemps rendus incapables de toute resiouissance, & quand il nous resteroit encores quelque sentiment pour le respect du public, duquel le bien nous a tousiours esté en affection plus que le nostre propre, comme en toutes occasions, nous l'auons monstré & non en consideration de nostre parler, veu que nous en sommes reduicts à ce poinct, que pour auoir esté iusques icy nourry de vaines esperances, nous ne pouvons plus rien esperer, & pour nous auoir fait trop attendre, nous ne pouuons plus rien attendre qu'vne extreme & calamiteuse ruyne & desolation, nous auons esté ung temps voire longtemps plus que l'on ne se fust osé permettre que pour estre noz forces gaillardes & le courage du peuple ferme & deliberé, nous auons toute occasion de desirer le secours & d'en esperer quelques bons effects; mais maintenant que les corps sont desseichez de miseres & defaillans en langueur, les courages estans non seulement descheuz de leur vigueur premiere, mais du tout relaschez & abbattuz, nous ne pouuons

pouuons plus endurer le mal ny en supporter le remede, & moings encores ce qui en vne telle extremité nous peut estre desirable, car si nous ne sommes promptement secouruz & sans remise, nous ne pouuons esuiter que nous ne tombions en la puissance de l'ennemy, ce que nous ne pouuons apprehender sans horreur, tant pour l'affection qui nous tient liez à nostre party, duquel estans distraicts ce nous sera vng tourment pire que la mort, que pour l'apprehension des maulx que nous doutons en debuoir ensuiure, & cependant nous en sommes à la veuille. Mais plustost sur le poinct, tellement qu'au soir nous ne pouuons asseurer à reuoir le matin, ny le matin ne pouuons prendre asseurance de paruenir iusques au soir, sans tomber ès inconueniens. Dont on peut iuger si le prompt secours est necessaire, & d'autre part quant nous serons secourus, le mal a tant gaigné sur nous durant ung si long retardement, que nous ne sçavons sy avec raison nous en pouuons esperer quelque alegement, estans tombez en ung tel mangement de toutes choses que pour ny auoir esté assez tost pourveu, nous ne pouuons esuiter la ruine & despeuplement de nostre ville, on trouuera peut estre estrange ce que nous vous disons, non pas ceux qui dans nostre ville voyent tous les iours les ruës pauees de morts, les murailles bordees de languissans, les portes plaines de mandians, la pauureté assaillant les bonnes maisons, les peres & meres deplorez & plaignans la langueur de leurs enfans. Voyant aussi le pris excessif des viandes dont on souloit auoir hor-

rent qui recongnoiſſent auſſi les plus extreſmes miſeres, deſquelles ayt iamais eſté aſſaillies : vne pauure ville detenue d'vn long ſiege, & brief qui ne voyent rien qu'vne face hideuſe en toutes ſortes plus que la mort, meſmes ceux-là diſ-ie iugeront noſtre debilitation eſtre telle que par aucun ny par aucuns moyens humains, nous ne pouuons eſtre reſtaurez, & ſi par ung remede tardif, l'on peut encores apporter quelque reſte de vie, & quelque durée à ce corps, defaillant & debilité, nous ne pouuons certainement que ce ſera pluſtoſt vng prolongement de langueur qu'vne reſtitution de ſanté, & à la verité il ſemble que ceux qui nous ont laiſſé tomber en ceſte extreſmité, nous eſtiment de bien peu d'vſage, & que l'on ayt pas beaucoup de ſoucy que nous tombions en la poceſſion de l'ennemy, pourueu que nous y tombions ſi affoibliz, que nous luy ſoyons pluſtoſt à charge que à commodité, l'acheminement des affaires nous faict croire que l'on ne s'eſt gueres eſlongné de ceſte propoſition, encores que iuſques à preſent ny ayons voulu adiouſter foy, ſi le ſalut de l'ame ne nous euſt plus commandé que celuy du corps, & ſi la conſeruation de la religion ne nous euſt eſté plus chere que celle de noſtre ville, nous n'euſſions non plus mangé de regles d'eſtat pour nous ſauver, que l'on a faict à nous perdre. Voires auſſi certaines & infaillibles comme ſont faulces celles que l'on peut prealleguer à noſtre ruyne, ſouz couuertures de l'auenement du party, ſi eſt-ce que on ne peut nier qu'il n'apporte un grand auancement aux affaires de celuy

celuy qui s'en rendra le maistre, pour l'honneur & la reputation, c'est pourquoy douteux si nous nous deuons rendre pour la conseruation de nostre particulier, ce que nous ne pouuons en ayant esgard à la conseruation de la religion, du party & de l'honneur de ceux qui en ont la principale conduite par les mesmes prieres & coniurations que nous auons faictes cy deuant, nous ne requerons qu'vn secours presentement pour ceste pauure ville, qui de riche plantureuse abondante veoir regorgeante à toutes choses, c'est pour la constance & fermeté, auec laquelle elle a soustenu la religion rendue pauure miserable, & denuee de toutes choses, autrement il se faut asseurer que plustost que l'on ne pense, on la verra ruinee, si on la iuge de peu d'importance en soy, si du moins doibt on penser qu'elle importe beaucoup en ce que sans doubte elle enseuelira en sa ruyne, ce qu'il y a de reste de religion en France. Ce qui reste de reputation en ce party, & l'honneur acquis par tant de merites du plus grand, genereux & indomptable Prince de la Chrestienté; le cinquiesme Aoust à dix heures du soir.

*Coppie de la lettre de Madame de Mayenne, escrite audit Sieur de Mayenne son mari.*

MOnsieur, vous sçauez comme nos deputez ont esté refusez d'aller vers vous, & qu'on veut qu'il soit traicté en particulier pour ceste Ville, attendant ce dit on vn traicté general auec vous, & que si dans ceste sepmaine

on ne le prend au mot, que le terme passé nous n'attendrons que toute la rigueur qu'on peut esperer d'vn cruel ennemy. Or, Monsieur, ie voy tout le monde si abattu de miseres qu'ils souffrent, qu'ils n'en peuuent plus, tout ce que nous auons peu obtenir est d'attendre ceste dite sepmaine où nous sommes, si le Duc de Parme n'est auec vous dans ce temps là, ne nous abusez plus au nom de Dieu, & nous mandez ce que nous ferons, parce qu'il ne nous faut plus de parolles, & par necessité il faut que nous soyons perdus pour auoir obey. Aduisez quel contentement cela vous apportera, quand à moy, s'il vous sert de quelque chose, ie tiendrai ma vie pour bien employée, mais au moings ayez pitié de ce que vous auez mis au monde, qui courons tous si grand fortune sans la meriter, & croyez que nous sommes tous perdus, si dans ce temps vous n'estes ioints, si cela n'est, mandez ce que ie feray, & ne remettez plus, car on ne croira plus rien, & tout le mal tombera sur ceux qui vous touchent, pensez en quel estat nous pouuons estre, Dieu nous veuille ayder à tous, ce septiesme Aoust.

XIV.

# XIV.

## *MEMOIRE DE CE QUI EST aduenu en l'Armee du Roy, depuis le quinzieſme Septembre, iuſques au quatrieſme Nouembre mil cinq cens nonante.*

A TOVRS,
Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

IL s'eſt veu par le diſcours precedant ce qui s'eſtoit paſſé entre ces deux grandes armees, pendant le temps qu'elles ont eſté ſi proches l'vne de l'autre, la diſtribution faicte par ſa Maieſté de ſes forces par les Prouinces & les raiſons d'icelle, cela faict & executé ſa reſolution eſtoit auec ce qui lui en reſtoit de s'en venir pour veoir les Villes qui ſont au deſſoubs de la riuiere de Seyne : mais eſtant aduertie que la Ville & Chaſteau de Clermont en Beauuoiſis, incommodoit grandement ce qui eſtoit aux enuirons, meſmes la communication des Villes de Senlis & Compiengne, elle reſolut de la recouurir, & y eſtant l'armee arriuee ceux de dedans firent contenance de la vouloir deffendre, & de faict ils laiſſerent prendre la Ville qui fut prinſe d'aſſault : lequel neantmoins ne fut que peu ou point du tout deffendu, & ſe retirerent ceux de dedans au Chaſteau qui eſt bon & fort, peu de iours apres ils en capitulerent. En ce ſiege Monſieur le Ma-

reſchal de Biron y receut vne harquebuſade dont l'apprehenſion que en eut le Roy & toute l'armee, a Dieu mercy eſté plus grande que n'a eſté le mal, non que la bleſſeure ne feuſt perilleuſe & en mauuais lieu : mais ſon habitude & diſpoſition naturelle eſt ſi bonne qu'il s'en eſt guary en peu de temps, & n'a point diſcontinué de ſuyvre ſa Maieſté, tant que maintenant il commence de monter à cheual.

Dés les premiers jours de ce ſiege, ſa Maieſté eut aduis comme Meſſieurs de la Guiſche, Raigny, Sipierre & la Ferté Imbault qui s'en retournoient de compagnie, ayans inopinement rencontré à la campagne le Vicomte de Tauannes, Falandres & tous les Normands qui ſe retiroient auſſi de l'armee ennemie, bien qu'ils fuſſent deux fois autant que les noſtres, toutesfois ils les gangnerent de la main, & ſans ſe laiſſer recongnoiſtre les chargerent ſi furieuſement qu'ils les emporterent ſans rendre autre combat, ny ſe deffendre que des tallons, il en demeura trente ou quarante ſur la place, bien autant de priſonniers, & tous leurs bagages perduz, ledict Vicomte de Tauannes qui auoit deſia apprins ce chemin dés ſa retraite d'Iury, s'en preualent encores ceſte fois, & ſe ſauua de rechef à Dreux, comme auſſi fit Falandres.

Quaſi en meſme temps ſadite Maieſté eut auſſi aduis que deux Regimens de gens de pied qui s'eſtoient venus rafreſchir à Sureſnes, qui eſt vn bon village à vne lieuë de Paris, du coſté de ſainct Cloud, voulurent plaiger ceſte bonne fortune de la Cauallerie des Normands, & s'eſtans la nuict laiſſé ſurprendre auec vn petart,

tart, Monsieur de Lauardin qui commande dans sainct Denys ne pouuant fuyr contre les autres se laisserent tailler en pieces, les Maistres de Camp, & la pluspart des Capitaines demeurerent prisonniers auec treize de leurs drappeaux qui en furent emportez.

De diuers lieux sa Maiesté eut aussi nouuelles que plusieurs petites trouppes des ennemis auoient, se retirans, esté deffaictes, de sorte que la bataille qu'ils auoient euitée en gros, ils ne l'ont pas euitée en detail, ayans en ces petits combats autant ou plus perdu d'hommes qu'ils eussent faict en vn plus grand.

Elle y eut aussi aduis de la mort du Pape Sixte, & des indignitez qui auoient esté faictes à Rome à sa memoire par les partisans d'Espagne, y ayans esmeu le peuple, parce qu'en ses derniers iours il avoit reproché aux Ambassadeurs qui y sont, l'ambition de leur Maistre, & declaré qu'il n'y vouloit iamais consentir, surquoy ils ont prins occasion d'en mesdire publiquement, & par escrit, plus qu'ils ne feroient du Turc, & en sorte qu'il n'est pas honneste de l'escrire par où il paroist, que l'excez de leur ambition est iusques à vouloir presumer que ce n'est pas croire en Dieu & estre Chrestien, que de n'y vouloir consentir.

Ladicte Maiesté partant dudict Clermont, se resolut de continuer son voyage, & se vint rendre à Gizors le deuxiesme iour de ce present mois, pour y seiourner quelques iours, & y rafreschir vn peu son armee.

Comme elle se separa des ennemis, ils allerent mettre le siege deuant la Ville de Corbeil,

beil, pour laquelle sa Maiesté estimoit que ceux de dedans se contenteroient de veoir le canon, & puis qu'ils prendroient vne honneste capitulation, pour ce pendant acquerir autant de temps aux autres Villes qui estoient plus tenables de se fortifier & munir de ce qui leur estoit necessaire : mais ils eurent tant de resolution & de courage, qu'ils arresterent ceste grande armee, & aux approches & autres effects qu'y voulurent traicter les Espagnols, ils les repousserent si courageusement qu'ils en tuerent & blesserent grand nombre & de leurs meilleurs Capitaines. Entre autres le Marquis de Renty qu'ils tiennent pour la seconde personne de leur armee, y receut vne mousquetade, & ayans lesdicts Espagnols auec douze ou quinze cens coups de canon faict vne bresche, bien qu'elle fust fort raisonnable, voyans neantmoins la contenance de dedans, & comme ils se preparoient de la bien deffendre, ils se contenterent de l'auoir faicte pour leur donner seulement la peine de la remparer, comme ils firent tresbien, de sorte que le Duc de Parme qui commandoit ce siege, fut contrainct d'enuoyer chercher rafreschissement de munitions, & plus grand nombre de canons, dequoy sa Maiesté advertie voyant la genereuse resolution de ceux de dedans, qui n'auoient nulle opinion de capituler, elle se resolut de les approcher de plus pres, pour les rafreschir d'hommes & de munitions, s'estant rencontré à ceste opinion un aduis qu'elle eut que en ce mesme lieu de Suresne, deux autres Regimens y estoient arriuez, c'est pourquoy elle

partit

partit Dimanche quatorzieſme auec cinq cens bons cheuaux, & quelque trouppe d'arquebuſiers à cheual, & le Lundy en plain iour arriua audict Sureſne, ou deux heures auparauant eſtoient auſſi arriuees les deux compagnies de cheuaux legers Albanois, des Capitaines Nicolo Glaty & le Baron. Tout cela fut emporté, il n'y en eut vn ſeul qui ne fuſt ou mort ou prins, meſmes les deux Capitaines ſont priſonniers, il y auoit ſix vingts Maiſtres auſdicts deux cornettes qui eſtoient tresbien montez, les deux Maiſtres de Camp qui eſtoient Potrincourt & Leuré ne ſe trouuerent pas, parce qu'ils eſtoient deſ-auparauant priſonniers ſur leur foy.

Le lendemain comme ſa Maieſté ſe vouloit approcher de Corbeil, elle eut aduis que ce meſme iour ayant eſté battu depuis le grand matin, iuſques à cinq heures du ſoir de vingt deux pieces de batterie, en fin il auoit eſté prins d'aſſault, dont elle fuſt tresmarrie plus par la perte de ceux qui s'y trouuerent, que de la place, qu'elle recouurira bien touſiours en moindre temps, comme au lieu d'vn mois entier qu'il a tenu contre ceſte grande armee, ce n'eſt pas place qui deuſt durer & tenir trois iours ſeulement. Le Sieur des Granges qui y commandoit y demeura priſonnier, mais le Capitaine Rigault qui y auoit mené partie de ſon Regiment y a eſté tué, ayant eſté beaucoup regretté de ſa Maieſté, parce que c'eſtoit vn tres bon Capitaine.

Peu de iours auparauant ſa Maieſté auoit eſté aduertie que les garniſons de Chartres, de

Dreux,

Dreux, de Dourdan & autres lieux tenuz par les ennemis, s'eſtant aſſemblees iuſques au nombre de douze ou quinze cens hommes de pied, & plus de trois cens cheuaux, eſtoient venues auec deux pieces d'artillerie aſſieger le Chaſteau de Maintenon, qui n'eſt qu'à trois lieuës de Chartres, & l'ayans deſia battu & faict breſche, les Sieurs dudict Maintenon, de Montlouet ſon frere, de Maligny, & quelques autres Gentilshommes du pays, s'eſtans aſſemblez iuſques au nombre de cent cheuaux les vindrent charger, leur firent quitter le ſiege, eurent leur artillerie, & en tuerent vne grande partie.

Quelque temps auparauant Monſieur de Rembouillet en auoit faict le ſemblant, eſtant allé ſecourir le Chaſteau de Sablé, entra dedans ledict Chaſteau par vne ſortie qu'il en fit, tailla en pieces tout ce qu'il y auoit d'ennemis dans la Ville qui tenoient ledict Chaſteau aſſiegé, deliura ſa femme & ſa fille qu'ils tenoient, & eut tous les Chefs ſes priſonniers.

Il en eſt aduenu encores plus extraordinairement en la maiſon de Monſieur de Chaſtillon, que Bourron Gouuerneur de Montargis ſe reſolut de ſurprendre auec cinq ou ſix cens hommes, ce qu'il feit, print Madame de Chaſtillon priſonniere, & pendant qu'ils fourrageoient la maiſon quelques vns du lieu en bien petit nombre, ſe reſolurent de ſecourir le Chaſteau de leur Seigneur, donnent dedans, & auec l'ayde de quinze ſoldats qui s'eſtoient retirez dans vne tour, en chaſſent les ennemis, recourent ladite Dame & tout ce qui auoit eſté

prins,

prins, & y demeura ledict Bourron prisonnier.

Sadicte Maiesté eut audict Gizors la nouuelle de la mort du Pape Castaigne, qui auoit prins le tiltre d'Vrbin sixiesme, & qui ne fut qu'vnze jours Pape, s'estant, comme l'on dit, mis en collere contre lesdits Ambassadeurs d'Espagne, qui le pressoient de fulminer contre la France, ce qu'il leur prononça qu'il ne feroit pas, & s'en eschauffa de telle sorte qu'il en print la fieure, qui l'a emporté non sans soubçon qu'ils n'y ayent aidé par quelque autre moyen, pour le moins ils n'ont gueres plus espargné sa memoire que celle de son predecesseur, & par ces artifices ils veulent imprimer au monde que qui ne sera Espagnol, ou de faction Espagnolle, ne sera pas bien asseuré en la chaire de sainct Pierre.

Pendant que sa Maiesté estoit audict Gizors, elle voulut faire venir des pouldres & boulets qu'elle a en tresgrande quantité à Dieppe, & y enuoya Monsieur le Baron de Biron Mareschal de Camp de son armee, auec quelque Caualerie pour y faire escorte; mais ayant sceu que ledict Vicomte de Tauannes auoit assemblé tout ce qu'il pouuoit, pensant qu'il cherchast sa reuanche, elle resolut de partir dudict Gizors, & s'approcha iusques au Pont S. Pierre, elle qui congneut par l'effect, que ce qu'il en auoit faict estoit plus de peur qu'il auoit eu, que pour la donner à autruy.

Sadicte Maiesté eut l'aduis audit Pont S. Pierre, que le Gouuerneur de Soissons par l'ordonnance de ses superieurs auoit chassé Madame

dame l'Abesse dudict Soissons, Tante du Roy, de son Abbaye & de la Ville, qui est vn acte aduenu par la permission de Dieu, qui veut que les plus detestables crimes soient souuent decelliez par la bouche de ceux mesmes qui les commettent, quoy qu'ils facent ce qu'ils peuuent pour les couurir & cacher, comme cestuy peut suffire pour descouurir ce que les ennemis tiennent de plus caché, & monstré comme faulsement ils abusent du nom de la religion Catholique : car vne plus Catholique, plus deuote, plus religieuse personne, & plus retiree des affaires du monde, ne se sçauroit trouuer que ceste Princesse, & neantmoins ils l'ont chassee de sa maison, qui a esté en dementant leur pretexte, deceller au monde le secret de leur intention, qui est d'exterminer tout ce qui est de ceste maison, s'estans addressez à ce qu'il y en a de plus foible, & qui estoit seul en leur puissance, qui est vn prejugé, que si par force, ou par artifices, ils y en peuuent auoir dauantage qu'ils ne leur feront pas meilleur traictement, mais Dieu ne leur permettra pas.

Le Siege de Corbeil a tant harassé l'armee du Duc de Parme, que depuis trois sepmaines qu'il y a qu'il est prins, il n'a peu encores changer de logis, y ayant grande apparence que peu d'honneur le contentera pour ceste fois, & qu'il pensera à sa retraicte, comme il est necessaire qu'il face, s'il ne veut perdre la reputation en France, & les pays bas pour son Maistre : car depuis qu'il en est party, le Comte de Nansau y a pris les Villes de Septembeurgne, & Welembourg, & plus de quinze ou vinges forts,

forts, auec plus de trente pieces d'artillerie; d'ailleurs la Reine d'Angleterre y enuoye vne armee, de sorte qu'il n'aura pas gangné au change d'auoir recouuré pour la Ligue, Laigny & Corbeil, qui se reprendront auec vn petard, & auoir perdu desia vne grande quantité de pays, & en grand danger auant qu'il arriue d'y perdre bien pis.

Cela aura vallu que les bons François ne s'estonneront plus du bruict du secours d'Espaigne, que ceux qui les ont appellez n'y feront plus tant de fondement, ayant plustost recue incommodité que soulagement de leur venue: car la necessité n'est pas moindre à Paris qu'elle estoit, le bled y vaut tousiours dix escus le septier, la chartée de bois pourry huict ou neuf escus, ce que l'on souloit auoir de sel pour deux sols y en couste quarante ou cinquante, vn cheual y peult manger pour un escu de foing par iour, & la mortalité plus grande que iamais, parce que s'il y a peu de viures le peuple a moins d'argent pour en auoir, si les Espagnols ne laissent pas grand contentement d'eux à la Ligue, ils en ont encore moins d'elle, s'estant pour le moins perdu les deux tiers de son armee de pauureté, ce qui en reste en tresmauuais equipage, & qui n'a point de passeport n'y d'asseurance de pouuoir arriuer en seureté iusques d'où ils sont partiz.

Sa Maiesté de qui l'esprit est tousiours en action, est party ce iourd'huy de son armee auec vne bonne trouppe de cauallerie à l'effect de quelque entreprinse, n'y ayant pas seureté d'elle à ses ennemis pour en estre bien eslon-

gnez.

gnez. Ayant laiſſé l'armee entre les mains de Monſieur le Mareſchal de Biron, qui ne perdra pas temps de ſon coſté, eſtant aſſiſté de beaucoup de Seigneurs & de Nobleſſe, meſmes de Monſieur de Cartouges qui s'y eſt venu rendre auec vne bonne trouppe.

Sadicte Maieſté eſtant partie le quatrieſme de ce mois de Nouembre, pour auec ſa Cauallerie faire un voyage en Picardie, & ne perdre l'occaſion de ſe trouuer à la retraitte du Duc de Parme, que rien ne retient plus que l'apprehenſion de ne le pouuoir pas ſeurement faire, laiſſa ſon armee ſous la conduitte de Monſieur le Mareſchal de Biron, auec laquelle il a depuis reprins les Villes de Paſſy, & de Nonancourt, & dix ou douze que fors, que Chaſteaux, qui incommodoient grandement les chemins & paſſages.

Ayant ledict Duc de Parme demeuré plus d'vn mois à prendre la Ville de Corbeil, & depuis l'auoir prinſe encore ſeiourné trois ſepmaines pour pourueoir à la ſeureté d'icelle, toutes fois il n'a ſçeu ſi bien faire que la nuict du Samedy au Dimanche veuille de la ſainct Martin, le Sieur de Giury, auec ceux de la garniſon de Melun, ne l'ait ſurprinſe, & recouuerte en vne heure, taillé en pieces vn Regiment de François qui y eſtoit, & vn autre de Lanſquenets, qui eſtoient ceux qui feirent la perfidie l'annee paſſee à Arques, prins quantité de pieces d'artillerie qui y auoient eſté laiſſees, & vn conuoy de bleds, de beſtail, de vins, de bois & de foing que l'on deuoit le lendemain mener à Paris, que l'on eſtime pas moins

moins que de la valleur de cent mil escus. De sorte que tout le labeur dudit Duc de Parme, & ses troffees seront reduicts à neant, sinon qu'il aura euité de venir à la bataille, & n'aura laissé de perdre son armee, qui n'est pas maintenant du tiers de ce qu'elle estoit quand elle entra premierement.

Sur ce que sa Maiesté auroit declaré au Sieur de Villeroy qui estoit premierement venu pour traitter d'vne suspension d'armes, auec laquelle ils desiroient la liberté du commerce, pour oster Paris de la necessité extreme où il est, Que son intention estoit de traitter tout à faict de la paix, sans suspension, leur offrant des passeports pour les deputez qu'ils voudroient appeller. Ledict Sieur de Villeroy doit prendre lesdicts passe-ports, qui sont pour deux mois, Monstrant touſiours sadite Maiesté, que son inclination est toute à la paix, & si les autres y apportes de leur part bonne volonté, il y a lieu d'en bien esperer.

## XV.

*DISCOURS SUR LA VENUE EN France, proggrez & retraicte du Duc de Parme, & des grands, haults & genereux exploicts d'armes par luy faicts, pour le secours des Ligueurs & rebelles du Roy.*

A TOURS,
Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

LE Duc de Parme Italien de nation, obligé d'estre François d'affection, & neantmoins par crainte & ambition faict Espagnol de faction : & par les longues pratiques de naturel aussi & de complexion, c'est à dire, plain de vanité & de presumption. Ayant eu commandement du Roy d'Espagne son Maistre, de venir en personne auec les forces qui estoient au pays bas, au secours des Ligueurs rebelles du Roy. Considera qu'encores que sondict Maistre monstrast d'estre piqué de la perte & honte qu'auoient receu ceux qui estoient venus, sans en retourner, au mois de Mars dernier, neantmoins que ceste partie estoit dressée autant & plus contre luy, que contre ceux qu'il estoit enuoyé. Et que le dessein de sondict Maistre estoit plus de luy faire perdre le pied qu'il auoit audict bas pays, que pour opinion qu'il peust rien acquerir en France, estant confirmé en cela par l'expres commandement qu'il eut par

par mesme moyen de mener auec luy tous les Regimens d'Italiens & de Houallons, que l'on sçauoit luy estre confidens, & tous les Seigneurs du pays auec lesquels il auoit amitié & creance. Afin qu'estans ainsi tous dehors, & luy attaché à vne besongne longue en France, que ce feust occasion & pretexte honneste, auec bon moyen d'en faire entrer vn autre dans ledict Pays, pour y commander en sa place, qui est ce à quoy ledit Roy d'Espagne aspire le plus, depuis cinq ou six ans qu'il a congneu que les moyens de procedder dudict Duc esdicts pays, monstroient clairement que soubs le titre de Gouuerneur, il y travailloit comme pour luy mesmes, & que son ambition estoit de se tenir à ceste branche, quand ce vieil tronc viendroit à tumber. Ayant assigné là dessus la reuanche de son droict de Portugal: Mais combien qu'il presentist tout celà, il iugea aussi que de l'excuser dudict voyage, ce eust esté trop appertement descouvrir la marchandise, & que peust estre que ce eust esté vn argument audict Roy son Maistre de se declarer ouuertement contre luy, & entreprendre par la force ce qu'il voyoit qu'il vouloit faire par industrie, ainsi présumant qu'il eschaperoit mieux de l'vn que de l'autre, n'estimant pas que il fust temps d'en venir par la force encores auec luy, n'estant pas assez estably dans ledict pays, & y ayant bon nombre d'Espagnols, auec lesquels il n'auoit nulle intelligence. Pour ceste occasion il resolut d'acquiescer pour ceste fois, & accepter la Commission de venir en France, mais pour rompre ledit dessein de

son Maistre, & ne laisser personne derriere qui luy peust fermer la porte desdicts Pays-Bas quant il y voudroit reuenir; il voulut (par dessus le commandement qu'il auoit) mener auec luy deux Regimens d'Espagnols qui estoient ordonnez pour demeurer dans ledict pays. Ce qu'il excusa sur les grands desseings, praticques & intelligences qu'il avoit dressees de deça, pour lesquelles il estoit necessaire de faire vn grand effort à son arriuee, ce qu'il n'eust peu executer sans lesdicts Espagnols. Ainsi auparauant que les deffences du contraire eussent peu estre arriuees, il les feit acheminer, & selon le prouerbe Espagnol, il consentit de perdre pour ne perdre dauantage, & ayma mieux laisser lesdits Bas-Pays plus descouuers, & moyens à ceux des Estats d'y recouurer quelques places, que de demeurer en peril de trouuer la porte fermee quand il eust voulu retourner. Et faisant ceste resolution de venir en France, il ne se contenta pas de se donner ceste gloire en sa fantaisie d'estre plus fin que son Maistre, il pense aussi de profiter son voyage pour son particulier, & se persuadant desia Comte de Flandres, il imagina aussi de resusciter les vieilles pretentions du Duc de Bourgongne, des villes de Picardie qui sont sur la riuiere de Somme, & ietta de ce costé ses praticques, presumans les attirer à sa deuotion, & s'il ne les emportoit si tost, pour le moins les arrer pour quant il se trouueroit plus puissant. C'est le fruict qu'il se proposoit de sondict voyage. Ledict Roy d'Espagne auoit encores vn autre dessein de ce deffaire en ceste occasion

dudict

dudict Duc de Parme, qui estoit de faire donner quelque coup d'esperon à ce poison languissant qu'il porte il y a deux ans, afin qu'il feist son effect pendant qu'il seroit en France, & qu'il eust sur qui en reietter le reproche, qu'il sçait bien qu'il y a longtems que l'on luy en donne. Mais comme les Italiens sont maistres passez en matieres de poisons, ledict Duc a sceu prevenir cela de bons antidotes. De sorte que ce moyen n'a non plus eu d'effect que l'autre : Iusques là ledit Duc de Parme auoit touſiours été Italien, mais de là en auant il feist l'Espagnol à bon escient, & premierement lors qu'il fut le plus resolu d'entreprendre ce voyage, ce fut quand il en feist plus le froid & l'incertain, pour en donner la frayeur au Duc du Maine, & le reduire à ceste neceſſité de lui aller rendre ceſt hommage que de venir mandier à sa porte luy mesmes le secours, ce qu'il fut contraint de faire, & de le venir trouuer jusques à Bruxelles, où il le receut auec telle grauité & desdain, qu'auec ce qu'il y estoit arrivé en fort mauuais equipage, il ne paroiſſoit pas en ceste Cour de piaffe, ce que euſt deu faire vn qui y euſt seulement esté envoyé de sa part, & commencerent desſors les Espagnols de les auoir tous en tel mespris, que pendant qu'ils ont esté par deça, ils n'en ont rien voulu rabattre. Et cela eſt allé touſiours pluſtoſt augmentant qu'autrement, l'ayant r'enuoyé ſans aucune reſolution ſur ſes propoſitions, & ſans eſtre de rien plus ſçauant que des reſpects, reverences & ceremonnie Eſpagnolles, qu'il le contraignît

d'aprendre pendant qu'il fut en sa Court. De là en auant il se laissa encores courtiser & solliciter par plusieurs Ambassades, attendant tousiours que croissant la necessité de ceux de Paris, ledict Sieur du Mayne, & ceux de son party reclamassent sa présence avec plus de soubmissions, & la receussent auec plus de grace à ses lamentables & piteuses supplications & protestations. Ledict Sieur du Mayne de sa part y uoulut adiouter le mesme artifice, dont il auoit vsé pour haster le premier secours qu'il en eut ayant faict venir vers le Roy le Sieur de Villeroy pour monstrer de vouloir parler de la paix. Aussi il conseilla ceux de Paris de faire sortir le Cardinal de Gondy, & Archeuesque de Lyon, & les deputer vers sa Maiesté, feignant de vouloir traiter de leur redition pour donner martel aux Espagnols, & les haster de partir. Qui fut à la verité le meilleur moyen, & la plus grande persuasion qu'ils y eussent peu apporter.

Ainsi, quant ledit Duc de Parme fut resolu de son departement. Et ayant desia faict advancer ses forces (mesmes les Espagnols qu'il ne vouloit pas laisser derriere) il commencea à faire sonner vn tonnerre par tout le monde de son acheminement en France, auec la description de son armee où estoient nommez plus de Princes, de Ducs, Marquis & Comtes, qu'il n'y en a en tous les Estats d'Espagne. Et pour ces forces qu'elles pouuoient estre de dixhuict ou vingt mille hommes de pied, & de trois mille cheuaux. Mais qu'il depeignoit pour autant d'Alexandres, & de Cesars capables pour conquerir

conquerir vn nouueau monde, s'il s'en fust decouuert quelqu'vn. Il donna des tiltres superbes à ses trouppes mesmes aux Terses desdicts Espagnols : il en appelloit les vns les Amutinados, les autres, les Maferidos, & autres mots enflez, suffisans pour faire auorter les cavalles plaines. Il n'oublia aussi de publier l'estat de son equipage de sa grande Escurye, Pages, Estaffiers, des couuertures de ses quatre vingt mullets de coffres, le bruit des sonnettes desquels il presumoit estre suffisans pour se faire rendre toutes les Villes qui tenoient pour le Roy, il y auoit aussi vne grande quantité de grands charriots cadenassez, plains d'engins incongneuz qui deuoient en debandant vn seul ressort emmenoter toute vne armee : Estant entré en France où il ne trouua aucune resistance, parce que la plus part de la Noblesse estoit retiree pres du Roy. Il ne s'enquerroit que combien de iournees d'armee il y pouuoit auoir iusques à la Rochelle, de laquelle il designoit de s'asseurer en passant, n'ayant autre plus grande apprehension, sinon que le Viceroy de Pampelune vint rencontrer le Roy dans les Launes de Bourdeaux : où il crioit qu'il se deuoit desia estre retiré au bruit de sa venue, & qu'il l'eust deffaict auparauant qu'il fust arriué, luy rauissant l'honneur de ceste deffaicte qu'il tenoit toute certaine. Ses auant-coureurs n'auoient failly d'instruire les Prescheurs de Paris qui le magnifioient pour le grand Tamberlan. Desia tous les Sculteurs de la Ville trauailloient pour luy faire les statues de Bronze, & de Marbre, comme au li-

berateur de la France. Ainſi auec toutes ces cocodrilleries & fumees Eſpagnoles, il achemina, laiſſant par où il paſſa des marques des plus barbares & inſignes cruautez qui ayent iamais eſté pratiquees contre les Mores, publiant touſiours que ſi le Roi eſtoit encores deuant Paris, que ſans ſeiourner vne heure qu'il l'iroit rencontrer pour lui donner la bataille. Ledit Sr du Mayne l'auoit premierement enuoyé recueillir à l'entree du Royaume par le Sieur de Sainct Paul, cy devant Page, depuis domeſtique du Sieur de Beauuais Nangy, & à preſent des plus apparens Seigneurs de l'armee de la Ligue. Approchant de trois iournees de Meaux, ledit Sieur du Mayne y fut en perſonne auec ces principaux Capitaines, où ils ne reparerent gueres l'honneur du voyage qu'il auoit faict à Bruxelles eſtans en ſi mauuais equipage que les Eſpagnols qui penſoient eſtre tous Anges, tant ils eſtoient chargez de plumes, les deſdaignoient de telle ſorte qu'ils ne permettoient que autre que ledict Sieur du Mayne entraſt non ſeullement en la chambre, mais quaſi au logis dudict Duc de Parme. Eſtant arriué à Meaux qui fut ſur la fin du mois d'Aouſt, il demeura eſtonné d'ouir dire que le Roy eſtoit touſiours deuant Paris, il commença là à prendre poſſeſſion du commandement abſolut de l'armee, & pour monſtrer qu'il ne tenoit ledict Sieur du Mayne, ni aucuns de ſes Chefs pour Capitaines ſans autre conſeil & aduis, il changea tout le deſſeing qu'ils auoient faict. Et au lieu qu'ils s'eſtoient reſoluz de prendre le chemin de la haulte France pour approcher

de

de Paris, il voulut prendre celuy du long de la riuiere. Et ayant veu la carte, il designa son logis au Village de Chelle : mais il fut bien plus estonné quant il sceut que le Roy s'estoit saisi le premier dudit logis. Et estant sorty auec ledit Sieur du Mayne pour en reconnoistre le plan qu'ils le veirent luy mesme auec vne bonne trouppe venir droit à eux : ils se contenterent pour ceste fois de ne le veoir pas de plus pres. Il le fut bien encores dauantage, quant il sceut que le lendemanin matin toute l'armee y estoit arriuee à vne petite lieuë de la sienne, & à veue l'vne de l'autre, & quant il la vit du haut d'vne colline toute en bataille. Ce fut lors qu'à ceste estonnement se ioignit une frayeur froide, voyant en deux ou trois Escadrons quatre mil cheuaux François, dans lesquels il deuoit auoir près de trois mil Gentilshommes, enuiron huict cens Reistres, & dix ou douze mil hommes de pied François, & quelques quatre mil Suisses : & tout cela auec telle contenance que l'on pouuoit bien iuger qu'ils ne donneroient pas la peine de les aller suiure jusques aux Launes de Bourdeaux pour leur donner la bataille. Ce pauure Prince en fut si esperdu & en telle colere que l'on dit qu'il iura & blasphema Dieu en trois ou quatre langues, afin qu'il ne peust faillir de l'entendre, se plaignant audit Sieur du Mayne qu'il l'auoit amené à la boucherie. Il ne se lit point dans les fables de si soudaines metamorphoses qu'il s'en feit vne sur l'heure. D'autant de lyons furieux qu'ils estoient en autant de Regnards qui ne penserent plus à assail-

lir, mais à se deffendre, & au lieu de plus comparoistre chacun d'eux trauailla à faire son terrier dans terre, s'estant rencontré fort à propos que c'estoit en vn Maraix fossoyé de soy mesme & tresforts d'assiette. Ils eurent ce passetemps de veoir ladicte armee en bataille trois iours durant, qui estoient autant de semances froides pour temperer leur chaleur, laquelle se passa toute sur la petite Ville de Laigny qui estoit derriere eux. En laquelle celuy qui estoit dedans eut la résolution de les attendre en intention de la quitter quant il les verroit approcher, comme elle n'estoit nullement tenable, ainsi qu'il se iustifie par ce qu'elle est deuenue depuis. Mais il les y veit venir de si mauuaise façon que peu à peu luy mesme s'eschauffa, & y demeura plus qu'il n'estoit raisonnable. Iamais chiens enragez ne dechirerent charongne comme feirent lesdits Espagnols, ce qu'ils trouuerent en ladite Villette sans exception d'aage ny de sexe, & aussi peu des Eglises qu'ils reseruerent pour la scene & theatre de leurs plus horribles cruautez & sallетez infames, pour cela ils n'en deuindrent pas plus courageux, ny plus desireux de ceste bataille qu'ils auoient tant publiee, dont l'appetit & fantaisie leur passa si tost qu'ils veirent qu'elle leur estoit tant offerte. Le Roy voyant qu'il n'y auoit ordre ny de les forcer au combat, ny moins de les y faire venir de leur gré & volonté, il leur feit une autre brauerie, & neantmoins auec vne prudence militaire qui a bien tost esté confirmee par son effect, de separer son armee à six ou sept lieuës d'eux, n'en retenant

tenant pres de sa personne quasi pas la troisiesme partie, & pour cela ils ne s'auancerent point vers luy, ny moins voulurent rien entreprendre qu'ils ne le sentissent plus loing: mais sadite Majesté ne voulant perdre temps vint assieger la Ville de Clermont en Beauuoisis, & demeura audit siege plus de dix iours, pendant lesquels ils pouuoient de ceste grande armee desbander quelque trouppes à la faueur des Villes de Ponthoise & de Beauuais qu'ils tiennent, & qui sont proche de celle dudict Clermont, ou pour la degager ou pour le moins molester l'armée de sadite Maiesté, qui pour lors estoit foible de cauallerie, neantmoins ils laisserent prendre ladite Ville moitié d'assault moitié de composition, sans aucune allarme ou deffence de leur part, mais pendant qu'ils y sentirent sadite Maiesté occupee, ils resolurent apres de grandes deliberations secrettes, apres auoir faict des preparatifs comme si ce eust esté pour attaquer trois ou quatre Villes ensemble, ainsi qu'ils publioient estre leur dessein, d'assieger celle de Corbeil, qui est vne petite Ville qui a vn pont sur la riuiere de Seyne, nullement forte d'assiette & malaisee à estre fortifiee d'industrie, comme la description en sera assez faite par ce qui en est depuis aduenu. Neantmoins ceux qui estoient dedans bien que ce fust plus auec charge d'amuser seulement que d'opiniastrer, prindrent asseurance de la forme de proceder des autres, & ayant au bout de quinze iours apres auoir esté canonez de grand nombre d'artillerie qui y auoit esté enuoyee de Paris

soustenu & repoussé vn assault, ils en rebutterent les ennemis d'y plus retourner de quinze autres iours, pendant lesquels ledit Duc de Parme feist dresser vn grand arsenac où il tenoit vn grand nombre d'ouuriers, qui trauailloient nuict & iour sans pouuoir sortir ny parler à personne, & y tenoit vne garde si serree, que nul n'y entroit, mesmes ledit Duc du Mayne ne peut auoir permission de sçauoir que c'estoit, de sorte que chacun presumoit que ce fust quelque artifice pour enleuer de terre Corbeil tout entier, & l'enuoyer ainsi iusques en Espaigne; mais en fin il se trouua que c'estoient des batteaux couuerts par dessus de gazons de terre, pour conduire par la riuiere les soldats à vne bresche qui estoit faicte de ce costé. En fin au bout de plus d'vn mois ceux de dedans s'estans trop opiniastrez, apres auoir esté battuz de vingt deux pieces d'artillerie depuis le poinct du iour quasi iusques à la nuict, estans quasi tous estropiez de ladicte artillerie, ladicte Ville fut prinse par vn assault general dont les François feirent la poincte, & neantmoins y estans les Espaignols les traitterent indifferemment comme ennemis, & en tuerent plus de ceux qui leur auoient ouuert les portes que de ceux qui les leur auoient tenues fermees si longuement; là ils feirent tout ce que leur industrie leur peut fournir d'inuention, de nouuelles & plus horribles cruautez. Ledict Sieur Duc de Parme ne trouuoit pas assez d'ingenieux & de architectes pour faire le plan de ce siege & de ladicte ville de Corbeil, non pas comme elle estoit, mais de la forme

forme qu'il euſt voulu faire & conſtruire une fortereſſe pour la rendre imprenable, & en enuoya en toute les parts de l'Europe, ayant obligé ceſte pauure petite Ville qui n'auoit nom parmi nous que pour la quantité de peſches qui croiſſent dans les vignes aux enuirons, qu'elle ſera recongneue pour l'vne des fortes places de l'Europpe, ou la nouuelle de ce qui s'en eſt depuis enſuyui ne pourra paruenir. Apres ce ſiege, Paris qui par ce petit commencement prenoit aſſeurance de beaucoup mieux, & à faire les feux de ioye, acheua quaſi de bruſler ce peu de bois qui leur reſtoit, qui leur a depuis fait, & fait encores plus que iamais bon beſoing. Ledict Duc de Parme fut conuié de ſy en aller conioüir, les feſtins y eſtoient preparez, ſon logis paré des plus beaux meubles du Roy, les Princeſſes & Dames parees & preparees, meſme celle qui auoit deſſein de le rendre amoureux, afin de l'eſpouſer: mais ces amours & affections eſtans en pays plus gras & fertil, il ne s'emeut point pour tous ſes appaſts, au contraire ialoux de ſa prinſe, demeura encores trois ſemaines à pourueoir à la conſeruation d'icelle, tenant des conſeils ſecrets, ou meſmes ledit Duc du Mayne n'eſtoit pas le plus ſouuent admis, faiſant ſeulement ſortir des bruicts qu'il vouloit attaquer Melun, Prouins, Monſtreau, & trois ou quatre autres Villes qui ſont ſur la riuiere de Seyne en un meſme iour, pour tout d'vn coup rendre le deſſus de ladite riuiere de Seyne libre, & puis qu'il en viendroit faire de ſemblable pour celles de Poiſſy, Meulan, Mante, Vernon;

Vernon, & Pont de l'Arche qui tiennent le dessoubs de ladite riuiere : mais cela reussit à neant. Au contraire ne se sentans pas seurement si proche dudict Melun, dont la Garnison le molestoit tous les iours, il resolut de se reculler dudict Corbeil, ce qu'il n'eut pas plutost fait qu'il entendit que ceux de ladicte garnison de Melun l'auoient reprins, & taillé en pieces sept ou huit cens hommes qu'il y auoit laissé en garnison. Comme cette nouvelle fut en mesme instant suyuie de la reprinse de Laigny, incontinant ledict Sieur du Mayne & ceux de Paris le vindrent coniurer de vouloir retourner pour recouurer ledit Corbeil, dont il n'estoit qu'à six ou sept lieuës : mais le prix qu'il en auoit eu la premiere fois luy feist perdre le goust de l'entreprendre pour la seconde, estant bien adverty que celuy qui estoit dedans estoit fort resolu de se bien deffendre, & protesta desiors de s'en vouloir retourner. Toutesfois voyant que ledict Sieur Duc du Mayne auoit de rechef renuoyé ledict Sieur de Villeroy vers le Roy, pour essaier de renouer quelque traitté de paix, combien que ceste legation n'eust pas esté faicte sans son gré & consentement, il voulut neantmoins s'en preualloir en son particulier. Et pour ceste occasion, il ne hasta pas son partement comme il eust peu faire, & les tint en esperance que s'en retournant ils entreprendroient encores quelque chose, leur proposant tantost Chasteau Thierry, tantost Compiengne, qui n'estoit que pour donner coulleur au seiour qu'il faisoit par deçà, qui estoit en attendant, si les plus mutinez, & zellez Ligueurs,

mesmes

mesmes quelques villes des plus opiniastres se picqueroient point de ceste proposition de Paix, & recoureroient à luy pour le faire leur chef en quittant ledict Sieur du Mayne. Comme de sa part il ne manqua de les en faire doucement solliciter, monstrant de trouuer tresmauuais ledict traitté de paix. & desaduouant d'y auoir donné aucun consentement, esperant par ce moyen donner le salut audict Sieur du Mayne, ayant esperimenté que la conduite d'vne armee & d'vne grande entreprinse ne comporte pas deux puissances egalles, par ce que y naissans par l'aduersité d'accidens, aussi diuersité d'auis, & chacun ayant de la force pour soustenir son opinion : il est necessaire que chacun se craigne de son compaignon. Et par consequent qu'il desire de s'en asseurer, qui ne peut estre que par le moyen de la ruine de l'vn ou de l'autre. Il estimoit bien aussi paruenir au dessus dudict Duc du Mayne: mais les Espagnols s'estoient si insolemment comportez en France, & indifferemment, autant contre ceux qui les auoient appellez, que contre ceux qu'il estoient venus assaillir, que les peuples les auoient en plus grande horreur que la mort. Ainsi se voyant du tout frustré de ce dessein, par lequel il pretendoit reparer ce qu'il auoit perdu de reputation en ce voyage, il iugea que les choses ne feroient plus par deçà qu'empirer pour luy, & resolut à bon escient de partir. Mais il trouua vn obstacle qui l'empeschoit d'estre en cela si diligent comme il pensoit. Car le Roy voyant aduenue la prediction qu'il auoit premierement faicte: & toutes

fois

fois auec prudence & iugement, de la venuë dudit Duc de Parme, & qu'il seroit contrainct de s'en retourner auant la fin de l'annee, iugea aussi qu'il estoit neccessaire, non seulement pour la reputation, mais pour l'empescher de faire aucune surprinse en s'en retournant, de le tenir de pres. Pour ceste occasion il resolut & prudemment d'y aller luy mesmes, & comme il est resolu en ses opinions, il a ces deux autres parties incomparables de la promptitude & hardiesse en ses executions, qui sont les plus amies de la fortune, & qui produisent tousiours les plus grands & admirables effects: Sur ce sans autre rumeur, il partit le 4. de Nouembre d'Escouy en Normandie, auec vne trouppe de Cauallerie, & vne autre d'arquebuziers à cheual, sans aucun bagage, laissant le gros de son armee à Monsieur le Mareschal de Biron, pour l'employer selon qu'ils l'aduiseront ensemble. Il se rendit bien tost à Compiegne, où incontinant qu'il fut arriué il conuia toute ceste Noblesse de la Picardie qui est en grand nombre de le venir assister à faire l'honneur de sa maison, & reconduire le Duc de Parme hors de France, ayant merité de luy ceste faueur sinon pour le seruice, au moins pour le peu de dommage qu'il en auoit receu: En peu de iours se retrouuerent pres de luy bien mille bons cheuaux; auec cela il commença de se mettre en queste dudict Duc de Parme, qui ne cherchoit pas ces honnestetez. Et eust volontiers faict taire les sonnettes de ses mulets pour passer auec moins de bruit, & ne se voulant hazarder de trauerser ledict pays de

Picardie

Picardie auec ſes ſeules trouppes à la teſte de celle du Roy bien qu'elle fuſt ſans Infanterie, & de la moitié moins de Caualerie que la ſienne, il preſſa ledict ſieur du Mayne d'aſſembler toute ſa Caualerie pour l'accompagné, ne ſe ſouciant gueres de ce qu'il pourroit deuenir quant il l'auroit rendu en ſeureté : il ſeiourna pour ceſte occaſion pour attendre ce renfort. Sa Maieſté de ſa part manda auſſi Monſieur de Neuers de le venir trouuer auec le plus de caualerie qu'il pourroit, afin de faire ce compliment plus honorable : mais auant qu'il l'euſt peu ioindre, ſçachant que ledict Duc de Parme cheminoit, il fut à luy incontinant, & d'abordée ayant enuoyé des ſiens à la guerre, il luy deffiſt le xxij. dudict moys de Nouembre vne compagnie entiere d'Eſpagnols ſans perte d'aucun des ſiens, & ſans qu'il s'en ſauuaſt vn ſeul des autres. Ce xxv. il les voulut luy meſmes recongnoiſtre, & ayant mis Monſieur le Baron de Biron Mareſchal de Camp de ſon armee, & qui eſt du tout ſelon ſon cœur auec quelque trouppe de Cauallerie, deuant il le ſuyuoit de pres auec vn autre, donnent telle alarme dans le Camp ennemy qu'il l'attire tout à luy. Et deuant eux tous leur ayant faict, & faict faire vne douzaine de charges, ſe retira auec moins de deux cens cheuaux ſans aucune perte. Leur ayant donné tel eſtonnement que toute l'armee campa toute la nuict. Au premier logis qu'ils feirent au partir delà, Sa Maieſté ſe trouua à vne lieue de celuy dudict Sieur du Mayne ſoudain ſans desbrider : il faict eſtat de ſe trouuer à ſon coucher, dont le bon Prince aduerty,

aduerty . il reprend ſes bottes, remonte à cheual & s'alla ietter à col perdu dans les bras dudict Duc de Parme laiſſant ſon quartier plain de bagage & de mallades. Peu de iours apres Monſieur de Neuers ioignit le Roy auec vne fort bonne trouppe: comme fiſt auſſi le Sieur de Giury Maiſtre de Camp de ſa Cauallerie legere, & le Sieur de Parabelle qui reuenoient de Melun où n'ayant peu veoir ſon Alteſſe, ne voulurent pas la laiſſer partir ſans luy baiſer les mains. Ce renfort eſtant arriué à ſa Maieſté tous les ſiens furent encores meilleurs courtiſans que parauant: car il ne ſe paſſoit iour qu'ils ne fuſſent au leuer & coucher de ſadicte Alteſſe, & touſiours auec proye nouuelle. Encores qu'ils marchaſſent ſi ſerrez qu'ils ne tenoyent pas la vingtieſme partie de leur logis ordinaire. Laiſſant ſans pitié n'y miſericorde vne piſte de leurs gens qui ne pouuoient aller ſi viſte, dont les payſans n'en auoient pas dauantage. Ainſi en ceſte frayeur, auec ceſte honte, auec vn aigre repentir d'eſtre entrez en France, & bonnes proteſtations de n'y retourner plus ledict Duc de Parme & toute ſon armee a eſté chaſſee: laiſſant le bon Duc du Mayne, duquel il aduiendra pour ſon retour ce qu'il plaira à Dieu. C'eſt ici la deſcription veritable des Trophees, des Victoires des batailles gaignees par ledict Duc de Parme en ſondict voyage. Ce ſont ces Couronnes, ces Colonnes, dont les inſcriptions eſtoient toutes preſtes. Il eſtoit venu pour planter vne Colonie d'Eſpagnols en France, & il ne les a faict que ſemer par les campagnes qui ſont demeu-

rees

rees couuertes de leurs morts, descendres desquels ils ne renaistront pas comme Phenix : car de telles charongnes n'en peuuent naistre que des serpens, & autres veneneux animaux. Et la bataille que ce pauure Prince a pensé par vn grand chef d'œuure d'industrie, auoit euiter en gros, il l'a perdue en detail. Estant tres certain que de pres de trente mil hommes qu'il auoit amenez, il n'en remene pas sept ou huict mil, encores en tel estat qu'il semble qu'ils sortent tous de l'hospital. Il estoit venu pour mettre Paris en liberté, reprendre toutes les Villes qui tiennent pour le Roy en toutes ses Prouinces voisines, & le r'enuoyer par delà la riuiere de Loyre, il a laissé Paris en plus grande necessité que iamais. Estant les riuieres fermees tant au dessus que au dessous plus qu'elles n'ont point encores esté, tant s'en faut qu'il ait reprins vne seulle Ville, que le Roy en a reprins à leur veuë, & depuis qu'il est à ceste chasse Monsieur le Mareschal de Biron en a recouuert de force & composition quatre Villes, & plus d'vne vingtaine de Forts & Chasteaux, où les ennemis tenoient garnison. Leur ayant (comme la cause de sa Maiesté est tres-iuste) faict faire la guerre, principallement par les executeurs de la Iustice. Il estoit aussi venu pour acquerir auctorité en France, si fortifier d'amitiez & de praticques, il a perdu toute creance dans ce party, ils l'ont accusé d'auoir trahy son Maistre, & le nom des Espagnols leur est deuenu si odieux qu'ils sont prests de se liguer pour aller faire la guerre en Espagne, pour se vanger des oustrages

& insolences qu'ils en ont receuës. Ce pauure Prince qui se sent valetudinaire, & n'auoit plus gueres à viure, venoit en intention de clorre icy les pas de ses labeurs par quelque acte genereux qui peust illustrer sa memoire, & soustenoit ceste fumee de reputation qu'il a acquise auec bien peu de peine & guieres plus de merites, il s'est au contraire venu couurir icy de honte & de blasme, & donner vn Frize à sa reputation qui ne s'effacera iamais. Mais s'il a mal faict les affaires de son Maistre en ce voyage (y ayant despendu vn million d'or, & perdu grand nombre des meilleurs hommes qu'il eust, sans s'en estre retourné chargé que de regret & de reproches de ceux mesmes au secours desquels il estoit venu) il les a encore pis faict ès pays-bas qui sont soubs sa charge. Ayant le Comte de Nansau, & ceux des Estats pris pendant qu'il estoit en France, les Villes de Schetinberg en Flandres, & Welsembourg en Brabant, & plus d'vne vingtaine de Forts, & dans iceux trente ou quarante pieces d'artillerie; mais oultre ce mal qui est ia aduenu, il est sur le point d'y en aduenir vn autre de bien plus grande consequence, & qui est ineuitable. Ayant ledict Duc de Parme pour cedict voyage perdu l'occasion, ou de contenter les Princes de l'Empire sur l'instance qu'ils ont faicte au Roy d'Espagne de la restitution des places qu'il tient & vsurpe aux Duchez de Cleues & de Iulliers & autres membres de l'Empire, ou si son intention n'est point de ce faire comme il y en a grande apparence, de se preparer de les deffendre & conseruer par la force, ce à

quoy

quoy il ne peult plus pourveoir que à tard, eſtans leſdits Princes dudit Empire offenſez de n'auoir eſté ſatisfaits de leurſdictes demandes, & reſolu ſans plus traicter & negocier d'y faire deſcendre la plus forte & puiſſante armee qui ayt de long temps eſté leuee en Allemaigne. A quoy ledict Duc & ſon Maiſtre n'ont plus rien pour oppoſer, & eſt de neceſſité qu'ils recouuriront leſdictes places, qui ont eſté iuſques icy les meres nourrices de la Flandres; & ceſte entrepriſe ſe faiſant en deſdain, & par collere, il eſt à preſumer que ladicte armee eſtant en campaigne n'en voudra pas demeurer là, & ne leur mancquera pas d'autres pretenſions pour en paſſer plus auant. Ce ſont les fruits de ſondict voyage; mais il faut pluſtoſt dire que ce ſont des effects de la iuſtice de Dieu, qui ſçait vanger telles extreſmes preſumptions & ambitions, lorſque moins on s'y attend. Le Roy d'Eſpagne ne l'auoit peu bien comprendre par la ruine de ceſte grande armee naualle qu'il auoit dreſſee pour l'inuaſion iniuſte du Royaume d'Angleterre. Il y a encores voulu adiouſter ce nouueau teſmoignage, lequel outre les pertes cy deſſus declarees, emporte la ruine de la reputation du ſeul des ſiens qui pouuoit porter tiltre de Capitaine, qu'il ſentira bien cy apres qu'elle lui ſera auſſi importante que aucune autre qu'il ayt faicte. Ce ſont indices apparens que ſa diuine bonté veut ſur ceſt entrepreneur & illegitime vſurpateur accomplir ces propheties, comme il feiſt ſur Herodes & Pharaon, & que de ſa cheute & ruyne il baſtira la gloire de ceux qu'il a

voulu destruire. C'est ce qui c'est peu recueillir de la verité de tout ce qui c'est passé en tout le voyage dudict Duc de Parme depuis qu'il est entré en France, iusques au dernier iour dudict mois de Nouembre qu'il en est honteusement sorty. Qui n'est icy à autre fin que pour seruir seulement de memoire à celuy des siens, qui a entreprins d'escrire son histoire.

# XVI.

*SOMMAIRE DISCOURS DE CE qui eſt aduenu en l'Armee du Roy depuis que le Duc de Parme s'eſt ioinct à celle des Ennemis, iuſques au xv. de ce mois de Septembre, pour ſeruir d'inſtruction aux Gouuerneurs & Lieutenans generaux des Prouinces: & en informer les bons & affectionnez ſeruiteurs & ſubiects de ſa Maieſté.*

A TOURS,

Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

AVec ceſte grande & heureuſe victoire qu'il pleut à Dieu donner au Roy ſur ſes ennemis pres d'Iury, le xiiij. iour de Mars dernier, il luy donna auſſi ceſte grace particuliere & extraordinaire aux victorieux de ne s'en eſtre iamais eſleué, ny aux effects ny aux parolles, n'en eſtant au contraire deuenu que plus gracieux & traictable: en ayant beaucoup plus relaſché la rigueur de ſes Edits & Declarations enuers ſes Villes & ſubiects rebelles, depuis ladicte victoire, qu'il auoit faict auparavant, ce qui luy valut auſſi que de quinze ou ſeize bonnes Villes qu'il recouurit en moins de deux mois apres, il n'y en eut qu'vne ſeule qui ſe fit battre, toutes les autres ſe rendirent d'amiable compoſition, leſquelles ont touſiours depuis eſté des plus fermes, conſtantes & reſoluesà

son seruice: comme ayans experimenté qu'ayans esté transferees d'vne tyrannique vsurpation, à vne legitime domination, leur condition s'en estoit beaucoup rendue meilleure. Peu de iours apres ceste routte le sieur de Villeroy qui est des principaux ministres de ce party, monstrant s'en vouloir retirer & pourvoir à son salut particulier, s'approcha de Mante, & eut communication par permission de sadicte Maiesté auec le sieur du Plessis Mornay: duquel il eut de sa part si bon & fauorable propos, non seulement sur son particulier, mais sur le faict general qu'il monstra de vouloir entreprendre la negociation de la paix: depuis ouuertement il retourna pendant que l'on estoit au siege de Melun, & combien que sa Maiesté fust aduertie que ceste legation ne fust que toute tromperie, & que l'Ambassadeur y pouuoit estre trompé le premier, neantmoins auec ceste confiance que sa seule ingenuité & franchise pouuoit conuertir de mauuais desseins en resolutions toutes contraires: comme il est aduenu souuent que des coniurations determinees se sont confondues par l'innocente presence de ceux sur qui elles se deuoient executer, elle ne laissa de le recueillir auec autant d'humanité que si elle eust sçeu que sa charge eust esté auec aussi bon dessein qu'elle sçavoit qu'il estoit le contraire: de sorte que ledict Sieur de Villeroy en demeura si surpris qu'il aduoua à demy ceste sienne conuersion, & protesta de s'y vouloir employer plus courageusement & fidellement qu'il n'auoit point faict auparauant. Cependant sa Maiesté ayant en ce peu de temps

recouuert

recouuert ce qui eſt quaſi ſur les riuieres de Seyne, de Marne, d'Yonne & d'Oiſe, elle reſolut de s'approcher de Paris auec deſſein de le recouurer, & là, faire mourir la rebellion où elle nacquit premierement : mais d'vne mort doulce & naturelle, ſans violence, effroy, ny conuulſions, il la trouua munie de ſi peu de forces, qu'il la pouuoit emporter par vn effort, comme l'une des moindres Villes de ſon Royaume : & ce meſme pouuoir luy a continué pendant quatre mois qu'il l'a enuironnée, & non ſeulement continué, mais deuenu d'autant plus facile que ceux de dedans auoient ſur la fin perdu les trois parts de leurs hommes de deffence, & l'armee de ſadite Maieſté fortifiee & augmentee de la moitié : mais toutes les fois que cela tomboit en deliberation, comme les conſeils en pouuoient eſtre differents, ſe repreſentant ſadicte Maieſté que Paris eſt la capitalle Ville & le principal ornement de ſon Royaume : que dans icelle il y auoit tant de bonnes & anciennes familles, tant d'Egliſes & de lieux Saincts, & de perſonnes qui les deſſeruent : qui peut eſtre ſont innocens la pluſpart de cette rebellion, & neantmoins eſtant la Ville priſe de force, ne pouuoient eſtre exempts & exceptez des excez & violences, qui ne ſe peuuent euiter en ſi furieux accident, iamais elle n'a peu conſentir à ceſte reſolution qu'il y fuſt tenté aucun effort, à peine voulut elle approuuer que l'on ſe ſaiſiſt des faulxbourgs, non qu'il ne fuſt neceſſaire de le faire, mais craignant que l'vn n'attiraſt l'autre, & que les ſoldats ſe voyant ſi proche d'un ſi grand butin,

fussent mal ayse z à retenir d'en passer plus outre : comme ce fut la plus grande peine que le Roy & ses principaux Capitaines eurent en tout ce siege que d'empescher que les gens de guerre n'entreprinsent dauantage : car de le tenter à l'executer, il n'y auoit nulle difference. La prinse de tous lesdicts faulxbourgs qui se fit en vn instant sans aucune resistance, & ce que depuis l'on a veu (comme contre la reigle) que le moins ne contient point le plus, que neantmoings sept ou huict mil hommes de guerre qui estoient ausdicts faulxbourgs, tenoient enfermez plus de trente mil hommes armez qui estoient en ladite Ville, a deu estre vne assez suffisante preuue, que la prinse par vn effort en estoit ineuitable. Aussi ladicte Maiesté resolut pour ne perdre ladicte Ville, pour sauuer l'honneur de tant de familles, & espargner le sang innocent qui se pouuoit respandre, de les matter par la necessité des viures, & porter plustost en patience la longueur du siege telle qu'elle peust estre, que d'y faire autre plus grand effort, & ce auec double dessein : ou qui luy succederoit au fait dudict siege par le moyen de ladicte necessité que ceux de dedans ne pourroient supporter : ou que le Duc de Mayenne se r'approcheroit pour les secourir, & lors qu'elle le combattroit, qui estoit ce qu'elle desiroit le plus pour arracher plustost la racine du mal, que d'en coupper les branches. Si sa Maiesté eust esté aussi ferme & implacable au premier moyen, comme elle s'est monstree tres-soigneuse de l'autre, la Ville fust indubitablement sienne : la raison de la guerre veritable-

ment

ment vouloit puis que la resolution auoit esté faicte de combattre & vaincre l'opiniastreté de ceux de dedans par le ieusne & l'abstinence, de ne souffrir qu'il y fust porté aucuns viures quels qu'ils fussent, & pour qui que ce fust, & de retenir dans la Ville tous ceux qui y estoient sans permettre d'en sortir vn seul, afin que tant plus il y en auroit tant plustost les viures qui y estoient fussent consommez: & ceste reigle deuoit estre obseruee auec toute seuerité, & sans grace ny exception. Mais durant le dernier mois de ce siege la necessité & la miseres fut dans ladicte Ville si extresme, les recits en estoient si effroyables de tant de personnes qui mouroient de faim par les rues, de tant d'autres de qui la rage estoit telle qu'ils mangeoient les chiens tous cruz publiquement, les cris du peuple, les gemissemens des meres qui trouuoient à redire leurs enfans penetroient non seulement l'air mais les murailles, sa Maiesté ne les a peu entendre auec ceste dureté bestialle: comme ceux qui en estoient cause le voyoient de leurs yeux. Eux qui estoient encores pourueuz de viures tenoient tout ce peuple pour ames inutiles: & leur tardoit qu'il ne fust desia tout mort & perdu. Comme le courage & magnanimité du Roy est inuincible, son humanité & sa bonté fut facile à vaincre, & se rendit bien tost à ses monstrueuses pitiez. Aymant mieux faillir aux reigles de la guerre, que à celles de la nature, mesmes à la sienne qui est pleine de toute douceur & clemence. Il considera que tout ce peuple estoit Chrestien, que c'estoient tous ses subiects, la plus part peut

estre

eſtre innocens, qu'il falloit les oſter de ce deſeſpoir auec lequel ils ſe perdoient : enfin ſon bon naturel rompit la barriere des loix militaires : il accorda premierement paſſeport pour toutes les femmes, filles, enfans, & pour tous les Eſcoliers qui voudroient ſortir, il l'augmenta depuis pour les Religieux & gens d'Egliſe, il paſſa à la fin iuſques à ceux qui auoient été ſes plus cruels ennemis & eut ſoing que ſortans ils fuſſent humainement receuz en toutes ſes Villes où ils ſe ſont voulu retirer : il a permis que les Princes & Princeſſes qui eſtoient dans ladicte Ville ayent eſté ſecouruz de quelques viures. Cela a eſté fort ingratement recongneu, & ſe peut confeſſer que le ſiege en a eſté plus long de plus d'vn mois qu'il n'euſt eſté, & par conſéquent qu'il n'a point eu l'effect qu'il deuoit auoir. Mais ſi cela en eſt la cauſe, elle eſt ſi ſaincte & agreable à Dieu, qu'il eſt treſ-certain qu'il en ſera recompenſé au double, & qu'elle ne vaudra pas ſeulement le recouurement de Paris, mais de tout l'Eſtat, & encores mieux : tant les graces & recompenſes du Ciel ſont infinies. Sa Maieſté outre ce n'a manqué pendant ces extremitez de tous les offices paternels qui ſe peuuent faire, les exhortans par lettres publiques & meſſages de recourir à elle auec aſſeurance pour tout ce qui eſt de la Religion Catholique, & de tout autre bon traictement & repos : elle permit venir à elle de leur part, le Cardinal de Gondy, & l'Archeveſque de Lyon, qui en partirent ſi ſatisfaicts & contens qu'ils pleuroient de regret de ce qu'ils voyent errer plu-

ſieurs

sieurs en l'opinion qu'ils auoient de sa Maiesté toute autre qu'ils deuoient auoir, elle leur permit d'auantage de passer iusques au Duc de Mayenne: mais toutes ces douceurs ne deuindrent en des estomachs gastez que poisons & venins, comme ce en a esté vne preuue tresceritaine & neantmoins bien honteuse, que r'enuoyant ledict Duc de Mayenne lesdicts Cardinaux de Gondy & Archeuesque de Lyon vers sa Maiesté auec protestation qu'il ne desiroit rien tant que la paix, il escriuoit à la mesme heure à ceux de Paris par un sien seruiteur qui passoit à leur suitte qu'ils ne prinsent aucune alarme de ce traicté & qu'il mouroit plustost que de faire iamais la paix, & la lettre estant tombee de celuy qui la portoit, & representee audict Duc de Mayenne, il ne peut desauoüer de l'auoir signee, & luy en estant faict reproche par ledict Archeuesque de Lyon, n'eut autre excuse sinon qu'il y auoit esté surprins: mais il eust mieux dit qu'il vouloit en cela surprendre & les vns & les autres. Si Sa Maiesté a esté vn peu tendre, en l'obseruation de ce qu'il falloit prattiquer de rigueur contre ceux de Paris non du tout si exacte que la Loy de la guerre le vouloit. Elle l'a bien recompensé en soing & diligence pour affronter en Campagne ses ennemis qui est ce qu'elle a tousiours plus desiré, que de ruiner à coups de canon ses Villes, & les pauures habitans d'icelles. Dés le commencement du siege, ayant esté aduertie que le Duc de Mayenne à son retour de Flandres, où il estoit allé mandier du secours au Duc de Parme, & en ayant desia recueilly

recueilly quelques trouppes, estoit parti auec Balagny & sainct Paul pour s'acheminer & approcher de Paris, elle part de son armee auec vne trouppe de Cauallerie sans bagage, fist dix sept lieuës d'vne traicte pour les rencontrer & ne faillit que d'vne heure, l'ayant contrainct de se renfermer dans la Ville de Laon. Depuis ayant encores ledict Duc de Mayenne recouuert un nouueau secours, & s'estant acheminé iusques à Meaux publiant qu'il venoit donner la bataille, sadicte Maiesté repartit de son armee auec vne trouppe de Cauallerie, & fut pour le rencontrer iusques pres de Meaux: mais elle le trouua r'enfermé entre la riuiere de Marne, & celle qui vient de Crecy, plus craignant d'estre assiegé que se mettant en deuoir d'assieger les autres. C'estoit en attendant le Duc de Parme, à la venue duquel, & dès le lendemain de son arriuee, ils publierent par tout qu'ils donneroient la bataille. A quoy sa Maiesté se resoluoit plus qu'en nulle autre chose: Et de faict estant ledict Duc de Parme arriué & ioinct ledict Duc de Mayenne, ils commencerent deux iours apres à cheminer, & passerent le ruisseau qui coule au Village de Claye: & au Chasteau de Fresne, où ils se logerent, & estimant sa Maiesté que le lendemain elle auroit la bataille, s'estant recommandé à Dieu, comme en telles occasions c'est toujours par où elle commence, & ayant exhorté vn chacun d'en faire le semblable, elle partit du village de Chaliot pres de Paris, le Mercredy 29. du mois passé, assigna le rendez-vous de toute son armee, pour le lendemain à la plaine

ne de Bondy, qui est à la teste de la foreſt de Liury, qui eſtoit le droit chemin de l'ennemy, & pour eſtre preparé pour luy aller au deuant s'il prenoit le chemin des coſtez pour euiter le paſſage de ladicte foreſt. Ayant ce meſme iour retiré ſon Infanterie qui eſtoit aux faulxbourgs de Paris, pour ſe trouuer à la bataille ſans qu'il y euſt nouuelles de l'ennemy. Sa Maieſté l'y fiſt venir & tenir le lendemain ſans qu'il comparuſt aucuns deſdicts ennemis de part ny d'autre, c'eſt pourquoy elle reſolut le Vendredy les approcher de plus pres & de prendre le logis de Chelles, & y ayant enuoyé à ceſt effect le Sieur de Lauerdin l'vn de ſes Mareſchaux de Camp, & le Sieur de Chaſtillon, y arriuans deſia ſur le ſoir ils y trouuerent les Mareſchaux & Fourriers des ennemis qui commençoient à y faire les logis qu'ils en chaſſerent, & y eſtant peu apres ſadicte Maieſté arriuee, & ayant recongneu quelque ſept ou huict cens cheuaux deſdits ennemis, ou (comme l'on a rapporté) eſtoient les deux Chefs, elle leur fit vne charge auec beaucoup moindre nombre, & les ramena iuſques dans leur logis. Le lendemain Samedy premier de ce moys, que ſadicte Maieſté ſe tenoit pour toute aſſeuree d'auoir la bataille, elle donna le rendez vous à toute ſon armee, à vne place de bataille au deſſus du village de Chelles, qui eſtoit vne plaine qui a derriere deux couſteaux des deux coſtez à la teſte d'vn petit bois ſeparé d'vn ruiſſeau, & dans ledict bois vn Chaſteau nommé Brou, & pardelà eſt vn Maraiz ſeparé d'vn peu de plaine, qui eſt entre ledict Chaſteau & ledict

ledict Maraiz, par vn autre petit ruisseau, qui estoit le logis qu'auoit prins l'ennemy. L'armee de sadicte Maiesté se trouua toute rengee en bataille sur les vnze heures, le Duc de Parme gaigna vn cousteau pour la recognoistre, & l'ayant veuë l'on dict qu'il fit vn souppir si profond, que l'on pensoit estre le dernier qu'il deust iamais faire, & se retournant audict Duc du Mayne, lui fit de tres grandes reproches, que ce n'estoit pas ceste armee de dix mille hommes qu'il luy auoit asseuré qu'il auroit à combattre, qu'il en voyoit là comparoistre plus de vingt cinq mille, & en la meilleure ordonnance qu'il auoit iamais veu. Ceste estonnement ne leur doibt pas estre reproché pour faute: car il y auoit bien de quoy en estonner vn qui eust veu & mené de plus grandes armees qu'il n'a faict: comme il se peut dire veritablement que c'estoit la plus belle armee qui se soit veue de long temps en France. Il se retrouua pour le moins dixhuict mil hommes de pied, dont il y en pouuoit auoir six mil estrangers & bien de cinq à six mil cheuaux, entre lesquels il y auoit pres de quatre mil Gentilshommes François & des meilleures maisons de la France, il y auoit six Princes, deux Mareschaux de France & des Capitaines & chefs d'armees plus qu'il n'y en a en tout le reste de la Chrestienté, ledict Duc de Parme au lieu de venir au combat changea d'armes à tous les siens, & au lieu de lances mit des pioches en la main, & ne firent toute la nuict que se retrancher dans les maraiz, ou tant la cauallerie que l'infanterie logea au picquet. Des la presdinee du Samedy, sa Maiesté

ieſté leur fit quitter le ruyſſeau, le boys & la maiſon qui eſt dans ledict boys, & ſe retirerent tous dans ledict Maraiz, & deſlors au lieu de bataille ledict Duc de Parme ne penſa plus qu'à ſe retrancher & fortifier comme il fit tresfortement. Sa Maieſté la nuict venue ſe vint loger audict Village de Chelles: Elle continua les iours ſuyuans par tous les moyens qu'elle peut pour les attirer au combat, leur faiſant attaquer inceſſamment des eſcarmouches où il demeuroit touſiours quelqu'vns des leurs: mais pour tout cela il ny eut ordre de les picquer d'auantage. Confeſſant publiquement que la fantaiſie de la bataille leur eſtoit paſſee dès l'apreſdinee du Samedy, ils reſolurent quelques iours apres d'attaquer la petite Ville de Lagny qui eſtoit demie lieuë derriere eux. Et ayant fait un pont à bateaux ioignant quaſi ladite Ville le vj. dudit mois à la poincte du iour ils y paſſerent la pluſpart de leur Infanterie, & la faiſant battre de neuf pieces, la riuiere entre deux, la breſche feuſt pluſtoſt faite que ſa Maieſté n'en fut aduertie, parce que le vent eſtoit tellement contraire, & le brouillas ſi grand & eſpais que les coups de canon ne s'entendirent pas. Il y auoit deux ou trois cens hommes dedans qui la deffendirent, neantmoins ſi bien qu'ils en firent perdre de ceux des ennemis beaucoup d'auantage. Et ſi le ſecours qui y fut enuoyé y fuſt arriué vn peu pluſtoſt, ils ne l'emportoient pas, encores qu'il y ait mil Villages en France qui ſe peuuent mieux deffendre. Il y a bien paru qu'ils ne la tiennent pas en autre conſideration, l'ayant fait deſmanteler

depuis

depuis qu'ils l'ont prinse. Sadite Maiesté estimant que cela leur auoit peut estre enflé le courage. Elle les attaqua le lendemain encores plus qu'auparauant. Mais ils s'en picquerent encores moins. Et en fin ayant consideré que la plusspart de cette Noblesse qui estoit accourue sans equipage soubs le bruit de la bataille, congnoissant que l'esperance en estoit perdue le pressoit de se retirer, elle estima qu'il estoit temps de penser à faire la guerre d'autre façon auec les ennemis que par les attirer à un grand combat, dont ils auoient assez faict congnoistre qu'ils ne vouloient point taster : toutesfois auant que d'entrer en ceste deliberation, elle voulut encore tenter vne occasion de les y faire venir, & se resolut de faire contenance de vouloir faire vn effort à Paris. Pour ceste occasion elle partit elle mesme le neufiesme iour au soir dudict Chelles, auec vne bonne trouppe d'Infanterie & quelque Noblesse, pour se rendre à la poincte du iour aux portes de Paris, & y donner vne escallade, ayant commandé que l'armee partist le lendemain pour se trouuer à la plaine de Bondy : cela se feit auec ce dessein que sçachans les ennemis qu'elle auroit donné à Paris, qu'ils se mettroit à la suite de l'armee, & que ce seroit vne occasion de combattre : mais l'entreprinse de Paris ayant esté descouuerte elle n'eut point lieu, & l'autre aussi peu : car lesdicts ennemis n'oserent pour cela desloger de leurs Maraiz, craignans tousiours quelque faulce amorce pour les attirer où ils auoient resolution de ne venir poinct, ce qui se confirma plus par ceste occasion que par aucune

ne autre, puis que sçachans les forces de sa Maiesté separees, ils ne s'en estoient pas esmeuz d'auantage, & par ainsi qu'il ne falloit plus attendre que pour quelque autre que on leur peust offrir, ils le fissent desormais : c'est pourquoy sadicte Maiesté estant venuë retrouuer son armee en ladicte plaine de Bondy, où elle auoit esté tout ce iour attendant si les ennemis approcheroient, n'ayant aucunes nouuelles de leur esloignement, elle resolut ce mesme iour de venir loger à Gonnesse; le lendemain y ayant assemblé tous les Princes, Officiers de la Couronne, & autres grands Capitaines qui estoient en ladite armee, & y ayant amplement esté discouru & traité, que la resolution du Duc de Parme estoit assez manifeste & declaree de ne vouloir point combattre, que de l'y penser forcer auec le temps, se logeant touſiours pres de luy, que en cela il auroit aduantage estant son armee fraische & sur de la solde, composee d'Estrangers qui ne se desbandent point, au contraire celle de sa Maiesté pour la plusparт desia harassee, que de retourner au siege de Paris, il n'y auoit apparence puis que la resolution de sa Maiesté estoit de ne le prendre poinct de force, que d'en attendre la derniere necessité, le terme seroit trop long, parce que ayant en la liberté du costé de la Beausse, depuis l'acheminement à Chelles, ils se seroient fournis pour se subsstenter encores quelque temps, que puis que l'ennemy ne vouloit faire la guerre à nostre mode, qu'il estoit expedient de la faire à la sienne, & n'ayant pas voulu auoir ceſt honneur d'estre combattu de tant de

gens d'honneur, qui s'estoient assemblez pour cest effect, qu'il le falloit faire combattre & destruire par la necessité des viures, & autres incommoditez qui sont communes aux armees, qui doiuent faire l'exercice qu'il faudra que la sienne face. Que sa Maiesté pourvoyant ses Villes qui sont sur la riuiere de Seyne de viures & fortes garnisons, c'estoit tousiours tenir Paris autant assiegé que par la presence d'vne armee, que ce pendant vne si forte que celle qu'elle a, n'estoit point necessaire pres d'elle, que vne force mediocre luy peut suffire, auec laquelle si l'ennemy attaque quelque chose, elle luy puisse aussi tost estre sur les braz, qu'enuoyant ses forces dans les Prouinces dont elles sont parties, c'estoit grandement les consoler, & y faisant rafraischir lesdictes trouppes leur donner tousiours moyen d'y acquerir quelque chose, que lorsque les forces Estrangeres entreront, lesdictes trouppes ainsi rafraischies retournans & les allans ioindre, Sa Maiesté se trouuera auec deux fois autant de forces qu'elle en a maintenant, & aura ce pendant empesché tellement celles de ses ennemis qu'elles n'auront pas faict grand exploict, & leur retombant les autres sur les braz, ce sera bien pour les contraindre de faire encores pis que de se retrancher dans les marais. Ceste proposition estant accompagnee de beaucoup de bonnes & grandes raisons ayant esté trouuée la meilleure, il fut en ce Conseil celebre, conclud & arresté par sa Maiesté de faire ce qui auoit esté proposé. Ayant voulu commencer par la Ville de Sainct Denys pour la deffen-

ce

ce de laquelle il y euſt preſſe à qui en auroit la charge. Chacun eſtimant qu'il y auroit de l'honneur à y acquerir. En fin elle demeura audict Sieur de Lauerdin, qui l'accepta auec action de graces, il fut auſſi pourueu de fortifier de bonnes & fortes garniſons les Villes de Melun, Corbeil, Senlys, Meulan, & Mante & pluſieurs autres, la moindre deſquelles peut ſuffire pour mettre à la lictiere toute l'armée dudict Duc de Parme. Elle reſolut par meſme moyen de renuoyer en Touraine, Aniou & le Mayne Monſieur le Prince de Conty. En Normandie Monſieur de Montpenſier. En Picardie Monſieur de Longueuille. En Champaigne Monſieur de Neuers, en Bourgongne Monſieur le Mareſchal d'Aumont, chacun auec tres bonnes forces ſuffiſantes de mettre leſdictes Prouinces en repos & patience. S'eſtant reſeruee ſa Maieſté vne armee mediocre & neantmoins encore aſſez forte & puiſſante pour faire teſte à ſes ennemis & les empeſcher de rien entreprendre qu'il ne leur ſoit auſſi toſt ſur les braz, les voulant touſiours tenir de ſi pres qu'en peu de temps il puiſſe eſtre à eux quand il verra qu'il ſera à propos. Ayant iugé que ceſte forme de guerre en la reſolution où ſont les ennemis de ne vouloir point combattre, leur ſera plus incommode que aucune autre. C'eſt la pure Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en ſon armee depuis que le Duc de Parme s'eſt ioinct à celle de ſeſdicts ennemis, & les principalles raiſons qui l'ont fait reſouldre à la ſeparation ſuſdicte de ſes forces, dont elle a deſiré par ce diſcours que les Gouuerneurs & Lieutenans ge-

neraux de ſes Prouinces, ſes Cours de Parlement, ceux de ſa Nobleſſe, ſes Villes & autres ſes Officiers ſoient inſtruits pour en pouuoir informer ſes autres bons & fidelles ſubiects, à ce qu'ils congnoiſſent que ceſte reſolution n'a point eſté legerement faite ny par force & contrainte, mais auec mure deliberation & toute prudence militaire, & par l'aduis & conſeil des plus grands & ſages Capitaines qui ſoient auiourdhuy en l'Europe, dont ſa Maieſté eſt encores aſſiſtee, & que de ladicte reſolution il ne s'en doibt attendre que tout bon ſuccez. Que c'eſt Dieu meſmes qui s'en eſt meſlé à bon eſcient: monſtrant touſiours qu'il tient ceſte iuſte cauſe en ſa protection, n'ayant voulu permettre que tant de Princes, tant de grands Seigneurs & ſages Capitaines, tant de Nobleſſe qui ſuffiſent pour à ceſte Couronne en acquerir trois ou quatre autres, s'expoſaſſent au peril d'vn combat contre ſes Eſtrangers qui ſont quaſi tous mercenaires, & la perte de tous leſquels ne poiſe pas celle du moindre d'vne centaine des Princes & Seigneurs qui ſi pouuoient perdre. L'on voit auſſi clairement qu'il a iugé qu'ils ne meritent d'eſtre combattuz de telles mains, qu'il a reſolu de les faire perir auec moins d'honneur, & les deſtruire & deffaire par deux ennemis inteſtins qu'ils ont dans eux meſmes, la neceſſité de viures qu'ils ſouffrent deſia extreme, & la diuiſion qui eſt deſia ſi grande que les François ne pouuans ſupporter l'inſolence des Eſpagnols, ſe ſont deſia tous retirez, ne reſtant plus ceſte armee compoſee que des Eſtrangers, qui menent pour trophee le Duc de

Mayenne

Mayenne & ce peu qui reſte de François : car d'autres n'en ont-ils point encores acquis, n'ayant attaqué vn ſeul combat, & en tous ceux qui leur ont eſté faicts touſiours eu du pire. Ils n'ont point recouuert leurs drappeaux qu'ils perdirent à Eury, ny aucuns autres pour les retirer par eſchange. Ceux de Paris ne peuuent pas vanter leur opiniaſtreté enragee pour conſtance, ils doiuent recongnoiſtre que c'eſt Dieu qui l'a ainſi permis pour leur faire faire leur penitence plus longue, & à ce qu'ils fuſſent eux meſmes les executeurs des premiers ſupplices qu'il leur a ordonnez, ayant pour le ſecond ceſte conſolation & recompenſe de leur patience & grand ſeruice faict au Duc de Mayenne, de voir les Eſpagnols maiſtres d'eux, de leurs maiſons, de leurs femmes & de leurs filles, ſeruans maintenant d'exemple aux autres qui leur en auoient deu ſeruir pour preuenir ce malheur qui les opprime & opprimera, iuſques à ce que Dieu permette que ſa Maieſté les en deliure. Le Duc de Mayenne a bien occaſion de ſentir & iuger maintenant que le tiriacle eſt bien pire que le venin, que le remede qu'il a cherché eſt bien plus dangereux que le mal dont il l'a voulu guarir. S'il eſt fils de ſon pere, il doibt apprehender la contrarieté qui ſe lira en l'hiſtoire de leur vie : l'on y verra que ſon pere ſe trouua à l'vne des portes du Royaume, qu'il deffendit ſi bien qu'il y fiſt mourir plus de xxx. mille ou Eſpagnols ou de ceux qui eſtoient en l'Armee d'Eſpagne, & les r'enuoya auec ceſte honte, & que ceſtuy cy les aura eſté querir iuſques chez

eux pour leur liurer sa mere, sa femme, ses enfans & sa patrie : mais le vice a ses degrez comme la vertu, & qui s'est vne fois desuoyé du droict chemin, segare aysement encores d'auantage. Le Roy d'Espagne ne sera pas frustré de la recompense qui luy est deue de ce trouble qu'il soustient & nourrist en ce Royaume, couurant son ambition soubz le faux pretexte de Religion qu'il deuoit premierement prattiquer chez luy, & en oster le Paganisme qui y est si ordinaire, & dont il tire proffit & reuenu, souffrant que en Grenade, en Andelousie & en Arragon, il y ait plus de Villages sans Chrestiens, que de Chrestiens en ses meilleures Villes. Dieu veut qu'il viue pour en la fin de sa vie en faire le iugement, que merite vn tel sacrilege que celuy qu'il commet enfraingnant les traittez qu'il a auec ceste Couronne, qui ne sont pas escripts au papier & au parchemin seulement, mais en la memoire des hommes comme les vases de la foy publique. Le Duc de Parme qui auoit si prudemment pressenty la raison, pour laquelle l'on luy vouloit faire faire l'entreprise d'Angleterre, s'est defailly en ceste-cy, dont il ne tardera gueres de congnoistre qu'il y aura plus de lieu de penitence que de remede. Bref Dieu faict clairement congnoistre qu'il sçait confondre tous les mauuais desseins, & faict que le supplice suit de bien pres le peché. Tout le mal que cecy a produit, c'est qu'il a d'autant retardé l'effect des bonnes intentions de sa Maiesté. N'ayant peu pour les grands & continuels affaires qu'elle a supporte effectuer encores la communica-

tion

tion qu'elle auoit resolu de faire des principaux de son Estat, pour auec eux aduiser profondement à ce qui est necessaire pour le bien & repos d'iceluy qu'elle reclame, comme les siens estant inseparables l'vn de l'autre, n'ayant aussi peu prendre le loisir de se conseiller auec Dieu premierement, & puis auec les hommes desquels elle peut estre aydee & assistee, pour se resoudre sur ce que desirent d'elle ses bons & affectionnez subiets Catholiques. Il se peut esperer que par ceste crise Dieu veut à ceste fois guarir la maladie, il faut vnanimement l'inuoquer & prier tous de nous en faire la grace, auec laquelle l'ayde des hommes ny defaudra point, la Noblesse a assez faict congnoistre en toutes les occasions qui se sont offertes, la bonne intention qu'elle a d'y sacrifier sa vie, pour deliurer son Roy & le Royaume de ce chancre de rebellion, il faudroit aussi que la France quittast le nom & le langage François, si à ce coup elle ne se deliure de tant de Tytanneaux qui l'oppriment, & qui ont dessein de la deschirer & partager. Sa Maiesté proteste deuant Dieu qu'elle ne despouillera ses armes que cela ne soit, qu'elle est resolue de donner tout le reste de sa vie si tant y est necessaire, elle adiure tous les Princes, Officiers de la Couronne, Courts de Parlemens, tous les ordres de ceſt Estat, de ne se relascher aucunement, au contraire se roiddir à bon escient contre la tourmente pour conduire ensemblement ce vaisseau au port de salut, où nous voyons Dieu nous tendre les braz, les asseurant qu'il ny sera pas plustost arriué, qu'il

ne donne tout le premier temps qu'il aura pour apporter à ſes ſubiects tout le contentement qu'elle pourra, & à ſon peuple tout le repos & ſoulagement qu'il ſera poſſible. Ne deſirant viure que pour pouuoir durant ſa vie leur acquerir ce bien, qui eſt tout le fruict & loyer qu'elle ſe propoſe de ſes labeurs.

# XVII.

## *MEMOIRE DE CE QUI EST aduenu en la retraitte & deſlogement du Duc de Parme, & de ſes forces hors de France.*

A TOURS,

Chez IAMET METTAYER Imprimeur ordinaire du Roy. 1590.

IL s'eſt veu par les diſcours precedents: comme deſlors que le Prince de Parme eut ioinct pres de Meaux, ſur la fin du moys d'Aouſt dernier l'armee du Duc de Mayenne. Le Roy ayant conſideré que encores qu'il fuſt venu touſiours publiant qu'il donneroit la bataille ſi toſt qu'il l'auroit peu approcher, neantmoins que l'ayant releué de la peine de faire tout le chemin, & luy eſtant venu au deuant iuſques au village de Chelles, & luy ayant trois iours durant preſenté le combat ſans le y auoir peu attirer. Au contraire qu'il faiſoit gloire de s'en eſtre peu excuſer, il preueut qu'il ne feroit pas grand progrez en ſondict voyage, & qu'il luy aduiendroit de ceſte armee commode quelques autres qu'il auoit autresfois conduictes, qui auoyent faict beaucoup de bruit & peu d'effect, & iugea que ledict Duc de Parme ſeroit contrainct de s'en retourner dans la fin de l'annee ſans grand contentement ny aduantage de ſondict voyage. C'eſtant ſur ceſte opinion ( prinſe neantmoins

neantmoins sur de bonnes & pregnantes raisons ) principalement resolu à la separation qu'il feist de ses forces & distribution d'icelles en ses Prouinces : comme ceste prediction est bien particulierement descrire par les memoires qui en furent deflors enuoyez aux Gouuerneurs desdictes Prouinces, en quoy sa Maiesté ne s'est de rien mescontee, sinon qu'elle y a esté deuancee de quelque temps ayant borné le terme du seiour par deçà dudict Duc de Parme iusques à la fin de ce mois. Mais luy qui en chose qui luy touchoit de si pres, a esté plus exact & iudicieux que nul autre ne pouuoit estre, ayant recongneu par la presence & contenance de ceste Noblesse qu'il veoit ensemble en la plaine de Chelles, lors que ladicte bataille luy fut offerte, qu'il n'y auroit rien à gangner d'en venir au combat auec eux, outre ce qu'il en auoit entendu par ceux qui s'estoient peu sauuer de la bataille d'Eury, que cent de tels Gens-d'armes ne marchandent point pour enfoncer cinq cens lanciers Houallons ou Italliens, & que l'on n'en voyoit point qui les euſſent attenduz qu'ils ne s'en fussent repentiz. Ayant aussi experimenté aux deux petites Villes de Lagny & Corbeil qu'il auoit attaquees, que l'Infanterie Françoise estoit mesmes a garder places, toute autre chose que celle qu'il a prattiquees en d'aucuns sieges : ayans veu à bien peu de gens prendre ceste resolution d'attendre ceste puissante armee, & toute freschie en deux petites bicquoques, où il semble que cent hommes n'en deuroient pas attendre cent cinquante, & neantmoins les luy auoit faict

si cherement achepter. Ainsi preuoyant que en ces deux exercices d'armee de combattre en la campagne ou en sieges de places, il n'y pouuoit rien aduancer, au contraire que c'estoit hazarder toute la reputation qu'il pense auoir acquise, il ne voulut pas pour complaire autruy se perdre soy-mesme, & resolut prudemment dés la fin du mois d'Octobre de se retirer, dont sa Maiesté aduertie elle delibera aussi toſt, qu'il estoit necessaire qu'elle se trouuast en personne sur ceste retraitte y estant (outre qu'elle estimast qu'il y alloit de sa reputation, qui peut pres d'elle ce qu'elle peut iamais & sçauroit pourueoir enuers aucun autre Prince) persuade par trois principales raisons, la premiere que y estant, il estoit certain que toute la Noblesse la y viendroit trouuer de toutes les Prouinces voisines, ce qu'elle n'euſt pas peut estre faict au moins si volontiers souzs quelque autre. Et ledict Duc de Parme sçachant ceste trouppe ensemble ne se hazarderoit pas de rien entreprendre, ce qu'il euſt peu faire si elle n'y euſt point esté, l'autre que ayant ceste Noblesse qui est fort valeureuse & desia accoustumee à combattre soubs elle, & estant conduite de sa main, qu'il faudroit de neceſſité, ou que l'armee dudict Duc de Parme marchast fort serree, & par consequent fort incommodee, ou qu'il leur en demeurast touſiours quelque proye, & la derniere qu'il contraingnoit le Duc de Mayenne de venir auec ses meilleures forces accompagner ledict Duc de Parme, & par mesme moyen laisser quelques places desgarnies ou son armee pourroit ce pendant plus facilement

ment entreprendre & proffiter quelque choſe. Ce que és trois ſuſdicts poincts leur eſt ſuccedé fort heureuſement.

Ledict Duc de Parme ayant ſeiourné plus d'vn mois entier au ſiege de Corbeil, y ſeiourna encores trois ſepmaines apres la prinſe, combattu comme il eſt à preſumer de deſir qu'il euſt eu d'attaquer Melun, & de l'apprehenſion de n'y acquerir que de la honte, ſentant ceſte garniſon ſi gaillarde que au lieu de l'affamer par la preſence de ſon armee elle ne viuoit quaſi plus que à ſes deſpens, ne ſi paſſant iour qu'elle n'en euſt quelque proye nouuelle, qui fut cauſe que à la fin il s'en eſloigna de cinq ou ſix lieuës pour s'en tenir plus ſeurement.

Sadicte Maieſté en eſtant aduertie, voyant bien que c'eſtoit pour s'en aller à bon eſcient, ſe reſolut de partir d'Eſcouy en Normandie le quatrieſme du mois de Nouembre dernier, auec ce qu'elle auoit de Cauallerie Françoiſe qui n'eſtoit pas en grand nombre, & quelques harquebuſiers à cheual, laiſſant ſon armee ſoubs la charge de Monſieur le Mareſchal de Biron pour l'exploicter, ce qu'il congnoiſtroit eſtre plus propre, laiſſa auſſi en ſadicte armee Monſieur le Chancellier, & trois de ſes Secretaires d'Eſtat, pour vacquer aux affaires qui ſe pourroient preſenter pendant ſondict voyage, qu'il vouloit tout donner à trauailler ſes ennemis en leurdicte retraitte.

Il ſe rendit bien toſt apres à Compiegne, où il ne ſeiourna gueres que toute la Nobleſſe de Picardie ne ſe vint rendre à luy, & feiſt incontinant

tinant vn corps de huict cens bons cheuaux. Il eut peu de iours apres la nouuelle comme la Ville de Corbeil la nuict de la veille de sainct Martin auoit esté reprinse, ce que elle estima qui pourroit faire deux effects, ou que ledit Duc de Parme retourneroit pour la reprendre, auquel cas elle estoit bien resolue de l'aller trouuer pour le combattre, ayant soudainement aduerty tous ceux qui y pouuoient venir, ou s'il ne retournoit audict Corbeil, qu'il se hasteroit de partir pour son retour : mais il ne feist ny l'vn, ny l'autre : car sans retourner en arriere, il ne marcha pas aussi en auant, & seiourna quelque temps aux enuirons de Chasteau-thierry, qui fut cause que sa Maiesté y fut, & y laissa Monsieur de la Nouë auec bonne trouppe de Noblesse pour l'y attendre, s'il le fust venu assieger.

Quelques vns des siens ont voulu dire pour l'excuser en ce long seiour inutille, qu'il feist en ses quartiers là, que c'estoit pour se faire plus cherement achepter par ceux de Paris, ou bien pour attendre si le traité de paix que ledict Sieur de Mayenne auoit par le Sieur de Villeroy fait remettre en auant, en irriteroit point quelques-vns de ce party qui vindrent recourir à luy, & le proclamer leur chef : mais la verité fut qu'il iugea bien qu'estant abandonné des François, & n'ayant plus pres de luy que le reste de ceux qu'il auoit amenez, contre lesquels tous les Elemens estoient icy coniurez, tant ils si estoient mal comportez, que y seiournant d'auantage, il y pouuoit arriuer quelque grand malheur, & sinistre accident, & aussi

auſſi que ne ſe voulant fier en ſes ſeules forces pour ſon retour, il attendoit celles que ledict Sieur Duc de Mayenne auoit mandees, pour pouuoir cheminer plus ſeurement.

Leſdictes forces arriuees ledict Duc de Parme commença à cheminer, & ſadicte Maieſté à aller auſſi droit à luy, elle commença à le ioindre de pres le vingt troiſieſme dudit mois de Nouembre, & l'ayant à l'inſtant enuoyé recongnoiſtre, elle en eut ce meſme iour pour ſa premiere offrande, vne compagnie de gens de pied Eſpagnols qui furent tous taillez en pieces, ſans qu'il s'en ſauuaſt vn ſeul, & à la veuë dudit Sieur de Mayenne.

Le vingt ſixieſme ledict Duc de Parme deſlogeant de Feiſmes pour venir loger à Pontauers, où paſſe la riuiere d'Eſne, Sa Maieſté le fut auſſi rencontrer partant de Fere en Tartenois, accompagnee de huict cens bons cheuaux, & autant d'arquebuſiers à cheual, & ayant commandé au Sieur Baron de Biron de ſe mettre deuant auec quinze cheuaux pour prendre langue de l'ennemy. Sadicte Maieſté eſtant partie en meſme temps auec vingt cinq cheuaux, & tenans la main droitte ioignant vn bois, pour iuger à veue de la forme de cheminer de l'ennemy, duquel il eut aduis par ledict Sieur Baron de Biron, qu'il eſtoit party d'vn village fort proche nommé Bazoches, où ſadicte Maieſté donna auſſi toſt pour en apprendre encores plus particulieres nouuelles, & iugeant bien que ceſte piſte les pourroit mener plus loing qu'il n'auoit propoſé, il manda à Monſieur de la Nouë de luy enuoyer dix gens d'armes

d'armes de chacune compagnie, & de faire repaiſtre le reſte de l'armee, il compoſa deſdicts gens d'armee, & de ſa compagnie de cheuaux legers cinq petits eſcadrons qui pouuoient eſtre de cinquante ou ſoixante cheuaux chacun. Et eſtant apperceuz des ennemis, leurs Carabins s'en voulurent aduancer, auſquels ledict Sieur Baron de Biron feiſt vne charge, & en tua huict ou dix ſur la place, il s'en feiſt tant d'autres, qu'à la fin toute l'armee des ennemis qui eſtoit toute en bataille y voulut venir. Lors ſadicte Maieſté ayant faict ce qu'elle auoit voulu d'auoir fatigué toute ceſte armee, & leur rompre le deſſeing de leur logis, elle commença ſa retraitte, qui ſe trouua plus longue qu'elle n'auoit premierement penſé. Toutesfois elle la feiſt ſi honorablé que les ennemis meſmes l'admirerent extreſmement, ayant auec ſi petite trouppe faict touſiours ſi bonne contenance, laiſſant touſiours ledict Sieur Baron de Biron qui y feiſt ſept ou huict charges, auec telle reſolution, accompagnee neantmoins de tant de iugement, que iamais les ennemis ne les oſerent enfoncer, en fin s'eſtant ſadicte Maieſté retirée au village de Longueual, les ennemis vindrent donner des coups de lances iuſques dans les portes : mais les harquebuziers qui eſtoient ſur les murailles leur feirent vne ſalue, quaſi a miré, de ſorte qu'ils en tuerent grand nombre, & les contraignirent de s'en tenir plus loing. Ainſi ſa Maieſté ſe retira, ſon logis à Pontarſi, & l'ennemy fut contrainct de camper toute la nuict, ſe doutant du deuant & du derriere, par ce que ce meſme

me iour Monſieur de Neuers deuoit ioindre le Roy auec cinq cens cheuaux qu'il amenoit de Champaigne, & les Sieurs de Giury & Parabelle qui venoient de Melun, & amenoient encores vne bonne trouppe qui ſe rendirent tous ce meſme iour pres de ſa Maieſté, laquelle en ceſte longue retraitte ne perdit que deux des ſiens, & y en demoura des ennemis plus de cinquante ou ſoixante.

Le vingt neufieſme ſa Maieſté eſtoit partie auec mil bons cheuaux en intention de faire vne bonne charge, & emporter toute leur arriere garde, mais deux canons eſtans demeurez embourbez, comme ils cheminoient, leur auant-garde qui eſtoit deſia aduancee, rebrouſſa, & demeura toute leur armee cedict iour en bataille, au lieu où eſtoient leſdicts canons, & y campa toute la nuict, de ſorte que pour ce iour il ne ſe peut rien entreprendre ſur eux.

Le lendemain qui fut le dernier dudict mois, Sa Maieſté leur dit à dieu par vn combat de Cauallerie qui ne fut pas moins honorable qu'auoit eſté ſa retraitte du vingt ſeptieſme. Sadicte Maieſté eſtant aduertie que l'ennemy partoit prenant le chemin de Marle, pour gaigner l'arbre de Guiſe, & ſortir hors du Royaume, elle ordonna à toute la Cauallerie de ſe rendre à Crecy, auec les armes, & ſans bagage. Et eſtant le premier arriué au Rendez-vous (les autres ayant eſté vn peu pareſſeux) ne voulant perdre l'occaſion de veoir l'ennemy, ledict iour qui deuoit eſtre celuy de leur departement, elle feiſt partir ledict Sieur Baron de Biron, & le ſuyure de cens pas auec quarante

Gentils-

Gentilshommes seulement : depuis y survint Monsieur de Longueuille auec cinquante cheuaux & le reste de la Cornette. Sadite Maiesté ioignit le premier, ledit Sieur Baron de Biron ayant laissé sa trouppe vn peu derriere, il parut au mesme temps au coing d'vn bois en deux trouppes enuiron cent lances, y ayant en chacune trouppe vne Cornette de Carabins, soudain ils partent pour charger les coureurs dudict Sieur Baron. Sa Maiesté feit aduancer sa trouppe, & y estant le Sieur de Charmont qui menoit enuiron vingt cheuaux arriue le premier, ledit Sieur Baron leur feist vne si lourde charge qui leur fist tourner teste iusques à leur gros qui estoit de six vingts lances que menoit Georges Bate qui faisoit la retraitte, lesquels tous ensemble reuindrent à la charge. Et parce que le cheual dudit Sieur Baron de Biron auoit esté blessé d'vn coup de lance, & d'un coup d'espee, il eut esté en danger de ce perdre, sans que sa Maiesté r'allia ceux qui s'estoient separez, & feist aduancer le reste de sadicte trouppe, laquelle r'assemblee feist vne charge si furieuse à toute ceste arriere-garde des ennemis, qu'elle plia & se sauua à toute bride, laissant leurs morts tous armez sur la place & plusieurs chariots : mais si le reste de l'armee eust esté si diligente que sa Maiesté il en fust bien demeuré dauantage, car toute l'arriere-garde y eust esté deffaite.

Ainsi depuis ledict iour la plus part de l'armee ennemie sortit hors du Royaume, comme feist le lendemain tout le reste : la separation ne s'estant point encores faicte de ce qui doibt

demeurer pres ledict Sieur de Mayenne : mais il y a grande apparence qu'il n'en pourra gueres retenir.

Par ce que dessus la preuue est bien confirmee des raisons que sa Maiesté a euë d'entreprendre ce voyage, & des bons succez d'iceluy, ayans par sa presence, & de ses forces empeschéque ledit Duc de Parme ayt rien entreprins en son passage, & en ceste retraicte faict sur luy plusieurs deffaictes. L'ayant contrainct de loger si serré, & faire de si grande iournees qu'il a fallu par force qu'il ait laissé vne grande file de ceux qui n'ont pas peu marcher si legerement, & de leurs bagages qui est tout demeuré à la mercy des Payſans qui leur ont fait mauuaise guerre; & outre occupé en ce passage les meilleures forces dudict Sieur de Mayenne. De sorte que ledict Sieur Mareschal de Biron a durant iceluy prins cinq ou six Villes, & vne vingtaine de Forts & Chasteaux où les ennemis tenoient garnison.

Ainsi ledict Duc de Parme est sorti hors du Royaume sans grande occasion, non pas de s'en louer, mais quasi de s'excuser de sondict voyage : ayant laissé ceux en faueur desquels il estoit venu, mesmes la Ville de Paris (de la deliurance de laquelle il se donnoit l'honneur) en pareille & plus grande neceſſité qu'il ne l'a trouuée, n'ayant à tout cedict party proffité d'aucune chose, & aussi peu à la reputation du Roy son Maistre, ramenant cette grande armee toute ruinee sans aucun effect, & moins encores à la sienne particuliere qui en souffrira grande diminution. Ce qui ne peut estre referé

que

que à la gloire de Dieu, qui continue de monstrer que les puissances humaines sont tousiours trop foibles pour entreprendre sur ce qui est sur sa protection.

Depuis la sortie du Duc de Parme, & de ses forces hors du Royaume, sa Maiesté est allee faire son entree en la Ville de Saint-Quentin, où elle a esté receue auec vne allegresse extresme des habitans d'icelle, qui ont mesmes à ceste occasion faict une fort honorable despence. Sa Maiesté y eut la nouuelle le dixiesme de ce mois, comme le mesme iour la Ville de Corbie auoit esté remise en son obeyssance. Par vne entreprise que les Sieurs d'Humieres, de la Boissiere son beau-frere, & de Parabelle y ont fort heureusement executee à la poincte du iour auec vn petard & vne escalade, y ayant eu grand combat par ceux de la garnison qui y estoient en grand nombre. Lesquels y ont tous esté entierement tuez: mesmes ledict Sieur de Bellefourier qui en estoit Gouuerneur pour la Ligue, & sans que lesdicts Sieurs y ayent perdu que deux de leurs trouppes. Ayant trouué dans ladite Ville deux gros canons, deux couleurines, & plusieurs autres pieces montees sur roues, & vne grande quantité de munitions de guerre & de viures: comme estant vne des plus fortes places de la Picardie. Et laquelle seruira beaucoup à recouurer ou à faire reduire les autres qui sont detenues par ceux de la Ligue.

# XVIII.

*CONTINUATION DE CE QUI est aduenu en l'armee du Roy, depuis la prinſe des Fauxbourgs de Paris, iuſques à celle de la Ville de Falaize.*

A TOURS,

Chez IAMET METTAYER, Imprimeur ordinaire du Roy. 1690.

COmbien que les exemples & reigles ordinaires, monſtrent aſſez que le temporiſement & la patience ſuffit pour donner aux Princes legitimes les victoires infaillibles des rebellions, ſans prendre le hazard des combats: toutesfois la charité de ſa Maieſté a eſté ſi grande enuers ſes ſubiets, que pour les redimer des oppreſſions qu'ils ſouffrent, & ſont pour ſouffrir encore dauantage par la continuation & longueur de la guerre, elle n'a rien tant cherché & deſiré, pour la finir promptement depuis qu'elle eſt entree en ſon armee, que d'expoſer la iuſtice de ſa cauſe à l'euenement d'vne bataille, l'ayant offerte à ſes ennemis en toutes les occaſions qui ſe ſont preſentees de le pouuoir faire, comme elle feiſt premierement lors qu'ils la vindrent chercher en Normandie, & qu'ils publioient qu'ils alloient non à vne bataille, mais à vne victoire toute acquiſe, quand à leur veuë elle vint aſſieger & prendre la Ville & Chaſteau de Gamaches, &

& deux iours apres reprendre celle d'Eu, n'eſtant toute leur armee qu'à trois lieuës de là, depuis en reuenant ayant faict cinq ou ſix iournees de leur coſté, ſans auoir voulu paſſer la riuiere au Pont de l'Arche, comme elle pouuoit faire, & ayant differé de la repaſſer à Meulan pour les attendre au combat. Et depuis encores apres auoir prins les fauxbourgs de Paris, le iour que ſa Maieſté en voulut partir, ayant demeuré en bataille quatre heures entieres, pour veoir s'il paroiſtroit quelque effect de ceſte furie, en laquelle on diſoit qu'ils y eſtoient arriuez, comme il a eſté plus amplement deſcrit par le diſcours precedent. Et eſtant ſa Maieſté venüe loger au village de Lynas ſoubs Mont-le-hery, elle y auroit à meſme fin voulu ſejourner encores un iour entier, eſtimant que s'eſtant les ennemis repoſez & rafreſchis trois iours entiers dans la ville de Paris, le courage leur ſeroit reuenu & voudroient peuſteſtre ſortir, pour là y venir r'encontrer, dont s'ils ſe fuſſent mis en aucun deuoir, elle eſtoit bien reſolue de faire plus de la moitié du chemin pour leur aller au deuant. Mais ayant eſté aduertie qu'au lieu de ſe picquer de toutes ces occaſions, ils auoient eſtimé auec moindre peril, pouuoir deſcharger leur colere à ſaccager les particuliers habitans de ladicte ville, & executer eux-meſmes ce que l'on penſoit qu'ils d'euſſent empeſcher d'executer aux autres : imputans aux plus riches & aiſez de ladicte ville pour pretexte de les pouuoir plus impunement maſſacrer & piller, qu'ils eſtoient ſeruiteurs de ſa Maieſté, n'ayant pardonné à

ſexe ne aage : ains tué & noyé pluſieurs hommes & femmes pour faire croire auoir eſté entreprins par pratiques & intelligences, ce qui fut executé par la valeur des gens de guerre de ſadicte Maieſté, & excuſer la laſcheté & peu de reſolution de ceux qui eſtoient dans ladicte ville, en laquelle viuant à diſcretion, & y eſtant tellement acaſez qu'il n'y auoit plus ordre de les en pouuoir tirer : Sa Maieſté reſolut de reuenir prendre la Ville & Chaſteau d'Eſtampes. A cela bien aydee, de l'aduis qu'elle eut que le Sieur de Clermont de Lodeſue auec cinquante ou ſoixante Gentilshommes ſy eſtoient r'enfermez, ſur l'aſſeurance que le Duc de Mayenne leur auoit donnee & confirmee par pluſieurs ſes lettres qui furent interceptees, qu'il les en viendroit degager auec toute ſon armee, eſtimant ſa Maieſté que y eſtant obligé de la foy & de ſon honneur, ce ſeroit vne occaſion qui pourroit reuſſir à ceſte fois. En ceſte opinion elle partit dudict village de Lynas, le Dimanche cinquieſme iour de Nouembre, & vint d'vne traitte auec ſon armee iuſques audict Eſtampes, qu'elle auoit faict inueſtir dés le matin. Et combien qu'elle n'y peuſt arriuer qu'il ne fuſt la nuict fermee : toutesfois d'abordee, elle gaigna tous les fauxbourgs que les ennemis feirent quelque contenance de vouloir deffendre : dés la nuict meſme la ville fut auſſi gaignee, & ſe retirerent tous les gens de guerre dans ledict Chaſteau qui fut auſſi toſt inueſty, & en furent faictes les approches, & deux couleurines miſes en batterie de plain iour le mardy enſuyuant. Ce que voyant ceux

de

de dedans, & que ceste armee de secours ne comparoissoit point, ny mesmes en estoit aucune nouuelle: ils demanderent à parlementer & se rendirent le mesme iour, à condition que huict des principaux d'entr'eux demoureroient prisonniers de guerre, iusques à ce qu'ils en eussent faict rendre sept ou huict autres qui leur furent nommez: ayant sa Maiesté depuis ladicte capitulation faict ceste grace audict Sr. de Clermont de Lodesue, à deux Maistres de Camp & cinq autres, qui deuoient demourer prisonniers de les renuoyer soubs leur foy. Ainsi sortirent dudict Chasteau enuiron quarante Gentilshommes, & plus de deux cens soldatz qui furent conduits en toute seureté iusques à la moitié du chemin de Paris. La premiere consideration qui vint à sa Maiesté, fut que ceste pauure ville d'Estampes auoit en quatre mois esté desia prinse trois fois: & combien qu'il luy eust esté utile d'y tenir vne bonne garnison, toutesfois comme de son naturel elle est aussi aisee à vaincre à la pitié & clemence qu'elle se rend inuincible à ses ennemis, elle se contenta de ne prendre autre seureté de ladicte ville que la foy des habitans d'icelle, ausquels elle s'en voulut fier: & encores pour les oster de toute crainte que par le moyen d'icelluy Chasteau elle les vouluſt par apres traicter plus rigoureusement: elle resolut de faire demollir sondict Chasteau & laisser à eux seuls toute la garde de ladicte ville, estant bien asseuree que la comparaison du traictement qu'ils auoient receu d'elle ou de ses ennemis, c'estoit la meilleure garnison qui les euſt peu retenir

en son obeissance. Sadicte Maiesté feist seiour iusques au Samedy ensuyuant, pendant lequel arriua vn Gentilhomme depesché de la part de la Royne doüairiere, porteur d'vne requeste qu'elle presentoit à sa Maiesté, pour la supplier de luy vouloir faire iustice du cruel assassinat commis en la personne du feu Roy son mary, à laquelle requeste sadicte Maiesté remit à respondre à quand elle seroit seante en son Conseil, où estant le lendemain & y ayant faict appeller ledict Gentilhomme, apres qu'il eut exposé sa creance & ladicte requeste esté leuë tout haut en la presence de tous les Princes, Mareschaux de France, & principaux Seigneurs & Gentilshommes, qui se retrouuerent lors pres d'elle en tresgrand nombre, par laquelle outre ce qu'elle desiroit de sa Maiesté, elle adiuroit non seulement les Princes & la Noblesse de France, mais tous les Princes de la Chrestienté de l'assister en ceste iuste cause. Sadicte Maiesté faisant elle mesme la response, elle declara qu'elle loüoit grandement la resolution que ladicte Dame prenoit de faire ceste poursuite, pour laquelle elle r'enuoya ladicte requeste en sa Cour de Parlement transferee à Tours, pour à la poursuite de son Procureur General, iointe à celle de ladicte Dame, faire l'instruction du procez contre les coupables, à fin d'estre apres iugé en sa presence par les formes à ce conuenables: mais que de sa part pour ceste poursuitte qui estoit bien seante à ladicte Dame, Sadite Maiesté ne vouloit pas discontinuer la sienne, pour laquelle elle voua de rechef en presence de toute ladicte compai-

gnie

gnie, d'employer son soing & ses armes iusques à ce qu'il eust faict la iustice & punition que Dieu luy permettoit & ordonnoit d'en faire. Ainsi si les termes pitoyables de la requeste de ladicte Dame auoient remply de larmes les yeux de ceux qui l'escouterent, la genereuse responce de sa Maiesté les eust bien tost seichez d'vne ardeur de colere. En laquelle fut lors renouuellé par eux tous à haute voix le serment de ne despouiller leurs armes qu'ils n'eussent vengé ceste indigne mort du feu Roy, leur maistre, & à veoir leur contenance ce n'eust pas esté aduantage à ceux de la Ligue, si ceste requeste fust arriuée la veille d'vne bataille. Mais voyant sa Maiesté que ne la honte, ne la perte, n'auoit peu faire sortir ses ennemis de Paris: & qu'il n'y auoit plus d'esperance de les faire venir au combat, que par vne extresme necessité. Elle se resolut de r'enuoyer Monsieur le Duc de Longueville, auec les forces qu'il auoit amenees de Picardie, se rafreschir en la Prouince, s'en estant auec luy retourné le Sieur de la Nouë, elle auroit faict le semblable du Sieur de Giury, qui l'estoit venu r'encontrer au partir desdicts fauxbourgs de Paris auec vne fort bonne trouppe, l'ayant aussi r'enuoyé du costé de la Brie: & auec le reste qu'elle auoit, auroit faict aussi resolution de venir faire vn petit voyage iusques à la riuiere de Loire, ou plusieurs occasions l'appelloient, & ce en attendant que la premiere leuee de ses forces estrangeres fust plus aduancee qu'elle n'estoit lors. Ainsi elle partit dudict Estampes le samedy dixiesme de Novembre, & prenant le chemin

de

de la Beauce estant aduertie que la Ville de Ianuille qui est au milieu d'icelle fermoit tout ce passage : elle voulut la recouurer en passant, & y estant arriué le Dimanche, le Capitaine qui estoit dedans, feit vn peu de mine de se vouloir deffendre : mais ayant veu approcher le canon il la rendit, & estant sorty auec bien deux cens harquebuziers, Sadicte Maiesté y entra le mesme iour & y seiourna le lendemain, sans que ceux de la ville en receussent aucun desplaisir & incommodité, non plus que s'ils ne se fussent iamais separez de son obeissance, y ayant laissé bonne garnison dans le Chasteau qui est assez bon. Elle en partit & vint de là trauersant la Beauce en la ville du Chasteaudun, ou si tost qu'elle fut arriuee elle enuoya sommer la Ville de Vendosme qui est de son ancien patrimoine, & le tiltre ancien de ses predecesseurs, & combien qu'à ceste occasion estant doublement ses subiects, ils fussent plus coulpables d'estre du party de ses ennemis, toutesfois ayant plus de soing de les empescher de faillir d'auantage que de les punir de leur premiere faute, seiourna trois iours audict Chasteaudun pour leur donner loisir de prendre vne bonne resolution : mais Dieu qui les reseruoit à quelque exemple de sa iustice, ne voulut permettre qu'ils acceptassent les offres que sa Maiesté leur faisoit de les receuoir en sa bonne grace. Au contraire deuenus plus insolens & opiniastres, la contraignit de les aller assaillir : Pendant le seiour qu'elle feit audict Chasteaudun, y arriuerent les Capitaines Suisses qui auoient esté despeschez incontinent

nent par la mort du feu Roy par les Collonnels des quatre Regimens qui ſont au ſeruice de ſa Maieſté, pour conſulter auec leurs ſuperieurs ce qu'ils auoient à faire, ou de continuer de ſeruir, ou de demander congé pour ſe retirer, qui rapporterent à ſadite Maieſté qu'outre la reſponce qu'ils rapporteroient à leurſdits Collonnels de la part de leurſdicts ſuperieurs, ils auoient charge expres d'eux, de faire en leurs noms entendre à ſa Maieſté, que non ſeulement ils commandoient aux Collonnels & Capitaines deſdits Regimens de continuer à luy faire bon & fidelle ſeruice, mais qu'ils luy offroient tout tel autre ſecours qu'elle auroit beſoing, tenant de ceſt heure pour confirmee auec ſa Maieſté, la meſme alliance & bonne amitié qu'ils ont eue auec les Roys ſes predeceſſeurs : qui eſt bien au contraire de ce qu'en publioient ſes ennemis que leſdicts Regimens ſeroient reuoquez, & ne ſeruiroient point ſa Maieſté. Elle partit dudict Chaſteaudun le xiiij. Nouembre, & le meſme jour feiſt inueſtir la Ville & Chaſteau de Vendoſme : elle arriua au Village de Mellay le ſeizieſme, & ſans deſcendre à ſon logis alla recongnoiſtre entierement ladicte Ville & Chaſteau qui ſont tresbons & l'vn & l'autre. Eſtant ladicte Ville fermee d'vn bon foſſé plein d'eau auec une bonne muraille garnie de flancs en beaucoup de lieux, de bon terrain derriere, le Chaſteau eſt beaucoup meilleur eſtant ſur vn haut ; ayant vn bon foſſé du coſté de la campagne, & vn precipice du coſté de la Ville, la muraille bonne & deffendue

due de bonnes & groſſes tours. Le Gouuerneur de la Place eſtoit le Sieur de Maillé Benehard, lequel ſentant venir ce ſiege, y auoit appellé vn bon nombre de Gentils-hommes ſes amis, & y tenoit de garniſon ordinaire quatre compaignies de gens de pied qui pouuoient faire quatre cens hommes, outre ceux de la Ville qui eſtoient de ſept à huict cens, portans les armes. Dés le iour meſme de ſon arriuee elle feiſt gangner tous les Faulxbourg de ladicte Ville & departit Meſſieurs les Mareſchaux de Biron & d'Aumont, l'vn du coſté de la riuiere, l'autre de l'autre auec les trouppes de ladicte armee, & ayant mis la forme du ſiege en deliberation, elle reſolut de s'attraquer premierement au Chaſteau qui eſtoit le plus fort pour n'en faire à deux fois, parce que le Chaſteau gangné la Ville ne pouuoit plus eſchapper, & n'eſtoit neceſſaire qu'il en fuſt ainſi aduenu du Chaſteau, quand l'on euſt commencé par la Ville. Tout le Vendredy & le Samedy ſe paſſerent à recongnoiſtre le lieu de la batterie & à tenir tout l'équipage preſt, à quoy la preſence de ſa Maieſté valloit le trauail de cinquante autres : car elle n'en bougeoit tout le iour, & vne partie de la nuict. Ce pendant ledit Maillé-Benehard qui auoit dés que ſa Maieſté eſtoit audict Chaſteaudun, demandé à parlemanter au Sieur de Richelieu Grand Preuoſt de France auec lequel il auoit amitié particuliere, & puis quand il le fut trouuer dans la ville il ne ſçauoit quaſi ce qu'il vouloit, ſinon qu'il euſt deſiré que ſans rendre ladicte Place, l'armee ſe feuſt retiree. Se ſentant encores plus preſſé

de

de ſa conſcience & du peril du ſiege, redemanda ledict Sieur de Richelieu, lequel y eſtant retourné en reuint auſſi incertain & plus mal ſatisfaict que la premiere fois. En quoy il parut bien que Dieu lui vouloit faire ſentir la douleur de ſon mal tout entier, luy en ayant donné l'apprehenſion aſſez long tems auant qu'il en fuſt aduenu iugement pour en pouuoir recongnoiſtre le remede, & n'auoir permis qu'il peut prendre la réſolution de s'en ſeruir comme il aduint: car ſa Maieſté ayant elle meſme paſſé toute la nuict à faire conduire & mettre ſon artillerie en batterie, feit à la poincte du iour commencer à battre deux tours du Chaſteau pour oſter les deffences de la breſche qu'elle propoſoit de faire. Mais apres auoir faict tirer cent à ſix vingts coups de canon, & ayant eſté faict dans l'vne deſdites tours vn trou où pouuoient paſſer deux hommes de front ſeulement, les ſoldats impatiens de l'aſſaut, combien que quelques-vns d'entre eux fuſſent ſeulement commandez pour veoir s'ils ſe pourroient loger dans ladicte tour; ils monterent iuſques au hault, & de furie ſe ietterent dans le retranchement. Ainſi ſuyvis de tous les autres, les vns conduits par le Baron de Biron Mareſchal de Camp, & les autres par le Sieur de Chaſtillon, ils donnerent tel eſtonnement à ceux de dedans, bien qu'ils fuſſent en treſbon nombre, qu'apres auoir par aucuns d'eux eſté rendu vn peu de combat, ils prindrent l'effroy, & quittant le Chaſteau ſe ſauuerent de viſteſſe dans la Ville où ils furent ſuyuis de ſi pres que leſdicts Sieurs auec partie deſdicts

ſoldats

soldats y entrerent pesle mesle auec eux & se feirent en moins de demie heure maistres du Chasteau & de la Ville, où ledict Maillé-Benehard & tous lesdicts gens de guerre estans retirez en vne maison se rendirent incontinent audict Sieur Baron de Biron à la discretion toutesfois de sa Maiesté, de sorte qu'il ne se veit iamais ville battuë & prinse d'assault comme elle feut auec moindre meurtre : car il ne s'y perdit vn seul de ceux de l'armee, & peu de ceux des ennemis, leur ayant sa Maiesté fait grace à tous, excepté audict Maillé-Benehard & à vn Cordelier seditieux que tous les habitans mesmes accusoient pour le premier autheur de leur mal qui furent executez, il n'y eut ordre de preseruer que la Ville ne fust pillee, excepté les Eglises que sa Maiesté fit soigneusement conseruer ensorte que l'on n'y entra pas seulement. Dés le lendemain elle feit sortir tous les gens de guerre de ladicte Ville, & permit que les habitans pussent retourner en leurs maisons, sans pouuoir plus estre prins & rançonnez, re-vnit tous les Ecclesiastiques en leurs charges ordinaires & beaucoup plus paisiblement qu'ils n'estoient du temps qu'elle estoit occupee par ceux de la Ligue. L'exemple de ceste iustice sauua la vie à plus de mil hommes : car quatre ou cinq petites Villes des enuirons qui protestoient de vouloir tenir, deuenuës sages aux despens de Vendosme se rendirent en moins de quatre ou cinq iours. Le Chasteau & la Ville de Lauerdin commencerent, & furent suiuies des Villes de Montoire, Montrichard & Chasteau du Loir qui toutes faisoient

faisoient beaucoup de mal, & specialement à la Ville de Tours, dont elles tenoient les aduenuës. Sadicte Maiesté, ladicte Ville de Vendosme prinse, se sentant si pres de Tours se resoulut d'y faire un petit voyage pour voir Messieurs de son Conseil, & resoudre auec eux aucuns de ses principaux affaires, laissant ce pendant l'armee à conduire audict Sieur Mareschal de Biron, par sa presence de laquelle il reduisit toutes les susdictes Villes, excepté Montrichard, de qui le voyage que sa Maiesté feit audit Tours valut la reduction. Elle partit dudit Mellay pres de Vendosme le Mardy vingtiesme, & arriua d'une traitte en ladicte Ville de Tours, qu'il estoit deux heures de nuict, mais elle y estoit attenduë auec tant d'allegresse, & de resiouissance de tout le peuple, & y auoit tant de luminaires dans les ruës, qu'elle y fut vuë arriuer, comme si c'eust esté de plein iour. Dés le soir mesme Monsieur le Cardinal de Vendosme luy vint faire la reuerence, & en receut tout l'accueil & la bonne chere conuenable à la proximité de sang qu'il a auec sa Maiesté. Monsieur le Cardinal de Lenoncourt en feist & receut de semblable. Le lendemain ceux du Parlement vindrent en corps saluër & recongnoistre sa Maiesté, par la bouche du premier President, auquel il reussit, & en la substance & en l'eloquence fort heureusement, & au grand contentement de sa Maiesté: & aussi les Secretaires de la Maison & Couronne de France: tous les autres corps des Chambres des Comptes, Cours des Aydes, du Bureau des Finances, du Siege de la Iustice,

Iuſtice, & des Maire & Echeuins de la Ville, en feirent de meſme, enſemble les Eccleſiaſtiques d'icelle, & tous auec grande demonſtration de reſiouiſſance & d'eſpoir de beaucoup d'heur & de repos du regne de ſa Maieſté. En quoy ils furent plus confirmez par les reſponces qu'ils receurent particulierement d'elle en tresbeaux termes & auec vne eloquence vrayment Royale. Le meſme matin l'Ambaſſadeur de Veniſe fut admis à l'audience, où il preſenta premierement des lettres de la Seigneurie à ſa Maieſté & puis feit de leur part, l'office de coniouiſſance de ſon heureux aduenement à la Couronne, la ſuppliant de vouloir receuoir l'offre de bonne amitié de ladicte Seigneurie, enuers ſadite Maieſté, & leur promettre & aſſeurer la ſienne, pour entretenir la bonne intelligence, qui a touſiours eſté entre ceſte Couronne & ladicte Seigneurie. A quoy il fut tresbien & prudemment reſpondu par ſa Maieſté. Elle n'auoit propoſé que de ſeiourner vn iour audict Tours : mais elle fut tant preſſee de s'y aller veoir, qu'elle n'en put partir que le Samedy enſuyuant, qu'elle vint auſſi d'vne traitte, retrouuer ſon armee au Chaſteau du Loir, qui en eſt à dix bonnes lieuës, & en partit dés le lendemain pour venir droict à la Ville du Mans, qu'elle auoit long temps reſolu d'aller aſſieger. Elle feit deux logis auant que d'y arriuer, & eſtant à Yuray-l'Eueſque le vingt-ſeptieſme, diſtant d'une lieuë de ladicte Ville du Mans, qu'elle auoit enuoyé inueſtir un iour auparauant par le Sieur du Fargis, elle enuoya ſommer ladicte Ville. A quoy le Sieur

de

de Boisdaulphin qui y commandoit pour la Ligue, feit une responce comme s'il eust esté resolu de s'y enterrer, & tous ceux qui estoient auec luy, plustost que d'en sortir : & de faict il commença à faire brusler vne grande partie du Faulxbourg de la Cousture, au moins ce qui estoit hors les retranchemens dudict Faulxbourg : mais y survint ledict Sieur du Fargis auec sa trouppe qui en sauua vne grande partie. Bien tost apres y arriuerent aussi lesdicts Sieurs Baron de Biron & de Chastillon, auec la plus grande part de l'Infanterie Françoise, auec laquelle dés la nuict mesme fut gangné ledict retranchement, qui auoit en tel endroict vingt pieds de hauteur & pouuoient aisement attendre le canon : dés lors l'on feit iugement que l'on auroit plustost la raison d'eux que l'on n'auoit pensé. Le lendemain vingthuictiesme dudict mois de Nouembre, sa Maiesté vint loger audict Faulxbourg, qui est beau & quasi plus logeable que la Ville, & feit ce mesme iour gangner les autres Faulxbourgs, excepté celuy de S. Iean, qui est de là la riuiere de Sarte, lequel fut gangné le lendemain : en ayant neantmoins ledict Boisdaulphin faict brusler plus de la moitié qui estoit le plus proche du Pont, qui estoient de tresbelles maisons. Tout leur courage ne parut qu'en cela : car apres auoir durant les trois iours suyuans esté trauaillé à faire faire les gabions & autres choses necessaires pour la batterie, & faire mener les pieces au lieu où elle se deuoit faire, y ayant sa Maiesté mesme passé les nuicts toutes entieres : auroit le deuxiesme du present mois fait sur les sept

heures commencer à battre quelques deffences de la muraille de ladicte Ville: dés les premieres vollees de canon qu'ils entendirent, ce braue langage qu'ils auoient tenu à la ſommation qui leur auoit eſté faicte, fut conuerty en ſubmiſſion du tout contraire. Ainſi Boiſdaulphin & les ſiens n'ayant point preuve qu'ils deuſſent eſtre menez ſi rudement (car dans trois heures ils auoient l'aſſault, auquel ils n'eſtoient pas bien reſolus) ils demanderent à parlementer: & en fin auant qu'il fuſt deux heures apres midy, ladicte Ville fut renduë à ſa Maieſté, combien qu'il y euſt dedans plus de cent Gentilshommes & vingt enſeignes de gens de pied, qui pendant la capitulation ſe defferoient publiquement l'honneur les vns aux autres: les Gentilshommes, que l'Infanterie n'avoit voulu combattre, & les gens de pied, que c'eſtoit la Nobleſſe qui auoit malgré eux voulu capituler, comme à la verité c'eſt choſe eſtrange auoir faict deſpendre au peuple plus de cinquante mil eſcus pour fortifier la Ville & faulxbourgs, bruſlé pour plus de cent mil eſcus de maiſons dans leſdicts faulxbourgs, & ruyné, comme l'on dit, le pays de ſix mois d'auantage pour attendre ſix volees de canon, & puis rendre la Ville, laquelle ſans le grand ſoin qu'en eut ſa Maieſté n'euſt iamais eſté exempte d'eſtre pillee, mais elle en feit tenir les portes fermees, & à fin que nul n'euſt occaſion d'y entrer, elle n'y voulut pas loger elle-meſme, & ne deſlogea point dudict Faulxbourg où elle auoit premierement logé, & s'eſtans trouuez deux ſoldatz ſaiſiz d'vn Calice qu'ils auoient deſrobbé,

desrobbé, furent penduz sur l'heure, bien qu'ils fussent recongneus pour estre tresvaillans. Le bruit desdicts canons vint iusques à la Ferté Bernard où estoit venu le Comte de Brissac auec deux Regimens, pour secourir ladicte Ville du Mans, qui en fust si estonné qu'il en reculla plus de douze lieuës en arriere. Et ainsi se retirant donna à l'improuiste dans le quartier des Reistres de sa Maiesté qui n'auoient point voulu changer logis, comme il leur auoit esté ordonné, & en eurent pour butin trente ou quarante cheuaux & leurs chariots, sans perte toutesfois d'vn seul homme de guerre. Sadicte Maiesté remit premierement en ladicte Ville l'Euesque, & le Sieur de Fargy son frere qui en estoit Gouuerneur: & feit au reste grace à tous les habitans qui lui en vindrent tous, tant les Ecclesiastiques qu'autres, rendre graces, auec protestation de leur fidelité & parfaicte obeyssance. Pendant le seiour qu'elle y feit de cinq iours depuis la prinse, se rendirent premierement le Chasteau de Beaumont, & celuy de Touuoyes, comme aussi la pluspart des Gentilshommes qui estoient dans ladicte Ville du Mans, & autres qui auoient esté seduits par ceux de la Ligue, se remirent au seruice de sa Maiesté, laquelle se trouua accompagnee en ce siege de plus de cinq cens Gentilshommes de ses Prouinces voisines, entre lesquels estoient plusieurs Marquis, Comtes, & autres grans Seigneurs. Se reduisirent en mesme temps les Villes de Sablé, Laual, Chasteau-gontier, qui sont toutes Villes d'importance, & plusieurs autres qui ne sont pas

de si grand nom. Auant que partir de ladicte Ville du Mans, sadicte Maiesté resolut aussi de prendre la Ville & Chasteau d'Alençon, & pendant que son armee s'y acheminеroit soubz la conduicte dudict Sieur Mareschal de Biron & du Sieur Baron son fils Mareschal de Camp d'icelle, elle aduisa de faire vn petit voyage iusques audict Laual, pour y conforter par sa presence la Noblesse & les peuples dudict pays, qui estoient nouuellement reduits en son obeyssance, & aussi pour y faire venir Monsieur le Prince de Dombes que sa Maiesté desiroit d'y veoir. Elle arriua audict Laual le neufiesme Decembre, & luy vindrent au deuant bien loing par delà la Ville, tous les Ecclesiastiques, tant Chanoines que Religieux auec leurs ornemens, comme ils ont accoustumé d'aller aux processions: & ayant par la bouche d'vn d'entre eux faict leur submission & protestation de toute fidelité & obeyssance, accompagnerent sa Maiesté iusques à l'entree de ladicte Ville, chantans touiours viue le Roy, en fort bonne musique: estoient aussi venus au deuant auec eux, ceux du corps de la Iustice, & de la Ville, & fut vne clameur perpetuelle de viue le Roy, par tout le peuple pendant qu'elle passa au trauers de ladicte Ville. Elle y seiourna huict ou dix iours, & y arriua ledict Sieur Prince de Dombes auec grande quantité de Noblesse de Bretaigne, qui eut à grand honneur d'estre recongneüe de sa Maiesté, comme elle en fut aussi fort humainement receuë. Aucuns de ladicte trouppe s'estans desbandez allerent prendre en venant le Chasteau de Chasteaubriant,

steaubriant, & en emmenerent le Capitaine prisonnier & plusieurs autres. Ayant sa Maiesté donné quelques iours audict sieur Prince de Dombes, & pourueu aux affaires de ceste Prouince, elle le r'enuoya en sa charge, & feit aussi partir Monsieur le Mareschal d'Aumont pour aller recueillir les forces estrangeres: & elle vint dudict Laual en la Ville de Mayenne où elle fut aussi fort bien receuë, & s'asseura du Chasteau sans vouloir laisser autre garnison dans ladicte Ville. Elle arriua audict Alençon ayant eschappé de tresmauuais chemins le vingttroisiesme; & quant à mondict Sieur le Mareschal de Biron qui estoit party de ladicte Ville du Mans le neufiesme dudict mois de Decembre, n'y peut à l'occasion desdicts mauuais chemins mesmes pour l'artillerie, arriuer que le quinziesme ensuyuant: & l'ayant quelques iours auparauant faict inuestir par le Sieur d'Arttrey, dés qu'il y fut arriué, print d'abordee les faulxbourgs: & tellement pressa ceux de la Ville qu'ils auroient esté contraints de capituler & se rendre, s'estant le Capitaine Lago qui en estoit Gouuerneur, retiré dans le Chasteau auec quatre cens cinquante soldats, faisant contenance de se vouloir deffendre, estant ladicte place tresbonne, enuironnee d'eau, de bonnes murailles, flancquees de bonnes & grosses tours. Ledict Sieur Mareschal estant entré en ladicte Ville, y donna tel ordre qu'il n'y eut aucune apparence qu'elle eust esté assiegee, ayant esté le mesme iour qu'elle y entra les boutiques ouuertes, comme elles eussent esté en pleine paix: il commença dés ceste heure là, à

faire mener des canons deuant ledict Chasteau & tirer aux deffences, estans les choses tellement aduancees, qu'ayant trouué moyen de detourner l'eau, ils pouuoient dans peu de iours faire bresche. Sadicte Maiesté y estant ainsi arriuee que dit est, se feit monstrer ce qui auoit esté faict, & ce que l'on proposoit de faire : laquelle feit soudain iugement que le siege n'en seroit pas long. Ledict Capitaine Lago qui estoit dedans, le sçeut bien apprehender & congnoistre, & à la sommation que sa Maiesté luy feit faire pour luy declarer sa venuë, il commença à s'estonner, & dés le lendemain matin il parlementa, & le iour mesme la capitulation fut resoluë, pour luy laisser, & à ses soldats, la vie, armes, & bagues sauues. Ayant sa Maiesté pourueu à la seureté de ladicte place & laissé pour le gouuernement le Sieur d'Artrey auec bonne garnison dans la Ville & Chasteau : elle en partit le vingtseptiesme & vint loger à Sées où l'Euesque, le Clergé, auec le corps de la Ville & de la Iustice, luy vindrent au deuant & y fut si bien receüe qu'elle se voulut fier de la garde d'icelle aux habitans, sans y laisser autre garnison ; elle en partit le lendemain pour venir à Argentan qui est vne bonne Ville, en laquelle il y a vn Chasteau assez bon, & y auoit dedans ladicte Ville & Chasteau trois Enseignes de gens de pied, que y auoit laissez le Comte de Brissac, qui auec le Cheualier Picard & son Regiment estoient partis de Paris & promis de comparoistre à tous les sieges que sa Maiesté voudroit faire, & l'empescher de prendre aucune des Villes du

pays

pays du Mayne & de la basse Normandie : toutesfois ils ne parurent en aucun, & ceux de ladicte Ville d'Argentan s'estans resolus de se rendre à sa Maiesté, la vindrent rencontrer pour la supplier de leur impartir sa misericorde, ce qu'elle leur accorda fort volontiers : ce que voyant lesdicts gens de guerre, se retirerent au Chasteau, & feirent le mesme iour supplier sa Maiesté de leur permettre en pouvoir sortir la vie & bagues sauues, qui leur en fut aussi par elle accordé. Elle eut ce mesme iour nouuelle certaine comme ceux du Chasteau de Damphront ayans sçeu comme sa Maieste auoit faict sommer les habitans de la Ville, & qu'ils se resoluoient de la recongnoistre, estans entrez en consultation de ce qu'ils auoient à faire, se trouuans diuisez & partiz en opinions, & sur ce entre attaquez les vns les autres, iusques à en venir aux armes : il se trouua que ceux qui se vouloient soubmettre à sadite Maiesté, bien qu'ils fussent la moitié moins en nombre : toutesfois aydez de la iustice de leur cause, auoient eu la victoire des autres, & que le Baron de Vernic Gouuerneur dudict Chasteau y auoit esté tué & quelques autres : & ainsi tant ceux du Chasteau que de la Ville enuoyerent vers sadicte Maiesté pour recourir à sa grace & clemence, à quoy ils furent receuz, & y enuoya pour s'asseurer de l'vn & de l'autre sans qu'il y fut commis aucune force & excez : Ayant seiourné un iour à ceste occasion audit Argentan. Elle en partit le Dimanche trentiesme Decembre pour venir assieger la Ville de Falaize, le Chasteau de laquelle est

tref-bon & tenu apres celuy de Caën pour la meilleure place de la baſſe Normandie. Pour ceſte occaſion ledict Comte de Briſſac s'eſtoit reſolu de s'y enfermer auec ledict Cheualier Picard, & tout ſon Regiment, & force Nobleſſe & ſoldats du pays qu'il y auoit appellez, ſe vantans qu'ils repareroient l'honneur de tous leurs compagnons, qui auoient rendu & laiſſé prendre les autres Villes : & que ce ſeroit le lieu où il faudroit conſigner toutes les deſpouilles qui auoient été acquiſes. Sa Maieſté dés la nuict y auoit enuoyé pour l'inueſtir, ledict Sieur Baron de Biron, auec quelques troupes de gens de guerre, tant de pied que de cheual, qui arriua ſi à propos qu'il trouua que ceux de la Ville eſtoient ſortis expreſſement pour venir bruſler le Bourg de la Guybray, qui eſt comme l'vn des faulxbourgs de ladicte Ville : mais ayans apperceu leſdictes trouppes, le feu qu'ils portoient ne fut pas ſuffiſant pour leur eſchauffer le cœur de les attendre, & retournerent diligemment en ladicte Ville, leur laiſſerent ledit bourg entier, duquel ledit Sieur Baron de Biron ne s'aſſeura pas ſeulement pour y loger ſa Maieſté, mais leur feiſt au meſme inſtant quitter ce qui reſtoit d'vn faulxbourg qui en eſt quaſi ioignant, partie duquel ils auoient bruſlé quelques iours auparauant. Sadite Maieſté y eſtant arriuée alla au meſme inſtant auec ledict Sieur Mareſchal de Biron recongnoiſtre ladicte Ville & Chaſteau qui ſont tresbons, ladicte Ville eſtant fermée d'un grand eſtang, dont l'eau ne ſe peut deſtourner, la muraille bonne, flanquée de bonnes tours, & les aduenuës

uenuës mal aiſees pour y aſſeoir une batterie : le Chaſteau eſtant encores beaucoup meilleur, garni de groſſes & fortes tours & murailles tresbonnes, auec un gros donion ſeparé, foſſoyé de bons & grands foſſez : & ce qui eſtoit de plus conſiderable y eſtant ledit Comte de Briſſac, tresbien accompagné de Nobleſſe & de Capitaines & Soldats, auec grande apparence qu'il n'auoit pas voulu faire là ſon coup d'eſſay, qu'en intention d'y acquerir de l'honneur & s'y deffendre à bon eſcient, comme de faict à la ſommation qui lui fut le lendemain faicte par ſa Maieſté, il feit une reponſe conuenable à telle reſolution : & que ſur ſes Paſques il auoit iuré à Dieu de ne parler iamais de capitulation de cette place. Cela faiſoit eſtimer qu'il eut beaucoup meilleur cauſe qu'il ne s'eſt trouué depuis. Sadite Maieſté, de qui en telles occaſions la preſence eſt la vraye eſcole d'extreſme diligence, s'eſtant reſoluë de commencer, pour n'en faire à deux fois, ſa batterie par le Chaſteau, parce que le Chaſteau prins, la Ville ne pouuoit plus eſchapper. Elle feit dés le lendemain trauailler inceſſamment à faire les gabions pour les batteries, r'emplir les ſacs de terre & tout ce qui eſtoit pour cela neceſſaire. Ce qui fut ſi ardemment entreprins qu'en moins de trois iours tout ceſt équipage fut en ordre, & euſt commencé à battre dés le Ieudy ſans que elle attendoit trois canons que Monſieur de Montpenſier lui amenoit du Chaſteau de Caën, qui ne peurent arriuer que ledit Ieudy, durant lequel il feit neantmoins commencer de battre aux deffen-

ces.

ces. Audict siege, auec ledict Sieur de Montpensier y vindrent douze à quinze cens soldats François & bonne trouppe de la Noblesse du pays, & quelques compaignies de Gens d'armes. Ceux de dedans ladicte Ville ne feirent aucune sortie, mais au reste montrerent tousiours à la contenance fort bonne resolution, & aux propos plus qu'il n'estoit conuenable pour auoir si mauuaise suitte. Sadicte Maiesté ayant resolu faire trois batteries, deux qui de diuers endroits battoient à la bresche dudict Chasteau & l'autre de dessus vn Rocher qui battoit en courtine tout le long du derriere de ladicte bresche. Elle feist commencer le Vendredy cinquiesme de ce mois sur les huict heures du matin à battre deux grosses tours qui se flanquoient l'vne à l'autre, & dont l'vne seruoit de deffence à la bresche qu'elle proposoit de faire. Et apres auoir faict tirer pres de quatre cens coups de canon le feste de l'vne desdites tours estant tombé & en celle qui deffendoit la bresche y ayant esté faict un trou qui entroit dans ledict Chasteau : voulant sadicte Maiesté faire battre pour la bresche qui eust esté faicte en peu de temps, parce qu'il ne restoit que à battre quelque espece de muraille, elle feit commander quelque trouppe de soldats pour aller recongnoistre s'ils se pourroient loger dans ladicte tour ; y estans montez & aucuns d'eux entrez dans ledict trou, n'y trouuant point de resistance, ils appellerent leurs compagnons, & ainsi y entrans les vns après les autres se feirent en moins de rien maistres & du Chasteau & de la Ville. Ayans esté prins

tel

tel estonnement par ceux de dedans, que sans rendre aucun combat, ils se retirerent tous dans ledict donion, d'où dés le mesme iour ils feirent sortir trois Gentilshommes pour supplier sa Maiesté de les receuoir à quelque composition, qui leur prononça qu'elle ne les receuroit qu'à discretion, & qu'ils esprouueroient sa clemence sans s'y vouloir obliger. Toutesfois ayant permis le lendemain audict Comte de Brissac de luy venir faire la reuerence, vaincüe de la compassion qu'elle eut de ce jeune Seigneur, elle se relascha d'en choisir quinze des principaux qu'elle traicteroit comme prisonniers de guerre, & tout le reste demeureroit à sadicte discretion. Il n'est pas raisonnable d'oster l'honneur des gens de guerre de sadicte Maiesté qui se sont trouuez audict siege qui à la verité ont tresbien faict. Mais il faut recongnoistre que cecy a esté vn œuure de la main de Dieu, estant incomprehensible à ceux mesmes qui l'ont veu, comme en vn instant ceux qui paroissoient Lyons furieux ayent esté metamorphosez en moins que brebis & moutons. Ladicte Ville ainsi prinse d'assault ne put estre preseruee qu'elle ne fust pillee & saccagee y ayant eu lieu & en toutes les autres de faire comparaison du traictement que reçoiuent celles qui recourent à la clemence de sa Maiesté, aux autres qui opiniastrement veulent attendre l'effort de son armee, les vnes estans demeurees desertes, les autres iouissantes d'vn plein & asseuré repos, faisant proffit de leur perte, & ayans par leur prinse & reduction acquis vne entiere liberté, au lieu de la

dure captiuité qu'elles ſouffroient ſouz l'illegitime domination des autres. Il y a bien eu auſſi à conſiderer ce qu'en tous les exploits de guerre ſuſdicts, a valu la ſage & valeureuſe conduite de ſa Maieſté, eſtans ſes ennemis contraints de confeſſer qu'il a eſté admirable & iuſques icy incongneu par aucun autre exemple, ce qu'il y a faict: ayans en moins de deux mois faict faire à vne armee peſante comme la ſienne, chargee d'vn lourd attirail d'artillerie, & d'vn grand nombre de Suiſſes & autres eſtrangers plus de huict vingts lieuës, & ce faiſant, prins les Faulxbourgs de Paris, faict quatre, cinq ou ſix ſieges notables, prins quatorze ou quinze bonnes Villes, auoir nettoyé les Prouinces de Vendomois, Touraine, Anjou, & le Mayne, & tantoſt toute la baſſe Normandie, de tout ce que tenoient les ennemis, & recouuré non ſeulement les Villes, mais les cœurs & affections des plus mal affectionnez qui y fuſſent, & tous ces exploicts faicts & executez par la force de ſes armes, preſence ou terreur d'icelles, ſans s'eſtre iamais ſeruie des moyens des trahiſons, monopoles, meurtres & aſſaſſinats, laiſſant ces artifices pour les iniuſtes cauſes, ſe confiant la ſienne eſtre ſi bonne qu'elle trouue aſſez de ſupport en ſoy meſmes, ſans emprunter le ſecours de ce qui eſt du tout contraire, ayant ceſte maxime loüable que le mal ne peut iamais ſeruir au bien. Sera il poſſible que Dieu aye tant condamné ces pauures Villes qu'il les vueille laiſſer plus longuement ſi aueuglez des yeux de l'eſprit & du corps, qu'ils ne conſide-

rent

rent les precipices où ils se plongent eux mes-mes, & comme ceux à qui ils se liurent, & qu'ils appellent pour amis, leur demeurent aussi tost les pires ennemis qu'ils sçauroient auoir, qu'apres les auoir succez pendant qu'ils sont auec eux, & puis apres soubmis à la misericorde du moindre soldat de la trouppe, s'il se parle que l'armee de sa Maiesté approche, n'ont autre industrie pour se preparer de les conseruer, que de brusler la moitié de leurs Villes, tous leurs villages & possessions d'vne lieuë à l'entour, les faire trauailler iour & nuict à faire des remparts & retranchemens, & puis s'il leur vient vn siege; pourueu qu'ils ayent veu le canon, sont excusez de leur honneur, de capituler pour eux de sortir, leurs vies & bagues sauues, ne laissant pour marque de leur protection que la moitié des Villes en cendres, la plusart des familles deshonorees, & à tous les pauures habitans vne corde dans le col; que s'ils n'auoient à faire à un Prince misericordieux, vne foreſt ne fourniroit pas les gibets qui y seroient employez: sera il possible qu'ils ne voyent & congnoissent comme ceux qui ont esté si aspres à esmouuoir les seditions, sont maintenant si lasches & peu resoluz à les soustenir, & que sa Maiesté deffendant la Royauté contre la tyrannie, son peuple contre l'estranger, la iustice contre l'iniquité, l'issuë de ses entreprinses doit par necessité respondre à vne si bonne cause que la ruyne de ceux qui s'y opposent, est ineuitable. C'est ce que nous auons à supplier de leur donner moyen de pouuoir considerer & congnoistre: mais sur tout

qu'il

qu'il veuille preſeruer ſa Maieſté des aguets, & mauuais deſſeins qui ſe font ſur ſa perſonne, & qu'il luy vueille prolonger ſes iours de quelque bon ſiecle : car au beſoin que nous auons de ſa preſence, le cours des plus longues vies ordinaires, ne ſçauroit eſtre que trop court.

# XIX.

## *DISCOURS SUCCINCT DU VOYAGE de ſa Maieſté en Lorraine.*

1591. Janvier.

LE Lundy dernier iour de Septembre, le Roy partit d'Attigny auec enuiron quatre mil cheuaux tant François que Reiſtres, & paſſant pres de Grand-pré, aduerty que les trouppes du Duc de Lorraine eſtoient logees aux enuirons de Montfaulcon, il s'y achemina au grand trot, & arriuant à demie lieuë pres ſur le commencement de la nuict, il ſceut qu'elles en eſtoient deſlogees ſur le midy, & que toute l'armee des Ducs s'eſtoit reſſerree d'effroy dans Verdun, & que ce qui n'auoit peu loger dans la Ville & aux Faulxbourgs s'eſtoit campé le long de la contreſcarpe, qui fut cauſe que ſa Maieſté pour ne harraſſer point ſes trouppes d'auantage qu'elles eſtoient pour la longue traicte d'onze ou douze lieuës, logea à Tenonuille pres de Montfaulcon en deliberation de veoir le lendemain les ennemis, & charger infanterie ou cauallerie, & tout ce qu'elle trouueroit : & pour ceſt effect monta à cheual ſur les ſix heures du matin, & marcha auec toute ſon armee iuſques à vne lieuë & demie de Verdun. Là, ſa Maieſté deſcouurit cent cinquante cheuaux de ceux de Victry, & autres

autres qui estoient dans Montfaulcon, & qui en sortirent à la sourdine dés qu'ils veirent arriuer ses premieres trouppes : Le Sieur de Giury enuoya le Capitaine Fournier deuant, auec vingt cheuaux, & le souſtint auec trente, les suiuirent au galop jusques à demie lieuë dudict Verdun, & voyant que l'allarme estoit en leur camp, il fut aduisé qu'il estoit plus à propos d'aller vers Mouza, où l'on dist au Roy, que Amblize estoit auec huict cens cheuaux de ceux des Ducs de Lorraine & de Mayenne, pour entreprendre quelque chose sur le logis du Chesne, en esperant de les combattre par sa Maiesté si elle les trouuoit, ou pour le moins leuer ledit logis. Par les chemins elle trouua quatorze ou quinze Albanois qui conduisoient des charrettes de Viuandiers chargees de viures qui furent prises auec trois prisonniers desdicts Albanois, & fut sçeu d'eux, que ledit Amblize ayant l'allarme des trouppes du Roy auoit tenu des Vedettes sur les Collines, & que si tost qu'elles les veirent, il s'estoit retiré par dedans les bois, mais que si sa Maiesté vouloit coupper chemin vers d'Anuilliers, elle les pourroit trouver. Ceſt aduis feit aduancer sadicte Maiesté auec quatre cens cheuaux, & passer vn grand bois, fort fascheux faisant suiure le reste de l'armee, & fut iusques à la portee du canon de Danuilliers, sans faire aucune rencontre, de sorte qu'en quatre heures sadicte Maiesté se trouua hors de son Royaume en diuers pays, vne fois en Lorraine, & l'autre en Luxembourg où il n'y avoit pas faute de vivres n'y de butin, si sa Maiesté eust voulu rompre pour si peu

peu de chose. Quoy voyant & qu'il estoit desia tard, ses trouppes fort lassees de deux grandes iournees, elle se resolut de loger à Seruy sur Meuze, & pour ne s'en retourner pas sans voir les ennemis de plus pres. Le Mercredy deuxiesme Octobre, dés l'aube du iour sa Maiesté monta à cheual, & se rendit auec tout ce qu'elle auoit amené auec elle, à vne bonne lieuë dudict Verdun, en esperance d'y presenter la bataille, mais comme la proposition est aux hommes & la disposition en la main de Dieu, la pluye fut si grande, & trauailla tellement par l'espace de trois grandes heures l'armee du Roy, harassee d'autres pluyes, & de deux grandes iournees passees auec beaucoup d'incommoditez, sans apparence que tel orage se deust moderer, mais plustost continuer toute la iournee, que sa Maiesté fut contrainte d'enuoyer loger toutes sesdictes trouppes en leurs quartiers, & auec deux cens cheuaux seulement (entre lesquels estoient Messieurs les Ducs de Montpensier, & le Prince d'Enhalt, auec vingt ou vingt cinq Allemans) sadicte Maiesté alla à demie lieuë de Verdun recongnoistre la contenance des ennemis. A son arriuée sur le hault d'vne Colline, elle veit d'assez loing enuiron soixante lances de celles du Duc de Monte-Martiano sortiz comme il est croyable pour venir prendre langue, & veoir son armee, sadicte Maiesté feit ce qu'elle peut pour les asseurer, & pour les faire approcher d'auantage, elle les laissa faire la descouverte de trois hameaux separez qui estoient en la vallee d'entr'eux, & sadicte Maiesté pour les y

attirer & les engaget au combat, enuoya les sieurs de Praslin, de la Curée & Largerie auec vingt cheuaux, entre lesquels se trouua le sieur de Vaubecourt, vn des siens & vn de ceux du sieur Comte de Brienne, auec commandement au sieur Baron de Biron de les soustenir à la main droicte de trente cheuaux s'il en estoit besoing, & au sieur de la Chapelle aux Vrsins de faire le semblable à la main gauche de pareil nombre de trente cheuaux : Cependant que sa Maiesté s'aduançoit au trot sur vne petite colline pour tenir ferme plus pres d'eux auec enuiron soixante cheuaux de sa cornette & de mondict sieur le Prince d'Enhalt. Si tost que les vingt premiers commencerent à aller à la charge, les ennemis rentrerent en leur possession de se retirer & partirent de si bon'heure qu'encores qu'ils n'allassent qu'au grand tort les nostres ne les pouuoient ioindre au gallop & quasi à toute bride. Toutesfois se voyans approchez de trois gros hocqs de cauallerie des leurs qui parurent sur le hault de la montaigne ioignant la ville de Verdun, ils reuiendrent à la charge, tuerent d'assez loing d'vn coup d'escoupette le cheual du sieur de la Curée, & d'vn autre ils percerent la cuirasse dudict sieur de Praslin sans l'offenser, & luy donnerent trois coups de lance dans son manteau qu'il portoit, tant à cause de la pluye, que pour ce qu'il n'auoit point de brassarts. Ce petit nombre de vingt s'y porta si vertueusement & vaillamment qu'il tua six des ennemis sur la place, huict cheuaux & amenerent dix prisonniers, en blesserent dix ou douze, chasserent les autres

trés fuyans iusques à leur gros, reuindrent où s'estoit faicte la charge, vn change la selle de son cheual à vne meilleure, & prindrent les casaques de quelques uns des tuez, firent long temps effort à releuer vn cheual qui estoit par terre, & qu'ils ne voyoient point blessé pour le bailler audict sieur de la Curée, mais estant debout ils le trouuerent blessé, sans que durant tout ce tems ledict gros ny autre fist semblant de les enfoncer ou de les suiure. Entre les morts s'est trouué le Lieutenant du sieur Octauio de Chezy, & le Capitaine de la garde dudict Duc de Monte-Martiano, & entre les prisonniers vn de ses gardes, & vn cauallier qui offre mil escus de rançon, que le sieur Marquis de Pizani dict auoir veu à Rome, & en reputation de bon Capitaine, & auoir esté entretenu maistre de camp par le feu Pape Sixte, il a le cœur François, mais ayant esté banny pour estre recongneu tel, le ban luy a esté remis comme à beaucoup d'autres, à la charge de venir faire la guerre en France : il confesse que leur cauallerie est bien armee & tres-bien montee, mais qu'elle n'est point semblable à celle du Roy ; car à dire la verité il ne se peut faire mieux, & n'y eut encore les morts & les blessez, hommes & cheuaux vn seul qui n'eust vn coup de pistollet, & deux ou trois grands coups d'espee au deffault des armes & au visage : Ce prisonnier asseure que la leuee des cheuaux du Pape a esté de mil cheuaux, maintenant reduicte par mort ou maladie à huict cens pour le plus : l'infanterie Italienne de deux mil, à douze ou treize cens ; & les Suisses payez pour

quatre mil reduicts à trois : la maladie eſt encores fort grande parmy toutes leurs trouppes, les Nappolitains, que l'on diſoit eſtre paſſez, ce ſont dixhuict cens Eſpaignols & non plus, du territoire de Naples, & que la meilleure cauallerie qui ſoit en toute leur armee eſt celle qui eſt venue à ce combat, duquel ils ont laiſſé beaucoup plus d'honneur aux noſtres & d'enuie de bien faire à nos eſtrangers qui les ont veuz, qu'ils n'en ont rapporté de proffict & de reputation, ce qui me confirme encores plus en ceſte opinion, c'eſt qu'en tant de logis que les trouppes du Roy ont tenus fort eſcartez trois iours durant aſſez pres d'eux, ils n'ont iamais eu la hardieſſe de leur donner vne ſeule allarme, ſeulement la nuict dudict Mercredy deuxieſme, il vint trois cens cheuaux recongnoiſtre le logis du ſieur de Giury, & les cheuaux legers du Roy, mais ils n'ont iamais eu le courage d'entreprendre autre choſe que de repouſſer deux ſentinelles iuſques à vn corps de garde de trente cheuaux ſans les oſer enfoncer, ains ſe ſont contentez de faire vn autre corps de garde auprés d'eux. Et le troiſieſme de ce mois d'Octobre enuiron deux heures deuant iour, vne de leurs ſentinelles laſſee qu'on ne la venoit releuer, partit pour s'en aller plaindre, & en faire renuoyer vn aultre; mais de fortune penſant retourner aux ſiens, elle s'addreſſa à vn des cheuaux legers du Roy, & demandant l'vn à l'autre qui viue, ledict cheval leger recongneut à la Lune vne lance & des croix de Lorraine, & portant à l'autre la piſtolle à la teſte, le feit rendre, il s'eſt trouué

que

que c'eſt celuy meſmes qui en prit vn de ceux du Roy priſonnier à Han, auquel il fit payer trois cens eſcus, i'eſpere qu'il les rendra, & qu'ils reuiendront à la trouppe. Sadicte Maieſté retourna ledict iour à Grand-pré, & paſſant prés dudict Montfaucon, le Capitaine Bataille qui eſtoit dans le fort dudict lieu, & qui trois iours deuant auoit tiré ſur les trouppes de ſa Maieſté qui paſſerent auprés, en partit d'effroy le meſme iour, & a quitté la place ſçachant le retour de ſadicte Maieſté, qui y a mis le Capitaine Flamanuille auec trente cheuaux, attendant qu'il ait aduiſé auec Monſeigneur ce qui s'en debura faire.

## XX.

### *DISCOURS VERITABLE DES particularitez qui se sont passees en la reduction de la Ville de Marseille, en l'obeyssance du Roy.*

Imprimé en la Ville d'Auignon. 1596.

MOnsieur, pour vous representer au vray ce qui s'est passé en la reduction de la ville de Marseille en l'obeyssance du Roy, il faut premierement que vous sçachiez, par qui, & comme ceste ville estoit gouuernee, quels moyens l'on a tenus, & de quelles armes l'on s'est seruy pour amener vne si haute entreprise à sa perfection : Estant vne chose digne de memoire, & qui doit seruir d'exemple à toute la posterité.

Ceste Ville estoit retenuë en vne desobeyssance & rebellion extresme par la violence de Loys d'Aix, Viguier, & Charles de Cazault premier Consul, gens de peu, & tous deux preuenuz & condempnez en Iustice pour leur mauuaise vie, auparauant leur promotion à ce Magistrat : qui s'estoient maintenus en telles charges depuis le commencement des troubles, contre la liberté de ladicte ville, & ce qui s'y est exercé de tout temps. Ils tenoient cinq forts, sçauoir deux dans la Ville, & trois dehors, dont le plus esloigné estoit nostre-Da-

me

me de la Garde, qui voit tout le port de la portée du mousquet. Ils auoient chassé & exilé de ladicte ville toutes les plus notables familles, & n'y restoit point la moitié des habitans. Ils auoient dans le port chacun vne gallaire où ils retenoient à la chaisne des plus apparens de ladicte ville, & de la Prouince, & entre autres vn qui auoit esté Consul auparauant eux. Et depuis quelques mois en ça, quelquefois il y auoit audict port neuf galleres, quelquefois d'auantage de celles du Roy d'Espagne, commandees par le fils du Prince d'Oria, chargees de nombre de soldats. Les prisons estoient pleines d'habitans de ladicte ville, tant pour leur fidelité au seruice du Roy, que pour les taxes insupportables qu'ils faisoient sur eux, d'vne cinquiesme partie de leur bien, où ils ne comprenoient pas seulement ce qu'ils voyoient en nature, mais aussi l'industrie d'vn chacun. Ils occupoient toutes les tours, bastions & lieux forts, dedans ladicte ville. Par le dehors, aux enuirons du port ils auoient douze cents Espagnols, logez dans des maisons assez fortes pour coups de main, ils auoient nombre de soldats à leur paye, les vns desquels estoient pour leur garde en nombre de plus de soixante chacun, tous armez de mousquets. Le reste estoit departy par les corps de garde, qui se faisoient dans ladicte ville, tant pour seruir à la garde d'icelle, que pour espier les actions de tous les habitans. Ceux qui ne les suiuoient point estoient tenus pour traistres. Leur table estoit de quatre vingts hommes chacun, pour le moins, & leur despence de plus de trois

cents escus par chacun iour. Ils estoient chefs de l'Eglise, de la Iustice & des armes. Ne recongnoissoient ny nostre Sainct Pere le Pape, ny aucun chef en l'Eglise. Leur Eueſque qui est fort homme de bien, & fort seruiteur du Roy, à cause qu'il detestoit leur mauuaise vie, estoit absent. Tous les Monarques du monde ne leur estoient pas bons, sinon le Roy d'Espagne, & pour le reste de toutes les affaires de la ville, il passoit par le cerueau de ces deux hommes qui s'accordoient si bien, quelque ialousie qu'ils eussent l'vn de l'autre, qu'ils ne resoluoient rien qu'ensemblement. Tout ce qui prouenoit de leurs buttins & larrecins, estoit party à la balance. Ils auoient des hommes & des places esgallement & obseruoient vne telle reigle en leurs actions & desportemens qu'ils ne se pouuoient rien reprocher l'vn l'autre. Ils faisoient bastir des Palais dans ladicte ville, & dehors, pour leurs retraictes. Leurs maisons estoient parees de meubles somptueux. Le Viguier estoit homme assez doux en apparence, & neantmoins si vitieux, que pour ses blasphemes & mauuaise vie, il auoit eu partie de la langue coupee, & condempné aux gallaires : homme de basse extraction, & qui s'estoit intruz en ceste charge & dignité par la liberté des troubles, & contre les formes & reigles ordinaires, ne pouuant ladicte charge estre remplie que d'vn Gentilhomme de la Prouince. L'autre estoit plus violent & plus industrieux, mais non pas moins meschant, ny de meilleure conscience : bien qu'il eust vn frere fort homme de bien, & affectionné au ser-

uice

nice du Roy, & vn autre de semblable farine à luy. Il auoit deux fils qui ne portoient pas moindre estat que des Princes. L'aisné nommé Fabio suiui ordinairement de dix hommes qui estoient à luy, sans ceux de la ville qui le courtisoient, fort bien vestu & fort bien paré. Le second nommé Hierosme, en pareil equipage, ou à peu pres. Quant au Viguier, il n'auoit point d'enfans. En fin il sembloit que ce fust vne Monarchie establie pour durer long temps. Mais Dieu ennemy de leur mauuaise vie, leur prepara vn chastiment exemplaire, & qui sera memorable à iamais.

Le Roy les auoit recherchez & offert de grands honneurs & de grands moyens pour destourner la volonté qu'ils auoient de porter ceste ville entre les mains du Roy d'Espagne, & est estrange de dire que sadicte Maiesté leur eust offert deux cens mil escus chacun, dix mil liures de rente en fonds de terre. Le gouuernement des forts qu'ils tenoient. L'entretenement de trois cents hommes chacun, & de deux gallaires, auec leurs magistratures perpetuelles. Monsieur le grand Duc de Toscane, pour l'affection qu'il porte à la France, les auoit aussi recherchez & offert au nom du Roy de grands moyens pour les empescher de se precipiter au malheur qu'ils se preparoient.

Toutes ces considerations & offres n'auoient peu empescher qu'ils n'eussent enuoyé vers le Roy d'Espagne pour le rechercher & s'asseurer auec luy, & pour ceste Ambassade auoient choisy des gens de mesme estoffe qu'eux, & d'aussi bonne famille. L'vn des freres dudict Cazault

Cazault estoit le premier & principal Ambassadeur, Notaire à Marseille, Nicolin Dauid estoit le second Procureur au siege de la Seneschaussee, , fils d'vn muletier, & le troisiesme estoit Mongin, Aduocat en ladicte Seneschaussee, natif de Martegues, tous gens desesperez, sans conscience, & de mesme humeur.

Lesdicts Ambassadeurs auoient tellement conduit leur fait & leur negociation, que deux mois aprés ils auoient obtenu dudict Roy vne partie de leurs demandes, & à la verité elles estoient telles que ledict Roy d'Espaigne recognoissant l'importance de ceste place eust promis vingt fois autant pour se l'asseurer. Il leur promettoit quatre cents mil escus à chacun, dix mil escus de rente en tiltre de Marquisat, au Royaume de Naples, & quelques autres conditions assez aduantageuses en apparence, & toutesfois sans aucun fondement. Mais ces pauures gens aueuglez de leurs pechez ne pouuoient iuger ce qui leur estoit le plus vtile & honorable, ou de traicter auec vn estranger pour vendre leur patrie, ou se ietter auec honneur entre les bras de leur Roy legitime & naturel, qui leur offroit toute seureté & franchise.

Lesdicts deputez estoient sur leur retour à deux iournees de Marseille, accompaignez d'hommes & de moyens. Leur traicté clos & scellé, honorez pour leur vertu & merite, de l'ordre sainct Iacques. Quand Dieu par sa bonté empescha l'execution de leur mauuais dessein, & sans l'assistance de sa diuine Maiesté, le bon heur de nostre Roy, la sage conduitte

de

de Monſeigneur le Duc de Guiſe, & la genereuſe reſolution du ſieur Pierre de Liberta; ceſte place eſtoit perduë, n'eſtant au pouuoir des habitans, quelque volonté qu'ils euſſent contraire à ce deſſeing, de le pouuoir empeſcher, tant à cauſe de leur foibleſſe, que de la crainte qu'ils auoient de perdre leur bien, ſe voyant à la mercy d'vn fort, nouuellement conſtruict par ledict Loys d'Aix, nommé Teſte de Maure, qui commandoit dans leur port de l'Abbaye ſainct Victor, du fort de noſtre Dame de la Garde, de la tour ſainct Iean qui eſt à l'embouchure du port, & de la porte realle, qui eſt vne des principalles forteresſes de ladicte ville, continuellement veillez par les ſuppoſts & agens de ces deux tirans, qui ſe ſeruoient de la moindre apparence & opinion qu'ils auoient pour preuue veritable contre les plus gens de bien de la ville.

Monſeigneur le Duc de Guiſe à ſon entree à ce gouuernement eut principalement l'œil ietté ſur ceſte place, tant pour eſtre la porte de toute la Prouince & le lieu le plus important que pour ce qu'il la voyoit pancher à ſa ruyne & à vne perte evidante. Il n'y auoit celuy des refugiez de ladicte ville qui ne luy propoſaſt vne entrepriſe, & de faict il n'auoit pas encores bien eſtably les affaires de Ciſteron, & de Reiz qu'il auoit reduittes au ſeruice du Roy, l'vne par le commandement de ſa Maieſté, & l'autre par vn traicté honorable, qu'il fut forcé d'aller à Aix. Chacun lors en dit ſon aduis, il eſcoute tout le monde, & bien qu'il recongneuſt peu d'apparence en toutes ces entrepriſes,

trepriſes, toutesfois il ſe reſolut d'en tenter vne, tant pour ſatisfaire au deſir de tous ceux qui l'en recherchoient, que pour ne point attirer ſur luy le reproche que l'on luy euſt peu faire, d'auoir manqué à ce qui eſtoit du ſeruice de ſon Roy. Ainſi qu'il eſtoit ſur le point de s'acheminer pour l'execution de cette premiere entrepriſe, il euſt aduis que par le moyen des practicques qu'il auoit ſemees dans les villes de Martegues, ce peuple eſtoit en quelque rumeur, il pria Monſieur le Comte de Carces, de s'y acheminer d'vn coſté, & Monſieur de Croze de l'autre, & qu'il lès ſuiuroit de prés. Cette entrepriſe reuſſit ſi heureuſement que cette place ſe rangea auec la tour de Bouc, qui eſt l'ambouchure de la mer, & vne place treſ-importante, à ſon deuoir ſans vn ſeul coup de canon, à la veue de mondict Seigneur. Comme auſſi la ville & citadelle de Graſſe, par le moyen des practicques qu'il auoit auſſi ſemees dedans.

Eſtimant que la reduction dudict Martegues, qui eſt de treſ-grande importance à ladicte ville de Marſeille, & l'vne des portes pourroit eſmouuoir ces deux tirans à une recongnoiſſance. Mondict Seigneur enuoya vers ledict Cazault, vn de ſa faction, nommé Icard, trouué audict Martegues, auec de grandes offres, pour eſſayer de le ramener à ſon deuoir. Monſieur le Marquis d'Oraiſon, plain d'affection au ſeruice du Roy, voyant ladicte ville à la veille de ſa perte, luy eſcriuit par la permiſſion & conſeil de mondict Seigneur, & lui offrit au cas qu'il vouluſt recongnoiſtre ſa Maieſté de bailler

à

à ſon fils aiſné Fabio, ſa fille aiſnee auec les aduantages qu'il euſt peu deſirer pour vne choſe ſi inegalle.

Retournant à Aix, il paſſa par Marignanne, qui eſt vne petite ville que tient Monſieur d'Eſpernon, où en vn combat celuy qui commandoit dans ladicte ville, nommé le ſieur de Magence, & ſon Lieutenant, furent tuez. Il n'eut autre loiſir eſtant audict Aix, que de deſcendre de cheual, & aſſiſté de Monſieur Deſdiguieres, d'vne partie de la nobleſſe de la Prouince, & d'vn bon nombre de forces, il ſe reſolut de tenter cette dicte entrepriſe, mais les ennemis qui veilloient continuellement, & qui n'eſpargnoient rien pour eſpier les actions de mondict Seigneur le Duc de Guiſe, ſe ſçeurent bien garantir de ce coup.

Quelque temps apres, à treſ-inſtante pourſuitte de tous leſdicts refugiez, & par le moyen de quelque intelligence de dedans, il en entreprit vne ſeconde, qui n'apporte autre fruict que de rendre leſdicts ennemis plus deffians & plus ſoigneux, & de faict le Viguier couchoit ordinairement ſur la porte realle, auec vn fort corps de garde, Cazault au corps de garde de l'hoſtel de ville, & les principaux de leur faction ſur les baſtions & tours, afin de retenir par cette vigilance vn chacun en deuoir.

Mondict Seigneur de Guiſe iugeant bien qu'il eſtoit inpoſſible d'en venir à bout par ce chemin, & que ſon voiſinage à Aix les retenoit en perpetuelle deffiance, ſur l'ouuerture qui luy fut faicte par le ſieur Docteur Bauſſet, refugié de ladicte ville, homme bien qu'il ſoit ieune, neantmoins

neantmoins fort aduisé & discret, par le moyen de Monsieur de Vallegrand, nommé à l'Archeuesché d'Aix, par sa Maiesté, auquel il s'adressa premierement de la bonne volonté que le sieur Pierre de Liberta auoit de faire vn bon seruice à sa Maiesté & sa patrie : Enuoya le sieur de la Pierre, Capitaine de ses gardes, homme sage & bien aduisé, à Aubagne, maison de Monsieur l'Euesque de Marseille, vers ledict sieur Bausset, pour l'esclaircir au vray de ceste affaire.

Ledict sieur Bausset luy fit entendre que ledict sieur de Liberta commandoit à la porte realle, qui estoit homme courageux & vaillant, resolu & plein d'affection au seruice du Roy, & qu'il aimoit en particulier mondict Seigneur de Guise. Que lesdicts Loys d'Aix & Cazault, sortoient ordinairement de ladicte ville le matin auec leurs gardes, & qu'il estoit resolu de leur fermer la porte, ou de les tuer, & que faisant vne ambuscade pres de ladite porte, il seroit facille de les prendre & de se rendre maistre de la porte & par consequent de la ville.

Mondict Seigneur de Guise iugea cette entreprise auec plus d'apparence que les autres, & estima à bon augure que l'entree de cette place luy estoit proposee par le sieur de Liberta, & par la porte realle, & que mesmes ledict sieur de Liberta portoit ce nom pour la liberté que ses predecesseurs auoient acquise à la ville de Caluy en Corsegue, dont ils estoient originaires par vn acte genereux, digne de ce beau nom & semblable à celuy qui sera dict cy apres; dequoy mondict Seigneur ayant conferé seulement

lement auec le sieur de Pericard, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, & Intendant des finances prés de mondict Seigneur, & à ses particuliers seruiteurs il accorda audict sieur de Liberta soubs le bon plaisir du Roy, quelques conditions qu'il desiroit pour le bien de la ville, sa seureté particuliere, celle de ses amis, & pour la recongnoissance du seruice qu'il faisoit à sa Maiesté & à toute la France, bien esloignees à la verité de celles qui estoient proposees audict Loys d'Aix & Charles de Cazault, & de peu de merite pour vn si signalé seruice, & vn hazard si grand où il se mettoit.

Ledict sieur de Liberta resolu à ce qu'il s'estoit proposé en l'esprit & à ce qu'il auoit promis, ne sçauoit comme mettre sa bonne volonté à execution, & craignoit mesmes en parler à ses freres & autres ses amis, bien qu'il les veist disposez & portez à sa mesme volonté, mais iugeant que s'il differoit d'auantage, il mettoit & sa vie & sa ville au hazard, les Espagnols s'emparans peu à peu de la place, en fin descouurit son intention à ses freres, & au sieur Roux, Receueur du Domaine du Roy à Marseille, son amy intime, & homme fort aduisé, & au sieur du Pré homme sage & industrieux, aprés s'estre assuré de leur parole, & fait entendre au sieur du Pré qu'il desiroit que le sieur Iean Laurens qui estoit aussi de ses amis, fust de la partie, tant pour estre homme vaillant & courageux, que pour le recongnoistre porté au seruice de sa Maiesté, ledit du Pré prit la charge de luy en parler, & au lieu de luy en faire les propositions de la part dudict

dudict sieur de Liberta, il luy en parla comme de luy mesmes, & pria ledict Laurens d'en faire instance audict sieur de Liberta, sçachant bien qu'il estoit de ses amis, & aussi qu'il iugeoit bien que l'on ne pouuoit, sans luy, mettre à fin vne telle entreprise, tant pour la creance qu'il auoit parmy le peuple, que pour le commandement qu'il auoit à ladicte porte realle, ny en ayant nulle autre ouuerte à lors. Apres plusieurs discours de mescontentement des desportemens desdicts Loys d'Aix & Cazault, entre ledict sieur de Liberta, & Laurens, & autres tendans à leur liberté, ledict Laurens luy ouure son cœur, & trouua celuy dudict sieur de Liberta tout conforme. Lors ils conferent ensemble des moyens plus prompts pour l'execution, s'asseurent de leurs amis, non pas qu'ils leur fissent entendre ce qui estoit de leur dessein, mais les obligent à eux plus estroictement : En fin font entendre à mondit Seigneur de Guise que toutes choses estoient en estat, pour faire vn bon seruice à sa Maiesté.

Mondict Seigneur, auec vne extresme prudence resolut de s'esloigner de ladicte ville, & d'employer ses forces en lieu que l'on ne peust prendre ombrage de luy, & destourner la ialousie que ces tirans auoient de sa presence à Aix, s'en alla à Toulon, au mesme temps prit les villes d'Hieres, sainct Tropez & Draguignan, blocqua les citadelles & entreprit le siege de la Garde, qui est vne petite ville accompagnee d'vn fort chasteau, que tient Monsieur d'Espernon, proche dudict Toullon : il y tira quelques canonades, & y donna deux assaux.

Lors

Lorſque l'on penſoit qu'il fuſt plus obligé & engagé à ce ſiege, le leue, retire ſon canon, & part le x. de Feurier, pour attirer Monſieur d'Eſpernon à vn combat, du coſté de Brignolles, afin d'oſter tout ſubiect de crainte audicts tirans, & ſe preparer à l'entrepriſe auec plus de liberté, ayant auparauant faict partir le ſieur de la Baulme, aide de camp, auec la compagnie de Monſieur le Marquis d'Oraiſon, pour aſſembler les troupes qui eſtoient aux enuirons d'Aix.

Ledict ſieur Docteur Baullet ſ'eſtoit rendu audict Toullon, pour prendre le iour de l'execution, & pour faire confirmer de nouueau à mondict Seigneur les articles du traicté, ſelon que le deſiroit ledict ſieur Liberta, ce qu'ayant fait, ſ'en retourne à Aubagne, bien inſtruict de ce qu'il auroit à faire. Mondict Seigneur eſtoit recherché d'autre entrepriſe auec beaucoup d'ardeur, mais pour ne rien gaſter de ceſte-cy qu'il tenoit pour infaillible, retenoit prés de luy ceux qui faiſoient ceſte pourſuitte, auec eſperance d'y entendre & donner ordre.

Eſtant à Forcalqueret, apres auoir attendu & recherché l'eſpace de quatre iours entiers le moyen d'attirer au combat ledict ſieur d'Eſpernon, auec quelques trouppes de cauallerie ſeulement, pour ce que le reſte eſtoit embarqué aux ſieges des citadelles d'Hieres & ſainct Tropez, feit partir le xiij. dudict mois le ſieur de Beaulieu, qui a cy deuant commandé au chaſteau du Bois de Vie-ſayne, auec le Regiment d'arquebuſiers à cheual dudict ſieur Baron de Cauuet, & ceux de gens de pied des ſieurs de

Momplaisir & Baron de Chemault, & luy commanda de se rendre le seisiesme à Cassis, où estant, il sçauroit ce qu'il auroit à faire, par ledict sieur de la Baulme, qui deuoit au mesme temps se trouuer à Aubagne, auec la trouppe qu'il auroit assemblee.

Pria Monsieur le Comte de Carces de s'aduancer de l'autre costé, auec sa compagnie de gens-d'armes, & celles de Messieurs d'Oyse, Marquis de Trans, de Soulliers & autres, pour se trouuer à Aubagne ledict xvj. à iour fermé.

Commanda au sieur de la Manon, Lieutenant de la compagnie de Monsieur le Comte Desault, de prendre vn autre chemin, & se trouuer à pareil iour & heure audict Aubagne, auec sa compagnie. Celle de cheuaux legers de mondict Seigneur, celles des sieurs de Brandouuilliers, Cheualier de Montmeyan, de Moulny, & ce qui estoit resté en l'armee, de celle du sieur de Boyer.

Commanda au sieur de Boyer, bien qu'il eust esté blessé sur le haut de la breche de la Garde de se trouuer à mesme temps à Bendor pour de là se rendre audict Aubagne auec tout ce qu'il pourroit assembler d'infanterie, & par mesme moyen feit aduancer son regiment, pour se trouuer au rendez-vous.

Monsieur du Castelet auoit aussi commandement d'assembler quelques trouppes d'infanterie en sa maison, lesquelles mondict Seigneur de Guise deuoit prendre en passant.

Le sieur d'Oria, natif de Marseille, & qui en estoit refugié, se deuoit au mesme temps tenir prest en sa garnison d'Allauch, pour faire ce qui luy seroit commandé.

Mondict

Mondict Seigneur de Guise se rendit le xv. à Toulon auec sa cornette blanche, sa compagnie de gens-d'armes, celle de Monsieur le Cheualier du Buoux, & ce qui luy estoit resté de ses gardes, & partit le lendemain sur les deux heures apres midy, & alla tout d'une traicte à Aubagne, ayant seulement seiourné deux heures à la Cadiere, en attendant que l'infanterie que le sieur du Castelet auoit fait assembler, se peut trouuer sur le chemin.

Ledict xv. se trouuerent Messieurs l'Eueſque de Marseille, Marquis d'Oraison, de Vallegrand, du Buoux, auec sa compagnie, & la Baulme, auec ce qu'il auoit peu assembler des trouppes, suyuant le commandemeut de mondict Seigneur de Guise, audict lieu d'Aubagne, & pour ce que l'execution ne se deuoit faire que le xvij. au matin, craignant que cette grande trouppe n'apportaſt quelque soupçon à ceux de Marseille, monterent à cheual, feignant d'aller trouuer mondict Seigneur de Guise en l'armee, se rendirent seulement à la Cioutat, laissant vne petite trouppe pour donner aux portes de Marseille le soir mesme, afin de faire reserrer les payſans des enuirons, & le lendemain retournerent tous sur le soir, où toute la cavallerie conduite, tant par Messieurs le Conte de Carces, Marquis d'Oraison, que la Manon, se trouua, comme aussi les sieurs de Beaulieu, de Boyer, & d'Oria, pour sçauoir ce qu'ils auroient à faire auec l'infanterie.

Il fut donné rendez vous à toutes les trouppes à dix heures du soir, à sainct Iulien, deux lieuës de Marseille, fors & excepté à celles

conduittes par Messieurs le Comte de Carces & du Buoux, qui deuoient attendre audict Aubagne mondict Seigneur. Ledict sieur Docteur Bausset se trouua audict rendez-vous, accompagné dudict du Pré, qui auoit recongneu ledict lieu, propre pour poser les ambuscades. Ledict sieur de la Baulme, par commandement de mondict sieur le Marquis d'Oraison, disposa les trouppes pour le marcher, & pour le logis, selon que Monseigneur de Guise l'auoit designé.

L'infanterie dudict sieur de Boyer, conduitte par le Capitaine Guys, & celle du sieur d'Oria deuoit marcher la premiere, accompagnez de la trouppe de cauallerie conduitte par le sieur de la Manon, pour ce qu'estant du pays ils sçauoient mieux le chemin. Ledict sieur de Beaulieu les deuoit suiure, se saisir de la porte, & Monsieur le Marquis marchoit apres auec ce qu'il conduisoit de cauallerie, soustenu de mondict Seigneur de Guise qui se deuoit trouuer seulement au rendez-vous à l'heure de l'execution, & si bien mesurer son temps qu'il ny manquast point, & à la verité il y vsa de telle prudence & vigilance que tout reussit selon qu'il auoit esté proposé.

La pluye estoit fort grande, ce qui retenoit en quelque apprehension ledict sieur de Liberta, craignant que cela retardast ce qui auoit esté proposé, pria le Capitaine de Rens, sien amy, de passer le port à la faueur du corps de garde, où il estoit, pour aller recongnoistre comme toutes choses estoient disposees, & pour luy en donner aduis, ce qu'il execute fort fidellement.

L'ordre

L'ordre ainſi mis, il falloit attendre le iour, lequel venu, & l'heure de l'ouuerture de la porte arriuee, vn Religieux Minime qui venoit d'vn Monaſtere proche de ladicte ville, trouuant leſdicts Loys d'Aix & Cazault, leur fit entendre qu'il auoit veu à deux cents pas de la porte douze ou quinze ſoldats, qu'il eſtimoit eſtre des ennemis, ce qui donna ſubiet audict Loys d'Aix de ſortir, & de faire aduancer vingt mouſquetaires de ſes gardes pour recongnoiſtre ce qui en eſtoit. Cazault le ſuiuoit quelque temps apres auec ſes gardes, eſtant en perpetuelle deffiance pour l'aduis que Monſieur d'Eſpernon leur auoit donné pour certain, d'vne entrepriſe qui eſtoit ſur leurs perſonnes, & qui ſe deuoit executer bien toſt.

Le iour eſtoit grand; les ſentinelles que l'on auoit poſees pour voir ſi l'on ne feroit point le ſignal promis, attendoient auec impatience; voyant ſortir ceſte trouppe en donnerent aduis. Ledict ſieur de la Manon, craignant que l'entrepriſe ne fuſt deſcouuerte, pour le long temps qu'il y auoit qu'il faiſoit iour, enuoye huict maiſtres de la trouppe qu'il conduiſoit, pour charger ces Mouſquetaires, & luy s'aduança auec le reſte contre la porte, par vn autre chemin, eſtant en veuë de ladite porte, il veit baiſſer le trebuchet, qui eſtoit le ſignal. Il part de la main & donne droit à ladicte porte, comme feit auſſi l'infanterie qui auoit eſté ordonnee: Au lieu d'y receuoir vn bon acceuil, coups de canon & d'harquebuzes ne manquerent point, de ſorte qu'il y en eut quelques vns tuez & bleſſez.

Loys d'Aix estoit enfermé dehors, auec ses gardes, voyant venir ceste trouppe à eux se separerent en deux, vne partie à la faueur des murailles, & l'autre du costé du port auec ledict Loys d'Aix, qui fut si bien assisté qu'il eut moyen de se ietter par dessus les murailles qui sont fort basses & de se rendre dans la ville auec vn petit basteau qu'il trouua fort à propos.

Les nostres fort estonnez ne scauoient que penser du traictement qu'on leur faisoit, sinon que l'entreprise estoit double, apres auoir longuement attendu sans aucun fruict, se retirerent, voyans les vns de dessus la muraille crians viue le Roy, & les autres tirans droit à eux.

Le sieur de Beaulieu qui estoit des derniers, voulut comme les autres paroistre à veuë de la porte & receuoit sa part des canonades & harquebuzades, gardant tousiours l'ordre de bataille qu'il auoit estably partant de l'ambuscade, voyant comme il y auoit beaucoup d'apparence que l'entreprise estant double, que les douze cents Espagnols qui estoient logez dans les maisons, le long du port, ne faudroient point de sortir pour donner en queüe. Apres auoir longuement seiourné veit sortir ledict Capitaine, Iean Laurens, monté sur vn Barbe gris, & le Capitaine Imperial apres, qui l'appelloit, l'asseurant que Cazault estoit mort.

Ceste nouuelle n'estoit point encores aux oreilles de vingt des troupes, que Monseigneur couuert de la fumee des canonades à toutes sortes de hazards contraignoit les soldats de retourner. Ledict sieur de Beaulieu donne d'vn costé droit à la porte auec ledict Baron de Cauuet.

fuet. Le sieur de la Manon auec la cauallerie de l'autre, & le Capitaine Guys auec le regiment du sieur de Boyer, de l'autre, & le reste suiuoit auec ordre, & comme il estoit necessaire en vne entreprise de tel poix. Mais les habitans qui estoient à la porte, craignans le pillage & sac de leur ville, s'il y entroit vn si grand nombre de soldats, baisserent le trebucher: L'on ne laissoit pas cependant de tirer des tours & murailles canonades & mousquetades, ce qui donnoit de l'apprehension à mondict Seigneur, qui en receuoit sa part, & à ceux qui estoient restez à la porte, bien que les vns criassent viue le Roy & liberté, & que les autres monstrassent des escharpes blanches, pour tesmoignage de leur affection & resolution au seruice de sa Maiesté.

Depuis l'heure du signal iusques à l'ouuerture, le sieur de Liberta, duquel le courage & la resolution sera memorable à iamais, faisoit l'execution contre Cazault qui estoit demouré entre les deux portes, ayant le Capitaine Barthelemy de Liberta son frere, si dextrement fermé le trebuchet, selon le commandement qu'il en auoit, qu'il enferma les gardes de Loys d'Aix dehors, & ledict Cazault dedans. Ledict sieur de Liberta qui estoit sorty auec ledict Loys d'Aix, rentre dans la porte sur le signal qui luy fut fait que ledict Cazault sortoit, & venant droit à luy l'espee à la main, luy dit: meschant traistre, tu veux vendre ta ville aux Espagnols, mais ie t'en empescheray bien, luy donna vn coup d'espee au trauers du corps. Cazault tire la sienne tout blessé qu'il estoit, mais ledict Li-

berta redoubla si dextrement, & ledict Capitaine Barthelemy, son frere auec vne demie picque, qu'ils le feirent tomber par terre, & depuis fut achevé par quelques soldats de la troupe dudict sieur de Liberta, disant, enfans, c'est assez.

Lors quatre mousquetaires des gardes dudict Cazault, qui estoient restez auec luy, plus courageux que les autres entreprennent ledict sieur de Liberta, & le tirent de si pres tous quatre qu'ils luy brusterent son pourpoint en plusieurs endroits: Luy assisté de ses freres & amis, l'espee à la main les met en fuitte tous, vn autre desdicts soldats auec vne demie picque s'addresse à luy, le poursuit de si pres que s'il n'eust eu la preuoyance & le courage de mesmes, il estoit en danger de perdre la vie. Mais assisté de la protection de Dieu il se defendit si genereusement estant seulement vn peu blessé au petit doigt de la main droicte, qu'il fit prendre le mesme chemin à ce dernier qu'aux quatre autres. Le reste demeuroit estonné sans rien dire, voyant vn de leurs chefs par terre & l'autre en fuitte. Ledict Liberta leur promit la liberté & la vie, ce qui les fit resoudre à son assistance auec ce qu'il auoit desia disposé des siens à cette mesme resolution, bien qu'ils n'en sceussent rien. Ses freres seuls & lesdicts Capitaines Hervieu & Laurens qui estoient aduertis de l'affaire & peu d'autres. Les vns estoient auec luy, les autres à l'entree de la porte du costé de la ville pour resister au premier effort s'il en arriuoit quelqu'vn. Les autres dessus la porte pour se saisir du corps de garde qui y estoit.

Chacun

Chacun fit si bien son deuoir qu'il n'arriua aucun mal de son costé par la grace de Dieu.

Les trouppes n'estoient pas encores à la premiere porte que ledict Loys d'Aix estoit dans la ville, assemblant ses amis, donnant ordre par les corps de garde & asseurant vn chacun au mieux qu'il pouuoit; Fabio Cazault, fils du Consul, le suiuoit asseurant aussi tous ses amis & sa mere mesmes que son pere n'estoit que blessé, chacun demeure en incertitude, ne sçachant à quoy se resoudre.

Ledict Loys d'Aix accompagné de deux cents hommes attaque la porte du costé de la ville, mais il fut si genereusement receu par ledict sieur de Liberta, ses freres & amis, & l'assistance des trouppes de mondict Seigneur qu'il fut contrainct de tout habandonner.

Les trouppes en l'ordre que i'ay dict cy-dessus d'vn costé commençoient à entrer dans la ville, quand le sieur President Bernard, qui estoit en icelle par permission de sa Maiesté, chef de la Iustice souueraine, qui y auoit esté establie par Monseigneur du Mayne, pour y seruir sadicte Maiesté, accompagné d'vne generosité correspondante à son esprit & à son merite, de l'autre se met en campagne, r'assemble par son authorité ce qu'il peut de gens de bien, se precipite au hazard, & vient rencontrer cette petite trouppe, laquelle armee du bon droict qu'elle portoit sur le front, de l'heur de nostre Roy, de la bonne fortune de Monseigneur le Duc de Guise leur chef, & d'vn courage inuincible, s'addresse premierement au corps de garde qui estoit deuant l'hostel de ville,

le, où s'estoit retiré ledict Loys d'Aix auec cinq cens hommes pour le moins, apres quelques harquebuzades tirees dudict corps de garde qui ne seruirent qu'à r'animer cette genereuse trouppe, ledict Loys d'Aix voyant quelque rumeur parmy ce peuple, feignant d'aller aux autres corps de garde, se iette en mer auec ledict Fabio Cazault, pour gaigner les forts du dehors, vne partie le suiuit, vne autre se retira par la ville, & le reste commence à crier viue le Roy & liberté.

Et lors leur ayant esté promis la vie, la liberté & toute franchise, s'aduance en vn autre corps de garde proche de l'emboucheure du port & pres de l'Eglise S. Iean, où ils estoient pour le moins mil hommes armez, chacun commence à crier viue le Roy & liberté, pareille promesse leur fut faicte qu'aux premiers.

Ces deux trouppes asseurees, l'on retourne en trois autres corps de garde tres-forts, les vns desquels l'on changea pour l'incertitude de ceux qui y commandoient, les autres demourerent en l'estat qu'ils estoient, de sorte qu'en moins d'vne heure & demie cette ville qui estoit Espagnole, deuint Françoise.

Les bastions & tours occupees par les suppostz desdicts tirans, & la tour de sainct Iean qui tient l'ambouchure du port, faisoient resistance. La porte de la ville seule estoit gardee d'vn costé par ledict sieur de Liberta & ses freres, & l'autre par le sieur de Beaulieu, comme il luy auoit esté commandé par mondict Seigneur le Duc de Guise. Que le fils du Prince d'Oria songeoit à sa retraicte auec ses gallaires, & se

se trouua si estonné & si surpris qu'il oublia partie de son equipage. L'on ne voyoit dans le port que clameurs, que blasphemes, que rames d'vn costé & d'autre, & sembloit que l'embouchure du port n'estoit pas assez grande pour sortir le moindre de leurs esquifs, tant la peur & l'effroy de la mort leur auoit saisy l'ame.

Celuy qui estoit dans la tour sainct Iean, qui pouuoit empescher ou retarder pour le moins leur passage, estant saisy de mesme peur que les autres, ne sçauoit auquel courir pour gaigner sa vie.

Celuy qui estoit dans Teste de Maure, ne sçachant quelle issuë deuoit prendre ce ieu, laissa passer lesdicts gallaires.

Le sieur de Bausset qui commande au chasteau d'If, seul, s'essaya de les endommager à coup de canon, mais pour estre vn peu esloigné leur feit peu de mal.

Loys d'Aix & Fabio Cazault, qui aimerent mieux se fier à la mer qu'à la pointe de leurs espees, passerent le port. Le premier se ietta dans l'Abbaye sainct Victor, qui estoit vn des forts qu'il tenoit, & ledict Fabio dans nostre Dame de la Garde, si estonnez toutesfois, qu'il ne fut en leur pouuoir de songer à leur deffense & conseruation, comme vous verrez cy apres.

Mondict Seigneur le Duc de Guise s'estoit trouué à l'heure dicte, & si à propos que bien que la porte fust fermee, il sembloit que Dieu luy eust reserué par ce moyen vne seconde victoire sur les ennemis de la France.

Les douze cents Espagnols qui estoient le long du port, auoient pris l'effroy à la premiere alarme:

alarme, & à la faueur des forts & de la coſte de la mer ſe retiroient pour ſe ietter dans les gallaires qui auoient eſté ſi ſurpriſes qu'elles ne les auoient peu prendre. Quand mondict Seigneur les feit ſuiure par le ſieur Baron du Sel, Lieutenant de ſa compagnie de gens d'armes, & par le ſieur de la Pierre, Capitaine de ſes gardes, ſi heureuſement qu'il en demoura bon nombre ſur la place. Plus de mil mouſquets, arquebuzes ou picques, & autant de fournimens, pour leur bagage pris, & pareillement le ſeul drapeau qu'ils auoient, que l'effroy leur feit laiſſer à leur grande honte & confuſion.

Ce pendant les affaires demouroient dans la ville encores en quelque rumeur, que mondict Seigneur de Guiſe les mains pleines de bonheur & d'vne courageuſe reſolution ſe ietta luy ſeul dans ladicte ville, pour faire paroiſtre à tout le peuple la franchiſe de ſon affection, l'aſſeurance qu'il prenoit d'eux, & confirmer par ce moyen toutes choſes au ſeruice du Roy, & deſtourner les deſſeings des factieux qui reſtoient en ladicte ville, ſa ſeule preſence eſtonna tellement tous ceux qui eſtoient dans ladicte ville, tours & forts, qu'ils ſe remirent au meſme temps en l'obeyſſance du Roy, & à la diſcretion de mondict Seigneur.

Lors ce peuple auſſi content qu'eſtonné d'vn ſi ſoudain changement de voir celuy qui leur auoit fait la guerre au milieu d'eux, non auec des armes pour les offencer, mais pour les garantir de toute oppreſſion, plain d'allegreſſe & de contentement de ſe voir en chemin pour ſortir de la tirannie, & ſeruir le Roy auec franchiſe,

franchise, porta mondict Seigneur de Guise parmy la presse iusques en l'Eglise Cathedralle, où fut rendu actions de graces à Dieu, de tout le monde, auec autant de sincerité que leur ioye estoit grande du bonheur qu'ils receuoient.

Mondict Seigneur le Duc de Guise ne s'estoit point oublié en ce deuoir enuers Dieu, car si tost qu'il eust veu, estant hors la ville, cette premiere trouppe entree, s'en alla en l'Eglise des Cappucins qui est proche de ladicte porte realle, & là se prosterna deuant sa diuine Maiesté au peu de loisir qu'il en eut, recongnoissant comme il publioit parmy tous ces amis que c'estoit vn iuste iugement du Ciel qui auoit differé ceste punition à ces deux miserables, pour la rendre plus rude & conforme à leurs demerites, & ne fut point oublié en vne action si memorable, le nom & l'autorité du Roy, sous le regne duquel cette victoire estoit preparee, non pour rien adiouster à son bonheur, mais pour rendre son nom plus formidable parmy ses ennemis.

La presence de mondict Seigneur de Guise parmy tout ce peuple de la ville r'assura tout, & leur feit tomber les armes des mains sans aucune effusion de sang ny pillage. Les soldats qui estoient entrez se contentans de ce qui estoit resté dans les maisons de Loys d'Aix & Cazault, demourerent sans plus rien entreprendre, aussi que la presence & le commandement de leur chef les retenoit en deuoir & sembloit que les vns & les autres auoient tousiours esté nourris ensemble, tant le repos estoit grand parmy eux.

Les

Les Forsats des gallaires desdicts tirans, qui estoient demourez dans le port, se seruirent de l'occasion, crient liberté, se dechainent & se iettent parmy la ville, les vns les armes à la main pour assister les nostres, les autres dans les maisons de ces deux miserables au pillage, & le plus grand mal arriua de ce costé là.

Celuy qui estoit dans le fort de Teste de Maure, recongnoissant ce qui estoit de son deuoir enuers son Roy se voyant inuesty par commandement de mondict Seigneur le Duc de Guise, qui vsa en ceste occasion d'vne extresme preuoyance, s'enuoya offrir à mondict Seigneur de Guise auec telles conditions qu'il luy plairoit, ce qu'il accepta, remettant la place entre les mains du peuple, pour tesmoignage de sa franchise & de l'asseurance qu'il vouloit prendre d'eux, puis qu'ils estoient seruiteurs du Roy & bons François.

Il ne restoit plus que les forts de sainct Victor, où estoit Loys d'Aix, & nostre Dame de la Garde, où estoient les enfans de Cazault, lesquels depuis l'heure de la reduction de la ville iusques à l'heure de la reddition desdicts forts, n'oserent tirer vn seul coup du costé de ladicte ville, tant ils estoient estonnez.

Le reste de cet heureux iour 17 Feurier qui sera memorable à iamais se passa à r'appaiser les humeurs encores bouillantes & à l'establissement d'vn ordre pour la garde de la ville.

Le lendemain 18. apres le seruice diuin estant necessaire de proceder à l'election de noueaux Magistrats, mondict Seigneur assisté de Messieurs le Comte de Carces, Marquis d'Oraison

raison, de Valegrand, de Pericard, & autres, s'en alla en l'hostel de ville où en la presence de tout le peuple fut presentee vne promesse faite par mondict Seigneur de Guise audict sieur de Liberta, par laquelle il luy promettoit qu'en cas que ladicte ville fust reduite en l'obeissance du Roy par son entremise il demeureroit Viguier iusques au mois de May 1597. Le Seigneur de Riquety Gentil-homme d'honneur & de merite affectionné au seruice de sa Maiesté, premier Consul. Le sieur Docteur Bausset assesseur, & le sieur Seguin qui auoit seruy à l'entrepriſe, second Consul. Ce que le peuple trouua si à propos que chacun y donna son suffrage & son consentement. Le sieur Moustier fut faict troisiesme Consul.

Cependant mondict Seigneur auoit enuoyé vers ledict Loys d'Aix & Fabio Cazault pour sçauoir ce qu'ils desiroient & les entretenir en traité s'il estoit possible, afin qu'il eust plus de moyen au cas qu'ils ne vouluſſent faire ce qui estoit de leur deuoir, de preparer ce qui estoit necessaire pour les forcer, les faisant blocquer par le reſte de ses trouppes. Ledict Loys d'Aix encores plus plain d'orgueil que de resolution & courage demandoit des conditions fort esloignees de la raison. L'autre estoit si estonné & affligé de la mort de son pere qu'il demanda loisir iusques au lendemain pour penser à ce qu'il auroit à respondre, l'on ne vouloit qu'alonger le temps estant le plus cruel ennemy qu'ils euſſent comme ils recongneurent bien par apres. Car le lendemain 19. la nuict ledict Loys d'Aix fut contraint l'effroy estant parmy les siens, de

se

se ietter par dessus les murailles & de se sauuer sur les gallaires dudict Doria qui estoient encores à la rade à vne lieuë de là, attendant le reste des Espagnols qu'ils auoient perdus, laissant son beau pere & ses plus chers amis à l'abandon.

Mondict Seigneur se trouua ledict 19. de bon matin à la porte dudict fort, reçoit les soldats la vie sauue & les autres prisonniers de guerre, remet la place entre les mains du Capitaine de ses gardes pour la conseruer, tant que nostre Dame de la Garde tiendroit.

Les 20. & 21. se passerent à donner ordre pour faire sortir les trouppes qui estoient dans la ville & au restablissement des autres affaires. Le soir dudict 21. Monseigneur le Duc de Guise reçoit vne lettre interceptee sur Monsieur d'Espernon qu'il escriuoit au sieur de Miran, par laquelle il appelloit tous ses amis pour l'assister, & leur ordonnoit de porter des viures pour quatre iours & se rendre au Val le Mercredy à dix heures du matin, estimant que pendant que mondict Seigneur seroit occupé & attaché au retablissement des affaires de ladicte ville de Marseille, il auroit moyen de secourir la citadelle de saint Tropez ou celle d'Hieres que mondict Seigneur tenoit blocquees, & bien que le temps fust fort brief, pour ce qu'il ne pouuoit partir que le lendemain de bon matin, les trouppes qui l'auoient assisté à l'entreprise de Marseille estant fatiguees, il estima qu'il trouueroit ledict sieur d'Espernon sur l'action ou sur son retour faisant diligence comme il fit.

Ledict 21. il partit d'assez bon matin assisté de

de partie de sa compagnie de Gens d'armes, de quinze ou seize soldats de ses gardes, des trouppes de Monsieur du Buoux & Cheualier son frere, de partie de celle de Monsieur le Comte de Saulx, du sieur de Boyer, de celles des sieurs de Maulny, Brandouuilliers, & Cheualier de Montmeyan, ne faisant pas en tout deux cens cheuaux de combat, se rendit le mesme iour à Toulon, apres auoir laissé vn bon ordre en la ville de Marseille, & donné charge à Messieurs le Marquis d'Oraison, de Beaulieu, & Viguier, de preparer en attendant son retour toutes choses pour le siege dudict fort de nostre Dame de la Garde, & cependant entretenir soubs l'esperance d'vn traité ledict Fabio Cazault, vers lequel ledict sieur de Beaulieu alloit souuent par la permission & commandement de mondict Seigneur.

Le lendemain xxiij. il passe par Hieres, recongnoist l'estat de la place, voyant que mondict sieur d'Espernon n'y estoit pas venu, iugea incontinent qu'il auoit donné vers Saint Tropez; prend cent cinquante harquebuziers, du Regiment du sieur de Maulny qui estoit audict Hieres, part en diligence, & se rendit le soir à Pignans, où ledict sieur d'Espernon auoit voulu loger quelques iours auparauant. Il depesche incontinent de tous costez, pour sçauoir qu'estoit deuenu ledict sieur d'Espernon.

Il fut aduerty que le ieudy xxij. ledict sieur d'Espernon s'estoit presenté auec trois cents maistres, deux cents harquebusiers à cheual, & trois cents hommes de pied, deuant ledict lieu de S. Tropez, pour y ietter & des farines

& des munitions de guerre, & que tout le iour il estoit demouré en bataille en presence des nostres qui estoient sortis à huict cents pas de la plaine, pour le receuoir & combattre s'il approchoit. Le sieur de Mesplez, Maistre de camp d'vn regiment de gens de pied, Gentilhomme vaillant & aduisé, commandoit à l'infanterie où estoit le sieur de Vauchonuillé Maistre de Camp. Le regiment du sieur de Grand-Val, commandé par le sieur de la Touche premier Capitaine, & celuy du Baron de Lauge, commandé par le Cheualier du Pillon. Le sieur de Lussan, enseigne de la compagnie de Gens-d'armes de mondict Seigneur, commandoit la cauallerie qui estoit enuiron cinquante maistres de ladicte compagnie, & quelques trente d'autres trouppes ramassees qui firent si bien & si dignement, que tenant tousiours la place assiegee & blocquee, ledict sieur d'Espernon fut contrainct se retirer la nuict sans trompette & sans faire aucun effort.

Mondict Seigneur le Duc de Guise arriua comme il est dit cy-dessus le xxiij. à Pignans à cinq lieuës dudict S. Tropez, & quatre lieuës de la Garde de Puget, où estoit ledict sieur d'Espernon. Mondict Seigneur estant aduerty que ledict sieur d'Espernon se retiroit, & qu'il prenoit le chemin des Maures de Canet, pour s'en aller à Brignolle, s'aduance le lendemain matin au lieu du Luc, pour luy coupper chemin, auec cette petite trouppe, afin de le forcer au combat: ayant nouuelles de mondict Seigneur de Guise, il enuoye le sieur S. André auec vingt maistres pour le recongnoistre & pour l'amuser,

ce

ce pendant que luy se retireroit auec tout le reste de sa trouppe du costé du Vidauban, par vn chemin couuert, pour passer la riuiere d'Argence sur le pont des Arz, dequoy mondict Seigneur aduerty par vn paisant qu'il auoit enuoyé dans la trouppe dudict sieur d'Espernon, courut à toute bride pour le trouuer & de fait le veit à cinq cents pas dudict Vidauban.

Ledict sieur d'Espernon estonné d'vne si soudaine diligence fait mine de se resoudre au combat, tient conseil auec tous les Capitaines qui estoient pres de luy. Mondict Seigneur de Guise ayant disposé l'ordre du combat, feit mener cinquante maistres des coureurs au sieur Cheualier du Buoux, ayant seulement ietté deuant luy les quinze ou seize soldats qu'il auoit de ses gardes, conduits par le sieur de Montplaisir Lieutenant d'icelles, le fait soustenir par Monsieur du Buoux son frere, auec soixante ou quatre vingts maistres, luy suiuoit apres auec pareil nombre, & apres auoir tous inuoqué le nom de Dieu, partent de la main pour fondre sur les ennemis, lesquels au lieu de mettre à execution la resolution qu'ils auoient auparauant faict paroistre, tournent la teste & se iette à corps perdu à la nage dans ladicte riuiere d'Argence, auec grande perte, laissant l'infanterie, les harquebuziers à cheual, les mullets qui portoient les munitions & equipage de chambre dudict sieur d'Espernon, ses gardes & ses Suisses à l'abandon.

Ledict Sieur Cheualier du Buoux, sans s'arrester à ce qu'il tenoit pour perdu, aussi courageux que prudent, par expres commandement

de mondict Seigneur le Duc de Guise, suit ledict sieur d'Espernon à la nage auec peu des siens seulement, le peril ayant retenu le reste; estant sur le bord de la riuiere, il se messle auec les ennemis, receut cinq coups de pistollet dans ses armes & à son cheual. Le sieur de Buoux son frere, le voyant au combat le suit auec pareil hazard, assisté d'vne partie de sa trouppe seulement. Monseigneur de Guise sans s'arrester au peril eminent qu'il voyoit courir aux siens, pousse d'vne valleur correspondante à son courage, passe apres auec Messieurs le Baron d'Vxelle, Lieutenant de sa compagnie de gens-d'armes, Vicomte de Sauigny, de Bressieux Guidon de sa compagnie de gens-d'armes, de Vallauoire, de Lieneste, de S. Iurs & de Lessart, de S. Canat, Ianson, Cheualier de Souliers, de Leuigny, Baron d'Anlezy, la Riuiere & quelques autres de sa maison.

Ayant veu en sa presence noyer auec beaucoup de regret, le sieur de la Manon, Lieutenant de la compagnie de Monsieur le Comte de Sault, & deux ou trois autres qui le vouloient secourir : le peril pour cela ne le retint pas, & n'estoient point en tout soixante de passez, tant il y auoit de danger au passage.

Les ennemis voyant cette trouppe passee, au lieu de reparer la faute qu'ils auoient faicte, en font vne seconde, prennent à toute bride le chemin de Brignolle, laissant les plus mal montez derriere. Mondict Seigneur de Guise les poursuit tant qu'il peut, & iusques à leur retraicte, en prit grand nombre par les chemins.

Ce

Ce pendant ce qui estoit resté de là l'eauë ne demeuroit pas inutile, mettant à vaulx de route tout ce qui se peut rencontrer, le reste demoura à la mercy des paisans qui veilloient à ce qui arriua.

Ledict sieur d'Espernon arriua le soir bien tard à Barjaux peu assisté, ayant auparauant essayé de passer sur le pont de Lorgues, qui est sur la mesme riuiere pour se rendre plustost à Brignolles; mais Monseigneur de Guise y auoit si bien pourueu que le sieur de Lauge se trouua audict lieu auparauant auec l'infanterie qui n'auoit peu passer le guay, ce qui donna tant d'effroy aux ennemis qu'ils furent contraints de prendre un autre chemin, laissant les plus mal montez derriere à la mercy des nostres & des paisans qui se sceurent bien preualoir de cette occasion. Il reuenoit dix maistres d'vn costé autant de l'autre. Le lendemain faisant la reueüe, il se trouua que le nombre n'estoit pas à beaucoup tel que quand il partit de Brignolles, & ne luy restoit ny officiers ny bagaige.

Ce qu'estant venu à la congnoissance de mondict Seigneur, il fit faire exacte recherche de tous lesdicts officiers des Suisses, trompettes & autres seruiteurs domestiques dudict sieur d'Espernon qu'il renuoya gratuitement, fors son Secretaire qui est encores prisonnier pour estre blessé.

Ce pendant l'on prepare toutes choses pour le siege du fort de nostre Dame de la Garde, l'on tient blocqué ceux de dedans le plus estroittement que faire se peult. L'on faict contenance de traiter auec eux en attendant le re-

tour de mondict Seigneur, & les preparatifs qu'il auoit ordonnez. Ceux de dedans impatiens de ceste longueur, craignant que les enfans de Cazault n'attiraſſent ſur eux vne irreconciliation, le 3. du preſent mois de Mars chaſſent leſdicts Hieroſme & Fabio Cazault de ladicte place, font entendre au Viguier qu'ils eſtoient reſolus au ſeruice du Roy, mais qu'ils en deſiroient faire l'ouuerte declaration es mains de mondict Seigneur: que cependant ils ſupplioient qu'on ne leur fiſt aucun acte d'hoſtilité, & qu'ils bailloient leur foy & parolle de leur coſté de ce qu'ils promettoient, de ſorte que mondict Seigneur de Guiſe ne ſera point pluſtoſt de retour que cette place où il y a huict pieces de gros canons & que l'on eſtimoit treſforte ne ſe remette en l'obeiſſance du Roy, & en peu de iours en aurez de nouuelles.

Au reſte, Monſieur, ie vous ſupplie de conſiderer comme cet empire de Marſeille, que l'on eſtimoit inexpugnable, tant à cauſe de la ſituation du lieu que du grand nombre d'habitans tresbien pourueuz & munitionnez, ſ'eſt trouué renuerſé en vn moment, & ces deux Monarques qui vne heure auparauant faiſoient trembler toute la mer mediterranee & toute la Prouence, ſe ſont trouuez les plus miſerables du monde & leur poſterité apres eux. Leur ingratitude enuers Dieu, enuers leur Roy, & leur patrie, les a portez à ce precipice. Le Viguier eſtoit creature de feu Monſieur de Bezaudin, qui l'auoit retiré des gallaires, eſtant Viguier de Marſeille, pour luy donner ſa Lieutenance. Cazault auoit eſté condempné à eſtre

pendu

pendu, que Madame la Comteſſe de Sault le retira du gibet, pour luy donner le commandement d'vne compagnie. L'vn & l'autre ont eſté ſi ingrats que de chaſſer Monſieur de Bezaudun & madicte Dame la Comteſſe, de ladicte ville de Marſeille, au hazard de leur vie. Ce ſont les iugemens de Dieu qu'il a exercez, non ſeulement en cette occaſion, mais auſſi en ce qui eſt arriué depuis que mondict Seigneur de Guiſe eſt entré dans ce Gouuernement, ayant reduit par l'authorité du Roy plus de quarante places que Monſieur d'Eſpernon tenoit bonnes & fortes & qui pouuoient endurer le canon, ſans les autres qui eſtoient bonnes pour coups de main : ne luy reſtant maintenant que Brignolles, Antibes, S. Maximin, Marignanne, la Garde, & quatre ou cinq chaſteaux, & s'il ne les retenoit encores par la force, le peuple ennuyé de ſa domination, auroit bien toſt ſecoué le ioug, pour l'affection qu'il a au ſeruice du Roy, & l'incommodité qu'il reſſent de ſon Gouuernement.

# XXI.

## *DISCOURS DE CE QUI S'EST passé en la prise de la Ville de Marseille pour le seruice du Roy, par Monseigneur le Duc de Guise son Lieutenant general en Prouence.*

*Selon l'aduis donné par vn de la Ville mesme du 18. Feurier 1596.*

A LYON,
Par THIBAUD ANCELIN, Imprimeur du Roy. 1596.

MOnseigneur le Duc de Guise apres auoir esté receu en son Gouuernement pour le Roy en Prouence par Messieurs du Parlement d'Aix, encores que la saison luy fust assez contraire, ne voulut point laisser ses trouppes oisiues: & pour faire vn seruice autant signalé à sa Maiesté, que la perte se preuoyoit infaillible d'vne des principalles villes de France, & du premier port de l'Europe, sur lequel on void tous les iours ce que le Leuant produit de plus rare, estendit ses trouppes au tour de la ville de Marseille captiuee soubs la cruelle tyrannie d'vn Consul Cazault, autant ennemy du nom Françoys qu'il portoit au cœur empreint le rouge d'Espagne, comme ses effects plusque barbares le faisoient paroistre, & mesmes les galleres estrangeres qu'il y receut. Pendant que l'armee de mondict Seigneur incommode la ville par dehors, empeschant le commerce

merce & l'entree des viures de tous costez, il fait remonstrer par dedans, à ceux qui respirent encore quelque peu de l'ame Françoise, le deuoir qu'ils ont à leur Roy, & l'obligation de le recongnoistre, leur misere d'autre part, que bien qu'elle soit extresme, n'est pourtant à comparer à celle qui doit suiure s'ils tombent vne fois en la puissance absoluë de l'Espagnol. L'horreur des malheurs presens & la crainte de ceux qui estoyent à venir estans viuement representez au Capitaine Liberta, eurent tant de pouuoir sur luy, qu'il se resolut auec quelques siens amis de tenter vne derniere fortune, & par la mort de ce traistre Consul, secoüer du tout le ioug des Castillans, qu'ils alloient mettre en pleine possession de la ville, suiuant l'accord fait auec leur Roy. Le dixseptiesme du moys de Feurier sur les huict heures du matin, le Viguier estant sorty dehors, il prit l'occasion qui se presenta à propos pour executer son dessein, attaquant ledict Cazault entre les deux portes du portail Reau, lequel il perça de premier abbord d'un coup d'estoc de part en part, puis luy donna encores plusieurs coups iusqu'à ce qu'il tomba tout mort par terre. Miserable Cazault, tu veids lors l'heure derniere de ta vie & de tes insolences, tu receuz le digne loyer de tes voleries: aussi n'en deuois-tu esperer d'autre, ta cruauté ne se pouuoit promettre vne plus heureuse fin, car la violence n'est iamais de duree, & ne se peut borner que par vn tel effort. Hieroſme Cazault son fils puisné, le Capitaine Cadry son gendre & le Maigre, qui estoient autour de

de luy, voulans faire resistance furent de mesme tuez sur la place, tant par ledict Libertas, que par ceux qui l'accompagnoient, le nombre desquels creust en vn instant de deux cents hommes, qui se rendirent pres de luy à la porte qu'on ferma tout soudain. Ce pendant le Viguier qui estoit dehors, ayant descouuert quelques trouppes qui s'aduançoient, se retira par vne fausse porte dans la ville, où il ramassa enuiron quatre cents hommes, qui ne firent pas grand effort, mais se desbandirent si tost qu'ils sçeurent la mort de Cazault : tellement que le Viguier se voyant delaissé, fut contraint de se retirer au fort sainct Victor. Depuis mondict Seigneur de Guyse, se trouuant à la porte à l'heure qui luy estoit assignee, entra dans la ville, où tant s'en faut qu'il ait permis qu'aucun rauage aye esté fait, qu'au contraire sa prudence & l'heur qui l'accompagne, l'ont sceu si dextrement conduire en ceste affaire, que personne ne se peut plaindre du moindre desordre du monde. Si son entree asseura ce peuple bouillant, elle n'estonna pas moins les estrangers, qui retirerent aussi tost leurs dix galleres hors du port, en laissant fort peu dans la ville des leurs, qui n'ayans eu ny l'heur, ny loisir de se pouuoir embarquer demeurerent pour gage à la mercy de la plus chaude furie du peuple. Sans perdre temps, mondict Seigneur assiegea le fort Sainct Victor, d'où le Viguier qui s'y estoit retiré, se sauva : Et incontinent apres sa sortie la place fut rendue, comme aussi tout soudain les autres forts, excepté celuy de nostre Dame de la Garde,

de, duquel le fils ainé de Cazault, dit le Capitaine Faby, n'eſt encore ſorti, bien qu'il ayt deſia fait ſa compoſition. En recongnoiſſance d'vn acte ſi memorable & d'vn ſi bon ſeruice fait à ſa Maieſté, Monſeigneur de Guiſe donna le baſton de Viguier audict Capitaine Libertas, vnique inſtrument qui a cauſé la liberté de ceſte ville captiue. Le lendemain pour rendre graces à Dieu, ſeul autheur des victoires, & qui lors qu'il luy plaiſt ſçait coupper au pied ces reiettons de fortune, qui ne s'entretiennent que par leurs tyranniques fureurs, fit chanter le *Te Deum*, auec vn tel abbord de peuple, tant d'allegreſſe & tant de ſignes de reſiouyſſance qu'il eſt impoſſible de le pouuoir exprimer : auſſi en auoient ils bien occaſion, pour auoir veu en vn inſtant vn ſi heureux & ſi eſtrange changement, auec la perte ſeulement de cinq habitans de la ville. En quoy Dieu a fait clairement paroiſtre qu'il operoit auec la ſage diſcretion de ce ieune Prince, qui peut ſi toſt calmer l'orage bouillonnant parmy ce peuple furieux & ſi fort enuenimé contre les auteurs de ſon malheur. Le corps de ce perfide Conſul Cazault & de ſon fils fut traiſné par toute la ville, par quatre cents enfans pour le moins, ne pouuans aſſouuir la haine mortelle qu'ils portoyent à celuy qui par ſes trahiſons les auoit reduits en telle extremité. Voilà, Cazault, tes triomphes, voilà le trophee que tu deuois remporter de tes rebellions, ta puiſſance forcee ne pouuoit attendre vn plus heureux ſuccez. Ton ſecours d'Eſpagne où tu fondois ton pouuoir ne t'a peu ſecourir, il ne void pas ſeulement

ta

ta ruine, il fuit si tost qu'il l'entend de peur de se perdre auec toy. Ha ! pauure sot, pensois-tu que la rouë qui t'auoit esleué peust demeurer ferme au sommet de tels precipices. Ton infidelité n'estoit pas vn clou asseuré pour la pouuoir tenir sans varier ? Tes vols, tes pilleries, qui estoient les plus fermes aneres de ton foible vaisseau, ont esté la furieuse tempeste qui l'ont mis tout d'vn coup à fond. Mais c'est trop parler de toy, faut laisser enseuelir ton nom odieux auec tes actes detestables, la memoire desquels nous est encore horrible. Ainsi, braue Prince, de qui seul despendent tels exploits, puisse-tu tousiours sous les heureux auspices de ton Roy, punir ses rebelles : ainsi puisse-tu reduire le reste de la Prouence, pour remettre en leurs maisons tant de pauures exilez. Et toy valeureux Libertas,

*Digne cœur de ton nom, puis que tu as esté*
*Dans Marseille premier autheur de liberté.*

Que tousiours pour conseruer la ville à sa Maiesté face-tu paroistre autant de fidelité que tu as monstré de courage pour la remettre en sa puissance, & bannir de ton pays la misere, soubs laquelle oppressé il estoit proche de s'aller engloutir soy-mesme dans les precipices de sa ruine.

XXII.

# XXII.

## *DISCOURS VERITABLE DE CE qui s'eſt paſſé en la guerre de Sauoye, & en la priſe du Chaſteau de Mont-millan,*

*Par le Tres-Chreſtien Roy de France & de Navarre Henry IIII.*

*Auec le nombre des canons & munitions que ſa Maieſté a gaignez dans Mont-millan.*

A ROUEN,

Chez PIERRE L'OYSELET, iouxte la forme & exemplaire imprimé à Paris, pour Guillaume Auuray, ruë S. Iean de Latran, au Bellerophon. 1600.

SA Maieſté tres-Chretienne ayant euité tout ce que ſon honneur, & le deuoir d'vn Prince, amateur de la paix, & bien de ſon eſtat luy ont permis : a en fin eſté contraint, à ſon grand regret, de recourir aux remedes propres, pour tirer ſa raiſon du Duc de Sauoye, qui ayant pris & vſurpé ſur la Couronne de France le Marquizat de Saluces, en temps de paix, & du viuant du feu Roy Henry III. predeceſſeur de ſa Maieſté d'heureuſe memoire, n'a point reſtitué ledict Marquizat, ſuiuant l'accord & traicté de paix faict à Veruins, l'an 1598. entre ſa Maieſté, le feu Roy d'Eſpagne Philippe II. & ledict Duc de Sauoye : comme auſſi par le dernier accord fait par ſa Maieſté, & le Duc de Sauoye en la ville de

de Paris, au mois de Feurier dernier passé. Chose qui a esmeu sa Maiesté de rompre son dessein, faisant declaration à qui il appartiendra, qu'ayant attendu la resolution dudict Duc, a esté en fin contrainte de recouurer ledict Marquizat par la voye des armes.

Le Roy donc desirant non seulement de conseruer par sa prudence & valeur, ce qui appartient à la Couronne : mais aussi de r'auoir ce qui en a esté allienè autresfois, a repeté par mesme moyen ledict Marquizat de Saluce, qui auoit autresfois esté alienè, comme nous auons dit. Mais comme il sentoit que c'estoit vn des plus precieux fleurons de son chapeau, il remettoit le Roy de iour à autre pour la reddition dudict Marquizat. Mesme que, sa Maiesté ayant attendu vn an & d'auantage, il esperoit, selon la promesse dudict Duc d'auoir ceste restitution au premier iour du mois de Iuin dernier passé.

Mais le Roy voyant que sa bonté engendroit vn tel mespris, fit vne solemnelle declaration audict Duc de Sauoye, qu'il n'estoit point cause de la guerre, ou interruption de la paix : ains que c'estoit contre son gré, qu'il entreprennoit de luy faire la guerre, sçachant bien qu'il n'en pourroit arriuer audict Duc, que sa totale ruine.

Le Roy donc ayant eu esgard à ce que dessus, fit passer à son grand regret, n'estant sorty de Paris pour ceste effet, son armee en la Bresse & en Sauoye : où tout aussi tost elle se fit uoir, auec tant de trophees, qu'il sembloit que la iuste querelle du Roy demandoit ce qui luy appartenoit. Les villes & chasteaux se rendent

dent, sans endurer aucuns, ou bien peu d'efforts. Tellement que le Roy penetra en peu de temps, iusques à Mont-millan : là où estant arriué, il se saisit de la ville : Comme peu de temps apres il fit de Chambery, Charbonnieres & autres places iusques à la Morienne qu'il a reduit à son obeissance, ausquels endroits il se trouua au grand peril & danger de sa vie.

Ayant donc la ville de Mont-millan, il fit sommer ceux du chasteau de se rendre, s'ils ne vouloient endurer la fureur du canon : Lesquels s'opiniastrans, le Roy diuisa son armee pour les canonner de toutes parts : & fit dresser des bastions, des forts, montaignes & bouleuarts, d'vn admirable artifice, pour battre ceste place.

Ce qu'estant acheué, il sembloit qu'ores que l'industrie de l'homme n'y eust sçeu apporter d'auantage, si est-ce toutesfois que cela ne seruiroit que de bute pour les canons dudict chasteau : estant icelle place reputee de tous imprenable & quasi inaccessible.

Mais Dieu qui gouuerne le cœur des Roys & des Princes, balança les cœurs de ces deux Princes : l'vn desquels fut trouué remply d'vne iuste querelle : & auquel il se montra fauorable, comme il promet par les Prophetes, lors qu'il trouue vn cœur selon luy.

Tellement qu'au lieu que le Duc de Sauoye pensoit laisser mascher le frein aux François deuant ladicte place, auec l'incommodité de l'orage & temps d'hyuer, la place est tombee heureusement entre les mains du Roy, au grand preiudice dudict Duc de Sauoye, se voyant estre

la

la proye du desastre qu'il promettoit aux autres. Estant semblable au tourd, qui perché sur vn ramage, estend ses aisles, & se prend de soy-mesme : ou comme les Geants, qui vouloient combattre contre le Ciel.

Car certes le combat des Geants ne nous represente & figure autre chose, que ceux qui se veulent esleuer contre plus grands qu'eux : comme ils firent contre Iupiter : suiuant ce que dit vn Poëte,

*On dit que les Geants ont voulu entreprendre*
*De s'emparer du Ciel, & Iupiter surprendre.*

Ie veux representer maintenant sur le theâtre François, l'vn des principaux actes de ceste tragedie. Le Roy voyant la difficulté qu'il y auoit d'aborder par assaut à ceste place taschoit d'amener à composition ceux dudict chasteau, craignant de perdre le moindre de ses soldats. C'est pourquoy, Dieu ayant leu dans son cœur, la bonne affection & volonté, le fortifia de plus en plus enuers ses ennemis, (l'on dit plusieurs choses, qui ont donné intelligence au Roy,) mais ie m'arreste aux plus certaines ; & croy que la iuste querelle du Roy luy a liuré ceste place, comme fille legitime de France, bastie & edifiee par nos Roys. Car il faut, selon les anciens Philosophes, que toutes choses retournent à leur source & principe. Si bien qu'estant icelle place de France, & le reste, TOUT RETOURNERA EN FRANCE.

Enfin, le sieur de Brandy, Capitaine audict chasteau, voyant qu'il ne pouuoit resister à l'armee Françoise, moins encore au courage d'vn

d'vn Roy si inuincible & magnanime : ioinct aussi qu'il ne pouuoit pas tenir, à cause qu'il fut surpris par la diligence & preuoyance du Roy, estant comme un Alexandre ou Iule Cæsar, qui entreprenoient & executoient quasi en mesme temps.

Il tascha donc d'estre appointé d'vne composition telle qu'il la demandoit. Ce que le Roy accorda, moyennant certains articles qu'il ne voulut passer, outre passans les loix de la guerre.

Ceste composition fut en premier lieu, d'vne trefue qui dura vn mois: & encore que le Duc de Sauoye ne vint pour secourir & faire leuer le siege de deuant ladite place, ledict sieur de Brandy promettoit au Roy (auec ostages) de luy remettre entre les mains ladicte place.

La trefue estant expirée, sur la fin d'icelle, le Duc de Sauoye voulant paroistre, fut empeschè par la sage preuoyance du Roy, qui enuoya son armee sur les auenuës, pour empescher l'accez dudict Duc de Sauoye.

Si bien qu'ayant esté repoussé, & ne pouuant donner secours, ny faire leuer le siege de ladicte place, elle a esté renduë sous les heureux auspices du Roy Tres-Chrestien & Tres-magnanime, suyuant l'accord que le sieur de Brandy auoit impetré de sa Maiesté.

Le Roy donc fit entrer le 16. de ce present mois de Nouembre 1600. cinq cens soldats François, auec le sieur de Crequy, pour commander en ceste place. Le sieur de Brandy est sorty, selon l'article à luy accordé par le Roy, en forme de composition. A sçauoir la vie sau-

ue audit sieur de Brandy & à tous les siens, & soldats, tambour batant, enseigne desployée, mesche allumée, balle en bouche, mousquets & harquebuses chargees, bagage & autres meubles, de ce qui peut estre ou appartenir, sans estre fouillez, visitez, ny recherchez : pourueuz de munitions de guerre, autant qu'ils pouuoient porter sur eux.

Laissans en la puissance de sa Maiesté la plus belle & la plus forte place de toute la Sauoye, auec quatre vingts pieces de canon, tant grosses que petites, trente mille balles, & cinq cens milliers de poudre.

Voilà quant à la reduction & sortie du Chasteau de Mont-millan. Chose qui sembloit à aucuns impossible d'auoir : qui toutesfois a esté possible à nostre grand Roy, armé de iuste querelle & équité.

C'est donc maintenant, peuple François, que tu dois leuer les mains au Ciel en signe de ioye, & importuner le Ciel de tes requestes & oraisons, repetant souuent ceste parole auec le Prophete : Conserue le Roy, Seigneur, & luy sois protecteur. Maintenant qu'il ne se contente pas seulement de tenir en paix son Estat & son peuple, mais aussi qu'il veut reuerdir, & comme reuigourer les vieux lauriers de ses ancestres. C'est maintenant, dis-ie, que tu te peux vanter (ô France) d'auoir nonseulement vn Themistocles, vn Alexandre, ou vn Cesar, mais les trois compris au seul courage de ce grand Henry IIII. C'est maintenant que l'on peut dire de luy ce que disoit vn ancien, Que rien n'estoit difficile à un gentil courage. Et aussi qu'il

qu'il a grimpé au rocher de la vertu, & qu'il a acquis le sommet des perfections : qu'il a braué les hazards, & qu'il a remporté & conserué de si long temps le tiltre de grand Roy & Capitaine : lequel tout le monde admire & redoute, sous sa clemence, douceur, valeur & benignité, Dieu vueille que la France ioüisse longtems d'vn soleil si fauorable, qui repoussera tous les orages qui se veulent fondre sur icelle. Puisque sa vie, sa bonté & valeur possede en sa vertu les plus grands Empires du monde. Ainsi soit-il.

## XXIII.

*ARREST DE LA COURT DE Parlement donné contre Monſieur Duc de Biron, Pair & Mareſchal de France, Gouuerneur de Bourgongne. Le 29 Iuillet 1602.*

*Enſemble vne lettre enuoiee à Monſieur du Vicq, Gouuerneur de Calais.*

Imprimé nouuellement. 1602.

VEu par la Court de Parlement toutes les Chambres aſſemblées, le proces ciuil & criminel faict par les Preſidens & Conſeillers à ce commis & deputez par lettre patente du xvij. & vingt-deuxieſme Iuin, à la requeſte du Procureur general du Roy, A l'encontre de Monſ. Charles de Gontault de Biron, Cheualier de l'ordre du Roy, Duc de Biron, Pair & Mareſchal de France, Gouuerneur de Bourgoingne, priſonnier au Chaſteau de la Baſtille, accuſé de crime *Leze Maieſté*. Informations, Interrogatoires, Confeſſions, denegations, confrontations de temoings, lettres miſſiues, aduis, inſtructions données aux ennemis par luy recogneus de tout ce que le Procureur general a produit, Arreſt du xxiii. de ce mois, par lequel a eſté ordonné que en l'abſence des Pairs de France appellez ſeroit paſſé outre au iugement dudit proces. Concluſion du Procureur general du Roy. Ouy & interrogué

terrogué en ladite Court ledit accuſé ſur les cas à luy impoſez. Tout conſideré, dit a eſté que ladite Court a declaré & declare ledit Duc de Biron atteint & convaincu dudit crime de *Leze Maieſté*, pour les conſpirations par luy faictes contre la perſonne du Roy, entrepriſes ſur ſon Eſtat, predictions, & traitez auec ſes ennemis, eſtant Mareſchal general de l'armee dudit Sr. Pour reparation duquel crime l'a priué & priue de tous honneurs, eſtats & dignitez. Et l'a condamné & condamne à auoir la teſte tranchée ſur vn eſchaffaut qui pour ceſt effect ſera dreſſé en la plaine de la Greue. A declaré & declare tous & chaſcuns ſes biens, Meubles & Immeubles general & quelconques en quelques lieux qu'ils ſoient ſituez & aſſis, acquis & confiſquez au Roy. La terre de Biron priuee à iamais du nom & Tiltre de Duché & Pairie, & icelle terre enſemble ſes autres biens immediateurs tenus du Roy, reunis au Domaine de la Couronne.

## LETTRE ENVOIEE A MONSIEUR de Vicq Gouuerneur de Calais.

*MOnſieur, en fin le Duc de Biron a eſté condamné à la mort, par Arreſt de ma Court de Parlement, mais vſant en ſon endroit de ma clemence accouſtumee, autant que la ſeurté de mon Roiaume, & la grandeur de ſon Crime me l'a permis, J'ai voulu pour retrancher quelque choſe de ſon innocence, que ledit Arreſt ait eſté executé dans l'enclos du Chaſteau de la Baſtille de ma Ville de Paris où il eſtoit priſonnier, de*

*façon que ce iourd'hui il y a eu la teſte tranchée, en preſence de ceux que madite Court de Parlement y a commis pour ceſt effect, & non en la place de Greue comme il eſt porté par ledit Arreſt, dont ie uous enuoye Copie : Afin que uous le faciez entendre à ceux de mes ſerviteurs que verrez eſtre à propos ; i'ai regret que ledit Duc ſe ſoit tant oublié que d'auoir merité le chaſtiment, mais ie deuois ceſt exemple au public & à la ſeureté de ma perſonne & conſeruation de ceſt Eſtat & de ma poſterité, & ſur ce ie prierai Dieu qu'il vous ait,*

Monſieur, en ſa ſaincte garde, eſcrit de S. Germain en Laye, le dernier iour iuillet 1602.

*Signé* HENRY,

*Et plus bas,* POTIER.

# TABLE
# DES MATIERES
## Contenues dans ce Volume.


A

*ACADEMIES* de jeu, p. 212, 220
*Accidens* extraordinaires, p. 102, 103
*Acquaviva*, Jesuite, p. 201, 202
*Aiguemont* (Egmont) (le Comte d') Chevalier de la Toison d'or, General des Troupes du Roy d'Espagne, p. 316, 334
*Aix* (Louis d') Viguier de Marseille, p. 65, 245, 252, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 501, 502, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 518, 519, 521, 522
*Alagon*, Jesuite, p. 64, 65, 243, 244, 246, 247, 252, 253
*Albanois*, p. 326, 328, 393, 480
*Albert*, Duc de Saxe, p. 5
*Albert*, Archiduc d'Autriche, p. 17, 18
*Alençon*, Ville, p. 468, 469, 470
*Alincourt* (Neuville de Villeroi, Marquis d') Ambassadeur à Rome, p. 241, 242
*Allegre* (le sieur d') p. 287, 312
*Allemans*, p. 1, 2, 3, 6, 7, 9, 10, 110, 217, 218, 219, 239, 240, 418, 419, 481
*Allot de Montmorenci*, p. 313
*Ambliſe* (le sieur d') p. 480
*Amour* (Pierre d') Docteur en Théologie, page 156

*Ancre* (le Maréchal d') voyez *Concini*.
*Andelot* (le sieur d') p. 377
*Angleterre, Anglois*, p. 10, 108, 109, 110, 111, 131, 224, 304, 305
*Anguien* (. . . de Bourbon-Conti Comte d') p. 25, 51, 204
*Angoulême* (Madame d') p. 165
*Anhalt* (Christian Prince d') p. 1, 2, 219, 481, 482
*Anlezi*, (le Baron d') p. 516
*Anne* de Cleves, Duchesse de Neubourg, p. 2
*Anti-Cotton*, Libelle, p. 197, 200
*Argentan*, Ville, pag. 470, 471
*Argouge* (le sieur d') p. 211
*Arembure*, ou *Rembures* (le sieur de) p. 298, 299, 302, 313
*Armand*, Provincial des Jesuites, p. 102, 105
*Armes* défendues, pag. 112
*Arnauld* (le sieur) p. 206
*Arnauld* (la Dame) p. 202
*Arques*, p. 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311
*Arquien*, p. 229
*Arrêts mémorables*, p. 85, 86, 94, 95, 96, 97, 112, 113, 114, 115, 116, 149, 197, 198, 199, 200, 209, 210, 272, 273
*Arrêt* contre le Maréchal de Biron, pag. 532, 533
*Artigite* (le sieur) pag. 357
*Artrey* (le sieur d') p. 469, 470
*Assassinats*, p. 37, 38, 39, 40, 41
*Astrologues*, p. 30, 31, 32, 33, 34
*Aubépine*, Conseiller d'Etat, p. 52
*Aubeterre* (le Baron d') p. 220
*Aubigni*, Jesuite, p. 80
*Aubigni*, Gouverneur de Maillezais, pag. 144, 145
*Augustins* du grand Couvent à Paris, p. 18, 19, 42, 43, 44, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 187
*Aumale* (Charles de Lorraine Duc d') p. 61, 62, 288, 303, 364
—Extrait d'un manuscrit trouvé après sa mort dans son cabinet, signé de lui & scellé de ses armes, p. 227 *& suiv.*
*Aumale* (la Duchesse d') 228

*Aumale* ( le Chevalier d' ) p. 303, 325
*Aumont* ( le Maréchal d' ) p. 283, 284, 285, 315 316, 317, 319, 324, 328, 330, 332, 352, 353, 354, 360, 361, 365, 373, 435, 460, 469
*Ausboc*, voyez *Osboc*.
*Ausfrift* ( Oſtfriſe le Comte d' ) p. 334
*Autier* ( Orcille ) Capitaine de vaiſſeau ) p. 241
*Autrîche*, Maiſon, p. 9, 10
*Autrîche* ( . . . . . ) Empereur, pag. 2, 3, 6, 7, 217, 218
*Autrîche* ( Léopold ) Evêque de Straſbourg & de Paſſau, p. 2.
*Auvergne* Duc d'Angoulême ( de Valois Comte d' ) p. 126, 228, 301, 302, 312, 315, 316, 319, 324, 330, 332, 354

B

*BACQUEVILLE*, ou *Baſqueville* ( le ſieur de ) p. 283, 301, 312
*Bailleur* ( le ſieur le ) p. 202
*Balagni* ( le ſieur de ) p. 297, 360, 365, 428
*Balthazar* ( le ſieur ) p. 206, 320
*Barathe*, ou *La Beurriere*, eſpece de torture, p. 77, 78
*Barclai* ( Jean ) p. 197
*Baron* ( le ſieur le ) p. 393
*Baron* ( Brocard de ) Capitaine Italien, p. 240
*Baronville* ( Monteſco de ) p. 222
*Barriere* ( Pierre ) pag. 140
*Baſle*, p. 208
*Baſſompierre* ( le Maréchal de ) p. 31, 32, 293, 332
*Bataille* Capitaine, p. 485
*Bataille* d'Arques, p. 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304
*Bataille* d'Iſſoire, pag. 345
*Bataille* d'Ivri, voyez *Ivri*.
*Bate* ( George ) p. 449
*Baudouin* Jeſuite, p. 190
*Baulme* ( le ſieur de la ) p. 497, 498, 499, 500
*Bauſſet* ( le ſieur ) pag. 493, 494, 497, 500, 507, 511
*Baviere*, p. 10, 219
*Beaulieu* ( le ſieur de ) p. 497, 499, 500, 502, 506, 513
*Beaumont-ſur-Oiſe*, ville, p. 360
*Beaumont* ( Harlai Comte de ) p. 166, 211
*Beauvais de Nocle* ( le ſieur de ) p. 287

*Becan* ( Martin ) Jesuite, p. 84, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 111, 112
*Belin* ( le Comte de ) p. 303
*Bellegarde* ( Roger de S. Lari Duc de ) Grand Ecuyer de France, p. 79, 101, 102, 129, 154, 206, 312
*Bellarmin* Jesuite, p. 160, 161, 197, 198, 199
*Bellefournier* ( le sieur de ) p. 457
*Bellengreville* ( le sieur de ) p. 285
*Bellievre* ( la Dame de ) p. 202
*Benevento* ( le Comte de ) Viceroi de Naples, p. 246, 252
*Benoize* ( le sieur ) p. 129
*Bentivoglio*, Cardinal, p. 124, 125
*Berghe*, Duché, p. 1, 2, 3, 4
*Berighen* ( le sieur de ) p. 84
*Berlans*, voyez *Brelans*.
*Bernard*, Président, p. 505, 506
*Bertaud*, Evêque de Séez, p. 221
*Bethune* ( le sieur de) p. 286
*Beuf* ( le P. ) Augustin, p. 19
*Bezaudin*, ou *Bezaudun*, Viguier de Marseille, p. 518, 519
*Beziers*, Card. & Evêque de, p. 225
*Bigot*, Procureur, p. 213
*Binet*, Jesuite, p. 204
*Bionniere* ( le sieur de la ) Avocat, p. 183
*Biragne* ( Carle de ) p. 286
*Biran* de Roquelaure, p. 202
*Biron* ( le Maréchal de ) p. 283, 286, 293, 297, 300, 312, 317, 319, 324, 331, 332, 342, 343, 353, 354, 362, 373, 374, 378, 383, 389, 390, 398, 417, 444, 450, 460, 463, 468, 469, 470, 472
*Biron* ( Charles Maréchal de ) p. 63, 64, 228, 237, 238, 243, 244, 258, 317, 319, 320, 328, 330, 332, 372, 373, 377, 415, 446, 447, 448, 449, 461, 462, 465, 468, 469, 472, 482
——Arrêt du Parlement, donné contre M. le Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, &c. ensemble une lettre du Roy envoiée à M. de Vicq Gouverneur de Calais, sur cette mort, p. 532, 533, 534
*Bitelle* ( Jules ) Colonel Venitien, p. 238
*Blancmenil* ( . . . . Po-

tier de) Président au Parlement, p. 42, 43, 46, 47, 51, 52, 212
*Boëce*, Gouverneur de Bourg en Bresse, p. 143, 144
*Boheme*, p. 217, 218, 219
*Boier* (le sieur de) p. 498, 499, 500, 503, 513
*Boisdauphin*, Maréchal de la Ligue, p, 51, 334, 464, 465, 466
*Boissi* (le sieur de) pag. 304
*Boissiere* (le sieur de la) 451
*Boissise*, Président, p. 193
*Bons-hommes* de la Place Royale à Paris, p. 13
*Bonzi* (Henri de Gondi de) Cardinal de Rets & Evêque de Paris, p. 52, 94, 97, 98, 99, 114, 115, 133, 197, 198, 208, 209, 213
*Borbonius*, p. 141, 142 191
*Botin*, Conseiller au Grand Conseil, p. 225
*Botterai*, Historien, p. 195
*Boucherat*, Auditeur des Comptes, page 104, 105
*Boueste*, p. 229
*Bourgare* (le sieur de) p. 249
*Bouillon* (Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, Duc de) p 95, 101, 109, 110, 120, 121, 146, 157, 158, 165 168, 170, 173, 174, 176, 177, 181, 204, 209, 210, 226
*Bovin* (Prosper) Conseiller au Parlement, p. 51
*Boullais* (le sieur de la) p. 284
*Bourbon* (Charles de) dit par la Ligue Charles X. p. 310, 311
*Bourbon*, Cardinal de Vendôme, & enfaite de Bourbon, p. 346, 463
*Bourbon*, voyez *Condé*.
*Bourbon*, voyez *Conti*.
*Bourbon* (A..... de) Archevêque de Rouen, p. 142
*Bourdaisiere* (le sieur de la) p. 360, 361
*Bourgeois* (Jean Lambert) Echevin, p. 17, 18
*Bourgueil* (l'Abbé de) p. 224
*Bourron* Gouverneur de Montargis, p. 394, 395
*Bouthaut* Secretaire du Roi, p. 149
*Bouthillier* (le sieur) p. 105
*Brandebourg* (Jean-Sigismond) Electeur de Brandebourg, p. 2, 3, 4, 6, 218
*Brandi*, ou *Braudi*, Gouverneur de Montmellian, p. 528, 529, 530

*Brandouvilliers* (le sieur de) p. 498, 513
*Bray-sur-Seine*, Ville, p. 350
*Brélans*, p. 212
——Edit des Brélans, p. 220
*Breſſieux* (le sieur de) p. 516
*Brevés*, Ambaſſadeur de France à Rome, pag. 66, 247, 248, 253, 254
*Brienne* (le Comte de) p. 482
*Brignaux*, Colonel, p. 320
*Briſſac* (..... Coſſé Duc de) Maréchal de France, p. 12, 51, 231, 288, 467, 470, 472, 473, 475
*Briſſonnet*, Conſeiller à la Grand'Chambre, p. 190
*Brocard de Baron*, Capitaine Italien, pag. 240, 241
*Bruiere*, voyez *la Bruiere*.
*Brulard* (la Dame) p. 220, 221
*Brullard de Silleri*, Chancelier de France, p. 41, 42, 52, 53, 54, 94, 97, 98, 114, 115, 136, 151, 152, 153, 188, 199, 209, 217, 220, 224, 275, 278, 280, 281, 284
*Brunwick* (le Comte de) p. 334
*Buiet*, Auditeur des Comptes, p. 202
*Bullion*, Sur-Intendant des finances, p. 69, 233, 234, 276, 280, 281
*Buoux* (les ſieurs de) p. 499, 500, 513, 515, 516
*Burgeaux* (le Marquis de) p. 3

C

*CADRI*, Capitaine, p. 521, 522
*Caën*, ville, p. 296, 472
*Caëtan*, ou *Caietan*, Cardinal & Legat, p. 341, 342, 343, 346, 353, 354, 355, 364, 366, 367, 380
*Cahomel*, Avocat Général au Parlement de Toulouſe, p. 202
*Calabrois*, p. 242, 243
*Calcof*, fortereſſe, p. 7, 8
*Caligai*, ou *Galahi* Eléonore) Marquiſe d'Ancre, p. 14, 15, 16, 17, 142, 143, 147, 277
*Caligai* (.... de) Abbé de Marmoutier, pag. 142, 143
*Cambrai* (College de) p. 296
*Camus*, Préſident au Parlement, p. 52
*Camus*, Conſeiller d'Etat, p. 52
*Capucins*, p. 98, 99
*Carces* (le Comte de)

p. 492, 498, 499, 500, 510, 511
*Cardinaux*, promotion, p. 225
*Carroi*, Imprimeur, p. 200
*Cartouges* (le sieur de) p. 398
*Casaubon*, p. 196
*Casault* (Charles) Consul de Marseille, p. 245, 252, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 509, 518, 519, 520, 521, 523, 524
*Casault* (Fabio & Jerôme) p. 505, 506, 507, 510, 511, 513, 517, 518, 521, 523
*Castelet* (le sieur du) p. 498, 499
*Casteliere* (le sieur de la) p. 334
*Catherine* de Lorraine, voyez *Lorraine*.
*Catillon* (le sieur de) p. 287, 288
*Cauvet* (le Baron de) p. 497, 498, 502,
*Cennami* (le sieur de) p. 211
*Cerceau* (le sieur du) p. 285
*Châlons*, ville de Champagne, pag. 285
*Champion*, Marchand, p. 202, 203
*Chanteclerc*, p. 160
*Chantemerle* (la Dame de) p. 257, 258, 261
*Chantre*, Capitaine des Arquebusiers à cheval, p. 237
*Chanvalon*, Gouverneur de Sens, p. 352, 353 355, 356, 357
*Chappelle aux Ursins* (le sieur de la) p. 482
*Chappe* (le Baron de) Prevôt de Paris, p. 52
*Charbonnier*, Auditeur des Comptes, p. 202
*Charles*, Prince de Galles, p. 109, 110, 131
*Charmont* (le sieur de) p. 449
*Châtaigneraie* (le sieur de la) Capitaine des Gardes, p. 155, 163, 206, 207, 334
*Chate* le Commandeur de la) Gouverneur de Dieppe, p. 287
*Châteaubriant*, p. 468, 469
*Châteaudun*, ville, p. 360, 361
*Châteaugonthier*, p. 467
*Château-du-Loir*, p. 462, 463
*Châteauneuf* (le sieur de) p. 12
*Château-vieuf* (le Comte de) p. 15, 283, 312
*Châtel* (Jean) p. 140, 144, 145
*Chateneraie* (le sieur de la) voyez *Chataigneraie*.

*Chatillon* (le sieur de) p. 287, 293, 296, 298, 312, 365, 373, 429, 461, 462, 465
*Chatillon* (la Dame de) p. 394, 395
*Châtre*, voyez *la Châtre*.
*Chaulnes* (le Comte de) p. 374
*Chemault* (le Baron de) p. 497, 498
*Chemiſe*, la chemiſe ſanglante de Henri le Grand, en l'année 1615, p. 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281
*Chevreuſe*, ville, pag. 244
*Chiverni* (Hurault de) Chancelier de France, p. 367, 378
*Choiſi* (le Comte de) p. 284, 335
*Chombert* (le ſieur Dis) p. 335
*Chriſtian II*, Duc de Saxe, p. 2
*Cipierre*, ou *Sipierre* (le ſieur de) p. 390
*Ciſteron*, ville, p. 491
*Clermont en Beauvoiſis*, ville, p. 383, 409
*Clermont d'Amboiſe* (le ſieur de) pag. 313
*Clermont d'Entragues*, p. 335
*Clermont de Lodeve* (le ſieur de) p. 454, 455
*Cleves* (Duché de) p. 1, 2, 3, 4, 110, 132, 218, 418
*Cleves* (Jean Guillaume Duc de) p. 1, 2, 3, 4
*Cleves* (Eléonore de) Electrice de Brandebourg, p. 2
*Cleves* (Anne de) Ducheſſe de Neubourg, p. 2
*Cleves* (Magdelaine de) Ducheſſe de Deux Ponts, p. 3
*Cleves* (Sibylle de) Marquiſe de Burgeaux, p. 3
*Cochu* (Anſelme) Jacobin, p. 111
*Coëffeteau* (Nicolas) Evêque de Marſeille, p. 89, 90, 136, 194
*Coman* (Jacqueline Le-Voier, dite de) p. 58, 59, 62, 205, 206, 207, 209, 223, 269, 270
*Commolet*, Jeſuite, p. 118
*Conchini*, Marquis d'*Ancre*, p. 14, 15, 16, 17, 20, 21, 143, 166, 178, 186, 191, 206, 210, 211, 223, 225, 270, 275, 277, 279, 280, 281, 282
*Concile* de Trente, p. 213
*Condé* (Henri de Bourbon Prince de) p. 29, 70, 71, 109, 110, 121, 122, 123, 124, 125, 151, 157, 158, 159, 170, 171, 173, 174, 178, 183, 184, 190,

193, 196, 197, 201, 210, 217, 280, 282, 301
*Condé* (Catherine de la Trimouille Princesse de) p. 25, 156
*Condé* (Charlotte de Montmorency, Princesse de) p. 10, 11, 17, 18, 29, 195
*Conseil d'Etat*, p. 199, 200
*Conseil de Regence*, p. 108, 109, 110
*Conseil Privé*, p. 216
*Constance* (Concile de) p. 95, 96
*Constans*, Ministre, p. 208
*Conti* (..... de Bourbon Prince de) p. 283
*Conti* (François de Bourbon Prince de) p. 10, 11, 25, 26, 27, 43, 51, 100, 146, 183, 184, 301, 312, 321, 324, 332, 360, 361, 365, 435
*Conti* (..... Princesse de) p. 25
*Conti* (Louise de Lorraine, Princesse de) p. 10
*Conti* (Marie, Princesse de) p. 10, 11
*Conti*, voyez *Soissons*.
*Corbeil*, ville, p. 344, 392, 393, 394, 398, 399. 409, 410, 411, 412, 435, 445
*Corbie*, ville, p. 451
*Cordeliers*, pag. 196, 462
*Cospéan*, Evêque d'Aire, p. 137
*Cotton* (le Pere) Jesuite, p. 57, 58, 60, 61, 81, 82, 84, 100, 101, 105, 112, 142, 145, 152, 153, 156, 160, 179, 180, 192, 196, 200, 201, 204, 208, 214, 215, 222, 224, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 279
*Courtin* (Jean) Conseiller au Parlement, p. 51
*Creci*, ville, p. 348
*Crenai* (le sieur de) p. 335
*Crequi* (le sieur de) p. 191
*Crevecœur* (le sieur de) p. 313
*Croze* (le sieur de) p. 492
*Curée* (le sieur de la) p. 214, 283, 482

D

*DAMMARTIN*, ville, p. 363
*Damphront*, ville, p. 471
*Dampierre* (le sieur de) p. 284
*Damville* (le sieur de) p. 312
*Daphis*, Premier Président au Parlement de Bourdeaux, p. 193
*Dascoli*, Cardinal, p. 225

*David* (Nicolin) pag. 490
*David*, Bachelier en Sorbonne, p. 200, 201, 208, 209
*Déclarations* sur l'Edit de Pacification, p. 107, 188
—sur le port d'armes, p. 112
*Defunctis*, Prevôt de Paris, p. 72, 75
*Delorme*, premier Medecin de la Reine, p. 84
*Desault* (le Comte) p. 498
*Dernetal*, p. 286, 287, 293
*Descumeux* (le sieur de) p. 334
*Deslandes*, Conseiller au Parlement, pag. 113, 114
*Deslandes*, Jacobin, 136, 137, 176
*Desmarais* (les sieurs) p. 192
*Destaux* (le Sr) p. 357
Deux-*Ponts* (Jean I. Duc de) p. 3
*Dieppe*, ville, p. 283, 286, 287, 304, 305, 306, 307
*Discours véritable* de la Victoire obtenue par le Roy en la bataille donnée près le village d'*Euri* (d'*Ivri*) le Mercredy 14 Mars, 1690, p. 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339
*Discours* de ce qui s'est passé en l'armée du Roy depuis la bataille donnée près d'*Euri* (d'*Ivri*) le 14 de Mars 1690, pag. 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349
*Discours* de ce qui s'est passé en l'Armée du Roy depuis le 13 du mois d'Avril dernier, jusqu'au 2 de Mai, envoyé par un Gentilhomme qui est près Sa Majesté à un sien ami, p. 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357
*Discours* de ce qui s'est passé en l'Armée du Roy depuis son arrivée devant Paris, jusqu'au neuviéme de Juillet, 1590, Avec une lettre écrite par le Roi aux habitans de Paris, p. 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371
*Discours* de ce qui s'est passé en l'Armée du Roi depuis le 23 Juillet jusques au 7. 1590. Ensemble la copie d'une lettre des Parisiens au Duc de Mayenne, & une de Madame de Mayenne à son mari, pag. 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379,

380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388

*Discours* sur la venue en France, progrès & retraite du Duc de Parme & des grands & généreux exploits d'armes par lui faits, pour le secours des Ligueurs & rebelles au Roi, p. 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419

*Discours* sommaire de ce qui est advenu en l'Armée du Roi depuis que le Duc de Parme s'est joint à celle des ennemis, jusques au xv. de ce mois de Septembre, pour servir d'instruction aux Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, & en informer les bons & affectionnés serviteurs & subjets de Sa Majesté, page 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440

*Discours* succint du voiage de Sa Majesté en Lorraine, p. 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485

*Discours* véritable des particularités qui se sont passées en la réduction de la Ville de Marseille en l'obéissance du Roy, page 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496

*Discours* de ce qui s'est passé en la prise de la ville de Marseille pour le service du Roi, par Monseigneur le Duc de Guise, son Lieutenant Général en Provence, p. 520, 521, 522, 523, 524

*Discours* véritable de ce qui s'est passé en la guerre de Savoye & en la prise du Château de Montmillan, par le Très-Chrétien Roi de France & de Navarre Henry IV. avec le nombre des canons & munitions que Sa Majesté a gagnés dans Montmillan, page 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531

*Divai*, Greffier au Parlement, p. 205

*Dolé*, Avocat, p. 201, 226, 233, 234, 276, 280, 281

*Dolet*, Avocat, p. 221

*Dombes* (le Prince de) p. 468, 469

*Dominis* (Marc-Antoine de) p. 90

*Dorat*, Prévôt, p. 91

*Doria* (le Prince de) p. 487, 506, 507, 512

*Doria* (le sieur) p. 498, 500

*Doujat*, Conseiller à la Cour des Aydes, p. 201

*Dovinet*, Medecin, p. 135
*Douyn*, Ecossois, p. 308
*Draguignan*, Ville, p. 496
*Dreux*, Ville, p. 315 317
*Dubois* (Jean) Abbé de Beaulieu, p. 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 124, 135, 136, 160, 163, 164, 179, 180, 217
*Duchêne*, Récit véritable de ce qui s'est passé au voyage du Roi Henry IV. de Dieppe jusqu'à son retour, depuis le décès du Roi Henry III. par Charles Duchêne, Médecin du Roi, présent lors & servant Sa Majesté, p. 283, *& suiv*
*Duels*, p. 192, 227
*Duhamel*, Avocat, p. 215
*Dujardin*, *sieur de Lagarde* (Pierre) Voyez *Jardin sieur de Lagarde.*
*Dumont* p. 202
*Dumoulin* (Pierre) Ministre, p. 66, 200, 224
*Dunes* (le sieur de) p. 192, 285
*Du Pré* (le sieur) page 495, 496, 500
*Durant*, Ministre, p. 98
*Duret*, Médecin, page 118
*Duret*, Substitut, page 198, 199

E

*ECOSSOIS*, p. 308
*Edit* de pacification, p. 107, 108, 144
*Edit* contre les Brélans, p. 220
*Edit* du Roi d'Angleterre contre les Catholiques Romains, p. 131
*Egmont*, ou *Aiguemont* le (Comte d') Voyez *Aiguemont.*
*Elbœuf* (..... de Lorraine Duc d') p. 52
*Elisabeth* Reine d'Angleterre, p. 287, 304, 397
*Emeri*, Conseiller au Grand-Conseil, p. 225
*Entragues* (Balzac d') Gouverneur d'Orléans, p. 59
*Entragues* (la Dame d') p. 257, 258
*Entragues* (Henriette Balzac d') Marquise de Verneuil, p. 58, 59, 62, 124, 125, 126, 205, 206, 257, 258, 259, 260, 261, 262
*Entragues* (Dunes d') p. 192
*Epernon* (Jean Louis de Nogaret de la Valette Duc d') Amiral & Colonel Général de l'Infanterie, p. 36, 40, 41, 42, 43, 44,

45, 46, 47, 48, 49, 51, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 69, 70, 71, 101, 102, 109, 110, 115, 116, 127, 129, 146, 155, 164, 165, 174, 175, 176, 177, 179, 182, 184, 190, 193, 201, 204, 205, 206, 207, 217, 221, 229, 230, 246, 252, 259, 260, 261, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 280, 281, 284, 493, 496, 501, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 519

*Erard*, Ingenieur du Roi, p. 181

*Eſcalopier* (le ſieur l') p. 149

*Eſpagne*, *Eſpagnols*, p. 9, 10, 11, 12, 48, 57, 122, 123, 124, 125, 128, 136, 217, 247, 263, 280, 326, 342, 345, 354, 364, 365, 370, 379, 380, 381, 382, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 401, 402, 403, 404, 408, 409, 416, 417, 436, 437, 438, 446, 484, 486, 487, 488, 489, 490, 495, 497, 503, 504, 506, 507, 508, 520, 521, 523, 524

*Eſpinac*, Archevêque de Lyon, p. 362, 376, 377, 378, 382, 383, 404, 405, 406, 426, 427

*Eſprit*, voyez *Ordre du S. Eſprit.*

*Eſtampes*, ville, p. 454, 455

*Etienne*, p. 260

*En*, ville, p. 294, 295

*Euri*, Bataille d'Euri, ou Ivri, voyez *Ivri.*

*Exécutions*, p. 85, 86, 87, 88, 89, 123, 124, 125, 126, 130, 150, 151, 156, 157, 220

*Extrait* d'un manuſcrit trouvé apres la mort du Duc d'Aumale en ſon cabinet, icelui étant ſigné de ſa main pour approbation d'icelui & cacheté de ſes armes, p. 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234

F

*FACTUM* de Pierre du Jardin, ſieur & Capitaine de Lagarde, pag. 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251

*Falaiſe*, ville, p. 471, 472, 473, 474, 475, 476

*Falandres* (le ſieur de) p. 334, 390

*Fargis* (le ſieur du) p. 464, 465, 467

*Faur* (le ſieur du) pag. 286

*Feiquieres* (le ſieur de) p. 335

*Ferrier* (le ſieur du) Miniſtre, p. 121, 154

*Ferri* (le ſieur) p. 185

*Fervaques*, Maréchal

de France, p. 12, 20, 373
*Fevre*, voyez *Lefevre*.
*Filezac*, Docteur en Théologie, pag. 88, 89, 94
*Finances*, p. 191, 192, 205
*Flamans*, p. 528
*Flamanville*, Capitaine, p. 485
*Fontaine-Martel* (le Sr. de) p. 334
*Force* (Jacques Nompar de Caumont Duc de la) Pair & Maréchal de France, p. 36, 41, 301, 312
*Forget*, Préſident au Parlement, p. 51, 52
*Foſſe* (la) p. 202
*Fouet*, p. 201
*Fourmager*, Greffier, p. 149
*Fournier*, Capitaine, p. 480
*France* (..... Dame de) p. 24, 25, 26, 27
*François*, p. 234, 240
*Frenade*, p. 179
*Fronſac* (le Duc de) p. 43
*Fronton*, Jéſuite, pag. 191
*Fuentes* (le Comte de) Gouverneur de Milan, p. 122, 123, 124, 125, 138
*Fuſil* (Antoine) Curé de S. Barthelemi, p. 175, 176, 208

G

*GALATIS*, Colonel, p. 8, 20, 303
*Galles*, voyez *Charles* Prince de Galles.
*Gamache*, Docteur en Théologie, p. 88, 89
*Gaſtine* (le ſieur) pag. 357
*Gaudin*, ou *Goudin* (Jaques) p. 59, 62
*Gayan*, Préſident, p. 190
*Genebrard*, Archevêque d'Aix, p. 89, 90
*Genéve*, p. 205, 209
*Georget*, p. 194
*Gevres* (....) Sécretaire d'Etat, p. 13
*Gitton*, Lecteur du Roi, p. 211, 212
*Givri*, Lieutenant Colonel de la Cavalerie de France, p. 237, 285, 315, 316, 319, 359, 398, 416, 448, 457, 480
*Glaty* (le Capitaine) p. 393
*Godart*, Conſeiller, p. 202
*Gondi*, Cardinal, pag. 23, 24, 26, 51, 343, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 404, 426, 427, voyez *Bonzi*.
*Gonthier*, Jéſuite, pag. 98, 118, 119, 120, 173,

174, 175, 181, 182, 208, 214, 259
*Gourdon*, p. 159, 160
*Gournai*, ville, p. 230 295
*Gournai* (la Demoiselle de) p. 261, 262
*Grammond* (la Dame de) p. 202
*Grandval* (le sieur de) p. 514
*Granges* (le sieur des) p. 393
*Graſſe*, ville, p. 492
*Grillon* (le sieur de) p. 237
*Grinæus*, Miniſtre, p. 208
*Griſons*, p. 285
*Guay*, voyez *Le-Guai*.
*Gueffier*, Avocat du Roi au Châtelet, p. 201
*Guiche* (le Comte de la) Grand-Maître de l'Artillerie, pag. 321, 327, 390
*Guignard*, Jéſuite, p. 140
*Guiſe* (Maiſon de) p. 129, 146, 155
*Guiſe* (Madame de) p. 344
*Guiſe* (... de Lorraine Duc de) p. 31, 32, 43, 44, 45, 51, 108, 109, 120, 133, 134, 168, 177, 183, 190, 204, 237, 259, 262, 280, 296, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518
—Diſcours de ce qui s'eſt paſſé en la priſe de la ville de Marſeille pour le ſervice du Roy, par Monſeigneur le Duc de Guiſe, ſon Lieutenant Général en Provence, p. 520, 521, 522 523, 524
*Guiſe* (... de Lorraine de) Archevêque de Reims, Abbé de S. Denys, p. 50, 51, 52,
*Guittri*, Maréchal de Camp, p. 313, 376
*Guys*, Capitaine, pag. 500, 503

H

*HACQUEVILLE*, Préſident au Grand-Conſeil, p. 103
*Haillan* (le ſieur du) p. 202
*Hallot* (le ſieur de) p. 287, voyez *Allot*.
*Hamel* (le ſieur du) p. 215
*Haraucour* (le ſieur du) p. 284
*Harlay* (Achille du) Premier Préſident au Parlement de Paris, p. 12, 43, 44, 52, 53, 60, 61, 62, 79, 80, 97, 98, 114, 115, 116, 134, 135, 150,

151, 170, 173, 197, 198, 199, 206, 207, 208, 209, 211, 463
*Haye* (le sieur de la) voyez *La Haye*.
*Hebert* (Charles) Secretaire du Maréchal de Biron, p. 65, 245, 246, 252
*Heissius* (Sebastien) Jesuite, p. 138
*Henri III*, p. 4, 5, 13, 111, 112, 127, 128, 129, 138, 139, 140, 160, 161, 283, 456, 457
*Henri IV*, p. 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 48, 49, 50, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 74, 76, 82, 83, 84, 85, 87, 89, 95, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 116, 117, 119, 121, 125, 127, 128, 130, 131, 133, 134, 135, 140, 141, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 156, 165, 169, 177, 181, 183, 185, 187, 188, 191, 194, 195, 196, 198, 200, 201, 204, 205, 206, 209, 217, 221, 228, 231, 232, 233, 238, 243, 244, 245, 246, 248, 249, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479,

480, 481, 482, 483, 484, 485, 489, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 533, 534
*Hermites*, p. 193, 194
*Hervieu*, Capitaine, p. 504
*Hieres*, Ville, p. 496, 497, 512, 513
*Hollandois*, p. 10
*Honnefleur* (Honfleur) Ville, p. 315
*Huguenots*, p. 64, 65, 66, 82, 83, 144, 145, 146, 155, 156, 162, 163, 164, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 180, 181, 200, 204, 213, 216, 223
*Hugueſſan* (le ſieur de) p. 334
*Humbland* (François) Minime, p. 13
*Humieres* (le ſieur d') p. 327, 352, 364, 451

I

*JACOBINS*, p. 216
*Jacques I.* Roi d'Angleterre, p. 108, 109, 110, 131, 224, 257
*Jacquinot* (le Pere) Jeſuite, p. 100, 101
*Jambeville*, Préſident, p. 210
*Janſon* (le ſieur de) p. 516
*Janville*, Ville p. 458
*Jardin*, ſieur de Lagarde (Pierre du) p. 62, 63, 64, 65, 66, 67, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 272, 273
*Jaupitre*, Valet de chambre du Roi, p. 149, 150
*Icard* (le ſieur) p. 492
*Jean I.* Duc de Deux-Ponts, p. 3.
*Jean-Guillaume*, Duc de Cleves, de Juliers & de Berghe, p. 1, 2, 3, 4
*Jean-Sigiſmond*, Electeur de Brandebourg, p. 2
*Jeanning*, Préſident au Parlement, p. 186, 189, 210, 234
*Jéſuites*, p. 13, 14, 57, 58, 80, 81, 82, 83, 84, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 124, 132, 135, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 145, 149, 160, 161, 172, 173, 174, 181, 182, 185, 197, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 213, 214, 222, 223, 224, 231, 232, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 278
*Jeu* (Académie de) p. 212
*Imperiali*, Capitaine, p. 502
*Inceſte execrable*, p. 130, 156, 157

*Interrogation* & déclaration de Mademoiſelle de Coman, p. 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264
*Inteville* (le ſieur d') p. 283, 285
*Joïeuſe* (le Cardinal de) p. 12, 22, 26, 28, 51, 108, 109, 110, 129, 196, 197, 204, 225, 241
*Joualin*, Imprimeur, p. 197
*Jouſſin* voyez *Toſingay*.
*Iſſoire* (ſiege & bataille d') p. 345
*Italiens*, p. 326, 328, 403, 442, 483
*Juliers*, Duché, p. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 110, 132, 218, 418
*Ivri* ou *Eury*, diſcours véritable de la victoire obtenue par le Roi en la bataille donnée près d'*Eury* (Ivri) le Mercredi 14. jour de Mars 1590. page 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333 334, 335, 336, 337, 338, 339
*Juſtel* (le ſieur) p. 56, 57, 58, 59, 60

L

*LA-BARDE*, Avocat, p. 105
*La-Bionniere*, Avocat, p. 184
*Labonne*, Capitaine des Chevaux-Legers, p. 237
*Labroſſe*, Aſtrologue, p. 32, 33, 34, 231
*La Bruiere* (Matthieu) p. 64, 65, 243, 245, 246, 252, 254
*Lac* (du) Avocat, p. 190
*La-Châtre*, Maréchal de France, p. 132, 249, 284, 293
*Laferté*, Gouverneur de Chartres, p. 103, 104
*Laferté-Bernard*, Ville, p. 360
*La-Ferté-Imbaud* (le ſieur de) p. 390
*Lafin*, p. 228, 232
*La Fléche*, p. 49, 50, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107
*Lafonds*, p. 158
*Lafrenade* (Abbé de) p. 159
*Lagarde*, Ville, p. 496
*Lagarde*, voyez *du Jardin*.
*Lagarde* (le ſieur de) Gouverneur d'Arques, p. 305, 308, 373
*Lagni*, Ville, p. 346, 397, 408, 431
*Lago*, Capitaine, pag. 469, 470
*La-grange-le-Roi*, Gouverneur de Melun, p. 103
*La-Guéle*, Procureur Général, p. 43, 45, 47, 49, 142, 199

*La-Haie* ( le Sire de ) p. 103, 104
*La - Magdelaine* ( le Comte de ) p. 262
*La-Manon* (le sieur de) p. 498, 499, 500, 501, 502, 503, 516
*Lambert Bourgeois*, v. *Bourgeois*.
*Lamotte - Beuveron* ( le sieur de ) p. 313
*Lamotte-Coutelas*, Gouverneur d'Auxerre, pag. 353, 355
*Lamotte - Therergeau*, p. 373
*Lancaulnai*(le sieur de) p. 355
*Langlois* ( Abraham ) Auguſtin, p. 21
*Lanoue* ( le sieur de ) p. 205, 209, 285, 359, 445, 446, 447, 457
*Lanſquenets*, p. 284, 299, 300, 301, 319, 326, 328, 341, 366, 398
*Lapierre* ( le sieur de ) p. 494
*La-Planche*, Chauffe-cire, p. 190
*Lardet* ( la Demoiſelle) p. 202
*Larverie* ( le sieur de, p. 482
*Lariſſiere* ( le sieur de ) p. 516
*Lariviere*, p. 260
*Laroche* ( la Comteſſe de ) p. 211
*Laroche-Guiffart*, p. 222
*La Rochelle*, p. 217, 221, 222
*La Touche* ( le sieur de p. 514
*Laval*, Château, page 467, 468
*Lavardin*, ou *Laverdin* ( Jean de Beaumanoir, IIIe du nom, Maréchal de France, p. 36, 51, 373, 391, 429, 435
*La Varenne*, voyez *Varenne*.
*Laverdin*, Ville, page 462
*Lavergne* ( le sieur de ) p. 335
*Lauge*, ou *Jauge* ( le Baron de ) p. 514, 517
*Launai* ( le sieur de ) Gouverneur d'Eu, p. 294
*Lauraguais* (le Duc de) p. 129
*Laurens* (Jean) p. 495, 496, 502, 504
*Lebret*, Avocat du Roi, p. 212
*Lediguieres* (le sieur de) voyez *Leſdiguieres*.
*Leſévre*, Précepteur de Louis XIII. p. 223
*Le-Guai*, Marchand de ſoie, p. 210
*Le-Jai*, Lieutenant Civil, p. 43, 44, 163, 179, 212, 214, 215
*Le - Maigre* ( le sieur ) p. 521, 522
*Le-Maire* ( Henri ) Curé de S. Sulpice, p. 15

*Lenoncourt*, Cardinal, p. 346, 463
*Léopold* d'Autriche, Evêque de Strasbourg & de Passau, p. 2, 6, 7, 8, 218, 219
*Le Quart*, Avocat, p. 137
*Lesdiguieres* (. . . ., Duc de) Maréchal de France, p. 6, 8, 228, 237, 493
*Lessart* (le sieur de) p. 516
*Lestre*, p. 232
*Lettre* écrite par le Roi aux Manans & Habitans de Paris, pag. 367, 368, 369, 370
*Lettre* des Parisiens écrite au Duc de Mayenne, après les fausses nouvelles qu'il leur avoit écrit de la défaite de l'avant-garde de l'armée du Roi, p. 384, 385, 386, 387
*Lettre* de Madame de Mayenne au sieur de Mayenne son mari, page 387, 388
*Lettre* du Roi à M. de Vicq Gouverneur de Calais, sur la mort du Maréchal de Biron, p. 533, 534
*Levigni* (le sieur de) p. 516
*Liancourt* (le Seigneur de) Premier Ecuyer, p. 13, 36, 41, 129
*Libelles*, p. 200
*Liberta* (Pierre de) Viguier de Marseille, page 491, 494, 495, 496, 497, 498, 500, 503, 504, 505, 506, 511, 513, 518, 521, 522, 523
*Liennesse* (le sieur de) p. 516
*Ligni* (le sieur de) page 211
*Lignou*, Capitaine, p. 293
*Ligue*, page 345, 346, 354, 355, 363, 364, *&c.* voyez *Parme*, *&c.*
*Lippe* (le Comte de la) p. 6
*Lit de Justice*, p. 49, 50, 51, 52, 53, 54,
*Liverdis*, Président au Parlement, p. 224, 225
*Lodom* (le sieur de) p. 334
*Lomenie*, Sécretaire d'Etat, p. 57, 58, 84, 186
*Lomenie* (François) Evêque de Marseille, p. 90
*Lonchant* (le sieur de) p. 334
*Longueville* (le Duc de) p. 109, 280, 283, 284, 285, 349, 354, 435, 449, 457
*Longueville* Madame) de) p. 225
*Lorge*, ou *l'Horge* (le sieur de) p. 298, 317
*Lorraine* (Catherine de) Reine de France, p. 315, 456, 457.

*Lorraine*, discours succint du voiage de Sa Majesté en Lorraine, p. 479 480, 481 482, 483, 484, 485

*Lorrains*, p. 357

*Louis XIII*, p. 7, 22, 24, 25, 26, 27, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 63, 64, 70, 71, 76, 82, 90, 97, 98, 122, 130, 131, 144, 152, 153, 154, 167, 168, 169, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 204, 210, 217, 223, 224, 225, 226, 274, 275, 476, 277, 278, 279, 280, 281

*Loys*, Chanoine, *&c.* p. 219

*Loisel*, Conseiller au Parlement, p. 202

*Lozon*, Conseiller au Parlement, p. 202

*Lud* (le Comte du) p. 79

*Lude* (le Comte de) p. 335

*Lussan* (le Chevalier de) p. 514

*Lusson*, Médecin, pag. 202

*Luxembourg* (le Duc de) Ambassadeur de France à Rome, pag. 283, 346

*Luxembourg* (Hôtel de) p. 226

M

*MACHAUD*, Jésuite, p. 149

*Magdelaine* de Cleves, Ducheſſe de Deux-Ponts, p. 3

*Magdelaine*, voyez *La-Magdelaine.*

*Magence* (le ſieur) pag. 493

*Maienne*, ville, p. 469

*Maienne* (le Duc de) p. 12, 43, 52, 64, 65, 108, 109, 110, 182, 223, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 348, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 403, 404, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 424, 427, 428, 436, 437, 441, 443, 444, 445, 446, 449, 450

*Maienne* (la Ducheſſe de) p. 383, 388

*Maille-Benéhard* (le ſieur de) p. 460, 461, 462

*Maine* (le ſieur du) Ambaſſadeur de France en Eſpagne, p. 232

*Maintenon* (les ſieurs de) p. 312, 394

*Malagni*, ou *Maligni* là Nocle (le sieur de) pag. 298, 299, 302, 313, 394
*Maltois* (le Pere le) Jacobin, p. 216
*Manifeste* de Pierre du Jardin sieur & Capitaine de Lagarde, prisonnier à la Conciergerie du Palais à Paris, p. 252, 253, 254, 255
*Manon*, voyez *Lamanon*.
*Manou* (le sieur de) p. 283
*Mans*, ville, p. 464, 465, 466, 467
*Mansfeld* (le Comte de) p. 6
*Mante*, ville, p. 339, 340, 341, 435
*Marchand* (le sieur) p. 202
*Marcilli*, Argentier, p. 202
*Marcouſſi* (le sieur de) p. 223
*Mareſcot*, p. 206
*Marguerite* de Valois, Reine de France, p. 22, 24, 25, 26, 59, 83, 90, 157, 171
*Mariana*, Jésuite, pag. 84, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 111, 112, 113, 114, 118, 119, 120, 149, 200, 202, 203
*Marie Eléonor* de Cleves, Electrice de Brandebourg, p. 2
*Marie* de Médicis, v. *Médicis*.
*Marignane*, ville, p. 493
*Marivaux* (Trigni de) Gouverneur d'Amiens, p. 221
*Marivault* (le sieur de) p. 327
*Marſeille*, ville, p. 219, 220
—Diſcours véritable des particularités qui ſe ſont paſſées en la réduction de la ville de Marſeille en l'obéiſſance du Roi, pag. 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519
—Diſcours de ce qui s'eſt paſſé en la priſe de la ville de Marſeille par Monſeigneur le Duc de Guiſe, &c. p. 520, 521, 522 523, 524
*Marſile*, p. 160
*Martegues*, ville, pag. 492
*Martinango*, Colonel Venitien, p. 241
*Matthias*, Archiduc & Roi de Bohême & d'Hongrie, p. 217, 218, 219
*Matthieu*, Jeſuite, p. 267
*Maulni* (le ſieur de) p. 498, 513

*Maupeau* (.....) Controlleur des finances, p. 13
*Medavi* (le sieur de) p. 334
*Médicis* (..... de) Grand Duc de Toscane, p. 489
*Médicis* (Marie de) Reine de France, p. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 59, 60, 61, 62, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 82, 94, 95, 97, 98, 100, 107, 108, 109, 110, 114, 115, 116, 122, 133, 142, 143, 144, 146, 147, 150, 152, 153, 155, 157, 158, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 178, 179, 180, 185, 186, 191, 192, 193, 197, 198, 201, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 214, 217, 222, 223, 225, 226, 263, 264, 265, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281
*Médicis* (Dom Jean de) p. 277
*Melun*, ville, p. 347, 348, 435
*Mémoire* de ce qui est advenu en l'armée du Roi depuis le 15 Septembre, jusqu'au quatre Novembre 1590, p. 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399
*Mémoire* de ce qui est advenu en la retraite & deslogement du Duc de Parme & de ses forces hors de France, p. 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451
*Mendozze*, Ambassadeur d'Espagne, p. 380
*Merargues*, p. 228
*Mercœur* (.... de Lorraine, Duc de) p. 238
*Mercœur* (... Duchesse de) p. 25
*Mesnard*, Conseiller au Parlement, p. 197, 203
*Mesplés* (le sieur de) p. 514
*Meulan*, ville, p. 315, 435
*Mezieres*, voyez *Sainte Reine.*
*Ministres Calvinistes*, p. 213
*Miran* (le sieur de) p. 512
*Mirande* (le sieur de la) p. 180, 214
*Miraumont* (les sieurs de) p. 221, 285
*Mirebeau* (le Marquis de) p. 36, 41
*Molé*, Président au Parlement, p. 52, 170, 212
*Momplaisir*, Colonel, p. 497, 498, 515
*Mongin*, Avocat, pag. 490
*Monmagni*, Maître des

Requêtes, p. 202
*Mons Senarpont* (le Sr. de) p. 264, 313
*Montalto*, Médecin, p. 279
*Montatere* (le sieur de) p. 313
*Montbazon* (le *Duc* de) p. 312
*Montbazon* (Hercule de Guimenai, Comte de Rochefort, Duc de) p. 12, 35, 40, 61, 102, 105, 106, 184, 230, 283, 300, 301, 312
*Mont-Canisi* (le sieur de) p. 313
*Monte-Marciano* (Duc de) p. 481
*Montereau-Fault-Yonne*, ville, p. 350
*Montlouet* de Maintenon (le sieur de) p. 335, 394
*Montmeian* (le sieur de) p. 498, 113
*Montmellian*, discours véritable de ce qui s'est passé en la guerre de Savoye & en la prise du Château de Montmellian, par le Très-Chrétien Roi de France Henri IV. avec le nombre des canons & munitions que Sa Majesté a gagnés dans Montmillan, p. 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531
*Montmorenci* (Henri I, Duc de) Connétable de France, p. 6, 12, 43, 51, 108, 109, 110, 170, 291
*Montmorenci* (Charlote de) voyez *Condé*.
*Montmorenci* (le sieur de) Gentilhomme de Normandie, p. 287, 288
*Montmorenci* (Allot de) p. 313
*Montoire*, Château, p. 462
*Montpensier* (le Duc de) p. 155, 283, 286, 302, 312, 317, 319, 320, 323, 324, 329, 332, 351, 352, 435, 473, 474, 481
*Montpensier* (Mademoiselle de) p. 204
*Montrichard*, p. 462, 463
*Moret*, ville, p. 348
*Morts* subites, tragiques & extraordinaires, p. 102, 103, 176, 202, 203, 221, 222
*Moulin* (Pierre du) Ministre, voyez *Dumoulin*.
*Moustier*, Consul de Marseille, p. 511
*Mouy* (le sieur de) p. 327

N

*NASSAU* (le Comte de) p. 396, 418
*Negrepelisse* (le Comte de) Gouverneur du Mans, p. 104
*Nemond*, voyez *Pressac*.

*Nemours* (... de Savoye Duc de) p. 221, 228, 293, 303, 325, 332, 342
*Nerveze* p. 131, 345
*Neſle* (le Marquis de) p. 335
*Neubourg* (Wolfranc-Guillaume Duc de) p. 2, 3, 4, 6, 218
*Neuchâtel*, Ville de Normandie, p. 287, 288, 295
*Nevers* (Gonzague Duc de) p. 9, 109, 110, 248, 250, 254, 415, 416, 448
*Nicolaï* Premier Préſident à la Chambre des Comptes, p. 12
*Nogent ſur Seine*, Ville, p. 351
*Norancourt*, page 317 318, 398

O

*O* (le ſieur d') p. 312, 313, 335
*Olivarés* (le Duc d') Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, p. 354, 355
*Olivier* (Seraphin) Cardinal, p. 111
*Oraiſon* (le Marquis d') p. 492, 493, 497, 499, 500, 510, 511, 513
*Orange* (le Prince d') p. 166
*Orange* (... Coligni, Princeſſe d') p. 226
*Ordre du St Eſprit*, Promotion, p. 196, 197
*Oria* (le ſieur) p. 498, 500
*Orléans* (.... Duc d') p. 280
*Orléans* (Gaſton Duc d') p. 152, 153, 204
*Ornano* (Alphonſe Corſe dit d') Colonel Général des Corſes, Maréchal de France, p. 4, 5, 6, 230
*Orri* (Marc) Imprimeur, p. 149
*Oſambrai*, Préſident, p. 216
*Osboc*, ou *Ausboc* (le ſieur) p. 295, 313
*Oſtfriſe* liſez *Auſtfriſe*.
*Oyſe* (le ſieur d') page 498

P

*PACIFICATION* (Edit de) p. 107, 108
*Pairs* Laïques & Eccléſiaſtiques, p. 184
*Palatin* (Electeur) p. 1, 2
*Pape*, p. 346, 354, 355, 363, 364, 391, 483, 484
*Pape* (puiſſance du) p. 197, 198, 199, 216, 217
*Paquier*, Maître des Requêtes, p. 194
*Parabelle* (le ſieur de) p. 416, 448, 451
*Paravere*, p. 373
*Paris*, Ville, p. 17, 18, 21, 22, 36, 37, 38, 43,

44, 47, 48, 55, 67, 83, 85, 86, 87, 88, 107, 129, 172, 173, 176, 177, 178, 181, 207, 342, 397, 417, 423, 424, 425, 426, 427, 432, 433, 437, 445, 450, 451
—N. Dame de Paris, p. 55, 123, 155
—S. Victor à Paris, p. 156
—Police de Paris, page 214
—Discours de ce qui s'est passé en l'armée du Roi, depuis son arivée devant Paris, jusques au 9 de Juillet 1590, avec une lettre écrite par le Roi aux Habitans de Paris, page 338, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372
—Discours de ce qui s'est passé en l'armée du Roi devant Paris, depuis le 23 Juillet jusques au 7 Août 1590. Ensemble la copie d'une lettre des Parisiens au Duc de Mayenne, &c. p. 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388
—Continuation de ce qui est advenu en l'armée du Roi, depuis la prise des Fauxbourg des Paris jusques à celle de la Ville de Falaise, page 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478
*Paris*, Avocat, p. 182
*Parlement* de Paris, p. 12, 13, 18, 19, 20, 21, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 59, 60, 68, 69, 76, 77, 78, 83, 85, 86, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 126, 133, 134, 135, 137, 169, 170, 183, 184, 197, 198, 199, 200, 205, 206, 209, 212, 213, 214, 216, 217, 220, 223, 250, 251, 253, 254, 266, 272, 273,
—De Tours, p. 463, 464
*Parme* (.....Farnese Duc de) page 297, 361, 365, 388, 392, 393, 396, 397, 398, 399
—Discours sur la venue en France, progrès & retraite du Duc de Parme, & des grands, haults & généreux exploits d'armes par lui faits pour le secours des Ligueurs & rebelles du Roi, p. 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419
—Sommaire discours de ce qui est advenu en l'armée

rée du Roi depuis que celle du Duc de Parme s'est jointe à celle des ennemis jusques au 20 de ce mois de Septembre, pour servir d'instruction aux Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, & en informer les bons & affectionnés serviteurs & subjects de Sa Majesté, pag. 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440 — Mémoire de ce qui est advenu en la retraitte & deslogement du Duc de Parme & de ses forces hors de France, p. 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451

*Passerat*, p. 160

*Pau*, Avocat, pag. 107

*Pauget*, Avocat, pag. 190

*Paul V*, Pape, p. 123, 148, 225

*Pericard*, Conseiller d'Etat, p. 495, 511

*Pernier*, p. 202

*Perron* (..... Davi du) Cardinal, p. 12, 22, 31, 210, 224, 234

*Persigni de Guitri*, pag. 288

*Peste*, p. 208

*Petrini*, Carme, p. 186

*Philippe II*, Roi d'Espagne, p. 380, 381, 387, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 418, 419, 438

*Picard* (le Chevalier) p. 470, 472

*Pièces* justificatives du Journal d'Henri IV, pag. 227 jusqu'à la fin.

*Pierre* (Jacques) Capitaine de vaisseau, p. 242

*Pierre* (le sieur de la) p. 494, 508

*Pillon* (le Chevalier du) p. 514

*Pinelli*, Cardinal, pag. 225

*Pisani* (le Marquis de) p. 366, 367, 483

*Plessis-Mornai*, p. 90, 225, 321, 343, 422

*Pluviers* (Prevôt des Maréchaux de) p. 124, 125, 126

*Police*, Ordonnances & Edits touchant la Police, p. 106, 107

*Police* de Paris, p. 214, 215

*Poncenac* (Regiment de) p. 352

*Pont* (de Lorraine, Marquis de) p. 297

*Pontcarré*, Conseiller au Parlement, pag 13, 383

*Pont-sur-Seine*, ville, 351

*Pont-sur-Yonne*, ville, p. 350

*Portugais*, Cordelier, p. 84, 135, 136, 158

*Potier*, v. *Blancmenil*.

*Potier* (.....) Evêque de Beauvais, pag. 42, 52
*Potrincourt*, Gouverneur de Beaumont-sur-Oise, p. 360
*Praslin* (le sieur de) p. 222, 357, 482
*Prédicateurs*, p. 66, 67, 98, 99, 174, 175, 181, 182, 208, 214
*Présages*, p. 30, 31, 32, 33, 34
*Pressac* (Nemond de) Premier Président au Parlement de Bourdeaux, p. 193
*Prêtres*, p. 135, 164, 165, 176, 215, 216
*Princes* du Sang, p. 184
*Protestans d'Allemagne*, p. 1, 9
*Provins*, ville, p. 348, 353
*Prouville* (le sieur de) p. 280

Q

*QUART*, voyez *Lequart*.
*Quatorze*, Remarques sur ce nombre, p. 195, 196
*Quaylus* (le Comte de) p. 195

R

*RABAC* (le Vicomte de) p. 206, 207
*Rabbi*, ou *Rabi*, Maître des Courriers à Rome, p. 248, 253, 272
*Ragu*, Procureur, p. 84
*Raigni* (le Sr. de) p. 396
*Rambouillet* (le Sieur de) p. 383, 394
*Ramez*, ou *Roannés*, p. 312, 313
*Randan* (le Sieur de) p. 345
*Reboul*, p. 224
*Rebours* (la Dame de) p. 149
*Recit* veritable de ce qui s'est passé au voyage du Roi Henri IV. de Dieppe jusqu'à son retour, depuis le décès du Roi Henri III. par Charles Duchêne, Medecin du Roi. p. 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313
*Recolets*, p 223
*Ravaillac* (François) parricide d'Henri IV, p. 32, 39, 40, 41, 42, 55, 56, 57, 58, 59 60, 61, 62, 63, 64, 65, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 187, 188, 201, 230, 246, 252, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 276
*Raval* (la Dame) p. 202
*Ray*, Conseiller Clerc, p. 206
*Regence* sous la minorité de Louis XIII. p. 12,

45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 68, 69, 107, 108, 109, 110
*Reistres*, p. 320, 326, 328, 333, 342, 345, 349, 366, 407, 479
*Rembures*, voyez *Arembures*.
*Remond* (Charles) Abbé de la Frenade, p. 131
*Rencontre* de M. le Duc d'Espernon & de François Ravaillac, exécuté à mort dans la ville de Paris en 1610, p. 266, 267, 268, 269, 270, 271
*Rens*, Capitaine, p. 500
*Renti* (le Marquis de) p. 392
*Revigni* (la Demoiselle de) p. 149
*Revol*, Secretaire d'Etat, p. 378, 379
*Ribadeneira*, Jesuite, p. 138
*Richelieu* (le Sieur de) Grand Prevôt de France, 2, 283, 302, 313, 460, 461
*Rieux*, Maréchal de Camp, p. 313
*Riez*, ville, page 491
*Rigault*, Capitaine, p. 393
*Rigomier*, Procureur, p. 213
*Riqueti*, Consul de Marseille, p. 511
*Roannés*, ou *Rames*, p. 312, 313
*Robinot* (Gilles) Imprimeur, p. 157, 158, 159, 178, 179
*Rochefort* (le Comte de) voyez *Monbason*.
*Rochefort* (le Sieur de) p. 193, 217
*Rochefort* (le Baron de) p. 211
*Rochefoucaut* (le Comte de la) p. 312
*Rochelle* (la) p. 217, 221
*Rohan* (..... Duc de) p. 9, 36
*Roquelaure* (Antoine Seigneur de) Maréchal de France, p. 36, 40
*Rosne*, Maréchal de la Ligue, p. 332, 364
*Rosni* (Maximilien de Bethune Marquis de) Duc de Sulli, p. 29, 35, 36, 51, 71, 72, 120, 121, 146, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 177, 183, 184, 191, 192, 201, 205, 206, 207, 220, 221, 231, 259, 281, 335
*Rouen*, ville, p. 286, 287
*Rousseau*, p. 205
*Rousi* (le Comte de) p. 301, 312
*Roux*, Provençal, pag. 246, 252
*Roux*, Receveur du Domaine, 495
*Ruhempré* (le Sieur de) p. 286, 295

S


*SA* (Emmanuel) p. 227
*Sablé*, Château, pag. 394, 467
*Sacre* & Couronnement de la Reine Marie de Medicis, p. 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30
*Sacre* de Louis XIII, p. 191, 196, 197
*Sagonne*, Maître de Camp de la Cavalerie Legere, p. 301, 302
*Saint André* (la Présidente) p. 205
*S. André* (Saulx de) p. 302
*Sainte-Beuve*, voyez *Sainte Reine.*
*S. Canar* (le sieur de) p. 516
*S. Denys*, ville, p. 359, 360, 365, 366, 367, 434, 435
*S. Denys*, Abbaye, pag. 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 49, 50, 128, 129, 134, 137
*S. Esprit*, voyez *Ordre du S. Esprit.*
*Sainte Marie* (le Sr. de) p. 202
*Sainte-Reine*, ou *Sainte Beuve*, ou *Mezieres* (la Dame de) p. 14, 149
*S. Gelais* (le Sieur de) p. 284
*S. Germain*, Prédicateur, p. 136
*Sainte Marie du Mont* (le Sieur de) p. 313
*S. Jurs* (le Sieur de) p. 516
*S. Michel*, Gentilhomme Ordinaire du Roi, p. 41, 42
*S. Marc* (le sieur de) p. 345
*S. Jean*, Colonel, pag. 320
*S. Luc* (le Sieur de) p. 361, 373
*S. Paul* (... d'Orléans de Longueville, Comte de) p. 109, 129, 332, 354, 360
*S. Paul* (le Sieur de) p. 406
*S. Paul*, Maréchal de la Ligue, pag. 428
*S. Quentin*, ville, pag. 452
*S. Tropez*, ville, pag. 496, 497, 512, 513, 514
*Saluces*, Marquisat, p. 521, 522
*Sanches*, Jesuite, pag. 209
*Sanguin*, Prevôt des Marchands, pag. 17, 18, 43, 44
*Savigni* (le Vicomte de) p. 516
*Sault*, ou *Saulx* (le Comte de) p. 498, 513, 516
*Sault* (la Comtesse de)

p. 519
*Saulx*, voyez *S. André.*
*Saulx* ( la Comtesse de ) p. 211
*Savoye*, discours veritable de ce qui s'est passé en la guerre de Savoie & en la prise du Château de Montmillan, &c. p. 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531
*Savoie* ( le Duc de ) p. 8, 229
*Sauvage* ( Etienne ) p. 59, 62
*Saxe* ( Albert Duc de ) p. 3
*Saxe* ( Christian II. Electeur de ) p. 3, 218
*Scarron* (Jean) Conseiller au Parlement, pag. 51
*Schettimberg*, ville, p. 418
*Schomberg* (le Comte de) p. 261, 262
*Sedan* ( siége de ) p. 257
*Sedan*, confident de la Marquise de Verneuil, p. 261
*Séez*, ville, p. 470
*Seguier*, Président au Parlement, p. 43, 52, 113, 115, 174, 212
*Seguier*, Doien de N. D. de Paris, p. 202
*Seguier* ( Jacques ) p. 186, 187
*Seguier* ( la Présidente ) p. 205
*Seguier*, Sieur de Rancy, p. 220
*Seguin*, Consul de Marseille, p. 511
*Sel* ( le Baron du ) pag. 507
*Senlis*, ville, pag. 364
*Sens*, ville, pag. 351, 352, 353, 355, 356, 357
*Serole* ( le Sr. de ) p. 357
*Servin*, Avocat Général, p. 53, 54, 116, 198, 199, 215, 220, 224
*Sibyle* de Cleves, Marquise de Burgeaux, p. 3
*Sigogne*, Gouverneur de Dieppe, p. 214
*Silleri* (le Sr. de) p. 234
*Silleri* ( Brulard de ) Chancelier de France, voyez *Brulard de Silleri.*
*Silleri* ( le Commandeur de ) p. 232, 275, 276, 280, 281
*Sixte V*, Pape, p. 160, 161, 346, 354, 355, 363, 364, 391
*Soissons*, ville, p. 395, 396
*Soissons* ( Charles de Bourbon, Comte de ) p. 29, 30, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 79, 102, 108, 110, 133, 134, 146, 158, 164, 165, 166, 168, 169, 172, 174, 184, 192 197, 204, 224, 280
*Solm* ( Frederic Comte de ) p. 6, 8
*Sorbonne*, pag. 94, 95, 96, 149, 185, 212, 213, 222

*Sorciers*, p. 215, 216, 218, 219, 220, 260
*Soulliers* (le Sieur de) p. 498, 516
*Sourdis*, Cardinal, Archevêque de Bourdeaux, p. 23, 24, 26, 58
*Souvrai* (le Sr. de) p. 296
*Souvré*, ou *Souvrai*, Gouverneur de Louis XIII, p. 52, 97, 98, 152, 193, 194, 204, 224
*Souvré*, Abbé de S. Florent, p. 142
*Stafford*, Ambassadeur d'Angleterre en France, p. 304
*Suisses*, p. 8, 9, 20, 36, 284, 285, 287, 293, 303, 319, 320, 325, 330, 331, 366, 373, 407, 458, 459, 483, 484
*Sulli*, voyez *Rosni*.

T

*TANNERRE* (le Sieur de) p. 286
*Tardif*, Procureur, p. 213
*Targer* (le Sieur de) p. 128
*Tavanes* (le Vicomte de) p. 352, 351, 352, 390
*Tempêtes extraordinaires*, p. 121
*Tenisai*, Mestre de Camp, p. 334
*Thevenot* (Jean) Echevin, p. 17, 18
*Thomassin*, Astrologue, p. 30
*Thou* (.....) Président au Parlement, p. 52, 115, 116, 132, 159, 166, 179, 210
*Tillet* (Charlote du) p. 58, 59, 205, 262, 263
*Torigni* (le Comte de) p. 343
*Toscane*, voyez *Medicis*.
*Tossingai*, ou *Joussin* (Petro-Paulo) p. 285
*Tours*, ville, p. 296, 463, 464
*Touzelles* (le Sieur de) p. 330
*Trans* (le Marquis de) p. 498
*Trente* (Concile de) p. 213
*Tresport*, p. 294
*Trigni*, voyez *Marivaux*.
*Trimouille* (... de la) uc & Pair de France, p. 157, 284, 332
*Trimouille* (Madame de la) p. 278
*Triomphes du Roi* (les) p. 158, 159
*Troyes*, ville, pag. 222
*Turcs*, p. 239, 240
*Turquet* (le sieur) pag. 209, 210, 222
*Tyrans*, sur la question s'il est permis de tuer les tyrans, p. 90, 91, 92, 93, 94, 95, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118,

119, 120, 138, 139, 140

V

*Valladier*, Docteur en Théologie, p. 194, 195

*Vallavoire* (le Sieur de) p. 516

*Vallegrand*, Archevêque d'Aix, p. 494, 499, 511

*Vanufle*, Hollandois, p. 242

*Varenne* (le sieur de la) Intendant des Postes, p. 101, 102, 103, 104, 105, 116, 117, 118, 173, 174.

*Vaubecourt* (le sieur de) p. 482

*Vauchonville* (le sieur de) p. 514

*Vaudemont* (le Comte de) p. 365

*Vaudeville*, p. 163

*Vendôme*, ville, p. 458, 459, 460, 461, 462

*Vendôme*, voyez *Bourbon, Cardinal de*)

*Vendôme* (César Duc de) p. 31, 32, 33, 34, 109, 231, 280

*Vendôme* (Alexandre de) Grand Prieur de France, p. 275

*Venitiens*, p. 238, 241, 464

*Verdun*, Premier Président au Parlement de Toulouse, & ensuite de Paris, p. 196, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 220, 224

*Vergne*, Président, p. 118, 124, 131, 135, 160, 163, 184

*Verneuil*, ville, p. 351, 352

*Verneuil*, voyez *Entragues.*

*Vernier* (le Baron de) p. 471

*Vernon*, ville, p. 339, 340, 341

*Veyde* (Michel) p. 242

*Vic* (le sieur de) Gouverneur de Calais, p. 195, 317, 532, 533, 534

*Viette*, p. 189

*Vignes gélées*, pag. 216

*Vignolles*, Mestre de Camp, p. 287, 313, 320, 373

*Villarnon* (le sieur de) p. 172, 180, 181

*Villars-Oudan*, Gouverneur de Dieppe, p 114

*Villemereau*, Conseiller au Parlement, p. 213

*Villemonté* (le sieur de) p. 259

*Villeneuve* (le sieur de la) Maître des Comptes, p. 202

*Villeroi* (Nicolas de la Neuville, Seigneur de) Secretaire d'Etat, p. 191, 224, 248, 254, 280, 343, 348, 349, 367, 399, 404, 412, 422, 445

*Villers* (la Demoiselle) p. 259

*Villiers-Hottoman* ( la Dame ) p. 205
*Viré* ( le sieur de ) p. 193
*Vitri*, Gouverneur de S. Denys, Capitaine des Gardes du Corps, &c. p. 36, 43, 51, 101, 109, 284, 362
*Vitri* ( le sieur de ) pag. 479, 480
*Université* de Paris, p. 197
*Voisin*, Greffier au Parlement, p. 178
*Voix* ( Jean de ) Conseiller au Parlement, p. 51
*Vorse*, Procureur, p. 84
*Urbin VI.* Pape, p. 395
*Vrevin*, Jesuite; p. 191
*Walons*, p. 326, 328, 330, 342, 365, 442
*Welsembourg*, ville, p. 418
*Wirtemberg* (le Duc de) p. 1, 2
*Wolfranc-Guillaume*, Duc de Neubourg, p. 2
*Uxelles* ( le Baron d' ) p. 516

Z

ZAMET ( Sebastien ) p. 30, 247, 252
*Zamet*, Maître des Courriers à Rome, p. 66; 247, 248, 252, 272
*Zelande*, p. 128

*Fin de la Table.*

4e armoire
9 Rayon